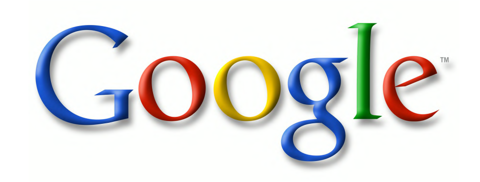
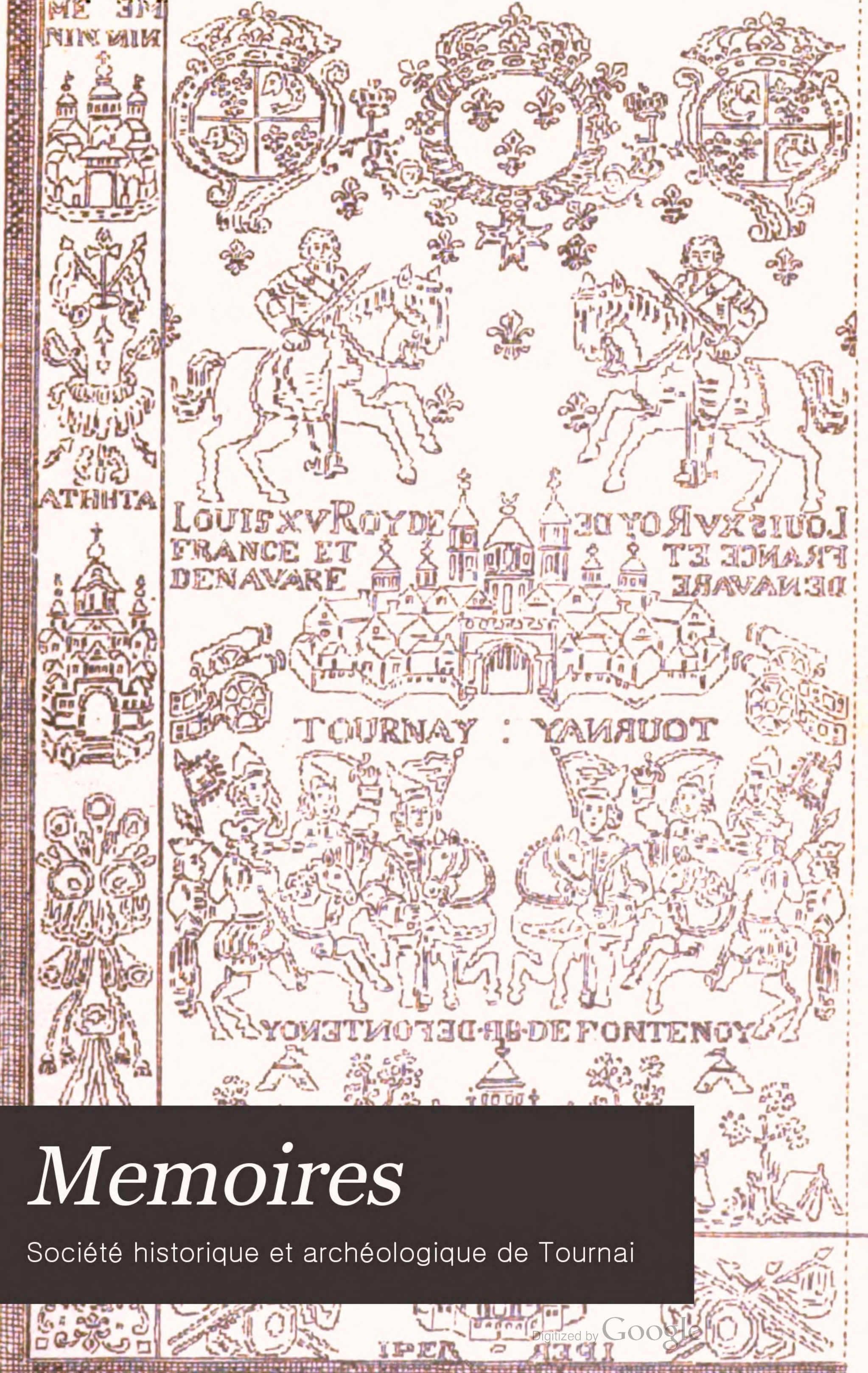
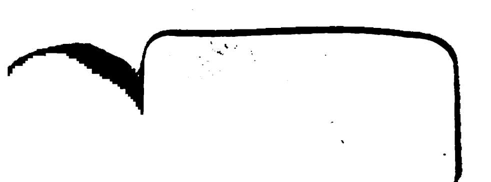




Memoires

Société historique et archéologique de Tournai



(Socie

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 3.



1898

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1896.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *président*.
M. EUGÈNE SOIL, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de Juillet est lu et adopté. M. le secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale, 66e année, 3e série, t. 32, nos 5, 6, 7 et 8.

On y trouve, p. 211, une communication par M. F. Van Duyse, sur une chanson de trouvère découverte aux archives communales de Tournai, intitulée « *a li sui donnés* ».

2. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 2e série, tome x, 2e livraison.

Dans un article de M. le chanoine *Reusens*, sur *les chancelleries inférieures en Belgique*, voir page 182-192 : Chancellerie des évêques de Tournai.

3. Bulletin de l'Académie royale de médecine, IVe série, tome x, nos 4, 5, 6, 7 et 8.

4. Revue belge de Numismatique, 1896, 2e et 4e livr.

5. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, XLIX-4e série, tome x, 2e livr.

6. Bulletin, 4e série, 2e partie, no XXVII.

7. Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 3e série, tome II.

8. Les armes de Douai et la bataille de Mons-en-Pevèle, par M. *Félix Brassart*. Hommage de l'auteur.

M. le secrétaire fait part du décès de M. Justin Bruyenne, membre titulaire, et ajoute que, chargé de représenter la Commission royale des monuments à ses funérailles, il a prononcé quelques paroles d'adieu au nom de cette Commission et de notre Société. Il est prié d'écrire la notice nécrologique, qui figurera dans le tome des Annales en cours de publication, avec un portrait de notre regretté collègue (1).

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Charles Doutrepont annonce qu'il retire son manuscrit sur le *Dialecte tournaisien*.

M. Louis Cloquet, notre confrère, chargé de la construction de l'hôtel des postes en cette ville, annonce qu'il aura à cœur de conserver les portes de l'ancien cloître de la cathédrale et les anciennes sculptures encastrées dans les murs voisins.

La Société d'émulation de Roubaix réclame divers volumes manquant à ses collections. M. le trésorier est prié de vérifier si ces volumes ne lui ont pas déjà été fournis.

L'Académie royale annonce les sujets de concours pour les années 1897, 1898 et 1899.

(1) Voir Annales, tome I, p. 429.

M. le Président rapporte que le 17 août dernier, la Gilde Saint-Luc a visité Tournai et a consacré quatre jours à l'étude de ses monuments.

Le 17 août, à 5 heures du soir, notre Société réunie au local des musées a fait une réception aux membres de la Gilde conduits par leurs deux Vice-Présidents, MM. le chanoine Delvigne et Jules Helbig, leur a offert les vins d'honneur, et leur a fait visiter les musées.

M. le Président dépose la lettre de remercîment qui lui a été adressée par le Bureau de la Gilde.

M. le Secrétaire ayant obtenu de nouveau la parole, informe l'assemblée que l'Institut de France vient de couronner l'*Histoire des Châtelains de Tournai*, de notre confrère M. Armand d'Herbomez. Cette communication est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

M. le comte du Chastel lit une note sur un jeton de la ville d'Amiens. On vote son insertion au procès-verbal.

M. de la Grange annonce que le manuscrit de ses *Testaments tournaisiens* est terminé et donne lecture de cet ouvrage. Il sera décidé ultérieurement quand il pourra être imprimé.

M. Soil donne lecture de deux notes envoyées par M. le comte de Marsy : *Un chirurgien tournaisien au siècle dernier*, et *Bibliographie tournaisienne*. On décide leur insertion au procès-verbal.

MM. Soil et Desclée entretiennent l'assemblée du *Plan en relief de Tournai*, dressé en 1701 et qui se trouve conservé à l'Hôtel des Invalides, à Paris. Ils font circuler les différentes photographies qu'ils ont prises de ce plan en les accompagnant d'explications

sur les divers monuments qui y sont figurés. On décide d'insérer leur communication dans le tome des Annales en cours de publication avec un certain nombre de clichés à déterminer à la séance de novembre.

UN JETON DE LA VILLE D'AMIENS.

Je donne au Musée de la Halle-aux-draps, un jeton de la ville d'Amiens trouvé parmi d'anciennes boues de la ville de Tournai, dans mon jardin à Kain, chemin de la Tombe, n° 32. Je crois qu'il fut frappé vers les années 1635-36, à l'époque où la Picardie fut envahie par Jean *de Weert*, celui des généraux de l'armée impériale allemande que les Français redoutaient le plus.

A l'avers de cette pièce sont les armes unies de France et de Navarre, timbrées de la couronne royale et entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. La légende est :

LVDOVICVS. XIII. FRANCORVM ET NAVARÆ. REX.

Au revers se trouvent, encerclées dans une couronne de fleurs, les armoiries de la ville d'Amiens : *de gueules diapré d'un lierre arraché d'argent, au chef de France* ancien [*qui est d'azur semé de fleurs de lis d'or*, dans les cas ordinaires, mais qui, dans la pièce ici décrite, paraît être *d'azur semé de petites fleurs de lis d'or sur lesquelles brochent trois grandes fleurs de lis rangées en fasce.*] De ce côté, la légende est moins banale, car elle est tirée des Armoiries et, sans elles, ne saurait être; la voici :

✝. VIMINE. JVNGOR. LILIIS. TENACI.

C'est-à-dire : *le lierre est joint indissolublement aux lis.*

LE C[te] P.-A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

Kain, 8 octobre 1896.

UN CHIRURGIEN TOURNAISIEN AU SIÈCLE DERNIER.

Parmi les pétitions imprimées pour l'obtention du titre de maître en chirurgie devant le collège des chirurgiens de Paris, figurent celles d'un tournaisien, Jacques-Joseph Quique.

Elles forment une brochure de 7 pages, in-4°, sous ce titre (1).

D. O. M.
De fracta fibula
Theses
Anatomico-chirurgicæ

A la fin, au milieu de la septième page, on lit :

Has Theses Deo Juvante, et Præside M. Petro-Mathurino Botentuit-Langlois, Artium liberalium et Chirurgiæ Magistro, antiquo Scholarum Practicarum Professore; tueri conabitur Jacobus-Josephus Quique, Tornacensis, preclara Artium Facultatis in almâ Universitate Parisiensi Magister necnon Augustissimi Principis Atrebatum comitis, Chirurgus.

Die Sabbati 31 mensis Augusti, anno Reparatæ

(1) En tête une vignette gravée sur bois, représentant deux femmes tenant l'une un livre et l'autre une sorte de cornue, se donnant la main au-dessus d'un autel. A droite des groupes d'enfants.



Salutis Humanæ 1782, a sesqui-secunda post meridiem ad septimam.

In regiis chirurgorum scholis.
pro actu publico
et solemni cooptatione.

Parissiis, typis Michælis Lambert, Regii chirurgiæ Collegii necnon Academiæ Typographi, viâ Citharéâ (1).

Je ne trouve plus dans l'almanach de Versailles de 1789 le nom de Quique parmi les chirurgiens de la maison du comte d'Artois, plus tard Charles X.

C[te] DE MARSY.

BIBLIOGRAPHIE TOURNAISIENNE.

Farcot (E.). De Paris à Tournai en 3 heures. Histoire du ballon « Le Louis Blanc » par son aéronaute E. Farcot. Octobre 1870. Dessins de Morin. Préface de Nadar. Paris, chez Dentu, 1873. In-12, fig.

Exemplaire relié en chagrin rouge, fil. sur le dos et sur les plats, tête dorée, non rognée.

N° 2728 du catalogue mensuel (n° 22 décembre 1895) de la librairie Aug. Fontaine, E. Rondeau successeur, 19, B[d] Montmartre, Paris. 30 francs.

Exemplaire *unique*, ajoute le rédacteur du catalogue, imprimé sur *papier vergé*, contenant la préface de Nadar, 18 pages, dédié à *Elisée Reclus (proscrit) à Lugano. Affection et profond respect.* Avec cette note ms. de Nadar : *Cet exemplaire* SEUL *contient cette préface que l'excellent homme, auteur de ce petit livre, m'avait demandée, mais qui parut lui causer quelque*

(1) Bibliothèque du comte de Marsy.

appréhension. Il me demanda de la supprimer, ce qui fut fait. Je n'en gardai qu'une épreuve pour moi. — La garde contient une autre note relative à cette préface. Nadar a ajouté aussi au volume quelques notes et corrections de sa main.

Le volume est orné d'un titre et de deux fac-simile de dessins de Morin.

De la Bibliothèque de Nadar, avec son chiffre au dos et son *ex-Libris*.

Cte DE MARSY.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1896.

M. le Comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et approuvé.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Mémoires de la Société académique du département de l'Oise. Tome 16, 1re partie, Beauvais 1895.

2. Revue de la Société d'agriculture de Valenciennes, février 1895 à janvier 1896.
On y lit, page 369, un compte-rendu du congrès archéologique de Tournai, par M. Richez.

3. Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence.... Année 1895.

4. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1895, 3e et 4e fascicules.

5. Mémoires de la même Société. Tome XXIII.

6. Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune, par le Comte A. de Loisne. Saint-Omer. 1895.

7. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire. 5e série, tome 6. IIe et IIIe bulletins.

8. Messager des sciences historiques. Année 1896, première et deuxième livraisons.
On y voit page 80, une note du Comte de Limburg-Stirum sur *maître G., peintre tournaisien au 13e siècle.*

Voir aussi à la table des matières de cette Revue, en cours de publication, la rubrique *Tournai.*

TOURNAI (Ville de). Lettre de Charles VI, roi de France, à ses habitants. 1881. 366. — Réception de Jean de Nevers fils aîné de Philippe le Hardi 1881. 366. — Tombée au pouvoir du duc de Parme. 1877. 390. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle. 1892. 417. — Antipathie des habitants contre les français dans le régime impérial. 1894. 434, 435. — Médaille offerte par le magistrat au commandant de l'artillerie (1814). 1883. 418. — L'organisation judiciaire dans l'ancienne commune. 1892. 487. — Concordat entre la ville et le Chapitre au sujet de leur juridiction. 1887. 71. — Acte en faveur du grand béguinage. 1887. 73, 74. — Les tapissiers et haut-lisseurs 1892. 372. — Potiers et faïenciers tournaisiens. 1887. 374. — Notes sur la corporation des tailleurs de pierre. 1883. 214. — Le vieux Marché aux poissons en 1553. 1881. 498. — Monographie de l'église Saint-Jacques. 1881. 504. — Fondation de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine dans l'église Saint-Piat. 1886. 454. — Abbaye de Saint-Martin. 1888. 489. 1891. 479. — Historiæ Tornacenses. 1891. 480. — Diocèse, ses anciennes divisions. 1887. 67. — Divisions en archidiaconés. 1888. 437. — Délimitation incertaine jusqu'au XIII[e] siècle entre cet évêché et celui d'Utrecht. 1876. 166. — Ses archives. 1891. 356.

TOURNAY-NOYON (l'évêché de). 1891. 478. — Tentatives pour la séparation de ces deux églises. 1892. 210. — Leur séparation. 1892. 300.

9. Annales du Cercle archéologique de Mons.

On y trouve : p. 1, le premier bailliage de Tournai-Tournaisis, par M. Albert Allard.

P. 491, l'échevinage d'Antoing, par M. Ernest Mathieu.

P. 492, les cloches de Béclers, par le même.

10. Institut archéologique dù Luxembourg, annales, tome 31.

M. Léon Germain, de Nancy, récemment nommé membre correspondant, envoie les ouvrages ci-après, qu'il offre à la compagnie et au sujet desquels elle lui vote des remercîments.

Mélanges historiques sur la Lorraine.

Eglise de Mont devant Sassey.

Les Briot et la famille de Pierre Wœriot.
Mont devant Sassey.
Observations sur les formules d'inscriptions des anciennes cloches de Vitteaux.
Inscriptions de cheminées.
Notre-Dame du Bon-Secours.
Les dessins de Jean et de Joseph Richier.
Deux chartes du Cartulaire d'Orval.
Les anciennes cloches de Sangues.
Table d'horloges solaires.
Sainte Marie-Majeure patronne de l'abbaye de Pont-à-Mousson.
Grands et petits chevaux de Lorraine.
Origine de la croix de Lorraine.
Armorial des écuyers du Bailliage de Bar.
Les cloches du collège Gilles de Trèves à Bar-le-Duc.
L'acte de consécration du maître-autel de l'église Saint-Christophe à Neufchâteau.
Plaque de reliure aux armes de Jean-Vincent, Baron d'Autry.
Le bas-relief de Saint-Benoît en Wœvre.
La maison de Tonnoy.
Deux fragments d'étude sur les vitraux de Vezelise.
Les armoiries de la maison de la Vaulx.
Bibliographie.
Notice sur deux tableaux concernant la famille de Beauvau.

M. le Secrétaire fait part du décès de notre regretté Vice-Président, M. le Chanoine Huguet.

Il a représenté la compagnie à ses funérailles et lui a adressé les adieux de la Société et de la Commission royale des monuments.

M. le Président ayant exprimé le désir qu'un article nécrologique sur M. Huguet soit inséré dans le volume des Annales en cours de publication, M. Soil donne lecture d'une notice qu'il a rédigée à cette intention et on vote son impression avec un portrait du regretté défunt.

L'assemblée n'étant pas en nombre exigé par les statuts pour élire le nouveau Vice-Président, il est décidé



que la nomination aura lieu à la séance ordinaire de décembre.

Sur le rapport fait par M. le Trésorier, on décide d'envoyer à la Société d'émulation de Roubaix, les volumes qu'elle réclame, sauf le tome 24 des Bulletins.

A la demande de MM. Desclée et Soil on décide d'insérer dans le volume de 1897 leur communication sur le plan de Tournai en 1701, qui devait figurer dans le volume de 1896.

Le même volume de 1897 pourrait comprendre *les Testaments Tournaisiens* de M. de la Grange, ainsi que la note présentée par le P. Léon-Aimé de Robiano, sur le *Couvent des Carmes* de Tournai.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1896.

M. le Comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de Novembre est lu et approuvé.

M. le Secrétaire dépose les publications qu'il a reçues pour la Société.

1. Bulletin de l'Académie royale. 1896. N°s 9 et 10.

2. Bulletin de l'Académie royale de médecine. 1896. Tome 10, n° 9.

3. Mémoires couronnés par l'Académie royale de médecine. Tome 14, 4e et 5e fasc.

4. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, tome 6, 4e Bulletin.

5. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 34e année, n°s 9, 10, 11 et 12.

6. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand. 3e année n° 7, 4e année, n°s 2, 3, 4, 5.
Voir page 168 une dissertation sur l'école d'architecture tournaisienne.

7. Revue bénédictine. 1896, n°s 6, 7, 8, 9, 11 et 12.

8. Cercle hutois des sciences et des arts. — Tome XI, 1re liv.

9. Société royale belge de géographie. 20e année, n°s 2 et 3, 4 et 5.

10. Analecta bollandiana. Tome 15, fasc. 4.

11. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. Tome 10, liv. 3 et 4.

Voir page 316, la mention de quelques hautelisseurs tournaisiens établis à Anvers.

12. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. 4e série, tome IX, 3e et 4e livraisons.

13. Annales de la Société archéologique de Namur. Tome 21, 2e livraison.

14. Documents et rapports de la Société paléontologique de Charleroi. Tome 20, 2e livr.

Il est donné lecture de la correspondance.

Le vote pour la nomination d'un Vice-Président est renvoyé à la séance de janvier 1897.

M. Maurice Houtart signale dans une note dont on vote l'impression, certains documents sur l'administration de Mgr Hirn, évêque de Tournai, extraits de l'ouvrage intitulé *La révolution française en Belgique*, par M. Lanzac de Laborie.

M. René Desclée entretient l'assemblée de vestiges de l'ancienne Halle des Consaux, et notamment d'une cave voûtée trouvée dans le sol de la place du Parc, lors de l'établissement d'un aqueduc.

On vote l'impression de cette communication.

De l'ouvrage intitulé « La domination française en Belgique (1795-1814), » par L. de Lanzac de Laborie (1), nous extrayons quelques renseignements inédits concernant Tournai, puisés dans la série F des Archives Nationales de Paris.

Tome I, pp. 112 et 132. Détails biographiques sur Bonaventure, originaire de Tournai.

(1) 2 vol. Paris, Plon et Nourrit, 1895.



P. 151. Destitution de la municipalité de Tournai en 1797. (Archives Nationales de Paris F. 1[b], II, Jemmapes 8.)

P. 165. Lettre d'un officier municipal de Tournai. (Id.).

P. 203. Exécution de la loi proscrivant les signes extérieurs du culte, en 1797. (F. 1[e], III, Jemmapes.)

P. 297. L'administration de Tournai revendique sur Mons l'école centrale du département de Jemmapes, en 1796. (AF. III, 108.)

P. 411. Nomination de François-Joseph Hirn en qualité d'évêque de Tournai.

T. II, p. 39. Etat de la prison de Tournai en 1813. (Lettre du préfet Laussat au Ministre de l'Intérieur. F. 16, 551).

P. 62. Lettres de De Rasse, maire. (F. 1[b], II, Jemmapes 8), et de B. de Béthune, second adjoint. (F. 1[b], II, Jemmapes 4), pour obtenir de l'avancement.

P. 112. Dotation du Séminaire, en 1808. (F. 19, 613.)

P. 118. L'évêque de Tournai refuse de prescrire dans son diocèse le catéchisme impérial. (F. 19, 1073, et 1074.)

P. 123. Correspondance du même prélat, relative à la déclaration gallicane de 1682, remise en vigueur par Napoléon. (F. 19, 818.)

PP. 235 et suiv., Mgr Hirn au Concile National de 1811.

P. 241. Son arrestation et son interrogatoire. (F. 7, 6567.)

P. 243. Interrogatoire de l'abbé Duvivier. (Id.).

P. 250. Attitude du Chapitre de Tournai à la suite de la démission de Mgr Hirn, en 1812. (Id.).

PP. 255 et suiv. Nomination d'un nouvel évêque. (F. 19, 1063; F. 7, 6526.)

Des travaux effectués en novembre 1896, rue et place du Parc, pour l'établissement d'un égoût, mirent au jour les fondations des anciens bâtiments et dépendances de la Halle des Consaux, depuis le milieu de la rue du Parc jusqu'en face de la seconde maison située du côté nord de la place du Parc, après la rue Garnier.

La tranchée profonde de deux à trois mètres, fit découvrir dans l'axe de cette dernière rue, le mur d'une cave à la hauteur de la voûte. Une ouverture y fut pratiquée par laquelle il fut possible d'explorer l'intérieur.

La cave comblée presque entièrement de matériaux de démolitions paraît mesurer onze à douze mètres de longueur sur cinq à six mètres de largeur; il fut impossible d'en mesurer la profondeur. La voûte surbaissée, formée de grosses pierres de trente sur soixante centimètres était semblable à celle de la cave située sous la cour de l'hôtel de ville. Vers le milieu du côté sud, la voûte était percée d'une ouverture carrée. A l'extrémité *est*, un corridor en pente remontait vers la surface du sol. Du côté opposé, et vers la salle des Concerts, une petite salle formait emprise sur l'angle de la cave et se prolongeait un peu au delà.

A partir de la rue Garnier, la tranchée longeait la paroi sud d'un mur de construction très solide d'environ dix mètres de longueur, se prolongeant ensuite à angle droit vers le milieu de la seconde maison de la place du Parc. Le bas allait s'élargissant un peu.

Ce mur paraît avoir servi de base à la *Tour des six*;

mais la situation exacte de cette tour n'a pas été, croyons-nous, nettement déterminée jusqu'ici.

Un plan général de la Halle des Consaux et de ses dépendances avait été dressé par Renard lors de sa démolition. Nous en donnons un fac-simile, réduit à l'échelle de $\frac{1}{1250}$ qui est celle qui a été adoptée pour le plan cadastral de la ville de Tournai dressé en 1865 (n° 77 de la collection Dejardin) et dont la partie correspondante est imprimée sur papier transparent, placé au-dessus du relevé exécuté par Renard.

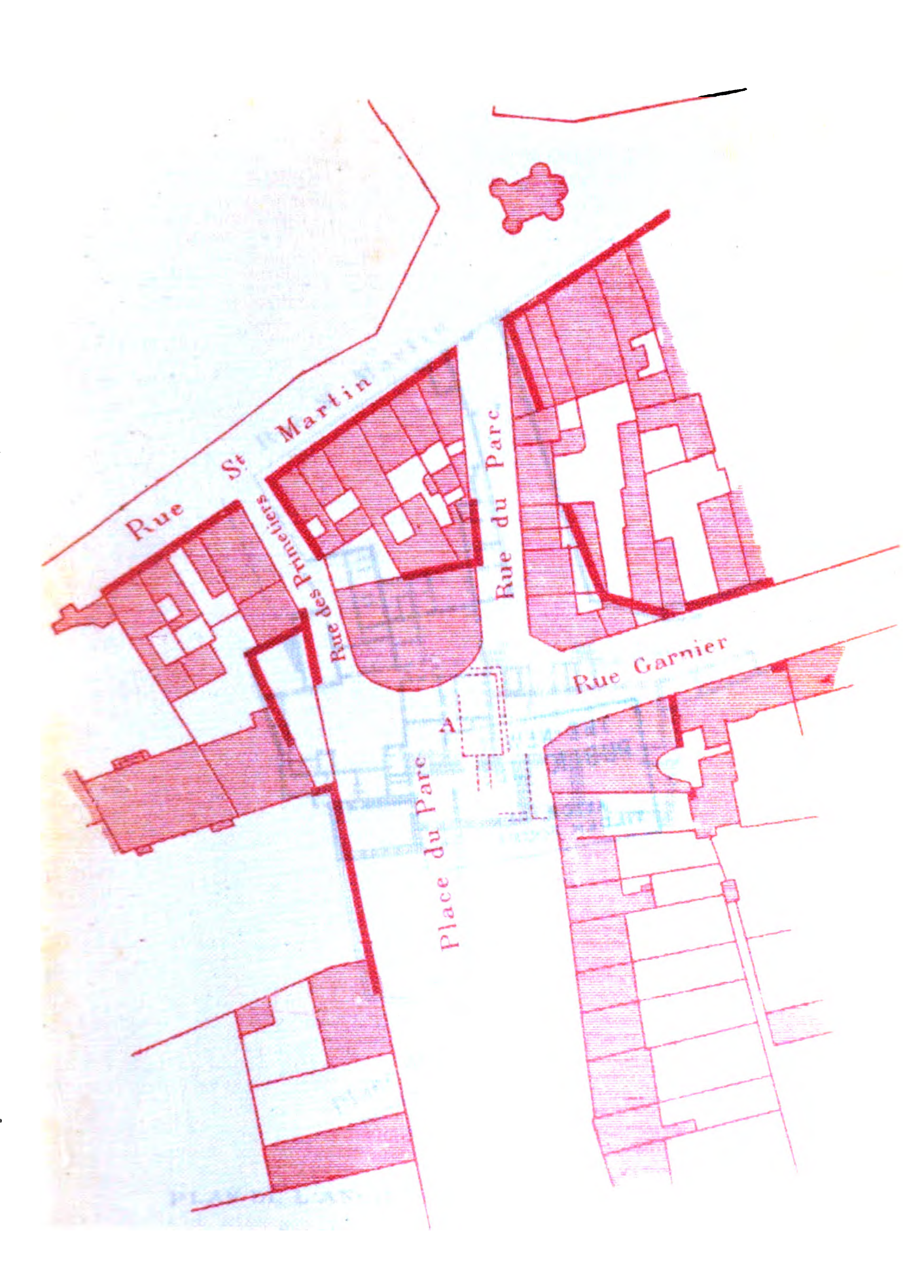
On voit que les alignements principaux formant le périmètre de l'ensemble des anciens bâtiments se retrouvent en beaucoup d'endroits du plan de 1865, (ils y sont indiqués en traits forts) et permettent de fixer l'emplacement exact qu'occupaient les bâtiments disparus.

La cave découverte en 1896 ainsi que le mur, sont indiqués par des hachures, et la tour des six occupe dans le plan fait par Renard exactement l'emplacement que les fouilles avaient désigné.

Par suite de la modification apportée au tracé de la rue du Parc, du côté nord toute une série de maisons sont venues remplir une partie de l'espace laissé vide par la disparition des anciennes installations. Du côté opposé, la rue a été au contraire formée en empiétant sur les constructions alors existantes.

R. Desclée.

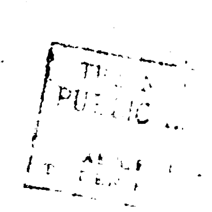


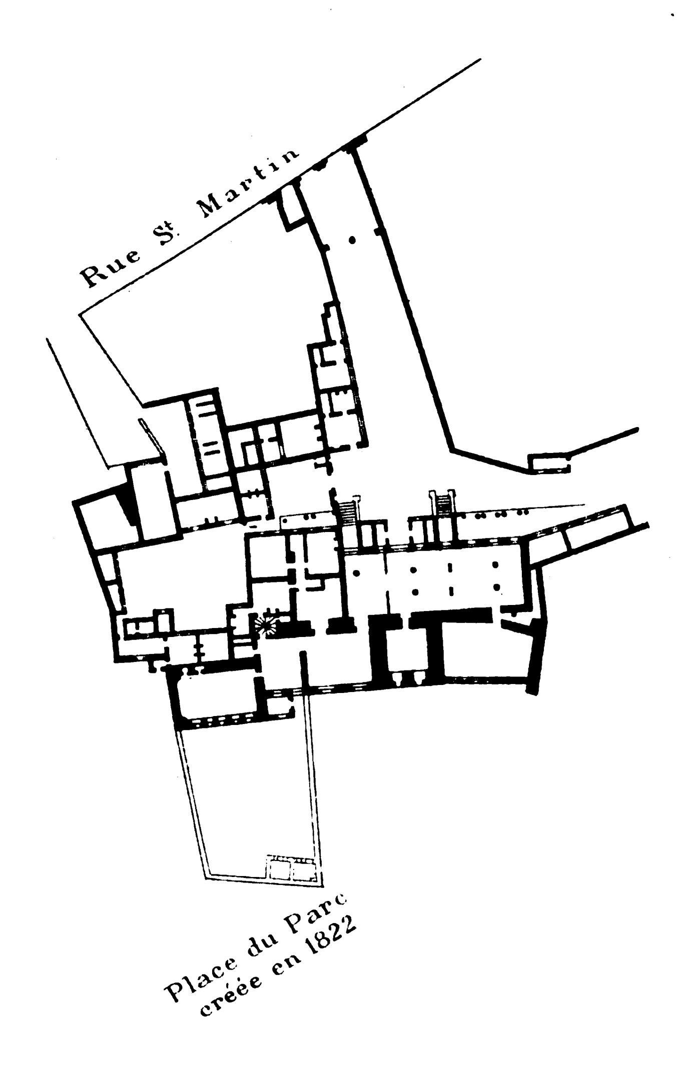


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

de la Ville de Tours.

A *Substructions découvertes en 18[illegible]6*





PLAN DE L'ANCIENNE HALLE DES CONSAUX

d'apres un dessin de B Renard (1821)

SÉANCE DU 14 JANVIER 1897.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale... 66e année, 1896, n° 11.

2. Annuaire de l'Académie pour 1897.

3. Bulletin de l'Académie royale de médecine, IVe série, tome 10, n° 10.

4. Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 4e série, tome X, 1re livraison.

5. Bulletin, 4e série, 2e partie, tome XXVIII.

6. Revue belge de numismatique, 1897, 1re livraison.

7. Cercle archéologique de Malines. Bulletin, tome VI.

8. Revue bénédictine, 1897, n° 1.

9. Annales de la société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome VI, 1re livraison.

10. Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, tome X, 1re partie.

11. Mémoires et publications de la société des sciences des arts et des lettres du Hainaut, année 1893.

— Voir dans l'ouvrage de M. *E. Mathieu*, histoire de l'en-

seignement primaire en Hainaut, les passages relatifs à Tournai, et renseignés dans la table alphabétique. V° Tournai.

12. L'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV, par A. Legrelle.

13. Mémoires archéologiques par D. A. Van Bastelaer, tome VI.

14. Exposé de la situation administrative de la province du Hainaut (pour 1896) et 3 annexes.

15. Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel, par H. Pirenne.

Il est donné lecture de la correspondance.

Le Cercle historique littéraire et artistique du Luxembourg, demande l'échange de ses publications avec les nôtres, ce qui est accepté.

Il est procédé par scrutin secret à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. le chanoine Huguet décédé. M. le général de Formanoir de la Cazerie est élu en cette qualité.

M. le comte du Chastel ayant attiré l'attention de l'assemblée sur quelques dispositions du règlement qui se contredisent sur certains points, l'assemblée, après avoir pris connaissance de ces dispositions et les interprétant conformément à la pratique constante de la Société dit qu'elles doivent être entendues comme suit :

1. Le secrétaire a la direction des publications.

2. Le trésorier est chargé de faire parvenir aux membres et aux sociétés lesdites publications.

3. Le bibliothécaire administre la bibliothèque et garde les archives de la Société. Il en dresse le catalogue.

Le même membre ayant fait observer que le règlement aurait besoin d'être révisé sur certains points qu'il indique, M. Allard veut bien se charger de pré-

senter un projet de révision des statuts et du règlement qui sera discuté ultérieurement.

Le même membre propose enfin de faire graver un nouveau sceau de la Société, sur lequel figureraient les armoiries de la ville. M. de la Grange fait observer que ces armoiries sont généralement représentées d'une manière très inexacte. Il ajoute qu'il étudie la question des armoiries véritables de notre ville, et se propose de présenter bientôt à la Société le résultat de ses recherches.

On remet la décision à prendre sur le sceau jusqu'après la communication de ce travail.

M. Soil dépose le manuscrit de M. Alfred Henri sur *Pierre Chaboutleau fondeur en cuivre*. Il est chargé d'en prendre communication et de faire rapport au point de vue de l'impression de ce mémoire dans nos publications.

M. de la Grange, sous le titre de *rectification à un vieux procès-verbal* (celui de la séance du 8 octobre 1848) entretient l'assemblée d'un carreau en terre cuite dont l'inscription a été mal lue.

Le même membre donne lecture d'une étude sur l'*ancienne Halle des Consaux*. On vote l'impression de ces deux communications.

Il dépose le manuscrit de son étude sur les *Testaments tournaisiens*, dont l'impression a été votée précédemment et on décide que ce travail figurera au tome II des Annales de la Société, dont l'impression sera aussitôt commencée.

M. Hocquet lit une notice sur le *cloître du Couvent des Clairisses* au 17e siècle. On en vote l'impression avec une planche.

RECTIFICATION A UN VIEUX PROCÈS-VERBAL.

La séance du 5 octobre 1848 de la Société historique est certes bien éloignée; et le procès-verbal en a été adopté depuis longtemps. C'est pourtant à ce procès-verbal que je voudrais faire une rectification, qui s'étendra par la même occasion aux *Potiers et faïenciers tournaisiens* de M. Soil.

Donc le 5 octobre 1848, M. Peeters présentait à la Société une petite note relative à des poteries émaillées qu'il supposait de fabrication tournaisienne. Parmi les pièces soumises à l'examen des membres de la Société, il en était une, malheureusement aujourd'hui égarée, qui offrait un intérêt tout spécial à cause de l'inscription qu'elle portait. C'était un carreau vernissé « au centre duquel figurent deux rats, tournés dos à dos et s'escrimant de leurs queues. » Dans les angles sont des



quarts de cercles portant chacun un certain nombre de lettres, que M. Peeters lisait : OPUS HOC SANDONIS. Et il se livrait à une savante dissertation sur certains moulins à usage de potiers, montés sur bateaux et appelés, paraît-il, au moyen âge *sandoner* et *sandoni* par les italiens. Puis renonçant bientôt à cette expli-

cation un peu hasardée, il se demandait, ce qui paraît plus vraisemblable, s'il ne fallait pas chercher dans cette inscription la signature du fabricant, et voir dans *Sandos*, nom que l'on rencontre encore à Tournai, celui d'un potier émailleur.

C'est cette dernière interprétation qu'adopte, à la page 101 de l'ouvrage cité plus haut, notre érudit confrère M. Soil. Et il ajoute que, malgré ses recherches, il n'a pu retrouver ce nom dans les listes d'artistes qu'il a relevées. Cet insuccès n'aura pas lieu de surprendre quand on saura que l'inscription *hoc opus sandonis* n'a jamais existé.

Il est facile d'en donner une preuve matérielle et palpable. Pour cela, reproduisez quatre fois le dessin du carreau; juxtaposez ces quatre dessins de façon à former un carré. Les quatre quarts de cercles, qui se trouvent dans les angles du carreau, formeront un cercle complet, et vous lirez : HOC OPUS DONISSAN. *Donissan* est sans doute le nom du fabricant. Ce nom ne se rencontre pas dans les listes de potiers données par M. Soil; mais il existe dans l'ouest de la France, vers l'Anjou. En tout cas, voilà la vraie piste à suivre si l'on veut retrouver le lieu d'origine et la date de la pièce qui a donné lieu à cette note.

A. DE LA GRANGE.

LA HALLE DES CONSAUX ET LA PETITE BOUCHERIE.

Il y a quelque temps, notre confrère M. Albert Allard me signala un fort curieux document qu'il avait découvert dans une des layettes de pièces non classées de nos

archives communales (1). C'est un volumineux rouleau de papier, long de 12 à 15 mètres et large de 25 centimètres, qui fut écrit vers la fin du XIVe siècle. Il contient une série de dépenses de toutes natures effectuées pendant le dernier quart de ce siècle; et son intérêt est d'autant plus grand que nos comptes communaux n'existent, d'une façon suivie, qu'à partir de 1394.

On y rencontre des dépenses faites pour des dons offerts aux souverains et à des personnages de distinction qui passaient par Tournai; les frais nécessités par l'armement et l'équipement des communiers envoyés, en diverses circonstances, à l'armée du Roi de France; le compte des indemnités payées aux officiers de l'armée du roi, dont le butin avait été enlevé et les prisonniers délivrés par le peuple de Tournai, après la bataille de Rosebecque; des dépenses effectuées pour la construction de monuments communaux, etc.

Mais aucune de ces dépenses n'a un caractère de permanence; elles ne sont point soldées par les revenus ordinaires de la commune; et chaque fois, il fallut l'autorisation du souverain pour permettre à la ville de créer les rentes viagères nécessaires pour y subvenir. Ces autorisations sont en général transcrites en tête de chaque chapitre; et ces documents forment un utile complément de notre chartrier; parfois, il est vrai, on a laissé en blanc la place nécessaire à cette transcription. On trouve ensuite l'indication du résultat de ces autorisations, et l'emploi des deniers provenant de la vente de ces rentes.

Ce document, on le voit par la courte analyse que je viens d'en faire, est d'un haut intérêt; et plus d'un de nos confrères y trouvera de curieux renseignements

(1) A. Allard. *Le premier bailliage de Tournai-Tournaisis*, p. 104.

pour éclairer une foule de points de notre histoire communale. Pour le moment je ne veux en extraire que deux chapitres relatifs à des constructions dont mon confrère, M. Cloquet et moi, avons déjà parlé ailleurs (1), alors que nous ne connaissions pas le document que je signale.

I. Halle des Consaux.

Vers 1820 disparut l'ancienne Halle des Consaux, que les historiens de Tournai ont fait remonter à la première moitié du XIII[e] siècle, et qui en réalité ne datait que du dernier quart du XIV[e]. Avait-elle toujours occupé le même emplacement? Bien que Bozière l'affirme (2), je dois émettre des doutes à ce sujet. Je crois pouvoir dire qu'au moins postérieurement à l'incendie de la *Tour des Six* en 1213 par Ferrand de Portugal, et jusqu'en 1383, la Halle des Consaux était située plus haut dans la rue Saint-Martin, mais évidemment en dedans de la seconde enceinte de la ville.

En effet, au cours de mes recherches pour les *Etudes sur l'art à Tournai*, que j'ai jadis publiées en collaboration avec M. L. Cloquet, j'avais rencontré un acte de 1392 portant acquisition par Piérart Aubert, *tailleur de ymages d'ivoire*, d'une maison en la rue Saint-Martin « devant le halle jadis dite et appellée des eschevins (3). »

Cette maison ne formait pas l'angle de la rue et du Grand Marché, car elle n'est pas indiquée dans l'acte comme formant *touquet;* elle est mentionnée au contraire comme tenant des deux côtés à d'autres immeu-

(1) *Etudes sur l'art à Tournai.*
(2) Bozière. *Tournai ancien et moderne*, p. 299.
(3) Pièce justificative, n. I.

bles. On objectera peut-être que, sans former angle, la demeure de Piérart Aubert pouvait pourtant être située vers le bas de la rue Saint-Martin, et par conséquent en face de la halle disparue vers 1820, qui s'étendait jusque sur l'emplacement de la place actuelle du Parc. Les termes mêmes de notre contrat ne me semblent pas permettre cette supposition. On n'eut pas dit en effet que le lieu dont il s'agit était situé *devant le halle jadis dite et appellée des eschevins*, si cette halle avait encore été à leur usage. Le mot *jadis* montre bien que la destination du monument avait changé depuis peu ; et, comme je le montrerai tout à l'heure, la halle des consaux placée au pied de la *Tour des Six*, n'était construite que depuis neuf ans à l'époque où fut rédigé le contrat de Piérart Aubert.

Je suis donc, me semble-t-il, en droit de conclure que, durant la plus grande partie du XIVe siècle au moins, la halle des échevins était située en la rue Saint-Martin, mais plus haut que celle construite en 1383, sans pourtant que je sois en état, pour le moment du moins, de fixer cet emplacement d'une façon positive.

Je viens de donner la date de 1383 comme étant celle où les magistrats de Tournai avaient fait procéder à la construction d'une nouvelle halle; il serait peut-être plus exact de dire que ce travail était déjà entrepris depuis un certain temps, et que ce fut seulement en cette année qu'il fut terminé (1).

En effet, le 22 juillet 1383, le roi de France, ratifiant l'accord conclu entre les magistrats de la ville et le maréchal de Sancerre relativement à la restitution

(1) Cette halle était connue, en 1396, sous le nom de *Noefve halle*. Ainsi nous lisons dans le Compte général du 2e quart de cette année : « A Pierre de Gand, févre, pour une noefve serrure à boche servant et qui fu mise à l'huis de le noefve halle, devant le belfroy, viij sols. »

du droit de Commune, avait accordé aux premiers, pour contribuer aux frais d'érection de la nouvelle halle, une somme de mille livres à retenir sur les 12,000 qu'ils s'étaient engagés à payer (1).

Le roi motivait sa remise sur ce que « les habitans de ladite ville avoient encomenchié faire un biel édifice qui desjà a grandement cousté et coustera encores avant qu'il soit parfait. » Il posait comme condition à cette libéralité que, dans la halle neuve, serait disposé un local « honeste et convenable pour tenir la jurisdiction de nostre dit bailli illec. » Ce local, placé en face du beffroi, devint plus tard la Halle des Doyens.

Le 22 août de la même année, le receveur de Vermandois donnait à nos magistrats communaux récépissé du payement des 12,000 francs de leur *composition*, après déduction des mille livres octroyées par le roi pour la réfection de la halle des consaux (2).

L'architecte de cette construction fut Jacques de Brabant, l'un de nos plus grands artistes du XIVe siècle, dont le nom s'était déjà rencontré dans les comptes du beffroi et du chœur de l'église Saint-Jacques. Il eut comme auxiliaire dans le travail qui nous occupe, un maître dont le nom est nouveau pour moi, Willemme Hondreman. Je donnerai plus loin le relevé de quelques dépenses faites à cette occasion (3).

Dans l'énumération d'ailleurs fort brève de notre compte, nous trouvons un article relatif à la peinture de trois *ymages*. Il s'agit là des statues du Roi et de la Reine de France, ainsi que d'un « petit Dieu » qui étaient sculptés sur la façade de la halle, comme nous

(1) Pièce justificative, n. II.
(2) Pièce justificative, n. III.
(3) Pièce justificative, n. IV.



le montre le payement fait en 1484 à Philippe Voisin qui fut chargé de les repeindre (1).

Le travail entier, dont je viens de fixer la date, coûta 1494 francs d'or.

II. Petite Boucherie.

« La petite boucherie, située entre la placette aux Oignons et la rue de la Croix d'or, est de construction reculée, car elle est citée dans des actes d'intérêt privé de la fin du XIV[e] siècle et du commencement du suivant (2). » Cela est exact, mais manque de précision. Je ne possède malheureusement qu'un seul document, fort incomplet d'ailleurs et non daté, qui puisse aider à fixer plus exactement l'époque de la fondation de la petite boucherie (3).

Le rouleau de papier, dont j'ai parlé au début de cette note, nous apprend que les magistrats de Tournai, trouvant exagérés les prix que les bouchers de la grande boucherie fixaient à leurs marchandises, résolurent d'en créer une nouvelle dans le quartier de la paroisse Saint-Jacques. Ils se firent autoriser, par lettres royales, à effectuer un emprunt dans ce but; et cet emprunt fut fixé à 100 livres de rentes viagères, au denier 10. Les lettres royales font défaut dans notre chartrier communal, et la place pour leur transcription est restée en blanc dans notre rouleau. Nous savons seulement que l'emprunt fut souscrit par des habitants de Tournai et par un seul étranger résidant à Cambrai. La somme obtenue se montait à mille francs d'or.

Mais en étudiant de plus près le rouleau que m'avait

(1) Compte général de l'année 1484.
(2) Bozière. *Tournai ancien et moderne*, p. 331.
(3) Pièce justificative, n. V.

signalé M. A. Allard, j'ai constaté que les actes y étaient en général inscrits dans l'ordre chronologique, sans que pourtant ce soit une règle absolue. Or l'acte qui précède celui relatif à la création de la petite boucherie est du 14 juillet 1385; celui qui le suit est du 10 septembre 1386. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut, je pense, fixer celle de la fondation de notre petit monument, qui d'ailleurs n'a rien conservé de son installation première et fut totalement transformé au XVIIe siècle (1).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Sacent tout chil qui cest escript verront ou oront que, pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournay, Jaquemars Gauwars, boulenghiers, a vendut, werpit et clamet quitte à tousiours hiretablement à Piérart Aubert, tailleur de ymages d'ivoire, une maison qui jadis fu Diérin de Wés, avœcq le comble tout ainssi qu'il se appert aujourdhui, et tout l'iretage si comme il s'estent et comprent en tous costés devant et dérière, par le manière qu'il est ad présent partis et sevrés, et que lidis Gauwars en possessoit au jour de cest présent vendage, séant en le rue Saint-Martin devant le halle jadis dite et appellée des eschevins, tenant à l'hiretage Jehan de Briffœl, cappellier, d'une part, et à l'hiretage Jehan Wacheret, fustailleur, d'autre part, et par dérière haboutant à l'hiretage le vaive et hoirs demoréz de feu Jehan le Vorier...... Che fu fait l'an mil ccc iiij^{xx} et unze, le xxiij^{e} jour dou mois de march. — *Au dos est écrit* : Escript Piérart Aubert, tailleur d'images d'ivoire.

(Archives de Tournai. — Chirographes de la cité. — Layette de 1391. — Orig. sur parchemin.)

II. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Jehan le Rice, receveur de Vermendois, Salut. Sacent tout que le xxve jour d'aoust l'an mil ccc iiij^{xx} et iij, nous reçumes par les prévos et jurés de la ville de Tournay les lettres du Roy, nostre

(1) E. J. Soil. *Tournai archéologique en 1895*, p. 73.

sire, et de nos seigneurs les généraulx conseilliers à Paris sur le fait des aydes ordonnées pour la guerre, dont la teneur s'ensieut. Charles, par la grâce de Dieu Roy de France, à nos amés et féaulx les généraux conseilliers sur le fait des aydes ordonnées pour la guerre, Salut et dilection. Savoir vous faisons que comme nos bien amés les prévos, jurés, eschevins et eswardeurs de nostre ville de Tournai, pour eulx et pour toute la communauté et les singuliers de nostre dite ville, aient composés, accordé entre les autres coses avecques nostre chier et féal cousin, le conte de Sancerre, et nos autres gens de nostre conseil que nous ordonames naghaires et envoyasmes en sa compagnie, réformateurs en la province de Rains, à xij^{m} frans d'or que ilz nous doivent payer une fois à deux termes, c'est assavoir la moitié en la fin de ce présent mois de jullet, et l'autre moitié à la feste del Assumption Nostre-Dame prochain ensuivant; or aussi aient accordé que nous aurions un bailli de Tournay et Tournésis qui aura et tenra son siège et jurisdiction en le halle de ladite ville sur l'entrée d'icelle au lès devers le belfroy, parmi certain accord et ottroy qui fais leur ont esté pour ceste cause, sy comme ces coses et pluiseurs autres sont plus ad plain contenus en nos lettres sur ce faites, se ondit liu ouquel nostre dit bailli doit tenir son siège les habitans de ladite ville aient encomenchié faire j biel édifice qui desjà a grandement cousté et coustera encores avant qu'il soit parfait, si comme nos dis cousins et conseilliers nous ont as nous rapporté et tesmongnié, lequel édifice lesdis de Tournay parferont si que il y aura lieu honeste et convenable pour tenir la jurisdiction de nostre dit bailli illec. Nous, oy sur ce le rapport d'iceulx nos cousin et conseilliers, avons ausdis prévos, jurés, eschevins, eswardeurs, ou non et pour ladite communauté, donné de grâce espécial et donnons par la teneur de ces lettres mil frans d'or à prendre des xij^{m} frans d'or que il nous doivent à une fois, comme dit est, à payer aux ij termes dessus dis, à chascun la moitié, pour tourner et convertir, par leur main ou leur commis à ce, en la perfection dudit édifice et non ailleurs. Sy vous mandons que par Bertrant A le Dent, recepveur général desdis aydes et del émolument de ladite réformation, vous fachiés baillier et délivrer les mil frans d'or dessusdis ausdits prévos, jurés, eschevins et eswardeurs ou non que dessus; et nous volons que, par raportant ces lettres et recognoissance des dessus nommés, il soient aloués ès comptes dudit recepveur, nonobstant ordenances ou deffences au contraire. Donné à Paris le xxij^{e} jour de juillet l'an de grâce mil ccc iiij^{xx} et trois, et le tiers de nostre règne. Par le Roy, à la relation de monseigneur

le Duck de Bourgongne. Yvo. — Item, de par les généraulx et conseilliers à Paris sur le fait des aydes ordonnés pour la guerre, recepveur de Vermendois commis à recevoir les deniers de la composition de la ville de Tournay, nous vous envoions les lettres du Roy nostre sire atachiés à ces présentes soubz l'un de nos signes, et vous mandons que, après ce que leur aurés receu des prévos, jurés, eschevins et eswardeurs de la ville de Tournay la somme de xj^{m} frans d'or de et sour la somme de xij^{m} frans en quoy il sunt tenus envers le Roy nostre dit seigneur par composition à eulx faitte, dont les dittes lettres font mention, vous à iceulx prévos, jurés, eschevins et eswardeurs de Tournay bailliés et délivrés la somme de mil frans restans de ladite somme de xij^{m} frans, pour les causes contenues ès dites lettres, par la manière que le Roy nostre dit seigneur le mande, nonobstant que par ycelles soit mandé à Bertaut A le Dent, recepveur général des dittes aydes, que il leur payast la dite somme. Donné à Paris soubz nos signes le xj^{e} jour d'aoust l'an mil ccc iiij^{xx} et iij. Ainsi signé, Deoco. En tesmoing de ce nous avons mis nostre seel à ces présentes lettres faites et données en l'an et jour dessusdis.

(Archives de Tournai. — 2e Cartulaire de la ville (n° 7 de l'inv.), f^{o} xlix$^{ret\ v}$.)

III. — Sacent tout que nous Jehan le Riche, receveur de Vermendois, commis à recevoir les compositions, amendes et explois taxées par nos seigneurs les généraulx réformateurs ordonnés de par le Roy, nostre sire, ou province de Rains, cognoissons avoir heu et receu des prévos, jurés, habitans et communauté de la ville et cité de Tournay la somme de douze mil frans d'or qu'il devoient et en quoy il estoient tenu au Roy, nostre dit seigneur, pour cause de certains composicions par eulx faitte à nos dits seigneurs les généraulx réformateurs, c'est assavoir en deniers comptans, par nous receus pour le Roy, nostre sire, onze mil frans d'or, et mil frans d'or dont nous nous tenons pour comptens, lesquelx mil frans d'or le Roy, nostre dit seigneur, leur a donné, quittié et remis pour une fois pour tourner et convertir ès réfections, édifice et réparations de le halle ordonnée à tenir les plais dudit seigneur à Tournay, et non ailleurs, de laquelle somme de xij^{m} frans d'or dessusdis, c'est assavoir onze mil frans par nous receus comme dit est, mil frans à eulx donné pour une fois pour convertir en la manière dessus déclarée, nous, pour le Roy nostre dit seigneur, nous tenons pour comptent et bien payés, et en quittons lesdis prévos, jurés, habitans et communauté de ladite ville et cité de Tournay à tousiours perpétuel-

ment, et tous autres à qui quittance en puet et doit appartenir. Donné soubz nostre scel et signe manuel le xxij^{e} jour dou mois d'aoust l'an de grace mil ccc iiij^{xx} et iij. Ainsi signé, Rice.

(Archives de Tournai. — 2e Cartulaire de la ville (n° 7 de l'inv.), f° 1.)

IV. — Item, est vérité que sur les mil lb. que le Roy nostre sire donna à ladite ville pour faire et édeffyer une nouvelle halle devant le belfroy, lesquelx mil furent pris en le composition des xij^{m} faitte à nos dits seigneurs les réformateurs, comme dit est dessus, les commis et députéz à faire ledit ouvrage ont, oultre yceulx mil lb., payet tant par avant la recepte d'iceuls mil lb., comme depuis, les parties qui s'ensieuwent, c'est assavoir :

A maistre Jaques de Braibant, pour lui et pour maistre Willemme Hondreman son compaignon, pour le reste de l'ouvrage dou pignon de pierre de leditte halle, lequel terme esquey à payer à le Saint-Remy l'an iiij^{xx} et iij, iiij^{c} frans.

Audit maistre Jaques, pour le pointure dou hachement, des angles et del escut extant ou dit ouvrage, xvj frans.

A lui, pour l'amendement de le machonnerie jugié par ouvriers en le présence des commis et députéz de par le conseil de ladite ville, xxviij frans.

A lui, pour le reste de le pointure des iij ymages et de tabernacle estans oudit ouvrage, xxx frans.

A Jehan de Trelon et Jehan Liégois, carpentiers, sur ce que la ville leur puet devoir à cause de le carpenterie de ledite halle, presté à euls, xx lb.

Somme des parties payés pour cause de ladite halle, oultre les mil lb. dessus dittes, iiij^{c} iiij^{xx} xiiij frans.

(Archives de Tournai. — Rouleau de papier non classé, décrit en tête de cette note.)

V. — Item, que pour ce que il sembla estre expédient et chose proufitable pour le commun peuple de ladite ville que une nouvelle boucherie fuist faitte en ladite ville en le parosce de Saint-Jaques, heu regard au fait des bouchiers de la grande boucherie qui vendoyent leurs chars moult chièrement ainsi comme il leur plaisoit, pour laquelle boucherie faire il convint accater certains hiretages, et yceuls démolir pour édifyer ladite nouvelle boucherie, laquelle coustenghe ladite ville ne pooit susporter, et pour ce fu requis au Roy nostre sire qu'il lui pleust à donner licence à la ville de vendre, sur le émolument de ladite boucherie,

C frans de rente à vie à racat, dont ladite ville a heu lettres du Roy, nostredit seigneur.

[*Les lettres ne sont pas transcrites, et manquent au chartrier de la ville.*]

Item, que par vertu desdites lettres la ville vendy, tant aux habitans de la ville de Tournay comme à j estrangier de Cambray, au pris de x den. le den., à ij vies à racat, cent frans.

[*Le cartulaire des rentes vendues fait défaut dans nos archives.*]

Somme a par lui, pour les cent frans dessusdis, mil frans.

(Archives de Tournai. — Rouleau de papier non classé, décrit en tête de cette note.)

A. de la Grange.

LE CLOITRE DES CLAIRISSES AU XVII[e] SIÈCLE.

Notre savant confrère, M. de la Grange, dans un remarquable article intitulé : *Histoire du couvent des Clairisses de Tournai* (1), écrit (2) : « Ce fut seulement alors (3) que les religieuses Clairisses purent élever les constructions définitives de leur couvent, telles qu'on les voit au plan dressé en 1784 par l'arpenteur juré, A.-J. Allard ».

« Je n'ai pu rencontrer aucun autre document, que celui que je viens de signaler, concernant les bâtiments claustraux »....

J'ai eu la bonne fortune de mettre la main, au dépôt des Archives communales, sur une copie d'une lettre adressée au roi par l'abbesse et les religieuses clairisses, dont voici la teneur :

(1) Cf. *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. xx, p. 216.

(2) *Op. cit.*, p. 224-225.

(3) 2 Janvier 1644.

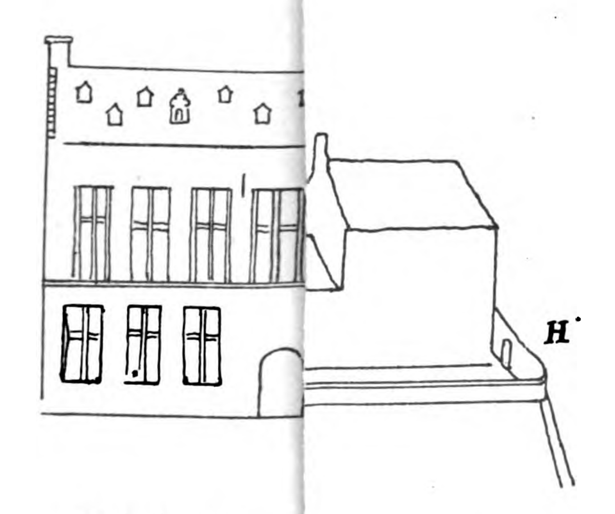
Au Roy

Remonstrent en profonde humilité les Abbesse et religieuses du pauvre cloistre de Ste Claire en la ville de Tournay, que parmy l'héritaige amorty pour icelluy couvent se trouve la cave d'un lieu secret, longue de seize pieds et large de treize quon dit avoir servi tant à ceux quy ont parcydevant possédé l'héritaige des remonstrantes, que par Quintin Havet, leur voisin, et ce par indivis, en sorte que la moitié de la ditte cave est en dessoubs l'héritaige dudit Havet et l'aultre moitié en dessoubs l'héritaige des remonstrantes. Et comme on a trouvé messéant, et non sans péril d'inconvénient qu'un cloistre des filles religieuses se servirait de semblable lieu non divisé d'arrière le voisin, les Remonstrantes n'ayantes aultre lieu propre à ce, ont supplié leur voisin de permettre qu'elles feroient y batir sur leurs parte et à leurs fraix un mur par le milieu pour la diviser. En quoy le dit Havet ne peut receppvoir aucune incommodité, mais au contraire beaucoup d'accommodement. Cependant l'on le trouve tant arresté à refuser chose s'y raisonnable que ni pour prières et supplications, ni pour l'instance de plusieurs personnaiges de quallité et aultre, ny pour la remonstrance des inconvéniens qui pourroient arriver, on n'a pu obtenir par lespace de deux ans aultre chose que l'exemple d'une extreme opiniastreté. Par quoy les remonstrantes ayantes jusques ores estez fort incommodées, se retirent vers vostre Ma^té^ la suppliant estre servie d'auctoriser le magistrant d'icelle ville de veoir ce lieu, pour l'intelligence duquel se joinct icy la carte figurative, et puis leur rescription vœu par vostre Ma^té^, en ordonner côme elle trouvera convenir, quoi faisant et^ra^.

L'intérêt de ce document réside surtout en ce qu'il

Carte figureuses

Tournaj



A. L'église des s... nars monarne

B. Le Dortoir marquée H.

C. Maison appert... heritage de S

D. Icy dessoubs est laue..., haut

et Large de 13 ... de

(appertenante ...

Religieuses) ...

Haut, duquel

y est joint un dessin inédit représentant les bâtiments conventuels des Clairisses en 1649, car notre lettre porte en marge ces mots : « s'adressent les suppliantes aux Eschevins de la ville de Tournay.... le 18 janvier 1649 ».

C'est donc un plan perspectif du cloître des Clairisses après l'acquisition de la maison de Nicolas de la Chapelle, dans la grande rue S[t]-Piat (1), acquisition dont l'acte fut passé le 2 janvier 1644.

Il m'a semblé intéressant pour l'histoire des Communautés religieuses de notre ville d'exhumer ce document et je crois que nos Annales ne feraient pas besogne inutile en reproduisant ce dessin, probablement unique, qui fixerait, à jamais, l'aspect du couvent des Clairisses à Tournai, dans la première moitié du XVII[e] siècle.

A. Hocquet.

(1) Cf. *Op. cit.*, p. 224.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1897.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications qu'il a reçues pour la société depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale des Sciences... de Belgique, 66e année, 3e série, tome 32, n° 12; id. tome 33, n° 1.

2. Collection des chroniques belges inédites — correspondance du cardinal Granvelle, par Charles Piot, 1896.

3. Même collection: Chartes inédites de l'abbaye d'Orval, par A. Delescluse.

4. Table chronologique des Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par A. Wauters, tome 9.

5. Mémoires et publications de la société des Sciences des arts et des lettres du Hainaut, année 1896.

6. Société royale belge de géographie. Bulletin, 20e année, n° 6.

7. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série, tome VI. Ve Bulletin.

8. Bulletin de l'Académie royale de médecine, 4e série, tome X, n° 11.

9. Revue Bénédictine, 1897, n° 2.

10. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome II, 1re livraison.

11. Bulletin du Cercle historique de Gand, 4e année, nos 6 et 7. On y trouve, page 202 et suivantes, à propos d'une discussion sur les caractères de l'architecture des monuments gantois, de très intéressants aperçus sur l'école d'architecture tournaisienne.

Il est donné lecture de la correspondance.

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences annonce qu'elle organise pour le 14 juillet prochain une exposition artistique de photographie.

M. le Président fait connaître que la Société royale de numismatique de Belgique tiendra cette année son assemblée générale à Tournai. On décide de lui faire une réception semblable à celle qui a été faite au mois d'août dernier à la Gilde Saint-Luc.

M. de la Grange signale dans la revue *L'écriture*, la biographie d'un tournaisien Léon Hocquart. Il propose de demander à l'auteur l'autorisation de la reproduire dans nos Annales, ce qui est adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. C. Liégeois, demandant des renseignements sur Gilles de Chin, en vue d'un travail qu'il prépare. Les membres présents donnent quelques indications qui seront transmises à l'écrivain.

M. Hocquet dépose le manuscrit d'une nouvelle communication de M. d'Herbomez sur les *Sources de l'Histoire du Tournaisis*, et relative aux *manuscrits conservés à la bibliothèque nationale de Paris*. On en vote l'impression.

M. Houtart demande s'il ne serait pas opportun d'organiser quelques conférences cet hiver, sous la

direction de la Société. L'un des premiers sujets qu'on pourrait traiter serait le plan de Tournai de 1701 récemment étudié par deux de nos confrères. L'assemblée accueille avec beaucoup de sympathie cette proposition, mais un membre fait observer que le sujet proposé par M. Houtart ne pourrait être traité actuellement, les auteurs s'étant engagés à le faire lors d'une soirée qui va être donnée au profit de l'œuvre des Enfants moralement abandonnés.

Sources de l'histoire du Tournaisis.

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.

Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où sont venus s'accumuler, depuis plus de cinq siècles, tant de volumes aussi remarquables par leur texte que par la splendeur de leur décoration, est, à l'heure actuelle, le plus grand dépôt de livres manuscrits qui ait jamais existé. Le nombre de ces volumes dépasse cent mille ; et comme beaucoup d'entre eux sont, en réalité, des recueils de chartes et de pièces d'archives, c'est par millions qu'il faudrait compter les documents que renferme le merveilleux dépôt de la rue de Richelieu. Ces manuscrits de la Bibliothèque nationale composent des Fonds et des Collections. Je réserve pour plus tard la description des volumes intéressant le Tournaisis dans les Collections de Flandre, de Picardie et autres. Mais je dois rappeler qu'un certain nombre de collections ont été successivement versées dans les Fonds ; telles la collection Béthune et la collection Gaignières, qui n'existent plus en tant que collections, et ont été fondues, la première dans le

Fonds français, la seconde, partie dans ce même Fonds français, partie dans le Fonds latin.

Les manuscrits de la Bibliothèque nationale ont été classés par fonds suivant la langue employée dans ces manuscrits. Il est bon d'observer toutefois que le classement n'est pas rigoureux, parce qu'il ne pouvait pas l'être. On trouve donc, dans certains volumes du Fonds latin des documents en langue française, comme il peut arriver que tel manuscrit du Fonds italien contienne des documents en espagnol, et vice versa.

Je parlerai d'abord du Fonds latin, qui se subdivise en Fonds latin proprement dit, et en Fonds des nouvelles acquisitions latines. C'est dans ce dernier fonds que, depuis 1868, prennent place tous les manuscrits en langue latine qui entrent à la Bibliothèque nationale par acquisitions, dons, ou autrement. Le Fonds français, dont il sera question ensuite, présente la même subdivision. Après avoir examiné les manuscrits du Fonds français, nous aurons donc à passer en revue ceux du Fonds des nouvelles acquisitions françaises. Nous compléterons cette étude des manuscrits de la Bibliothèque nationale qui peuvent intéresser, à un titre quelconque, le Tournaisis, en décrivant un manuscrit du Fonds espagnol, et quelques manuscrits du Fonds néerlandais.

§ I. **Manuscrits du Fonds latin.**

Les manuscrits latins 795, 803, 805, 806 et 809 sont des Lectionnaires. Ils n'ont d'autre intérêt, pour l'histoire du Tournaisis, que leur provenance. Tous, en effet, comme M. Léopold Delisle l'a établi dans son beau livre, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (t. II, p. 409), ont été en la possession de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés-lez-Tournai.

Les ms. latins 1940 et 2677 sont entrés à la Bibl. nat. avec les collections de Le Tellier. Avant d'appartenir à cet archevêque de Reims, ils faisaient partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, comme en témoignent les inscriptions qu'on y peut lire : « Liber Sancti Martini Tornacensis ecclesie. Servanti benedictio, auferenti maledictio ». Ces ms. du XII[e] siècle, qui contiennent, le premier, les quatre livres de saint Augustin sur la doctrine chrétienne, et une apologie de ces quatre livres par un anonyme, le second, des œuvres de saint Jérôme, de saint Yves et de saint Hilaire, n'intéresseraient le Tournaisis que parce qu'ils proviennent de la grande abbaye bénédictine tournaisienne, si le ms. lat. 1940 ne présentait, sur le recto de son deuxième feuillet, le relevé des donations de biens et dîmes à Eparcy, faites à l'abbaye de Saint-Martin par Clairambaud du Rosoy et autres. Ces propriétés furent cédées par notre abbaye à celle de Foigny après 1160. Comme les notes du folio 2[a] du ms. lat. 1940 se rapportent au temps où l'abbaye de Saint-Martin possédait encore Eparcy, on peut en conclure que cette partie du ms. est antérieure à 1160.

Le ms. lat. 8566[A] provient également de Saint-Martin de Tournai, et a appartenu, comme les précédents, à Le Tellier. Il est du XIII[e] siècle et contient notamment les lettres de l'évêque Etienne de Tournai, précédées d'un index, et le *Tractatus de pace*, de Guibert de Tournai.

On trouve dans le ms. lat. 8976, aux f[os] 37-45, quelques notes sur le diocèse de Tournai, non pas sur l'ancien diocèse, mais sur celui qui fut constitué en 1559. Ces notes, empruntées au XVII[e] siècle, par Henri Suarez, pour son *Orbis christianus*, à des ouvrages de seconde main, sont très sommaires et sans

grande importance. Il peut cependant n'être pas sans intérêt de dire ici que notre volume contient un résumé de l'histoire des évêques de Tournai, poussée jusqu'à Maximilien Vilain de Gand (1621).

Les ms. lat. 9124 et 9125 ont été signalés par M. Gachard, au tome I, p. 294, de son livre *La Bibliothèque nationale à Paris*, qui fait partie, comme on sait, de la *Collection des chroniques belges inédites*. M. Alphonse Wauters, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (4me série, t. II, p. 79-198), en a également parlé. Ce sont des recueils de copies de chartes se rapportant aux années 1195-1594. Ces recueils, constitués à Lille au XVIIe siècle, sont extrêmement importants pour l'histoire des rapports de la France avec la Flandre. Pour l'histoire du Tournaisis, ils n'offrent qu'un intérêt secondaire. On trouve cependant à glaner pour cette histoire dans le ms. lat. 9124, aux pages 1, 27, 111 et 151.

Le ms. lat. 10168 provient du chapitre de la cathédrale de Tournai. C'est un cahier de 12 feuillets de parchemin, du format que nous appellerions gr. in-4°. Dans le haut du 1er feuillet, on lit : « Quaternus censarum et reddituum officii panis refectorii, factus et renovatus in anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo ». Cette inscription détermine parfaitement l'âge et le but de notre manuscrit. Ce compte de l'office du réfectoire des chanoines de Tournai n'est malheureusement arrivé à la Bibl. nat. qu'à l'état de fragment.

Le ms. lat. 10169 se compose de 13 feuillets de parchemin d'un petit format oblong, sur lesquels ont été transcrites, au XVe siècle, quatorze chartes de la première moitié du XIIIe siècle, concernant toutes le monastère de Notre-Dame-des-Prés-Porçins-lez-Tour-

nai. On peut dire, en conséquence, que le ms. lat. 10169 est un cartulaire des Prés-Porçins. On sait par une note insérée au tome CXLVIII (f° 179) de la Collection Moreau, comment ce ms. est entré à la Bibl. nat. Il avait été envoyé à Moreau, pour le Dépôt général des chartes de France, par dom Queinsert, qui l'avait probablement obtenu sans peine de l'abbesse des Prés-Porçins; et du Dépôt des chartes il a passé rue de Richelieu. Je n'ai pu vérifier si les quatorze chartes qui sont copiées dans ce petit cartulaire se retrouvent en original à Mons, aux Archives de l'Etat, dans le Fonds des Prés-Porçins.

Il convient de signaler parmi les sources de l'histoire du Tournaisis les ms. lat. 10968 et 10969, qui sont des cartulaires du chapitre de la cathédrale de Cambrai, parce qu'ils contiennent naturellement, pour la partie de la ville de Tournai qui, se trouvant sur la rive droite de l'Escaut, ressortissait à l'évêque de Cambrai, quelques documents intéressants. Je me bornerai à citer, pour prouver mon allégation, dans le 10968, au f° 48ª, la copie d'une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, datée de 1138, et concernant la paroisse de Saint-Brice à Tournai; et dans le 10969, aux f°s 61^b et 62^b, la double copie d'une charte de Mathilde, abbesse du Sart-Notre-Dame-lez-Tournai, datée de 1238, et relative aux droits que le chapitre de Cambrai possédait au Saulchoir.

Les ms. lat. 11733 et 12682, qui proviennent de Saint-Germain-des-Prés, contiennent une copie du XVIIe siècle de la chronique d'Herman de Tournai. Dans le 11733, aux f°s 176 à 188, on trouve toute la partie de cette chronique qui, dans l'édition du Spicilège, est publiée sous les numéros 1 à 40. Le reste se trouve dans le 12682, aux f°s 239 à 264. Cette copie,

exécutée d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, n'offre pas d'intérêt. Au contraire, une *Historia Sancti Martini Tornacensis*, qui se trouve aux f[os] 219 à 237 du ms. lat. 12682, ne manque pas d'importance. Après l'histoire de la fondation, des progrès, de la destruction et de la restauration de l'abbaye de Saint-Martin, elle présente une liste des abbés, depuis Eudes ou Odon, le restaurateur du monastère en 1092, jusqu'à Pierre Cazier, trente-quatrième abbé ; puis, des documents divers sur les privilèges accordés à l'abbaye par les papes, sur les églises avec lesquelles l'abbaye de Saint-Martin était en communion de prières, sur les *Heroes* et sur les *Scriptores San Martiniani*. *L'Historia* se termine par un catalogue des reliques qui se conservaient à Saint-Martin au XVII[e] siècle. Il n'est pas impossible d'attribuer cette *Historia*, dont on trouve aux f[os] 265 à 298 du même ms. lat. 12682, une sorte de réplique, au sous-prieur de Saint-Martin Gilles du Quesne. Le lat. 12682 contient donc, indépendamment d'un fragment de la chronique d'Herman de Tournai, deux histoires en latin, composées au XVII[e] siècle et s'arrêtant toutes deux en 1656, de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Quelques notes et une lettre à Mabillon terminent ce volume. Notes et lettre sont relatives à une préface qu'un moine de Saint-Martin, nommé Willelmus, avait rédigée pour les œuvres de saint Augustin, et que dom Delannoy, moine de Cîteaux, communiquait à Mabillon, le 17 octobre 1678.

Comme les ms. lat. 11733 et 12682, le lat. 12940 vient de Saint-Germain-des-Prés, et comme eux il est du XVII[e] siècle. On y trouve, aux f[os] 54 et 55, une *Narratio de prima constructione urbis Tornacensis*, en l'an 143 de la fondation de Rome. Il est à peine besoin

de dire que cette narration est dénuée de valeur historique. Au f° 56[a] se voit une chronologie des évêques de Tournai et une histoire ecclésiastique de leur diocèse, qui s'étend jusqu'au f° 71[a] où commence une histoire de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Cette histoire occupe les feuillets 71 à 96, dernier du volume. Mais il convient de noter que les feuillets 73, 76, 78, 81 à 85, 87 à 89, 91, 92 et 94, ne font pas suite à ceux qui les précèdent. Ces feuillets, qui contiennent des fragments, assemblés sans ordre, de la chronique d'Herman de Tournai, ont été intercalés par erreur dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin. Celle-ci est en latin, comme les autres parties du 12940 qui intéressent Tournai. Ces divers morceaux, qui ne sont en somme qu'un arrangement de la chronique d'Herman, ne sont pas inédits. On les trouve imprimés au t. XIV des *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, pp. 329 et seq., sous le titre d'*Historiæ Tornacenses*.

Dans son admirable livre sur *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, M. Léopold Delisle a signalé un certain nombre de volumes qui avaient été donnés à la Sorbonne par des personnages se rattachant au Tournaisis. Tels sont les ms. lat. 15430, donné par Gautier de Douai, doyen de Tournai; le lat. 15629, légué par Joseph de Bruges, chanoine de Tournai; le lat. 15704, légué par un archidiacre de Tournai du nom de Nicolas; le lat. 15721, qui provient d'un legs fait à la Sorbonne par l'évêque de Tournai, Michel de Warenghien; le lat. 16514, qui porte dans le haut de son f° 2 recto l'inscription « *Liber Galteri, thesaurarii Tornacensis* »; et d'autres encore. Ces ms. n'intéressent le Tournaisis qu'à raison des noms et qualités de leurs donateurs. Pour le fond, ce sont des livres classiques ou pieux, un Valère-Maxime, les

Sentences de Pierre Lombard, les œuvres de saint Denis l'Aréopagite, etc. On trouvera sur ces volumes tous les détails voulus dans le livre de M. L. Delisle, t. II, pp. 147 et seq. Il suffit ici de signaler leur existence.

Le ms. lat. 17029 a appartenu à Gaignières. On y trouve, aux f°s 75 à 82, d'une main du XVIIe siècle, quelques notes concernant les évêques de Tournai : Gautier (1166), Jean de Thoisy (1411), d'Anglure de Bourlemont (1668), Gilbert de Choiseul (1690), Caillebot de la Salle (1690), de Coëtlogon (1707) et de Beauvau (1707). Ces notes, accompagnées d'armoiries, sont sans importance.

Le ms. lat. 17058 est un recueil de documents originaux qui provient de la collection H. Bordier. Parmi ces documents, il en est dix qui intéressent le Tournaisis. Tous sont des actes d'intérêt privé passés pardevant les échevins de Tournai, et sont rédigés en français. La plupart constatent des ventes de biens immeubles et sont peu importants. Ils se rapportent aux années 1275 à 1300. On les trouve dans le volume sous les numéros 18 à 27.

Le ms. lat. 17799 est une chronique de Tournai, écrite au XVe siècle, et qui provient du couvent des Blancs-Manteaux de Paris. Ce petit volume sur papier ne comporte que 12 feuillets. Il commence ainsi : « De antiquitate urbis Tornacensis. Anno ab Urbe condita centesimo xliiij°, Tarquinius priscus, quintus rex Romanorum, anno X° regni sui, Tornacum, notabilem civitatem, construxit.... ». On voit par cette citation que le début de notre chronique se rattache au genre fabuleux. Plus tard, à partir du f° 4, elle devient plus sérieuse, et les notes qu'on y trouve sur les évêques de Tournai, jusques et y compris Jean Chevrot, pour

si brèves qu'elles soient, ne laissent cependant pas d'offrir un certain intérêt. Le commencement de notre chronique est assez analogue aux récits publiés par le chanoine De Smet, dans son *Corpus chronicorum Flandriæ* (t. II, pp. 483-501), et dans les *Monum. Germaniæ hist.*, (*Script.*, t. XIV, pp. 329-340). La suite diffère par les détails de la chronique publiée aux pages 566-575 du même t. II du *Corpus chron. Flandriæ*, mais est presque identique à celle que le baron de Reiffenberg a donnée en appendice à la *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, (t. I, pp. 532-545).

Il me reste à parler du ms. lat. 18177. Il était autrefois dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, et il a conservé la reliure du XVe siècle qu'il portait dans cette bibliothèque, avec la plaque de corne sous laquelle on lit : « Sermones F. Willelmi que sic incipiunt : Dicite filie Sion. CCCXXXVIII ». Ce chiffre se rapporte évidemment à un ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Martin. Le corps du ms. présente les sermons de Guillaume de Lyon, d'une écriture du XIVe siècle. Mais sur les feuillets qui précèdent ces sermons, on rencontre une liste des abbés de Saint-Martin, écrite au XVe siècle, et dont l'auteur s'est nommé. Après avoir cité les abbés jusqu'au vingt-quatrième, Jean, alors en fonctions, le scribe, en effet, a ajouté :

Johannes, vigenus quartus,
qui nunc preest, ita regnet,
morte functumque coronet
hunc Christus, ac celos donet
scriptori Mathie Grenet.
Anno 1497.

Ce M. Grenet était un personnage assez intéressant. On trouvera sur lui et ses œuvres des renseignements dans ma notice sur *Un manuscrit de Lyon*, publiée au t. I des *Annales* de la Société historique de Tournai.

§ II. **Manuscrits du Fonds des nouvelles acquisitions latines.**

Tous les ms. latins acquis par la Bibliothèque nationale depuis 1868 sont rangés, comme je l'ai dit, dans le Fonds des nouvelles acquisitions latines. Un assez bon nombre des ms. de ce Fonds intéressent l'histoire du Tournaisis plus ou moins. C'est d'abord celui qui porte le n. 357, très petit volume de 48 feuillets de parchemin, écrit au XIIIe siècle, qui a dû séjourner assez longtemps à Tournai, mais dont un seul feuillet, le dernier, offre quelque intérêt pour l'histoire de cette ville. Sur le verso de ce feuillet 48, en effet, on lit ces mots : « L'an m.ccccc. soixante sixe, contre les images s'est mise la cannaille de Tournays malheureuse à jamais. Phle de Ghoy » ; et sur le recto du même feuillet, ces deux petites pièces de vers :

Mil cc ans lx et douse,
vint une mors laide et hisdouse,
qui parmi cest païs passa,
dont mains riches hom trespassa.
Et des vacches l'autre an apriés,
fu li mortories tout chi priés.

Mil cc xxiii ciunquante,
et de semaines ne sai quante,
le nuit saint Jehan décolasse,
fist à Tournai tel eslavasse

de pieres de v pols de tour,
voire de vi u là entour,
qu'aucunes gens priés de c ans
ne virent onques en lor tans
cheïr si grans pieres ne teus.
Et por cho point ne s'end'est teus
Jakes, ains l'a mis en mémorie
pour cho c'on n'oublit le temporie.

Sur l'une des feuilles de garde de notre ms., qui porte une reliure moderne, on lit cette inscription, écrite au crayon : « 125. Casterman. 22 septembre 1819 ». M. Léopold Delisle, dans son livre intitulé *Manuscrits latins et français ajoutés aux Fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, a copieusement décrit (p. 421), le ms. nouv. acq. lat. 357.

Le ms. nouv. acq. lat. 1210 est un recueil de chartes dont quelques-unes (n°s 6, 8, 11, 14, 15, 16 et 18) regardent Tournai. Ce sont des actes d'intérêt privé, passés par devant les échevins ou les voirs-jurés de notre ville. Ils sont au nombre de sept, tous en français, des années 1275-1323. Parmi eux j'ai remarqué l'acte qui porte le numéro 14. Il est daté du lundi avant la saint Nicaise 1313. Les voirs-jurés de Tournai y constatent la vente à Pieron de le Crois, le fruitier, par Jehan Barais, de Watrelos, et ses deux enfants, des fruits de dix de leurs arbres à Watrelos.

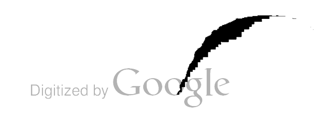
Les ms. nouv. acq. lat. 1219 et 1220 contiennent une copie figurée, exécutée en 1873, du beau cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand-en-Pèvele, conservé à Lille dans les Archives du Nord. On connaît l'importance de ce cartulaire pour l'histoire du Tournaisis et de ses annexes. Nous devons donc nous féliciter qu'il

y en ait maintenant deux exemplaires, un à Lille et l'autre à Paris.

Le ms. nouv. acq. lat. 2183 est, comme le 1210, un recueil de chartes. Il provient du calligraphe Taupier. On y trouve quelques actes d'intérêt privé passés pardevant les échevins de Tournai, de 1277 à 1324. Ce ms. a été décrit par M. L. Delisle dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (pp. 388-391). L'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale ayant donné dans ce livre une analyse sommaire de toutes les chartes que renferme le 2183, je crois inutile d'imprimer ici la notice de celles de ces chartes françaises, au nombre de sept (n°s 11, 14, 18, 21, 24, 25 et 29), qui proviennent des échevinages de Tournai.

Je ne m'étendrai pas sur le ms. nouv. acq. lat. 2195, qui est le célèbre psautier quadriparti du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, et acheté en 1879 par la Bibliothèque nationale à la vente Firmin-Didot. Ce ms. n'a, pour le Tournaisis, d'autre intérêt que son origine. M. L. Delisle, dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (pp. 150-154), a donné une description complète de ce beau volume, à propos duquel on peut également consulter *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 217.

Nous revenons aux recueils de chartes avec le ms. nouv. acq. lat. 2230. Ce recueil, qui contient des chartes latines et françaises, avait été formé par Léopold Pannier. Celles de ces chartes, au nombre de dix (n°s 9 à 12, 19, 26, 29 à 32.), qui intéressent Tournai, sont toutes en français. Ce sont des actes d'intérêt privé provenant des échevinages de Tournai. Dans ses *Manuscrits latins et français ajoutés aux Fonds des nouvelles acquisitions de 1875 à 1891*,



M. L. Delisle en a donné une analyse à laquelle il suffit de renvoyer le lecteur.

C'est encore un recueil de chartes que le ms. nouv. acq. lat. 2306. Il en renferme deux qui intéressent Tournai. La première (pièce 20 du recueil) est le testament de Wicart de Maubrai, reçu par les échevins de Tournai en mars 1289. La seconde, qui porte dans le recueil le numéro 24, est une lettre adressée aux échevins de Tournai par l'abbé d'Anchin, pour attester que Eve li Adriens est la plus proche héritière de Mariien, « ki fu femme Robiert le Voirier ». La lettre est du mardi des Pasqueres 1326.

Le ms. nouv. acq. lat. 2309, autre recueil de chartes, a été décrit par M. L. Delisle, aux pages 647 et suiv. de son livre déjà cité : *Manuscrits latins et français*, etc. On trouve là une analyse détaillée de toutes les chartes qui composent ce beau recueil, d'où j'ai tiré la charte du châtelain Evrard Radou, publiée au t. II de mon *Histoire des châtelains de Tournai*, sous le numéro 14. Une autre charte du 2309 a été publiée intégralement par M. Delisle (*Op. cit.*, p. 648). Elle concerne Tournai, de même que trente-trois autres du même recueil, se rapportant aux années 1235 à 1310. Il paraît inutile de réimprimer ici les analyses de ces chartes qu'a données M. Delisle. Mais je dois signaler parmi elles plusieurs testaments curieux faits par des Tournaisiens (pièces 113, 114, 124, 129) et un acte, extrêmement intéressant au point de vue de l'exploitation des forêts au moyen âge, par lequel l'abbé de Marchiennes vend huit coupes dans les bois de Marchiennes au bourgeois de Tournai Evrard Aletake. Cette charte, qui est datée de février 1248, porte dans le ms. nouv. acq. lat. 2309 le numéro 109.

§ III. **Manuscrits du Fonds français.**

Il y a beaucoup de manuscrits du Fonds français dans lesquels on rencontre des documents concernant le Tournaisis. Cela tient à ce qu'un grand nombre des ms. de ce Fonds sont des recueils de pièces d'archives, et que, dans les premières années du XVIe siècle surtout, il se trouve que ces pièces font très souvent mention de négociations du roi de France, soit avec le roi d'Angleterre, soit avec l'Empereur, relatives à notre province. Je n'examinerai pas les ms. du Fonds français suivant leur ordre numérique. Au contraire, je grouperai ceux de ces ms. qui ont pour le Tournaisis un intérêt analogue. Ainsi le Fonds français contient plusieurs ms. du *Traité des six toisons* par Guillaume Fillastre, évêque de Tournai. Ces ms. n'ont pour nous d'intérêt qu'à raison de la qualité de leur auteur. Ce sont les ms. français 138, 139, 140, 141, 8998 et 16997. On trouve sur quelques-uns de ces volumes, qui sont des exemplaires de grand luxe d'un ouvrage très curieux, des renseignements abondants dans *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, par Paulin Paris (t. I, pp. 269-277).

C'est encore un ms. qui n'a pour nous d'intérêt que par sa provenance, que le ms. fr. 1588. Il fut donné à la Bibliothèque du roi, le 26 janvier 1715, par un chanoine de Tournai nommé Watcans. Ce chanoine, qui n'était pas un personnage insignifiant, fut l'ami de Baluze, de l'abbé Bignon, et d'autres savants éminents. On trouve quelques renseignements sur lui au t. II des *Bulletins de la Société historique de Tournai* (p. 207). Au sujet du ms. fr. 1588, qui est un recueil de poésies, la plupart émanant de Philippe de Remi, seigneur de

Beaumanoir, et qui, avant d'appartenir au chanoine Watcans, avait fait partie de la célèbre bibliothèque de Charles de Croy, on consultera avec fruit *Le cabinet des manuscrits* de M. Delisle (t. I, p. 335 et t. II, pp. 206 et 359).

Il est difficile d'affirmer que le ms. fr. 5608 a pour l'histoire du Tournaisis un intérêt supérieur. Il doit cependant être mentionné parmi les sources de cette histoire. C'est un cartulaire du comté de Hainaut, qui contient, en effet, la copie de quelques pièces relatives à l'histoire de notre province. Telles sont, au f° 93, une traduction française de la charte de commune de Tournai de 1187; au f° 96, une copie de la charte d'août 1289 par laquelle Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, sa femme et ses frères, vendirent les Chauxfours à la ville de Tournai; et au f° 103^{b}, une copie de la charte de Louis X le Hutin, en date de Paris, 24 octobre 1315, et relative à la délimitation des frontières de France vers Tournai et Fémy. Ces trois copies sont du XIVe siècle, comme toutes celles que contient le ms. fr. 5608. Ce ms. comporte 105 feuillets de parchemin, du format petit in-folio. Il est relié aux armes de Colbert. Je présume qu'il fut envoyé de Lille au grand ministre par Denis Godefroy, le savant garde des archives de la Chambre des comptes de Lille. Les éditeurs des cartulaires du Hainaut, publiés dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., MM. de Reiffenberg et Devillers, ne l'ont pas connu; et c'est grand dommage, car ils auraient pu, sinon y puiser beaucoup de documents qu'ils ne connaissaient pas par ailleurs, du moins s'en servir pour améliorer sensiblement leur publication.

Le ms. fr. 9492 vient de Du Cange. Il contient, de

la main du fameux érudit, des notes sur la géographie de la France, parmi lesquelles il en est (p. 67) quelques-unes relatives à Tournai. Ce sont de simples renvois à des ouvrages imprimés, sans importance.

M. Gachard, dans *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. I, pp. 4-15, a longuement décrit le ms. fr. 20363. C'est une chronique de Flandre, composée au XVe siècle, fort intéressante par elle-même, mais où on ne trouve, pour l'histoire du Tournaisis, rien de plus que dans la plupart des chroniques générales.

Il en est de même pour le ms. fr. 23014. également décrit par Gachard (*Ibidem*, t. I, pp. 30-55), et qui est un volume des chroniques de Hainaut de Jean Le Fèvre. Ce fragment des « Grandes hystoires de Haynau », écrit au XVIe siècle, se rapporte aux événements de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècles. On y trouve, aux f°s 153-156, 162, 278 et 284, quelques renseignements pour l'histoire de notre province.

Après avoir signalé ces chroniques générales, venons aux chroniques tournaisiennes. Il y en a plusieurs dans le Fonds français de la Bibliothèque nationale. Celle qui encombre les ms. fr. 9343 et 9344, quoique sans valeur historique, est peut-être la plus curieuse. Mais, à vrai dire, c'est moins une chronique qu'un roman, le roman de Turnus, fondateur de Tournai. Cependant, comme l'auteur inconnu de ce roman, s'il n'était pas Tournaisien, connaissait du moins à fond l'histoire de notre ville, le roman de Turnus n'est pas aussi absolument dénué d'importance qu'on serait d'abord tenté de le croire. C'est pour cela que je le range parmi les chroniques tournaisiennes Les ms. fr. 9343 et 9344 sont deux beaux volumes écrits sur papier au XVe siècle. Ils contiennent des miniatures

d'un style étrange. L'exemplaire est aux armes de Bourgogne. Il est regrettable que le premier feuillet du fr. 9343 ait été arraché en partie, car l'auteur, très vraisemblablement, s'y nommait en toutes lettres.

Le ms. fr. 24052 contient toute une série de chroniques tournaisiennes, les unes en prose, les autres en vers, la plupart présentant pour l'histoire du Tournaisis un vif intérêt. Ce ms. a été décrit par Gachard (*La Bibliothèque nationale à Paris*, t. I, pp. XXXIV et 85-87), et par M. de Gaulle, dont l'article, publié d'abord dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, a été réédité au t. II (pp. 129 et suiv.) des *Bulletins de la Société historique de Tournai*. Le ms. fr. 24052, intitulé *Universalis*, et relié aux armes de Richelieu, paraît presque tout entier de la même main, celle de Jehan Blampain, qui écrivait en 1507-1508. Ses vingt-neuf premiers feuillets ne concernent pas Tournai. A partir du f° 29ᵇ, au contraire, jusqu'au feuillet 439, dernier du volume, le 24052 est exclusivement tournaisien. Comme ce ms. a été plusieurs fois décrit, je n'entrerai pas à son sujet dans de grands détails. Il suffira de dire qu'avant de se terminer (f°s 144-439) par le *Kalendrier de la guerre de Tournay*, publié par Hennebert dans les *Mémoires de la Société historique de Tournai* (t. II et III), il ne présente pas moins de quatre chroniques tournaisiennes différentes. La première occupe les feuillets 29^{b}-82^{b}; elle est en prose et nous offre, à côté de chapitres au moins étranges, comme celui qui porte cette rubrique : « Cy s'ensieult combien saint Lehire avoit de rente cescun an », un certain nombre de détails, qui ne sont pas dépourvus d'intérêt, sur les origines de l'histoire tournaisienne. Cette chronique s'arrête à la fondation de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai par saint Eloi.

Celle qui la suit, et qui est en vers, nous relate les événements jusqu'en 1340. Elle occupe les feuillets 83[b]-92[b] du fr. 24052. Sur les feuillets suivants (93-105 et 128), autre chronique en vers, précédée de cette rubrique : « Chy aprés s'ensieult de la fortification de Tournay, depuis le porte Saint Martin jusques à l'Escault, et depuis l'Escault jusques aulx Cauffours, et le Bruille, et ailleurs, fait par les bourgois et communaulté de ladite ville durant la guerre des Flamens ». Il semble que Cousin, au t. II, IV[e] partie, pp. 92 et suiv., de son *Histoire de Tournay*, n'ait fait qu'abréger en prose notre chronique qui, au point de vue topographique, fournit sur Tournai de bons renseignements. Une quatrième chronique commence sur le feuillet 128[b], se continue sur les feuillets 129-143 d'abord, puis sur les feuillets 106-125. On y trouve une foule de faits curieux relatifs à l'histoire tournaisienne. Il n'y a rien à dire des dizains, ballades et autres pièces de vers qu'on rencontre sur les feuillets 125[b] à 127 du ms. fr. 24052 sinon qu'on y lit à diverses reprises le nom de Du Haveron, qui était celui d'une importante famille tournaisienne, dont l'un des membres a probablement possédé notre volume.

On trouve dans le ms. fr. 24430 deux chroniques de Tournai en prose, et une histoire de saint Eleuthère en vers alexandrins. La première chronique occupe les feuillets 113-116; elle est du genre fabuleux. La seconde s'étend sur les feuillets 151-169, et se rattache au même genre. Ces deux chroniques n'offrent donc, au point de vue historique, qu'un intérêt négatif. L'histoire de saint Eleuthère, ou, comme dit l'auteur, de saint Lehire, n'a pas plus de valeur historique. Les diverses descriptions qui ont été données du ms. fr. 24430 me dispensent d'en parler longue-

ment. On peut voir à son sujet, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique* (1re série, t. III), une note de Francisque Michel; *Ibidem*, t. VI, un article de Gachard, et *La Bibliothèque nationale à Paris*, du même Gachard (t. I, pp. XXXIV et 84-85). Le fr. 24430 était autrefois, comme le 24052, à la Sorbonne, et il est comme lui relié aux armes de Richelieu. L'écriture de ce ms. est de la fin du XIIIe siècle.

Un certain nombre de ms. du Fonds français ne présentent d'intérêt que pour l'histoire des familles ; ce sont des documents généalogiques. Parmi ceux de ce genre qu'il importe de signaler aux personnes qui s'occupent de l'histoire tournaisienne, je citerai d'abord le ms. fr. 10469. C'est un ms. du XVIe siècle, que M. Gachard a décrit dans *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. I, p. 455. On y trouve en abondance les blasons coloriés et les notes généalogiques sur des familles se rattachant au Tournaisis. En outre, on y peut lire, à la page 239, un récit de la joûte qui eut lieu à Tournai en 1331.

Le ms. fr. 25949 est un recueil d'armoiries de royaumes, provinces, villes, etc., formé au XVIIe siècle. On y trouve, sous le numéro 1103, la description des armoiries de la ville et de l'évêché de Tournai, ainsi que de la province du Tournaisis. Cette description, qui n'est pas accompagnée de dessins, paraît empruntée tout simplement à l'*Histoire de Tournay*, du chanoine Cousin. Elle n'a pas d'importance.

On connaît la déplorable histoire des frères de Launay, célèbres fabricants de généalogies fausses, dont l'un fut condamné à mort par le parlement de Tournai, et exécuté dans notre ville en 1687. Les frères de Launay possédaient un grand nombre de manuscrits. Ils furent saisis, et cinquante-cinq d'entre eux furent déposés à

Lille où ils restèrent, dans les archives de la Chambre des comptes, jusqu'en 1752. A ce moment le ministre d'Argenson donna l'ordre de les envoyer à la Bibliothèque du roi à Paris. Si l'ordre fut pleinement exécuté, nous l'ignorons. Mais ce qui est certain, c'est qu'actuellement il ne se trouve, à la Bibliothèque nationale, que quarante-neuf des volumes confisqués à Tournai chez les frères de Launay. Ces ms. portaient autrefois, dans la série des Volumes reliés du Cabinet des titres, à la Bibl. nat., les numéros 36 à 85. Il sont maintenant dans le Fonds français, où ils occupent les numéros 31812 à 31861. Il semble inutile d'insister sur le genre d'intérêt que les ms. de Launay peuvent présenter pour l'histoire. Ces recueils de généalogies fausses ne doivent être consultés, naturellement, qu'avec une extrême prudence. Cependant tout n'y est pas faux, et il s'y trouve des copies de pièces, des dessins de pierres tombales, et même des généalogies qui peuvent être sérieusement utiles aux historiens. Les érudits qui s'occupent de l'histoire des familles tournaisiennes devront donc consulter, parmi les ms. de Launay, ceux qui portent actuellement dans le Fonds français les numéros 31814, 31820, 31823 où se trouve une généalogie de la famille du Chastel, 31828 où l'on remarque le dessin du tombeau des de la Fosse, à Saint-Jacques de Tournai, 31829 et 31830 qui contiennent des généalogies quelque peu fabuleuses de la famille de Mortagne, 31833 qui s'ouvre par une généalogie des Mortagne-Landas, et contient celle des familles de Nédonchel et de la Howarderie, 31838 où je remarque une note sur la fameuse joûte des trente et un rois à Tournai, en 1331, les « Noms des traistres qui obtinrent abolition du roy Charles [VII] de France, pour avoir voulu mettre la ville de Tournay

ès mains des Anglois », les noms des damoiseaux de Tournai en 1439, et beaucoup de généalogies de familles du Tournaisis, enfin le ms. fr. 31860, qui contient deux généalogies différentes de la famille de Mortagne, dont l'une (pp. 347 et suiv.), extrêmement développée.

Avant d'en arriver à la description des volumes vraiment importants pour l'histoire du Tournaisis, qui se trouvent dans le Fonds français de la Bibl. nat., je dirai quelques mots d'un coutumier de Tournai et Tournaisis, qu'on rencontre dans ce même Fonds sous le numéro 4517. C'est un volume de 70 feuillets de papier, écrit dans les premières années du XVIIe siècle, sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle, comme le prouve un passage du f^{o} lxx du manuscrit. Le titre de notre volume est : « Coustumes générales des bailliages de Tournay et Tournésis ». Il a appartenu à Colbert et il est très bien conservé.

J'en viens maintenant à parler de ceux des recueils de pièces d'archives qui peuvent intéresser l'histoire du Tournaisis dans le Fonds français de la Bibliothèque nationale. Ces recueils proviennent de sources variées et sont nombreux. Ils sont surtout précieux pour l'histoire du XVIe siècle. On trouve à leur sujet des indications dans *Le cabinet des manuscrits*, de M. L. Delisle, et quelques notes dans *La Bibliothèque nationale*, par Gachard.

Le premier dans l'ordre numérique où j'ai constaté la présence de documents tournaisiens, est le ms. fr. 2931. On y trouve, au f° 14, une lettre originale sur papier des consaux de Tournai au roi François Ier, datée du 23 juillet 1521, et qui mériterait bien les honneurs de la publication, et aux f°s 77 et 78 la copie d'un rapport adressé de Tournai, le 18 août 1521, par

Montbrun, l'un des capitaines français qui commandaient alors dans notre ville, à un personnage qu'on appelait Monseigneur, et qui était probablement le duc de Vendôme. Il est question dans ce rapport des agissements du baron de Ligne, qui se conduisait, paraît-il, aux environs de Tournai comme si l'on était dans l'état de guerre.

Dans le ms. fr. 2933, au f° 116, se trouve une lettre originale de Champerroux, capitaine des piétons français stationnés à Tournai, au roi François I[er], datée de Tournai le 18 août 1521, comme le rapport de Montbrun dont il vient d'être parlé, et où sont racontées les mêmes choses que dans ce rapport. Dans ce même ms. fr. 2933, au f° 136, commence une copie collationnée par Robertet, de la reconnaissance au roi de France du droit de régale dans l'évêché de Tournai, faites le 25 octobre 1505 à Montilz-sous-Blois, par Philibert Naturel, Wielant et Caulier, ambassadeurs du roi de Castille, au nom de ce monarque.

Dans le ms. fr. 2937, aux f[os] 95-99, j'ai remarqué une copie du XVII[e] siècle des « Instructions aux évesque de Paris et sieur de Guiche, conseillers et ambassadeurs du très chrétien roy de France, François, premier de ce nom, envoiez devers le roy d'Angleterre, son bon frère, cousin, allié et confédéré. » Ces Instructions étaient données en vue de la paix à conclure entre François I[er] et Henri VIII, paix qui amena la rétrocession du Tournaisis par le monarque anglais au roi de France. Elles ne disent, en somme, rien de plus que le traité de paix lui-même.

Les ms. fr. 2962 et 2963 contiennent plusieurs documents précieux pour l'histoire de notre province. C'est d'abord, dans le 2962, au f° 37, une lettre originale du cardinal Wolsey à François I[er], datée du « manoir

de Grenewiche, le derrain jour d'octobre [1518]. » Le prélat remercie le roi « d'estre content qu'il ait l'administracion et gouvernement de l'évesché de Tournay, » et lui demande, afin que nul n'en ignore, de déclarer bien haut sa volonté à ce sujet. Puis, au f° 74, une lettre originale de Charles-Quint à François Ier, datée de Gand, « le IXe de jung. » Le roi de France avait écrit à Charles-Quint pour lui demander de mettre un terme aux entreprises de ses sujets contre les habitants de Tournai. Charles-Quint répond qu'il fera, le cas échéant, « faire réparacion et administrer si bonne justice à ceulx de Tournay, qu'ilz auroient cause d'eulx en contenter. » Toujours dans le ms. fr. 2962, aux fos 128 et suiv., je rencontre un très curieux rapport d'un ambassadeur de France auprès du roi catholique. Ce document qui n'est ni signé ni daté, montre mieux que n'importe quel autre l'importance qu'avait Tournai aux yeux des rois de France, d'Espagne et d'Angleterre. Bien que le catalogue de la Bibl. nat. attribue ce rapport à l'année 1513, je préfère supposer qu'il fut adressé à François Ier en 1518. On trouverait encore à glaner dans le ms. fr. 2962, car il n'est guère de document de 1515 à 1526 qui ne contienne quelque allusion à notre province. La même observation s'applique au ms. fr. 2963, encore que ce recueil m'ait paru moins important pour nous. J'y ai remarqué seulement, au f° 147, une allusion aux villes de Tournai et de Térouanne, dans une lettre de De Pins, datée de Rome le 9 novembre 151., et adressée au trésorier de France d'Aluye; et, ce qui vaut mieux, au f° 24, la copie d'une lettre de François Ier, datée d'Amiens le 19 novembre [1521], et adressée sans aucun doute aux habitants de Tournai. Le monarque leur accuse réception d'une de leurs lettres, leur promet de tenter

l'impossible pour leur venir en aide, mais les autorise à rendre leur ville, si dans le délai de quinze jours ils n'ont pas été secourus par les troupes françaises.

On peut voir au sujet des ms. fr. 2966 et 2967 ce que dit Gachard dans *La Bibliothèque nationale à Paris* (t. II, pp. 1-6), et consulter également le tome II des *Notices et extraits de manuscrits*. Ces deux recueils renferment des lettres et mémoires relatifs à la conférence de Calais et à l'histoire en général pendant l'année 1521. Il est souvent question du Tournaisis dans ces documents, et notamment dans les rapports adressés au roi de France par ses ambassadeurs. La preuve s'en trouve aux f[os] 1, 27, 35, 38, 89 du ms. fr. 2966, et 14, 16, 20, 38, etc. du 2967. Mais il va de soi que dans des négociations d'une nature aussi générale que celles qui se poursuivaient à Calais, le Tournaisis, s'il en est alors souvent question, ne joue qu'un rôle un peu effacé. Les deux recueils que je signale n'en attestent pas moins la grande importance que la cour de France attachait à la conservation de notre province, et ils devront être dépouillés en entier par l'érudit que tentera l'histoire si curieuse de la séparation violente du Tournaisis et de la France, en 1521. Parmi les documents que renferme le ms. fr. 2966, j'ai remarqué, au f° 165, un « Advis de mons. le marschal de Chabannes pour le fait de l'avictaillement de la ville et chasteau de Tournai. » Cet avis, signé Chabannes, et daté de Calais, 19 août 1521, est particulièrement précieux pour nous.

Il y a plusieurs documents qui intéressent le Tournaisis dans le ms. fr. 3030. Tous, sauf une note très curieuse qui se trouve au f° 35 et dont je vais tout à l'heure reparler, m'ont paru se rapporter aux événements de l'année 1521. Plusieurs ont une grande importance.

En voici l'énumération : Au f° 1, lettre originale de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, au roi François Ier, datée de Ham, 12 août, où il est question de Mortagne; au f° 3, autre lettre du même au même, datée de La Fère, 13 août, concernant Mortagne et Tournai; au f° 4, autre lettre du même au même, datée de St-Quentin, 14 août, annonçant la prise de St-Amand en Pèvele par le seigneur de Ligne, et exhortant le roi à secourir Tournai menacé; au f° 33, rapport au roi sur le siège de St-Amand par le seigneur de Ligne, en août 1521 ; au f° 35, note sur l'état des frontières du nord de la France, sans date ni signature, où il est parlé de Tournai en ces termes : « Quant à Tournay, les grans segneurs veullent qu'elle demeure en son estat. Les Gantois et les Flamens veullent que la muraille soit rasée, affin que si quelque a.... vient, que le roy n'y peuwe mectre gens pour tenir les Flamens subgetz » ; il est donc évident que cette note se rapporte à une époque où Tournai avait cessé d'être ville française, et très probablement à l'an 1522; au f° 56, quelques mots sur Tournai dans une lettre au trésorier de la Guierche, écrite de Boulogne, le 29 septembre par La Fayette; au f° 61, copie d'un sauf-conduit délivré en l'abbaye de St-Amand, le 9 août 1521, par Antoine, comte de Faucquemberghe et baron de Ligne, aux soldats français qu'il avait expulsés de St-Amand; au f° 74, rapport sur les événements advenus aux environs de Mortagne et de St-Amand en août 1521; au f° 91, pièce non signée, adressée à « Monseigneur », le 4 août, relative aux événements qui ont précédés le siège de Tournai en 1521, et intitulée « Advertissement de Tournay » ; au f° 99, lettre sans signature adressée au même « Monseigneur », parlant d'Helchin et de l'état du Tournaisis, datée du

château de Tournai, le 8 août; enfin, au f° 100, minute sans date d'un rapport extrêmement intéressant sur la situation du Tournaisis, adressé comme les lettres précédentes, qui semblent également être des minutes, à ce personnage qu'on appelle toujours « Monseigneur », et que je crois être le duc de Vendôme.

Le ms. fr. 3045 est un autre recueil de documents se rapportant au règne de François Ier. Il contient, comme le 3030, quelques pièces importantes pour l'histoire de notre province. C'est d'abord, au f° 59, une lettre originale de La Fayette au roi François Ier, datée de Boulogne, 20 septembre [1521], où il est question des opérations militaires qui s'exécutaient aux alentours de Tournai et de Mortagne. « Sire », écrit La Fayette, « quant à Tournay je suys adverty de vérité que mons. de Fiennes est à ung villaige nommé Blandin, entre ledit Tournay et Courtray. Et a iiij ou v mil hommes, et n'aproche point de plus près. Il avoyt envoyé le frère de sr de Licques, avecques vc hommes de pied et une pièce d'artillerye ou deux, pour rompre ung moulin auprès dudict Tournay. La pluspart des gens demourèrent dedans le canal mortz, et la pièce d'artillerye menée audict Tournay. Le sr de Liques est devant Mortaigne... » Au f° 71 du ms. fr. 3045 se trouve un document excellent. C'est une lettre originale des Tournaisiens à François Ier, datée du 22 septembre [1521]. Nos ancêtres y supplient le roi de leur venir en aide, en leur envoyant, « le plus brief que faire se porra, le secours de quelque bon nombre de gens. Aultrement noz ennemis » ajoutent les gens de Tournai, « qui se augmentent et nous environnent et pressent de plus en plus, à nostre grant détriment et dangier, sont en voye de nous faire plus grant ennuy ». Enfin dans notre ms. fr. 3045, au

f° 55, dans un rapport adressé par Robert Gedoyn au trésorier de France d'Aluye, et daté de Calais, 7 septembre [1521], se lit un passage intéressant relatif à Tournai.

Je trouve dans le ms. fr. 3087, au f° 143, la minute d'une lettre adressée par le roi de France au gouverneur de Tournai De Loges. Cette lettre est datée d'Amiens, 19 novembre [1521], comme celle adressée par le roi aux habitants de Tournai, et que nous avons signalée en parlant du ms. fr. 2962. C'est un document qui honore grandement les Tournaisiens, à la loyauté et au dévouement de qui François Ier rend hommage dans les termes les plus flatteurs. Le monarque y déclare qu'il ne veut pas la ruine de sa bonne ville de Tournai. En conséquence, si dans le délai de quinze jours le gouverneur n'a pas reçu de nouvelles du roi, il devra engager les habitants à traiter avec les ennemis du royaume. Quant au gouverneur De Loges, il se retirera dans le château, où il attendra les ordres du roi.

Le ms. fr. 6836, qui formait autrefois le tome II de la Collection Galland, contient, en copie du XVIIe siècle, quelques documents concernant l'histoire du Tournaisis. Indépendamment de divers arrêts du parlement de Paris qui ne sont pas inconnus, ce sont : un rapport du maître des requêtes Henry de Marle, sur des infractions commises à Tournai en 1451 contre les ordonnances du roi (f° 44); une « Lettre par laquelle l'empereur Maximilien Ier et sa femme lèvent les deffences qu'ilz avoient faites à leurs subjectz d'avoir aucun commerce avec ceux de Tournay, et permettent aux dits de Tournay de jouir des biens qu'ilz avoient dans le pays de leur obéissance. A Bruxelles, le 22 octobre 1478 » (f° 54^b^); et le « Don de la ville,

place, chastel, terre et seigneurie de Mortagne près Tournay en Tournésis, faict par le roy François Ier en faveur de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, en considération des services rendus à la conqueste et garde du duché de Milan, pour en jouir et user, luy et ses hoirs, sans réserver que les foy et hommages, ressort et souveraineté, à la charge de la bien garder et de payer les charges ordinaires. Faict à Paris, en febvrier 1518 ». (fº 58).

Ce sont également des copies du XVIIe siècle qu'on trouve dans le ms. fr. 16873, qui est un recueil de pièces, manuscrites et imprimées, sur les parlements. Vers la fin de notre volume on rencontre quelques documents relatifs au Conseil souverain qui devait devenir le Parlement de Tournai. Ce sont des pièces officielles relatives à l'établissement de ce Conseil, aux gages de ses magistrats, aux notaires et huissiers qui en dépendaient, aux conflits des membres du Conseil avec les chanoines de Tournai au sujet des places à occuper respectivement par eux dans le chœur de la cathédrale de Tournai, etc. Tout cela, sans être bien neuf, vaut cependant d'être noté.

Dans le ms. fr. 20431, qui a appartenu au fameux Gaignières, on trouve sur le fº 26 une lettre originale des prévôts, jurés et consaulx de Tournai, datée du 20 avril [1468?], et adressée au roi de France, pour accréditer auprès de lui le greffier de Tournai Jehan Maurre, chargé de lui « remonstrer et exposer aucunes choses touchans les previlèges » de la ville de Tournai.

Le ms. fr. 20889 vient encore de la collection Gaignières. Il renferme trois lettres relatives à l'évêque de Tournai, Jean de Thoisy. Ce sont des pièces originales, qui semblent provenir de la Chambre des comptes de Paris. Toutes trois sont collées sur le fº 11



du ms. Ce sont : 1° une lettre du roi Charles VI, datée de Paris, 2 décembre 1410, en vidimus du prévôt de Paris, délivré le 12 février 1411, allouant à l'évêque de Tournai, conseiller du roi, une pension annuelle de 1000 livres tournois; 2° un reçu original signé, délivré le 30 mars 1411 par l'évêque J. de Thoisy à Alexandre le Boursier, receveur général des aides ordonnées pour la guerre, de la somme de 333 fr. 6 sous, 8 den. tourn., montant de quatre mois, échus le 28 février, de la pension de 1000 liv. t. visée dans la pièce précédente; 3° un semblable reçu délivré par le même au même, le 22 juin 1411, de la somme de 250 fr., pour trois mois de ladite pension, échus le 31 mai 1411. Ce reçu est signé, comme le précédent, « J., évesque de Tournay » ; il portait un cachet dont il ne subsiste plus que des traces.

Je rapproche du ms. fr. 20889 le fr. 25970, qui contient trois quittances de Charles [de Hautbois], évêque de Tournai, datées toutes trois de 1511. La première porte dans le ms. le n° 1376. L'évêque, qui prend ici les titres de conseiller du roi et de « président des généraulx de la justice des aides à Paris », y déclare, le 12 février 1511, avoir reçu 375 liv. tourn. pour ses gages de président, du 1er octobre au 31 décembre 1510. Les deux autres quittances, sur parchemin comme la première, et comme elle signées « Charles, év. de Tournay », portent les nos 1377 et 1378. Elles sont datées des 30 mai et 21 novembre 1511, et délivrées, comme celle du 12 février, « à maistre Guillaume Durant, notaire et secrétaire du roy, receveur et païeur des gaiges des généraulx de la justice et autres officiers de la court des aides. » L'une et l'autre sont de 375 liv. tourn., et se rapportent aux gages de l'évêque, en tant que président, du 1er janvier

au 31 mars, et du 1er juillet au 30 septembre 1511.

Pour finir ce que j'ai à dire des manuscrits du Fonds français de la Bibl. nat., il me reste à déclarer qu'on trouve dans le ms. fr. 21815, au f° 335, le relevé d'un arrêt du Conseil du roi, en date du 21 juillet 1704, fixant à deux le nombre des imprimeurs de Tournai.

§ IV. **Manuscrits du Fonds des nouvelles acquisitions françaises.**

La plupart des manuscrits de ce Fonds qui peuvent intéresser le Tournaisis, contiennent des chartes d'intérêt privé provenant de divers échevinages, de la Cité, de Saint-Brice, du Bruille ou des Chauxfours qui existaient au moyen âge dans la ville de Tournai. La Bibl. nat., depuis plusieurs années, achète avec persistance les documents de ce genre; elle a ainsi recueilli, pour notre grand profit, plusieurs centaines de chirographes tournaisiens. J'en parlerai tout à l'heure, car je veux d'abord signaler les quelques ms. du Fonds des nouv. acq. françaises qui concernent le Tournaisis sans être des recueils de chartes de Tournai.

Le premier porte dans notre Fonds le numéro 478. Il renferme des comptes du bailliage de Tournai pour les années 1482-1485. Malheureusement le ms., d'ailleurs incomplet du commencement comme de la fin, est dans un état de conservation lamentable. La plupart de ses 103 feuillets ont été mouillés et sont illisibles; et ce n'est qu'à grand'peine qu'on parvient à reconnaître que les feuillets 68 à 102 sont occupés par des transcriptions de lettres royales se rapportant à l'organisation du bailliage, à sa compétence, à ses officiers, etc.

Le ms. nouv. acq. fr. 1789 est extrêmement pré-

cieux. Il était au moment de la révolution à l'abbaye de S[t]-Martin, d'où il fut emporté par dom Huré, qui finit par le vendre à Arthur Dinaux. C'est de la bibliothèque de cet érudit qu'il est passé à la Bibl. nat. C'est un petit volume sur parchemin, relié en bois, folioté de 1 à 104. Au tome II du *Corpus chronicorum Flandriæ*, le chanoine De Smet l'a mal décrit (pp. 297 et suiv.). Il commence par un court poème en français, intitulé : « Semper diligit qui amicus est », et dont le chanoine De Smet a publié quelques fragments, (*loc. cit.*). Vient ensuite, sur les f[os] 12 et suiv., le récit des malheurs de l'abbaye de S[t]-Martin au XIV[e] siècle, et de la restauration de ses finances. Le tout est suivi de comptes des revenus et dépenses du monastère, et l'on y trouve les détails les plus circonstanciés sur l'administration de la grande abbaye bénédictine tournaisienne pendant les années 1331 à 1349. L'écriture de ce manuscrit, très belle, doit être du milieu du XIV[e] siècle. Il ne me surprendrait pas qu'elle soit celle de l'abbé Gilles le Muisit, ou de son coadjuteur et successeur, Jacques Muevin. En tout cas, si nous ne sommes pas en présence d'un ms. autographe du célèbre chroniqueur tournaisien, nous avons ici deux de ses œuvres incontestables ; car c'est évidemment à G. le Muisit qu'il faut rapporter, aussi bien le petit poème par lequel s'ouvre le ms. nouv. acq. fr. 1789, que le récit des événements arrivés à l'abbaye de S[t]-Martin pendant le second quart du XIV[e] siècle. Il est, je crois, bien inutile d'insister sur l'importance de ce récit pour l'histoire intérieure de notre grand monastère. Les comptes qui le suivent ne sont pas moins intéressants. Le tout est en français.

Le ms. nouv. acq. fr. 4413 est un « Conseil de Pierre de Fontaines » que je dois signaler ici parce

qu'il a appartenu à notre abbaye de S[t]-Martin. C'est un volume de 198 feuillets de parchemin, écrit à la fin du XIII[e] ou au commencement du XIV[e] siècle. M. L. Delisle, dans ses *Manuscrits latins et français ajoutés aux Fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, a donné (p. 480), quelques indications au sujet du 4413, qui, de la bibliothèque de S[t]-Martin de Tournai paraît être passé dans celle d'un avocat de Valenciennes du nom de Regnart. On trouve au f° 22[b] de notre ms. une note écrite au XVI[e] siècle, et relative aux exploits des iconoclastes à Tournai, en 1566.

Il est entré tout récemment à la Bibl. nat. un ms. qui a pris, dans le Fonds des nouv. acq. fr., le numéro 6592, et qui est de l'écriture de notre excellent confrère le comte Paul du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil. C'est une copie du ms. LX de la Bibliothèque communale de Tournai, ms. du XVIII[e] siècle qui contient une « Déclaration des fiefs dépendans de la terre et baronnie de Mortagne » au XVI[e] siècle.

Tous les autres ms. qu'il me reste à signaler dans le Fonds des nouv. acq. fr. sont des recueils de chartes tournaisiennes. On n'attend certainement pas de moi que je donne ici l'inventaire complet des très nombreux chirographes, émanant des divers échevinages de Tournai, que l'on trouve dans ces divers recueils. Ce travail, très long, donnerait au présent article des dimensions excessives. Je me bornerai donc à signaler, parmi les chirographes de Tournai qu'a recueillis la Bibl. nat., ceux qui m'ont paru les plus intéressants.

M. Gachard, dans *La Bibliothèque nationale à Paris* (t. I, p. 469), a dit quelques mots insignifiants du ms. nouv. acq. fr. 3117. Ce ms. contient trente-sept chartes d'intérêt privé passées devant les échevins de

Tournai de 1273 à 1353. Parmi ces documents, j'en ai distingué deux, qui sont : 1° la charte qui porte le numéro 13, datée de mars 1299 (n. st.), qui est une vente à Gilles dou Chabarait, par le mayeur des échevins de Tournai, du consentement de ses compagnons échevins, des prévôts, des jurés, « et de tout le consel de le halle de Tournay », d'une maison à Tournai, en la Triperie; et 2°, la charte numéro 35, datée du 11 avril 1336 (v. st.), qui est une reconnaissance par « Lotars de Biertaincrois, c'on dist li Plaidieres », à Colard de le Cavée, d'une dette de « cent los de verdjus, boin, loïal et markant, de ij grains sans viermel, et dou roisin qui venra sour ses vingnes tenant à Morielporte ».

Le ms. nouv. acq. fr. 3549 a appartenu à Jules Boullé, archiviste-paléographe, et a été donné par sa veuve à la Bibl. nat. Les quelques documents tournaisiens qu'on y rencontre ont beaucoup souffert. Ils se rapportent aux années 1256 à 1614. Ce sont des documents d'intérêt privé provenant des échevinages de Tournai. M. L. Delisle en a dit quelques mots dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, (p. 396). Parmi les pièces, je le répète, très délabrées en général, que contient le 3549, je ne vois à signaler que deux testaments qui se trouvent sous les numéros 7 et 8 du recueil. Le premier, daté du 7 janvier 1344 (n. st.), est celui de « Maroie dou Vivier, vaive de Jehan Constant ». Il fut passé devant les échevins de Tournai. Il est mutilé. Le second, daté du 30 octobre 1359, mutilé comme le précédent, est celui de « Jehane de Ronne, dite le Kauchetresse, béghine ». Passé par devant les échevins de Tournai, il contient nombre de donations à des établissements charitables de notre ville.

Il n'y a pas moins de cent vingt-et-une chartes françaises originales, provenant des échevinages de Tournai, dans les ms. nouv. acq. fr. 3595 et 3596. Ces chartes d'intérêt privé sont des années 1241 à 1400. Soixante-seize d'entre elles se rapportent au XIIIe siècle. M. L. Delisle, dans l'ouvrage cité *Manuscrits latins et français, etc.*, p. 650, a parlé de ces deux recueils. Il est intéressant de remarquer que la plupart des documents que contient le 3595 sont des actes de reconnaissance de dette, passés non devant les échevins, mais devant les voirs-jurés de Tournai. J'ai remarqué, parmi les soixante-et-une pièces qui remplissent le premier volume, sous le numéro 52, la charte datée de janvier 1283 (n. st.), par laquelle « li pourvéeur de le candelle de S. Piat » louent une maison sise à Tournai, rue des Aveules, à Tumas de Biétune. Le ms. 3596 est plus intéressant. Il y faut signaler d'abord, sous le numéro 1, un codicille curieux, fait en avril 1287, pour le testament dicté par Watier Sarteau en novembre 1280. Puis le testament de Pierre de Corbri, de mai 1296 (n° 10), et celui de Watier de Bigardes, de mars 1308 (n° 27). On rencontre, en outre, dans le ms. nouv. acq. fr. 3596, quelques comptes d'exécutions testamentaires et des ventes de rentes par les prévôts et jurés de notre ville, au commencement du XIVe siècle. Enfin, sous le numéro 47 de ce même 3596 est un document qui diffère complètement des précédents. Ce n'est plus, en effet, un acte d'intérêt privé en forme de charte-partie, rédigé en français et émanant d'un échevinage de Tournai; c'est une charte latine, jadis scellée, datée d'octobre 1329, en vertu de laquelle Thierry, abbé de St-Martin de Tournai, prend à gages à l'année, pour suivre les affaires de son abbaye, le clerc Jean de le Maletote.

Les pièces tournaisiennes qu'on trouve dans le ms. nouv. acq. fr. 6267, sont au nombre de vingt-quatre, des années 1242-1401. Elles proviennent des échevinages de Tournai et avaient été recueillies par Henri Bordier, de la bibliothèque de qui elles ont passé rue de Richelieu. J'ai remarqué parmi ces documents celui qui porte le numéro 11. C'est un jugement rendu « par les vies serementés carpentiers et maçons, et par les serementés nouviaus carpentiers et maçons, et par les eskievins » de Tournai, dans une question de mitoyenneté. L'acte, daté de mai 1285, est une sorte de décision arbitrale, très curieuse. Je dois encore signaler, dans le 6267, quelques transferts de rentes sur la ville de Tournai (n°s 18, 20 et 22), et la pièce 12, qui est le contrat du mariage, passé en juillet 1286, de Jakemon dou Carnoit avec Sainte dou Sauçoit.

Autre recueil de chartes tournaisiennes sous le n° 6351 du Fonds des nouv. acq. fr. Ce recueil a été formé par Monteil, qui y a classé les documents suivant leur nature. Ainsi les actes de vente sont mis ensemble, de même les testaments, etc. Les pièces, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, proviennent toutes des échevinages de Tournai; elles sont des années 1243 à 1400. Les plus intéressantes m'ont paru être les testaments : celui de Margrite de Willem, de juillet 1296 (f° 132), de « Kateline li Brune, feme Jehan Mainfroit, le loieur de dras », d'octobre 1299 (f° 134), de Maroie de Tiefferies, de janvier 1311 (f° 136), et de Jehans li Drapiers, du 6 avril 1342 (f° 140). Mais il convient de noter l'acte du 26 juillet 1370, qui se trouve collé sur le feuillet 38. Ce n'est qu'une vente de rente faite par Gossuin et Jaquemon le Louchier à Jacques Wasteblé. Mais elle est passée par devant « Guillaume Mauterne, sergant d'armes dou roy nostre

sire et prévost de Tournay ». C'est qu'alors la ville de Tournai traversait une crise grave; la magistrature élective ordinaire y était suspendue, et des fonctionnaires royaux administraient notre cité. L'acte du 26 juillet 1370 reflète une des révolutions communales de Tournai. C'est à ce titre seulement qu'il est intéressant. Enfin, en quittant le ms. nouv. acq. fr. 6351, je signalerai la pièce qui y occupe le feuillet 47. Elle est de janvier 1287 et porte vente, par le mayeur des échevins de Tournai, « par l'assens de ses compaignons eskievins », et celui « des prouvos et des jurés, et de tout le consel de le vile, pour chou ke c'estoit tenure », d'une maison de la rue des Coriiers à Jehan Vilain, le maceclier. En novembre 1296, une maison « par deçà le porte Fierain » fut, pour le même motif, vendue dans les mêmes conditions. C'est ce que nous apprend la pièce collée sur le feuillet 53 du 6351.

§ V. **Manuscrits des Fonds espagnol et néerlandais.**

J'avais espéré que le Fonds italien de la Bibl. nat., dans lequel il se trouve des pièces d'archives du XVIe siècle, me fournirait quelques manuscrits à signaler. Mon espoir s'est trouvé déçu. Si quelque ms. du Fonds italien fait mention du Tournaisis, cette mention est si bien cachée que je ne l'ai point aperçue. J'ai éprouvé également une déception en constatant la pauvreté du Fonds espagnol en manuscrits devant figurer parmi les sources de l'histoire du Tournaisis. Ce Fonds est riche en documents diplomatiques, et étant donnés les rapports de notre province avec l'Espagne, je m'attendais à y faire une ample moisson. Or je n'y ai trouvé à signaler qu'un seul ms., et dans ce ms. qu'une seule pièce. Elle se trouve aux f°s 155-

157 du ms. espagnol 422. C'est une copie du XVIIe siècle des conditions de la capitulation de Tournai en novembre 1581, après le siège où s'illustra la princesse d'Epinoy, et qui fit rentrer notre ville sous l'autorité du prince de Parme. Le document est en langage castillan.

Parmi les autres Fonds de la Bibl. nat., je ne vois plus que le Fonds néerlandais où l'on puisse glaner quelques minces renseignements sur notre petite province. On les trouve dans les ms. néerl. 6, 7, 8 et 103. Ils n'ont, comme on va le voir, qu'une importance minime. — Dans le ms. néerl. 6, la pièce 59 est un avis, en français, de jurisconsultes gantois, donné en juin 1694, sur une prétention de l'official de Tournai de connaître des testaments des clercs du diocèse de Tournai, et de leur exécution. — La pièce 59 du ms. néerl. 7 est la copie d'un arrêt, en français, du parlement de Flandre, condamnant Jean de Launay à être pendu. L'arrêt est du 16 mai 1687. L'exécution le suivit à vingt-quatre heures de distance. C'est en effet le samedi 17 mai 1687, veille de la Pentecôte, à 3 heures après-midi, que le célèbre faussaire expia ses forfaits sur la grand'place de Tournai. — La pièce 18 du ms. néerl. 8 est un avis, en français, de jurisconsultes gantois, sur un différend qui s'était élevé, à la fin du XVIIe siècle, entre le chapitre et les magistrats communaux de Tournai, à l'occasion des droits sur l'Escaut cédés en 1293 par le chapitre à la ville, moyennant paiement par elle d'un cens perpétuel. — Enfin, le ms. néerl. 103 contient deux pièces pouvant intéresser l'histoire du Tournaisis. La première, aux f°s 101-103, est une requête, en français, adressée au roi Louis XIV. Elle est imprimée sans lieu ni date. La seconde, aux f°s 109-111, est un « Mémoire pour

les états, villes et païs du ressort du parlement de Tournai. » Ce document, rédigé en français, est sans date, mais postérieur à 1696. Les deux pièces que je viens de signaler ont un but identique : assurer aux gens du ressort du parlement de Tournai, suivant les promesses à eux faites lors de leur réunion à la France, en 1667, « qu'ils seraient régis et gouvernés suivant leurs anciennes loix, usages et coutumes, qui sont différentes de celles du royaume ».

ARMAND D'HERBOMEZ.

Janvier 1897.

SÉANCE DU 18 MARS 1897.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *Vice-Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société.

1. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 35e année, 1 et 2.

2. Cartulaire d'Andenne, par L. Lahaye, tome I.

3. Revue Bénédictine, mars 1897.

4. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. X, 1re partie.

5. Publication de la Section historique de l'institut grand-ducal de Luxembourg, volume XLV.

6. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1895, n° 4; 1896, n° 1.

7. Mémoires de l'Académie de Stanislas... 1895.

8. Bulletin de la Société dunkerquoise... 1896, I.

9. Mémoires de la Société dunkerquoise... 1895, t. 28.

10. Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin. 177e et 178e livraison, 1896.

11. Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1895.

12. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, tome I, fasc. II et III.

13. Bulletin de la même Société, 1894, 3 et 4; 1895, 1, 2, 3 et 4.

14. Société historique de Compiègne. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille, 2e fascicule. L'instruction publique à Compiègne en 1789.

15. Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, Bulletin-revue, 4e livr. 1893; id. 1894, 1re et 2me livr.

M. le général de Formanoir annonce que M. de Géradon et les héritiers de Fernand Saqueleu offrent à la Société pour son musée, divers fragments de pierres tombales provenant d'églises de Tournai, entre autres les restes de la statue funéraire d'un *Mouton* (autrefois à l'église Saint-Brice). Des remercîments leur sont votés.

M. le Comte du Chastel dépose, de la part de M. Félix Brassart, archiviste à Douai, *l'histoire du château et des châtelains de Douai*, et demande pour lui le titre de membre correspondant. Il sera statué à une prochaine réunion sur présentation du bureau.

Le même membre déclare avoir fait, en collaboration avec M. Brassart un travail sur la querelle qu'eurent au 14e siècle les sires de Cavrinnes et de Chin, œuvre intitulée : *Relation du champ clos de Nancy*. Il en lit l'introduction.

MM. Desclée et Soil entretiennent l'assemblée des gravures qui doivent accompagner leur travail sur le plan de Tournai en 1701. Une somme de 300 francs est allouée pour la confection des planches.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1897.

M. le Comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion :

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 67e année, 3e série, t. 33, no 3.

2. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série, tome VII, no 1.
On y lit, page 37 à 70 une note de M. d'Herbomez, intitulée : Philippe le Bel et les Tournaisiens, preuves supplémentaires.

3. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 35e année, nos 3-6.

4. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie, 4e série, 2e partie, XXIX.

5. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome XI, 2e livr.

6. Cartulaire de la commune d'Andenne par Léon Lahaye, tome 2.

Hommage de l'auteur, *M. Edmond Michel :* de l'importance des voyages, au moyen âge. — Un ancien monument gantois, l'étape aux grains. — Compte rendu de l'ouvrage de Corroyer : l'architecture gothique.

M. le Secrétaire fait part de la mort de M. le chanoine Dubois, membre titulaire. Bien qu'il n'assistât pas à nos réunions, le défunt a toujours porté beaucoup d'intérêt aux travaux de la compagnie.

Le même membre annonce que les pierres tombales données à la Société par la famille Saqueleu ont été transportées au musée.

M. le Président de la Société française d'archéologie annonce que le prochain Congrès aura lieu à Nîmes et s'ouvrira le 18 mai. MM. le Comte de Nédonchel, de la Grange et Soil sont délégués pour y représenter la Société.

Sur la proposition du bureau, M. Félix Brassart, archiviste à Douai est nommé membre correspondant.

On rappelle que la réunion de la Société royale de numismatique aura lieu le 25 courant; les membres sont priés de se joindre au bureau pour la recevoir.

M. le Comte du Chastel dépose le manuscrit du travail de M. Brassart dont il a été parlé à la précédente séance.

M. Soil fait rapport sur le travail de M. Henri, intitulé : *Pierre Chaboutteau*. On en vote l'impression.

M. Hocquet donne lecture d'une intéressante communication sur un sceau des échevins du Bruille. On en vote l'impression.

PIERRE CHABOTTEAU
FONDEUR EN CUIVRE BOUVIGNOIS, ÉTABLI A TOURNAI.

La dernière exposition d'art industriel, organisée en 1888 à Bruxelles, nous a montré une merveilleuse quantité d'objets mobiliers appartenant aux églises, et dont la plupart seraient restés plongés dans l'oubli, sans l'heureuse inspiration qu'ont eue les organisateurs de s'adresser directement aux Conseils de fabrique des églises du pays, pour les mettre au grand jour. Quelques-uns ont été une véritable révélation pour les amateurs d'histoire locale.

La série des grandes pièces en cuivre de fonte ou dinanderies (*fonts baptismaux*, *lutrins*, *chandeliers*, etc.), formait un ensemble tel qu'on n'en avait jamais vu réuni jusqu'alors. Parmi ces dernières, nous avons remarqué deux grands chandeliers en laiton, datés de **1642** et signés : **Pierre Chabovtav**, possédés par l'église Saint-Brice de Tournai.

Messieurs les archéologues tournaisiens liront peut-être avec quelque intérêt une courte notice sur cet habile artisan d'une industrie dont Tournai, aussi bien que les dinandiers des bords de la Meuse, ont le droit de s'enorgueillir.

Nous nous proposons donc, dans ce but, de résoudre ici deux questions.

Quel est ce Pierre Chabotteau et d'où vient-il?

Comment le trouve-t-on à Tournai?

Pierre Chabotteau était un des fils de Jean Chabotteau et de Claire Dolizy, qui tenaient, à Bouvignes, l'antique auberge enseignée : A SAINT-ANTOINE, et située Place du Marché.

A ses qualités de *maître d'hôtel*, Jean Chabotteau en

joignait bien d'autres, plus sérieuses, ainsi que nous allons le voir.

Descendant d'une vieille famille qui, depuis plus d'un siècle déjà, n'avait pas peu contribué à la prospérité de Bouvignes, d'où elle semble être originaire, (tout au moins cette branche, car il y avait des Chabotteau à Dinant et partout dans le pays), Jean Chabotteau ne le cédait en rien à ses ancêtres pour les signalés services qu'il rendit à sa cité natale. On le voit exercer les fonctions d'échevin en 1583, et, en 1587, celles non moins importantes de *mambour des lieux pieux*. Outre sa compétence en matière administrative, il en possédait également une bien plus grande encore en matière commerciale et industrielle. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que, par lettres patentes du 8 décembre 1590, Philippe II, à qui l'on doit de ne pas avoir vu la batterie de cuivre disparaître complètement des rives de la Meuse après les désastres de 1554, le charge de rechercher, dans toute l'étendue des Pays-Bas, et de confisquer les ouvrages de cuivre qui n'auraient pas été fabriqués par les batteurs de Namur ou de Bouvignes au moyen de la calamine du Limbourg. « *Comme il se trouve*, disent ces lettres, *que aulcuns se seroyent advancé et s'advancent encoires journellement de faire conduire et mener, acheter ou distribuer es villes de par decà, tant de noz pays de Brabant que Flandres, Artois, Haynnault, Lille, Douay et Orchies, Tournay et Tournaisiz et aultres, telles et semblables marchandises de batterye forgée de petite calamyne estrangière non marcquée de nostre marcque* » au détriment de nos bons sujets de Namur et Bouvignes, dont la marchandise est de beaucoup meilleure et plus « *loyalle* », « *désirant pourvoir de remède convenable en tant que possible sera a l'extirpation des*

dictes calamines deffendues, et pour le bon rapport que faict nous a esté de la personne de Jehan Chabotteau, commiz sur le fait de la batterye, mesme de sa dextérité, vigilance et expérience en ladicte matière, eu sur ce l'advis de noz amez et féaulx les gens de noz consaulx prive des finances », avons le dit Jehan Chabotteau commis et autorisé, etc. (1).

Le 15 octobre 1608, d'après un document copié par feu M. Pinchart, au registre des chartes à Lille (2), Jean Chabotteau « receveur des mineraux au pays de Limbourg », qui avait acquis dans son emploi de grandes connaissances sur le parti à tirer des calamines de Moresnet, Bleiberg, etc., obtient des archiducs Albert et Isabelle, privilège pendant 24 ans pour « l'invention de batterie à moulin usitée en Allemagne » et pour y « battre et manufacturer ouvrages de cuivre, scavoir : flasques qu'on appelle haulches de chaudières, plats de laiton, fillet de laiton et autres ouvrages de cuivre et de fer, mais non chaudrons et autres ouvrages dépendans du métier de la batterie de Bouvignes (3) ».

On sait que les chaudrons fabriqués à Bouvignes jouissaient d'une grande réputation de solidité et de bonté parce que les batteurs étaient obligés, de par leurs statuts, de les fabriquer *à force de bras*, et de faire subir au cuivre une triple fusion qui exigeait chaque fois une nouvelle dose de calamine, opération qui leur demandait plus de temps, mais leur donnait une grande supériorité sur les chaudrons fabriqués au moulin, dont le métal ne demandait qu'une seule fusion.

(1) Registre aux privilèges de la ville de Bouvignes. Manuscrit du XVIIe siècle, folio 74. V° Arch. comm. de Bouvignes.

(2) Reg. 57, folio 4. V°.

(3) *Les grès cérames de Namur*, par D. Van de Casteele, dans le *Bulletin des Comm. royales d'art et d'archéol.*, année 1885.

D'après ce qui précède, on peut juger si Jean Chabotteau mérite le qualificatif de « *(piteux) surintendant des batteries aux Pays-Bas et receveur général des cuivres de Bourgogne* » que nous lui trouvons attribué assez légèrement, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

Ses fils devaient recueillir en héritage les qualités d'artiste et d'habile commerçant de leur père. L'aîné, Walter, fut « commis à la marque des batteurs de Bouvignes ». Il eut comme successeur dans ces fonctions, en 1626, son frère Jean-Baptiste, plus connu sous le nom de Capitaine Chabotteau (1) et au sujet duquel des flots d'encre ont été versés dans presque toutes les revues archéologiques du pays. C'est lui, en effet, qui, voyant la batterie de cuivre expirante à Bouvignes, tenta de la remplacer par l'industrie des grès à l'imitation de ceux qui se faisaient en Allemagne. S'il fut un céramiste et un négociant malheureux, on doit l'attribuer à sa trop grande activité qui le portait à se lancer en même temps dans un trop grand

(1) Puisque nous parlons ici de J.-B. Chabotteau, qu'il nous soit permis de rectifier une erreur qu'une mauvaise lecture, due à une abréviation compliquée d'une piqûre d'eau dans le registre aux baptêmes, nous a fait commettre dans nos NOTES SUR L'HISTOIRE DE BOUVIGNES, p. 173. Nous disions, en effet, que la première femme de J.-B. fut Marie Marchal, et non Marie Marchant, contrairement à ce qu'avait avancé M. D. Van de Casteele dans un savant article sur les GRÈS NAMUROIS, du Bulletin des Comm. royales d'art et d'archéol., année 1885. Un examen plus attentif nous a fait reconnaître qu'il s'agit bien de Marie Marchant. J.-B. Chabotteau eut d'elle deux filles, Claire et Anne, et de sa seconde femme Hélène Cymont, veuve de Guillaume Burlen, deux fils, Jean-Walter et Henri-Guillaume. M. Van de Casteele apprendra sans doute avec quelque intérêt que le parrain et la marraine de ce dernier enfant furent : Guillaume Dedeker, d'Anvers, et Marie Lambillon, épouse de Pierre Massart, de Namur, deux de ses associés pour la fabrication des grès, mais avec lesquels il eut maille à partir plus tard.

nombre d'entreprises; il n'en est pas moins le promoteur d'une industrie dont les heureux résultats ajoutèrent un nouveau lustre à la gloire du pays namurois.

Enfin, le troisième fils de Jean Chabotteau, Pierre, resté jusqu'aujourd'hui un inconnu, embrassa le noble métier de batteur et fondeur en cuivre, auquel il avait dû être initié dès sa plus tendre enfance et dont il est le dernier maître pour ce qui concerne la fonderie de cuivre à Bouvignes.

Avant de montrer comment Pierre Chabotteau vint se fixer à Tournai, il est indispensable, croyons-nous, de dire quelques mots de la batterie en cuivre à Bouvignes, au double point de vue technique et historique.

L'industrie du cuivre comporte deux branches distinctes, savoir : 1° *la batterie*, qui consiste à forger le métal, *toujours à chaud*, comme le fer, et à lui donner mille formes diverses, telles que bassins, chaudrons, poëles, bassinoires, ustensiles de cuisines, etc., auxquels les batteurs, presque tous doublés d'un artiste, savaient donné un certain cachet en les ornant, au repoussé, de dessins les plus variés et les plus flatteurs à l'œil. Le cuivre, par son extrême malléabilité, se prêtait admirablement à ce travail.

2° *La fonderie*, qui constitue, à proprement parler, la *dinanderie*, ainsi appelée parce que ce sont les Dinantais qui ont porté cet art à un très haut degré de perfectionnement. Elle consiste à fondre le métal, puis à le couler dans des moules préalablement façonnés pour lui donner la forme voulue : cuves baptismales, lutrins, chandeliers, cloches, chenets, etc.

Le cuivre devait être auparavant alié avec le carbonate ou silicate de zinc, autrement dit : *calamine*, ce qui contribuait à lui donner une grande dureté, et cette belle couleur jaune doré si caractéristique des œuvres

sortant des ateliers dinantais ou bouvignois. Il va sans dire que la plupart des grands objets de ce genre étaient coulés en plusieurs pièces, qui étaient ensuite ajustées. A la sortie du moule, chaque pièce était soigneusement polie avec de la calamine finement pilée, puis, à l'aide du burin, l'ouvrier accentuait les contours ou les reliefs des dessins, ou corrigeait, par la ciselure, certains défauts que la fonte ne permettait pas d'éviter. Le grand, et même, pouvons-nous dire, le seul mérite de l'artiste résidait dans la *conception* du sujet et la *confection* du moule à le reproduire.

Bien rares sont les œuvres de dinandiers *signées* (comme celles de Pierre Chabotteau), aussi nos églises, qui possèdent souvent des pièces remarquables, ne sauraient nous indiquer si elles sortent des ateliers dinantais, bouvignois, tournaisiens ou autres. Combien d'artistes, par là même, resteront éternellement plongés dans l'oubli pour avoir négligé une chose qui eut souvent permis d'ajouter un nom illustre au livre d'or des artistes belges.

Ceci dit, jetons un rapide coup d'œil sur la partie historique.

Si l'on en croit deux diplômes cités par M. Pinchart (1) dans son remarquable travail (malheureusement resté inachevé), sur la dinanderie, la batterie de cuivre à Dinant, remonterait au temps de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle y était très florissante au XIIe siècle. On n'y faisait dans le principe que des ustensiles de ménage et d'autres objets d'une utilité journalière ; mais, à la longue, l'abondance de vieux métaux, tels que déchets, ustensiles hors

(1) A. Pinchart : *Histoire de la dinanterie, etc.* — *Bulletin des Comm. royales,* tomes XIII et XIV.

d'usage, etc., donna l'idée à quelque artiste batteur, de refondre tout ce métal et d'en confectionner de grandes pièces coulées. C'est incontestablement à Dinant que revient l'honneur de l'invention d'un art qui porte, à juste titre, le nom de *dinanderie*.

Le voisinage de gisements considérables de *derle*, où terre plastique, nécessaire pour la fonte des tables et la confection des moules aura, certes, contribué à son développement et à sa prospérité. Plus tard Bouvignes, cité naissante, imita timidement sa voisine en fabriquant des chaudrons. « *Il est évident*, y lit-on dans un diplôme du 20 janvier 1625 (1), *que la fondation d'icelle ville at prins son origine sur le dict mestier et stil de batterie des chauldrons et aultres ouvrages de cuivre, voires que ce stil at jadis esté d'extimation sy singulière que de rendre la dicte ville non seulement opulente et populeuse, mais aussy, selon comme tesmoignent les anchiens écritz autenticques reposans ès archives de la dicte ville, aultant fameuse que nulle aultre de noz pays de par deçà* ».

Ce n'est que vers 1380 que les batteurs bouvignois, voulant utiliser à leur tour les « *métaux vieux et rompus que l'on appelle communément « potis* », s'avisèrent de faire, eux aussi, des objets en fonte. Dès lors « *on vit s'élever entre les deux villes une vraie jalousie de gloire pour soy mesler d'un mesme mestier de basterie* » (2).

Chacun connaît les luttes sanglantes qui éclatèrent à ce sujet entre les deux cités rivales, luttes qui aboutirent à la destruction de Dinant, en 1466, par

(1) J. Borgnet : *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, t. II, p. 131.

(2) Croonendael : *Chronique contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur, etc.*

Philippe-le-Bon. Il est à supposer que les fondeurs bouvignois acquérirent vite une grande renommée, même à l'étranger, car les *comptes* de la Chartreuse de Champmol, près de Dijon (années 1388 à 1390), cités par Pinchart (1), mentionnent plusieurs batteurs en cuivre de Dinant et de Bouvignes, auxquels on fit des achats considérables, et dont quelques-uns même durent se fixer à Dijon pour y accomplir les ouvrages commandés. Mais une blessure mortelle fut portée à la batterie bouvignoise, en 1554, par le siège meurtrier que firent de la ville les sanguinaires soldats de Henri II, roi de France. La plupart des artisans, plutôt que de rester dans une ville ruinée et dépeuplée, émigrèrent et allèrent implanter leur industrie dans des lieux plus propices. Tous les efforts de nos souverains tendant à maintenir à Dinant ou à Bouvignes la batterie de cuivre, furent vains. D'autres pays et d'autres villes en profitèrent, notamment Tournai qui, depuis le XV[e] siècle, possédait déjà dans ses murs d'habiles fondeurs de cuivre, formés bien certainement par des artistes dinantais.

Un diplôme du 5 septembre 1561 nous indique clairement où étaient allés s'établir les batteurs de Bouvignes; il cite « Dynant, pays de Liège, Aix en Allemagne et ailleurs hors de nos pays » (2).

Il existait également, à cette époque, trois grands centres de fonderies de cuivre établis à Tournai, à Bruxelles et à Middebourg-en-Flandre, vers lesquels nos batteurs ne manquèrent pas de se diriger. A la même époque on vit se fonder des ateliers du même genre à Malines et à Louvain. Ne peut-on supposer

(1) Pinchart : *Hist. de la dinanterie, loc. cit.*, t. XIII, p. 517 sqq.
(2) Cartulaire de Bouvignes, t. I, p. 291.

qu'ils le furent avec des débris de la batterie dinantaise et bouvignoise ?

Trois édits de Philippe II, datés respectivement des années 1589, 1590 et 1593, ordonnent aux maîtres batteurs bouvignois qui avaient quitté la ville depuis 1554, d'y rentrer sous peine de perdre leurs privilèges; certaines faveurs sont aussi promises à ceux qui y reviendraient. Mais l'industrie avait pris pied autre part, notamment à Namur. Le 8 juin 1612, le mayeur Polchet présente au Procureur-Général un mémoire sur les moyens de restaurer la batterie à Bouvignes et à Namur. « Il faudrait, dit-il, republier les placards du 10 juillet 1591 et du 23 avril 1605, et les faire strictement observer. Plusieurs maîtres de Bouvignes sont allés demeurer à Dinant, où ils trouvent plus d'avantages pour l'écoulement de leurs produits. On devrait aussi rétablir les anciens impôts sur les chandeliers, dont ceux de Dinant sont libérés. Déjà plusieurs maîtres s'offrent à venir au pays, mais il conviendrait de ne pas mettre de droit d'entrée sur les objets de haute valeur, d'interdire les moulins à eau, etc. » (1).

Toutefois, s'il n'existait plus à Bouvignes, au commencement du XVII[e] siècle que des batteurs fabriquant des chaudrons et de menus ustensiles, on y rencontre encore deux fondeurs de grand mérite. C'était Antoine de Nassogne et Pierre Chabotteau appartenant chacun à deux familles riches et puissantes autant que jalouses et rivales l'une de l'autre, grâce aux faveurs qu'elles avaient obtenues de leurs souverains. On a vu celles des Chabotteau, accordées par Philippe II et Albert et Isabelle.

(1) Correspondance du Procureur-Général; Archives de l'Etat, à Namur.

Ces derniers princes favorisèrent, de leur côté, de Nassogne. Par lettres d'exemptions du 18 Mars 1605, ils accordent « *à Antoine de Nassogne et Hubert Gobin, son beau-filz, marchandz du mestier de batterie de cuivre, demeurantz en nostre ville de Bouvignes, exemption de la supériorité des majeur et eschevins du dict Bouvignes, les submectant avec leurs domestiques immediatement à la jurisdiction de ceux de nostre conseille provincialle de Namur;* » de plus, ils mettent sous leur protection et sauvegarde spéciale, de Nassogne et Gobin, « *avec leurs femmes, enfants, domestiques, ensemble leurs maisons, grains, fourrages, bestiaulx, et tous aultres biens quelconques y estant, meubles et immeubles, veuillans icelles maisons estre préservées de toutes sortes d'insolences, foulles et degast, pilleries et mangeries, et exemps de logement de tous gens de guerre, et de guet et contribution....... Et affin que de ce que dessus personne ne puisse prétendre cause d'ignorance, nous avons consenty et consentons qu'ils pourront mettre et affixer noz blasons et pennonceaux armoyéz de nos armoiries en telle endroict de leurs dictes maisons qu'ils trouveront convenir.* » On se demande pourquoi semblables faveurs?

Il faut bien certainement y voir une intrigue, menée dans le but de soustraire les de Nassogne à l'autorité des Chabotteau. M. H. Van Duyse (1) a conté, malheureusement sans nous indiquer la source où il avait puisé, une partie des querelles que la jalousie suscitaient presque journellement entre ces deux familles, querelles dont nous avions déjà trouvé des traces dans les archives communales.

Quoi qu'il en soit, la guerre était ouverte entre les

(1) *Bull. des Comm. royales*, 1883.

Nassogne et les Chabotteau, et chacun cherchait par tous les moyens à mettre son rival dans un état d'infériorité.

Antoine de Nassogne nous a laissé une œuvre de lui; c'est le beau lutrin-pélican qui se trouve encore dans l'église de Bouvignes à laquelle il a été donné, à charge de dire, à perpétuité, une messe annuellement pour lui et son épouse, Marguerite Le Bidart, messe qui se dit encore de nos jours.

Il était autrefois fixé à une tombe plate en laiton, portant les armes de : de Nassogne-Le Bidart. Cette plaque est aujourd'hui reléguée nous ne savons dans quel coin de l'église ou de la cure.

Nous avons exposé autre part (1) les exactions odieuses auxquelles Bouvignes était livrée au XVII[e] siècle. Chaque fois qu'un personnage important passait par la ville, celle-ci était obligée de lui faire des présents, parfois exagérés. Les *comptes communaux* en font foi. Dans celui de 1624 à 1632, nous la voyons acheter à Dinant des « *andictz* » (landiers) de cuivre, pour les présenter au comte de Saint-Aldegonde, et y faire apposer les armoiries de la ville, par Pierre Chabotteau. Un autre, celui de 1636 à 1640, contient cette mention : « *A Pierre Chabotteau, fondeur de pottis pour deux paires de cheminons (chenets) qu'ont esté présenté à certain personnage.....* »

Les *comptes de l'église* mentionnent également plusieurs achats faits à notre fondeur. Pour nous borner à un seul, nous ne citerons que la livraison faite à l'église, en 1633, par Pierre Chabotteau, d'une paire de chandeliers pour le grand autel; on lui remit à cet effet 22 livres de métal provenant de la refonte des cloches.

(1) A. Henri : *Notes sur l'histoire de Bouvignes*, p. 94 sqq.

Après 1639, son nom ne se rencontre plus dans les archives bouvignoises; c'est donc vers cette époque qu'il alla se fixer à Tournai, où nous le retrouvons en 1642, grâce à ses remarquables chandeliers de Saint-Brice sur lesquels il eut l'heureuse idée d'apposer son nom, *ad perpetuam rei memoriam*.

Ces chandeliers, hauts de un mètre 90 centimètres sont à tiges godronnées, en forme de balustres, séparées par un nœud plat; les pieds triangulaires, sont reliés entre eux par des têtes d'anges et surmontés chacun d'un godet sur les trois angles. Ils sont un beau modèle du style de l'époque.

D'après ce qu'on vient de lire, il n'est pas malaisé de comprendre pour quels motifs Pierre Chabotteau quitta les rives de la Meuse pour celles de l'Escaut, où il devait trouver un champ plus vaste au talent qu'il possédait. Avant de terminer il n'est pas sans intérêt, pour les amateurs, de signaler six grands chandeliers que possède encore l'église collégiale de Dinant. Ils sont de la même époque et à peu près du même style que ceux de Saint-Brice. Quatre appartenaient jadis à des confréries, et deux sont signés : *Nicolas Bello ma fai. 1629;* deux autres : *Hubert Grognar ma faict. 1640.* Quant aux deux derniers d'un style différent, ils sont dus à la libéralité de Perpète Jacquemin, bourgmestre de Dinant et Marie Ghisen son épouse, ainsi que nous l'indique l'inscription datée de 1668.

Alfred Henri.

SÉANCE DU 13 MAI 1897.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *Vice-Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. — Coutumes de la ville de Furnes, tomes 2 et 3.

2. Cartulaire de la commune d'Andenne, par M. L. Lahaye. tomes 1 et 2.

3. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, IVe série tome XI, n°s 1 à 4.

4. Société d'archéologie de Bruxelles. Annuaire 1897.

M. d'Herbomez envoie de la part de l'auteur, *Dom Berlière* un fascicule du *Monasticon belge* concernant les monastères qui se trouvaient autrefois dans la province actuelle du Hainaut, et au nombre desquels figurent plusieurs abbayes de Tournai, notamment Saint-Martin, Saint-Nicolas des Prés, le Saulchoir, les prés Porçins et la Chartreuse de Chercq. Des remercîments sont votés à l'auteur.

M. le Président rend compte de la réunion de la Société belge de numismatique qui a eu lieu à Tournai le 25 avril dernier. Notre Société lui a offert le vin

d'honneur dans la salle de réception des musées, à la Halle aux draps, où la Société de numismatique a ensuite tenu sa séance solennelle. La plupart des travaux qui y ont été communiqués avaient trait à la numismatique tournaisienne. Après la séance la Société a visité les musées, puis la cathédrale et son trésor. Elle s'est ensuite réunie en un banquet à l'hôtel de la petite Nef.

M. le Comte du Chastel lit une note sur deux médailles tournaisiennes publiées par M. Serrure dans la *Gazette numismatique française*. On en vote l'impression.

M. René Desclée fournit des explications nouvelles sur la topographie de l'ancienne halle des Consaux. On décide de joindre à sa communication une planche donnant le plan (d'après B. Renard) de cet édifice et de ses dépendances.

M. Allard donne lecture du texte révisé des statuts et du règlement, qu'il a été chargé de faire. On adopte sa rédaction, et on décide d'ajouter au texte révisé un article visant le cas de dissolution de la Société. Le texte de cet article, proposé par M. Soil est renvoyé à la prochaine réunion pour être discuté.

UN JETON ET UNE MÉDAILLE RELATIFS A TOURNAI.

Sous le titre CONTRIBUTIONS A LA NUMISMATIQUE TOURNAISIENNE, on trouve dans la *Gazette numismatique française*, aux pages 83 et 86 de sa première livraison, deux articles signés *Raymond* SERRURE et

concernant un jeton de cuivre et une grande médaille d'argent.

Le jeton est celui de *Gui* DIMENCHE, dit *le Lombart*, maître de la monnaie de Tournai sous Charles VIII et de la monnaie d'Amiens sous Louis XII.

En voici la description :

Avers : ✠ GETTEZ : CONTEZ : BIEN : ET : LOIALEMENT :, entre deux grènetis. Au centre, l'écu des DIMENCHE : *d...... à l'épée d......, posée en pal, la pointe basse, accostée de deux dragons affrontés, les ailes repliées sous le ventre, posés debout sur leur queue tortillée en un seul anneau.*

Cet écu est accompagné en chef et en flancs de trois fleurs de lis couronnées. Celle du chef accostée de deux étoiles, et celles des flancs ayant chacune une étoile au-dessus et au-dessous.

Revers : ✠ DIEV : FERA : A : CHASCVN : SON : JVGEMENT :, entre deux grènetis. Au centre, une croix fleurdelisée de lis épanouis à deux étamines, chaque fleur ayant le pied tenu dans une gaîne formée de trois anneaux en profil, celui du milieu étant le plus grand. Cette croix qui est vidée en losange remplie d'un quartefeuille, est cantonnée de quatre fleurs de lis couronnées dont les pieds convergent vers le centre.

Trois exemplaires de cette pièce sont connus. Ils ont 0,027 millimètres de diamètre. L'un est au musée de Cluny (collection d'Affry de la Monnoie); le deuxième appartient à M. Richard, numismate parisien, et le troisième est à Bruxelles dans l'ancienne collection Mailliet.

La médaille qui a près de 0,056 millimètres de diamètre, est une superbe pièce *frappée* en l'honneur de *Charles* DU HAUTBOIS, évêque de Tournai de 1506

à 1513, prélat qui porta pour armoiries, un écu *de gueules à trois étoiles d'or, au chef d'hermine* (1). Ce précieux monument de l'art des tailleurs de coins aux premières années du XVI[e] siècle est considéré jusqu'à ce jour comme unique. Il fait partie de l'ancien fonds du Cabinet des médailles de la bibliothèque nationale de France. M. R. Serrure, qui en a fait l'objet d'une communication à la Société royale d'archéologie de Bruxelles (séance du 7 décembre 1896), croit cette pièce de frappe tournaisienne à cause de l'existence à l'avers d'une branche fleurie qu'on retrouve avec de légères différences, sur des jetons indiscutablement forgés à Tournai :

Voici la description de cette rareté :

Avers : ✠ KAROLVS DEI GRACIA TORNACENSIS EPISCOPVS. Cette légende est suivie d'un rameau orné de deux quintefeuilles et les mots y sont séparés par deux quintefeuilles superposés. Au centre, entouré d'une épicycloïde, se voit l'écu de l'évêque (*d...... à trois étoiles d......, au chef d'hermine*). Il broche sur la crosse épiscopale et sur le tronc d'un chêne (au feuillage touffu et aux fortes racines) auquel il est attaché. Les supports sont deux licornes affrontées, la queue projetée entre les membres inférieurs.

Le goût de l'époque pour les jeux de mots figurés se retrouve dans le Hautbois de forme antique placé sur le tronc du chêne à senestre du chef de la crosse.

Revers : ✠ NON INTRES IN JVDICIVM CVM SERVO TVO DOMINE. De même qu'à l'avers, les mots de la légende, à l'exception des deux derniers, se trouvent séparés par deux quintefeuilles superposés. Au centre, dans une

(1) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 16, p. 258, n° 25 et planche III.

épicycloïde, l'officier romain Paulus, à cheval, est sur le chemin de Damas, marchant vers la droite (gauche quant à l'avers); le cheval foudroyé s'abat et le cavalier lève les yeux vers les rayons célestes qui opèrent sa conversion.

Kain, 12 mai 1897.

Le C[te] P. A. du Chastel de la Howarderie.

A PROPOS D'UN SCEAU DE L'ÉCHEVINAGE DU BRUILLE (MAI 1255).

Avant 1289, la commune du Bruille, autrement dite « le Château, » qui appartenait à la famille de Mortagne et relevait partie du Comte de Flandre, partie du Hainaut (1), entrait « comme un coin, » selon l'expression de notre érudit confrère, M. d'Herbomez, dans le territoire de la Cité. Cette situation n'était rien moins que nuisible aux intérêts de la commune de Tournai. Aussi, en vue de rendre la défense plus facile en cas de siège et surtout aussi pour « étendre la juridiction de la commune sur un quartier constituant dans la ville même de Tournai, un lieu d'asile pour les gens qui avaient méfait dans la Cité et dans le Bourg de Saint-Brice (2), » le magistrat tournaisien acquit de Marie de Mortagne, en décembre 1288—janvier 1289, la seigneurie du Bruille et le 30 mars 1289, Philippe le Bel ratifiait cet achat.

On pourrait croire que l'acquisition du Bruille par

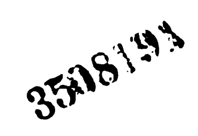
(1) Cfr. d'Herbomez. Comment le quartier du Château fut réuni à la cité de Tournai en 1289. *Bulletins de la Société historique de Tournai*, p. 55.

(2) d'Herbomez. Philippe le Bel et les Tournaisiens, p. 26.

les Tournaisiens marqua pour cette commune la fin de l'existence de son échevinage distinct, comme ce fut le cas pour le quartier des Chaufours. Mais il n'en est rien et le Bruille eut sa vie propre et ses magistrats particuliers jusqu'au rétablissement de la loi communale par Charles V, en février 1371 (n. s.).

Nous croyons n'apprendre rien à personne en disant qu'au mois de février 1367 (n. s.), par suite de séditions et de désordres de tous genres qui avaient éclaté dans notre ville, le pouvoir central avait privé les Tournaisiens de leur droit de commune et par conséquent de leur droit de nomination aux magistratures communales. Pendant un espace de quatre ans, Tournai n'eut plus ses magistrats ordinaires ; ils furent remplacés par un gouverneur royal auquel étaient adjoints des conseillers choisis parmi les bourgeois des différentes paroisses de la ville. Quand en février 1371 (n. s.) le roi se décida à rendre aux Tournaisiens leurs anciennes prérogatives, il avait changé le nombre de magistrats à élire et consacrait la fusion complète et définitive de l'échevinage du Bruille avec celui de Saint-Brice. Car, dit-il dans sa charte de 1371 (1), « ce aiousté que des sept eswardeurs qui vouloient (2) estre pris et esleuz en le paroche Saint-Brice de Tournay, les deux en seront pris et esleuz en le paroche Saint-Nicolas ou Bruille et les autres cinq en le paroche Saint-Brice dessus dite... » et plus loin « ... Item que les diz trante eswardeurs esliront quatorze preudommes bourgois héritez et nez de la ville pour estre eschevins. C'est assavoir sept deca escaut en la partie de l'eveschié de Tournay et sept oultre l'Escaut en la partie de

(1) Archives de Tournai. Chartrier, layette de 1371.
(2) Avaient coutume.



l'eveschié de Cambray (1), desquielz sept eschevins qui seront pris en la partie de l'eveschié de Cambray, les cinq seront esleuz des bourgois et habitans en la paroche de Saint-Brice et les autres deux en la paroche du Bruille. Et seront tenus les sept eschevins ainsi esleuz en la partie de l'eveschié de Cambray de tenir leur siège et cougnoistre et de terminer des causes à eulz appartenans deux foiz la sepmaine au lieu acoustumé en la paroche du Bruille et les autres jours des plaiz au lieu et au siége acoustumé en la paroche de Saint-Brice.... »

La suppression *définitive* de l'échevinage du Bruille ne date en réalité que de cette année, bien qu'antérieurement à 1371, Philippe VI de Valois l'eût déjà aboli. Mais il fut forcé de le rétablir. Voici en quelles circonstances. Au mois de mai 1333, la ville de Tournai par suite de différentes causes que nous n'avons pas à apprécier ici, se vit dépouillée de son droit de commune et le roi de France ne laissa plus subsister que deux échevinages (2). Mais au mois d'août 1340, après la belle et héroïque défense de la place de Tournai par ses habitants, Philippe de Valois reconnaissant, ren-

(1) Les quartiers de Tournai sur la rive droite de l'Escaut, c'est-à-dire le Bourg de Saint-Brice, les Chaufours et le Bruille, dépendaient de l'évêché de Cambrai.

(2) Item les Trente (Eswardeurs) dessusdiz pourront ellire quatorze autres preudes hommes pour estre eschevins, c'est assavoir sept de ça l'Estanc (sic) en la partie de l'éveschié de Tournay et sept de [la] l'Estanc en la partie de l'éveschié de Cambray desquiez sept de la l'Estanc, les dessusdiz trente elliront cincq en la parroisse de Saint-Brice et deux ou Bruile....

Item que les diz Echevins de Saint-Brice et du Bruile soient tenuz deux fois chascune sepmaine de tenir leur siège, oïr les plaidoieries et faire leurs jugemens ou Bruille de touz meubles, chatieux et hérétages dont question sera devant eulz du Bruile....

Archives de Tournai. Chartrier, layette de 1333.

dit aux Tournaisiens leurs anciennes franchises et rétablit les trois échevinages de la Cité, de Saint-Brice et du Bruille (1).

Ces suppressions et rétablissement momentanés de l'échevinage du Bruille prouvent bien que les Tournaisiens tenaient à conserver leurs trois échevinages séparés. Ce n'est en effet qu'à partir de l'année 1374, c'est-à-dire trois ans après la fusion définitive par ordre royal, que les actes d'intérêt privé commencent à porter cette mention « en le warde de l'eskevinage de Saint-Brice et dou Bruille. » Antérieurement à cette date et malgré la charte de février 1371, on y trouve toujours « en le warde des eskevins de Saint-Brice » « en le warde des eskevins dou Bruille, » suivant que l'affaire concerne spécialement des habitants ou de Saint-Brice ou du Bruille.

De l'achat du Bruille par la ville de Tournai à son adjonction définitive au Bourg de Saint-Brice, il se passe en défalquant les années pendant lesquelles l'échevinage fut supprimé, plus de soixante-dix ans qui laissent au Bruille une existence propre, son maire et ses échevins. Comment donc expliquer que le dépôt des archives de Tournai ne possède qu'une seule empreinte du sceau qu'employaient les magistrats du Bruille? Le musée d'antiquités de notre ville contient bien une matrice d'un sceau du Bruille, attribué au XIIe siècle, duquel Bozière (2) donne un dessin et que notre savant et charmant confrère M. de la Grange

(1) Item les diz trente Eswardeurs esliront vint et un preudhommes bourgois héritiers et nés de la ville pour estre Eschevins, c'est assavoir sept deça l'Escaut en la partie de l'éveschié de Tournay et sept oultre l'Escaut en la partie Saint-Brixe et sept ou Bruille....

Archives de Tournai. Chartrier, layette de 1340.

(2) *Tournai ancien et moderne*, p. 303.

décrit (1) même de cette façon : « Sceau orbiculaire. 0,07. Un château à trois donjons crénelés. Légende : + S. Juratorum et Scabinorum Ville de Brile. ✠ Sceau orbiculaire (contre-scel du Bruile) 0,03. Ecusson triangulaire à la croix, qui constitue les armoiries des anciens châtelains de Tournai. Légende. Contra sigillum de Brile. » Seulement il a été jusque maintenant impossible de trouver une empreinte de cette matrice appendue à un acte authentique. Peut-être y aura-t-il même lieu pour nous de revenir, plus tard, sur cette question, qu'il n'est pas opportun de traiter en ce moment.

Quoi qu'il en soit, au cours de notre travail de classement et de mise en ordre des archives de Tournai, le hasard nous a permis de mettre la main sur un acte original du mois de mai 1255 portant un VÉRITABLE sceau de l'échevinage de la commune du Bruille. Nous en demandons une reproduction pour nos *Annales* et notre long préambule n'a eu que le seul but de montrer l'importance de ce sceau qui est unique aux archives et l'intérêt que présente notre trouvaille.

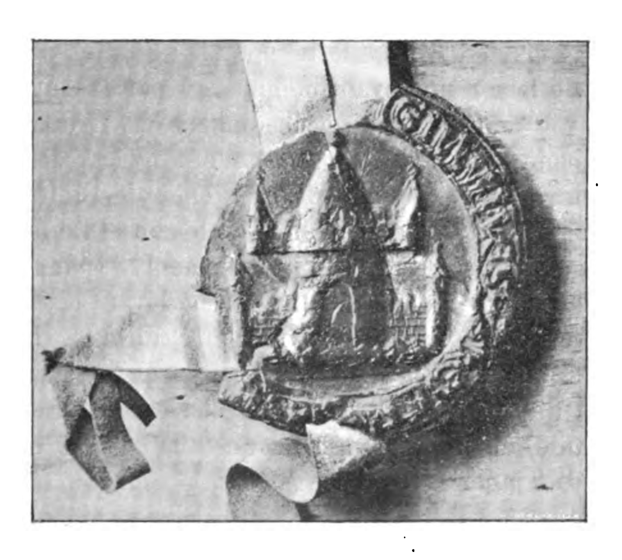
Grâce aux connaissances sigillographiques de l'auteur des *Généalogies tournaisiennes*, M. le Comte du Chastel de la Howarderie, nous en donnons ici la description la plus exacte possible :

Sceau orbiculaire; diamètre 0m048. Un château représenté par une tour ouverte accompagnée de chaque côté de murs maçonnés de quatre rangées de pierres, crénelés de deux pièces et terminés chacun par une petite tourelle couverte, le toit surmonté d'une boule; la grande tour couverte d'un toit conique que termine

(1) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*. T. 21, p. 134, n° 3.

également une boule, se trouve accostée à la hauteur des machicoulis de deux tours posées sur corbeaux et semblables aux petites tourelles du bas, le tout reposant sur une terrasse ondulée.

Légende : S|igillum Les Eskevins Es B|ruille.



Ce sceau pend sur double queue de parchemin à un document lui-même en parchemin dont voici la teneur :

Sacent tout cil ki cest present escrit veront et oront, ke Me Sire Pieres Maistres de lostelerie Saint Nicolay del Bruille dales Tournay, frere Rollans et li consals de lostelerie devant dite ont a rente a Monnart Brisebosc iretaulement une piece de tiere tenant a le tiere Maryen de Felines quartier et demy et demy cent parmy x. sals de blans et d'artisiens le quartier et le remanant al allevant del quartier ki lieve tout ensanle xvi sals et iij mailles de le monnoie devant dite, a cascune fieste saint Jehan Baptiste, j denier u blanc u

artisien de cens, en tel munière ke Monnart devant dis doit paier a lostelerie devant dite cascun an iretaulement à cascun Nœl viij. sals et j denier de blans u d'artisiens, et a cascun fieste saint Jehan Baptiste, viij sals et une maille de blans u d'artisiens et le denier de cens devant dite à cascune fieste saint Jehan Baptiste, et ciste chose est faite pour le miols et pour le preut de lostelerie devant nommée et par l'otroy et le consel de mon segneur larchedjakene de Braibant ki par devant mon segneur Pieron adont maistre de lostelerie devant dite, Sohier Maton, Jehan de Bullemont, Jehan Pipelart, et frère Rollant et le consel de le maison devant dite loita et grea plainement, et par l'otroy et le consel de mon segneur Pieron devant dit et par l'otroi et le consel des eskievins del Bruille ki virent a leur essiant ke ciste chose estoit li preus de le maison devant dite, et pour cou ke ciste chose demeurt ferme et estaule, et ke par longheur de tous ne soit mis en ouvlit, ne jamais à nul jour nus mals n'en soit fais, ne nus tors n'en soit cuis, si a me sire Pieres, maistres de l'ostelerie devant dite pendut sen propre saijel a ceste cartre et li eskievin del Bruille i ont pendut le leur propre saijel en confermement de cesti chose.

Ce fu fait lan del incarnation Nostre-Segneur, M et CC. et lv., el mois de may.

Peut-on assimiler cette hôtellerie de Saint-Nicolas du Bruille à l'hôpital du Château dont parlent Bozière (1) et M. Du Fief (2)? Nous n'osons répondre affirmativement.

Quoi qu'il en soit, un point nouveau est acquis,

(1) *Tournai ancien et moderne*, p. 451.

(2) *Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle.* 15e livraison. Tournai, p. 4. Etablissements de bienfaisance.

d'après un document (1) de janvier 1270 (n. s.), se rapportant à la même institution, c'est que cet hôpital du Bruille était administré par « me Sire Pieres, priestre dou Bruille et li eskievin de cest meismes liu, maistre et pourveur (2) de lostelerie Saint Nicholai del bruille dales Tournai.... »

A. Hocquet.

(1) Archives de Tournai. Echevinage du Bruille. Layette de 1370.
(2) Administrateur.

SÉANCE DU 10 JUIN 1897.

M. le Général de Formanoir, *Vice-Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications qu'il a reçues pour la Société depuis la dernière séance.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 67e année, nos 2-4.

2. Académie royale. Notices biographiques et bibliographiques. 1897.

3. Exposé de la situation administrative de la province du Hainaut pour 1897.

4. Annales de la fédération archéologique de Belgique, tome XI. Congrès de Gand.

5. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, tome 10; 2e et 3e livr.

6. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome 25.

7. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, tome 7, 2e bull.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Comte de Nédonchel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire de la Société belge de numismatique envoie quelques fascicules de la *Revue de numismatique* manquant à nos collections.

M. le Président du Congrès archéologique de Malines prie la Société de désigner des délégués chargés de la représenter. MM. Soil et d'Herbomez sont nommés en cette qualité.

On discute pour la seconde fois les articles du règlement relatifs à la dissolution de la Société, mais l'assemblée n'étant pas en nombre voulu par les statuts, le vote sur ces articles est renvoyé à la prochaine réunion.

M. de Formanoir félicite MM. Desclée et Soil du succès de leur conférence, avec projections photographiques, sur *Tournai en 1701*, donnée le 8 courant au profit de la Société protectrice des Enfants moralement abandonnés. Un membre rappelle à ce propos la proposition de M. Houtart d'organiser l'hiver prochain des conférences pour les membres honoraires de la Société et leurs familles.

M. de la Grange donne lecture d'un travail sur les armoiries communales de Tournai. On vote l'impression de cette communication.

LES VRAIES ARMES DE TOURNAI ET LE SCEAU DE LA VILLE.

Un arrêté royal du 20 mars 1838, confirmant un diplôme du 31 mars 1824, fixe les armoiries de Tournai qu'il décrit en ces termes : « De gueules, chargé d'un fort d'argent donjonné de trois tours de même, au

chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, l'écu timbré d'une couronne d'or. »

Sauf quelques critiques de détail, tous ceux qui se sont, jusqu'à ce jour, occupés du blason de Tournai (1) admettent que ce sont bien là les armes anciennes de la ville, en usage depuis 1426. Cet avis n'est pas le mien, et je vais en donner la raison. Ce qui a amené l'erreur commise, c'est qu'il est plus facile de regarder une jolie miniature enluminée que de lire le diplôme qui l'accompagne, plus facile aussi de l'interpréter au petit bonheur que de se livrer à des recherches d'archives, de rapprocher les vieux textes et d'en tirer les conclusions qu'ils comportent. C'est ce travail que je vais entreprendre; et j'ai la conviction que le lecteur, qui voudra bien me suivre jusqu'au bout de mon petit mémoire, adoptera l'opinion que je préconise, bien qu'elle soit en contradiction avec les idées généralement admises.

Les documents dont je vais avoir à faire usage pour établir l'exactitude de ma thèse, ne sont pas inédits. Ils ont presque tous été imprimés séparément dans divers ouvrages, et cela tant bien que mal, plutôt d'ailleurs mal que bien pour le plus important d'entre eux, celui qui a fait naître les idées fausses qui se perpétuent. Hennebert en effet a cru pouvoir, laissant de côté le diplôme original qu'il avait sous la main, se contenter d'une mauvaise copie du XVIe siècle, insérée dans un ancien cartulaire de la ville, en publiant dans le *Messager des sciences historiques* les Lettres de Charles VII autorisant les Tournaisiens à ajouter la brisure aux fleurs de lis aux anciennes armes de la ville. Je donnerai donc en annexe, à la fin de cette

(1) Consulter les *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, T. I, p. 52; III, p. 249; V, p. 246; et les *Mémoires* de la même Société, T. IV, p. 361.



notice, le texte exact de ce diplôme qui n'a jamais été imprimé dans sa teneur réelle.

Cette question des armes de Tournai formera la première partie de mon mémoire. Dans la seconde, je dirai quelques mots relatifs aux sceaux dont la ville fit usage à différentes époques. Là encore j'aurai d'étranges erreurs à relever et à rectifier.

I Les vraies armes de Tournai.

Les armes primitives de la ville étaient des armes parlantes; elles représentaient un *Tournay*, selon l'expression que nous rencontrons dans une foule d'anciens textes. C'était la tour qu'on voyait sur la poitrine de nos vieux communiers comme sur les bannières de la ville. Ainsi lors de l'entrée de Jean II, dit le Bon, à Tournai en 1355, le *Registre de cuir noir* nous apprend que « as premiers cresteaux dou belfroid estoient les ij wettes et pluiseurs trumpeur qui là trumpoient et cornoient; et avoient pennonceaux de vermeil cendal à blans castellais des armes de le ville. » Dans la même circonstance, on offrit au roi trois bœufs qui furent conduits par des varlets, « cescun d'iceus vestis d'une vermeille cotte à blans castellais des armes de le ville. » Nous retrouvons les mêmes détails, avec des termes identiques, en 1382, lorsque Charles VI vint pour la première fois à Tournai.

L'historien Cousin rapporte que « en l'année 1420 le Roy Charles (VI), selon quelques commentaires manuscripts, donna à la ville de Tournay un chef d'azur à trois fleurs de lys d'or avec une tour d'argent en camp de gueule (1). »

(1) Jean Cousin. *Histoire de Tournai*, T. IV, p. 196.

Voici un point nouveau dans la question des armoiries de Tournai : ce serait à Charles VI que reviendrait d'avoir, dès 1420, brisé les armes de Tournai du chef de France. Cousin est seul à parler de ce fait; mais un document, que j'ai découvert dans nos archives, semble lui donner raison. Précisément en 1420 on faisait procéder à quelques embellissements au beffroi, et les comptes d'ouvrages de cette année portent la mention suivante : « A Henri le Quien, pointre, pour avoir fait et ordonné iij fleurs de lis d'or en une campagne d'asur, et le castiel de la ville audit pignon du Belfroit, payé xij sols. »

Cette mention est unique; aucun autre acte, à ma connaissance, n'existe, qui vienne confirmer le dire de Cousin; aucune lettre royale ne vient, à cette époque, faire allusion à cette attribution des fleurs de lis; et Charles VII, dans le diplôme dont je parlerai tout à l'heure, ne la rappelle pas. Je crois donc qu'il ne faut pas tirer de ce fait, que je devais pourtant signaler, la conséquence absolue qu'il semble comporter. Il ne faut voir là, je pense, qu'une tentative isolée de flatterie à l'adresse du souverain, faite par un serviteur trop zélé, de même que, comme je le prouverai plus loin, cela se renouvela quelques années plus tard.

Ne donnant donc à ce fait qu'une importance relative, arrivons au diplôme de 1426. Cousin, à son sujet, s'exprime en ces termes : « Les affaires du Roy Charles septième estoient en si pauvre estat, qu'encore que la ville de Tournay par les séditions civiles fut fort détériorée, si est-ce que pourtant qu'elle luy estoit affectionnée, et estant située ès fins de son royaume et environnée de toutes parts des peuples et pays que ses ennemys tenoient, avoit néantmoins tousiours persévéré en son obéissance, il en tenoit tel compte que pour la

récompenser il octroia que ceux de Tournay pourroient à tousiours mais avoir et porter ès armes du corps de la ville un chef des armes de France, trois fleurs de lis d'or en champ d'azur plein. Donné à Meun-sur-Yèvre au mois de septembre l'an de grâce 1426, et de son règne le quatre (1). »

Le diplôme original, dont Cousin cite textuellement les dernières lignes, existe dans les vitrines de notre musée communal. Voyons donc ce que dit ce document (2) : Charles VII voulant récompenser les Tournaisiens de leur fidélité inébranlable à sa personne et à la couronne de France, leur accorde en 1426 de pouvoir, *s'il leur loyse*, briser leurs armes d'un chef de France. Remarquons bien le terme employé dans le diplôme; c'est pour ne l'avoir pas lu ou pour l'avoir négligé, qu'on a commis l'erreur que je cherche à rectifier. Pas un seul mot, dans l'acte entier qui nous occupe, ne permét de supposer que le roi a voulu imposer un nouveau blason à Tournai ; il donne simplement une autorisation qu'il considère comme une marque d'honneur; mais il laisse aux Tournaisiens le droit d'en user ou de n'en pas user. Nous sommes bien loin, on le voit, des conclusions si formelles de ceux qui se sont contentés de regarder l'enluminure peinte au bas du diplôme.

Quand ces Lettres royales parvinrent-elles à Tournai? voilà ce qu'il m'est impossible de dire. J'ai pu à maintes reprises constater que, malgré la guerre qui désolait la France, les rapports entre la Cour et Tournai étaient fréquents : c'étaient tantôt des chevaucheurs qui apportaient des lettres du roi, et auxquels la ville accordait quelque gratification, tantôt des envoyés de

(1) Ibid, T. IV, p. 206.
(2) Pièce justificative n° I.

la ville qui allaient à Bourges, à Chinon ou à Loches aux frais de la caisse communale. Presque toujours lorsque les messagers remettaient aux consaux des lettres royales, ceux-ci en consignaient l'analyse, souvent le texte même, dans les registres de leurs délibérations, et transmettaient leur contenu au peuple. Or il n'est nulle part question, ni dans les *Registres des Consaux* ni dans les *Comptes communaux*, de la remise du diplôme royal dont nous parlons, et nos magistrats, durant plusieurs années, semblent avoir voulu le tenir secret.

Mais l'existence de ces Lettres de Charles VII finit par transpirer. Des individus sans mandat, par excès de zèle, firent apposer les armes, dont le roi avait autorisé l'emploi, dans la halle des doyens et en divers endroits de la ville. Il n'y avait plus moyen de garder le silence; aussi le registre aux délibérations des consaux porte, à la date du 4 juin 1429, cette mention : « De mettre par bannières que on remette les armes de la ville à l'anchien usaige selon les seaux de la ville. — Acordé. »

L'affaire en effet paraissait grave à nos magistrats : en acceptant les nouvelles armes concédées par le roi, ils craignaient de mécontenter le peuple qui semblait considérer l'adjonction des fleurs de lis comme une sorte de mainmise de la couronne sur ses privilèges; en ne les acceptant pas, ils couraient risque de déplaire au souverain. Afin d'éviter ces deux inconvénients, ils recoururent au moyen dont ils usaient dans les circonstances scabreuses : renvoyer l'affaire aux bannières, c'était esquiver les responsabilités personnelles. Les bannières s'étant prononcées, les magistrats n'avaient plus qu'à exécuter leur décision. C'était donc le peuple de Tournai qui, réuni dans ses comices, allait définitivement trancher la question.

L'affaire fut mise le lendemain en délibération, après qu'on eût communiqué par écrit aux bannières un rapport sur la question qui leur était soumise (1). Dans ce rapport les consaux laissent entrevoir quel est leur avis personnel ; ils font remarquer que « lesdis sceaulx (de la ville) ne sont aucunement muéz audit nouvel usage, mais tousiours demouréz en leur premier estat. » La fidélité des Tournaisiens à la couronne de France est proverbiale ; ce n'est donc pas pour faire injure au roi qu'ils repousseront l'autorisation qui leur est accordée : cette modification leur semble « non estre honnourable pour la ville. » Les consaux admettraient pourtant que le nouveau blason fut accepté pour certains usages accessoires, tels que la décoration de la fierte des bourgeois que l'on portait à la procession. Aussi ne devons nous pas être surpris de voir que trente bannières, sur les trente-six dont se composaient les métiers de Tournai, se soient prononcées pour le maintien du blason ancien, « sans faire mutation des armes ne quelque brisure y avoir. »

Forts de cette décision prise par le peuple réuni par bannières, les consaux firent rétablir les anciennes armes de la ville à la halle des doyens et dans les autres lieux où on leur avait substitué les nouvelles (2).

Même après le diplôme de 1426 et jusqu'à la fin de la première domination française, la tour continue à former seule les armes de Tournai. Pour le prouver, il me suffira d'énumérer chronologiquement les mentions de nos comptes communaux où il en est question, et aussi les jetons à l'usage de la ville qu'a décrits M. le Comte de Nédonchel dans nos Bulletins.

(1) Pièce justificative n° II.
(2) Pièce justificative n° III.

Le compte d'ouvrages de 1441 porte cette dépense : « A Piérart Barat, pointre, pour avoir assis et fait, sur deux banièrettes de samyt, deux castiaux d'argent à chacune et faisant les armes de la ville, servans as deux trompettes d'icelle, mises en la halle des doyens, x s. vj d. » En 1455, Haquinet Quenon, également peintre, peignait « à olle les montans de ploncq de le grant halle, » et les semait « de castelz argentéz. »

Vers la même époque, en 1453, on faisait quelques travaux aux fortifications de la porte Saint-Martin. Dans ces circonstances une pierre, portant date ou inscription, rappelait d'ordinaire ce souvenir. Or on a retrouvé, il y a quelques années, en ce lieu, un grès déposé aujourd'hui dans le musée de la ville : il représente une jolie tour à trois donjons, sans fleurs de lis, avec la date « l'an mil iiii^{c}; » malheureusement une cassure a détruit le restant de la date. Je ne puis donc affirmer que ce soit là un argument indiscutable en faveur de ma thèse; mais pourtant il est fort probable que ce grès est postérieur à 1426, les travaux précédents à la porte Saint-Martin datant de 1395.

Un jeton tournaisien, décrit au tome VII de nos Bulletins, et que M. le Comte de Nédonchel croit pouvoir attribuer au règne de Louis XI, porte à l'avers « une tour crenelée à deux donjons terminés par une boule, accostée de deux fleurs de lys » avec cette légende : *Dieuv. nos. doin. pais. samour*. Nous rencontrons ici les fleurs de lis; mais elles ne sont que deux, et ne sont pas posées en chef : ce n'est donc évidemment pas la brisure de France, et cela ne contredit en rien ma thèse.

« A Jehan Samin, tailleur d'imaiges, disent les comptes d'ouvrages de 1469, pour avoir taillié deux casteaux des armes de la ville, en la faulse cou-

ple de la maison du conchierge de la halle, x s. »

Citons encore deux jetons tournaisiens. L'un porte à l'avers « une tour surmontée de deux pignons et accolée de deux fleurs de lis couronnées. » C'est, dit M. le Comte de Nédonchel, une pièce de circonstance frappée à l'occasion de la naissance d'un fils d'un roi de France, peut-être Charles VIII, en 1471. Le même auteur décrit l'autre jeton de la façon suivante : « Une femme coiffée à l'antique tient un écusson aux armes de la ville (une tour), accostées de deux fleurs de lys. — Légende : *iett. en. la. mone. de. Tournai. 1491.* »

Nous voici parvenus aux dernières années du XVe siècle, à la veille du jour où Tournai cessera d'appartenir à la France. Avant d'aller plus loin, résumons en quelques lignes les résultats de l'enquête à laquelle nous venons de nous livrer. Charles VI selon les uns, Charles VII suivant le plus grand nombre et conformément au diplôme encore existant, autorisa les Tournaisiens à adjoindre à leur ancien blason un chef de France. Ce fut, nous ne saurions trop le répéter, une simple autorisation et non un ordre : les termes du diplôme sont formels à cet égard. Les Tournaisiens repoussèrent énergiquement cette prétendue marque d'honneur et firent rétablir partout l'ancien blason. Dans tous les faits que j'ai cités postérieurement à 1426, nous ne voyons jamais apparaître que la tour pour armes de la ville ; jamais nous ne rencontrons l'adjonction des fleurs de lis au chef de l'écu. Il est donc désormais absolument incontestable qu'à la fin du XVe siècle, 75 ans après la délivrance du diplôme de Charles VII, Tournai avait conservé intact son premier écusson à la tour et rien qu'à la tour.

Je dois pourtant dire ici que, si le chef de France n'apparait jamais dans le blason tournaisien, le souve-

nir du diplôme de 1426 semble s'être perpétué, durant la période française, dans le scel des doyens et sous-doyens des métiers. Celui que nous voyons figurer au bas d'un acte de 1458 représente un ange soutenant deux écus accolés : l'un aux armes de France, l'autre à la tour ouverte et hersée. Entre les pointes des écus, un cerf couché.

La matrice employée en 1480 diffère peu de la précédente : la disposition est la même, mais la gravure est plus soignée. La tour, également ouverte et hersée, présente une forme plus élancée; les trois donjons qui la couronnent sont mieux accusés. Quant au cerf posé au bas du sceau, il est debout au lieu d'être couché.

Ces fleurs de lis marquent bien la domination française, car au XVI[e] siècle (1532) nous retrouvons un nouveau scel des doyens, dans lequel les armes de l'Empire remplacent le blason de France. Ces détails, que je devais signaler, ne contredisent point ma thèse.

Continuons nos recherches et voyons si, depuis que Tournai cessa d'appartenir à la France jusqu'à l'époque où Louis XIV s'empara de nouveau de cette ville, il est survenu quelque modification à ses armes, et si nous rencontrons enfin les fleurs de lis dans son blason. Les documents à consulter sont de trois sortes : les chroniques, les jetons et les monuments. Etudions-les successivement.

En fait de chroniques, nous n'en avons que deux, les récits des Entrées de Philippe II et d'Albert et Isabelle à Tournai, insérés au *Registre de cuir noir* et publiés dans mes *Entrées de souverains*. En 1549, « les sergens avoient à la poictrine ung escut d'argent où estoient les armoiries impérialles et au dessoubz par bas un Tournay d'argent. » De fleurs de lis, il n'en est pas question.

En 1600, on voyait dans le cortège « tous lesdicts sermens bravement équippés et aornés de leurs parures et coulleurs, qui sont de rouge et de blancq. » S'il n'est pas question ici de blason, du moins nous rencontrons les couleurs de la ville rappelant le château d'argent en champ de gueules; mais nous ne voyons figurer ni le bleu ni le jaune, qui feraient allusion aux fleurs de lis d'or en champ d'azur.

Aux preuves manuscrites, tirées des chroniques, nous pouvons ajouter une délibération des Consaux. Le 5 août 1572, ces magistrats décidaient de faire faire six enseignes de taffetas cordé, de 10 à 12 aunes chacune, pour les six compagnies bourgeoises, créées par résolution du 25 juillet précédent, en prenant les couleurs de la ville, savoir : le blanc et le rouge, avec telle autre couleur que le capitaine voudra choisir, et faisant peindre un Tournay à chaque enseigne.

Les jetons tournaisiens, frappés durant la période que nous étudions en ce moment, sont trop nombreux pour que je les décrive tous ici; et d'ailleurs les éléments de ce travail me font défaut, depuis que je suis éloigné de Tournai. Sans l'excessive obligeance de mon érudit confrère, Mr E. J. Soil, qui a bien voulu faire pour moi le relevé des jetons de sa collection, il ne me serait possible d'employer que les trop rares descriptions publiées dans nos bulletins par M. le Comte de Nédonchel. Utilisons donc la gracieuse communication de notre excellent confrère.

En 1521, deux types se rencontrent : dans l'un la tour se trouve accostée de deux fleurs de lys; dans l'autre, elle est surmontée d'une aigle, armes de l'empire, et accostée de deux K, initiale du nom de Charles-Quint.

En 1542, 1543, 1546, les jetons ne portent que la

tour à trois donjons. Voici comment M. le Comte de Nédonchel décrit le jeton de 1553 : « une tour crénelée à trois donjons séparés par des pignons à pointes ; elle a porte ouverte, herse et meurtrières ; deux chiffres, un 5 à la gauche et un 3 à la droite de la tour indiquent la date de la pièce 1553. » Nous retrouvons le même type en 1554, 1555, 1560, 1563 et 1566.

L'année 1581 apporte une modification et nous montre (exemple unique) la tour surmontée du chef de France. Mais la monnaie obsidionale, frappée en la même année durant le fameux siège de la ville par le Prince de Parme, reproduit le type ordinaire, la tour sans l'accompagnement des fleurs de lys.

C'est encore la tour seule que nous retrouvons sur les divers jetons de 1586, 1614, 1638, 1644, 1647, 1652, 1653, 1655, 1656, 1658, 1660 et 1665. Elle est couronnée de trois donjons, parfois de cinq. Ainsi celui de 1665, au revers duquel on lit : *pour messieurs les prévostz et iurés de Tournay. 1665*, porte sur la face un écusson à la tour crénelée de cinq pièces, sans fleurs de lis.

J'ai dit plus haut que la troisième série de documents à consulter relativement à la question que je traite, consiste dans les monuments. Je vais donc citer, dans leur ordre chronologique, ceux que mes recherches m'ont fait connaître.

« A Jehan de le Vallée, tailleur d'imaiges, et Pierre de Ladderrière, pour avoir faict et taillié trois lions de pied et demy de hault, tenant chacun ung escut où il y a ung Tournay ès deux, et au tierch les armes de Flandres, lvj sols. » (Compte d'ouvrages de 1538.)

« A Gilles Le Grand, pointre, pour avoir faict et point à grand nombre de seaux de cuir, servant au

péril de feu, ung Tournay, xxviij lb. x s. » (Compte d'ouvrages de 1570).

Dans un petit travail que j'ai publié jadis (1), figure une planche représentant un tableau à prêter serment, qui appartient à M. le Comte du Mortier. C'est un petit triptyque sur l'un des volets duquel est sculpté S. Piat, et dessous un écusson aux armes impériales ; sur l'autre est S. Eleuthère, sous lequel sont les armes de Tournai, la tour d'argent en champ de gueules sans la brisure aux fleurs de lis. Par son aspect général, de même que par la présence de l'aigle à double tête dans un des écussons, cet objet peut être attribué à la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Ne serait-ce pas à la même époque qu'il faudrait rapporter le *Quignon des Damoisaux*, qui existe encore dans le trésor de la cathédrale? Voici ce qu'en dit notre confrère, M. L. Cloquet dans son ouvrage *Tournai et Tournaisis* : « On désignait sous le nom de Quignon le grand médaillon en argent, artistement ciselé, que le valet de la Confrérie des Damoisaux portait aux processions ; on y voit la ville de Tournai sous la figure d'une pucelle assise au milieu d'un château fort arrosé par l'Escaut, tenant deux écussons, l'un, aux armes de l'empire, surmonté d'une couronne, l'autre aux armes de Tournai. »

Ces deux écussons en émail sont attachés au Quignon par de petits écrous. Le second ne porte que la tour d'argent sur fond de gueules. Son mode d'attache pourrait faire supposer qu'il appartenait à un bijou plus ancien. Je crois pourtant pouvoir le citer à titre d'argument pour ma cause, en présence de l'autre écusson, attaché de la même manière, et qui ne saurait être antérieur au milieu du XVI[e] siècle.

(1) *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, T. XXI, p. 10.

Au compte d'ouvrages de 1606, nous lisons : « A Pierre Taverne, tailleur de pierres, pour avoir faict ung Tournay et la date du temps sur une pierre servante de clef au manteau de la cheminée de la sallette par bas en la halle Saint Brixe. v lb. »

Un petit monument datant de 1631, la *Croix-Notre-Dame*, qu'on voit encore le long du chemin de Tournai à Cysoing, et qui marquait la limite de l'ancien pouvoir de la ville, porte sur son soubassement les armes de Tournai, l'écu à la tour sans fleurs de lis.

Parvenus à l'époque où Louis XIV réunit Tournai à la France, résumons la situation que nous fournissent les documents cités. Sauf un jeton tournaisien, celui des échevins de 1581, aucun récit contemporain, aucun monument ne nous montrent les fleurs de lis dans le blason de Tournai. Ne suis-je pas en droit d'affirmer que les vraies armes de la ville sont celles uniquement à la tour? Si, postérieurement au diplôme de 1426, nous constatons qu'il fut apposé en certains lieux des blasons avec fleurs de lis, c'est pour voir l'administration communale, d'accord avec le peuple, protester contre cette adjonction et payer le travail nécessité par leur suppression. Ainsi, pendant 250 ans Tournai ne porta que la tour sur ses enseignes.

Le fait par Charles-Quint d'avoir, en 1523, grandement modifié la magistrature tournaisienne en en excluant l'élément populaire, avait étouffé les idées d'indépendance dans la population. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris si aucune protestation ne se fit entendre lorsque, après la prise de Tournai en 1667 par Louis XIV, les fleurs de lis apparurent dans le blason tournaisien. Il n'y eut aucun ordre du roi à ce sujet, et la chose passa inaperçue.

Aussi d'Hozier, lorsqu'il rédigea l'*Armorial général*

de France (1696-1710), put-il écrire : « La ville de Tournay porte de gueules à une tour d'argent crénelée de trois guérittes en saillie de mesme, massonnées de sable et mouvantes de la pointe, et un chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or (1). »

Bien que l'adoption du chef de France dans les armoiries tournaisiennes semble définitif à partir de 1667, ce ne fut pourtant pas une règle sans exception. Ainsi un joli panneau de bois sculpté, qui fait actuellement partie de notre musée communal et qui semble avoir appartenu à l'un des arcs de triomphe dressés pour l'entrée de Louis XIV, porte l'écusson de France couronné avec les anges pour supports. On voit au-dessous le blason de Tournai colorié, à la tour d'argent sans le chef aux fleurs de lis.

Les comptes d'ouvrages, que j'ai déjà eu lieu de citer à différentes reprises, nous montrent encore deux exceptions à la règle nouvelle. Dans ceux de 1675, nous lisons : « A Antoine de Berlaimont, peintre, pour avoir peinct des Tournay argentéz et aultres embellissemens sur les chandeilles données à l'honneur de S. Eluther, xl s. » ; et dans ceux de 1684 : « A Antoine de Berlaimont (le fils), peintre, pour avoir peint six Tournay sur du carton blan, et peint aultres embellissemens pour mettre sur six chandeilles dans l'église cathédrale pendant la messe de S. Eluther, iij lb. »

La série des jetons tournaisiens, postérieurs à 1667, nous montre que, sous la domination autrichienne aussi bien que sous le régime français, le blason de Tournai demeura tel que le décrit d'Hozier. Il en fut ainsi en 1667, 1683, 1686, 1714, 1716, 1745 et 1787.

(1) Bibliothèque Nationale à Paris. — *Armorial général* de d'Hozier. *Vol. Flandres*, p. 953.

Je ne connais qu'une seule exception à cette règle, et cette exception se présente sous la domination française. Lorsque, durant le siège de Tournai en 1709, le marquis de Surville fit frapper des monnaies obsidionales, pas une seule ne reproduisit les armes de la ville avec les fleurs de lis. Au contraire, le général Cocheteux, qui les a décrites au tome IV des Mémoires de notre Société, cite quatre variétés en cuivre qui ne portent que la tour. Il me suffira d'en décrire une, les autres ne présentant que de légères variantes.

« Petit cuivre. Pièce de 2 patards (uniface). — *Tornaco obsesso.* Tour crénelée de quatre pièces, ajourée d'un oculus, ouverte et hersée. Au-dessus de la tour le chiffre 2, indice de la valeur : 2 patards ; au-dessous la date 1709. Dans cette pièce, la tour se compose de dix assises jusqu'aux crénaux, et les joins sont marqués en relief (1). »

Lorsque survint la révolution brabançonne, l'écu aux fleurs de lis surmontant la tour, continua d'être employé. Nous le trouvons au revers d'une pièce de monnaie frappée par le gouvernement des Etats Belgiques en vertu du règlement du 14 août 1790 (2). On y voit dans le haut un écusson de gueules à la tour ouverte d'argent, donjonnée de trois pièces, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or rangées.

Ce nouveau blason était si bien devenu le blason tournaisien, que nous le retrouvons sur le sceau de l'échevinage, qui fut gravé en 1793. Dans ma *Description sommaire de quelques matrices de sceaux*, j'ai décrit celui-ci, qui appartient à notre musée communal, de la façon suivante : « Sceau orbiculaire en cuivre.

(1) *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, T. IV, p. 148.
(2) Cte P. A. du Chastel. *A propos de trois médailles*, p. 9.

Diam. = 0,039. — Un écusson de gueules à la tour ouverte d'argent, donjonnée de trois tours de même, au chef cousu d'azur à trois fleurs de lis d'or rangées. L'écu posé sur deux palmes est surmonté d'une couronne de roses, et accosté des lettres S et B. — Légende : CACHET DE LÉCHEVINAGE DE TOURNAY. 1793 (1). »

Me voici parvenu aux temps modernes, que je n'ai pas à examiner. Au lecteur qui aura bien voulu me suivre jusqu'au bout, de voir si mes arguments l'ont convaincu et de décider si les vraies armes de Tournai sont celles à la tour, qu'on employa tant que le peuple sut conserver son indépendance, ou celles à la tour brisées du chef de France, en usage depuis Louis XIV.

Les adversaires de la thèse que j'ai défendue dans le travail précédent m'objecteront peut-être les nombreux exemples de blasons de Tournai, dans lesquels se voit le chef aux fleurs de lis et qu'on rencontre dans les anciens plans de la ville et au frontispice de certains livres sortis des presses de nos imprimeurs. La collection Desmazières, léguée par notre regretté confrère à notre dépôt d'archives, fournit en effet plusieurs exemples du blason de Tournai au chef de France.

A cette objection, il me sera facile de répondre tout d'abord que, si certains plans portent les armes ainsi modifiées, il en existe un tout aussi grand nombre où l'on ne rencontre que la tour. Notre ancien confrère, le capitaine A. Dejardin, en signale des exemples sous les numéros 3, 5, 6, 7 et 37 de ses *Plans de la ville de Tournai* (2). Il en indique, il est vrai, cinq autres où se rencontrent les fleurs de lis; et l'un d'eux même

(1) *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, T. XXI, p. 134.
(2) *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, T. XVIII.

présente une particularité qui mérite d'être signalée.

Ce plan, dressé en 1708 par *le sieur G. de Baillieul, géographe, rue Saint-Séverin* (à Paris), est orné, à la partie supérieure, de 65 écussons de gentilshommes tournaisiens. On y voit aussi, en haut à droite, le blason de la ville avec le chef de France, qu'accompagne cette légende : « Les armes de la ville de Tournay donné (*sic*) par Charles 7 dit le Débonnaire, roy de France, en 1420. » Malgré l'erreur historique qu'elle renferme, cette légende était bonne à citer, car elle rappelle le fait relaté par le chanoine Cousin, qui attribue à Charles VI d'avoir, précisément dès 1420, concédé à la ville de Tournai le droit de briser ses armes anciennes du chef de France.

Je ferai remarquer en second lieu que des plans et des marques d'imprimeurs, comme en employèrent Anselme du Puicht (1699-1725) et Jovenau (1731-1782), ne constituent pas des documents officiels. Or il s'agit précisément de savoir quelles étaient les armes dont la ville de Tournai usait officiellement. C'est pour cela que, dans l'enquête à laquelle je me suis livré, j'ai tenu à n'employer que des extraits de comptes, des délibérations de magistrats, etc. D'ailleurs tous nos plans reproduisant les fleurs de lis sont postérieurs au règne de Louis XIV, sauf un qui date de 1574. N'oublions pas du reste que, dans leur rapport de 1429 adressé aux Bannières, les Consaux disaient ne voir aucun inconvénient à ce que l'on fit usage des fleurs de lis en tout ce qui ne serait pas officiel.

De nouveau je demande au lecteur de se prononcer, et de dire si les armes véritables de Tournai doivent porter la brisure aux fleurs de lis.

II. Les sceaux de Tournai.

La question des sceaux dont les diverses juridictions de la ville de Tournai firent usage à différentes époques, serait curieuse à étudier. Ce travail tentera peut-être un jour l'un ou l'autre de mes érudits confrères. Je me bornerai donc, dans cette seconde partie de mon mémoire, à relever une étrange erreur dans laquelle une gravure fautive a fait tomber un savant archéologue, et à fournir par là ma contribution à une étude complète.

Le plus ancien sceau de Tournai, que je connaisse, appartient à la fin du XII° siècle. Il en existe un moulage dans les vitrines du musée communal. Il représente une tour crénelée, sans toiture, accostée de deux autres plus petites surmontées de toits coniques. Le sceau usité au XIII° siècle (1265), qui figure également au musée, est presqu'identique, et ne présente que de légères différences avec le précédent.

Il en serait pourtant tout autrement si l'on devait s'en rapporter au savant ouvrage de monsieur Lecoy de la Marche, *Le XIII° siècle artistique*. Suivant l'érudit archéologue, qui pourtant ici s'est trompé, la ville de Tournai aurait, dès le XIII° siècle, renoncé au sceau dont elle usait pour y substituer une matrice nouvelle représentant une enceinte fortifiée au centre de laquelle se dresse le beffroi communal. C'est du moins de cette façon qu'il faut, je pense, et bien que l'auteur ne le dise pas dans son texte, interpréter la présence, dans l'ouvrage cité, d'un prétendu sceau de Tournai. S'il en était autrement, ce dessin, d'ailleurs inexact, n'aurait aucune raison de figurer dans un ouvrage traitant de l'art au XIII° siècle.

Et tout d'abord cette gravure n'est pas, comme on pourrait le croire et comme le dit d'ailleurs l'auteur, la reproduction d'une empreinte authentique ; c'est tout simplement la réédition de la planche XXVIII du *Tournai ancien et moderne* de Bozière, et ce sceau n'a jamais existé. Comme je l'ai déjà fait remarquer ailleurs (1), l'artiste qui a gravé cette planche a commis une erreur : il place une fleur de lis sur chacune des bannières qui surmontent les toits coniques des tours. Or, dans le sceau réel, ces bannières portent alternativement la fleur de lis et la tour, respectivement emblêmes du royaume de France et de la ville de Tournai.

Mais ce n'est pas tout. Admettant que ce sceau ait été reproduit d'une façon exacte, ce n'est pas au XIII[e] siècle qu'il faudrait l'attribuer, mais bien à la seconde moitié du XIV[e]. En effet le roi Charles V ayant retiré le droit de Commune à Tournai en 1367, ordonna par ses Lettres (2) que « y aura un scel qui sera fait nouviel dedans lequel sera pourtrait et enpraint une tour et environ les fleurs de lis, duquel seront seellées les lettres desdits contraux et obligacions et toutes autres dont mestier sera. » Ce ne fut donc, comme je le disais, que dans la seconde moitié du XIV[e] siècle que fut gravé le sceau qui nous occupe. Le semis de fleurs de lis marqua la suppression du droit de Commune et fut sans doute une des causes qui firent rejeter le chef de France par les Tournaisiens lorsque le roi Charles VII les autorisa à l'adjoindre à leur ancien blason.

Voici comment j'ai décrit ce sceau dans l'inventaire

(1) *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, T. XXI, p. 133.
(2) Pièce justificative n° IV.

de la section sigillographique du musée communal : « Sceau orbiculaire en argent. D=0,077. — Sur un semis de fleurs de lis, le Beffroi muni de ses contreforts, galeries crénelées, campanile flanqué de tourelles, la flèche sommée d'un dragon ailé. Le monument s'élève au centre d'une enceinte de ville fortifiée de six tours couvertes de toitures coniques. Au sommet de chacune de ces tours et des tourelles du campanile, un étendard portant alternativement une fleur de lis et une tour. — Légende : SIGILLUM COMMUNIE CIVITATIS ET VILLE TORNACENSIS. »

Disons en passant, comme l'a d'ailleurs déjà fait Bozière, que l'existence de ce sceau en 1367 prouve l'erreur de Poutrain, qui attribue le campanile et le dragon du beffroi à la restauration qui suivit l'incendie de 1390. On ne fit que rétablir l'ancien état de choses.

Vers la même époque, puisque je l'ai rencontré au bas d'une charte de 1371, fut gravé un autre sceau présentant une certaine analogie avec le précédent. Pourtant il n'a que deux tours à l'enceinte, et elles sont placées de chaque côté de la porte de la ville; cette porte est surmontée d'une toiture plus élevée que dans l'autre sceau; à droite et à gauche du beffroi, nettement reconnaissable, sont placés deux autres petits beffrois. La légende est : SIGILLUM AD CAUSAS COMMUNIE TORNACENSIS.

Lorsque la Commune fut restituée à Tournai en 1370, on continua à se servir du sceau fait en vertu des Lettres de 1367; et désormais on ne cessa plus d'en user. On se contenta de renouveler la matrice lorsque cela devenait nécessaire : ainsi celle que possède encore notre musée communal et qui a servi de modèle pour la gravure erronée de l'ouvrage de Bozière, date de 1551. Nous lisons en effet dans le *Compte général* de

cette année : « A Jehan Gabry, le josne, orphèvre, pour avoir refait les grant et petit seaulx des mayeur et eschevins de ladite ville (de Tournai), xv lb. »

La révolution brabançonne, comme je l'ai dit en parlant des armoiries de la ville, modifia les choses en 1793, et employa le sceau que j'ai décrit plus haut, lequel servit jusqu'à l'invasion française de la fin du siècle dernier.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Ma notice relative aux armoiries de Tournai avait été communiquée depuis longtemps à la Société historique, lorsque, à la veille de son impression, le hasard de mes lectures me fit rencontrer un nouvel argument à l'appui de ma thèse, qui m'avait échappé au cours de mes précédentes recherches.

Philippe de Hurges parlant, dans ses *Mémoires d'eschevin*, des numéraux remis en salaire aux jurés et échevins de la ville, dit qu'ils sont « pièces de cuivre, à peu près de la grandeur d'un liard, marqués d'un costé des armes de la ville, qui est une tour (1). » Il n'est nullement, comme on le voit, question de fleurs de lis. Or Philippe de Hurges devait bien savoir quelles étaient, de son temps, les vraies armoiries de Tournai, à l'administration de laquelle il avait participé soit comme échevin (1609-1611), soit comme juré (1612-1613, 1616, 1618, 1620, 1622). Il est donc de plus en plus incontestable que, au début du XVII[e] siècle, la ville de Tournai et ses magistrats ne reconnaissaient que la tour pour armoiries.

A. DE LA GRANGE.

(1) *Mém. de la Soc. hist. de Tournai.* T. V, p. 30.


Charles par la grace de Dieu Roy de France. Savoir faisons ...

Par le roy en son conseil

Fresnoy

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — *Lettres de Charles VII modifiant les armes de Tournai.*

Charles, par la grâce de Dieu Roy de France. Savoir faisons à tous présens et advenir que ceulx repputons de perpétuelle mémoire et haulte rémunération envers nous, de qui ses léables et plus loéz fais et mérites tousiours en mieulx et à meillieur entencion continuéz ont persisté en tout temps par vertueuse et honorable constance en la vraye obéissance et subjection comme loyaulx subjectz et soubzmis, obéissans à la couronne de France, et qui par singulière affection leur loyaulté gardée en la deue et continue subjection de nostre majesté royal en leurs loyaulx couraiges, et par effect véritable advoué nous ont et congneu à leur naturel et souverain seigneur, pour quoy doncques raison et bonne équicté admonesté et induit favorablement nostre magnificence de tenir et avoir nos très chiers et bien améz les prévostz, juréz, eschevins, eswardeurs, doyens et soubzdoyens, communaulté et peuple, manans et habitans de nostre bonne ville et cité de Tournay en singulière, espécial et amiable recommandation, dignes envers nostre dite royale majesté par leurs humbles mérites et commandables services à nous et à nos progéniteurs Roys de France incessamment, de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire fait, et que cordialement de tout leur povoir et vouloir à la couronne et maison de France ont tousiours ensuyvans quant à ce les honnorables et vertueuses meurs, conditions et manières de leurs vaillans et nobles prédécesseurs, lesquelz oncques par paour, crainte ou puissance d'ennemis, promesses, ne par leur donner à entendre fallaces et illicites manières en dit, en fait ne en pensée, ne divertirent au contraire, ains en tout humilité les avons trouvéz bons et loyaulx subjectz et soubmis, obéissans et mesmement ou temps de ces présentes guerres, lamentables et douloureuses divisions qui tant longuement ont esté en ce royaume et encores sont, dont c'est pitié, n'ont aucunement varyé, ne pour lors que feu nostre seigneur et père, que Dieux absoille, estoit ès mains de ses ennemis, et les mesmes ains ont tousiours léal regard de leur futur et naturel seigneur, conchis et de tout disposéz de vivre et morir avecques nous, envers tous et contre tous, ens et soubs nostre dite royal obéissance persister et jusques à la mort, laquelle chose tant méritoire jamais ne partira de nostre couraige à leur pardurable loenge et accroissement d'onneur, ainsi et syx cens années, tout bien défini, considéré l'assiette de nostre dite bonne ville et cité, laquelle est ainsi comme ès fins

de nostre royaume, enclose et avironnée de toutes pars de gens, peuples et pays à nous de présent non obéissans, de nous aussi esloingnée et divisée par grant espace et distance de pays de nostre obéissance, à l'occasion des terres et pays que nosdits ennemis détiennent et occupent; et ce néantmoins, par lonc et continuel désir en très fervent amour, humble vouloir et parfaitte affection, persévéré ont tousiours et en mieulx en nostre dite royal obéissance. Pour quoy nous, voulans iceulx rémunérer de hault et digne honneur, à la léable recommandation d'eulz, leurs successeurs et postérité, et ad ce comme pour le temps advenir ainsi que en eulz en avons parfaite espérance et singulière confiance soient plus curieux, abstrains et obligiéez à nous servir et obéir et à la subgestion et obéissance de la maison royal et couronne de France persister et demourer en singulier faveur et augmentation de leur gloire et mérites, et pour certaines autres causes et considérations à ce nous mouvans, à icculz prévostz, juréz, eschevins. eswardeurs, doyens et soubdoyens, communaulté et peuple, manans et habitans d'icelle nostre bonne ville et cité de Tournay dessusdis, avons donné et ottroyé, donnons et ottroyons de nostre certaine science, grâce espécial, plaine puissance et autorité royal, par la teneur de ces présentes qu'ilz puissent et leur loyse avoir et porter à tousiours mais, ès armes de nostre dite ville, un chief des armes de France, trois fleurs de lys d'or en champ d'azur tout plain, ainsi et par la manière qu'il est yci pourtrait, figuré et armoyé (*à cette place sont dessinées et peintes les armes autorisées par le roi*), voulans et ottroyans par la teneur de ces présentes que de ce et de noz présens don et ottroy ilz joyssent et usent à tout temps perpétuellement ainsi comme dessus est pourtrait, figuré et armoyé, et que ores ne en temps avenir ne leur soit contredit ne obicé par qui que ce soit en aucune manière. Et ces présentes, se mestier est, voulons estre enregistrées en la Chambre de nos Comptes et ou Trésor de nos Chartres, et partout où il appartiendra, aux quelles, affin que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons fais mettre nostre scel. Donné à Meun-sur-Yèvre, ou mois de septembre l'an de grâce mil cccc vingt et six, et de nostre règne le quart.

Par le Roy en son Conseil. — Fresnoy.

(*Musée communal.* — Original sur parchemins, scellé sur lacs de soie rouge et verte, du grand scel royal en cire verte).

II. — *Rapport des consaux et décision des bannières.*

Vous remonstrent lesdis consaulx, comme il soit en vos



mémoires quelles les armes de la ville ont esté de toute ancienneté et de tous temps les ait ladite ville heues et portées, et en use en toutes honneurs tant en sceaulx de la ville comme autrement. Et ce nonobstant, sans vostre sceu et de nouvel, a esté par aucuns particuliers, soubz umbre de certaine impétration du Roy, nostre sire à présent régnant, audeseure desdites armes et en chief fait mettre une brisure de iij fleurs de lys d'or, laquelle chose semble auxdis consaulx non estre honnourable pour la ville, veu que de si long temps qu'il n'est mémoire, ladite ville a esté tousiours francement tenue et gardée entière ens et soubz la subgection et seulle obéissance des Roys de France, et que lesdis sceaulx ne sont aucunement muéz audit nouvel usage, mais tousiours demouréz en leur premier estat. Et seroit chose différente si les armes desdis sceaulx estoyent entières et on volsist user en aucunes aultres manières, comme à le fiertre de le procession et autrement, desdites armes à tout ledit chief de fleurs de lis. Si vous plaise sur ce avoir advis et délibéracion, assavoir en quelle manière il vous en plaist estre fait.

Rapporté par les doyens aux consaulx, le lundi vj[e] jour de juing l'an xxix.

Chest le rapport que les doyens et soubdoyens des mestriers de la ville et cité de Tournay font à messeigneurs les prévotz, juréz, eschevins et eswardeurs d'icelle ville, des assens, advis, délibérations et accors que les bonnes gens et peuple des banières, assemblés par collèges ès lieux et plaches accoustumées le dimenche v[e] jour de juing l'an mil iiij[e] xxix, ont eu sur iiij poins et articles mis en termes de par vous et à eulz bailliés par escript.

C'est assavoir, le second touchant les armes de la ville, si comme il est deuement apparu auxdis doyens et soubdoyens par lesdis rappors dont il ont fait le compte et extrais, par lesquelz il ont trouvé que, du second article, xxx bannières, sans faire mutation des armes ne quelque brisure y avoir.

(*Archives de Tournai.* — Registre aux délibérations de bannières (n° 335 de l'inv. prov.), f° 14[e]).

III. — ***Payements effectués pour rétablir les armes anciennes de la ville.***

A Henri Alman, tailleur d'images, pour son sallaire d'avoir esté, taillié et mis jus deux enquiefvures de trois fleurs de lis, de deux escus armoyéz des armes de la ville, estans à l'encontre du mur de la halle des doyens, que aucuns particuliers de la ville y avoient fait mettre, et lesdis escus remis, ratechiéz et

mis à point par le manière qu'ilz estoyent anchiennement, par marchié à luy fait. xx s.

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir revernit et repoint de vermillon lesdis deux escus, et deffait et effachié les trois fleurs de lis quy estoient en chief armoyéz des armes de la ville estant à l'uis et porget de le halle des juréz, et lesdis escuchons repoins des armes de la ville en le manière accoustumée, par marchié à luy fait. x s.

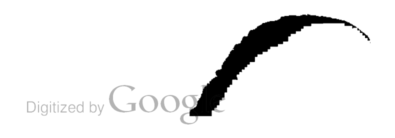
A Jehan Le Latteur, couvreur d'escaille, pour avoir monté sur le garitte de Morielporte, et y gratté jus et effachié l'enquiefvure de trois fleur de lis audessus des armes de la ville quy estoyent sur ladicte garitte, par marchié à luy fait, v s.

(*Archives de Tournai*. Compte d'ouvrages de 1429. — Registre n° 4523 de l'inv. prov. f° 33).

IV. — *Charles V retire à Tournai le droit de Commune et impose un sceau nouveau.*

Charles, par la grâce de Dieu Roy de France. Comme très grans dissensions et descors aient par lonc temps esté entre les bourgois moyens et menus habitans de nostre cité et ville de Tournay, et pour les mettre en bonne paix et tranquilité aions envoyé par plusieurs foiz en ladite ville plusieurs solennelz messagés, prélas et autres des genz de nostre conseil qui en ladite ville ont esté longuement, et trouvé plusieurs voyes et manières par lesquelles ils avoient promis et devoient estre et demourer à bonne paix et accort d'ilec en avant, et ycelles voyes n'aient voulu tenir, maiz les ont touz jours rompues et enfraintes et ont esté depuis plus esmeuz et en plus grans descors et mocions l'un contre l'autre que par avant, dont plusieurs plaintes nous sont venues en nous signifiant et exposant que, se par nous n'estoit pourveu sur ce de brief remède, ladite ville, pour les descors que chascun jour lesdiz habitans avoient ensamble et les grans et périlleuses commicions qui estoient entre eulx, estoit en voye de perdicion, et ycelle, qui est une des notables citéz de nostre royaume, en avanture d'estre destruite. Nous, considérans les très grans maulx, dommages et périlz qui s'en pourroient ensuivre, voulans à yceulx obvier et lesdiz bourgois et habitanz estre et demourer en bonne unité, paix et transquilité à touz jours, avons voulu savoir les causes des dites commicions et descors; et sur ce avons fait assambler nostre grant conseil par plusieurs foiz, et y avons esté et vaqué en nostre personne par plusieurs journées. Et finalement avons trouvé que nostre dite cité et ville estoit en voye d'estre perdue et destruite, et

que lesdiz bourgois et habitans ne pourroient avoir accort ne demourer en bonne paix tant comme il eussent corps et commune et le gouvernement d'icelle cité et ville, et si elle n'estoit entérinement sans moyen en nostre main et soubz nostre gouvernement. Savoir faisons à tous présens et avenir que Nous, attendues les choses dessus dites, et que ladite cité a de touz temps esté et est de l'ancien domaine de nous et de noz prédécesseurs roys et de la couronne de France, et que plusieurs autres grans et notables citéz. et villes de nostre royaume sont tant seulement gouvernées par nous et noz offices qui ont touz jours esté et sont bien honorablnment et seurement à leurs granz proffiz tenues et gouvernées sans avoir aucunes commocions ne destors, voulans sur ce remédier et pourveoir de remède convenable par grant et meure délibération de plusieurs saiges de nostre grant conseil, prélas, comtes et barons et autres, clercs et lays, sur ce assembléz pour les choses dessus dites, et autres justes et raisonnables causes nous mouvenz à ce, avons ordené, décerné et déclaré, ordonnons, décernons et déclarons par ces présentes que lesdiz bourgois et habitans de ladite cité et ville de Tournay n'auront de ci en avant corps ne commune, ne par eulx ne sera gouvernée, ne n'auront en ycelle aucune seigneurie, congnoissance ne exercicion de justice ne juridiction, ne en ycelle ne pourront avoir, mettre, instituer ne establir juges ne officiers quelconques fort tant seulement quatre procureurs et deux receveurs, dont l'un sera contreroleur, lesquelx quatre procureurs et deux receveurs seront esleuz par le gouverneur de ladite ville qui est à present et pour le temps sera ou par son lieutenant, appellé ad ce lesdiz bourgois et habitans, et confeorméz par nous, se mestier est. Et s'entremettront, c'est assavoir les procureurs, de procurer tant seulement les faiz prouffitables et nécessaires de ladite ville pardevers nous, nos genz et officiers, et ailleurs où expédient et mestier sera; et lesdis receveurs recevront les rentes et deniers et autres prouffiz appartenans à ladite ville. Et que de ci en avant perpétuelment sera en ma main et nous demourra, et à nos successeurs Roys de France, sans moyen, toute la seigneurie, juridiction et congnoissance d'icelle cité et ville et des bourgois et habitans quelconques en ycelle de quelque estat ou condition qu'ils soient, pour quelconques faiz et cas que ce soient, escheuz ou à escheoir et avenir, sanz ce que yceulx bourgois ne habitans en puissent ne doient congnoistre en aucune manière. Et y mettrons, institueruns et établirons, nous et noz successeurs Roys de France, perpétuelment gouverneur de par nous, et prévost, pour le gouvernement d'icelle, et tabellion un ou plusieurs qui



recevra ou recevront les lettres obligatoires et contraux tant de ladite ville comme d'autres. Et y aura un scel qui sera fait nouviel, dedans lequel sera pourtrait et empraint une tour et environ les fleurs de liz, duquel seront scellées les lettres desdiz contraux et obligacions et toutes autres dont mestrier sera. Et sera establi de par nous de ci en avant certaine personne féable qui ledit scel gardera, et aussi seront de par nous instituéz et establiz tous autres sergens et officiers qui en nostre nom et de par nous exerceront et feront leurs offices. Et congnoistra ledit prévost des causes personnelles et civiles tant seulement; et des griefs d'icelli prévost, sans moyen l'en appellera au gouverneur qui pour le temps sera; et du gouverneur, sans moyen en nostre parlement à Paris. Si donnons en mandement par ces présentes à noz gouverneur et prévost de nostre dite ville, à présent commis et députéz de par nous, et à chascun d'eux que nostre présente ordenance, déclaracion et voulanté facent solennelment publier en nostre dite ville de Tournay et ailleurs où mestier sera, et ycelle facent garder, entretenir et acomplir de point en point par lesdiz bourgois et habitans et autres personnes quelconques noz féaulx et subgéz sans les enfraindre ou souffrir estre enfraintes en aucune manière de présent ne pour le temps avenir, car ainsi le voulons nous et pour les causes dessuz dites, non obstant quelconques grâces et privilèges ou autres lettres quelconques par nous ou noz prédécesseurs Roy de France sur quelconques formes de paroles à eulx octroyées, et que lesdiz bourgois et habitans aient eu par aucun temps corps et commune et le gouvernement d'icelle cité et ville, us ou coustumes que auscuns pourroient dire ou alléguer contre la teneur de noz présentes lettres et le contenu en ycelles, contre lesquelles nous ne voulons qu'ils aient effect en aucune manière. Toutevoyes n'est pas nostre entente que les autres grâces, privilèges, libertéz et franchises par nous ou noz prédécesseurs Roy de France ausdiz bourgois et habitans ottroyéz, soient pour les choses dessuz dites en autres causes empeschées; maiz voulons qu'il soient et demeurent en leur force et vigueur, et que ce soit ferme chose et estable à touz jours, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes lettres. Donné à Paris ou moys de feurier l'an de grâce mil ccc soixante six, et de nostre règne le tiers.

(*Archives de Tournai*. Chartrier. Layette de 1366-67. — Original sur parchemin, scellé du grand sceau royal en cire verte, sur lacs de soie rouge et verte.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1897.

M. le comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la société depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 67e année, 1897, no 5.

2. Programme des concours pour l'année 1897.

3. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand. 4e année, no 8; 5e année, nos 1, 2, 3.

4. Société royale belge de géographie. Bulletin. 1897, no 1 et 2.

5. Analecta bollandiana. Tome 16, fasc. 1.

6. Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. — Coutumes du pays de Looz, par L. Crahay. Tome 4.

7. Revue Bénédictine. 1897, no 4 à 7.

8. De Wapenheraut. 1re année, no 1.

9. Messager des sciences historiques. Année 1881, 4e livr. 1885; 4e livr. 1896; 3e et 4e livr.

M. Raymond Serrure offre une brochure intitulée *Contribution à la numismatique tournaisienne,* dans



laquelle il décrit un jeton de Gui Dimenche dit *le Lombard*, et une médaille de Charles du Hautbois, évêque de Tournai.

Remercîments.

On décide d'échanger nos publications contre celles du Cercle historique du Luxembourg, et celles de l'Université d'Heidelberg (die neuen Heidelberger Jahrbücher).

On vote sur les articles nouveaux du règlement discutés dans les précédentes séances. Ils sont adoptés dans les termes suivants :

TITRE IX.

De la dissolution de la Société.

ART. 42.

Les membres correspondants et honoraires n'ont aucun droit dans les objets qui appartiennent à la Société.

De même les membres titulaires qui pour un motif quelconque cessent de faire partie de la Société perdent tout droit dans lesdits objets. Leurs héritiers, en cas de décès, n'y ont également aucun droit.

En cas de dissolution, les archives, collections, bibliothèque et avoir social sont dévolus à la ville de Tournai, après apurement des dettes de la Société, sans qu'aucun des membres, même titulaires, y puisse rien prétendre.

ART. 43.

La dissolution de la Société ne pourra être discutée que sur la proposition écrite de cinq membres titulaires. Elle devra faire l'objet de deux délibérations des seuls membres titulaires, à un mois d'intervalle

l'une de l'autre, et après avoir été portée à l'ordre du jour, sur les convocations.

La décision prononçant la dissolution ne sera valable que si elle a réuni les deux tiers au moins des suffrages des membres présents, et si les deux tiers au moins des membres titulaires ont pris part au vote.

A défaut de réunir les deux conditions ci-dessus, le vote sera renvoyé à une troisième assemblée, spécialement convoquée à cette fin, un jour de réunion ordinaire, et à cette assemblée la dissolution pourra être prononcée à la simple majorité des suffrages, si l'assemblée comprend au moins les deux tiers des membres titulaires, ou à la majorité des deux tiers des suffrages, si l'assemblée compte moins des deux tiers des membres titulaires.

Il est donné lecture d'une note envoyée par M. de la Grange, sur Edouard Hocquart, né à Tournai le 8 juillet 1787. On en vote l'impression.

CONTRIBUTION A LA BIOGRAPHIE TOURNAISIENNE.

L'ECRITURE, *revue mensuelle des arts et des sciences graphiques*, a publié, sous la signature E. Crépieux-Jamin, une notice biographique et graphologique sur un Tournaisien bien oublié de ses compatriotes, mais qui eut, au début de ce siècle, son heure de notoriété. Notre Société ayant l'habitude de recueillir dans ses Annales tout ce qui peut intéresser notre ville, j'ai cru bon de signaler ici ce qui concerne la vie et les œuvres d'Edouard Hocquart. Laissant de côté ce qui a rapport à la graphologie, j'emprunte à M. Crépieux-Jamin ce qu'il dit de la vie de notre personnage.

A. DE LA GRANGE.

Hocquart (Edouard-Auguste-Patrice), naquit à Tournai le 8 juillet 1787.

Son père, avocat au conseil de Hainaut, quitta la Belgique en 1795 pour venir à Paris avec sa famille, (composée de sa femme et de deux garçons, dont il était l'aîné), dans le but d'entreprendre un commerce de librairie. Il mourut vers 1806, laissant sa famille dans une situation très précaire. Edouard Hocquart, alors âgé de 19 ans, devint le seul soutien de sa famille. Il arriva par son travail, tout en continuant le commerce de librairie, à soutenir sa mère, élever son jeune frère et, peu à peu, payer les dettes assez considérables de son père dont c'était le seul héritage.

Tout en faisant son commerce il apprit le métier de graveur. Il commença par faire des vignettes pour livres d'éducation, romans, etc., et en produisit en grand nombre. Plus tard, s'étant adonné au dessin et à la gravure des sujets de l'histoire naturelle, il exécuta des œuvres importantes, entre autres les 180 planches de la phytographie médicale du docteur Roques.

Vers 1816, il conçut l'idée de la gravure sur acier; ses premiers essais eurent lieu pour un ouvrage de Marchand de Beaumont, sur les monuments du cimetière du Père-Lachaise, édité à Paris vers 1817, par Moronval. Parvenu après beaucoup de peines et de dépenses à vaincre les obstacles que lui opposaient les planeurs (qui ne voulaient opérer que sur le cuivre), le peu d'habitude des graveurs, et enfin l'imperfection des aciers laminés d'alors, il établit sur acier par ses propres travaux, et par ceux de quelques autres artistes, un fonds considérable de marchand d'estampes comprenant l'imagerie de piété, les gravures pour l'éducation, les cartes géographiques, etc.

Il ne voulut pas prendre de brévet pour cette appli-

cation de la gravure, non plus que pour le vernis au pinceau, bien préférable pour l'eau forte et qu'il introduisit à cette époque, c'est-à-dire en 1817. Au contraire il communiqua généreusement ses procédés. C'est donc à tort qu'on attribue aux Anglais l'invention et l'introduction en France de la sidérographie, qui a rendu tant de services aux publications illustrées en permettant de faire des tirages bien plus considérables qu'avec le cuivre.

Edouard Hocquart avait, du reste, l'esprit inventif, car on a trouvé dans ses papiers un projet de moteur à gaz qui date d'avant 1840.

Mais tous ces travaux étaient loin d'épuiser son activité. Dès 1812 il avait publié le *Lavater portatif*, puis l'*Art de juger* du caractère des hommes sur leur écriture.

En 1821, il donnait un petit volume intitulé *Premières leçons d'histoire*.

En 1822, un *Dictionnaire classique* des hommes célèbres de toutes les nations depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour.

En 1825, la *Morale en action*, ou choix de faits mémorables et instructifs. Cet ouvrage eut un succès prodigieux et eut de nombreuses éditions jusqu'en 1844.

En 1827, il publia l'*Explication* du tableau de l'histoire de la Grèce, d'après le voyage du jeune Anacharsis.

En 1829 parut le *Monde* ou panorama géographique représentant les terres et mers du globe.

Hocquart aimait beaucoup ces publications en tableaux. Il était en même temps qu'un inventeur, un vulgarisateur très habile.

On lui doit encore dans ce genre des *alphabets* ingénieux, un *tableau historique de la mythologie*, une *carte ethnographique, zoologique et botanique de la terre*.

A la même époque l'infatigable écrivain publia l'*Aimable moraliste, ou contes instructifs*, puis les *Belles actions du duc de Berry*, enfin un *Petit Dictionnaire de la langue française*. Ce *Dictionnaire* est, avec la *Morale en action*, celui de ses ouvrages qui eut le plus de succès. Il fut réimprimé de nombreuses fois; et la dix-huitième édition date de 1845.

A partir de 1832, époque à laquelle il fonda le magasin d'estampes dont nous avons parlé, tout en continuant son métier de graveur, ses occupations nouvelles, très absorbantes, le détournèrent complètement de ses publications. Les affaires, au début, lui permirent d'amasser une somme considérable pour l'époque, mais l'introduction de la lithographie en France lui porta un coup mortel en permettant d'établir à de bas prix les images et les cartes géographiques, et en enlevant ainsi toute valeur aux nombreuses planches de cuivre qu'il possédait. C'est ainsi qu'au lieu de l'enrichir son invention le ruina.

Précédemment il avait publié ses ouvrages sans s'attacher à leur faire rapporter de l'argent; dès lors il dût le faire pour vivre. Cette seconde période de production littéraire débute par un ouvrage intitulé : *Physionomies des hommes politiques du jour* jugés d'après le système de Lavater.

Nous renonçons à donner la liste complète des œuvres de Hocquart; il a écrit des romans, des contes, des relations de voyages. On le voit publier une *Géographie élémentaire*, puis le *Secrétaire de tout le monde*, puis encore la *Tenue des livres avec un traité de droit commercial*. Il ne s'arrête pas en si bonne route, il imprime les *57 Codes*. De là à un gros ouvrage à l'usage des constructeurs architectes, il y a plusieurs pas, n'importe! Ce livre parut avec 58 plan-

ches et un dictionnaire de tous les termes techniques.

Bien entendu Hocquart n'a pas oublié la clientèle des agriculteurs; il leur a offert le *Bouvier modèle* traitant des soins à donner aux chevaux et à tous les animaux de ferme, et le *Jardinier pratique* ou traité usuel des plantes et des arbres utiles.

On doit encore à Hocquart la *France monumentale*, guide du voyageur : c'est un très gros volume de près de mille pages contenant la description des principaux monuments de la France depuis l'époque celtique jusqu'à la Renaissance.

Au reste, tous les ouvrages de Hocquart sont curieux, et presque tous ont été édités plusieurs fois. Ils se font remarquer par une clarté et un esprit d'ordre qui en rendent la compréhension très facile.

Il était simple et ne parlait pas volontiers de ses livres, n'en conservait même pas d'exemplaires pour lui. Ses préférences étaient pour les sciences naturelles dans lesquelles il était très versé. Il ne cessa pas de travailler tant que ses forces le lui permirent, se livrant tour à tour aux travaux littéraires et à la gravure en taille douce qu'il pratiquait encore à 75 ans.

Il mourut en 1870, à Paris, où il avait passé toute son existence, laissant à sa famille l'exemple d'une vie exceptionnellement remplie et honorable.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1897.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications qu'il a reçues pour la Société depuis la dernière réunion :

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 67e année, 3e série, t. 34. 1897. Nos 6, 7.

2. Id. Règlements et documents concernant les 3 classes.

3. Bulletin de l'Académie royale de médecine, 4e série, tome 9, nos 5, 6, 7.

4. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 35e année, nos 7 à 12.

5. Mémoires couronnés de l'Académie de médecine. t. 15, 1er fasc.

6. Société belge de géographie. Bulletin. 1897, nos 3, 4.

7. Annales de la Société archéologique de Namur. Tome 22, 3e livr.

8. Analectes d'histoire ecclésiastique. Tome 10, 3e livr.

9. Analecta bollandiana. Tome 16, fasc. 2.

10. Revue bénédictine, 1897, nos 8, 9, 10.

11. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 5e année, no 4.

12. Inventaire archéologique de Gand. Fascicules 1 et 2.

13. Bulletin de l'Académie d'archéologie, 2e partie, t. xxx.

14. Cercle archéologique de Malines. Bulletin, tome 7.

15. Rapport sur l'industrie minérale... dans la province du Hainaut. 1896.

16. Annales du Cercle archéologique de Mons. T. 26 et 27.
On trouve dans le tome 27 une notice sur le village de Wiers par M. Jules Renard. — Une autre sur Ellezelles par M. Emmanuel De Gand. La table annonce encore une notice sur Justin Bruyenne, page xxi, mais elle ne se trouve pas dans le volume.

17. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome 11, livr. 3 et 4.

M. le Secrétaire communique deux numéros de l'*Education populaire* de septembre et octobre 1897, qui lui ont été envoyés par M. Clément Lyon et où il est question du peintre Rogier de le Pasture, dont l'origine tournaisienne a été contestée par M. Wauters. Plusieurs membres et en particulier M. de la Grange ont fourni à M. Lyon des documents relatifs à l'éminent peintre.

M. de la Grange promet en outre de rassembler, en un article nouveau, les preuves de son origine tournaisienne.

M. Soil entretient l'assemblée de la découverte de sépultures romaines à inhumation simple, trouvées au mois de juillet dernier à Bruyelles-lez-Antoing, le long de la limite de la commune de Calonne, près du moulin de Bruyelles (Videb. infra).

Le même membre annonce qu'il se propose, à la prochaine séance, et suivant une coutume longtemps pratiquée à la Société, d'entretenir l'assemblée d'un voyage archéologique qu'il a fait en Bavière et en Autriche cet été.

On décide d'imprimer dans le volume d'Annales en cours de publication la notice historique sur le couvent des Carmes de Tournai, dont l'auteur le P. Jean-Aimé de Robiano a revu le manuscrit en tenant compte de certains désirs exprimés par la Société.

Sur la proposition du Secrétaire, des remercîments sont votés à M. Vasseur-Delmée, éditeur à Tournai, qui a gracieusement prêté ses bons offices pour la confection des clichés qui doivent faire partie du volume d'Annales en cours de publication.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1897.

M. le Comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion :

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 67e année, 3e série, tome 34, n° 8.

2. Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. — Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes, par Gillodts van Severen.

3. Annales de la Société d'émulation de Bruges, 5e série, t. IX, liv. 2 et 3.
On y voit page 86 et suiv. des lettres de Marguerite de Parme et de l'évêque de Tournai Gilbert d'Ongnies, relatives au saccagement des iconoclastes en 1566, à Tournai.

4. Même collection, tome X, livr. 1 à 3.

5. Catalogue de la bibliothèque publique de la ville de Tournai. Supplément, 1897.

6. M. J. Kaisin offre son rapport sur les *Fouilles faites au lieu dit Peruwez à Rognée.*

7. Le Dr Alexandre Faidherbe offre sa notice sur *un médecin théologien inconnu*, extraite des annales de la Société scientifique de Bruxelles. Année 1896.

Il s'agit de Benoît Perdu, médecin tournaisien, décédé en cette ville le 5 juillet 1694.

Des remerciments leur sont votés.

M. Houtart s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Soil signale un mouvement qui semble se produire dans l'opinion publique en faveur de la conservation des restes de nos anciens remparts situés entre l'Escaut et la caserne de cavalerie. Il propose de profiter de cette occasion pour adresser une nouvelle requête à l'Administration communale et soumet à l'assemblée un projet de pétition qu'il a rédigé dans ce sens. Ce projet et adopté et on décide son envoi à l'Administration communale, ainsi qu'aux autorités et aux associations qui pourront aider à la réalisation du but poursuivi par la Société.

M. le général de Formanoir lit une note sur une question très débattue au Congrès international des architectes, à Bruxelles : *la restauration des monuments*.

M. Hocquet communique aussi une note de M. d'Herbomez sur *la Maison de Tournai à Paris*.

On décide l'impression de ces communications à la suite du procès-verbal.

M. Soil ayant obtenu de nouveau la parole, entretient l'assemblée d'un voyage archéologique en Bavière et en Autriche et lui soumet les nombreuses photographies qu'il a rapportées de ces pays. A la demande unanime des membres présents il accepte de faire un résumé de cette communication qui sera inséré aux Annales.

LA RESTAURATION DES MONUMENTS.

Le Congrès international des architectes a été ouvert par le Roi, à Bruxelles, le 29 août 1897.

Le Congrès a tenu plusieurs séances très importantes, auxquelles ont pris part de nombreuses célébrités de l'architecture et plusieurs archéologues distingués de Belgique et de l'étranger.

Parmi les questions soumises au Congrès, je citerai spécialement la troisième qui présente un grand intérêt pour tous ceux qui s'occupent d'archéologie, parce qu'elle a trait à une question qui divise ceux qui veulent qu'on respecte religieusement les œuvres que nous a léguées le passé, avec les modifications et additions que les générations y ont successivement apportées et ceux qui prétendent en élaguer tout ce qui n'appartient pas au style primitif et le remplacer par une imitation plus ou moins réussie de ce qui existait à l'origine.

Je pense qu'il est intéressant, au point de vue des études auxquelles se livre notre Société, de consigner dans nos Annales le texte de cette troisième question, ainsi que la réponse que le Congrès y a faite et qu'il a votée à l'unanimité.

Voici la question.

Doit-on, dans la restauration des monuments :

a) Respecter ou corriger les fautes de construction des anciens;

b) Compléter leurs œuvres dans leurs parties inachevées;

c) Supprimer certaines parties de construction ou d'ameublement pour des raisons d'unification de style ?

Et voici la réponse :

a) Les stades de la technique des bâtiments caracté-

risent les diverses époques du moyen âge et de la Renaissance au même titre que les modifications de la forme artistique; il serait condamnable de disjoindre les deux facteurs qui coopèrent au style architectural, en voulant améliorer, disons moderniser, les éléments d'une construction primitive;

b) Il convient de compléter l'œuvre dans ses parties inachevées si le monument a des facteurs simples et peu nombreux et si ceux-ci se trouvent dans un état de conservation tel que nul doute ne soit possible; si le cas est douteux, il est préférable de s'abstenir;

c) La plupart de nos anciens monuments portent l'empreinte des styles qui se sont succédé depuis leur édification; cette diversité même leur donne un charme que l'on perdrait sans compensation suffisante en sacrifiant ces adjonctions successives.

Nota. Il résulte toutefois de la discussion que cette dernière décision ne doit s'appliquer, en fait d'ameublement, qu'aux objets qui ont un réel mérite et sont en bon état de conservation ou du moins susceptibles d'être convenablement réparés sans en altérer le caractère.

Le vote unanime du Congrès offre un intérêt tout spécial pour notre magnifique cathédrale, qui par suite des modifications et des additions qu'elle a reçues dans la succession des siècles, constitue un véritable traité lapidaire d'histoire architecturale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours : dans la nef, le style roman dans sa plus pure expression; dans le transept, le style roman-bysantin ou de transition dans la plus splendide manifestation qui se rencontre dans le monde; le style ogival, dans le chœur qui ne le cède en rien aux chœurs de Cologne et de Beauvais et l'emporte même dans la hardiesse du chevet; la Renaissance,

dans le superbe jubé qui sépare le chœur du transept; l'époque de Louis XV enfin dans le remarquable maître-autel rapporté de l'église de l'Abbaye de Saint-Martin.

Et ici qu'il me soit permis de constater que le vote du Congrès architectural de Bruxelles tranche, en faveur du maintien de cet admirable jubé en son emplacement actuel, la question qui a soulevé tant de controverses et sur laquelle les avis sont encore partagés aujourd'hui. Ce vote assure aussi la conservation du maître-autel et le met à l'abri des velléités d'unification qui, dans ces derniers temps, ont fait disparaître de nos églises de véritables chefs-d'œuvre.

C'est ainsi que je ne puis m'empêcher de regretter la suppression des deux grandioses autels néo-grecs du transept, qui reliaient l'époque moderne aux siècles précédents et complétaient en quelque sorte l'histoire architecturale de la cathédrale depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours.

Hier encore je n'aurais pas osé exprimer cette opinion par crainte d'être taxé d'hérésie artistique, aujourd'hui je me place, en l'émettant, sous l'égide du Congrès international de Bruxelles.

Gal de Formanoir de la Cazerie.

Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France (24e année, 1897).

LA MAISON DE LA VILLE DE TOURNAY A PARIS.

Dans les premières années du XIVe siècle, les rapports de la ville de Tournay avec le roi, ses ministres, son parlement, étaient devenus tout à fait fréquents.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que cette ville ait alors senti le besoin d'avoir à Paris une maison où prendraient logis ses magistrats, procureurs ou messagers, quand les affaires communales les appelleraient dans la capitale. Donc, au mois de juin 1323, « Jehan de Pesch et Arnoul le Musi, bourgois de Tournay, à ce temps jurez de la communauté de la cité de Tournay, et mestre Gerart de l'Espée, à ce temps semblablement clerc de ladite cité et de ladite communauté d'icelle » achetèrent, « ou non des gouverneurs de ladite communauté de ladite cité de Tournay, et pour leurs successeurs gouverneurs d'icelle communauté et pour icelle communauté, et pour ceux qui de la dite communauté ont ou auront cause, » une maison sise à Paris, « en la rue aus Prouvaires, tenant d'une part à la meson qui fu Hue Luissier, et d'autre part à la meson qui fu Robert Roussel. » Les vendeurs étaient « Jehan de Corbueil, bourgois de Paris, et Jehannot de Corbueil, son filz. » Le prix de la vente fut de 200 livres parisis.

On conserve aux Archives communales de Tournay, dans les layettes du Chartrier, quelques documents relatifs à la vente que je viens de rapporter. Le premier, qui est l'acte de vente lui-même, passé pardevant le prévôt de Paris Jehan Loncle, le lundi 20 juin 1323, est en original sur parchemin, scellé sur double queue du sceau du prévôt, en cire verte. Il est extrêmement long et encombré de formules. Un deuxième document, infiniment plus court, et cependant presque aussi explicite, daté comme le précédent du 20 juin 1323, émane de « Jehan Doissery, prévost de la prévosté monseigneur l'évesque de Paris, que l'en dit le Four l'évesque. » Il a pour but de constater que les propriétaires de la maison de la rue des Prouvaires s'étaient

dessaisis de cette maison en faveur de la ville de Tournay. On s'explique aisément ici l'intervention du prévôt du For l'évêque, puisque, aux termes de l'acte de vente, la maison achetée par la ville de Tournay se trouvait « en la censive de révérent père en Dieu monsegneur l'évesque de Paris. » L'acte émané de Jehan Doissery est en original sur parchemin, scellé sur double queue, aux Archives communales de Tournay. En voici le texte.

« A touz ceus qui ces lettres verront, Jehan Doissery, prévost de la prévosté monseigneur l'évesque de Paris que l'en dit le Four l'évesque, salut.

Sachent tuit que l'an de grace mil trois cenz vint et trois, le lundi vint jours dou moys de juing, se dessaisirent en nostre main Jehan de Corbueil, bourgoys de Paris, et Jehannot de Corbueil, son filz, de la meson contenue ès lettres parmi lesquelles ces présentes sont annexées, laquelle il avoient vendue à Jehan de Pesch, à Arnoul le Musy, bourgoys de Tournay, à ce temps jurez dè la communauté de ladite cité de Tournay, et à mestre Girart Alespée, à ce temps semblablement clerc de ladite communauté et de ladite cité de Tournay, achetanz ou non des gouverneurs de ladite cité de Tournay, et pour leurs successeurs gouverneurs de ladite communauté et pour ladite communauté, et pour ceus qui d'icelle communauté ont ou auront cause, pour le pris de deus cenz livres de Parisis, si comme toutes ces choses sont plus plainement contenues esdites lettres parmi lesquelles ces présentes sont annexées; de laquelle meson devantdite lesdiz vendeurs vouldrent, et accordèrent, et nous requistrent que nous lesdiz acheteurs achetanz ou non que dit est, meissions en sesine, comme gouverneurs de ladite communauté, et

pour leurs successeurs gouverneurs de ladite communauté. Et nous, à leur requeste, de leur volenté et accort, en avons saisiz et mis en sesine corporele lesdiz gouverneurs ou non que dit est, sauf tout droit. Et en avons receu noz ventes, sesiné et registré à tout ce qui nous en appartient et puet appartenir, et en quittons lesdiz acheteurs, et touz leurs successeurs gouverneurs de ladite communauté, et touz autres qui de ladite communauté ont ou auront cause. En tesmoing de ce, nous avons mis en ces lettres le seel de la prévosté doudit monseigneur l'evesque. — Ce fu fait l'an et le jour dessusdiz. — Thoumass... »

Le document qu'on vient de lire emprunte beaucoup d'intérêt au sceau dont il est muni. Ce sceau rond, en cire verte, légèrement ébréché, mais dont le contre-sceau est intact, est, je crois, très rare. Il diffère par ses dimensions de celui que Douët d'Arcq a décrit au tome II, p. 577, des *Sceaux des Archives nationales*, sous le n° 7081, d'après un fragment dont les légendes sont à peu près illisibles. Le sceau qui pend à notre pièce du 20 juin 1323, en effet, n'a que 25 millimètres de diamètre, tandis que le sceau des Archives nationales (L. 1528), qui date de 1296, mesure 40 millimètres. On voit sur l'exemplaire de Tournay, comme sur celui décrit par Douët d'Arcq, une mitre traversée par une crosse, et au contre-sceau une crosse entre quatre fleurs de lis. La légende du sceau appendu à l'acte de 1323 est la suivante : « [S.] de la pré[vouté l']esves[qu]e de [Paris]. » Au contre-sceau on lit : « ✝ Contres' de la prévouté l'esvesque d' Pa '. »

Un troisième document, conservé aux Archives communales de Tournay, se rapporte, non plus à la vente de la maison de la rue des Prouvaires à la ville

de Tournay, mais bien à la propriété de cette maison elle-même, antérieurement à ladite vente. C'est un arrêt du Parlement, signifié par le roi Philippe V, le 21 novembre 1321. Il est en vidimus original sur parchemin, scellé sur double queue, en cire verte, délivré par le prévôt de Paris Jehan Loncle, le vendredi après Noël 1322. Il a pour but de confirmer à Jehan de Corbeil, bourgeois de Paris, la propriété de la maison en question, qui lui était contestée par un certain Pierre Honoré. L'acte nous explique comment Jehan de Corbeil était devenu propriétaire de la maison qu'il devait céder, le 23 juin 1323, à la ville de Tournay. Elle appartenait à un lombard du nom de Corraldi (*Corraldus Lombardi*), qui avait épousé une sœur de Jehan de Corbeil, et qui, par testament, avait donné cette maison à son beau-frère, avec les meubles qui la garnissaient. L'arrêt du Parlement que je viens de rapporter n'est pas inconnu; il a, en effet, été analysé sommairement par Boutaric, au T. II, p. 400, des *Actes du Parlement*, sous le n° 6541.

Il n'y avait pas dix ans que la ville de Tournay était en possession de sa maison de la rue des Prouvaires, quand intervint l'arrêt du Parlement du 4 juillet 1332 (Arch. nat., $X^{1a}6$, fol. 247), qui condamnait cette ville, rendue responsable de certains excès de pouvoir de ses magistrats municipaux, à la perte de sa commune et à la confiscation de tous ses biens. La maison de la rue des Prouvaires fut donc confisquée par le roi. Mais, dès le mois d'avril 1334, Philippe de Valois rendait à la ville de Tournay sa maison de Paris. C'est ce que nous apprend un acte conservé aux Archives nationales (JJ. 69, n° 23), et dont je dois la connaissance à l'amabilité de mon confrère M. Jules Viard. Ce qui fait le gros intérêt de cette charte du roi Phi-

lippe VI, c'est qu'elle nous donne à connaître la position de la maison de la ville de Tournay dans la rue des Prouvaires. Elle était, dit cette charte, située « au bout de la rue des Prouvères, devers Saint-Eustache, tenant d'un costé à la meson mestre Jean d'Aubigni et d'un autre costé à Girart Hazard. » Les « Censiers du temporel de l'évêché de Paris, » aujourd'hui aux Archives nationales (S 1253 et suiv.), confirment le dire de la charte de 1334. D'après eux la maison de la ville de Tournay devait être la quatrième à gauche dans la rue des Prouvaires, en partant de Saint-Eustache. Elle se trouvait donc certainement dans la partie de la rue qui a cédé la place aux nouvelles Halles centrales. Les mêmes « Censiers » nous apprennent que la ville de Tournay ne garda pas longtemps la propriété de sa maison de Paris. Dès 1373, cette maison, en effet, appartenait à sire Pierre Domino, et lui-même ne l'avait pas achetée de la ville de Tournay, mais bien de maître Philippe Ogier (Arch. nat., S 1253, fol. 13[a]). Ainsi, moins de quarante ans après la restitution par Philippe de Valois à la ville de Tournay de sa maison de la rue des Prouvaires, celle-ci déjà avait eu trois maîtres. Après Pierre Domino, elle appartint à Jehan de Gaucourt, chevalier, puis successivement, au cours du XV[e] siècle, à Pierre Briffault, à Charles Culdoe, à Jehan Gresle et à Baude Benault. Elle passa alors aux mains de maître Jehan Coignet, procureur au Parlement, qui la démolit et sur son sol établit un jardin, vers l'an 1489. C'est du moins ce que semble dire le Censier du temporel de l'évêché de Paris pour cette année 1489, conservé aux Archives nationales sous la cote S 1255, fol. 50[b].

ARMAND D'HERBOMEZ.

REQUÊTE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE TOURNAY

Tournay, le 11 novembre 1898.

MESSIEURS,

Le démantèlement de Tournai et la transformation des anciens terrains militaires en boulevards ont créé autour de cette ville un cercle ininterrompu de promenades attrayantes et bien ordonnées; il en est ainsi notamment pour les boulevards qui s'étendent depuis la gare du chemin de fer jusqu'à l'hôpital civil, en passant par le pont Delwart et le pont des Trous, tandis que l'autre partie des boulevards et en particulier celle qui part de l'hôpital pour aboutir à l'ancienne porte Marvis (en passant par le pont Soyer), semble encore attendre les travaux complémentaires qui doivent lui donner toute sa valeur et sa beauté.

Et cependant cette partie de nos promenades pourrait devenir véritablement belle si on y exécutait quelques simples travaux de jardinage, d'abord en créant un parc public sur la partie de l'ancienne citadelle comprise entre les casernes actuelles et le boulevard qui passe derrière le palais de Justice; ensuite, en encadrant d'un modeste jardinet les derniers vestiges de notre enceinte fortifiée qui se trouvent le long de la petite rivière, entre l'Escaut et la caserne de cavalerie.

Un jardin public, sur une partie des anciens terrains de la citadelle. et en face de la caserne de la citadelle, serait très facile à disposer et aurait un aspect tout particulièrement pittoresque, grâce aux accidents de terrain et aux buttes nombreuses encore existantes, qu'on utiliserait, avec le plus grand profit, pour la création du parc.

Etabli sur la partie élevée de la ville, il offrirait aux promeneurs l'air le plus pur; du sommet des buttes on jouirait de superbes panoramas de la ville, du mont de la Trinité, du bassin de l'Escaut et des campagnes environnantes. Aucun autre endroit de la ville n'offre de semblables avantages.

Enfin, situé au centre d'une vaste étendue de terrains à bâtir, beaucoup trop abondants pour les besoins actuels de la ville, il donnerait certainement une notable plus value aux terrains voisins.

Le second projet que nous voulons vous soumettre consisterait à encadrer dans un modeste jardinet, qui occuperait l'angle formé par l'Escaut et la petite rivière, les ruines si pittoresques de nos anciens remparts, savoir les deux tours Marvis fièrement plantées sur le roc et se mirant dans la petite rivière, et le pan de mur avec deux tours longeant les curoirs, au-dessus duquel se profile une très belle vue de la ville, les tours de la cathédrale, le beffroi, plusieurs clochers, etc.

Ce projet, faisons-le remarquer tout d'abord, ne comporterait qu'une dépense tout à fait insignifiante : plantation de quelques arbustes et établissement d'un garde-fou le long de la petite rivière; il n'entraîne le sacrifice d'aucun terrain à bâtir, car si les restes des murs et des tours étaient démolis, le terrain occupé par eux ne pourrait être vendu pour y bâtir, à cause de son peu de profondeur et de sa situation tout contre la petite rivière.

L'établissement de ce jardinet aura pour résultat immédiat de clôturer en quelque sorte cette partie de la ville et de donner un aspect pittoresque et coquet à un quartier actuellement abandonné et désert. Mais en même temps il aura ce résultat, plus appréciable encore, d'assurer la conservation des derniers vestiges de notre enceinte fortifiée, qu'à raison de leur valeur archéo-



logique et historique, nous avons à cœur de garder. Il s'agit, en effet, des derniers témoins de l'histoire militaire de notre ville, histoire glorieuse que ces murs rappelleront aux générations les plus reculées; élevés au 13e siècle, ils marquent les limites de la ville à cette époque et témoignent ainsi de son importance dans les temps passés.

Au point de vue archéologique enfin, ce sont des spécimens, intéressants et rares, de l'architecture militaire et qui donnent une idée exacte du système de défense de la ville.

Les types d'architecture militaire deviennent de jour en jour plus rares, et ce sera un véritable mérite pour notre ville de conserver et d'offrir à l'étude des archéologues et des artistes, celui que nous possédons.

Qui pourrait contester l'intérêt que présentent par elles-mêmes les tours Marvis, si pittoresques et encore complètes, l'ensemble des tours et des courtines qui vu obliquement, du côté de l'Escaut, donnent encore l'illusion d'une enceinte continue.

Peu de villes en Belgique possèdent des restes de leurs fortifications anciennes (ce qui augmente la valeur des nôtres) et d'ailleurs, celles d'une localité ne peuvent donner l'idée exacte de ce que sont celles d'une autre ville, car elles ne se ressemblent pas. Qui ne saisit à première vue la différence qu'offrent nos fortifications avec celles d'Aigues-Mortes, de Carcassonne, de Saint-Malo, de Nuremberg, de Nimègue, etc., autant de villes, autant de types différents. Les municipalités de ces villes se sont imposé des sacrifices considérables pour garder, à peu près complets, leurs murs de défense; Tournai ne reculera pas devant une minime dépense pour conserver les dernières pierres de sa fière couronne murale!

La valeur de ces vestiges de notre enceinte fortifiée du 13e siècle a été signalée à diverses reprises et par les autorités les plus compétentes. Nous nous bornerons à rappeler la visite faite à Tournai par Monsieur le ministre Beernaert, à la suite de laquelle il proclama à la Chambre des Représentants, le 27 mai 1891, les intentions du gouvernement pour la restauration de nos monuments d'architecture militaire; — le vœu émis le 5 août 1895 par le Congrès de la fédération archéologique de Belgique; — l'avis favorable du comité provincial de la Commission royale des monuments (rapport pour l'année 1896, page 2) qui conclut comme suit : « La conservation de ces monuments » séculaires est doublement désirable, dans l'intérêt du » pays, vu que les restes de notre art militaire sont » devenus très rares, et dans l'intérêt de Tournai, parce » que ces monuments sont les témoins vivants d'impor- » tantes époques de son histoire, et qu'après une restau- » ration, ils contribueront beaucoup au pittoresque et » à l'originalité de sa physionomie. »

Le Conseil communal de Tournai a maintes fois témoigné son intention de conserver les restes de nos remparts et d'embellir leurs abords, notamment dans les séances du 17 juin 1891 et du 20 avril 1895; la presse locale tout entière s'est associé à cette pensée, et les journaux étrangers l'ont soutenue dans la campagne qu'elle a entamée à ce sujet; il suffira de citer le *Petit Bleu* du 26 mars 1895 et le *Petit Belge* du 28 avril 1896.

Conserver des monuments anciens, intéressants par les faits historiques qu'ils rappellent, par leur valeur architecturale et artistique et par leur aspect pittoresque; les faire servir à l'embellissement d'un quartier quelque peu déshérité, sans grever la caisse communale

d'une dépense appréciable, n'est-ce pas un objet digne de l'attention et des soins d'une administration éclairée? Vous le croirez sans doute et c'est ce qui nous donne l'espoir que vous accueillerez favorablement notre demande.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

POUR LE BUREAU :

Le Secrétaire,
EUGÈNE SOIL.

Le Président,
C[te] DE NÉDONCHEL.

COMMUNICATION

faite à la Société historique et archéologique de Tournai à propos d'un voyage en Bavière et en Autriche.

Les membres fondateurs de notre Société avaient l'usage d'entretenir leurs confrères des voyages artistiques qu'ils entreprenaient, élargissant ainsi un peu le cadre des communications ordinaires faites dans nos réunions, et ouvrant des horizons nouveaux à nos études et à nos recherches. Ces récits apportaient une certaine variété dans nos séances et dans les publications qui les relatent, sans que, paraît-il, nos confrères ou nos lecteurs s'en soient plaints. M. le Chanoine Huguet, notre ancien Vice-Président, a continué ces traditions et notre excellent confrère, M. de la Grange et moi vous avons plusieurs fois fait rapport sur nos voyages archéologiques, notamment aux Congrès français. En votant l'impression de nos communications, vous avez témoigné que vous y preniez quelque plaisir.

C'est ce qui m'engage à vous entretenir aujourd'hui

d'une excursion archéologique faite, cet été, en Bavière et en Autriche.

Je n'ai nullement l'intention, croyez-le bien, de vous narrer mon voyage par le menu ; je veux seulement vous signaler certaines observations faites au cours de ce voyage et qui sont de nature à intéresser notre pays et plus particulièrement encore notre ville.

Francfort, notre première étape, nous ménageait à mon compagnon de voyage et à moi, à l'*Institut Staedel*, ou Musée communal, une magnifique surprise : cinq tableaux, parmi les meilleurs de notre grand peintre *Roger de le Pasture*, ou *Van der Weyden*, (n[os] 100 à 104 de la collection,) la *Vierge,* entourée de saint Pierre, saint Jean, saint Cosme et saint Damien ; un triptyque : *Scènes de la vie de saint Jean* — deux œuvres merveilleuses. — Un *Christ en croix*, une *sainte Vierge* et une *sainte Véronique;* ces trois dernières œuvres moins belles que les deux premières et qui semblent être plutôt de l'école de Van der Weyden que du maître lui-même. Ce musée possède encore beaucoup de très bons tableaux des écoles flamande et hollandaise, et, parmi les modernes, un *Gallait*, l'*Abdication de Charles-Quint*, réduction du tableau conservé au musée de Bruxelles.

A *Nuremberg, Rothenbourg,* et dans bien d'autres villes de cette région, nous avons vu des exemples frappants du cachet et du caractère à la fois pittoresque et artistique que peut donner à une ville la conservation de ses anciennes maisons et des restes de ses anciens remparts. Que notre ville ferait donc bien, d'imiter ces villes allemandes où le souci du confortable et la recherche des derniers progrès dans toutes



les branches de l'activité humaine n'ont pas empêché les municipalités de conserver avec un soin jaloux les monuments témoins de l'histoire du passé, en les parant, en les encadrant de jardinets tout à la fois pittoresques et hygiéniques qui augmentent encore leur charme!

Ce n'est point là que s'allongent à perte de vue d'insipides rues droites; elles sont au contraire ondulées, comme nos rues Saint-Jacques et de la Madeleine; d'une irrégularité extrêmement pittoresque et offrant à chaque tournant de nouveaux points de vue.

Et qu'on n'aille pas se figurer que le maintien de ces monuments anciens avec leurs accès parfois un peu difficiles, leurs rues parfois étroites et sinueuses soit incompatibles avec les exigences de la civilisation moderne, les progrès de l'hygiène, la recherche du luxe et du confort. La démonstration du contraire est faite d'une façon péremptoire, dans ces belles villes d'Allemagne, et c'est merveille de voir comment s'allient parfaitement la conservation du prestigieux décor moyen âge de ces villes et les applications les plus nombreuses et les plus perfectionnées de la science, qui semble résumer et renfermer en elle tous les progrès encore réalisables, l'électricité.

Le *Musée germanique de Nuremberg* est un des plus considérables qui existent. Il est classé avec une rigueur toute scientifique et parfaitement disposé pour l'étude. Outre le catalogue général des collections, il y a un guide (Führer) qui signale les objets les plus dignes d'attention. Presque tous les musées d'Allemagne, et ils sont nombreux, sont établis d'après ce type (1). Si je n'entre pas dans le détail des objets qu'il

(1) Die Kunst-und Kulturgeschichtlichen Sammlungen der germa-

renferme, c'est que, comme son nom l'indique, il est exclusivement consacré à la recherche et à l'étude des arts et des industries de l'Allemagne, tandis que je n'ai l'intention de vous entretenir ici que des choses qui intéressent notre pays.

A *Bamberg* nous avons admiré une superbe *cathédrale* de la même époque, ou à peu près, que notre cathédrale de Tournai, avec quatre tours importantes; mais Bamberg pas plus que les cathédrales du Rhin avec leurs multiples tours, tourelles et coupoles, ne l'emporte en majesté ni en importance sur notre superbe cathédrale (je parle surtout de l'extérieur) et le faisceau inimitable et si impressionnant de ses cinq clochers!

Ratisbonne, la ville qui a conservé le plus de monuments romans, peut-être, offre pour ce motif un intérêt tout particulier au voyageur tournaisien; ses monuments n'ont malheureusement pas encore été remis en bon état (sauf la cathédrale) et bon nombre d'entr'eux se laissent seulement deviner, masqués et défigurés qu'ils sont par un ignoble platras. Si on les réparait, Ratisbonne deviendrait pour l'époque romane et la période la plus ancienne du gothique ce qu'est Nuremberg pour la période du XVIe siècle : une ville merveilleuse! Sa population est à peu de chose près la même que celle de Tournai.

A *Munich*, c'est dans les musées créés par la sollicitude éclairée des rois de Bavière que nous retrouverons notre grand *de le Pasture*. La réputation de la *Pinacotheque*, ou *Musée de peinture ancienne*, est trop grande pour qu'il soit besoin d'en parler. Dans la salle

nischen Museums. Wegweiser für die Besucher. Ausgabe für 1897. In-18, 200 pages.

réservée à la vieille école des Pays-Bas et aux écoles rhénane et souabe, qui semblent avoir suivi ses traditions, brillent parmi les *Metsys*, les *Memling* et les primitifs allemands, les œuvres de *Roger de le Pasture* ou *Van der Weyden;* c'est un grand triptique représentant l'*Adoration des Mages* (n° 101 à 103), l'*Annonciation* et la *Présentation au temple;* un *saint Luc peignant la Vierge* (n° 100), plus beau encore que le précédent, admirables peintures qu'on a pu égaler mais non surpasser! Un petit tableau de *Q. Metsys* (n° 181); *portrait de Jean Carondelet*, qu'il serait curieux de comparer à celui que possède notre musée; une *pieta*, du même peintre; *les sept joies de la Vierge* de Memling, sont de très belles toiles, faisant honneur à notre école flamande.

Une grande salle, mieux encore, le salon d'honneur, est réservé aux œuvres de *Rubens*, qui est représenté par toutes toiles de premier ordre. Parmi tant de chefs-d'œuvre que je me sens incapable de décrire et d'apprécier comme il conviendrait et qui sont d'ailleurs connus, je me borne à citer quatre portraits de Rubens et de sa seconde femme *Hélène Fourment* (n°s 794, 798, 797, 795) qui, comme vous l'apprendra sans doute bientôt un de nos confrères, M. Maurice Houtart, est à peu près notre concitoyenne, puisqu'elle naquit d'un père tournaisien et dont la famille est absolument tournaisienne.

Je ne parlerai pas des édifices de Munich, de style grec, ni même de ses monuments du moyen âge, qui sont d'un style assez différent du nôtre, mais je ne peux passer sous silence le *Musée national* ou *Musée d'antiquités bavaroises* (1). Ses nombreuses salles sont parta-

(1) Führer durch das Königlich Bayerische national Museum in München. München, 1896, 178 pages.

gées en deux sections. Dans la première section, les objets sont groupés par ordre chronologique ; après la salle romano-germanique viennent les salles romanes, gothiques, renaissance, etc. ; chaque salle renfermant des objets différents par leur matière et leur usage, mais appartenant à une même époque ; dans la seconde section, au contraire, les objets sont classés eu égard à la matière ou au travail, telle la salle des fers forgés, celle des bois sculptés, des armes, des étoffes, de la céramique, etc., etc. J'ai eu le regret de constater que nos porcelaines de Tournai n'y sont pas représentées.

De nombreuses *tapisseries* garnissent les murs des diverses salles. Celles de Munich y sont naturellement en grande quantité et elles témoignent d'une industrie parvenue à un haut degré de perfection. Fondé en 1603 par un tapissier d'Enghien, Jean Van der Biest, l'atelier de Munich, qui travaillait sous la surveillance immédiate du prince, fournit plusieurs séries importantes de tapisseries pour les palais électoraux. Un autre artiste flamand, Pierre de Witte, de Bruges, lui fournit des cartons ou modèles de tapisseries ; on conserve les pièces les plus intéressantes sorties de leurs mains, au musée national. Cette première manufacture fut fermée en 1617 et c'est en 1718 seulement qu'un nouvel atelier fut ouvert à Munich. Le musée possède aussi des spécimens curieux de ce second atelier, fondé par des ouvriers des Gobelins.

Mais à côté des tapisseries fabriquées à Munich, de nombreuses tapisseries sorties des ateliers de Florence et de Bruxelles, (les unes de G. Permans, d'autres du XVIe siècle, etc.,) et, quelques pièces plus anciennes provenant, croyons-nous, des ateliers de Tournai, figurent aussi au musée national. Telle pourrait bien être une *Adoration des mages et des bergers*, provenant de

la maison de Nassau de Nuremberg, indiquée dans le catalogue comme « travail flamand 1470-1500 » et dans laquelle on rencontre le point et la coloration des tapisseries de Tournai ; telle encore une merveilleuse tenture, laine et or, admirable de couleur et de conservation, représentant un de ces sujets allégoriques si chers au moyen âge : l'homme sollicité par les passions sous la forme de femmes parées de mille charmes, est poursuivi par la Justice divine dont la miséricorde retient le glaive. La figure de Dieu le Fils domine la composition. Au premier plan, le sol est semé de fleurettes et de fraisiers en fruits. Les costumes sont du XVe siècle, les noms des personnages, sont tracés, en caractères romains, à travers les habits; la bordure est à fleurages grêles, d'un dessin très riche.

Augsbourg, *Ulm*, *Wurzbourg*, *Stuttgard*, sont des villes fort intéressantes, mais trop complètement allemandes pour que nous y relevions quelque manifestation de notre art national.

Au contraire dans le voisinage du Rhin, nous voyons à *Worms*, à *Spire* et à *Mayence* de grandes cathédrales romanes, qui ne manquent pas de points de contact avec notre cathédrale de Tournai et dont le style se rapproche sous certains rapports du sien. Le roman rhénan est autre que le roman de la Souabe et de la Franconie, son influence a été très grande sur la région de la Meuse et elle s'est fait sentir aussi dans la région de l'Escaut. Nous le retrouvons dans la cathédrale de *Strasbourg* où certains détails, et notamment les chapiteaux sculptés de la crypte, sont semblables à ceux de Tournai.

L'Autriche, pays qui appartient déjà à l'Europe orientale, n'a eu que peu de rapports artistiques avec



notre pays ; aussi est-ce seulement dans sa capitale, et là, dans les musées, que nous pouvons espérer trouver des choses de nature à nous intéresser, au point de vue spécial où nous nous sommes placés.

Mais peut-on cependant parler de l'Autriche sans saluer au passage ce fleuve si poétique et si grand dans l'histoire, qui a nom le *Danube ? Linz* est une des premières villes autrichiennes, situées sur ce fleuve, dans lesquelles on s'arrête et nous y trouvons un superbe musée archéologique, le *Museum francisco-carolinum* (1), parfaitement installé dans un beau monument tout neuf. Un détail qui vous intéressera, spécialement, c'est que sa création et son installation sont dues à une entreprise particulière, quelque chose comme notre Société historique et archéologique; la disposition des salles et des collections qu'elles renferment, est parfaite ; c'est un vrai type de musée provincial qu'on peut proposer comme modèle aux villes de l'importance de la nôtre. Il est au surplus parfaitement tenu et la visite en est rendue facile par un guide-catalogue comme on en rencontre dans presque tous les grands musées allemands.

A *Salsbourg*, ville extrêmement pittoresque entourée de montagnes, le côté villégiature l'emporte de beaucoup sur le côté archéologique.

A *Vienne* enfin tous les genres d'intérêt se trouvent réunis, mais seuls les musées nous arrêteront pour le moment.

J'avais espéré, en visitant les anciens appartements de l'impératrice Marie-Thérèse, à la *Hof burg* ou

(1) Führer durch das Museum Francisco carolinum in Linz. Linz, 1895. In-18, 160 pages, *gravures*.

Palais impérial, y trouver la fameuse *statue de Sainte-Thérèse*, en porcelaine de Tournai, œuvre d'A. Gillis, haute de cinq ou six pieds, que Peterinck offrit à l'impératrice en 1756 et qui valut à son établissement le titre de manufacture impériale et royale. Mon espoir fut hélas déçu, comme il l'avait déjà été antérieurement lorsque des recherches furent faites à mon intention tant dans les divers palais impériaux que dans les autres bâtiments de l'état.

Les musées devaient heureusement apporter de larges compensations à ce désappointement.

On a réuni dans un immense palais les objets d'art conservés autrefois dans divers musées et palais impériaux et l'ensemble de ces collections constitue aujourd'hui le *Musée artistique et historique*, un des plus considérables qui soient, et qui a été achevé en 1889 seulement (1). Le premier étage est occupé tout entier par les peintures divisées en quatre sections principales : l'école allemande ancienne, l'école italienne, l'école flamande et enfin les écoles modernes. Seule l'école flamande nous arrêtera, et ici comme à Munich elle brille d'un éclat sans pareil : *Van Eyck*, *David*, *Hugo van der Goes*, *Memling*, *Metsys*, toute la pléiade, et enfin *Rubens* qu'on ne peut apprécier si on n'a pas vu la superbe série qui le représente dans ce musée.

Mais ses œuvres sont trop connues pour que je les décrive et je ne citerai de lui, pour le même motif que j'ai donné en parlant du musée de Munich, que le n° 829, *Portrait d'Hélène Fourment*, seconde femme de l'artiste, une des plus célèbres peintures de Rubens, connue sous le nom de *la femme à la pelisse ;* étrange

(1) Uebersicht der Kunsthistorischen Sammlungen der Allerhochten Kaiserhauses-Wien 1897. In-18 de 383 pages.

portrait que peu de femmes autoriseraient, je crois, mais qui donne une belle idée de la race tournaisienne à cette époque.

Quant à *Roger de le Pasture* il figure au musée viennois avec trois perles : deux tout petits tableaux qui sont bien ce qu'on peut imaginer de plus parfait, *sainte Catherine* et *la Vierge avec l'enfant Jésus*, (n°s 632 et 633) et un beau triptique représentant *le Crucifiement* (n° 634) avec les figures de *sainte Véronique* et de *sainte Marie-Madeleine* sur les volets.

Les expressions manquent pour signaler les merveilles des salles du rez-de-chaussée où sont conservés les produits des arts industriels, qui tous se distinguent par la valeur des matériaux employés aussi bien que par la perfection du travail ; et cela se comprend si on se rend compte que ce musée a été constitué par la réunion des trésors des palais impériaux, à la différence de la plupart de nos musées qui ont été formés par des dons ou des achats d'objets isolés. Une série absolument hors de pair est la *collection des armes et des armures*, à laquelle notre musée de la porte de Hal, à Bruxelles, serait à peine digne de servir d'antichambre. Douze grandes salles la renferment. Parmi les pièces principales je citerai seulement la série des armures gothiques et celle des armures de tournoi, ces dernières au nombre d'une quarantaine. Beaucoup d'armures de nos anciens souverains : celle de Philippe le Beau, (n° 66) ; de Charles-Quint, enfant, (n° 126) (armure noire) ; deux autres armures de Charles-Quint, (n°s 342 et 368) dont l'une, en acier bruni, est ornée de bandes ciselées et dorées, splendide travail de la renaissance ; armure de Philippe II (n° 395) ; parties d'armure de Charles-Quint ; casque, deux boucliers et pistolets du même (n°s 369 à 371, 379, 356

à 354). Epées de Philippe le Beau et de Charles-Quint (275, 253, 263); armure du duc d'Albe, d'Alexandre Farnèse, de Don Juan d'Autriche, etc., etc.

Vienne possède encore le *Musée autrichien d'art et d'industrie* annexé à une école d'art, et conçu dans l'esprit du S. Kensington Museum de Londres (1). C'est donc avant tout un ensemble de modèles de tous styles et de toutes les époques (objets anciens, modernes, fac-simile, etc.). Ce qui n'empêche pas d'y voir figurer, surtout parmi les objets anciens, des pièces de la plus haute valeur. Le classement général est fait au point de vue des matériaux employés, il y a beaucoup d'étiquettes explicatives et très détaillées.

L'*Arsenal impérial*, musée militaire, renferme les armes, les drapeaux, les objets d'équipement des armées autrichiennes depuis la guerre de trente ans. Enfin, à l'hôtel de ville, il y a un *Musée historique* (viennois) où sont conservés des tableaux, dessins, gravures offrant un intérêt local, les bannières des corporations, etc. On y a transféré aussi l'*Arsenal des bourgeois*, assemblage d'armes et d'armures, en grande abondance, mais de types assez peu variés, ce qui s'explique, étant donnée l'origine de la collection.

La sagesse des nations dit qu'on s'instruit en voyageant, et cela est toujours vrai, mais il n'est peut-être pas de pays où l'on apprenne autant que dans ceux dont je viens de vous entretenir, grâce au grand nombre et à l'excellente tenue des musées publics. Nous devrions bien imiter nos voisins sur ce point.

Eugène Soil.

Tournai. Novembre 1897.

(1) Wegweiser durch das K-K Osterreichische Museum für Kunst und Industrie. Wien 1891. In-18, 56 pages.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1897.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *Vice-Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et approuvé.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série. Tome 7, 3e Bulletin.

2. Inventaire des cartulaires conservés en Belgique, ailleurs que dans les archives de l'Etat.
— Voir pour Tournai p. 56 et suivantes.

3. Bulletin de l'Académie royale de médecine, 4e série. Tome II, n° 8.

4. Documents et rapports de la Société paléontologique, de Charleroi. Tome 21.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le chanoine Vos, annonçant qu'il va publier un travail sur *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de la cathédrale de Tournai*, et invitant nos confrères à y souscrire, — d'une lettre de l'Académie royale des Belles-Lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm demandant l'échange de ses publications avec les nôtres, ce qui est accepté.

M. Soil expose que depuis la dernière séance le texte de la pétition relative à la conservation des restes de nos remparts du 13e siècle, a été lithographié et que des exemplaires ont été envoyés à différentes Sociétés de la ville et de l'étranger avec prière de l'appuyer auprès de l'administration communale.

Certaines adhésions sont déjà parvenues et en particulier celles du Cercle artistique de Tournai, de la Société du Cabinet littéraire, du comité provincial de la Commission des monuments, de la Commission pour la conservation des monuments et des sites, etc.

On décide de déposer le 11 courant la pétition, en y joignant les premières adhésions dont il vient d'être parlé ; et d'en adresser une copie à tous les membres du Conseil communal et aux différents journaux de la ville en les priant d'appuyer la demande de la Société.

M. le comte du Chastel donne lecture d'une note intitulée : *Corrections pour la page 47 du tome XXV des Bulletins*. On en vote l'impression à la suite du procès-verbal.

M. le Secrétaire dépose le tome II des Annales qui vient d'être imprimé. Il renferme un *Choix de testaments tournaisiens* par M. de la Grange ; *Tournai en 1701* par MM. Desclée et Soil ; et *Notes historiques sur le couvent des Carmes* par le P. Jean-Aimé de Robiano.

Corrections pour la page 47 du tome XXV des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai.

En 1895, un acte daté de 1526 où se trouvaient réunis les noms de *Forest*, de *Mortagne* et *du Plich*, m'avait fait croire à l'existence d'un fief *du Ploich* situé

dans le hameau de Forest en Bruille-lès-Mortagne sur l'Escaut.

Mais depuis, j'ai découvert que le fief du Ploich ou du Plouys qui fut tenu par Jehan Boutillier, le célèbre jurisconsulte, gisait à Wattrelos-en-Ferrain. Il relevait de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand et fit partie de la dot que reçut Marie de Halhuin, femme du lieutenant du bailli de Tournaisis.

J'avais l'intention de faire connaître cela à notre Société dès la première séance de printemps, lorsqu'une rectification manuscrite anonyme que j'ai trouvée glissée dans le tome 25 de nos Bulletins, est venue précipiter ma communication.

D'après cet écrit *le Plit* ou *Plich* ainsi que *Mortagne* désignent dans l'acte de 1526 des lieux dits sis à Anvaing et à Forest-lès-Frasnes en Hainaut, comme le prouvent les noms des coûtures de le Cailluijère et de Vregiéfosse qui les accompagnent et désignent aussi des lieux dits de la même commune de Forest.

Le Cte P. A. du Chastel.

Kain, 9 Décembre 1897.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1898.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *Vice-Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et approuvé.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens. 3e série, tome 9.

2. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 3e série, t. 34, 1897. Nos 9, 10, 11.

3. Bulletin de l'Académie royale de médecine. 4e série, t. 11, nos 9 et 10.

4. Id. Tables alphabétiques des tomes 1 à 20 de la 1re série.

5. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série, tome 7, 4e Bulletin.

6. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 5e année nos 5, 6, 7.

7. Institut archéologique du Luxembourg. Annales. 51e année, tome 32.

8. Annales de la Société d'émulation de Bruges. 5e série, tome 10, livr. 4.

9. Cercle hutois des sciences et des arts. Annales. Tome 11, 2e livr.



10. Revue bénédictine. 1897, n°s 11 et 12, 1898, n° 1.

11. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 36e année, nos 1 à 6.

12. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 2e série, tome 10, 4e livr.

13. Biographie Nationale. Tome 44, 2e fasc.

14. Revue belge de numismatique, 1897, 4e livraison.

15. Analecta bollandiana. Tome 16, fasc. 3 et 4.

16. Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome 17, 1er fasc.

17. Ons hemecht (Luxembourg). 3e année, 1897, et 4e année, n° 1.

Le même membre dépose les ouvrages ci-après :

Hommage des Auteurs :

M. Joseph Hubert. Comité provincial (du Hainaut) de la Commission des monuments. Rapport annuel 1895 et 1896.

M. Félix Hachez. Voyage de François Vinchant en France et en Italie (1609.)

M. Arthur Merghelynck. Ville d'Ypres, ses monuments. 1897.

Des remerciments sont votés aux auteurs.

Il est donné lecture de la correspondance.

Le comité du Congrès archéologique de 1898 prie la Société de proposer des sujets qui pourraient être traités dans les réunions.

M. Lesenne envoie le prospectus d'une publication qu'il va faire sur la chapelle du lycée de Saint-Omer, et M. de Soignie le prospectus de son ouvrage : *L'Abeille à travers les âges.*

Le comité organisateur d'une manifestation en l'honneur de M. Alfred Bequet, Président de la

Société archéologique de Namur, invite la Société à y participer.

M. le Trésorier rend compte de sa gestion pour la 2de moitié de 1896 et pour l'année 1897. Elle est approuvée.

M. Soil rend compte de l'envoi et de la pétition relative aux anciens remparts. Elle a reçu de tous côtés le meilleur accueil et on peut espérer que le vœu exprimé par la Société sera réalisé.

M. de la Grange lit une notice sur un conflit relatif à la confrérie de Notre-Dame de Hal. On en vote l'impression.

M. le Comte du Chastel donne lecture de quelques extraits de la généalogie de la famille Warison qu'il vient de dresser. On vote l'impression de ce travail.

Le même membre annonce qu'il s'occupe actuellement de la généalogie de la famille de la Fosse, qu'il se propose de communiquer à la Société.

CONFLIT A PROPOS D'UNE ROBE.

En l'année 1272, Henri Fourrès fonda, à gauche du chœur de l'église de Saint-Quentin, une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Hal. Ce ne fut qu'en 1409 qu'une confrérie de ce nom fut instituée canoniquement par l'archevêque de Cambrai, Pierre d'Ailly.

« Cette confrérie était divisée en quatre bannières (blanche, verte, rouge et violette). Tous les confrères devaient faire, sous leur couleur respective, tous les quatre ans leur pèlerinage à Hal. Les confrères de

Tournai étaient reçus à l'entrée de la ville de Hal avant ceux de toute autre ville et avaient le privilège de revêtir la Vierge miraculeuse d'une robe qu'ils lui apportaient, comme de la porter les premiers, à la procession, à la sortie de l'église (1). »

Ce privilège fut contesté en 1644 par les Jésuites aux confrères tournaisiens. J'ignore sur quel motif se fondaient ces religieux pour soulever un pareil conflit; les documents que j'ai eus sous les yeux n'en indiquent aucun. Et il ne fallut pas moins que l'intervention du prévôt de Tournai qui, selon un ancien usage, accompagnait les pèlerins, pour maintenir nos compatriotes dans l'exercice de leur privilège. Mais après le revêtement de la statue effectué, les Jésuites, profitant du départ des Tournaisiens, firent enlever la robe qu'ils avaient apportée, et y en substituèrent une autre qu'ils offraient à la Vierge. Informés de cette substitution, les maîtres de la confrérie tournaisienne revinrent à l'église, firent remettre la robe enlevée, et après s'être assurés que les Jésuites avaient agi sans l'ordre de leurs supérieurs, réclamèrent un procès-verbal authentique des faits.

Je transcris cet acte qui fait aujourd'hui partie des riches dossiers tournaisiens de notre regretté confrère, M. Desmazières, qui avait bien voulu me le communiquer.

« Le troizième de septembre XVI^c quarante-quatre, pardevant Simon Le Maire, notaire roïal résident en Tournay, soubsigné, présens les tesmoins cy-bas nomméz, comparurent personnellement monsieur maistre Jean Vannes, prebtre, bachelier formé en la faculté de sainte théologie et doyen de la chrestienté du dio-

(1) L. Cloquet. *Tournai et Tournaisis*, p. 311, en note.

cèse dudit Tournay et Tournésis, monsieur maistre Robert Vannes, aussy bachelier en ladite théologie, prebtre et pasteur de ls paroisse Sainte-Marguerite audit Tournay, maistre Jean Allard, pareillement prebtre et chapelain de l'église cathédralle de ladite ville, Antoine Ollivier, marchand orphebvre, et Robert Béghin, rejeteur d'icelle ville, ambedeux maistres de la confrérie Nostre Dame de Halle instituée audit Tournay, maistre Guillaume Lambert, conchierge de la maison de ville audit lieu, et Gilles de Germe, serviteur de ladite confrérie, lesquels comparans ont dit, déclaré, attesté et pour chose véritable certifié, offrans l'affirmer pardevant tous juges qu'il apertendra, que ce jourdhuy sur les quatre ou cincq heures du soir ils se sont tous, en qualité de pélerins, transporté dans l'église de Nostre Dame de ladite ville de Halle à effect de servir Dieu et sa sainte Mère en la suite et compaignie de sire Maximilien Hovyne, escuier, seigneur des Ruisseaux, etc., prévost de la commune dudit Tournay député de la part de messeigneurs les Consaulx illecq, avecq les seigneurs bailly et magistrat de ladite ville de Halle en la procession quy s'est fait avecq le clergé et grand nombre de confrères, et de présenter à l'image Nostre Dame la robe ordinaire dont ils la revestent par chacun an. Où estans arrivéz et lesdits maistres disposéz à revestir ladite image à la plus grande gloire de Dieu et de sadite sacrée Mère, à l'accoustumée, ils en ont esté empeschéz jusques à trois fois par aucuns Jésuites y estans et ne voulans ce permettre à raison qu'eulx mesmes vouloient faire le delvoir à l'exclusion desdits maistres; et de fait eussent empesché sy bien l'exercice et causé quelque vaccarme et scandal en l'église, sans la présence et authorité dudit seigneur prévost, lequel, voyant tel désordre et

confusion causée par lesdits Jésuistes, a commandé ausdits maistres de faire ledit debvoir, comme ils ont fait, en revestans ladite vénérable image de la robe dont ils estoient garnys.

» Tout ce que dessus lesdits comparans attestent véritable, à eulx releu et requis de la part dudit seigneur prévost d'en avoir acte pour s'en servir et prévaloir au besoing.

» Ce fut ainsy fait, passé et stipulé en ladite ville de Halle, les jour, mois et an que dessus, ès présences de monsieur maistre Jean Martel, prebtre, chapelain de ladite cathédralle, et maistre Antoine Caret, fils d'Antoine, résidens audit Tournay, tesmoins requis et appelléz, ayans lesdits comparans signé la présente en approbation de vérité. Signé : J. Vannes, R. Vannes pasteur de S[te] Marguerite, J. Allard, Antoine Ollivier, Robert Béghin, Guillaume Lambert, marcq Gilles de Germe et S. Le Maire.

» A l'instant de la vesture et dispute cy-dessus, et la compagnie retirée de ladite église, ledit seigneur prévost estant adverty que lesdits Jésuites avoient fait oster ladite robe et laissé la susdite ymage revestue d'une autre robe blanche, de drap d'or, (comme elle estoit le matin) at envoyé lesdits maistres demander au Révérend Père Recteur Jésuite s'il avoit donné ordre de dévestir ladite ymage et oster leurdite robe, comme on lui avoit fait rapport; iceulx s'y sont transportéz sito, et lui ayans parlé et demandé son intention sur ce subjet, il leur a déclaré que, sy on avoit osté, ce n'avoit esté de son consentement ny par son ordre, et qu'il n'en avoit esté adverty, leur donnant charge de la remettre eulx mesmes, comme ils ont fait à l'instant franchement et librement sans que personne aucune leur ait plus donné aucun empeschement ou destourbier. Ce que

lesdits maistres, pour ce aussy expressément comparans, attestent avecq lesdits Carret et Gilles de Germe, comme ayans esté présens, offrans l'affirmer pareillement quand requis seront, ayans signé ceste à la poursuite dudit seigneur des Ruisseaux, avecq ledit Simon Le Maire, notaire roïal audit Tournay.

» Ce fut ainsy fait, passé et stipulé audit Hal, présens lesdits seigneurs Martel et maistre Jean Alard, tesmoins requis et appelléz par ledit notaire soubsigné. — Antoine Ollivier, Robert et Béghin, Antoine Caret, marcq Gilles de Germe et S. Le Maire. »

L'affaire parut assez importante pour que le sieur des Ruisseaux en fit rapport aux Consaulx, dans leur séance du 6 septembre 1644. Ceux-ci, après avoir reconnu que justice avait été rendue aux confrères de Hal, ordonnèrent que le procès-verbal, que je viens de transcrire, fut conservé au *ferme* de la confrérie. Depuis il ne fut plus fait mention de ce petit conflit.

A. DE LA GRANGE.

Généalogie de la famille bourgeoise WARISON (1190 à 1416) alliée à la Maison princière de Mortagne.

Le nom roman de cette famille se traduit en français par *moisson sur pied*, *récolte sur pied*, et en patois par *avêtures*, *avêtis*, mots qui s'emploient ordinairement au pluriel.

C'est une forme du mot *garnison* : ce qui garnit, remplit, revêt. Nous croyons que c'est le sens du nom *warison* que symbolisèrent les trois rameaux d'or que fit peindre sur son écu, *Jehan* WARISON lorsqu'il prit part au tournoi des XXXI rois donné à Tournai les 17 et 18 Juin de l'année 1331.

Armoiries : *de gueules semé de billettes d'or, à quatre croissants montants du même, dont trois posés l'un au-dessus de l'autre sur le flanc senestre de l'écu et le 4e placé sur le troisième quartier ; au franc-quartier fascé d'or et de gueules de six pièces* (1);

Ou autrement :

de gueules semé de billettes d'or, à trois rameaux du même; au franc-canton fascé d'or et d'azur de huit pièces brochant sur le premier rameau (2).

I. *Jackemes*, *Jaquemes* ou *Jaques* Warison, né dans le dernier tiers du XIIe siècle, mort avant septembre 1258, était bourgeois de Tournai. Voici quelles furent ses magistratures dans cette ville et dans des administrations du voisinage :

Echevin de Tournai en 1223; échevins des Caufours en 1223-24 et 1241 ; échevin de Saint-Brice en 1235, 47, 48, 50 et 54; chef-échevin ou maire dudit lieu en 1256; échevin de « le poestet » de Warchin en 1242 (3).

Il est nommé avec son fils Rogier, dans un acte de l'année 1254, et avec son autre fils Michiouls, dans un acte passé en 1258; mais c'est comme défunt qu'il figure dans le second.

(1) Trésor de la Cathédrale de Tournai, Torche des Damoiseaux, partie ancienne, deuxième division, troisième rangée en pal ou verticale.

(2) Manuscrits armoriés relatifs au Tournoi des XXXI rois.

(3) Pour éviter les répétitions oiseuses, nous déclarons que toutes les indications datées qui n'ont pas pour complément des notes en fesant connaître les sources, sont des extraits d'actes dits *chirographes* conservés dans les Archives de Tournai sous la dénomination d'*Actes divers de la Cité et de Saint-Brice*, et classés par paquets ou layettes dans l'ordre chronologique. Pour vérification, il suffit de demander à l'Archiviste, la layette de la date à contrôler.

Jacques laissa au moins, deux fils ; savoir :

1° Sire Rogier WARISON, qui suivra, II.

2° Michiouls, Mikieus, Mikiel ou Michel *Warison*. Il figure avec son père défunt dans un acte de l'année 1258, et avec son frère Rogier alors époux d'Angniès N....., dans un chirographe passé en l'année 1260. On trouve qu'il fut chef-échevin de Tournai en 1278 et qu'il mourut vers 1297-98. Il laissa un fils légitime nommé *Jehennet* ou *Jehan* Warison qui paraît avoir pris la tonsure cléricale, selon un acte de 1297 assez peu explicite.

II. Sire *Rogier* Warison, né avant 1234, majeur avant 1254, marié avant 1260, mourut avant septembre 1288. En 1268, il fut l'un des procureurs de la ville de Tournai dont il était bourgeois, et eut pour collègue en cette charge, Gossuin *de Maubrai*. En 1272, il était maire du bourg des Cauffours, et on lit dans le Registre des Faides (1), au recto du folio 31, qu'en 1273, Sire Rogier *Warison* était prévôt de Tournai. On le rencontre encore comme échevin de Tournai et des Cauffours au bas des actes d'intérêts privés passés de 1278 à 1284 aux greffes de ces échevinages.

Rogier Warison fut marié deux fois. Il épousa en premières noces, avant 1260, *Angniès* N....., et en secondes noces, avant 1274, *Juliane* A le Take (2),

(1) Bibliothèque de la ville de Tournai. *Manuscrit* CCXVII. *Livre ou Registre des Faides*. On y lit au verso du folio 48, que le fils de Jehan *Rainneware* fut tué d'un coup de couteau par Jehan *Pipelart*, cousin de sire Rogier Warison.

(2) *A le Take* signifie *à l'attache* et vient du verbe germain *taken*, prendre, retenir. Aussi donne-t-on le nom d'*étacque*, ou d'attache, à un pieu servant le long des grands cours d'eau, à fixer les câbles qui amarrent les bateaux et les empêchent de dériver. Nous avons vu dans un ancien armorial que la famille A le Take porta : *d'azur à une étacque d'argent, en pal.*

fille d'Evrart *A le Take* (1), comme cela se lit au recto du folio 31 du *Registre des Faides*.

La seconde épouse, devenue veuve, convola avant 1299, avec Jehan *de Baelli* (2) et mourut avant janvier 1315 (1316, n. st.), après avoir nommé pour exécuteurs de ses dernières volontés, son second mari et D[elle] Katerine *Warison*, l'une des filles de sa première union.

Nous ne savons pas si de son premier mariage, Sire Rogier Warison laissa des enfants, mais nous pouvons affirmer qu'il fut père de quatre enfants tous indiqués comme nés de Juliane *A le Take*. Ils suivent :

1° Jakemes WARISON, qui suivra, III.

2° Annechon ou Agnès, mariée avant 1297, à *Watier* de Blandaing (3).

3° N....., mariée avant 1315, à *Jehans* Crueus, fils de Groul ou Géroulf *Crueu* (4).

4° Katerine. Elle est nommée avec son frère Jakemes et leur mère dans un acte de 1306, et avec feu son père et sa mère vivante en un acte de 1308. On a vu plus haut que sa mère l'avait désignée pour exécuter son testament.

(1) *Evrart* A le Take fut maire du bourg de Saint-Brice en 1272. Il mourut avant 1293, laissant sept enfants, savoir : Jehan; Jakemes; Gilles; Dame Juliane, veuve de Rogier *Warison;* N . . . , femme de Gilles *de Viès-Condet;* Ogivain, femme de Gilles *de Maude*, et N... femme de Jakemes Coppet. (Archives de Tournai, *Chirographes de Saint-Brice*, layette 1293).

(2) *Jehan* de Baelli, de famille scabinale à Tournai, possédait un manoir à Warchin.

(3) Un autre Watier *de Blandaing*, mort veuf d'Isabiel de Waudripont, vers 1287, laissa neuf enfants dont aucun ne se prénommait Watier. Malgré cela trois Watier *de Blandaing* vécurent à Tournai dans la première moitié du XIV[e] siècle.

(4) La femme de Jehan Crueu pourrait être la veuve de Watier de Blandaing, rien ne prouvant ni n'infirmant cela.

III. *Jakemes* Warison, né avant 1275, marié avant 1295, mourut avant 1324. Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur le fils de Sire Rogier Warison. Peut-être fut-il juré de Tournai, mais nous ne l'avons pas rencontré comme échevin de cette ville. C'est par des actes passés à l'échevinage de Saint-Brice en 1319 et 1323 et à l'échevinage de Tournai en 1324 et 1325, que nous connaissons les noms de ses cinq enfants légitimes qui suivent :

1° Sire Jehan Warison, qui suivra, IV.

2° Jakemes WARISON, qui suivra, IV *bis*.

3° Jehane, mineure en 1319. Elle ne paraît pas avoir contracté d'alliance.

4° Maroie, femme avant 1325, de *Jehan* de Vendule, fils de Rogier *de Vendule* et de Jehane N..... (1).

5° Isabiël, mariée à *Colart* de le Cauchie. Elle mourut à Tournai avant le 20 juillet 1357, laissant un fils mineur nommé Colin ou Colart *de le Cauchie* (2).

IV. Sire *Jehan* Warison, majeur en 1319, reçut en 1327, *congiet* ou permission de porter armures (3). Il releva sa bourgeoisie de Tournai le 16 août 1328 (4), dans l'année de son mariage.

Voici quelles furent ses magistratures.

Voir-juré en la paroisse de Saint-Piat en 1332, et

(1) *Roger* de Vendule, mort avant 1325, avait laissé cinq enfants : 1° Marguerite femme de Simon *de Prinches ;* 2° Katherine, femme de Jehan *Bridoul* le boulenghier ; 3° Helin, époux de Katherine *Desplechin ;* 4° Jehan qui donne sujet à cette note; 5° Juliane, femme de Colart *li Carlier*, orfèvre.

(2) Archives de la ville de Tournai. *Testaments et donations.* Layette de l'année 1357. Le 20 juin 1357, Colart *de le Cauchie* donna à son fils Colin, 45 livres tournois de rente à prendre chaque année sur un bonnier de terres sis à Warchin et tenu par Pieres *de Hostes.*

(3) Idem. *Registre* 131 ou 2e *Reg. de la loi*, fol. 21, *verso.*

(4) Idem, ibidem. Fol. 23, *verso.*

en la paroisse de Notre-Dame en 1334, 37, 38; juré de 1334 à 1341, et en 1343, 45, 46, 48, 49 et 51; enfin second prévôt en 1352, année où il fut, avec Vincans *Dare* pour collègue, gouverneur et mambour de la maison des pauvres bourgeois de la rue Capon (1).

Il possédait des terres et fiefs à Gauraing dans le Hainaut, ce qui le constituait homme féodal de la Cour de Leuze comme nous l'apprend un acte de l'année 1345 (2).

Sire Jehan *Warison*, qui fut le roi *Loch de Rochelisse* du Tournoi de 1331, testa à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame, le 13 octobre 1353, en faveur des cinq enfants que lui avait donnés son épouse, *Maigne* ou Marie-Magdeleine DE TRIT, issue d'une famille noble du Hainaut (3). On lit dans son testament qu'il possédait conjointement avec sa femme, des terres et fiefs à Aix-lès-Orchies, à Landas et à Nomaing. Il choisit pour lieu de sépulture l'église des Frères-Mineurs dits Récollets et désigna pour exécuteurs testamentaires, son épouse, son frère Jaquemes *Warison*, et Jakemes *de Ronk*, auxquels il donna pour conseiller, Frère Willaume *dou Porc*.

Il dut mourir dans le courant de l'année de son testament, car en 1355, *Maigne* DE TRIT, sa veuve, était remariée au valenciennois, Watier *Brochon* (4).

(1) En 1897, *rue de la Tête d'or*, nom dû à l'enseigne d'une maison qui fut la résidence d'une branche de la famille *Wettin*.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI, *Echevinage de la Cité*, Layette de 1345.

(3) DE TRIT OU DE TRITH : *d'argent au croissant de gueules*. Cette famille qui doit son nom au village de Trith-Saint-Léger, a produit Renier de Trith, duc de Philippopolis en Roumélie, à la suite de la conquête de l'empire grec par les Latins en 1204.

(4) BROCHON : *d..... semé de billettes d..... au lion d..... brochant*. Parti féminin de l'écusson carré du sceau de *Jehane* BROCHONNE, veuve

Voici les cinq enfants de sire Jehan *Warison :*

1° KATHERINE, religieuse à l'hôpital de Marvis en Tournai avant juin 1353, vivait encore en 1359.

2° JEHANNE, mariée en 1352 à *Willaumes* PROUVOST ou PRÉVOST (1), bourgeois de Tournai par relief fait le 16 janvier de la dite année (2) ou 1353 n. st., fils d'un autre Willaumes *Prouvost* qui fut maire des échevins de Tournai en 1343 (3). Jehanne Warison était veuve avant le 8 avril 1374, et avait une fille :

A. *Catherine* PROUVOSTE ou PRÉVOSTE, veuve avant le 27 septembre 1410, de Jehan *Gobert* (4).

3° MAIGNE ou Marie-Magdeleine, seconde femme par contrat passé avant le 10 septembre 1353, de *Pierre* CENTMARS (5) le père, dit l'aîné, marchand vinier, reçu bourgeois de Tournai les 21 septembre

de Gilles dit Hauwiel *de Kiévraing* (ARCH. DE TOURNAI, *Quittances scellées*, 1468).

(1) PRÉVOST : *d'azur à trois fermaux d'or, au chef du même chargé d'un lion issant de gueules* (Torche des Damoiseaux à la Cathédrale de Tournai). Cimier : *un dextrochère armé brandissant une épée au naturel.* — On trouve les stipulations du contrat du mariage *Prouvost-Warison* dans un acte passé le 28 janvier 1357 (1358 n. st.) et conservé aux Archives de Tournai parmi les contratsde mariage.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. Registre 134, 5e registre de la loi, fol. 255, *recto*.

(3) *Willaumes* PROUVOST, le père, acheta tout l'héritage sis en la justice de Holaing, Jolain, Mierlaing, Bruyelle et Wès, que Delle Katerine *de Mierlaing* avait porté en dot à son époux Bauduwin *de Trasegnies*, dit *de Esquarmaing.* (ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI, *Chirographes de la Cité*, layette de l'année 1335. Acte passé avant le prochain dimanche après la conception Notre-Dame, c'est-à-dire le samedi 9 décembre 1335).

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Testaments*, layette de l'année 1410. *Testament de Marie Warison, veuve de Pierre Centmars, l'aîné.*

(5) CENTMARS ou CHANMART : *de gueules à trois aigles d'argent.* Cimier : *une tête de bœuf entre deux membres d'aigle posés les serres en haut et affrontées.* (ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Actes scellés de l'année 1363.* Sceau de Jakemes Chanmars).

1332 et 15 juin 1333 (1), propriétaire foncier à Néchin et à Templeuve-lès-Dossemez, veuf de N.... *Defier*, fils de Gillion le Mierchier, dit Centmars, et petit-fils de Clays ou Colart (Nicolas) Centmars. — Pierre Centmars, qui fut juré de Tournai en 1334, 35, 36, 42 et 46, puis échevin de saint Brice en 1337, 38 et 39, fut aussi échevin de la cité de Tournai en 1343, 1370, 71 et 72. Il testa le 16 octobre 1380 et mourut avant le 30 mars de la même année (1381 n. st.), jour de l'approbation de son testament. Il voulut être enterré près de son père et de sa première femme dans l'église des Frères-Mineurs à laquelle il fit un legs de cinq mailles d'or afin qu'on y priat pour l'âme de son serourge (beau-frère) *Lotart* (ou Gilles) DEFIER. Des deux fils nés de sa première femme, l'un, prénommé JAQUEMIN, était mort, et l'autre était PIERRE *Centmars dit le jeune*. Mais du second lit, restaient un fils, HANEKIN ou Jehan (dont les tuteurs en 1383 étaient Jaques Warison et Jehan de Lautel) et deux filles, MARIE et JEHANNE *Centmars*, toutes deux religieuses. Les exécuteurs testamentaires de Pierre Centmars l'aîné furent sa femme, son fils Pierre et Jean *le Paret* (2).

Le testament de Marie Warison fait le 27 septembre 1410, ne fut approuvé que le 13 décembre 1413, surlendemain de son décès. On lit dans cet acte que la testatrice, paroissienne de Sainte-Marguerite, avait pour fille vivante Marie CENTMARS, religieuse à Palmes (3), son autre fille, Jehanne, étant morte reli-

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Registre* 132, 3e Reg. de la loi, fol. 9, *verso*.

(2) Idem. *Testaments*, layette de l'année 1380.

(3) Dans un acte tournaisien, daté du 28 mars 1406, le couvent où résidait Marie *Centmars* est ainsi dénommé : « Labbaye du Val des Virgenez en Palemes dalès Audenarde. »

gieuse en l'abbaye des Prés porchins lès-Tournai; qu'elle avait pour nièces, Catherine Prévoste, veuve de Jehan *Gobert;* Jehanne Warisonne, femme de sire Jehan *Coppet,* et autre Jehanne Warisonne, veuve de Watier *Coppinghe.* Marie Warison désigna pour exécuteurs de ses dernières volontés, sire Jehan Coppet, second prévôt de Tournai; Maistre Jehan Dauffayt et Jaquemart de le Cauchie (1). Elle fut mère de quatre enfants : A. Henri *Centmars,* vivant en 1364, mort avant 1380; B. Jehan *Centmars;* C. Marie *Centmars,* religieuse à Pamele; D. Jehanne *Centmars,* religieuse à Notre-Dame du Conseil des Prés porchins, lès-Tournai.

4° Hanekin ou Jehan WARISON, qui suivra, V.

5° Jakemin ou Jacques, mineur en 1355, bourgeois de Tournai par relief fait le 8 juillet 1379 (2). Voici ses magistratures : Juré de Tournai en 1379; éwardeur pour la paroisse de Saint-Brice en 1380; échevin de Saint-Brice en 1381, 82, 85, 86, 87, 88; éwardeur pour la paroisse de Saint-Quentin en 1383-84. Il mourut avant le 21 octobre 1388, après avoir testé le 25 septembre de la dite année, en élisant pour sa sépulture le cimetière Dieu et Monsieur Saint-Franchois, c'est-à-dire le cimetière des Récollets. Il avait pour valet, Hennequin *Warison* le bâtard, qu'on trouve aussi nommé dans un chirographe de la Cité passé en l'année 1387. C'était le fils naturel de son frère Jehan. Jacques *Warison* désigna pour exécuter ses dernières volontés, sa femme, son frère et son beau-frère, Pierre *le Muisi,* « fils seigneur Piéron ». Il avait épousé en 1379, *Marguerite* le Muisi (3), fille de sire Pierre *le*

(1) Archives de la ville de Tournai. *Testaments,* layette de l'année 1413.

(2) Idem. *Registre 136* ou *6e Registre de la loi,* fol. 24, *recto.*

(3) le Muisi : *de gueules à la bande d'or, chargée d'une aigle éployée*

Muisi, grand prévôt de Tournai en 1379-80, et d'Angniès *Fouque*, sa première femme. Devenue veuve, Marguerite *le Muisi* convola vers 1389-90, avec Jaquemes Destréelles ou d'Estrayelles, qui fut juré de Tournai et échevin de Saint-Brice. — JACQUES *Warison* ne laissa qu'une fille :

A. *Jehanne*. Elle avait pour tuteurs en 1388, Brunyaut *des Cauffours* et Jehan *du Marès*, et en 1398, elle était tenue pour majeure. Si nous en croyons le testament de sa tante Marie *Warison*, veuve Centmars, elle aurait eu pour premier époux, *Watier* COPPINGHE, lequel ne pouvait être qu'un veuf car on lit dans le 7e Registre de la loi de Tournai (1) au verso du folio 14, que Wattier Coppinghe, fils de feu Jehan, releva sa bourgeoisie comme fils de bourgeois, le 31 juillet 1386, ce qui implique un mariage contracté dans les douze mois qui précédèrent ce relief. Selon ledit testament, JEHANNE était veuve de Watier Coppinghe en 1410, et selon des actes passés en 1417, elle était alors remariée à Noble homme *Robert* DE BAUDIMONT, écuyer, issu de la maison de Bourghielles et possédant fiefs à Bachy (2).

V. *Hanekin* ou *Jehan* WARISON était mineur en 1355, mais le 28 février 1356 (1357) il avait atteint ou même dépassé l'âge de majorité, puisqu'il fut ledit

de sable, et accompagnée de six quintefeuilles du second posés en orle. Cimier : *deux têtes et cols d'aigle adossées, l'une à dextre, d'argent; l'autre à senestre, de sable.*

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. Registre 137.

(2) La maison DE BOURGHIELLES, dite depuis DE RAVES et DE RESVES, a donné naissance à de nombreuses branches portant des noms différents, mais ayant toutes des armoiries formées d'un plain sous un chef. Ces branches se nommèrent : *de Roubaix, de Hem, de Bachy, de Pieronmès, d'Eskerlimbruec* ou *d'Eskarinbruec, de Baudimont, de Semerpont, du Chastillon*, etc.

jour, procureur chargé des intérêts de Madame de Pontraoul (1), veuve de Mgr Jacquemes *Ghouchez*, en son vivant chevalier. Il paraît qu'il vécut hors de la ville de Tournai ou du moins qu'il se maria sans y relever son droit de bourgeoisie qu'il dut racheter pour quatre livres tournois le 18 février 1389 v. st. (2). Après ce rachat, il fut de la magistrature en qualité de juré de 1392 à 1394, en 1396, et en 1401, et d'éwardeur pour la paroisse de Saint-Jacques en 1398 et 1402. Il mourut avant le 28 août 1402, jour où il fut remplacé dans ses fonctions d'éwardeur par Jak *Desplancques* (3).

Il avait été en 1400, l'un des commissaires chargés de voir à augmenter les revenus de la ville. Ses collègues furent Jehan *Wettin*, fils de feu Jehan, juré, et Jaques *Davesnes*, échevin.

Des actes de l'année 1386, nous le montrent époux de D[elle] *Jehanne* DAVELIN, ou D'AVELIN (4), fille de Sire Jaquemes *Davelin*, possesseur de fiefs à Avelin-lès-Lille, bourgeois de Tournai, second prévôt de cette ville en 1355, etc., et d'Angniès *de Condet*, sa seconde femme.

De cette union, naquit une fille :

A. *Jehanne* Elle épousa dans les derniers mois de l'année 1401, *Jehan* COUPPÈS ou COPPET, bourgeois de Tournai par relief fait le 19 mai 1402 (5), fils de feu

(1) C'était *Marie* A LE TAKE qu'on trouve nommée *Marguerite* à la page 247 du tome I de la nouvelle série des Archives historiques, etc., du Nord de la France publiées par M[rs] DINAUX et LEROY. — La seigneurie de *Pont-Raoul* se trouve à Beuvrages-lès-Valenciennes.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Registre 137* ou *7e Reg. de la loi*, folio 17, *recto*.

(3) IDEM. *Registre 138*, 8e Reg. de la loi, folio 7.

(4) DAVELIN : *d'azur au sautoir d'or, chargé de cinq guses, ou tourteaux de gueules.*

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Registre 138*, folio 17, *recto*.

Jehan *Copait*, dit *Couppès* ou *Coppet* (1), jadis juré de la dite ville, et de Maigne *de Loncpayen*. On peut voir dans les registres de la Loi de Tournai, Sire Jehan Coppet, second prévôt de Tournai en 1409, 10 et 20; souverain prévôt en 1423-24; juré-boursier en 1401, 2, 3, 4, 6, 8, 13 à 19, 23, 25; maïeur des échevins en 1421-22, etc. — Sire Jehan *Coppet* testa à Courtrai, le 31 janvier 1427 et mourut avant le 24 novembre 1428 étant veuf. Dans son testament qui se trouve à Tournai, Sire Jehan Coppet fait connaître ses cinq enfants légitimes et sa fille naturelle Jaque *Coppet*, femme de Rogier *Thiri*, laquelle reçut cent couronnes d'or en capital. Les exécuteurs de cet acte furent Pierre *le Musi*, Jaques *Laloux*, Estienne *de Willeryes*, Jehan *de Leuze* (gendre du testateur) et Joffroy *du Tielt* (2). — JEHANNE *Warison* fut mère de cinq enfants :

a) *Haquinet Coppet*. Il eut tous les fiefs que son père possédait dans le Hainaut, dans la châtellenie de Lille et dans le baillage de Douai. Sous le nom de JEHAN *Coppet*, fils de feu Sire Jehan, il releva sa bourgeoisie de Tournai, le 1er février 1433 v. st. (3). Sa femme, épousée en 1433, fut *Katherine* DE HELLEMMES (4), qui était veuve avant le 11 avril 1456 (1457 n. st.)

b) *Jaquelot* ou Jaques *Coppet*.

c) *Enguerand Coppet*, bourgeois de Tournai par relief fait le 23 janvier 1440 v. st. (5). Le 16 jan-

(1) Idem. *Registre 134*, 5e Reg. de la loi, folio 255, *verso*.

(2) Idem. *Testaments*, layette de l'année 1433.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. Registre 141, 11e Reg. de la loi, folio 28, *recto*,

(4) DE HELLEMMES : *de vair à la cotice de gueules*. Cimier : *une hure de sanglier entre un vol*.

(5) ARCH. DE LA VILLE DE TOURNAI. *Registre 141*, *11e Reg. de la loi*, folio 33, *verso*.

vier 1453 (1454 n. st.), Enguerrant Coppet et sa femme, *Valentine* DE LE SAUCH, se ravestirent (1).

d) *Jehanne Coppet*, mariée en 1423, avec *Jehan* DE LEUSE (2), bourgeois de Tournai par relief fait le lundi 8 novembre 1423 (3), fils de feu Sire Mahieu *de Leuse*, prévôt de Tournai à son tour, et de Marguerite *de Hellemmes*.

e) *Angniès Coppet*.

Jehan Warison qui forme le degré V paraît avoir été père d'un fils naturel :

B. Hanekin, Hennequin ou Jehan *Warison*, qui, en 1388, était le valet de son oncle Jaques Warison.

Branche cadette.

IV bis. *Jaquemes* WARISON, mineur en 1319, marchand détailleur, bourgeois de Tournai par relief fait le 13 juin 1334 (4), fit partie de la Magistrature tournaisienne comme esliseur (électeur) à Saint-Quentin en 1334-35; l'un des XIII hommes en 1337-38 et 39; sous-maire des XIII hommes en 1340-41 ; délégué aux droits de la commune en 1345-46; éwardeur en 1347, 49, 52; échevin de Tournai en 1355 et 1364-65. — Il testa le 8 mai 1365 et mourut avant le 14 juin de la

(1) DE LE SAUCH : *d'or à une aigle d'azur sans bec, membrée de gueules*.

(2) DE LEUSE : *d'azur à la bande de gueules bordée d'or, accompagnée en chef d'une fleur de lis au pied coupé d'or posée sur le deuxième quartier de l'écu*.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Registre 140, 10e Reg. de la loi*, folio 21, *verso*.

(4) Idem. *Registre 132, 3e Reg. de la loi*, folio 63, *verso*.



dite année, jour où son testament fut approuvé à Tournai par les maïeur et échevins. Il avait confié cet acte à M[tre] Hughes le Monne dit Darbois, curé de la paroisse de Notre-Dame. Il y déclare d'abord avoir deux filles, *Mariette* et *Agnechon*, nées de son épouse D[elle] Angniès, puis, plus loin, il nomme une troisième fille, Katherine, à laquelle il lègue 50 florins d'or *frans* (c'est-à-dire pour une fois) et cent sols de rente sur la ville de Tournai, mais il ne fait nulle mention de son fils *Hanekin* WARISON. Il désigna pour exécuteurs testamentaires, sa femme, Lotart *Hergot*, Mahieu *Destrayelles* et Jehan *de Wervi*. Le testament fut ouvert devant la veuve du testateur, et D[elle] Marie *de Maire*, veuve de Caron Destrayelles; D[elle] Jehenne femme de Gossuin dou Mortier le père; D[elle] Marie *Warison*, femme de Pierre Centmars le père, et Jakemes *Warison*, frère de la dite Marie (1).

Jacques WARISON fut marié deux fois. Il épousa en premières noces par contrat passé à Tournai le 1[er] ghieskerech (juin) 1334, *Maroie* CAUWELIER (2), veuve de Jehan *Bosket*, dit de Lille (3), laquelle testa le 15 mars 1351 (52 n. st.) et choisit sa sépulture dans l'église de la paroisse de Saint-Quentin devant le premier benoîtier (bénitier) (4). Elle désigna pour exécuter ses dernières

(1) Idem. *Testaments*, layette de l'année 1365.

(2) CAUWELIER ou CAULIER : *d'argent à la fasce de 3 fusées et deux demies de gueules*. Victor BOUTON. *Confrairie des partisans du duc de Bourgogne en 1421*. Bruxelles, 1872, in-4°, p. 27.

(3) Jehan *Bosket*, dit de Lille, marchand détailleur, testa à Tournai, le 25 février 1333 (34 n. st.). Il était frère de Maigne *Boskette*, femme de Jehan de Lomme, le père.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Testaments*, layette de 1351. On trouve aussi dans le testament de *Maroie* CAUWELIERE : Jehanain *dou Vinage*, de Estaimpuch (Estaimpuis); Jehanain *Mouskette* fille de feu Jehan Mousket, et Jehanain, veuve de Jehan de Poucres (de Poucques).

volontés, son second mari; Jaquemes *Cauwelier*, le le vairier (fourreur), et Gillion *de Broussielles*. Parmi ses premiers légataires, on remarque Jehan *de Lomme* et ses sœurs Isabiel et Agniès, neveu et nièces de son premier époux, et les enfants de S^gr Jehan *de Hertaing*, jadis curé d'Orque, ainsi que la femme de Jaquemon Dorque, sa cousine, et tous les *Cauweliers* tournaisiens. *Jaquemes* WARISON le détailleur épousa en secondes noces avant le 24 octobre 1352, *Agniès* HERGOTTE (1), fille de feu Jakemes *Herghos* ou *Hergot* (2). Bien

(1) ARCH. DE LA VILLE DE TOURNAI. *Contrats de mariage*. Liasse de l'année 1352, acte post-nuptial.

(2) Hellin *Hiergot*, de Cisoing, fils de feu Gilles, est nommé dans un chirographe de la cité de Tournai daté de l'année 1306. Voici ce que nous savons sur la filiation de la famille HERGOT (*Heer Gott*).

II. *Jakemes* HERGOS, tenant le fief du Daruth (à Baisieux-les-Cisoing), jura sa bourgeoisie de Tournai, le 17 septembre 1342, en même temps que ses fils cadets Jakemins et Gilles (Arch. de T., Reg. 134, 5e Reg. de la loi, fol. 30, verso). Il testa à Tournai, le 21 août 1349 et légua à sa sœur AGNIÈS, dix-huit rasières de blé à prendre sur le revenu de son fief qui fut à Colart *Waukier*, et à recevoir pendant les trois années prochaines après son trépas, à raison de six rasières en chacune année. Parmi ses autres légataires, il faut remarquer Jaquemes *Herghot*, fils de Willaumes; les hoirs de Piéron *Trikart*, qui reçurent un quartier de terre gisant à la Boussarderie (à Camphin-en-Pévele); les pauvres de Chierench (Chéreng) qui eurent trois cents verges de terres à Escaupont, et les pauvres de Baisieu qui obtinrent un demi-bonnier de terres au lieu dit la Croisette.

Son épouse nous est inconnue, mais il en avait eu au moins cinq enfants, savoir :

1° JEHAN, bourgeois de Tournai par achat fait pour 50 sols, le 26 mai 1338 (Reg. 133, 4e Reg. de la loi, fol. 33, verso). Il épousa avant 1338, *Maigne* DE HAVRAINCOURT, fille de Jehan et de Katherine *As Kariols*. Il testa le 7 octobre 1360 en la paroisse de Saint-Quentin à Tournai, fit un legs à sa belle-mère et donna toutes ses armures à son petit-fils Monnet. Il laissa un fils qui suit :

A. *Simon Hergot*, père de *Monnet* (Simonnet) et de *Piéret*.

2° N..., morte avant août 1349, laissant trois enfants de son mariage avec Raoul *de Calonne*, seigneur d'Escamaing (à Baisieux), auxquels



qu'exclue de tous droits à un douaire dans le cas de remariage, *Agniès* Hergot convola, avant 1369, avec Sire Gossuin *le Louchier*, ancien second prévôt de Tournai et ancien maire des échevins de cette ville, veuf avec enfants de Katherine Dare.

leur aïeul, Jakemes Warison, légua sept quartiers de terres sis à Camphaing (Camphin) devant le manoir de Jehan de Chalonne (Calonne), plus un demi-bonnier sis à Rimbehaie et tenu de Jaquemon Gargate.

3° Jaquemin ou Jaques, reçu bourgeois de Tournai le même jour que son père. N'ayant point voùlu « *ouvrer* » suivant les conseils de ce dernier, il fut déshérité du capital auquel il avait droit et n'en reçut que la rente viagère.

4° Lotart ou Gilles, reçu bourgeois de Tournai en même temps que son père, fut seigneur du Daruth. Il épousa par contrat du 4 janvier 1359 (1360 n. st. Arch. de Tournai, contrats de mariage, liasse de 1359), Katherine *d'Aubi*, dite *de Markette*, sœur de Mahieu d'Aubi dit de Markette, écuyer, et fille d'autre Mahieu, aussi écuyer, et de Katerine d'Ere dont le testament fut fait à Tournai le jour de Saint-Michel (29 septembre 1349). Gilles Hergot mourut avant la fin de 1387, après avoir, en 1364, vendu à son beau-frère Mahieu d'Aubi, un manoir sis à Holaing (Hollain). Le testament de sa veuve fait le 21 novembre 1414, nous fait connaître que Catherine *d'Aubi*, dite *de Markette*, mourut le 10 décembre 1414 en la paroisse de Sainte-Marguerite à Tournai, et qu'elle désigna pour sa sépulture, la tombe de son mari qui s'y trouvait dans le chœur de l'église. Cette damoiselle avait trois nièces de son nom, Delle Jehenne *d'Aubi*, Delle Leurence *d'Aubi* et Delle Jehenne *d'Aubi*, femme de Jehan de Lattre et mère de Catron de Lattre. L'une d'elles épousa plus tard Roland de Mangny. Les autres légataires de Catherine d'Aubi furent Jaques le Louchier fils Gossard; Delle Catherine de le Porte, fille d'Alard; Delle Catherine de le Porte, fille de Jehan; Delle Marie de le Porte, veuve de Jehan Centmars; Delle Catherine de le Barre: Delle Jehenne de le Plancque femme d'Andrieu Mignot et Biétrison Mignot, leur fille; Arnoullet Voisin, fils de Jehan, et Hennette Regnart, fille de Jehan. Les exécuteurs de ce testament furent Madame de Cavrines, née Warison, Delle Agniès Hergotte, fille de la testatrice, et Jaquemes Desfarvacques.

Gilles Hergot et Catherine d'Aubi laissèrent une fille :

A. *Agniès* Hergotte, damoiselle du Daruth, avait pour tuteurs avant 1387, Jaques le Louchier fils de Sgr Gossuin, et Pierre de le Porte. C'est vers cette époque qu'elle épousa *Jehan* de Saint-Aubin, écuyer, fils de Gossuin de Saint-Aubin, chevalier, seigneur du Fresnoi

Jaquemes WARISON fut père de quatre enfants qui suivent :

Du premier lit :

1° KATHERINE. Elle mourut de la peste noire le 26 août 1400, en la paroisse de Saint-Pierre à Tournai, dans le cimetière de laquelle elle voulut avoir sa sépulture. Son testament daté du 22 août 1400 et approuvé par les maïeur et échevins le 28 dudit mois, fait connaître qu'elle était veuve de *Lotart* (Gilles) DE LE FALOTTE (1) ou *de le Falette* (2). Une clause de cet acte fait honneur au courage et au bon cœur d'un artisan gendre de la défunte.

En voici le libellé :

« Item à Jehan de le Cambre, caudrelier, mary de » le dite Jehenne pour ce qu'il a visitté my et mes » enfans, quatre louches d'argent. »

Cela veut dire que malgré le danger imminent qu'il y avait à visiter les malades pendant une terrible

(à Willems), etc., et de N... Pourchiel, fille de Richard Pourchiel de le Motte, chevalier, seigneur de Frémicourt, gouverneur de la Flandre wallonne en 1364, etc., et de Marie des Wastines. — Le testament d'Agniès Hergotte fut approuvé à Tournai le 14 juillet 1438 (Arch. de T., testaments, 3e liasse de 1438). Cet acte nous apprend que la testatrice a voulu être inhumée dans le cimetière de la paroisse de Sainte-Marguerite; qu'elle avait une cousine mariée à un *de Lattre* et mère de *Catherine de Lattre*, et une autre cousine mariée à Roland *de Mangny* ou *de Maugny* et mère de *Pasquete de Mangny;* qu'elle légua dix livres tournois à Jehan *de Calonne* et à Olivier son fils, et qu'elle choisit pour exécuter ses dernières volontés, Mgr *de Carrines* (Gérard II de Mortagne d'Espierre), ledit Olivier *de Calonne* et Jaquemart *le Roy*.

Agniès Hergotte avait fait quelques donations aux églises de Baisieu et de Cherench.

5° AGNIÈS *Hergotte*, mariée à Jaquemes Warison. C'est elle qui a motivé cette note.

(1) Intérieur de l'acte.

(2) Suscription de l'acte.

épidémie, le chaudronnier *Jehan* DE LE CAMBRE n'avait pas hésité à rendre ses devoirs à sa belle-mère (1).

Katherine *Warison* fut mère de sept enfants, savoir :

A. *Jaquemart* DE LE FALOTTE, mort après le 22 et avant le 28 août 1400;

B. *Hennequin* DE LE FALOTTE ;

C. *Marie* DE LE FALOTTE, mère de trois enfants légitimes en 1400;

D. *Jehanne* DE LE FALOTTE, femme avant août 1400, de *Jehan de le Cambre*, chaudronnier;

E. Dame *Margherite* DE LE FALOTTE, religieuse;

F. *Caisine* ou Nicaisine DE LE FALOTTE;

G. *Katherine* DE LE FALOTTE, morte avant le 22 août 1400.

Du second lit :

2° MARIETTE ou MARIE, mineure en 1369 sous la tutelle de Jehan *Warison*, son cousin germain, et de Gilles *Herghot*, son oncle maternel. Nous la trouvons mariée avant la fin de l'année 1373, à *Gérard* DE MORTAIGNE, dit d'*Espierre*, écuyer, seigneur de Cavrines (2), qui devint chevalier avant septembre 1380, et qui était le second fils d'Alard I de Mortaigne, sire et baron d'Espierre, chevalier, et de Katherine de Pottes, dame héritière de Cavrines, etc. — *Noble Dame Marie*

(1) Les morts allaient vite à cette époque et des quatre exécuteurs testamentaires choisis par Katherine Warison, l'un d'eux, son fils aîné, mourut dans les cinq jours qui suivirent la confection du testament et dût être remplacé par Jehan DE BARY. Les trois autres étaient sire Jaques DE PEUVINAGE, curé de Saint-Pierre; Mathieu DE GHISTELLE et Madame DE CAVRINES (Marie *Warison*) que la testatrice nomme : « *me sœur moïenne* », ce qui implique l'existence en août 1400, d'*Agniès* WARISON, troisième fille de Jaquemes *Warison* le détailleur.

(2) DE MORTAIGNE dit D'ESPIERRE : *de gueules à la croix d'argent.* Cimier : *deux pieds de cerf renversés.* — Gérard *brisait d'une molette d'argent sur le premier canton.*

Warisonne devint *veuve de Hault et noble Monseigneur Gérart de Mortengne* le 27 juillet 1391, et elle testa le 4 mai 1408. Elle voulut être enterrée dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin en Tournai, dans la *pièce de terre* que son époux y avait achetée près de la chapelle de Saint-Benoît. Son testament nous apprend qu'elle légua quelques rentes à *Hennette* (Jehanne) *de Mortengne*, fille naturelle que son fils Robert avait eue d'Angniès Blancquestrain, et qu'elle voulut que le reste de ses biens, tous legs acquittés, se partageât plus tard par égales portions entre les enfants légitimes que son fils avait et pouvait encore avoir de son épouse Jehanne *le Louchier*. Cette clause fait supposer que le 4 mai 1408, Jehanne *le Louchier* déjà mère de GÉRARD II et de JEHAN *de Mortaigne dits d'Espierre*, était enceinte de l'enfant qui fut depuis ANNE *de Mortaigne*, *dite d'Espierre*, épouse d'Arnould *du Chastel*, dit Houart, chevalier, sire de la Houarderie, seul fils de Gérard du Chastel, dit Houart, sire de la Houarderie, etc., et d'Isabeau de Hainaut, dite de Bruïelle. — Marie Warisonne mourut le 11 septembre 1416.

3° ANNECHON ou AGNIÈS. Elle est désignée dans le testament de son père comme étant la seconde fille née d'Agniès *Hergotte*. Elle vivait encore en 1400, selon le testament de sa sœur aînée consanguine, Katherine Warison.

4° HANNEKIN ou JEHAN, mineur en 1373, mourut le 30 décembre 1380, à Tournai, dans la paroisse de Saint-Jacques, après y avoir testé le jour de Saint-Miquiel ou 29 septembre de ladite année. Dans son testament, il se déclara le fils de feu *Jaquemon Warison* et de vivante *Demisielle Agniès Hergotte*, et légua tous ses biens à son neveu *Robiert* DESPIERE fils de Mon-

seigneur Grart *Despiere*. Cet acte de dernière volonté fut présenté par sire Jehan *de Sainct Vas*, curé de Saint-Jacques, aux maïeur et échevins de Tournai qui l'approuvèrent le 31 décembre 1380.

Autre branche.

I. *N.* WARISON fut père de six enfants légitimes, savoir :

1° JAKEMES *Vilains Warisons*, époux de *Mariien* QUENNESIER, mourut sans postérité avant 1307, étant veuf. Ses héritiers furent ses frères et sœur, Jehans, Colars, Gilles et Helle.

2° KATELINE, femme de *Piere* DE CIELE (1). Elle décéda avant 1307, sans laisser d'enfants. Comme son frère Jakemes, elle eut pour héritiers, ses frères et sa sœur.

3° JEHAN WARISON, qui suivra, II.

4° CHOLART, COLART ou NICOLAS, mari de *Kateline* DES CAUFFOURS, figure dans des actes passés à Tournai de 1278 à 1307. Dans un chirographe de l'année 1296, il est accompagné de ses parents, Jakemes et Mikious Warison. Il testa en 1316 en désignant pour exécuter ses dernières volontés, Maistre Jehan *Warison*, Pieron *des Cauffours* et Maistre Théri *le Grant*. On lit dans son testament qu'il avait acheté de son beau frère Jehan *des Cauffours*, un manage sis en la rue Castelaine (au Bruille-lès-Tournai) et qu'il le donne à sa fille Paskette (2). — COLART laissa deux filles :

A. *Maroie*.

B. *Paskette*.

(1) *Ciele* ou *Chielle*, aujourd'hui *Celles*.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Testaments*, Layette de 1316.

5° Gilles, dit *de Mainwault* dans un chirographe de l'an 1312. Il fut marié et laissa deux filles :

A. *Hanette* ou Jehanne Warisonne, dite de Mainwault.

B. *Cole* ou Colette (pour Nicole), Warisonne dite de Mainwault. Elle et sa sœur sont nommées *cousines* par Maistre Jehan Warison et par Katherine Warison, sœur dudit Maistre Jehan, dans leurs testaments datés respectivement de 1355 et de 1363. Colette fut mariée et mère d'un fils nommé Grard N.....

6° Helle, Hele ou Hélène, vivante en 1307.

II. Seigneur *Jehan* Warison, échevin du Bruille-lès-Tournai en 1284, paraît avoir été prévôt de la cité de Tournai. Il mourut avant 1313, laissant une veuve dont nous ne connaissons que le prénom qui est Juliane. Leurs cinq enfants suivent; ce sont :

1° Maistre Jehan *Warison*, prêtre, fut attaché au service du grand autel de l'Eglise Cathédrale de Tournai, c'est-à-dire qu'il fut l'un des grands vicaires qu'il ne faut pas confondre avec les vicaires généraux. Il est nommé dans un acte de l'année 1297, avec sa sœur Marghérite, déjà nonne au Saulchoit, leur cousin *Jehan* Warison qui était clerc, et une *Isabiël* Warison, de parenté non déterminée (1), mais que je crois être celle qui testa à Tournai en mars 1303, déshéritant toute sa famille au profit des pauvres et de quelques légataires (2).

(1) Elle se disait sœur d'un Jehan *Warison* et d'un Jaquemon *Vilain* père de Béatris Vilain, et cousine de *Jehan de le Luque* (Chirographe de 1297).

(2) Parmi les légataires, nous croyons devoir citer ici, Béatris *de Blandaing*, Amelot (Amélie) *de Canfaing*, Demisiele Emme *de Borgies* (à Mourcourt-lez-Tournai), la fille de Jehan *d'Ere* et la fille de Mariien d'Ere.

Maistre Jehan Warison testa deux fois. D'abord le 8 octobre 1349, époque de peste, puis le 10 juin 1355. Nous ne parlons que du second testament, qui est le plus important. Dans cet acte, le testateur se dit « *poissans de corage et sains de corps.* » Parmi les legs, nous remarquons ceux faits à son fils Jehan *Warison* dit *Esse;* à sa sœur Katherine Warison; à sa cousine Katherine *Castaigne*, et à ses cousines et cousin, Hanette *Warison* dite *de Mainwaut*, Cole *Warison* dite *de Mainwaut*, et Jaquemes *Warison*, lequel reçut un haubergeon et un volekin, qui sont des pièces d'armures.

Les exécuteurs testamentaires furent Maistre Jehan *de le Hamaide*, prêtre du grand autel de l'église de Tournai et collègue du testateur, Jehan et Jaquemes Warison, ses cousins, et Katherine Warison, sa sœur.

Maistre Jehan *Warison* mourut en 1359. Il avait en un fils :

A. *Jehan* Warison, dit *Esse*, testa le 13 novembre 1353, fondant des obits pour sa mère, pour sa tante Dame Margherite Warison, et faisant un legs à son autre tante Demoiselle Katherine Warison. Les exécuteurs de ses dernières volontés furent sa femme, son beau-frère et Jehan Julyen. Il avait épousé *Katherine* PROUSETTE, sœur de Pierre Prouset et fille de Jehan Prouset ou Prousait, boulenger. De cette union, il ne paraît pas avoir eu postérité.

2° Dame MARGHERITE *Warison*, religieuse au Saulchoit-lès-Tournai dès 1297, vivante en 1339, morte avant 1353.

3° MAROIE ou Marie *Warison*, femme de *Grars* COUVÈS ou COUVAIS (1).

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. On y voit dans un chiro-

4° Jehanne *Warison*, femme de *Jakemes* dou Puch, moulekinier. — Ces époux se ravestirent pardevant les maire et échevins de saint Brice en octobre 1330, et Jakemes *dou Puch*, testa devant ledit échevinage, le 15 novembre 1339. Dans son testament, Jakemes dou Puch mentionne les sœurs de sa femme, Dame Margherite (la religieuse du Saulchoit) et Demoiselle Katherine, ainsi que ses propres sœurs, Ysabiël, Katherine et Jehanne *dou Puch*, les deux dernières mariées et ayant des enfants. Il fit aussi des legs à son frère Dierin *dou Puch*, chanoine régulier en l'abbaye de Saint-Médard (Saint-Nicolas des Prés-lès-Tournai); à Hanequin *Warison*, cousin de sa femme, et à Hanequin *Julyen* (1). Les exécuteurs de cet acte de dernière volonté furent le grand-vicaire Jehan Warison, Jaquemes Warison cousin de la femme du testateur, et Katherine Warison, sœur de ladite femme et du grand-vicaire.

5° Katherine *Warison*. Elle testa au Bruille-lès-Tournai, le 3 novembre 1363, en désignant pour parents légataires, ses deux cousines Jehane et Colain *Warison* (*dites de Mainwaut* dans le testament du grand-vicaire Warison), la dernière mariée et mère d'un fils nommé Grardin; puis Jehan *de Vendule* et ses sœurs, ainsi qu'Agniès *Warison*. Une légataire de parenté plus éloignée était Demoiselle Honnestaise *de Miraumont*, mariée et mère d'un fils nommé Jehanin.

graphe de l'année 1325, que *Juliane Warison*, mère du prêtre Jehan *Warison*, était aussi la mère de la femme de Grars *Couvès* et de Delle Katherine *Warison*.

(1) Ce personnage demeurait au Mesnil, à Bramesnil-lez-Péruwelz.

Les WARISONS indéterminés.

1259. *Biertrand* WARISON, nommé dans un chirographe où figure Jakemes *Warison*.

1287. *Jakemes* WARISON, veuf de Maryen *Escarbote* (Escarbot).

1290. *Gosses* WARISONS (Gossuin Warison) dou Mesnil (1).

1293, août. Testament fait par *Hues* WARISON, époux de Marote *N*..... Il se dit père de quatre enfants et frère de Gilles *Warison* et de Jehan *Tourette*.

1321, 1er mai. *Jehan* WARISON devait épouser Mariien, fille de Gillion *le Taintenier*.

1335. *Jehan* WARISON, manouvrier.

1345, 2 février. *Maryen* WARISON, veuve de *Jehan* WARISON, courtillier.

Motif de cette publication et conclusion.

Cette généalogie a été écrite pour prouver qu'au XIVe siècle, les artisans, les marchands au détail, les riches bourgeois et les nobles s'alliaient entre eux par des mariages. L'idée de mésalliance, ce préjugé ridicule, n'existait guère alors. Puisse-t-elle disparaître pour toujours!

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1898.

M. le Général de Formanoir, *Vice-Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la société depuis la dernière réunion.

1. Société belge de géographie. Bulletin. 1897, n° 6.

2. Annales de la Société archéologique de Nivelles. Tome VI, 2e livr.

3. Cercle archéologique de Malines. Bulletin, tome VII.

4. Neue heidelberger Jahrbücher... 7e année.

5. Smithsonian report. 1894.

6. Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, tomes 25, 26, et 27.

7. Société des Antiquaires de la Morinie. Année 1896, 3e et 4e fascicules, année 1897, 1er fascicule.

8. Id. les chartes de Saint-Bertin par l'abbé Bled. Tome 4, 1er fasc.

9. Comité archéologique de Senlis. 3e série, tome 10.

M. le Comte de Nédonchel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Houtart entretient l'assemblée des rôles de la *capitation*, impôt spécial établi en notre ville pendant la domination française de 1667 à 1709 et de 1745 à 1749. Il produit des extraits de ces comptes et fait observer l'importance qu'ils présentent au point de vue de la statistique, de la population, de l'origine des familles, des institutions, du commerce, etc.

L'assemblée prie M. Houtart de faire un travail d'ensemble sur ce sujet, pour être inséré aux Annales, ce qui est accepté par lui.

SÉANCE DU 10 MARS 1898.

M. le Comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Vice-Président félicite M. le Comte de Nédonchel de la mesure prise par l'Administration communale qui a donné son nom à la place du Vieux-Marché à la Toile, derrière les musées. L'assemblée ratifie, de ses applaudissements, les paroles de M. le Vice-Président.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, communiquant à la compagnie le compte rendu fait par M. Léopold Delisle, dans le *Journal des savants* (février 1898) de l'ouvrage récent de notre confrère, M. d'Herbomez, sur les *chartes de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai*.

M. le Bibliothécaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique envoie le tome 7 des Annales de l'Académie et les n°s 1 et 2 du tome 8, qui manquaient à notre collection.

M. Soil met sous les yeux de l'assemblée les photographies de divers sceaux et contre-sceaux de la com-

mune de Tournai et notamment ceux du 13e du 15e et du 16e siècle. On choisit ce dernier, dont la matrice est conservée au musée d'antiquités, pour être reproduit en vignette sur les publications de la Société et on charge M. le Secrétaire d'en faire exécuter un cliché.



M. Hocquet communique un travail relatif à la création et à la construction de la petite boucherie. On en vote l'impression.

Après la séance de la Société, le comité organisateur du Congrès archéologique de 1895 s'est réuni sous la présidence de M. le Comte de Nédonchel pour clôturer la liquidation des comptes du Congrès.

Les médailles et les exemplaires du Compte rendu restant disponibles ont été déposés au musée et à la bibliothèque de la Société historique et archéologique.

SUR LA PETITE BOUCHERIE.

Notre excellent confrère, M. A. de la Grange, dans une de ses récentes notes (1), a cru, en s'appuyant sur un document reposant aux Archives de Tournai, pouvoir fixer la date de la construction de la petite boucherie entre le 14 juillet 1385 et le 10 septembre 1386.

Notre intention aujourd'hui est de résumer les débats d'un curieux procès (2) advenu entre le magistrat de Tournai et les bouchers de la grande boucherie, au sujet de l'édification de la petite boucherie, et de rectifier en même temps quelque peu la date donnée par notre collègue.

Vers la fin du XIVe siècle, nos magistrats communaux voulaient faire construire une deuxième boucherie dans un quartier autre que celui de la grande halle à la viande. Ils avaient choisi la Placette aux oignons, dans la paroisse Saint-Jacques. Mais les bouchers de l'ancienne boucherie, car tel était déjà alors le nom de la grande boucherie, voulurent s'opposer aux desseins des magistrats.

Pour expliquer leurs prétentions, ils alléguaient qu'antérieurement à l'érection de la grande boucherie, leurs prédécesseurs les bouchers étaient autorisés à vendre de la viande au détail, dans leurs propres maisons, sans que le magistrat pût de ce chef, procéder à une inspection sanitaire.

Cette façon de faire fut trouvée nuisible à la santé du peuple par les magistrats de Tournai, lesquels créèrent une boucherie, la grande. Ils la donnèrent à bail

(1) *Société historique et archéologique de Tournai*, Annales t. III.
(2) Pièce justificative, n° I.

aux bouchers tournaisiens, contre paiement annuel d'une somme globale de 172 livres tournois et sur promesse, aux dires des bouchers, de n'en plus ériger une autre sur le territoire de Tournai, la vente de la viande au détail n'étant toutefois plus autorisée que dans la boucherie.

Les bouchers prétendaient, en outre, avoir le droit de prélever à leur profit, une somme de six deniers sur vingt sous de viande vendue dans les tavernes, cabarets ou ailleurs, hors de la grande boucherie (1) et se plaignaient que, malgré tout, les magistrats communaux *avaient fait* mettre la main à une nouvelle boucherie, construite dans un endroit de la ville, Place aux oignons, (platea ad cepas), laquelle boucherie avait été louée à des bouchers étrangers qui refusaient de payer les six derniers aux vingt sous de viande vendue.

Telles étaient les plaintes adressées au roi de France, Charles VI, par les bouchers de Tournai, en lui demandant de rester en possession de leurs prérogatives.

Mais les magistrats opposèrent à toutes ces raisons que le droit de commune accordé à la cité, leur conférait toute justice sur la ville et ses habitants et par conséquent sur les bouchers eux-mêmes ; que n'ayant jamais rien promis aux bouchers de la grande boucherie ni à leurs prédécesseurs, il leur était loisible de faire édifier une nouvelle boucherie et d'empêcher les bouchers qui y vendaient de payer les six deniers aux vingt sous de viande vendue hors de la grande boucherie.

Réservant leur plus fort argument pour la fin, les magistrats firent en outre remarquer au roi de France qu'ils avaient ordonné la construction d'une nouvelle

(1) Pièce justificative, n° I « in cabaretis, tavernis vel alibi, extra dictam antiquam carnificeriam... »

boucherie et avaient invité à venir s'y établir des bouchers qui débitaient de la viande hors la ville, au lieu-dit « de mare », parce que la population s'étant accrue dans de très grandes porportions (1) et la halle à la viande étant seule, les bouchers de celle-ci délivraient leurs marchandises à des prix excessifs.

Notre magistrature communale concluait en priant le roi de la laisser jouir de ses droits, de l'autoriser à *continuer* la construction de la boucherie de la Place aux oignons et d'accorder l'exemption des six deniers aux vingt sous de viande vendue dans cette boucherie.

Par arrêt du Parlement de Paris du 26 janvier 1386 (2), notifié aux bouchers par Pierre de Lers, sergent du bailliage de Tournai, le 27 janvier suivant (3), le roi Charles VI admit toutes les conclusions du magistrat et condamna les bouchers de la grande boucherie à payer les frais faits par la ville pour ce procès. La taxation de ces dépens fut remise à plus tard.

Une quittance du 7 août 1387 (4), laquelle repose aux Archives de Tournai, nous apprend que ces frais s'élevèrent à la somme 203 livres 9 sous 6 deniers parisis et furent acquittés par Jean au Toupet; Jean Villain; Jacques Quaquin; Jean Musart; Sohier Groul et Jean Constant, bouchers de Tournai.

Voici donc connues les causes qui poussèrent nos magistrats à ériger la petite boucherie sur la place où elle existe encore actuellement, et dévoilés les incidents que fit naître sa construction. Mais quelle peut bien être la date de cette construction?

(1) Encore une preuve de l'état prospère de la ville au XIVe siècle.

(2) Pièce justificative, nº I.

(3) » » nº II. L'acte porte la date du 17 janvier 1387, c'est le fait d'une erreur, il faut lire « le 27 janvier. »

(4) Pièce justificative, nº III.

M. de la Grange, comme je le disais plus haut, croit pouvoir la placer entre le 14 juillet 1385 et le 10 septembre 1386, prenant comme preuve un document transcrit dans un rouleau de papier se trouvant aux Archives de Tournai. Il ajoute toutefois que « les actes y étaient en général inscrits dans l'ordre chronologique, *sans que pourtant ce soit une règle absolue.* »

Nous croyons, pour notre part, que cette date doit être portée un peu en arrière, au printemps de 1384. Nous allons essayer de le démontrer.

Le rouleau de papier dont parle notre collègue au début de sa note, fait mention d'un emprunt autorisé par lettres royales et fixé à 100 livres de rentes viagères au denier 10. Quoique notre arrêt du Parlement de Paris n'en parle pas, le fait est cependant exact, car les Consaux par délibération en date du *26 juin 1385* (1), affectèrent le produit de cet emprunt à soutenir le procès que la ville avait pendant au Parlement de Paris, au sujet de la petite boucherie.

Le procès était donc déjà engagé en juin 1385; les plaintes, preuves et conclusions des deux parties avaient dû certainement être envoyées pour cette date. Or, reprenons notre arrêt du Parlement du 26 janvier 1386, analysé plus haut et voyons quels sont les arguments employés par chacune des parties, arguments reproduits dans les préliminaires de l'arrêt et devant certainement datés d'avant juin 1385.

Les bouchers se plaignent « que les prévôts et jurés *avaient commencé* à construire une boucherie sur la Place aux oignons et y *avaient fait* dresser des étaux (2). »

(1) Pièce justificative, nº IV.

(2) « Nichilominus dicti prepositi et jurati construere et edificare *inceperant* quamdam novam carnificeriam in quodam loco seu platea ejus-

Le magistrat lui-même dans son exposé ne contredit pas et fait connaître au roi « qu'il a le droit d'ériger une nouvelle boucherie, sans que les bouchers qui y *vendaient* ou y vendraient, etc... (1) » et dans ses conclusions, il réclame du roi « de pouvoir construire la boucherie de la Place aux oignons *nouvellement ordonnée et commencée* (2). »

Et que fait l'arrêt? Il laisse aux prévôts et jurés le droit « de construire surtout la boucherie de la Place aux oignons *nouvellement commencée et ordonnée* (3). »

La petite boucherie était donc commencée avant juin 1385.

Nous disons même quelle était suffisamment avancée avant cette époque, pour qu'on pût y vendre. En effet, si nous ouvrons les registres aux Ordonnances des magistrats communaux, nous trouvons une publication du *24 mars 1384* (4), prescrivant à ceux qui avaient l'*habitude* de débiter de la viande salée, aux Pâques, près le beffroi, de se rendre dorénavant en la Placette aux oignons sous peine d'une amende de 10 livres; et une autre de la même date (5) ordannant aux bouchers et bouchères qui voudraient vendre leurs marchandises à Pâques prochains, puis dans la suite, d'aller la

dem ville qui locus platea ad cepas nominabatur et ibidem erigi et levari *fecerant* plura stalla.... »

(1) « .... Ipsamque novam carnificeriam retinendi... absque eo quod carnifices qui in eadem carnes ad detaillum *vendebant* seu in futurum venderent.... »

(2) ... Quare petebant dicti opponentes (prévôts et jurés) quod possent stabilire et construere... maxime dictam carnificeriam in dicta platea ad cepas, *per ipsos noviter ordinatam et inceptam.*

(3) Per judicium prefate Curie nostre dictum fuit quod dicti opponentes...... maxime dictam aliam carnificeriam in dicta platea ad cepas *per ipsos noviter inceptam et ordinatam.*

(4) Pièce justificative, n° V.

(5) Pièce justificative, n° VI.

débiter sur la Place aux oignons, sans qu'on pût leur faire le moindre tort : allusion directe ici aux six deniers sur les 20 sous de viande. Cette dernière ordonnance nous confirme d'autant plus dans notre manière de voir, quant à l'avancement des travaux, qu'elle porte comme titre. « De le placette as ougnons pour le nouvelle boucherie. » Il est vrai d'ajouter que les magistrats disent dans cette ordonnance « voisent au dit lieu de le plachette as ougnons *desous haions* ou autrement *à tous estaus porter et vendre* char..... jusques ad ce que la ville y ara pourveu de place », ce qui tenterait à faire croire que notre boucherie n'était pas complètement munie de tous ses étaux. Mais cet inconvénient temporaire n'empêchait cependant la vente.

Les registres aux Publications ne renferment plus antérieurement ou postérieurement à la date du 24 mars 1384, d'ordonnance concernant la vente de la viande à la petite boucherie; c'est donc que cet établissement, quoique inachevé, fut ouvert pour la première fois aux bouchers à Pâques 1385 (A. s.).

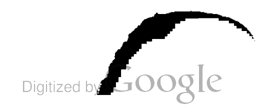
Nous croyons ne rien avancer de faux en concluant que les travaux d'érection de notre petite boucherie ont dû être commencés, comme c'est l'habitude d'ailleurs, pendant la bonne saison, et que nous pouvons assigner, sans conteste, comme date à la construction de notre petite halle à la viande, le *printemps de 1384*.

Adolphe Hocquet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I. — *Arrêt du Parlement de Paris contre les bouchers de la grande boucherie, au sujet de la construction de la petite boucherie.*

Karolus, Dei gratia Francorum Rex. Notum facimus universis presentibus pariter et futuris, quod lite mota in nostri parlamenti Curia in casu novitatis et saisine, inter Johannem dictum Autoupet; Johannem Villain; Jacobum Kaquim, Robertum Musard, Soheaum dictum Groul, Johannem Constantum et alias carnifices antique carnificerie ville nostre Tornacensis, in hac parte consortes, actores et conquerentes ex una parte; Et prepositos, juratos, scabinos, eswardatores, seu inspectores et communitatem dicte ville, opponentes et defensores, ex altera; Super eo quod dicti conquerentes proponebant quod, temporibus retroactis, carnifices in dicta villa ad detaillum carnes vendendos ipsis in eorum domibus vendebant, absque eo quod dicte carnes, prout dicebant, visitarentur. Et ob hoc, pro bono et utilitate publicis, prepositi et jurati qui tunc regimen dicte ville habebant, in eadem villa, dictam carnificeriam cum stallis ad carnes vendendum, in loco publico construi et edificari fecerunt, quamquid carnificeriam carnificibus tunc in dicta villa carnes ad detaillum vendendis, pro precio octoginta pro stalagio et nonaginta duarum librarum turonensium pro malestota seu maletoleya anno quolibet in perpertuum sibi de dictis carnificibus solvendarum tradiderant et deliberaverant, qui prepositi et jurati eisdem carnificibus promiserant quod nunquam in dicta villa aliam carnificeriam fieri vel construi facerent; postmodum quod prefati conquerentes et eorum predecessores a quibus causam habebant, in dicta carnificeria et non alibi ad detaillum carnes sufficientes pro omnibus habitantibus dicte ville, bono et justo precio vendiderant, ipsis prepositis et juratis redditum predictum anno quolibet solvendo. Preterea dicebant ipsi conquerentes quod licet ipsi essent in possessione et saisina habendi et tenendi dictam antiquam carnificeriam solam in dicta villa contradicendique et impediendi ne dicti opponentes vel alii possent vel deberent construere seu construi vel edificare, facere aliam novam carnificeriam in dicta villa, in prejudicium dictorum conquerentium, in possessioneque quod si aliquis vendebat carnes forcematas vel alias quascumque, in dicta villa, captas in cabaretis, tavernis vel alibi, extra dictam antiquam carnificeriam, habendi et colligendi ad eorum utilitatem sex denarios pro quibusdam



viginti solidis dictarum carnium sic venditarum; dictisque possessionibus et saisinis usi fuissent et gavisi dicti conquerentes per se et suos predecessores a quibus causam habebant, per tantum temporis spacium cujus hominis memoria in contrarium non extabat et quod sufficiebat et sufficere debebat ad bonas possessionem et saisinam acquirendas et retinendas. Nichilominus dicti prepositi et jurati construere et edificare inceperant quamdam novam carnificeriam in quodam loco seu platea ejusdem ville qui locus platea ad cepas nominabatur, et ibidem erigi et levari fecerant plura stalla que pluribus carnificibus foraneis pro carnibus ibidem vendendis tradiderant et locaverant, super quibus stallis iidem carnifices carnes ad detaillum scinderant et vendiderant; eisdemque conquerentibus pro quibusdam viginti solidis dictarum carnium per ipsos extra dictam antiquam carnificeriam venditarum sex denarios solvere recusaverant et contradixerant ipsos conquerentes in dictis suis possessionibus et saisinis, indebite et de novo perturbando, ut dicebant conquerentes predicti. Et ob hoc certas querimonie litteras a nobis *obtinuantas* (sic) de quarum executione dicti opponentes ad dictam curiam nostram appellaverant, que appellatio per eandem curiam in opposicionem comissa fuerat. Quare petebant dicti conquerentes in dictis suis possessionibus et saisinis manuteneri et conservari impedimentumque quod per dictos opponentes in dictis rebus contenciosis appositum amoveri, manumque nostram in eisdem rebus propter debatum partium appositam, ad dictorum conquerentium utilitatem levari at ipsos opponentes in eorum dampnis interesse et expensis condemnari. Dictis opponentibus ex adverso inter cetera proponentibus quod dicta villa Tornacensis erat fundata in corpore collegio et communia pluribusque juribus, franchisiis et libertatibus a predecessoribus nostris eidem datis et concessis et a nobis confirmatis dotata et decorata. Et quod inter cetera dicti prepositi et jurati pro et nomine tocius dicte communie seu communati habuerant et habebant omnem justiciam et omne dominium domanerium, in dicta villa et super omnibus habitantibus in ea et maxime super dictis conquerentibus et in dictos antiqua carnificeria; habebant etiam jus et erant in possessione et saisina una cum dictis scabinis, eswardatoribus seu inspectoribus faciendi quascumque ordinaciones, constituciones et statuta ipsasque imitandi, corrigendi, augmentandi seu diminuendi in toto vel in parte, prout eis pro bono et utilitate publicis dicte ville videbatur expedire; ordinandique et contruendi seu construi vel edificari faciendi in dicta villa aliam novam carnificeriam et in alio loco quam ubi dicta antiqua carnificeria situa-

batur; ipsamque novam carnificeriam retinendi et in ea omnia ad carnificeriam necessaria et utilia faciendi, absque eo quod carnifices qui in eadem carnes ad detaillum vendebant seu in futurum venderent, ipsis conquerentibus dictos sex denarios pro quibusque viginti solidis carnium per ipsos in dicta nova carnificeria venditarum solvere tenerentur; defendendique et prohibendi ipsis carnificibus ne dictos sex denarios solverent ac ipsos carnifices de dictis sex denariis solvendis tenendi quittos, liberos et immunes nec umquam in contrarium premissorum opponentes predicti ipsis conquerentibus vel eorum predecessoribus aliquid promiserant, dictisque possessionibus et saisinis usi fuerant et gavisi opponentes predicti, per se suosque predecessores a quibus causam habebant, per tantum temporis spacium cujus hominis memoria in contrarium non extabat et quod sufficiebat et sufficere debebat ad bonas possessionem et saisinam acquirendas et retinendas dictasque suas possessiones continuando prefati opponentes; habitis deliberatione et consilio cum omnibus cum quibus pro negotiis concernentibus et tangentibus dictam communiam deliberatio debebat haberi ac de ipsorum omni necnon plurium virorum ecclesiasticorum nobilium et carnificum dicte antique carnificerie voluntate, de liberatione pariter et consensu attentuque in dicta villa populus qui plurimum augmentabatur et quod dicta antiqua carnificeria sola in dicta villa existente, conquerentes predicti carnes precio excessivo vendebant, pluribusque aliis justis et necessariis causis consideratis et attentis pro bono et utilitate publicis, constituerant et ordinaverant quod dicta nova carnificeria in dicta platea dicta ad cepas construeretur quam postmodum in ipsa platea, prout eis licebat, construere et ordinare inceperant, in eadem stalla erigi et edificari faciendo, super quibus stallis plures carnifices qui antea in loco dicto DE MARE extra dictam villam vendebant, carnes ad detaillum vendiderant; propter quod tunc temporis, in utraque dictarum carnificeriarum, carnes pro meliori pretio habebantur. Nichilominus conquerentes predicti de premissis conquesti fuerant et dictas querimonie litteras per ipsos impetratas, execucioni demandari fecerant. Quare petebant dicti opponentes manuteneri et conservari in possessione et saisina ordinandi et quod possent stabilire et construere novam carnificeriam in dicta villa aliam et in loco seu platea aliis et a dicta antiqua carnificeria separatis; et maxime dictam carnificeriam in dicta platea ad cepas, per ipsos noviter ordinatam et inceptam; edificandique vel edificari sustineri et reparari faciendi dictam carnificeriam, ut premittitur, per ipsos ordinatam juxta eorum ordinaciones et statuta

et in eadem carnificeria ponendi stalla et alia necessaria et utilia ad carnificeriam habendam et tenendam, pro ibidem carnes ad detaillum scindendo et vendendo, absque eo quod carnifices in dicta nova carnificeria carnes scindentes vel ad detaillum vendentes ipsi conquerentes dictos sex denarios pro quibusque viginti solidis dictarum carnium ibidem per ipsos venditarum, solvere tenerentur; in possessioneque etsaisina eisdem carnificibus prohibendi et defendendi ne ipsis conquerentibus dictos sex denarios solverent ipsosque carnifices liberos et immunes tenendi [et] solvendi dictos sex denarios, impedimentumque in dictis rebus contenciosis appositam (sic) amoveri manumque nostram in eisdem rebus propter debatum partium appositam ad ipsorum opponencium utilitatem levari dictosque conquerentes in dictorum opponentium expensis condempnari. Super quibus et aliis pluribus hincinde propositis, inquesta facta, et ad judicandum salvis reprobacionibus contra testes per utramque partem tradittis recepta, ea visa et diligenter examinata, reperto quod sine reprobationibus poterat judicari. Per judicium prefate curie nostre dictum fuit quod dicti opponentes manutenebantur et conservabuntur in dictis possessionibus et saisinis per ipsos superius petitis et requisitis, videlicet ordinandi : Et quod possint stabilire et construere novam carnificeriam in dicta villa aliam et in loco seu platea aliis, et a dicta antiqua carnificeria separatis et maxime dictam aliam carnificeriam in dicta platea ad cepas per ipsos noviter inceptam et ordinatam, ac ipsam carnificeriam juxta eorum debitas ordinaciones et statuta sustinendi et reparandi; et in eadem ponendi stalla et alia necessaria et utilia ad carnificeriam habendam et retinendam pro ibidem ad detaillum carnes vendendo et scindendo, absque eo quod carnifices in ipsa nova carnificeria carnes strudentes vel ad detaillum vendendos ipsis conquerentibus dictos sex denarios pro quibusdam viginti solidis dictarum carnium in dicta nova carnificeria venditarum solvere teneantur, necnon in possessione et saisina eisdem carnificibus prohibendi et defendendi ne dictos sex denarios conquerentibus predictis solvant ac de ipsis sex denariis solvendis eosdem carnifices tenendi liberos, quittos et immunes. Et per idem judicium, dicta curia impedimentum in dictis rebus contenciosis appositum amovit et amovet manumque nostram in eisdem rebus propter debatum partium appositam ad utilitatem dictorum opponencium levavit atque levat; ipsis conquerentibus in dictorum opponencium expensis condempnando eadem taxatione dicte curie nostre reservata. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri jussimus appensione muniri.

Datum et actum Parisius in Parlamento nostro, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo sexto et Regni nostri septimo, vicesima sexta die mensis januarii.

Sur le repli : visa.

Per Judicium Curie.

Jouvences.

Au dos :

Arrest donné pour la ville contre les bouchiers pour cause de le nouvelle boucherie.

Archives de Tournai. Chartrier, layette de 1836. Original sur parchemin, grand scel royal en cire verte, à lacs de soie verte et rouge.

N° II. — *Notification aux bouchers de la grande boucherie de l'arrêt du Parlement par Pierre de Lers, sergent du roi.*

A mes trés grans et redoubtés seigneurs messeigneurs tenans le présent parlement du Roy nostre sire à Paris, Pierres de Lers sergans du Roy nostre sire ou gouvernement des bailliages de Tournay, tournesis, Mortaigne, saint Amant et des appartenancez et li vénérez honneur, service et révérence, et moy submis à tous vos commandemens et plaisirs, mes trés grans et tres redoubtés seigneurs, plaise vous savoir que jou ay receu lez lettrez du Roy nostre sire desquellez la teneur sensieut: Karolus, Dei gracia Francorum Rex, primo parlamenti nostri hostiario aut servienti nostro qui super hoc fuerit requisitus, salutem. Tibi committimus et mandamus quatenus viso quodam judicato in nostro presenti parlamento die date presencium pro prepositis, juratis, scabinis, eswardatoribus seu inspectoribus et communitate ville nostre Tornacensis contra Johanem dictum Autouppet; Johanem Villain; Jacobus Kakin; Robertum Musariti; Soheium dictum Groul; Johanem Constantum et alios carnifices antique carnificerie dicte ville Tornacensis, prolato illud juxta suum tenorem et formam in litteris que executionem exigunt executioni debite *demandez* (?) et in super prenominatos carnifices ad certum et competentem diem ordinatum vel exordinadum dicti nostri presentis parlamenti non obstante pro sedeat adjiornes certas expensas in quibus per dictum judicatum erga dictos prepositos et juratos, scabinos, eswardatores seu inspectores et communitatem excuterunt condempnari, taxari visuros et ulterius processuros ut fuerit rationis de dicto adjornamento curiam nostram certificando competenter [......] autem [.......] et [ ] nostris tibi in hac parte parere volumus et jubemus.

Datum Parisius in parlamento nostro, vicessima vj^a die januari, anno Domini millesimo ccc° octogesimo sexto et Regni nostri septimo — ainsi signeez : Per cameram — Jouvence. — Par vertu desquellez lettrez dessus transcriptes et du pooir par icellez a my commis a le requeste du procureur général de la ville et cité de Tournay le xvj^e jour du mois de jenvier lan mil ccc iiij^xx et vi me transportay par devers sire piere le Muisit souverain prevost de laditte ville de Tournay auquel je requis obeissance pour ben faire mon exploit lequelx me presenta Jehan Cardonnier sergans bastonnier de leditte ville avoecq lequel ledit jour me transportay tant aux personnez comme aux domichillez de Jehan au touppet; Jehan Villain; Jakem Kaquin; Robert Musart; Sohier Groul et Jehan Constant, lesquels et cascun deux jou adiournay a lencontre dudit procureur de le ville ou parlement du Roy nostre sire a Paris au xxe jour du mois de mairch prochain venant pour veir tauxer les frais et despens dont les dittes lettrez font mention précéder et aller avant sur ce et en oultre seloncq le teneur des dittes lettrez par le maniere que raison donra. Et ce fait lendemain xvij^e jour dudit mois de jenvier me transportay en le viese et anchienne boucherie de la ditte ville de Tournay avoecq moy ledit sergans bastonnier et la adjournay comme dessus les autres bouchiers de laditte boucherie liquel ont este consort et participant au procés dont lesdittes lettrez font mention a lencontre dudit procureur. Audit jour et lieu tout par le fourme et maniere que par le teneur dezdittes lettres appartenoit a este fait mestres grans et redoubtes seigneurs tout ce que dit est, vous certefie je ainsi par moy avoir este fait par ceste moye rellation scellée de mon sceel qui fut faite et escriptes lan et xvjj^e jour dessus dis lesquelz bouchiers adiournez me requist a avoir coppie dez dictes lettrez et de ma rellation et je leur accorday. Donné comme dessus.

Archives de Tournai. Chartrier. Original sur parchemin, jadis scellé sur s. q.

N° III. — *Quittance des dépens du procès donné par le magistrat de Tournai aux bouchers de la grande boucherie.*

A tous ceaus qui ces présentes lettres verront ou ouront, Prouvos, jurés, Eschevins et Eswardeurs de la ville et cité de Tournay, salut. Comme nous pour nous et la communité de laditte ville, ayons obtenu certain arrest en la court de parlement du Roy notre sire, à Paris en cas de complainte, de nouvellité, al encontre de Jehan au touppet, fil miquiel, Jehan Villain, Jaque quaquin, Jehan Musart, Sohier Groul Jehan Constant et autres bouchiers de lanchienne boucherie, pour

cause de la nouvelle boucherie par nous encommenchie à faire et édiffyer en la plache aux augnons en la parrosce saint Jaques en laditte ville, par lequel arrest avecq le princhipal avons adjugié lesdis anchiens bouchiers ont este condempnés en nos despens qui par le tauxacion et modéracion de laditte court de parlement ont esté tauxés et moderés a la somme de deux cens trois livres noef solx six deniers parisis, si comme par les lettrez de laditte tauxacion et moderacion puet apparoir. Savoir faisons que pour laditte taxacion et modéracion estre raemplie et par le vertu de certaine execution sur ce faitte à nostre requeste, Les dessus nommés Jehan Villain, Sohier Groul, Jaque Quaquin et Jehan au touppet, nous ont fait gré et satisfacion de la ditte somme de deux cens trois livres noef solx six deniers parisis et ycelle somme nous confessons avoir heu et receu deulx et nous en tenons pour comptens solx et plainement payés. Pour quoy nous en avons quitté et quittons lesdis bouchiers et tous autres dusquelx quittance en puet ou doit appartenir à tousjours tous quittes. En tesmoing de ce nous avons ces presentes lettrez seellées du seel aux causes de la ditte ville et cité quy furent faictes et donné le septisme jour du mois daoust lan mil ccc iiij^{xx} et sept.

[Et au dos]. Quittance pour les bouchiers.

Archives de Tournai. Chartrier. Original sur parchemin, jadis scellé sur s. q.

N° IV. — *Affectation de la somme produite par l'emprunt des 106 livres de rentes*

Le mardi xxvj jour de juing (1385).

Le dit jour fu ordoné par les dis Consaulz que les deniers venus et issus des c livres de rente vendues sour le nouvielle boucherie soient par lavis et ordenance de Jaque Centmars, Colard de Seclin et Jehan le Flameng, fil de feu Pierre, distribués a soustenir le cause que le ville a en parlement contre les bouchiers de le anchyene boucherie et ad ce faire sunt les iij dessus nommés esleus.

Archives de Tournai. Inventaire provisoire. Reg. n° 150, fol. 3, R°.

N° V. — *Ordonnance du magistrat pour vendre dorénavant les viandes salées à la Place aux oignons.*

Des bacons.

Que tout chil qui vouront vendre bacons salés et qui soloient seir emprès le belfroy voisent doresnavant seir et vendre les dis

bacons en le placette des ougnons, sur x lib. Faict le xxiiij° jour de mars par l'assent des iii consaux (24 mars 1384).

Archives de Tournai. Inventaire provisoire. Reg. n° 337B folio 165. R°.

N° VI. — *Le magistrat permet aux bouchers et bouchères de vendre de la viande à la Place aux oignons, sans que le moindre tort puisse leur être fait.*

De le placette as ougnons pour le nouvelle boucherie.

Que tout boucher et bouchiere qui volonté aront de vendre char as Paskes prochain venant et de la en avant voisent au dit lieu de le plachette as ougnons desous haions ou autrement à tous estaus porter et vendre char en le manière que on le vendera en le boucherie de cette ville, jusques ad ce que la ville y ara pourveu de place.

Et que il ne soit personne aucune sur quanques ils se poront meffaire et estre pugny en le veue des prévos et jurés qui meffface as bouchiers u a bouchière qui en le dicte placette seront vendant char comme dit est ne à ceulx aussi qui lachatèrent, en parler ne autrement. Faict le dict jour. (24 mars 1384).

Archives de Tournai. Inventaire provisoire. Reg. n° 337B, folio 155. Recto.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1898.

M. le Comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la société depuis la dernière réunion.

1. Académie royale de Belgique. Annuaire, 1898.

2. Id. Bulletin, 1897. N° 12, 1898, n° 1.

3. Académie royale de médecine. Tome xi, n° 11, tome xii, n° 1.

4. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire. Tome vii, 5e Bulletin.

5. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 6e année, nos 1 et 2.

6. Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1898.

7. Annales, id. Tome 12, livr. 1.

8. Revue bénédictine. 1898, nos 2 et 3.

9. Ons hemecht. 1898, nos 2 et 3.

10. Collection des chroniques belges inédites :
Cartulaire de l'église Saint-Lambert, à Liège. Tome 3.
Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Tome i.

11. Société des Antiquaires de la Picardie. Année 1896, nos 2, 3 et 4.

12. Id. Album archéologique, 12e fascicule.
13. Id. Notice sur le canton de Bernaville.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. le général de Formanoir s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — M. le Gouverneur du Hainaut informe la Société que le subside annuel que lui accorde le Conseil provincial, est payable à Mons. — L'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm envoye ses publications : Antiquarisk tidskrift for Suerige. Tomes 13, 14, 15 et 16. Monadsblad 1887 à 1893.

M. le Secrétaire signale dans la collection des chroniques belges inédites, la publication des chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai par M. A. d'Herbomez. Le tome I qui vient de paraître contient les chartes de 1094 à 1244.

La *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, demande l'échange de ses publications avec les nôtres, ce qui est accepté.

M. le Président entretient l'assemblée de quelques matrices de sceaux qu'il possède et promet de rédiger une note descriptive de ces sceaux.

M. le Comte du Chastel donne lecture d'un travail sur Eustache de le Fosse, voyageur tournaisien du 15e siècle, et sa famille. On en vote l'impression.

M. Soil communique quelques notes sur Piat-Joseph Sauvage peintre tournaisien, de la fin du 18e siècle. Il promet de les compléter et d'écrire pour les Annales un travail d'ensemble sur ce peintre qui fut célèbre et dont les œuvres ont été des plus abondantes.

EUSTACHE DE LE FOSSE, VOYAGEUR TOURNAISIEN DU XVe SIÈCLE, ET SA FAMILLE

A la Bibliothèque de la ville de Valenciennes, se trouve un manuscrit coté Q. 5. 9, lequel contient la relation du voyage commercial que fit durant les années 1479-1480, en Espagne, aux côtes occidentales de l'Afrique et en Portugal, un tournaisien dont nos historiens n'ont guère parlé jusqu'à ce jour. J'ai donné dans mes *Notices généalogiques*, à la page 73 du tome II, le nom de ce personnage en même temps que ceux de sa femme et de deux de ses enfants, mais il était réservé à M. R. FOULCHÉ-DELBOSC, de le faire connaître historiquement par la publication de son manuscrit dans la *Revue hispanique* où cet ouvrage est proclamé celui d'un *flamand de Tournay* (1).

Appliquée à *Eustache* DE LE FOSSE, cette qualification m'a fortement choqué, car je crois qu'un homme ayant nom et prénom français; qui est né sujet du roi de France Charles VII, dans une ville de langue française; qui a vécu dans cette ville sous les rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, et qui est mort presqu'en même temps qu'y expirait la domination française, n'a pu mériter, sous aucun prétexte, l'épithète de *flamand*. J'ose donc espérer que M. FOULCHÉ-DELBOSC comprendra que les Tournaisiens ne furent jamais flamands ni sujets des Comtes de Flandres: leur ville et son territoire nommé *Tournaisis* ayant toujours formé deux seigneuries spéciales avant leur reprise par Louis XIV et après le rétablissement

(1) *La Revue hispanique*, année 1897.

de la Maison d'Autriche jusqu'au moment où la première République francaise en prit possession.

Mes recherches dans les Archives tournaisiennes me permettent de reconstituer depuis le XIV[e] jusqu'au XVIII[e] siècle, la filiation assez peu connue des DE LE FOSSE, dits *de la Fosse*. Je profite de la notoriété nouvellement acquise par un des chefs de cette famille pour en donner, ci-dessous, une généalogie qui pour la branche anoblie, est presque complète.

Filiation de la famille DE LE FOSSE, ou DE LA FOSSE dit PITHEM.

I. *Mahieu* ou *Mathieu* DE LE FOSSE, carlier c'est-à-dire charron, bourgeois de Tournai, mourut avant juillet 1382 (1). Il laissa au moins, trois fils légitimes, savoir :

1° JEHAN, cauceteur ou bonnetier, bourgeois de Tournai par relief fait le 28 juillet 1382, mourut avant novembre 1412 (2), laissant un fils légitime qui suit :

A. *Colin* ou *Nicolas*, bourgeois de Tournai par achat fait pour 50 sols parisis, le 14 novembre 1412 (3). Il mourut avant le 18 novembre 1441, date où son fils aîné releva sa bourgeoisie. Ses trois enfants légitimes suivent :

a) Jehan, boucher, bourgeois de Tournai par relief fait le 18 novembre 1441 ;

b) Piérart ou Pierre, taintenier ou teinturier, bour-

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *6e Registre de la loi*, n° 136 de l'Inventaire manuscrit, folio 25, *verso*.

(2) Idem, *9e Registre de la loi*, n° 139, fol. 17, *verso*.

(3) Id., ibid., id.

geois de Tournai par achat fait pour 50 sols parisis, le samedi 22 février 1443 (1444 n. st.);

c) Colart ou Nicolas, boucher de la grande boucherie, bourgeois de Tournai par relief fait le 4 juin 1448 (1).

2° ALART ou ALARD DE LE FOSSE, qui suivra, II.

3° GILLART, GILLIART ou GILLES, tondeur de draps, bourgeois de Tournai par achat fait pour 20 sols tournois, le lundi 20 décembre 1423 (2), mourut avant le 19 décembre 1451 (3).

Le 22 juin 1422, *Gillart* DE LE FOSSE et Jak *Defontaines* (ou *Desfontaines*) étaient tuteurs des enfants du second lit de feu Alart *de le Fosse* (4).

Un autre Gillart de le Fosse avait épousé avant 1419, D[elle] Jehenne du Parcq, veuve de Colart le Dormeur. Il testa à Tournai, dans la paroisse de Saint-Brice, le 5 novembre 1432, y mourut le même jour, et son testament y fut approuvé le lendemain. Il paraît n'avoir pas eu progéniture et ses exécuteurs testamentaires furent Ernoul du Pret et Colart le Dormeur, sans doute un fils de la première union de sa femme (5). Quant à GILLART *de le Fosse, frère d'Alart*, il laissa un fils légitime, savoir :

A. *Jaquemart* ou *Jacques*, taintenier ou teinturier,

(1) Les documents que j'ai pu recueillir sur les branches restées roturières sont insuffisants pour en établir la filiation.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *10e Registre de la loi*, n° 140, folio 22.

(3) Idem, *12e Registre de la loi*, fol. 20, *recto*.

(4) Idem, *Chirographes de l'Echevinage de la Cité*, liasse de l'année 1422.

(5) Id., *Chirographes de la Cité*, liasse de l'année 1419; *Testaments*, paquet de 1432.



bourgeois de Tournai par achat fait pour 20 sols tournois, le 19 décembre 1451 (1).

Peut-être faudrait-il ajouter aux enfants de *Mathieu* DE LE FOSSE, une fille mariée à *Jak Desfontaines* que des actes scabinaux déclarent le *serouge* (beau-frère) d'Alart *de le Fosse*, mais je n'ai pu trouver la preuve de la façon dont cette alliance s'était formée, car Jak Desfontaines a pu être tout aussi bien l'époux d'une sœur de la seconde femme d'Alart de le Fosse que de la propre sœur dudit Alart (2).

II. *Alart* ou *Alard* DE LE FOSSE, taintenier ou teinturier, bourgeois de Tournai par achat fait pour 50 sols parisis, le 15 décembre 1399 (3), demeura dans ladite ville en la paroisse de Saint-Jacques où il mourut avant le 15 avril 1420 (1421 n. st.), après y avoir testé le 24 mars de la même année. Il voulut y être inhumé dans le cimetière, près de sa première épouse, et désigna pour exécuteurs testamentaires, sa seconde femme, son frère Gillart *de le Fosse* et son serouge (ou beau-frère) Jaquemart Desfontaines (4).

Il épousa en premières noces, *Jehenne* DASSONNEVILLE, et en secondes noces, *Angniès* DE BRUÏELLE dite *Froumage*.

Il laisse six enfants :

Du premier lit :

1° DANELET ou DANIËL, bourgeois de Tournai par achat fait pour 5 florins d'or, le mardi 11 mars 1420, 1421 n. st. (5). Il fut éwardeur pour la paroisse de Saint-Jacques en 1421. Son épouse, *Bauduine* RENARE,

(1) Id., *12e Reg. de la loi*, n° 142, fol. 20, *recto*.

(2) Id., *Testaments*, paquet de l'année 1420; *Chirographes de la Cité*, liasse de 1422.

(3) Id., *8e Reg. de la loi*, n° 138, fol. 14, *recto*.

(4) Id., *Testaments*, paquet de l'année 1420.

(5) Id., *10e Reg. de la loi*, n° 140, fol. 17, *recto*.

testa étant veuve, dans ladite paroisse, le 3 novembre 1462 et y mourut avant le 10 du même mois, après avoir émis le vœu d'y être enterrée dans le cimetière. N'ayant pas d'enfants, Bauduine *Renare* fit divers legs et entre autres, en fit un de 30 livres tournois à partager entre Colart, Colette et Marguerite *de le Venquière*, enfants de feu Jehan. — D[elle] Cole *de le Venquière*, veuve de Jehan Rigault dit de Margais, fit opposition à l'approbation du testament de Bauduine Renare par les maïeur et échevins de Tournai (1).

Du second lit :

2° JAQUELOTTE ou JACQUES.

3° COLIN, COLART ou NICOLAS DE LE FOSSE, qui suivra, III.

4° HANETTE ou JEHANNE, mariée avant 1438, à *Jehan* DU GARDIN (2).

5° BELOTTE ou ISABELLE, mariée avant 1438, à *Jehan* LE MAIRE dit *Corageux de Santes* (3).

6° ANNECHON ou ANGNIÈS, mariée avant le 4 juillet 1439 (4), à *Tassart* ou *Eustache* DU PUIS, procureur en cour laye ou avoué en cour laïque, lequel acheta le droit de bourgeoisie à Tournai pour 50 sols parisis, le 13 avril 1445 avant Pâques, 1446 n. st. (5).

On verra plus loin au degré V, Jehan *de le Fosse-Ridon* être l'un des tuteurs de *Bon* DU PUICH, fils de feu Honorable homme Maistre Jehan *du Puich*, licencié-ès-lois, en son vivant premier conseiller pensionnaire de Tournai, etc., et d'Agnès *des Farvacques*.

(1) Id., *Testaments*. Paquet de l'année 1462,

(2) Id., *Chirographes*, liasse de l'année 1438.

(3) Id., ibid., et *Chirographes de l'Echevinage de Saint-Brice* pour l'année 1439.

(4) Id., *Chir. de Saint-Brice*, liasse de l'année 1439.

(5) Id., *12e Registre de la loi*, n° 142, fol. 12, *verso*.

III. *Colin*, *Colart* ou *Nicolas* DE LE FOSSE, rappareilleur de draps, bourgeois de Tournai par relief fait le 20 mai 1433 (1).

J'ai trouvé dans les chirographes de la Cité de Tournai, un acte passé le 20 octobre 1433 et où sont nommés Colart *de le Fosse* et Isabelle *de Gois*, sa femme, ce qui pourrait s'appliquer à Colart fils d'Alart, si malheureusement celui-ci n'avait pas deux autres Colart de le Fosse pour contemporains, vivant à côté de lui dans Tournai. Dans tous les cas, je puis établir que Colart de le Fosse, fils d'Alart, avait pour femme avant 1446, *Marie* DE LE LYS (2), qui fut la mère de ses fils JEHAN et TASSIN, qui suivent :

1° JEHAN, clerc, c'est-à-dire homme lettré, né vers 1446, mort le 5 avril 1519 avant Pâques, 1520 n. st. (3), fut père par Marguerite *Cuvelier*, d'un fils naturel qui suit :

A. Jenin, Janin ou Jehan *de le Fosse*, né vers la fin de l'année 1483, mort en 1522 (4).

2° TASSIN ou EUSTACHE DE LE FOSSE, qui suit, IV.

IV. *Tassin* ou *Eustache* DE LE FOSSE, qualifié Honorable homme, naquit à Tournai vers 1451 (5). Il fut

(1) Id., *11e Registre de la loi*, n° 141, fol. 27, *verso*.

(2) Id., *Cartulaire des rentes dües par Tournai en 1493*, tome I, p. 384, où l'on voit qu'en février 1483 (1484 n. st.), *Clare* DE LE LYS, veuve de Toussaint *Bonhome*, était la tante de *Jehan de le Fosse*, fils de Marie *de le Lys*.

(3) Id., ibid., t. I, pp. 317, 384, 387, et *Cartulaire des rentes dües par Tournai en 1508*, Reg. n° 2832, p. 281. — Jehan *de le Fosse* est dit défunt dans le testament de son frère Eustache daté du 23 mars 1522 (1523 n. st.).

(4) Id., ibid,, id.

(5) Id., *Cartulaire des rentes dües par Tournai en 1468*, fol. 57, *verso;* Cartulaire des rentes dües en 1493, t I, p. 36.

destiné au commerce. Aprés avoir été quelque temps commis-marchand, il s'embarqua à Bruges pour aller visiter la péninsule ibérique, en 1479. Il ne fit que traverser cette contrée du Nord au Sud, se dirigeant vers Cadix pour y reprendre la mer et se rendre dans l'Afrique occidentale afin d'y négocier des échanges de marchandises, d'y récolter de la poudre d'or et d'y faire la traite des nègres. Mais lui et ses compagnons espagnols avaient compté sans les Portugais. Ceux-ci les attaquèrent, les vainquirent et les retinrent prisonniers.

Eustache *de le Fosse* eut alors à servir les Lusitaniens jusqu'à ce que ces braves l'emmenèrent dans leur patrie où ne pouvant aborder à Lisbonne que décimait une épidémie pestilentielle, ils prirent terre en 1480, à l'embouchure du fleuve Mira.

Dans les Etats du roi D. Joao, deuxième du nom, qui prétendait au monopole du commerce de la Guinée, un marchand étranger saisit trafiquant dans l'Ouest africain encourait une condamnation à une peine très sévère. Aussi notre concitoïen eut-il été pendu ou étranglé s'il n'avait eu la chance de s'évader et de gagner pédestrement l'Estramadure espagnole où il fut bien accueilli. Revenu dans les Pays-Bas, il regagna le Tournaisis et y vécut désormais dans le commerce et les honneurs municipaux. A la fin de sa vie, l'idée lui vint de rédiger la relation de ses aventures de terre et de mer durant les années 1479, 80 et 81.

Le manuscrit conservé à Valenciennes est une copie de ce travail faite vingt-cinq ans après le décès de l'auteur.

Eustache *de le Fosse* se maria à Tournai en 1485, mais il n'y fit l'acquisition du droit de bourgeoisie que le 6 avril 1494 avant Pâques (1495 n. st.) en payant

20 sols tournois. Dans l'inscription de sa bourgeoisie, il est dit natif de Tournai et fils de feu Colart (1). Il était alors *Massart* ou receveur-général de ladite ville ayant été nommé à cette fonction pour un terme de quatre ans commencé le 1er octobre 1491 et finissant le 30 septembre 1495. On le trouve aussi dans les listes de la Magistrature tournaisienne, comme juré en 1502, 3, 15, 16 et 17; comme éwardeur en la paroisse de Saint-Jacques en même temps que maire des six élus en 1514 et 15, et comme échevin en 1514, 21, 22 et 23.

Il testa à Tournai dans sa maison en la paroisse de Saint-Jacques, le 23 mars 1522 (23 n. st.) jour du Dimanche repus (2), et son testament, accompagné d'un codicile fait le 20 avril 1523, fut approuvé le 27 dudit mois, après la mort du testateur arrivée dans la nuit du 22 au 23 (3). Dans cet acte que reçut Jehan *Quieret*, prêtre, lieutenant (4) de la paroisse de Saint-Jacques et notaire apostolique, Eustache déclara vouloir être enterré dans le cimetière de ladite paroisse, vers le Palais; il y désigna pour exécuteurs de ses dernières volontés, Caron *Merchier* (5), marchand; Jennin *de le Fosse*, son fils, et Maistre Pierre *le Lieure*, son gendre. Parmi ses légataires en dehors de ses six enfants, figure son cousin, le brugeois Franchois *van Heede* (6).

(1) Id., *15e Reg. de la loi*, n° 145, fol. 11, *recto*.

(2) Troisième dimanche de Carême.

(3) La date du décès d'Eustache de le Fosse, fut enregistrée en marge du fol. 57, verso, du Cartulaire des rentes de 1468; à la page 100 du Cartulaire des rentes de 1508 (Reg. n° 2832), et dans les Comptes-généraux.

(4) Vicaire.

(5) Lisez : *Cocquiel* dit *le Merchier*. C'était le beau-frère du testateur.

(6) Archives de la ville de Tournai. *Testaments*, Paquet de l'année 1522.

Eustache de le Fosse épousa en 1485, *Nicaise* Cocquiel, dite *le Merchière*, née vers 1469 (1), morte à ...., le ...., fille de Caron *Cocquiel* dit *le Merchier* et de Jehenne *Carpentier* dite *du Bos* (2).

Un acte passé à l'échevinage de Saint-Brice, le 5 mai 1491, fait connaître que feu Caron *Cocquiel*, dit *le Merchier*, et feue D[elle] Jehenne *Carpentier*, dite *du Bos*, sa femme, possédèrent les fiefs du Crocquet et du Maupret à Rumegnies (Rumillies-lès-Tournai) et qu'ils avaient eu sept enfants :

A. Feue Catherine, décédée femme de Jehan Bacheler dit Coultier; B. Nicaise (Caisotte ou Caisine), femme d'Eustache de le Fosse; C. Miquiel, l'aisné; D. Miquiel, le Josne; E. Jossequin (Josse); F. Colinet (Nicolas), et G. Caron (3).

Jehan Bacheler, dit Coultier, par un acte passé à l'échevinage de la Cité de Tournai, le 4 mai 1491, céda la septième partie du fief du Crocquet à Eustache de le Fosse (4).

Ce dernier laissa six enfants qui suivent :

1° Tassin ou Eustache qualifié *Damp Eustasse*,

(1) Id., *Cartulaire des rentes de 1493*, t. I. pp. 36, 314 et 510.

(2) Caron *Cocquiel* dit *le Merchier*, né vers 1407-8, fut fils de Jehan Cocquiel dit le Merchier et de Catherine Henry; — Jehenne *Carpentier* dite *du Bos*, née vers 1433, était fille de Jehan Carpentier dit du Bos, marchand grossier (en gros), né vers 1403, et de Nicaise *Béghin*, son épouse, née vers 1413. (Arch. de Tournai, Cartulaire des rentes dûes en 1468, fol. 5, verso.) Les armoiries des Cocquiel sont : *coupé, en chef, de gueules au lion passant d'or, couronné à l'antique du même, la queue fourchée; et en pointe, d'argent à trois trèfles de sinople ombrés d'or, 2 et 1.* Celles des Carpentier dits du Bos sont : *de gueules au lion d'or.*

(3) Archives de la ville de Tournai. *Greffe de Saint-Brice*, Chir. de l'année 1491.

(4) Id., *Greffe de la Cité*, Chir. de l'année 1491.

religieux, dans le testament de son père, naquit vers 1486 (1).

2° PIERCHON, qualifié *Frère Pierre*, *religieux*, dans le testament paternel, naquit vers 1488 (2).

3° JENNETTE, dite *Sœur Jehenne*, *religieuse au Val-le-Duc* (3), dans le testament paternel, naquit vers 1490 (4).

4° JENNIN OU JEHAN DE LE FOSSE, qui suivra, V.

5° N......., femme de Maître *Pierre* LE LIEURE OU LE LIÈVRE (5).

6° YSABELET OU ISABELLE, nommée dans le testament de son père, naquit vers 1500 (6).

V. *Jennin*, plus tard Honorable homme *Jehan* DE LE FOSSE, né vers 1493 (7), acheta le droit de bourgeoisie à Tournai en payant 5 livres 6 sols 4 deniers flandres, le 5 octobre 1532 (8), ce qui prouve son mariage anté-

(1) Id., *Cartulaire des rentes de 1493*, t. I, p. 317; t. II, folio 326, *recto*.

(2) Id., ibid., t. I, pp. 387 et 570; t. II, fol. 326.

(3) Ce monastère fut dans le diocèse de Malines.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dues en 1493*, t. I, p. 570; t. II, fol. 326; *Cartulaire des rentes dues en 1508* ou *Reg. 2832*, p. 391.

(5) Il y a lieu de croire que l'épouse de M^tre^ *Pierre* LE LIÈVRE (qui peut être un *Pieter de Haze*) était prénommée ANNE et qu'elle convola avec *Jacques* WELLENS dont feu M. CH. POPLIMONT a fait un gendre de Jehan *de le Fosse* (fils d'Eustache) et de Catherine *de Guerry*, son épouse prétendue. Voyez *la Belgique héraldique*, in-8°, Bruxelles, G. Adrians, 1866, t. III, p. 550.

(6) ARCH. DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dues en 1508* ou *Reg. 2832*, p. 396. Isabelle fut la femme de *Jacques* DE CRAYER, dont les crayons généalogiques de la famille Cocquiel ont fait une fille de *Jean* DE LE FOSSE-DE GUERRY (*la Belgique héraldique*, t. III, p. 550.)

(7) ARCH. DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dues en 1493*, t. I, p. 570; t. II, fol. 326.

(8) Id., *16e Registre de la loi*, n° 146, fol. 26, recto.

rieur à cette date. Il fut membre de la Magistrature de cette ville de l'année 1533 à l'année 1537 (1).

Son testament, fait à Tournai, dans la paroisse de S.-Jacques, pardevant M[tre] Jehan du Haultbois, notaire apostolique et impérial, le 8 mai 1556, fut approuvé le 15 mars de la même année selon le comput de cette époque, mais le 15 mars 1557 selon le nouveau style (2). Dans cet acte, Jehan *de le Fosse* déclara vouloir être enterré près de son père ; donna à son fils ANTHOINE, un arrière-fief nommé *le Haultayt* situé près de *la chapelle à Moullembais* (3) et laissa à sa femme et à ses filles, deux censes près de Courtrai, l'une située sur la route vers Lille, l'autre sur la route vers Menin. Les exécuteurs qu'il désigna furent son fils, son gendre Gilles *Jolly* et sa femme Jacqueline *Ridon* (4).

C'est donc par erreur que les rectifications à la généalogie de la famille COCQUIEL données à la suite du tome III de *la Belgique héraldique* qu'a publiée M. Charles POPLIMONT, lui font épouser *Catherine* DE GUERRY qui fut peut-être la première femme de son petit-fils *Jehan de le Fosse* (*ex-matre* DARE) restée jusqu'à ce jour complètement inconnue des généalogistes.

La vraie femme de *Jehan* DE LE FOSSE (*fils d'Eustache*), épousée avant octobre 1532, fut *Jacqueline* RIDON ou RHIDON, fille de Maître Gossuin *Ridon*, notaire apostolique et impérial, et de Catherine *du Breucq* (5), fille de Jacques du Breucq et de Jehanne de Cordes dite du Quesne.

(1) Id., ibid.

(2) Id., *Testaments*, Paquet de l'année 1556.

(3) Moulembais ou Molembais, dans le canton de Celles en Hainaut, près Tournai.

(4) Pierre *de Bary*, époux de Catherine *Ridon*, sœur de Jacqueline est aussi nommé dans le testament de Jehan *de le Fosse*.

(5) Ce nom de *du Breucq* a été transformé en *le Breure*. Voyez les

Jehan DE LE FOSSE fait connaître par son testament que sa femme lui avait apporté en dot entre autres objets mobiliers « la table dhostel quy est sur le dres- » choir de notre chambre où est la remembrance de » Notre-Seigneur avecq les trois Maryes, le chandeler » de queuvre à douze branches qui pend en ladicte » chambre, les deux grands chemineaulx (1), les este- » nelles (2), le fourcque (3), avec une pieche de tapis- » serie brocqueterye (4) et le tableau du Bon Lazare. »

Un acte passé à l'échevinage de la Cité de Tournai, le 26 mars 1535 (36 n. st.), fait connaître que Jehan *de le Fosse* était l'un des tuteurs de Bon *du Puich*, fils de feu Maître Jehan du Puich ou du Puis, licencié-ès-lois, premier conseiller pensionnaire de Tournai, etc., et de D[elle] Agnès des Farvacques, son épouse. L'autre tuteur était Guillaume de Heule, écuyer, seigneur du Vert-Bos (à Bondues), époux de Marie du Puich, sœur germaine dudit Bon (5).

Ces *du Puich* étaient les descendants de Tassart du Puis ou du Puich, époux d'Angniès *de le Fosse*, qu'on a rencontrée ci-devant, au degré II, n° 6.

Je n'ai pu trouver le blason complet des armoiries de la famille RIDON, dont l'écusson *chargé de trois merlettes* mais ne portant pas de hachures indicatrices des émaux, figure sous le nom de BIDOU, à la page 163 du

Monuments anciens du C[te] DE SAINT-GENOIS, tome I, première partie, p. 1036, col. 1. J'ai répété cette erreur aux pages 184 et 381 du tome I des *Notices généalogiques tournaisiennes*.

(1) Chenets.

(2) Pincettes.

(3) Fourche destinée à remuer les gros morceaux de bois qu'on brûlait alors dans les grandes cheminées ouvertes.

(4) Tapisserie brochée.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Chirographes de la Cité*, liasse de 1535.

Manuscrit CCXXVI de la Bibliothèque de Tournai dans la reproduction de l'épitaphe de Jean-Baptiste *Luytens*, qu'on peut voir encore en nature, encastrée dans le pavement du chœur de l'église de Saint-Quentin à Tournai, à droite de l'autel. Lorsqu'autrefois, ignorant jouvenceau, je copiais cette épitaphe, j'y lus pour le nom du huitième écusson qui est le quatrième quartier de l'épouse, le mot RIDOV, parce que le premier jambage de la lettre finale N étant complètement effacé n'a laissé subsister qu'un v parfait (1). Quant aux livres que j'avais pu consulter sur ce nom, l'un (les Monuments anciens du Comte de Saint-Genois) le donne sous la forme Ridou, dans la seconde partie de son tome I, aux pages 1008, col. 1 et 1017, col. 2, sous les dates de 1661 et de 1766, bien qu'à la table il y ait *Ridon*, et l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* pour 1866, à la page 223, écrit RIDO (2).

Jehan *de le Fosse* et Jacqueline *Ridon* laissèrent cinq enfants, qui sont tous nommés dans le testament paternel et qui suivent :

1° ANTHONNE ou *Antoine* DE LE FOSSE, dit DE LA FOSSE, qui suivra, VI.

2° Dame ANGNIÈZ, religieuse en l'abbaye de Grœninghe-lès-Courtrai.

(1) Le C[te] P. A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL. *Epitaphes et Blasons*, p. 240.

(2) Devant les contradictions de ceux qui furent mes premiers maîtres, c'est avec plaisir que j'avoue mon erreur. Du reste, si j'en crois le dessin du Manuscrit CCXXVI, l'artiste graveur de l'inscription aurait commis trois fautes : 1° En écrivant *Bellangier*, là où il faut *Bérengier*; 2° En mettant l'écu de BÉRENGIER comme deuxième quartier de l'époux alors qu'il en est le quatrième; 3° En sculptant pour charge de cet écu, les ailes d'un oiseau ou d'un ange (un vol), alors qu'il doit porter un frontail avec ramures de renne, cerf du Nord, dont le nom vieux français est *rangier*.

3° CATHERINE, mariée en premières noces, avant mai 1556, à *Gilles* JOLLY (1), qui devint échevin de Saint-Brice et du Bruille et acheta le droit de bourgeoisie à Tournai pour 8 livres flandres, le 12 juin 1560 (2). Devenue veuve après février 1572 (3), Catherine *de le Fosse* convola à Saint-Jacques de Tournai, le 14 janvier 1578, avec Honorable homme *Jehan* LOCALIN (4), marchand détailleur de draps (5), bourgeois de Tournai, membre de la Magistrature tournaisienne de 1559 à 1577, seigneur de la Bilocherie (à Mourcourt) et du Bus (à Templeuve-Dossemer), fils de Gilles Localin, natif de Helchin, et de Jehenne le Roy, sa seconde femme. *Jehan* LOCALIN qui était veuf avec un fils, de Barbe *le Fèvre* (ou le Febvre dit Mallet), mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Jacques, le 21 juillet 1579, et *Catherine* DE LE FOSSE, ou DE LA FOSSE, décéda dans la paroisse de Saint-Piat, dans la même ville, le ... mai 1589. Elle ne paraît pas avoir laissé postérité.

4° MARIE. Elle épousa à Saint-Jacques de Tournai,

(1) *Testament de Jehan de le Fosse-Ridon* fait le 8 mai 1556. — H. VANDENBROECK, dans *la Magistrature tournaisienne*, page 134, confond les divers *Gilles* JOLY ou JOLLY, en un seul.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *17e Reg. de la loi* ou Reg. 147, folio 33, *recto*.

(3) Le 18 février 1572 (1573 n. st.), par acte passé à l'échevinage de Saint-Brice et du Bruille, *Gilles* JOLLY donna au couvent des Chartreux du Mont-Saint-Andrieu à Chercq, cinq maisons avec jardins qu'il possédait entre les deux portes Moriel à Tournai. Cette donation fut acceptée par vénérable et discret seigneur Monsieur Jehan *Carette*, écuyer, seigneur des Fontaines et chanoine de la cathédrale de Tournai; Dom Pierre *Fierrin*, prieur des Chartreux, et Dom Adrien *Francart*, leur procureur (ARCH. DE TOURNAI, *Donations*).

(4) LOCALIN : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois têtes et cols d'aigle d'or; au chef d'or.*

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI, *Chirographes de l'échevinage de Saint-Brice*, liasse de l'année 1551.

le 25 mai 1562, *Denis* DE VISCRE OU DE VISSCHER (1), marchand-brasseur, bourgeois de Tournai par relief fait le 13 mai 1563, fils d'Arnould de Viscre, marchand-brasseur, et de Jehenne de Préïs. — Denis *de Viscre*, qui fut banni de Tournai pour hérésie en 1567 (2), avait pour quartiers :

De Viscre, Hauvarlet, de Préïs, de la Chapelle (à la croix ancrée).

Les deux filles qu'il eut de MARIE *de le Fosse* prirent alliances dans les familles *de Pollinchove* et *Cocquiel dit le Merchier*..

5° JACQUELINE, mariée à Tournai, dans l'église de Saint-Jacques, le 9 juillet 1571, avec *Guillaume* DE MEULENAER.

VI. *Anthonne* DE LE FOSSE ou *Antoine de la Fosse* (*dit Pitthem*, selon les généalogistes), seigneur de Robersart-sur-Selle (3), de Haultayt (4), etc., bourgeois de Tournai par achat fait pour 8 livres flandres, le 13 juin 1559, fit partie de la Magistrature tournaisienne en qualité de juré et sous le nom de *de la Fosse*

(1) DE VISCRE : *d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef, de deux merlettes de sable, affrontées, et, en pointe, d'une étoile à six du même*

(2) A.-G. CHOTIN. *Histoire de Tournai*, t. 2, p. 189, en note, où *Denis* DE VISCRE est nommé *Visère*. — ARCHIVES DE TOURNAI. *Registre aux causes et sentences criminelles, commençant le 13 mars 1566 et finissant le 15 juin 1569, folio 14*. Ayant voulu connaître le numéro sous lequel ce registre était coté dans l'Inventaire manuscrit des Archives de la ville de Tournai, nous n'avons pu le trouver. Il s'agirait donc ici d'un registre des Archives de l'Etat, jadis à Tournai, aujourd'hui à Mons.

(3) ROBERSART, sis à Douchy, les-Valenciennes, le long du petit cours d'eau nommé la Selle, était un fief avec Justice haute, moyenne et basse, tenu du Comte de Hainaut et d'Ostrevant.

(4) Il y avait au Mont-Saint-Aubert un fief nommé *Hautecq*.

en 1559 et 1564 (1). Il est qualifié Honorable homme et bourgeois, sans indication d'un degré de noblesse quelconque, dans un acte passé à l'échevinage de Tournai le 21 juillet 1565 (2).

Antoine DE LA FOSSE, qui vivait encore en 1594, fut marié avant 1558, avec *Catherine* DARE (3), fille de Jacques *Dare*, bourgeois et magistrat de Tournai, etc., et d'Agnès *le Louchier*, dite *de Courcelles* (lès-Lens, Artois).

Bien que les généalogistes lui aient donné deux enfants, je ne puis, étant mieux informé, lui accorder qu'un fils et enfant unique nommé JEHAN DE LA FOSSE, et qui suivra, VII.

VII. *Jehan* DE LA FOSSE, écuyer, seigneur de Robersart, Haultayt (4), etc., mort en 1599, fut marié deux fois.

Je crois que sa première femme fut *Catherine* DE GUERRY que les généalogistes ont donnée pour épouse à son aïeul Jehan *de le Fosse-Ridon*. Mais la seconde, épousée à Tournai en 1592, dans l'église de Saint-Jacques, fut *Jehenne* BERNARD (5), morte en ladite paroisse de Saint-Jacques, le 25 février 1648 (6), fille de Guillaume *Bernard*, écuyer, capitaine-gouverneur

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. 17e Registre de la loi, ou no 147, folios 33, *recto*; 6, *verso*, et 8, *recto*.

(2) Idem. *Chirographes de la Cité*, liasse de l'année 1565.

(3) DARE : *de gueules au chevron de vair, accompagné de trois croissants d'or.*

(4) Dans un ancien crayon généalogique, j'ai vu *Anstaing* pour le nom de ce fief. C'est une erreur.

(5) BERNARD : *de gueules à l'épée d'argent garnie d'or, posée en pal, la pointe en bas, et accostée de deux étoiles* (parfois *molettes*) *d'or.*

(6) Le testament de *Jeanne* BERNARD fut approuvé à Tournai, le 28 février 1648. ARCHIVES DE TOURNAI, *Testaments*, Paquet de 1648.

de la ville de Damme, etc., et de Marie *Wyts de Berentrode*, sa seconde femme.

Jehan de la Fosse, deuxième du prénom, servit dans les armées du roi Philippe II d'Espagne, souverain du Tournaisis et comte de Hainaut et d'Ostrevant. De ses deux unions, il laissa quatre enfants savoir :

Du premier lit :

1° JEAN, écuyer, seigneur de Robersart-sur-Selle, etc., épousa *Claude* PHILIPPE (1) et mourut avant le 23 octobre 1606, ayant eu pour unique enfant, une fille qui suit :

A. *Marie*, morte jeune.

Du second lit :

2° MARIE, baptisée à Tournai, dans l'église de Saint-Jacques, le 8 avril 1593, fut tenue sur les fonts par son aïeul paternel, Antoine de la Fosse, et par la cousine de sa mère, Marie Bernard. Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, le 13 avril 1643, après avoir épousé dans la même ville par contrat du 13 mai 1623, et religieusement à Saint-Jacques, le 16 dudit mois, *Pierre* DENNETIÈRES, écuyer (depuis chevalier), seigneur de la Grugeonnerie (à Fromelles, près Lille), des Loges (à Callenelle, Hainaut), etc., membre de la Magistrature tournaisienne de 1634 à 1639, second prévôt de Tournai dès le 28 mai 1639, mort en ladite paroisse de la Magdeleine, le 30 août de la même année, fils de Charles Dennetières, écuyer, seigneur du Doncq (à Estaimbourg), etc., et de Guillemette du Bois de Geersfontaine. — Leur postérité s'allia aux familles *de la Fosse-Robersart*, *Hac-*

(1) *Claude* PHILIPPE est nommée dans le testament de *Marie* DARE, grand'tante de son époux, acte approuvé à Tournai, le 4 mai 1620 (ARCHIVES DE TOURNAI, *Testaments et donations*, Paquet de l'année 1620).

cart, *de Spiennes*, *d'Aubermont* et *Simon de Clairpuis*, durant les deux générations qu'elle eut du nom de DENNETIÈRES (1).

3° PHILIPPE DE LA FOSSE, dit *Pitthem*, qui suivra, VIII.

4° FRANÇOISE, baptisée à Tournai, dans l'église de Saint-Jacques, le 20 février 1598, fut tenue sur les fonts par son oncle paternel, Maximilien Bernard, écuyer, et par sa grand'tante paternelle, Agnès Dare, au nom de D^elle^ Françoise de Wiest (Wyts), grand'-tante maternelle (2). Elle mourut jeune et sans alliance.

VIII. *Philippe* DE LA FOSSE, dit *Pitthem*, écuyer, seigneur de Robersart-sur-Selle, etc., par relief opéré en son nom par sa mère le 23 octobre 1606, et par lui-même étant âgé de plus de quinze ans, le 15 octobre 1610, fut baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 28 juillet 1595, et tenu sur les fonts par Georges de Maubus, écuyer. et par Agnès Dare, sa grand'tante paternelle. Il acheta le droit de bourgeoisie à Tournai, pour 12 livres flandres en 1633, et fut juré de cette ville en 1633 et en 1638 (3). Il mourut dans la dernière année de sa magistrature, le 1er avril 1639, en la paroisse de Saint-Jacques, dans l'église de laquelle il

(1) De l'alliance que la famille DE SPIENNES (nommée par erreur *d'Espiennes*) contracta avec les DENNETIÈRES DE MONTPINCHON (jadis *du Doncq*), naquit entre autres enfants, une fille qui épousa M. *de Pape*, seigneur de Hallebast à Dickebusch-lès-Ypres. C'est de ce mariage que sont issus tous les VAN DE KERCHOVE D'HALLEBAST et leurs descendants par les femmes (*Annuaire de la Noblesse de Belgique pour 1858*, p. 148, et *pour 1864*, p. 89).

(2) *Agnès* DARE était alors veuve de Gérard *van Horstinck*, dit *de Horst*, écuyer, et *Françoise* WYTS avait pour époux Everard *Beerwouts*, écuyer.

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. *18e Registre de la loi*, ou n° 148, folios 22, *recto* et 24, *verso*.

avait épousé, le 23 juin 1629, *Agnès* BERNARD DE TAINTEGNIES, damoiselle des deux fiefs de Laulnoit (à Lamain), morte dans la même paroisse le 8 mars 1665 (1), fille de Pierre *Bernard*, écuyer, seigneur de Taintegnies, des fiefs de Laulnoit (2), et de Magdeleine *Hangouart*.

Philippe DE LA FOSSE testa à Tournai, le 4 juin 1635, au moment d'aller rejoindre l'armée du Cardinal-infant (3). Ses cinq enfants suivent :

1° JEANNE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 9 février 1630, fut tenue sur les fonts par Maximilien Bernard, écuyer, arrière-cousin paternel et maternel, et par Jeanne Bernard, tante maternelle.

2° PIERRE-ANTOINE *de la Fosse*, dit *Pitthem*, écuyer, seigneur de Robersart-sur-Selle par relief fait le 11 décembre 1647, puis de Laulnoit après le 8 mars 1665, fut baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 18 mai 1631, étant tenu sur les fonts par son aïeul maternel, le seigneur de Taintegnies, et par son aïeule paternelle, Jeanne Bernard. Il fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général de France* en 1697 (4), mourut à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame, le 26 février 1708, et fut inhumé dans l'église

(1) HOVERLANT DE BAUWELAERE. *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, t. LX, p. 93.

(2) Le fief de Taintegnies relevait de Rumes, de même que les deux fiefs de Laulnoit comprenant sept bonniers et sis à Lamain.

(3) Don Fernando *d'Autriche-Espagne*, fils cadet du roi Philippe III. Il fut cardinal-archevêque de Tolède et généralissime des troupes flamandes et espagnoles dans les Pays-Bas. Né en 1609, il mourut en 1641.

(4) D'HOZIER. *Armorial de Flandre*, etc., publié par BOREL D'HAUTERIVE, p. 25, n° 101. DE LA FOSSE porta : *d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or, 2 et 1*. Cimier : *une aigle issante de gueules, becquée d'or*.

de Sainte-Marie-Magdeleine de la même ville, le surlendemain. Il n'avait pas pris d'alliance.

3° MAGDELEINE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 8 juillet 1832, eut pour parrain, son oncle par alliance, Pierre Dennetières de la Grugeonnerie, et pour marraine, son aïeule maternelle, Magdeleine Angouart (*sic*).

4° BERNARDINE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 27 août 1633, fut tenue sur les fonts par son oncle maternel, Guillaume Bernard, écuyer, seigneur de Lannoy, bailli de Rumes, de Moulembaix et de Ghermegnies, etc., et par Agnès Bernard, sa grand'-tante maternelle. Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de la Magdeleine, le 3 octobre 1686, et y fut inhumée dans l'église. Elle avait épousé dans l'église de Saint-Jacques de ladite ville, le 22 mars 1664, son cousin germain, *Maximilien-Joseph* DENNETIÈRES (1), écuyer, seigneur d'Aubermez (à Blicquy-lès-Ath), etc., baptisé dans ladite église de Saint-Jacques, le 18 octobre 1629, troisième fils du chevalier Pierre Dennetières de la Grugeonnerie et de Marie *de la Fosse*, dite *Pitthem*, qu'on a vue, ci-devant, degré VII, n° 2. Leur postérité s'allia à la famille *Simon de Clairpuis* dans la personne de *Charles* DENNETIÈRES D'AUBERMEZ, chevalier d'honneur au Parlement de Flandre (2). Elle est éteinte.

(1) DENNETIÈRES DE LA GRUGEONNERIE ET D'AUBERMEZ : *d'argent à trois écussons d'azur chargés chacun d'une étoile d'or à six rais*; l'écu brisé d'un *croissant de gueules posé en abîme*, comme marque de cadet.

(2) Le 7 février 1755, Marie-Alexandrine *Simon*, veuve du chevalier *d'Ennetières d'Aubermez*, convola à Saint-Pierre de Douai, avec Paul *de Castillon de Bayne*, chevalier de l'Ordre royal et Militaire de Saint-Louis, officier français retraité (ARCHIVES DE LA VILLE DE DOUAI. *Registres des Paroisses*, *Saint-Pierre*, mariages).

5° PHILIPPE-LÉON, écuyer, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 3 décembre 1636, mourut le 27 janvier 1659, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de la même ville. Il avait eu pour parrain, son oncle maternel, Jean *Bernard*, prêtre, chanoine de la cathédrale de Tournai.

SÉANCE DU 12 MAI 1898.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *Vice-Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. — Coutumes de Furnes, tome IV.

2. Mémoires et publications de la Société des Sciences des arts et des lettres du Hainaut, 5e série, tome 9.

3. Mémoires de la Société académique du département de l'Oise. Tome 16, 2e partie.

4. Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Tome 24.

5. Bulletin, id. 1897, 2e et 3e fascicules.

6. Mémoires de la Société dunkerquoise.... 29e vol. 1896.
Bulletin, id. 1896, 2e fasc. et 1897, 1er fasc.

7. Bulletin de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, tome 2, 1re livr.

8. Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 3e série, tome 3 et 4.

9. Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 15e année, livraison supplémentaire, 16e et 17e années.

10. Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 1896.

11. Analecta bollandiana. Tome 17, fasc. 1 et 2.

12. Revue belge de numismatique, 1898, 1er et 2e livr.

13. La Gazette numismatique, 2e année, nos 3, 5, 6, 7.

M. Lesneucq fait hommage de la monographie des communes d'Ogy et de Ghoy dont il est l'auteur. Remercîments.

On décide de faire imprimer cette année le tome III des Annales qui comprendra les procès-verbaux des séances depuis le 8 octobre 1896 et les travaux qui y ont été lus.

MM. de Nédonchel, Houtart et Soil présentent comme membre titulaire M. Constant Sonneville, architecte à Tournai. Il sera voté sur cette présentation à la prochaine séance.

MM. de la Grange et Soil sont désignés pour représenter la Société au Congrès archéologique de Bourges, organisé par la Société française d'archéologie.

MM. Soil et Houtart sont désignés, en qualité de délégués au Congrès de la Fédération archéologique de Belgique à Enghien.

M. de la Grange entretient l'assemblée de Rogier de le Pasture dit Van der Weyden, et annonce qu'il va présenter, à l'Académie d'archéologie de Belgique, un travail où il établit l'origine tournaisienne du grand peintre du 15e siècle.

SÉANCE DU 9 JUIN 1898.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *Vice-Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société.

1. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique. 2e série, tome 11, 1re livr.

2. Id. série des Cartulaires, 3e fasc.

3. Société archéologique de Namur, rapport 1896.

4. Id. Annales, t. 21, 3e liv.

5. Société belge de géographie. Bulletin. 1898, n° 1.

6. Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie, 1er fasc.

7. Inventaire archéologique de Gand. Fascicules 3 à 6.

8. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 6e année, n° 3.

9. Annales, id. t. 3, 1er fasc.

10. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 34e année, nos 5-10.

11. Revue bénédictine, 1898 n° 4.

12. Bulletin de la Société d'histoire et d'art du diocèse de Liège. Tome 10, 2e partie, tome 11.

13. Chronique de la Société d'art et d'histoire, (Liège). Nos 1-6.

14. Archives liégeoises. Nos 1 à 4.

15. Annales de la Société d'émulation de Bruges : Jean Brito, prototypographe brugeois.

16. Annales de l'Académie d'archéologique de Belgique, 4e série, tome 10, 4e livraison, 5e série, tome 1, 1re livr.

17. Bulletin, 5e série, tome 1.

M. le Comte de Nédonchel s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Bibliothécaire de la ville de Courtrai demande à acheter quelques volumes de nos publications dont il donne le détail. On décide de les lui céder à raison de 3 francs le volume.

M. Sonneville est élu, au scrutin secret, membre titulaire de la Société.

M. Soil entretient l'assemblée, du don fait au musée de nappes et serviettes en toile damassée représentant la bataille de Fontenoy et le siège de Tournai. Il décrit ces pièces et signale l'importance de la fabrication des toiles damassées à Tournai. On décide l'impression de sa communication, avec une planche.

TOILES DAMASSÉES REPRÉSENTANT LA BATAILLE DE FONTENOY.

M. de Villers Grand'Champs vient de donner à la ville de Tournai, pour son Musée d'antiquités, une nappe et dix serviettes en toile damassée dont les

dessins représentent des scènes de la campagne de 1745 et en particulier la bataille de Fontenoy et la prise de Tournai.

La nappe mesure 2 m. 72 de longueur sur 2 m. 12 de largeur. Les divers sujets qui y sont représentés, se répètent plusieurs fois, tantôt à l'endroit, tantôt à l'envers, comme d'ordinaire dans les étoffes tissées.

Ce sont, en commençant par le bas :

1° La ville d'Antoing, figurée par un groupe d'habitations, entourée d'arbres et de tentes de diverses formes. Au-dessous, le mot : ANTOIN.

Le sujet mesure 60 centimètres de largeur, sur 16 centimètres de hauteur. Il est répété trois dans le sens de la largeur de la nappe.

2° Groupe de cinq cavaliers. Deux sont coiffés de tricornes et trois de casques de dragon. L'un d'eux a le sabre levé, un autre tient un drapeau carré, avec une fleur de lys.

Au dessous : B. DE FONTENOY.

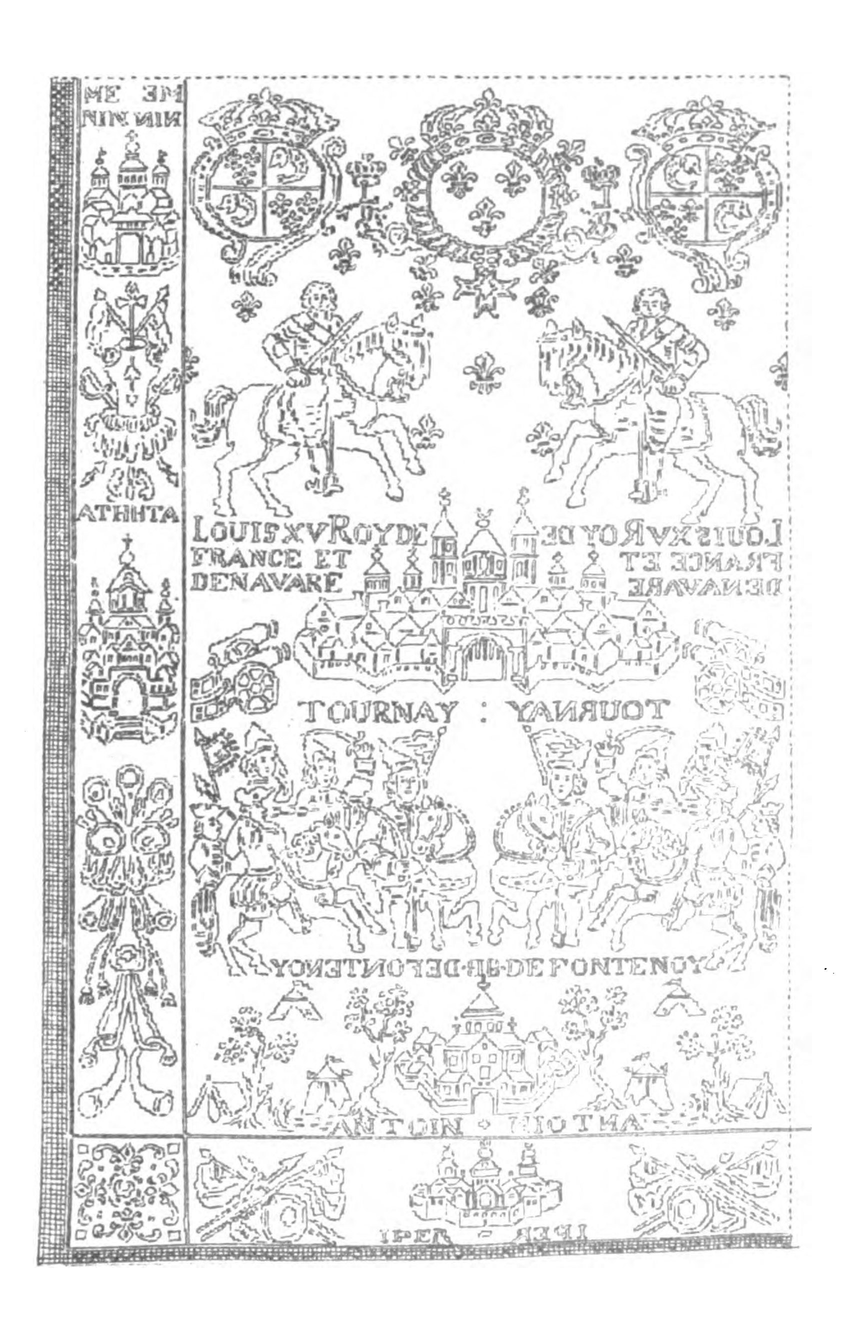
Ce sujet est répété six fois dans le sens de la largeur de la nappe (3 fois à l'endroit et 3 fois à l'envers). Il mesure 31 cent. de largeur et 22 cent. de hauteur.

3° La ville de Tournai, entourée de remparts, avec une porte au centre. Au dessus des remparts, pignons et toitures des habitations et, dominant le tout, trois tours ou clochers, celui du centre bas et large, ceux du côtés plus élancés; dessin de fantaisie qui ne représente pas, mais rappelle de loin la cathédrale.

De chaque côté de la ville, deux canons braqués sur elle, et le mot TOVRNAY.

Sujet répété trois fois; hauteur 22 cent. largeur 60 centimètres.

4° Le roi Louis XV, à cheval, tête nue, l'épée en main, dans l'attitude d'un cavalier qui charge.


LOUIS XV ROY DE
FRANCE ET
DE NAVARE
TOURNAY
DE FONTENOY
ANTOIN
IPER

Au dessous : LOVIS XV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Sujet répété 6 fois (3 fois à l'endroit et 3 fois à l'envers) hauteur 22 cent. largeur 22 cent.

5° Ecus aux armes du Roi de France et du Dauphin, de forme ronde, couronnés; le premier entouré du collier du Saint-Esprit et accosté de deux L couronnés; le deuxième dans un cartouche. Semis de fleurs de lys.

Les écussons sont répétés 9 fois, dans le sens de la largeur et alternent entr'eux. Hauteur 21 centimètres.

6° La bataille de Fontenoy, comme plus haut.

7° La ville de Tournai.

8° Louis XV.

9° Ecussons.

10° Bataille de Fontenoy.

11° Ville de Tournai.

Bordure. Un motif décoratif peu caractérisé, à l'angle, puis dans le sens de la hauteur, en commençant par le bas, et en remontant : un trophée d'armes — la représentation et le nom de la ville d'ATH — trophée — la représentation et le nom de la ville de MENIN — trophée — ATH — trophée — MENIN — trophée ATH. Motif décoratif, à l'angle.

Dans le sens de la largeur :

Trophée de drapeaux — représentation et nom de la ville d'IPER (Ypres) — double trophée de drapeaux — IPER — double trophée — IPER — trophée.

La largeur de la bordure est de 13 centimètres en haut et en bas, et de 10 centimètres sur les côtés.

Serviettes :

En bas, le groupe de cavaliers, avec les mots B. DE. FONTENOY (répété deux fois); au-dessus la ville de Tournai, avec des canons braqués sur elle TOVRNAY; plus haut le roi Louis XV à cheval

(répété deux fois) LOVIS XV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE; tout en haut l'écu de France entre deux écus du Dauphiné.

La bordure est semblable à celle de la nappe, avec les noms de villes MENIN. IPER. ATH.

Les serviettes mesurent 1 mètre sur 82 centimètres.

Ces divers épisodes sont dessinés, faut-il le dire, d'une manière très naïve et très rudimentaire; c'est en vain qu'on y chercherait des détails intéressants sur les villes qui y sont représentées, les costumes, les armes et les accessoires de tous genres.

Le dessin au trait que nous donnons d'un fragment d'une de ces toiles damassées, édifiera vite le lecteur sur leur importance artistique ou documentaire.

L'intérêt qu'elles présentent est ailleurs et réside surtout dans leur valeur au point de vue d'une industrie autrefois importante à Tournai et aujourd'hui bien oubliée.

Tournai a fabriqué, en grande abondance, les toiles tissées. La grande Halle aux draps, (c'est-à-dire aux toiles) et le vieux Marché à la toile (aujourd'hui Place de Nédonchel) rappellent les temps prospères de cette industrie.

Lecocq dans son *Coup d'œil sur la statistique*, publié en 1817, donne son état à une date où, sans avoir disparu complètement, elle était déjà en pleine décadence. Il n'en reste plus rien aujourd'hui.

La nappe et les serviettes données par M. de Villers au musée ont-elles été fabriquées à Tournai, ou à Courtrai, ville où cette industrie, aujourd'hui florissante, existe depuis une époque reculée?

Nul ne pourrait le dire, croyons-nous, les caractères qui permettraient de distinguer les ouvrages de ces

deux fabriques n'ayant pas encore été déterminés. On peut d'ailleurs se demander s'il en est qui soient appréciables et pourraient être fixés avec certitude.

Il existe plusieurs services connus, représentant la bataille de Fontenoy; l'un d'eux appartient au prince de Ligne, d'autres à M. Lucien Parey, au D[r] Van den Corput, au Baron Joseph Béthune.

D'autre part on conserve à Tournai des nappes d'autel et des services en toile damassée datant d'époques différentes et représentant des sujets variés. L'un des plus anciens est la chasse à la licorne, dont plusieurs variétés sont connues, et ont été décrites par M. Cloquet, au tome XXII (p. 327) des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai; un autre sujet traité de la même façon est l'arbre de Jessé; de même encore des scènes de chasse, légendaires, avec la licorne, ou profanes; des sujets tirés de l'Histoire sainte (le sacrifice d'Abraham), etc.; presque toutes ces pièces datent du 16[e] et du 17[e] siècles. Plus tard on rencontrera surtout du linge de table avec saint Georges, la légende de Geneviève de Brabant, etc.

A défaut de recherches spéciales dans nos archives, que le temps ne m'a pas permis de faire, les quelques passages ci-après, extraits de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n° du 30 avril 1893, page 455, montreront clairement que Tournai a fabriqué des toiles damassées et que leur valeur était grande, étant donnée la réputation dont elles jouissaient :

..... « Une lettre de M[me] de Maintenon datée de » 1682 nous apprend que celle-ci voulut établir dans » ses terres une manufacture de linge de table *ouvré* » *comme celui de Tournai* et qu'elle débaucha à cet » effet, 25 ouvriers des Flandres. Déjà même au

» 16[e] siècle, les tisserands de Malines, de Courtrai, » de Valenciennes *et de Tournai* ouvrageaient leurs » toiles de compositions plus ou moins riches ou com- » pliquées qui réclamaient l'emploi de la *tire* et dans » lesquelles certains personnages, certains faits histo- » riques dessinés par des artistes spéciaux, étaient » représentés.

..... » Aussi voit-on figurer dans la plupart des » inventaires des nobles lignées de l'époque, un nombre » plus ou moins considérable de nappes ou serviettes » damassées diversement illustrées.

» C'est ainsi que l'inventaire de Marguerite d'Au- » triche dressé à Malines en 1524 fait mention déjà de » nappes damassées *ouvraiges de Tournay* et entr'autres » d'une nappe *damassée figurée de la passion au milieu,* » *et aussi du nom de Jhésus.....*

..... » Je possède dans mes collections une série » spéciale et probablement unique de 65 spécimens » d'anciennes nappes, napperons et serviettes damas- » sées..... rappelant de grands faits historiques tels » que les *batailles de Fontenoy* de Ramilies, de Mal- » plaquet,..... les sièges de Lille, Termonde, Menin, » *Tournai*, Ostende, Courtrai..... le mariage d'Albert » et d'Isabelle..... l'histoire de la chaste Suzanne, celle » d'Orphée et Eurydice,... etc. » (D[r] Van den Corput.)

Les notes qui précèdent n'ont qu'un but : attirer l'attention des chercheurs sur une industrie artistique tournaisienne oubliée et qui cependant a eu une réelle importance; faire un peu de lumière sur l'histoire de cette industrie et amener si possible, la découverte de quelques-uns de ses produits.

Eugène Soil.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1898.

M. le Général de Formanoir, *vice-président*.
M. Eugène Soil, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et approuvé.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale 68e année, 3e série, tome 35, nos 2, 3, 4, 6, idem, tome 36, nos 7 et 8.

2. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série, tome 8. Bulletin 1 à 5 On y trouve, à la page 313 : *Frère Jean Angeli*, épisode des conflits entre le clergé séculier et le clergé régulier à Tournai (1428-1483) par l'abbé Paul Demeuldre, bachelier en droit canon.

3. Bulletin de l'Académie royale de médecine, 4e série, tome 12, nos 2 à 8.

4. Idem. Mémoires couronnés, tome 15, 2e et 3e fascicules.

5. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéolagie, 36e année, nos 11 et 12; 37e année nos 1 et 2.

6. Société royale de géographie. Bulletin, 22e année, nos 2, 3 et 4.

7. Revue belge de Numismatique 1898, 3e et 4e livraison.

8. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome 12, livraisons 2, 3 et 4. A la page 182. Plombs de marchandises

sous le règne de Charles VI, par M. Edouard Laloire. L'auteur cite deux plombs de Tournai, aux armes impériales portant la marque : *Comptoir de Tournay*, et *transit Tournay*.

9. Gazette Numismatique, 2e année, nos 8, 9, 10 et 3e année, no 1.

10. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 6e année, nos 4, 5 et 6.

11. Inventaire archéologique de Gand, fascicules VII et VIII.

12. Archives liégeoises, 1re année, nos 5 à 10.

13. Revue Bénédictine 1898, nos 5 à 10.

14. Académie d'archéologie. Bulletin, 5e série, II et III.

15. Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie 1898, nos 2 à 4.

Au début de la séance, M. le général de Formanoir, vice-président, ayant pris la parole, s'exprime comme suit :

« Je suis certain de répondre à vos intentions en vous proposant de voter de chaleureuses félicitations à notre confrère et dévoué secrétaire, M. Soil, pour le succès qu'a obtenu l'Exposition d'art ancien, organisée par ses soins à Tournai.

» La réussite de cette entreprise, si difficile à mener à bonne fin, a dépassé toutes les prévisions.

» Ce qu'il lui a fallu de peines, de soins, d'énergie, pour arriver à ce magnifique résultat est presque incroyable. Et d'abord il a dû s'enquérir les personnes de notre ville possédant des objets dignes de figurer à l'exposition; puis, il a fallu se rendre chez elles, vaincre leurs hésitations, obtenir leur adhésion.

» Ces premières démarches couronnées de succès, il s'est agi d'approprier, de meubler, de décorer le local mis à la disposition du Comité ; de solliciter de droite

et de gauche le prêt d'armoires et de tables-vitrines, d'étagères, etc.

» Ces préparatifs terminés, il a fallu recevoir les objets, qui arrivaient en rangs serrés car le temps pressait, les vérifier, les classer, les étiqueter, les placer de manière à les faire valoir et à satisfaire les exposants, dans la limite du possible, et enfin établir le catalogue qui devait être imprimé pour l'ouverture de l'exposition, et qui le fut en effet, malgré les difficultés de toute nature que l'exécution de ce travail rencontrait, provenant notamment de ce que des objets promis n'étaient pas arrivés et que d'autres arrivaient tardivement : il en venait encore la veille de l'ouverture. Tant d'efforts ont été heureusement couronnés de succès ; et ce succès n'aurait fait que grandir, si l'on n'avait pas été obligé de fermer l'exposition au moment où les étrangers commençaient à venir la visiter, parce que les locaux qu'elle occupait devaient être rendus à date fixe à leur destination d'École moyenne.

» Tout l'honneur en revient à notre actif secrétaire ; mais un reflet de cet honneur rejaillit naturellement sur notre société, c'est pourquoi je vous propose de voter l'insertion au procès-verbal des félicitations que je lui adresse en votre nom.

» Et comme il semble désirable qu'il reste dans nos Annales une trace durable de cette belle entreprise, je vous propose d'y insérer un compte-rendu sommaire de l'exposition, qui y serait tout à fait à sa place tant au point de vue artistique et archéologique en général, qu'au point de vue de notre histoire locale, puisqu'il consacrerait le souvenir de nos anciennes industries, naguère si florissantes, aujourd'hui disparues : tapis, porcelaines, orfèvreries, etc., dont on a admiré à l'Exposition de nombreux et splendides spécimens.



» Ce compte-rendu ne pourrait être mieux fait que par l'organisateur de l'exposition lui-même. »

M. Soil, après avoir remercié M. le Président de ses paroles trop flatteuses, déclare se mettre à la disposition de la Société, et accepte de rédiger pour les Annales, un compte-rendu de l'Exposition.

L'assemblée vote la confection de quatre planches, qu'elle choisit parmi des photographies qui lui sont soumises, pour accompagner ce compte-rendu.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. le comte de Nédonchel, empêché, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Th. Leuridan offre à la Société le manuscrit d'une *Histoire de l'avouerie et des avoués de Tournai*. MM. du Chastel et Hocquet sont chargés de faire rapport sur ce travail.

M. Du Riez envoie une *notice sur les de Lalaing*. On décide son dépôt aux archives.

M. de la Grange offre à la Société un exemplaire de sa *Notice sur Roger de le Pasture, peintre tournaisien*, qu'il a fait paraître dans les Annales de l'Académie royale d'archélogie.

Il donne ensuite lecture de *Notes sur quelques couvents de femmes de Tournai*. On en vote l'impression.

Le même membre entretient ensuite l'assemblée de la seconde partie de son travail sur les testaments tournaisiens, écrits depuis longtemps, mais qu'il n'a pas joints aux testaments édités en 1897 dans la crainte de donner de trop fortes dimensions à sa communication.

L'accueil fait à ce travail par les érudits, et les comptes rendus élogieux qu'en a faits le savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, lui font croire qu'il y aurait peut-être quelqu'utilité à publier la suite de son manuscrit, et il le met à cette fin à la disposition de la compagnie. On vote l'impression de ce travail dans les Annales.

M. Soil dépose de la part de M[me] Frédéric Godefroy une notice nécrologique sur son mari qui à diverses reprises est venu étudier dans notre dépôt d'Archives et y a fait de nombreux emprunts pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Remercîments.

Le même membre signale, dans une courte notice, deux trouvailles d'antiquités romaines faites à Tournai cette année; l'une à la rue Saint-Piat, n° 11 (maison de M. Nys-Deffresnes), l'autre sur la Grand'Place, en face de l'église Saint-Quentin.

A la suite de cette communication, plusieurs membres discutent l'importance et la configuration de Tournai à l'époque romaine, et signalent l'intérêt que présenterait l'étude complète de cette question.

MM. Houtart, Desclée et Soil présentent comme membre titulaire le baron Armand del Fosse et d'Espierres, propriétaire à Tournai.

Il sera statué sur cette présentation à la prochaine réunion.

M. Hocquet entretient l'assemblée d'un travail qu'il va publier sur l'origine des noms des rues de Tournai et cite quelques interprétations nouvelles que ses recherches dans nos Archives lui ont révélées. Cette communication est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

ANTIQUITÉS ROMAINES TROUVÉES A TOURNAI EN 1898.

Au mois de juin 1898, en creusant une cave dans la cour de l'habitation de M. Nys-Deffresnes, rue Saint-Piat, n° 11, les ouvriers ont trouvé de nombreux débris de poterie romaine.

Le sol à l'endroit de cette cave, qui ne mesure qu'une vingtaine de mètres carrés, avait déjà été remué dans certaines parties, tandis que dans d'autres, il était encore vierge. Dans les parties déjà fouillées, on croit rencontrer la trace de plusieurs fours à poteries ; le bas est rempli d'une terre noirâtre, saturée de morceaux de cendre de bois, et dans laquelle on rencontre de nombreux débris de poteries romaines de toutes formes et de toutes qualités, en terre noire pour la plupart, rouge, et rouge avec engobe blanche, associés à des débris de poteries du moyen âge, ces derniers peu nombreux.

A la partie supérieure, la terre est rouge et en partie cuite. On ne rencontre aucune trace de construction en briques ou en pierres.

Dans la terre vierge on n'a trouvé que deux cruches romaines, intactes. Elles sont en terre rouge, de forme sphérique, assez élégante, à col étroit avec anse, et mesurant 19 centimètres de hauteur. On n'a pas retrouvé d'ossements, ce qui permet de supposer qu'on se trouve plutôt en présence d'anciens fours à poteries, de l'époque romaine, utilisés peut-être encore, dans le haut moyen âge.

* * *

Au mois de septembre de la même année, en faisant les travaux pour l'installation d'un cirque sur la

Grand'Place, en face de l'église Saint-Quentin et à quarante mètres de distance (environ) de la façade de l'église, et perpendiculairement à celle-ci, on a mis au jour de nouvelles sépultures faisant partie d'un cimetière romain dont l'existence est connue depuis longtemps. Plusieurs vases en poterie romaine et en particulier une élégante cruche en terre blanche de forme sphérique, cerclée de raies horizontales, à pied étroit, goulot étroit avec anse, haute de 22 centimètres; des monnaies en bronze fort oxidées, enfin des ossements et des clous de cercueil, qui indiquent des sépultures à inhumation simple, ont été trouvés.

SÉPULTURES ROMAINES A BRUYELLES-LEZ-ANTOING.

Le 19 juillet 1897 et les jours qui suivirent, en agrandissant une carrière de pierres, de la société Dumon et C[ie], sise sur le territoire de Bruyelles, à l'extrémité touchant Calonne, (et la propriété de M. Soufflet-Leblond) à mi-hauteur entre l'Escaut et le moulin de Bruyelles et à 600 mètres environ de l'Escaut, on a trouvé plusieurs sépultures de l'époque romaine.

Ce sont des tombes à inhumation simple, comme le démontrent les ossements, les traces de cercueil et les clous découverts. Les corps avaient les pieds tournés vers l'occident. On n'a pas relevé la présence de poteries, mais quelques pièces de monnaie romaines, en argent et en bronze ont été recueillies. Ce sont des Gordien (237-244), Philippe Père (244-249) et Valentinien (364-375) qui permettent de rapporter au 3[e] et au 4[e] siècle l'existence des sépultures; elles se trouvaient à deux mètres et demi (ou environ) de profondeur, au-dessous du niveau naturel du sol.

* * *

Dans le voisinage de ces tombes, à quelques mètres de distance, on a relevé les traces d'un four. Il est rond, et mesure trois mètres environ de diamètre ; le fond forme un carneau noirci par le feu, autour d'un massif, qui occupe le centre du four, terminé en pain de sucre, comme un *tarot* de four à chaux. Ce four a une ouverture sur le devant ; pas de voûte, mais un remblai de cailloux, terre en partie cuite, mêlée à du sable non cuit, avec une coulée de chaux ou de plâtre.

On n'a pas trouvé, dans le voisinage, de briques ni de pierres taillées. E. S.

EXPOSITION D'ART ANCIEN A TOURNAI.

L'*Exposition d'art ancien* organisée à Tournai au profit de l'*Association Congolaise et Africaine de la Croix rouge*, décidée et exécutée en deux mois et demi, ouvrit ses portes le dimanche 11 Septembre 1898, en présence de M. le lieutenant Masui, délégué par le gouvernement du Congo, entouré des membres du Comité organisateur, et fut visible jusqu'au dimanche 25 du même mois, chaque jour de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

224 exposants apportèrent plus de 6.000 objets, classés et décrits sous les 2543 numéros d'un élégant catalogue in-18 de 196 pages (1).

Les collections ont été disposées dans les magnifiques locaux de l'*Institut de Demoiselles*, (école moyenne de l'Etat, pour filles) à la Rue Royale, libres en ce

(1) Le catalogue édité par la Maison Vasseur-Delmée, à 500 exemplaires, fut rapidement enlevé. Vendu, au début, 75 centimes, il atteignit au bout de peu de temps le prix de 1 franc et plus tard de 2 francs, et il n'en restait plus, les derniers jours.

moment, à cause des vacances. Elles occupaient, outre le *vestibule d'entrée*, la *salle de récréation* longue de 15 et large de 11 mètres; la *salle de lecture* grande de 8 mètres sur 6; le *préau*, magnifique galerie longue de 50 mètres et large de 7 mètres; et un long *vestibule* reliant entre elles ces diverses salles (1).

Outre son *but* direct et immédiat qui était de recueillir des fonds au profit de l'œuvre de la Croix rouge du Congo, but qui a été largement atteint puisqu'une somme de plus de 2.000 francs a été versée dans la caisse de l'Association congolaise, l'exposition avait encore un but secondaire, non moins important que le premier : contribuer à l'éducation artistique de la masse du public, l'initier à la connaissance du beau, lui faire apprécier la valeur d'œuvres d'un haut mérite et empêcher ainsi la destruction ou la perte souvent inconsciente de beaucoup de ces œuvres; mettre en lumière et exalter devant une population parfois trop indifférente, l'importance et la haute valeur de plusieurs industries artistiques tournaisiennes, autrefois florissantes, aujourd'hui hélas, disparues.

Le second but n'a pas été moins atteint que le premier, comme l'ont prouvé l'affluence des visiteurs qui ont parcouru les salles de l'exposition, et les compte-rendus élogieux publiés par les journaux de la ville et du dehors.

(1) La surveillance, aux heures d'ouverture était faite par des soldats de cavalerie et d'infanterie, comme aux expositions similaires de Bruxelles; et en outre, jour et nuit, par des agents de police et des veilleurs, circulant sans cesse dans les salles et leurs abords, et dormant à tour de rôle dans les salles même d'exposition. Des pompes à incendie étaient installées aux deux extrémités des locaux, avec tous leurs accessoires, prêtes à manœuvrer à la moindre alerte.

Ce double but de l'exposition explique encore le *plan* selon lequel elle a été conçue et la pensée qui a présidé au classement des objets exposés.

Un *premier groupe*, composé exclusivement d'objets congolais, occupe tout le vestibule d'entrée; les murs sont couverts de trophées d'armes, d'outils, d'étoffes, d'ustensiles divers, petits meubles, instruments de musique, bijoux et parures, prêtés par l'Etat indépendant du Congo et par divers tournaisiens ayant séjourné en Afrique ou y résidant encore, MM. Fiévez, de Saint-Marc, Gorin, etc.

Il symbolise le but de l'œuvre que soulignent les drapeaux du Congo et de la Croix rouge mêlés aux drapeaux belges qui entourent le buste du Roi. Deux jeunes Congolais, à la mine intelligente et éveillée, élevés à l'établissement de Gsyseghem, Emile Kivoula et Gérard Boina-Hmdala distribuent aux visiteurs des brochures sur l'œuvre de la Croix rouge et par leurs allées et venues et leur pittoresque langage, ils animent l'entrée de l'exposition à laquelle ils donnent encore plus de couleur locale.

Le *second groupe* comprend les objets anciens; il forme l'*exposition proprement dite* et conformément au but poursuivi, le groupement est fait d'une façon pittoresque et décorative, de manière à frapper le visiteur et à lui causer une impression aimable et engageante qui enlève en quelque sorte son adhésion au culte du beau, aux productions de l'art ancien et l'intéresse ainsi à la conservation des œuvres de l'antiquité.

Certes il eut été facile d'adopter un ordre purement scientifique et de classer avec une sévère et froide correction les objets exposés, mais on pouvait craindre qu'une méthode trop rigoureuse tournât au détriment du but de vulgarisation poursuivi. Les visiteurs ont subi

l'impression qu'on s'était éfforçé de leur communiquer et ainsi l'exposition d'art ancien a été, suivant l'intention de ses promoteurs : une grande manifestation artistique, au service d'une entreprise éminemment noble et généreuse.

*
* *

La première section, peintures, dessins et gravures compte 251 numéros (1 à 228 et 2401 à 2423); les peintures sont exposées dans une grande salle carrée dont l'éclairage est excellent.

Tout d'abord, en entrant, on admire un très beau tableau gothique, représentant le Portement de la Croix (27), œuvre incontestable d'un grand artiste, appartenant au comte du Mortier; 18 toiles de la même époque complètent l'envoi de ce collectionneur d'élite, œuvres très intéressantes, parmi lesquelles on remarque un charmant petit tableau (femme lisant) (32) et une Vierge allaitant l'enfant Jésus, avec un fond de paysage révélant un maître.

Trois petits panneaux gothiques et deux énormes volets de triptique représentant des défunts et leurs enfants (25), ont été envoyés par l'église Saint-Piat. Deux superbes toiles appartenant au comte de Nédonchel attirent de suite l'attention du visiteur; c'est le portrait de la duchesse de Choiseul, endormie ou rêveuse, près de sa toilette, œuvre de Drouais (74), et le portrait du marquis de Choiseul par Largillère, (non catalogué) deux peintres dont les œuvres sont très recherchées de nos jours. Deux grands portraits de l'école hollandaise (59 et 60), un tableau représentant trois membres de la famille Miroult (58) et un Crucifiement, attribué à Pourbus (61), sont exposés par M. H. Mayer, descendant d'un artiste dont le

nom reviendra souvent sous notre plume dans la description des porcelaines de Tournai qui figurent à l'Exposition. Portrait de Marie-Thérèse en costume de veuve (143), attribué à Sauvage, exposé par la douairière de Lossy de Froyennes; un portrait de religieuse du couvent des Campeaux (52), qui pourrait bien être de Van Oost (M. J. Wacquez); des panneaux décoratifs de l'hôtel de M. L. Duquesne, œuvre de Plateau; enfin une série de portraits : Guillaume de Melun, prince d'Epinoy (147), l'abbé Roussel, doyen de Roubaix, Dom Cloquette, abbé de Villers, etc., etc.

Le second panneau renferme des chefs d'œuvre; deux portraits : Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre (11 et 12), par Holbein (1543), une superbe marine de Teniers (16), un portrait d'Infante par Velasquez (13), un portrait de Philippe IV enfant, par Pantoja de la Cruz (14), les Filles de Loth, par Floris (15), et plusieurs portraits de gentilshommes tournaisiens, exposés par le général de Formanoir de la Cazerie; une Adoration des Mages, de Van Orley (135), remarquable par la perfection avec laquelle sont traitées les orfèvreries et les étoffes, et des tableaux gothiques, appartenant au comte de Robiano; quatre Pourbus, un triptique gothique, très intéressant, un Baptême du Christ, de l'école de Patinier, un portrait de Mgr Hirn, exposés par le Séminaire; trois portraits d'évêques de Tournai, exposés par l'Evêché (84 à 86), et parmi les petites toiles, la Mare aux Couleuvres, de Diaz (20), envoyée par M. Gorin-Dubar avec trois autres bons tableaux modernes.

Immédiatement contre ce panneau et tout près de la porte, se trouvent groupées des œuvres très variées de Piat Sauvage, peintre tournaisien, qui fut directeur de notre Académie, après avoir longtemps vécu en

France, où il fut peintre du roi Louis XVI et chargé à ce titre de la décoration de plusieurs châteaux royaux. Son portrait par lui-même s'y trouve deux fois, (exposé par M. Allard et Mme Yseux) (5 et 68); l'Assomption de la Vierge (128), grisaille (1773), des bas-reliefs ton bronze, et quelques tableaux en couleurs, portraits, rondes d'amours, l'Enfant Jésus dormant sur la croix (prêtés par Mme Goblet, Mme Yseux, MM. Vasseur, Allard et Carbonnelle-Théry), font connaître le talent du peintre sous ses différents aspects.

Le vestibule renferme encore deux grandes grisailles exposées par la Cathédrale, et les vitrines, de nombreuses miniatures, œuvres du même maître.

Mais avant de quitter ce panneau, signalons encore un pastel de de Latour: Marie-Claire du Sart, marquise du Chasteler (53), prêté par le baron du Sart de Bouland; deux tableaux de Garmeyn, sujets champêtres, la Visite à la Ferme, de Teniers, et une tête de jeune fille, de Greuse, exposés par M. Léon Motte, de Roubaix.

Le troisième panneau contient deux portraits par Van Dyck, dont l'un, une tête de femme (76), est particulièrement remarquable; le portrait du cardinal de Rohan (73), par Rigaud, et celui de la marquise de Choiseul, en Diane chasseresse (72), propriété du comte de Nédonchel; une Crucifixion, esquisse de Rubens, et un grand tableau (l'Enfant Jésus et Saint-Jean) de la même école (139 et 136), au comte de Robiano; le portrait de Gaspard de Pollinchove, troisième du nom, en costume de président au Parlement de Flandre (3), à M. Stiénon du Pré; un beau portrait de la comtesse de Soissons (43), au baron A. d'Espierres; deux scènes de bataille, par Wouvermans (54), à M. J. Peeters, et plusieurs excellentes

natures mortes, dont la meilleure (93) est d'Albert Cuyp (appartenant à M. G. Vienne).

Le quatrième panneau est occupé au centre par deux vastes volets de triptique de l'école de Rubens appartenant à la cathédrale, et deux portraits de types bien différents (exposés par M. V. Carbonnelle); l'un d'eux, appartenant à l'école française, et qui représente une dame en costume du siècle dernier (2), possède une réelle valeur. Très bonne aussi est une grisaille représentant la Vierge, d'après un bas-relief de Della Robbia (48), à M. Casterman. Un beau triptique de l'époque gothique représentant la Descente de Croix, le Crucifiement et la mise au tombeau (103); un panneau représentant l'Adoration des bergers (104), sont exposés par M. A. Crombez. D'autres toiles mériteraient une description que le court espace dont nous disposons ne permet pas de leur accorder. Signalons, au point de vue archéologique seulement, une vue intérieure de la Cathédrale, qui la représente telle qu'elle était vers 1830, avant sa restauration.

Les gravures se trouvent dans la petite salle voisine de celle des tableaux. On en remarque quelques bonnes séries, coloriées, telle l'histoire de Paul et Virginie (207 à 210), à la douairière de Lossy, la Noce villageoise (191 à 194), à M. A. Soil; trois bonnes gravures d'après Sauvage, à M. Allard; d'autres parmi lesquelles il faut citer la Galerie de bois, au Palais-Royal, à M. Janssens (186), et des portraits de présidents au Parlement de Tournai, exposés par MM. Allard et Soil; grande gravure imprimée sur soie, œuvre de Schmuxer d'après Plate montagne (thèse soutenue devant l'université de Vienne par Lamertyn et dédiée à son protecteur le comte de Cuvelier, surintendant et direc-

teur général de Tournai et du Tournaisis); exposée par le général de Formanoir (2416). Parmi les dessins, il en est un qui attire l'attention, c'est une sépia rehaussée de blanc, par Sauvage (219), appartenant à M. Ch. Vasseur; à noter aussi des aquarelles de B. Pollet représentant les dernières maisons en bois de Tournai (213); des dessins de Philippe de Hurges, vues de Tournai, exécutées en 1645, appartenant au comte du Mortier, et un portrait de Donat Casterman (45), par Ladam, peintre tournaisien du 18e siècle, exposé par MM. Casterman; collection de gravures de choix exposée par Mme A. Le Tellier, et enfin une série de 32 dessins à la plume, par Lecreux (211), exécutés pour la manufacture de Peterinck, qui les a reproduits en porcelaine et en biscuit, dont on peut voir quelques-uns dans les vitrines de la grande galerie. Ces dessins sont la propriété de M. Louis Delwart.

* * *

La même salle renferme une partie des objets de la seconde section : tapisseries et étoffes, qui se subdivise en : tapisseries et tapis, dentelles, broderies, éventails, vêtements sacerdotaux, toiles damassées.

Ce sont d'abord, dans une grande vitrine, des ornements d'églises prêtés par la cathédrale, et plusieurs églises de Tournai. Un superbe ornement blanc dont les broderies retracent les scènes de la vie de Saint-Pierre (374), à l'église Saint-Brice, se distingue entre tous.

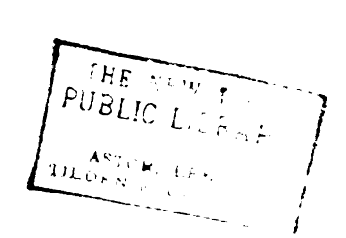
Dans une autre vitrine en face, les magnifiques dentelles exposées par Mme Daimeries, guipures de Flandre, de Lille, de Bruxelles (295 à 301); des bas d'aube en guipure de Flandre à l'église Saint-Jacques (293 et 294) et à l'église de la Madeleine (290 à 292); une

collection d'échantillons de dentelles et de lacis (2430) à M. Puissant; un grand couvre lit du 16e siècle, composé de 21 carrés de lacis, représentant des scènes de l'Histoire Sainte, alternant avec des bandes de toile (2429).

La série des dentelles se continue dans le vestibule où elles occupent plusieurs vitrines. Outre celles de la Cathédrale (265 à 288), curieuses à plusieurs titres et particulièrement bien disposées pour être examinées, on en voit encore de beaux spécimens appartenant à la baronne d'Espierres, Mmes de Villers-Grandchamps, Douterlungne et Peeters, la baronne J. Houtart, etc. Deux vitrines renferment des broderies, une série de bourses et des aumônières dont une remonte au 13e siècle et dont une autre porte les armes du roi Louis XIV, exposées par le comte Lair, avec de très intéressants morceaux du 15e et du 16e siècle; des tapisseries à l'aiguille pour écrans, prêtées par Mmes Duquesne, d'Espierres et Delobel, et un magnifique fauteuil avec la scène du jugement de Pâris; des broderies d'un travail très délicat, à sujets religieux et profanes, propriété de Mmes de Baillencourt et Delacre; des broderies à deux faces, à MM. Hocquez, Fauquenoy, Gorin, etc.

Mais les pièces les plus importantes de cette série sont exposées dans la grande galerie : nous voulons parler des quatre superbes antipannes ou devants d'autel du 17e siècle (313 à 316), d'une finesse et d'un éclat sans pareil, propriété de l'église Saint-Brice, de celui de l'église Saint-Piat (312) et des deux tapis à l'aiguille, exécutés l'un en 1628 (323), l'autre en 1689 (335), ornés de personnages multiples, dans des encadrements d'un caractère très archaïque, exposés par Mme de Villers-Grandchamqs et par M. Hennebicq.




PUBLIC

Ceci nous conduit dans la grande galerie, où sont exposées deux des séries de la 2e section, les tapisseries et les éventails.

*
* *

Mais avant d'examiner en détail les objets exposés, il convient de donner un coup d'œil d'ensemble à la salle elle-même. C'est la grande galerie ou *préau couvert*, longue de 50 mètres et large de 7 mètres.

A droite et à gauche s'étendent, en une longue suite, les vitrines intercalées de meubles de tous styles, surmontées de vases et de groupes, et encadrées de tapisseries aux tons doux et harmonieux ou de broderies riches et brillantes. L'éclat des bronzes dorés et des faïences s'allie aux colorations chaudes et discrètes des bois sculptés et à travers les vitrines étincellent les porcelaines, les orfèvreries et la vaisselle d'argent qu'un brillant soleil a fait resplendir pendant toute la durée de l'Exposition; puis, occupant le centre de la galerie, des vitrines plates renfermant les bijoux, les miniatures, les manuscrits, les émaux, et deux grands groupes de meubles anciens, ombragés de drapeaux de corporations ou de sociétés et composés le premier de statues et de groupes en marbre blanc et en terre cuite; le second de l'admirable statue en argent de N.-D. d'Alsemberg, entourée d'ouvrages en laiton, chefs-d'œuvre de la dinanderie tournaisienne, puis deux salons de style empire et tout au fond la splendide tapisserie de Tournai, du 15e siècle, prêtée par M. Somzée et qui retrace l'histoire de Judith et d'Holopherne.

Le visiteur s'arrête un instant, ébloui par l'éclat de toutes ces splendeurs, puis, prenant à droite ou à gauche, il commence l'examen détaillé des collections

renfermées dans les vitrines placées le long des murs.

Un ordre absolu et un classement parfaitement méthodique n'ont pas été adoptés, nous l'avons dit, dans l'arrangement des meubles et des vitrines, de telle façon que tous les meubles renfermant des porcelaines de Tournai, par exemple, ne se suivent pas, mais sont répartis au contraire de côté et d'autre, dans la salle. On a sacrifié un peu de la rigueur des principes au désir de plaire aux yeux ; mais cela n'est pas un obstacle à l'étude des diverses branches des arts décoratifs, les spécimens de chacune d'elles étant groupés dans un même meuble.

Ceci dit, commençons notre visite par la droite, en entrant, et suivons, à peu près au moins, l'ordre des meubles-vitrines. Sur un premier meuble se trouvent une pendule et deux candélabres énormes, en bronze (1212-1213), de l'époque empire (Orphée), appartenant à M. H. Dubiez. L'autre pendule (1272), qui lui fait pendant, à gauche de l'entrée, est surmontée de la figure d'Annibal et porte le nom de *Lefebvre-Caters et fils*, le grand fabricant de bronzes et orfèvre qui vivait à Tournai à la fin du 18e siècle et au commencement du 19e. Son nom reviendra bien souvent sous notre plume à propos des œuvres multiples dues à cet artiste d'élite, qui sont un des plus grands attraits de l'exposition.

Le premier grand meuble est en chêne et date de l'époque de Louis XIV : il renferme une partie de la collection de porcelaines de Tournai de M. C. Debue ; l'autre partie de sa collection étant classée dans un second meuble vitré de style Louis XV placé de l'autre côté de la salle. Quelques spécimens de fabriques étrangères, voire même quelques faïences, sont malheureusement mêlés aux porcelaines de Tournai, ce

qui ne laisse pas de dérouter un peu ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement les types de notre fabrication.

Une grande armoire-vitrine renferme de très jolis spécimens de porcelaines orientales et européennes, riches de décor, chaudes de tons, très variées. Elle est surmontée de trois beaux groupes en bois scupté, propriété de MM. le comte de Nédonchel, Duquesne et Lehon, et de deux belles croix gothiques en bronze, au comte de Nédonchel. Plus haut, et garnissant le mur supérieur de la galerie sur toute son étendue, des tapisseries de diverses époques et de diverses fabriques dont nous parlerons plus loin.

Deux meubles bas, renfermant une partie de l'ancienne collection Coenegracht-Dapsens, de Maestricht, appartenant à Mme veuve Doignon. Ce sont des porcelaines du Japon, décor bleu, souvent montées en argent, et dont les Hollandais sont très amateurs et des porcelaines diverses de couleur. Les vitrines sont surmontées, la première d'une série de vases en Delft bleu, la seconde, d'une garniture de cinq vases en chine-capucine, montés en bronze, appartenant à M. Bossut. Entre les deux vitrines, belle pendule à gaîne, de style Louis XVI, à Mme T'Sas.

Une grande armoire vitrée renferme des argenteries; nous en parlerons plus loin; elle est surmontée de pièces de haute valeur : un christ en ivoire de très grandes dimensions, attribué à Duquesnoy (M. le Dr Moreau); une grande statue de vierge, majolique italienne de l'atelier d'un Della Robbia de Florence (comte de Nédonchel); la grande croix en argent et cuivre doré de l'église d'Antoing, œuvre des plus remarquable de l'orfèvrerie tournaisienne du milieu du 18e siècle; une jolie vierge en bois du style Louis XV, à Mme Allard, et un calvaire, à l'église de Froyennes.

Vient ensuite un groupe de meubles anciens : au centre une pendule à gaîne, ébène et bronzes ciselés, de style régence, à Mme la baronne Lefebvre; un scriban à tiroirs, en ébène garni de cuivre, travail espagnol du 16e siècle, (M. L. Duquesne), surmonté d'une pendule écaille et cuivre, de genre Boule, époque Louis XIV, à l'évêché de Tournai, de deux bras-reliquaires en argent, du 17e siècle, à l'église Saint-Jacques, et de deux drageoirs, en forme de cheval, l'un au comte de Nédonchel, l'autre à M. H. Casterman; bureau à tambour, en marqueterie de bois, avec garnitures de cuivre, à M. H. Crombez; il supporte le beau groupe, en biscuit de Tournai, de la Descente de croix, par *Lecreux*, prêté par Mme Daubresse; une très curieuse pendule de *Raingo*, en forme de lyre, bronze vert et bronze doré, à M. H. Crombez, et une autre pendule, de travail français, époque Louis XVI, avec figure allégorique de la douleur, à M. L. du Bus de Warnaffe. Buste en argent de Saint-Quentin (17e siècle) à l'église de Péruwelz.

L'armoire suivante, grande vitrine de trois mètres de large, renferme des Porcelaines de Tournai. Cette série devait, naturellement, être une des plus importantes de l'exposition. Nous en parlerons plus loin en détail.

Deux jolies paires de chenets en bronze doré et une très belle pendule rocaille sur socle suspendu (1341), à M. R. Desclée, surmontent cette vitrine.

Un nouveau groupe de meubles de style rocaille, en bois précieux, richement décorés de cuivres ciselés, nous arrête.

C'est, au centre, une chaise à porteurs (1005) transformée en vitrine, (M. L. Duquesne), renfermant des ivoires. Commode sur pieds (1105), et autre commode

à tiroirs (1023), d'un galbe très élégant, à MM. Casterman et baron d'Espierres; grand bas-relief en albâtre du 16e siècle, au comte de Robiano, et crucifix en ivoire (1041), œuvre remarquable, attribuée à l'école de Bologne, et qui semblerait plutôt être de Duquesnoy, avec cadre en bois sculpté et doré, de style florentin, au prince Ch. de Croy. Sur les commodes on a déposé deux écrins contenant de merveilleux services en porcelaine de Tournai.

La vitrine suivante, à deux corps, qui occupe le centre du panneau, est remplie d'argenteries, et en particulier d'argenteries de table, depuis Louis XIV jusqu'à l'empire, qui, presque toutes, sont de fabrication tournaisienne. Avec les porcelaines de Tournai dont nous avons déjà parlé, et les bronzes dont nous parlerons plus loin, elles constituent les séries les plus intéressantes et les plus riches de l'exposition. Nous les décrirons plus bas en détail.

L'œil encore ébloui par l'éclat de cette orfèvrerie se pose avec complaisance sur les beaux meubles qui avoisinent la grande vitrine des argenteries de table : scriban en écaille et pendule (961 et 964) en marqueterie, genre hollandais, à M. van de Kerchove d'Hallebast; cabinet en laque de Coromandel (959), à M. le président Allard, et plusieurs crucifix en écaille ou ébène, garnis d'argent ou d'ivoire.

L'armoire suivante nous met de nouveau en présence des chefs-d'œuvre de la manufacture de porcelaines de Tournai : les groupes et les statuettes, œuvres de Lecreux, pour la plupart, genre dans lequel il a excellé.

Entre les deux armoires aux porcelaines, groupe de meubles appartenant à Mme Delobel : chiffonnière et deux scribans (990 à 992); ils sont surmontés d'un

beau crucifix en buis (1024), dans un cadre doré, époque Louis XIV, ayant appartenu à Barthélemy du Mortier; trois pendules curieuses ont été placées sur les meubles : la première, qui représente un char attelé de deux chevaux (1143), est en bronze doré, de la fabrique de Lefebvre-Caters, et appartient à Mme Goblet; la seconde, en bronze et écaille verte, a la forme d'un éléphant (1121), elle appartient au Chapitre de la cathédrale; la troisième, écaille et cuivre, genre Boule, époque Louis XIV (1342), a été prêtée par le baron Arm. d'Espierres.

Le groupe de meubles suivant est composé de bois sculptés de la Renaissance (1095 à 1102), exposés par M. Ch. Vasseur, le doyen et le plus expert des collectionneurs tournaisiens. Ce sont des crédences à pans coupés, des coffrets, des groupes, un petit retable domestique, sculpté et peint, un calvaire, de travail allemand, ayant conservé son ancienne polychromie, une grande statue de sainte Catherine, de travail français, et, plus loin, un groupe en buis, du 17e siècle, représentant la Flagellation. M. J. Lescarts expose aussi quelques bois sculptés : un cavalier, de grande allure (fin du 15e siècle), un chevalier agenouillé, des statuettes de saintes femmes (897 à 899), etc.

La grande armoire voisine renferme de très bonnes pièces au même collectionneur, et, en particulier, deux châsses en émail de Limoges, du 12e siècle, de grande valeur. Auprès d'elles sont groupées les orfèvreries religieuses, boîtes aux saintes huiles, vases sacrés, encensoirs, burettes, prêtés le plus généralement par des églises de Tournai.

Puis viennent les bustes en bronze de personnages célèbres, exécutés à la fin du 18e siècle par Lefebvre-Caters, dont plusieurs fois déjà nous avons parlé. Ils

ont été prêtés par MM. Crombez, Théry, Vasseur, Defontaine, Soil, etc.

Les planches inférieures de la même armoire sont occupées par des porcelaines de Nast, Valenciennes, Berlin, Lille, Vienne, exposées par MM. De Smeth, Bossut, Roussel, de Formanoir, de le Vingne.

Deux cabinets-scribans surmontés de chapelles en écaille et cuivre doré (1062), appartenant à MM. V. Carbonnelle et L. Motte, et une horloge à cadrans multiples, en cuivre, du 16e siècle, à M. H. Crombez, terminent ce côté de la salle. Ils sont dominés par un très beau Christ en ivoire (853), de l'époque Louis XIV, à M. L. Motte.

Le fond de la galerie, défendu par une balustrade et deux guerriers du 16e siècle, armés de toutes pièces, appartenant à M. E. Soil, a été disposé de manière à reproduire les deux plus beaux salons de style empire de la ville, celui de la baronne Lefebvre et celui de M. Bossut. Le premier est en soie verte et blanche : garniture de fenêtres, canapés, fauteuils, chaises, écrans; bustes de membres de la famille Lefebvre; pendule, girandoles et candélabres en bronze vert et bronze doré sur socles en marbre rouge (1280). Le second, de formes beaucoup plus légères, est garni en soie rouge de Chine, brochée de blanc; il se distingue par l'abondance de ses candélabres et de ses torchères, de cinq modèles et de cinq grandeurs différentes; la pendule (1227) est en bronze de deux tons et marbre rouge. Ces bronzes sont de travail français, plus élégants que les précédents, et, datant des premières années de l'empire, ils gardent encore l'empreinte du style Louis XVI.

Les meubles en acajou avec cuivres dorés (971 à

977), qui garnissent ces deux salons, appartiennent à M. A. Soil, la harpe à M. H. Stiénon du Pré.

Entre les deux salons, occupant le panneau du fond de la salle, se déploie une immense tapisserie de hautes-lisses, d'une conservation parfaite, riche de dessin, aux couleurs vives et harmonieuses, aux détails archéologiques les plus intéressants; elle retrace plusieurs scènes de l'histoire de Judith et d'Holopherne, et appartient à la fabrication tournaisienne. Nous en reparlerons plus loin.

Le côté gauche de la salle, que nous allons parcourir maintenant, comprend treize meubles vitrines, séparés les uns des autres, et encadrés par des meubles anciens de tous genres.

Un élégant petit meuble en bois des Indes renferme la collection de porcelaines de M. Dutoit-Dapsens; il est surmonté d'une petite chapelle, garnie en argent, du 17e siècle, à M. Urbain.

Collection d'objets en cuivre fondu : chandeliers, statuettes, bassinoires, mortiers et plats en cuivre repoussé, à MM. Lesneucq, comte de Nédonchel, Puissant, Wilms, de Villers-Grandchamps et Hocquez: meuble à vitrine et à portes (M. De Smeth), de style Louis XV. Armoire vitrée contenant des groupes et des porcelaines de Tournai, et d'autres groupes en biscuit de la Courtille à Paris; grand meuble hollandais à M. J. Peeters, surmonté de faïences de Rouen et de Delft.

Armoire renfermant une collection d'instruments de musique prêtés par M. A. Soil, et parmi lesquels nous notons un violoncelle et un violon de De Comble, luthier tournaisien du 18e siècle; deux bonnets chinois, fixés aux parois de l'armoire, ont appartenu à la

Société Philharmonique de Tournai, l'ancienne musique de la garde bourgeoise, qui les reçut en prix à la Mairie de Lille le 16 août 1808 (prêtés par M. R. Canler).

Un meuble à deux corps, vitré, de style Louis XV, contient la suite des porcelaines de Tournai exposées par M. C. Debue, tandis qu'une armoire vitrée renferme des types précieux des faïences de Tournai, appartenant à MM. Clainpanain et A. Dumortier. Dans la même vitrine, parmi quelques ivoires, on admire une charmante statuette de Vierge du 15e siècle (855), à M. Durand.

Un élégant meuble de style Louis XV, à vitrine et à tiroirs, renferme quelques spécimens rares de porcelaines de Tournai de la collection de M. E. Soil.

Deux armoires-vitrines, séparées par un beau meuble à deux corps de style Louis XV, appartenant à M. E. Trivier, sont garnies de faïences diverses : Delft, Bruxelles, Strasbourg, Rouen, Andenne etc. Au-dessus d'elles un petit panneau de tapisserie de hautes-lisses, représentant l'*Ecce homo* (253), prêté par la cathédrale, est un spécimen superbe de la fabrication tournaisienne du 15e siècle; curieux tapis à sujets variés (335), fait à l'aiguille et daté de 1689, prêté par M. Hennebicq; meuble de genre renaissance, envoyé par M. O. Dapsens et qui renferme de très belles pièces de porcelaines orientales provenant de l'ancienne collection Coenegracht, et une série de vases en poterie romaine (2391), trouvés dans le sol en ouvrant une carrière à Allain. Une vitrine exposée dans le vestibule, par M. P. Bourgois renferme également de très intéressantes poteries romaines trouvées par lui dans le sol sur lequel est bâtie sa maison à la rue Childéric (2380).

Au centre de ce côté de la salle, grand meuble-vitrine renfermant une série de pendules qui, avec

celles qui se trouvent disséminées dans la salle, constitue une véritable collection de ce genre de meubles. Les plus anciennes sont de style Louis XV, et il en est une en vernis Martin, à ornements rocaille (2541), exposée par M. Sonneville, qui est merveilleuse; d'autres appartiennent à l'époque Louis XVI et montrent bien l'excessive variété de ce style souple et charmant, se prêtant aux combinaisons les plus diverses. La plupart cependant sont en forme de portique, telles celles de MM. Roland, Carbonnelle-Théry, Douterlungne, Huet, Bossut, d'Espierres; une d'elles, toute en bronze, ornée d'amours (1313), appartenant à M. H. Stiénon du Pré, montre la transition entre les styles Louis XV et Louis XVI; enfin, les dernières sont de style franchement empire, et parmi celles-ci nous signalerons les vases en bronze doré (1215), signés *Lefebvre-Caters et fils*, à MM. De Rick et Defontaine.

Dans une grande vitrine plate, disposée devant ce meuble, sont rangés de beaux cuivres repoussés et ciselés, des médaillons en marbre avec bustes en bronze doré, divers menus objets en bois sculpté, des clefs et autres objets en fer finement travaillés, des manuscrits généalogiques à M. Stiénon du Pré (791-795), la crosse de l'abbesse de Maubeuge, en ivoire sculpté et polychromé (2458 *bis*), à M. le Comte de Nédonchel. En face de la vitrine, table-bureau de style régence (1006), en bois précieux garni de cuivres, à M. L. Duquesne.

Continuant l'examen de même côté de la grande galerie, nous rencontrons successivement : un grand meuble à portes, gothique, bien complet et pur de toute restauration (1008), à M. P. Le Hon; il est surmonté d'un magnifique retable gothique, en bois sculpté et polychromé (905), à M. Charles Vasseur, et de deux

statues de Vierge en marbre, de style gothique, à MM. le Comte de Nédonchel et P. Saintenoy; armoire-vitrine de faïences de Strasbourg et de Rouen, à MM. Motte, Vasseur et Vienne, et de grès dont le plus beau, une snelle blanche du XVI[e] siècle, appartient également à M. Vasseur (1591).

Meuble gothique (1007), à M. Le Hon, moins intéressant que le précédent, surmonté d'une demi-armure de lansquenet (1553), de quelques armes et de deux grands chandeliers en cuivre, à M. E. Soil; meuble-vitrine renfermant entr'autres choses une pendule et des vases en cristal taillé, montés en bronze doré (1260), époque empire, à M. A. Soil, et deux tableaux en bois sculpté, en forme de triptique, du 16[e] siècle (946 et 947), sur lesquels les magistrats et les membres des corporations prêtaient serment avant d'entrer en fonctions : ils appartiennent à MM. le Comte du Mortier et G. Lechien. Pyramide de six coffrets-scribans, en écaille (962), exposés par M. E. van de Kerchove d'Hallebast; armoire-vitrine avec une pendule en porcelaine de Lille montée en bronze (1319), à M. Bekaert, une autre pendule en biscuit de Tournai (2148), à M. J.-B. Carbonnelle, un crucifix en ivoire dans un très beau cadre sculpté Louis XIV, à la douairière de Lossy de Froyennes; grand meuble Louis XIV, en chêne, renfermant la collection de porcelaines de Tournai de M. N. Bureau; on y rencontre la plupart des types exécutés dans notre grande manufacture (1817 à 1862); M. J.-B. Carbonnelle expose aussi sa collection (1771 à 1816), groupée de la même façon dans un autre grand meuble Louis XIV qui lui appartient.

Une armoire-vitrine renferme des armes à MM. de Villers, Vasseur et Soil, et deux autres contiennent les

étains exposés par MM. De Smeth, Delepine, Broquet, A. Soil, E. Soil, Bonnet, Lefebvre, Dolez et autres : ils témoignent de l'importance qu'atteignit autrefois dans notre ville cette fabrication. La plupart des pièces sont du 18e siècle; on en rencontre cependant du 17e et même du 16e siècle, tels une coupe de corporation des brasseurs, des buires élégantes et des chandeliers en forme d'hommes d'armes.

Au-dessus de ces armoires se trouvent les antipannes dont nous avons déjà parlé à propos des broderies, un tapis à l'aiguille daté 1620 à M. de Villers-Grand-champs, un grand médaillon rond, sculpté par Lecreux et qui représente la Madeleine; enfin, terminant la série des meubles de ce côté, une curieuse crédence de style renaissance, à Madame E. Macau, sur laquelle sont placées trois statues de Lecreux et de P. Dumortier, sculpteurs tournaisiens.

Divers groupes disposés au centre de la salle ont dès l'entrée, attiré nos regards par leur agencement pittoresque. C'est d'abord un poêle en faïence de Bruxelles (1686), époque empire, prêté par Mme Bonnet et sur lequel on a placé une belle pendule en bronze doré, char attelé de tigres (1254), propriété de l'évêché; vitrine renfermant de belles miniatures, à MM. de Formanoir, Le Tellier, V. Carbonnelle, de Villers-Grand'champs, Comte de Robiano; des ivoires, dyptiques, brassards d'archers, rapes à tabac, médaillons, à MM. de Nédonchel, Vasseur, Delacre, Longueville; des éventails remarquables surtout par leur monture, à Mmes De Smeth, baronne Houtart, de Villers-Grand'-champs, Delmotte, H. Liénart, Dutoit; puis un groupe de meubles divers, dominés par des drapeaux de corporation (338) prêtés par M. Empain, au centre des-

quels se dresse une belle figure en marbre blanc de l'Espérance (1479), à Mme Bonnet; deux groupes en terre cuite à MM. Van Nieuwenhuyse (1773) et Trivier (1565), et deux statues d'enfants représentant le printemps et l'été, à M. Wacquez (1567); plus bas, pendule en bronze doré, époque empire, représentant le Serment des trois Horaces (1246), à Mme Dapsens-Roger, et en face un canon en fer forgé (1526) du XVe siècle, trouvé dans des fouilles et appartenant au Comte du Mortier.

Derrière ce groupe et regardant l'autre côté de la salle, une grande pendule à gaîne, de style Louis XVI, à M. Bureau, et un meuble intéressant par ses naïves sculptures (1104), à M. E. Empain, sur lequel on a posé une très belle pendule, marbre blanc et bronze, garnie de bronzes dorés de Lefebvre-Caters et de deux statues assises, en biscuit de Tournai, sur socle émaillé bleu de roi (1190); cette pièce, qui marque la transition entre les œuvres de l'époque Louis XVI et celles de l'empire, est une des plus intéressantes de l'exposition; elle semble avoir été exécutée d'après un modèle de Paris, librement copié et que nous avons signalé plus haut (1227). C'est la propriété de M. L. Théry; à droite et à gauche deux belles croix de procession, en argent, du XVIe siècle, exposées par le comte du Mortier et l'église de Froyennes.

Vitrine renfermant des manuscrits, des incunables, des reliures de valeur, au comte de Nédonchel (777 à 789) et MM. Casterman (776-809); des dessins de tapis de Tournai, à M. L. Dumortier, et une série de dessins originaux de Lecreux, d'après lesquels ont été exécutés bon nombre de groupes et de statuettes de la Manufacture de porcelaines de Tournai (à M. L. Delwart).

Plus loin, une commode en bois de rose, époque Louis XV, garnie de magnifiques poignées et chutes en cuivre ciselé (996), à M. H. Crombez, et statue assise de guerrier romain (1236), bronze de grande valeur, d'époque Renaissance, à M. Bossut; vitrine renfermant une belle collection de montres, tabatières, boîtes à mouches et bijoux divers; un modeste chapelet auquel se rattache le souvenir historique de l'ambassade de B. Du Mortier auprès du pape Pie VII à Fontainebleau; la truelle avec laquelle Louis XIV a posé la première pierre de l'église de l'abbaye Saint-Martin, et enfin de beaux émaux champlevés romans, croix, pixides, plaques, à MM. Vasseur, comte de Nédonchel, Le Tellier, E. Soil, Casterman.

Un deuxième grand groupe se dresse un peu plus loin; surmonté comme le premier de drapeaux anciens de sociétés et de corporations prêtés par M. Empain, il est dominé par la grande statue en argent de Notre-Dame d'Alsemberg (à l'église Saint-Piat), œuvre tournaisienne, exécutée en 1759 (401), et d'un mérite artistique exceptionnel.

Devant elle et sur les côtés sont des ouvrages en laiton ou en cuivre fondu, spécimens devenus bien rares d'une industrie tournaisienne autrefois florissante. Chandelier-lectrier d'Antoing, grands chandeliers, dits *bourdons*, de la Cathédrale, du 14e siècle; les énormes chandeliers de l'église Saint-Brice, par Chabouteau (1640) et douze chandeliers de toutes formes et de toutes dimensions, du 17e siècle; à l'autre face du groupe, pendule de l'époque Louis XVI, à gaîne (915), appartenant à M. A. Soil; scriban incrusté d'ivoire, travail italien du 16e siècle (2469), au comte d'Hespel; candélabres en argent, travail français, époque Louis XVI (2457), au comte de Beauffort et grand



groupe en biscuit de Tournai, la glorification de Joseph II (1930), à M. E. Soil.

Bureau-secrétaire en bois incrusté d'ivoire, époque Louis XIV (963), à M. E. van de Kerchove d'Hallebast, adossé à une crédence en chêne de style Renaissance (1017), à M[me] E. Macau. Ils supportent une superbe pendule, époque Louis XVI, genre portique à colonnes, marbre blanc, garnie de grosses guirlandes de feuillage en bronze doré (1179), à M. Ch. Roger; deux candélabres très grands, marbre blanc (1053), bronze doré et bronze noir, époque empire, à l'Evêché, et une coupe sur pied en porcelaine de Tournai, décorée de larges bandes dorées et de trois têtes de bélier en biscuit, à M. E. Soil.

Derrière ces meubles, belle commode Louis XIV en bois de marqueterie avec riche garniture de cuivres ciselés, à M. Fauquenoy, et deux vitrines, la première renfermant des manuscrits du 11[e] au 16[e] (316 à 826), au Séminaire épiscopal et au comte de Nédonchel; la seconde renfermant des porcelaines de Tournai.

Dans le vestibule qui précède la galerie, deux grandes statues en faïence de Tournai, à M. Clainpanain, deux beaux meubles Louis XV à quatre portes, à MM. De Smeth et Desclée, un coffre en cuir décoré aux fers de relieur, plusieurs coffrets, deux pendules suspendues en cuivre et des girandoles semblables, à MM. Roger et Dapsens-Roger, ainsi qu'un Christ en bois qui était autrefois fixé contre une des tours de l'ancien pont de l'Arche.

Le long vestibule qui joint la grande galerie à la salle des tableaux est garni de meubles et de vitrines en partie déjà signalés, ainsi que d'une énorme et très fine

tapisserie de Bruxelles (249), du 18e siècle, rehaussée de broderies au fil d'or, exposée par M. Serbat. Une vitrine contient un bel ensemble de verres de Venise appartenant, pour la plupart, au comte de Nédonchel; deux autres sont pleines de spécimens de faïences de Tournai, exposés par MM. R. Desclée, C. Debue, Gorin, Longueville et E. Soil. Meuble vitrine, à M. Artisien (1954), avec des porcelaines de Tournai; enfin des meubles à MM. Gorin, Wilms, U. Verdure, J.-B. Carbonnelle, etc.

*
* *

Certaines séries composées plus particulièrement de produits de l'industrie tournaisienne méritent, à ce titre, d'être examinées et décrites en détail.

C'est ainsi que, pour en revenir aux œuvres de la 2me section, dont nous avons déjà parlé, l'exposition a réuni un bon nombre de *tapisseries* dont plusieurs sont très intéressantes :

D'abord la grande tapisserie de hautes-lisses représentant l'histoire de Judith et d'Holopherne (239), prêtée par M. Somzée. Cette magnifique tenture, qui mesure environ six mètres de côté est un des meilleurs spécimens de la fabrication tournaisienne à l'époque de sa splendeur (fin du 15e siècle), lorsque les ducs de Bourgogne et les souverains des pays voisins se fournissaient en notre ville. Tout auprès se trouve une portière en tapisserie aux armes des Etats du Tournaisis, du 18e siècle (244), d'une autre fabrication, hautes laines genre savonnerie, et offrant déjà le type de ce qu'on appellera plus tard le *tapis de Tournai*. Le meilleur spécimen de ce dernier genre est un petit tapis de foyer (258), de style empire, prêté par la cathédrale. Une seconde tapisserie de hautes-lisses mérite

une mention toute spéciale, c'est le n° 240, prêté par le musée de Lille, qui représente une scène du déluge, avec les armoiries et le nom de la religieuse donatrice : *Par sœur Marguerite Boufflers, religieuse de céans.* Elle est datée 1549, porte la marque des ateliers de Tournai (une tour), et offre une très grande ressemblance avec la tapisserie du musée de Tournai : *Les anges annoncent à Abraham la naissance d'Isaac.* Une troisième pièce (259) paraît encore appartenir aux manufactures tournaisiennes, mais date d'une époque de décadence ; elle représente une scène de l'histoire sainte et appartient au 17e siècle.

Parmi les tapisseries de fabrication étrangère, on remarque un curieux sujet de taverne, du 16e siècle (250), à M. Serbat ; 4 grandes tapisseries de Bruxelles à M. Empain, de jolies tapisseries d'Audenarde, à l'église Saint-Brice, et d'autres pièces à MM. du Bus de Warnaffe, Ch. Roger, P. Lehon, Despret, et la cathédrale de Tournai.

Presque toutes sont tendues dans la grande galerie, sur le panneau de droite en entrant, au-dessus des meubles et des vitrines.

*
* *

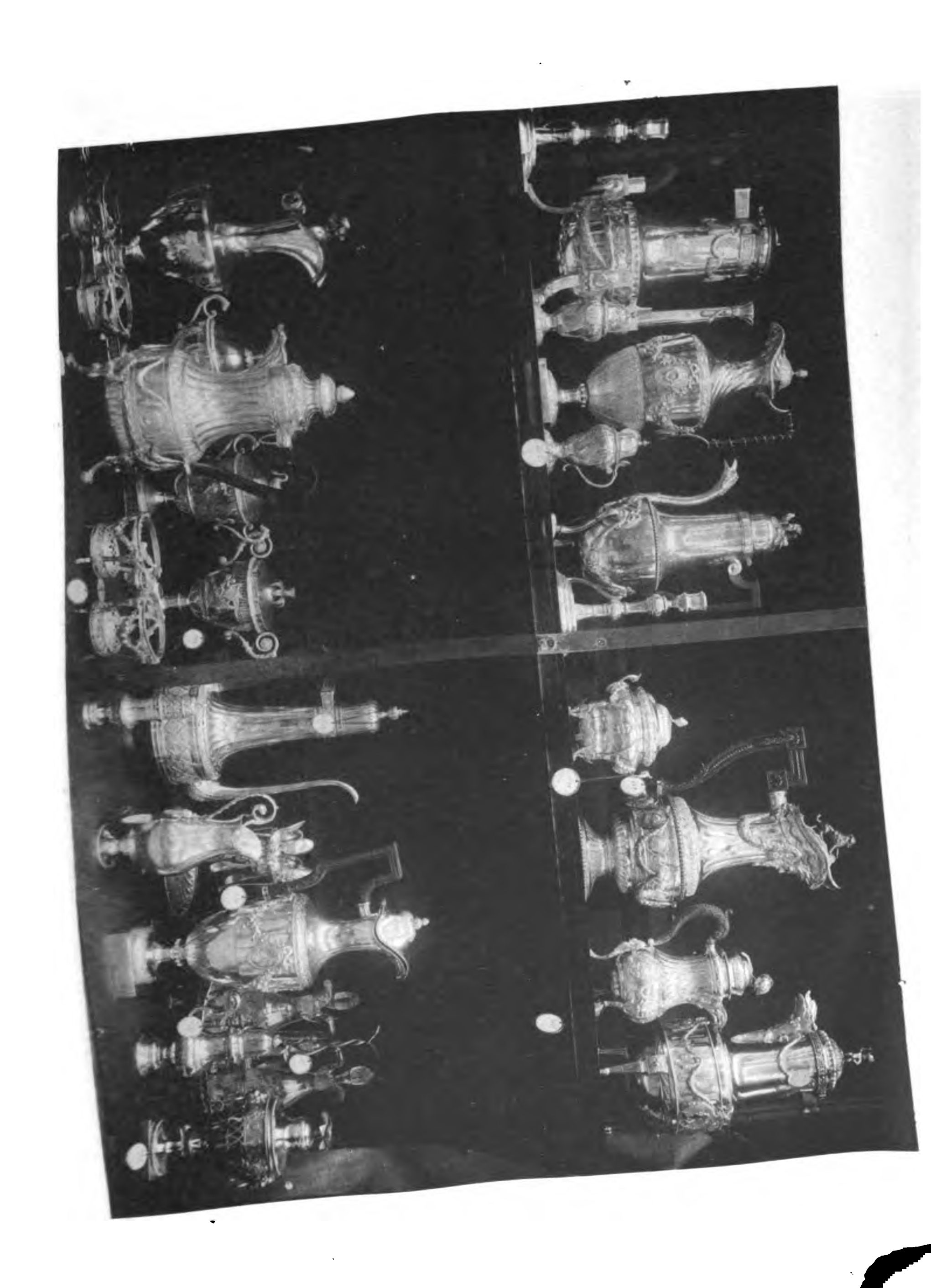
3me section. L'orfèvrerie religieuse est peu représentée, mais offre toutefois quelques très belles pièces : telle est la statue de N.-D. d'Alsemberg (401) à l'église Saint-Piat, en argent battu, datée 1759 et portant les poinçons d'un orfèvre tournaisien ; la magnifique croix de l'église d'Antoing (422) de style Louis XV, antérieure à 1752, et qui paraît être l'œuvre de Marc Lefebvre, orfèvre tournaisien ; le buste de saint Quentin, en argent, du 17e siècle (2456) à l'église de Péruwelz ; une série de chrismatoires ou

boîtes aux saintes huiles, prêtées par des églises de la ville, crucifix, burettes, encensoirs, porte-paix, reliquaires, statuettes, lanternes de procession (407)œuvre de Lefebvre-Caters; l'orfèvrerie civile compte des montres, des tabatières, des bonbonnières, des étuis, des boîtes, des drageoirs (493 et 495) des brocs, des coupes de corporation, etc. Nous y reviendrons.

L'orfèvrerie, ou, pour parler plus exactement, l'argenterie de table remplit deux grandes vitrines et par son abondance comme par la beauté de ses pièces, elle fut l'une des séries les plus intéressantes et les plus inattendues de l'exposition.

Certes, les orfèvres tournaisiens ont été des artistes de première valeur pour produire des œuvres telles que celles qu'il nous est donné de voir ici rassemblées : Lefebvre-Caters et, avant lui, Marc Lefebvre et Jacques Lefebvre, forment une lignée d'artistes qui continuent au 18e siècle les traditions de leurs prédécesseurs du même nom, auxquels sont dues tant d'œuvres remarquables en bronze, au 15e siècle.

Les pièces d'argenterie de l'époque Louis XIV sont naturellement en petit nombre : une cafetière et des chandeliers à M. Stiénon du Pré, une cafetière très décorée à M. J.-B. Carbonnelle, un bénitier à Mme L. Bonnet, des chandeliers à M. Bossut et quelques autres pièces moindres; les pièces Louis XV et Louis XVI sont, au contraire, nombreuses et généralement très remarquables. Citons, en suivant l'ordre des vitrines, et avec la certitude d'en omettre beaucoup : une magnifique cafetière du plus riche décor Louis XVI (672), à M. V. Carbonnelle, qui expose en outre, un ensemble exceptionnel de pièces de même style, mais d'une époque différente, et des pièces époque empire; cafetière de forme orientale, à long goulot, époque



Louis XVI (686), à M. Trivier; belle cafetière, de forme torse, époque Louis XV (651), à M. Leschevin; autre cafetière, époque Louis XVI, très finement décorée, marquée de poinçons tournaisiens et datée 1789 (655), à M. H. Casterman; jolis sucriers à deux coupes superposées, l'une pour le sucre candi, l'autre pour le sucre blanc (688 et 563), à MM. Trivier et A. Dumortier; un riche réchaud de table, époque Louis XV (567), à Mme L. Pollet, qui expose encore de très beaux huiliers décorés de têtes de bélier (566), époque Louis XVI; divers porte-huilier de forme torse, époque Louis XV; grande cafetière, l'une des plus belles du genre, richement décorée de médaillons et de guirlandes, époque Louis XVI (657), à M. Ch. Roger; moutardier et poivrière formes torses, époque Louis XV, à M. d'Ogimont, et porte-huilier en forme de bateau décoré de dauphins, au même (625); grande cafetière en forme de buire (584), très élégante, la panse allongée, sur pied carré, décor de médaillons et de feuillages, de fabrication tournaisienne, à M. Huet, provenant de l'abbaye des Prés; cafetière de style Louis XVI, d'un type et d'un faire tout différent, de fabrication gantoise (512), à M. Beckaert; superbe cafetière de style Louis XVI, comme les précédentes, d'un décor riche et abondant, mais très différente de conception et d'exécution, ornée de médaillons et de guirlandes en vermeil, œuvre de Beghin, orfèvre montois (669), propriété de M. H. Delmotte. Cafetière de même style, ornée de médaillons et de guirlandes (562), d'un dessin beaucoup plus sévère, à M. A. Dumortier. Cafetière en forme de buire (630), donnée par la Ville de Tournai à P.-J. Trenteseaux, de Saint-Léger, qui avait été proclamé *primus* à l'Université de Louvain en 1795 (propriété de Mme Macau);

sucrier orné de guirlandes, travail français, époque Louis XVI (525), au baron Armand d'Espierres ; ravissante petite cafetière de style Louis XVI, très chargé et très riche, sans cesser d'être élégant, décor de médaillons, ayant une rose pour fretel (2455), à Mme Goblet. Puis, dans la partie inférieure du meuble, la masse énorme des argenteries de l'époque empire, porte-liqueurs à quatre carafes, sucriers et porte-huilier presque tous à montants en forme de cariatides, d'un style assez lourd et peu varié.

La seconde vitrine d'argenteries ne renferme pas de moins bonnes pièces que la première : les argenteries exposées par M. E. Allard, parmi lesquelles il faut citer, hors de pair, la coupe à têtes et pieds de bélier (668), œuvre de Lefebvre-Caters, de style Louis XVI, et un sucrier du même orfèvre, de style empire (661). Celles de MM. P. Le Hon et de Smeth dont la cafetière, de style Louis XVI, richement ornée, est une pièce excellente (600); la cafetière en forme de buire à long bec d'épanchement, genre oriental (523), au comte de Robiano ; deux saucières sur plateau, d'une forme des plus élégante (543), œuvre de Marc Lefebvre, à M. H. Stiénon du Pré; des cafetières de style Louis XV à côtes torses, ornées de mascarons rocaille, à Mme Daubresse et M. A. Ritte (685 et 647); de bonnes pièces diverses à MM. de Formanoir de la Cazerie, baron Houtart et de le Vingne.

Dans cette même vitrine se trouvent les objets provenant de la chapelle de l'ancienne Corporation des bateliers (447-451), deux ancres, un missel orné d'argent, des burettes avec leur plateau, un porte-paix en ivoire monté en argent ; ils sont la propriété du comte du Mortier. Auprès d'eux, une coupe de corporation en vermeil exposée par M. A. Hambye; des chandeliers

de l'époque Louis XIV (460), aux armes et au chiffre du Roi Soleil, d'un travail des plus remarquable, à l'église Notre-Dame ; un gobelet sans pied et à moulin, à M. Ghyselen ; une coupe en vermeil (526), œuvre d'orfèvrerie de la fin du 16e siècle, pièce historique aux armes des barons del Fosse et d'Espierres ; un broc du 16e siècle (477), en filigrane d'argent avec bandes et monture en vermeil ciselé, à Mlle de Villers Grand'-Champs ; un hanap et des coupes de corporation, argent et vermeil, à M. E. Empain, et une infinité d'autres pièces dont l'ensemble dénote, nous l'avons déjà dit, une industrie artistique de haute valeur.

Les ivoires, les émaux et les miniatures sont peu nombreux ; parmi les miniatures celles qui sont signées de *Sauvage* présentent un intérêt spécial parce qu'elles révèlent le talent de l'artiste sous un aspect nouveau.

*
* *

Les bois sculptés et les meubles, qui composent la 4me section ont été cités plus haut en même temps que nous donnions une description générale des salles de l'exposition.

Parmi les bronzes et les cuivres, il en est qui nous intéressent particulièrement, parce qu'ils sont de fabrication tournaisienne et représentent une industrie qui fut florissante à Tournai pendant le moyen âge et jusqu'à la fin du 18e siècle, la dinanderie. C'est d'abord le chandelier-lutrin (1122) de l'église d'Antoing, qui en possède deux semblables, et dont l'un porte cette inscription : *Che lestapliel fist Willaumes le fevre fondeur à Tournay* (exécutés en 1442) ; les grands chandeliers dits *bourdons* (1121) du 14e siècle (appartenant à la cathédrale) ; les énormes chandeliers de l'église Saint-Brice (1334) exécutés en 1640 par Pierre Chabou-

teau, et la série de chandeliers de même époque, plus petits, exposés par l'église Saint-Brice; les mortiers, aquamaniles, chandeliers de tous genres, bénitiers, statuettes et autres objets en laiton ou cuivre fondu et ciselé, puis les chandeliers, plats, boîtes, cafetières, rafraîchissoirs, samovars, bassinoires, etc., en cuivre repoussé et gravé; les montres, pendules et candelabres en bronze doré, et enfin une série fort intéressante et très abondante de petits bustes en bronze, datant de la fin du 18e siècle, sortis de l'atelier de Lefebvre-Caters, où les empereurs romains et les grands hommes de l'antiquité se trouvent mêlés aux philosophes, aux généraux et aux princes du 18e siècle. En même temps que ces bustes, la même fabrique a produit des statues de grandes dimensions, les unes en bronze doré, les autres en bronze antique, employées généralement à orner des pendules et des candelabres. L'exposition en possède de très beaux spécimens : pendule à la marque de *Z. Raingo* (1134) à M. H. Crombez; pendule surmontée d'un amour dans un char traîné par des chevaux en bronze doré (1143) de *Lefebvre-Caters;* Orphée (1212 et 1299) à M. Dubiez et à M. Pollet; Lions (chenets) de *Lefebvre-Caters* (1239) à Mlle du Maisnil; char tiré par des chèvres (1259); Annibal, avec le nom *Lefebvre-Caters et fils* sur le cadran de l'horloge (1272) à M. Van Nieuwenhuyse; Zéphire et l'Amour (1280), et femmes représentant des *victoires* (1281) de la fabrique de Lefebvre-Caters, appartenant à la baronne Lefebvre, etc.

Les étains sans être abondants donnent une dizaine de marques de fabricants tournaisiens du 17e et du 18e siècle.

*
* *

La céramique, qui forme la 5me section devait naturellement être bien représentée à l'exposition, mais ici encore nous ne donnerons de détails que sur les deux séries tournaisiennes, des faïences et des porcelaines.

Signalons à ce sujet une faute d'impression du catalogue qui, à la page 131, après le n° 1711 devait porter la mention IV. FAÏENCES DE TOURNAI ; ces mots sont restés dans la casse du compositeur de sorte que le lecteur ne sait pas que les nos 1712 à 1770 sont tous des faïences de Tournai.

Bien que ces faïences aient été, au dire de documents officiels, beaucoup plus nombreuses que les porcelaines, il y en a assez peu d'exemplaires connus et certains, parce que les pièces sorties des fabriques tournaisiennes ne portaient généralement pas de marque.

Tel est le cas pour deux pièces capitales exposées par M. Clainpanain, les statues de saint François et de saint Antoine de Padoue (1732) hautes de 75 centimètres et datées 1773, bien évidemment tournaisiennes ; les nombreuses figures de chiens carlins décorés au naturel, et les porte-huilier en forme d'âne chargé de paniers, exposés par le même (1733 et 1734) et par M. A. Dumortier (1731). MM. R. Desclée, Soil, Debue, présentent des spécimens nombreux et très variés des différents types connus de ces faïences qui devront encore être étudiées longtemps avant qu'on puisse reconstituer le catalogue complet des produits des différentes usines de Tournai.

Les porcelaines au contraire ont été très nombreuses et ont causé aux visiteurs non initiés aux beautés du *Vieux Tournai*, le plus grand étonnement mêlé d'un sentiment de légitime fierté en songeant à

l'importance et à la haute valeur d'une fabrication disparue hélas, tout récemment de la ville.

Les porcelaines étaient dispersées un peu partout dans l'exposition prêtant à toutes les parties et à tout les groupements le charme de leur éclat et de leur délicate beauté et nous devrons nous limiter à la description des pièces les plus remarquables, dans la crainte de dépasser les justes limites imposées à ce compte-rendu.

Le groupe en biscuit de la descente de Croix de *Lecreux* (2138) à Mme Daubresse; le groupe de Joseph II, à M. E. Soil; la pendule garnie de deux statuettes en biscuit (1190) de M. Théry ont été signalés plus haut. Des vitrines-armoires et des vitrines-tables renferment les lots les plus considérables de ces porcelaines, tandis que divers amateurs ont groupé leur collection dans des meubles anciens leur appartenant : nous allons décrire rapidement les uns et les autres.

Dans une première vitrine se trouve le service du Prince Charles de Lorraine, décor d'oiseaux au plumage éclatant, filet bleu de roi rehaussé d'or sur le marly, appartenant aujourd'hui à Melle de Villers Grand'Champs et à M. de Formanoir de la Cazerie (1953 et 2110); deux charmants chandeliers, bleu de roi veiné d'or (1951), à Melle de Villers; une cafetière de forme et de décor japonais (1905), au baron Auguste d'Espierres; une assiette du service du duc d'Orléans, décor d'oiseaux d'après Buffon, avec large marly bleu de roi, rehaussé d'or, appartenant à M. Ch. Vasseur (1975); plusieurs pièces d'un autre service de même type et de même valeur (1934), à M. Léon Motte; un grand vase (1977) signé *Mayer*



à Mme Delobel, une soupière et partie de service à Mme Uihlein (1901 à 1904), décoré d'un grand oiseau d'après Buffon également, avec large bande bleu de roi, sur le marly. Ces pièces, qui datent de la dernière période de la fabrication, et qui vraisemblablement sont de la main de Mayer, n'ont pas été achevées : il y manque le décor d'or. Ce même service est complété par une curieuse série de paysages, une autre série de paysages d'après l'antique, et de bas-reliefs également d'après l'antique.

Notons encore, dans la même vitrine, un très beau service à café aux oiseaux, et un service de table, à bouquets d'or (1865), au baron Armand d'Espierres; un autre service à café, décoré de fruits d'une touche grasse et large (2505), à M. Anciaux; quelques jolies pièces à M. Niffle-Anciaux; un très beau plateau décoré d'un paysage, un sucrier ovale à fleurs (1974), et des pièces décor bois, en trompe-l'œil, à M. Ch. Vasseur, etc.

L'armoire suivante nous met de nouveau en présence d'une série de petits chefs-d'œuvre : les groupes et les statuettes, œuvres de Lecreux pour la plupart, genre dans lequel il a excellé. La fragilité et la délicatesse de la matière employée est en parfait accord avec les sujets gracieux traités le plus généralement, et le style même de l'époque qui les a créés. On comprend, dès lors, le charme qui se dégage de ces œuvres d'art dont la variété infinie remplit d'étonnement; mais on ne songe pas tout d'abord aux difficultés qu'il a fallu vaincre pour mener un groupe à son entier achèvement, à travers toutes les opérations et les risques qu'il traverse; on ne se rend pas compte de l'habileté de main qu'il faut pour achever et *garnir*, comme on disait à la fabrique, un groupe. Après que



celui-ci est sorti du moule en pièces détachées, on doit réunir ces pièces, grouper les personnages sur une terrasse, les garnir à la main des divers accessoires qui font leur mérite : feuilles des arbres, fleurettes du socle, rubans et nœuds; puis on cuit au four avec mille précautions, et le groupe qui a traversé heureusement toutes ces épreuves prenait place alors sur les tables ou dans les salons coquets du 18e siècle.

Mais des dangers perpétuels menacent ensuite son existence, et il faut seulement s'étonner de ce que le temps et la main brutale des hommes n'aient pas anéanti jusqu'au dernier, ces fragiles chefs-d'œuvre qu'on se dispute aujourd'hui à prix d'or!

La variété des groupes et des statuettes est infinie : les uns sont émaillés en blanc, les autres privés d'émail, sont appelés *biscuits*, et sont plus recherchés encore que les premiers. Notre vitrine ne renferme que des sujets familiers : Amours, représentant les quatre saisons, bergers et bergères, à M. V. Carbonnelle; garçonnets à la balançoire, ou jouant avec une chèvre (1863 et 1864), au baron A. d'Espierres; enfants jouant au pied d'un arbre, et vases divers (1909 à 1911), à M. A. Cherequefosse; petits amours-remouleurs et amours-pêcheurs (1907), à Mme Goblet; la leçon de flageolet (1950) à M. A. Soil; petits dénicheurs et oiseleurs, quatre personnages formant un beau groupe dont le *modèle*, dessiné par Lecreux se voit dans une autre vitrine (2500), au comte d'Hespel; la *forge des cœurs*, chasseur et chasseresse, autre groupe de quatre figures (2003), à M. P. Le Hon; amour chasseur, enfants jouant (1918 et 1919), à Mme L. Pollet et M. de Villers Grand'champs; statuette de Pomone, à M. L. Delwart; vases divers, à M. P. Spreux et tant d'autres sujets qu'on ne peut détailler.

Sur les planches inférieures de la vitrine, bel ensemble de porcelaines diverses, toujours tournaisiennes bien entendu, des assiettes, bols, services à café et à thé, décors de paysages en camaïeu rose, de fleurs, d'oiseaux, de médaillons, à MM. Carbonnelle, Cherequefosse, le vicomte de Maulde, Trivier, Lechien, le comte Lair, L. Motte; des porcelaines décorées en bleu, formant un ensemble aux types les plus variés et qui représentent ce que bien des gens croient être les seuls produits de la fabrique de Tournai : elles sont exposées par M. V. Carbonnelle.

Dans une troisième armoire-vitrine, le splendide service de table de M. Stinglhamber, aux formes si élégantes du style rocaille, décoré de paysages en camaïeu rose-carmin avec filets d'or (1917); le service à café pour 24 personnes, décoré en camaïeu rose-pourpre, avec culs-de-lampe en or (1900), au comte de Robiano, puis la collection de M. P. Le Hon (2003 à 2102), où figurent des types de presque tous les genres de la fabrication tournaisienne, en couleurs et en bleu, et celle de M. René Desclée (1939 à 2002), moins nombreuse, mais encore très curieuse.

Deux écrins renferment, le premier : un service à thé, *solitaire*, décoré d'amours en camaïeu rose (1906) pièce superbe à M. G. Vermersch; le second : un service à café, décoré d'oiseaux au brillant plumage, encadrés de bandes bleu de roi rehaussées d'or (1868), à M. de Cambronne.

De l'autre côté de la galerie, une armoire vitrée contient un superbe plat décoré d'un sujet genre Watteau (1936), à M. L. Motte; trois statuettes en biscuit de Tournai : Hercule-enfant (2005), Neptune (1911) et le roi de Hollande (1933), à MM. Lehon, Soil et du Bus de Warnaffe.

Plus loin, dans une autre armoire, pendule en biscuit de Tournai avec figure de l'astronomie (2148), à M. J.-B. Carbonnelle.

Une vitrine plate renferme une série de plaques, tabatières, bonbonnières, boutons et médaillons, aux décors variés. Citons un beau médaillon ovale représentant un paysage antique, peint en camaïeu rose, par J.-J. Mayer (1985), exposé par son petit-fils M. H. Mayer, avec d'autres pièces également remarquables de la même fabrication, et en particulier un médaillon avec le portrait de Mayer par lui-même; une magnifique tabatière (1980 et 1981), décor bois et amours en grisaille (1899); une superbe tabatière fond bleu de roi, à réserves décorées d'amours en camaïeu rose, au comte de Robiano; des tabatières et boîtes de diverses formes, à M[lle] Longueville, MM. P. Le Hon et E. Soil.

Comme nous le disions plus haut, des collections complètes ont été exposées par des amateurs dans des meubles anciens, leur appartenant. Tel est le cas pour MM. J.-B. Carbonnelle (1771 à 1816) et N. Bureau (1817 à 1862), ainsi que par M. Debue qui a garni deux meubles (1874 à 1895). On y rencontre des spécimens de la plupart des genres, de la fabrication tournaisienne. Enfin, dans un meuble, de style Louis XV, M. E. Soil expose quelques spécimens rares, de cette même fabrication, et qui n'étaient pas représentés dans les collections dont il vient d'être parlé : assiettes décorées de scènes sino-européennes en camaïeu vert, des copies de décors chinois de types variés et rares, des pièces avec armoiries, un service à thé, dit *solitaire*, aux oiseaux, des pièces diverses, imitation de sapin avec paysages sur cartes en trompe-l'œil, des boîtes en forme de fruit et des tabatières,

un groupe de trois personnages *polychromé*, etc. (2508 à 2535).

* * *

Les œuvres d'art et les antiquités précieuses que nous venons de décrire ne constituent, il faut l'avouer avec regret et tout à la fois avec un certain orgueil, qu'une partie de celles qui sont conservées à Tournai et dans les environs, à peine la moitié, peut-être. Le temps limité dont on disposait pour organiser l'Exposition n'a pas permis de recueillir ou de conquérir les adhésions de tous ceux qui les possèdent. Si tous avaient répondu à l'appel du comité, l'Exposition eut brillé d'un éclat incomparable ; mais ce qui diminue nos regrets c'est que vu l'exiguité des locaux, déjà vastes cependant, où les collections étaient installées, il n'eut pas été possible d'y recevoir beaucoup plus d'objets que ceux qui y ont figuré.

Quoi qu'il en soit, grâce au grand nombre de visiteurs qu'elle a attirés, l'Exposition a atteint nous l'avons dit plus haut, son but premier et immédiat en recueillant une somme relativement forte pour l'œuvre si hautement civilisatrice et humanitaire de la Croix rouge du Congo.

Puisse-t-elle, de même, atteindre son but secondaire et lointain : Eveiller l'amour du beau dans toutes les classes de la population et le respect des chefs-d'œuvre que nous ont légués les siècles passés, avec le désir de les imiter et même de les surpasser, à l'aide de moyens multiples que l'étude et les progrès des sciences mettent aujourd'hui aux mains des travailleurs et des artistes.

Eugène Soil.

Tournai. Novembre 1898.

NOTICES SUR QUELQUES COUVENTS DE TOURNAI.

Tournai, ancienne capitale du petit état du Tournaisis, possédait naguères encore un dépôt d'archives de l'Etat. Des combinaisons, qu'il ne m'appartient pas de juger, ont amené le transport des documents qui le composaient, à Mons, chef-lieu administratif du Hainaut, qui n'eut jamais rien de commun avec le Tournaisis historique. Le résultat le plus palpable de ce transfert est de priver les tournaisiens de pièces utiles à leur histoire pour les mettre à la disposition de travailleurs érudits, comme on en rencontre tant à Mons, qui d'ailleurs ne les utiliseront sans doute jamais, l'histoire particulière de Tournai n'ayant pour eux (et cela se comprend) qu'un fort médiocre intérêt. Cette perte est d'autant plus fâcheuse que, donnés à la ville par M. du Mortier, c'est par suite de la négligence d'un ancien archiviste, que ces dossiers ont été versés aux Archives de l'Etat.

Parmi les documents dont se composait ce dépôt, se rencontraient ceux relatifs aux établissements religieux. Ils n'étaient pas, du moins pour certains d'entre eux, en bien grand nombre. Pourtant c'est grâce à eux que j'ai pu faire autrefois l'*Histoire du couvent des Clairisses*. Aujourd'hui pareil travail n'est plus possible à Tournai ; et pour parler des autres couvents de religieuses, qui existaient autrefois en grand nombre dans notre ville, nous ne possédons plus que les rares documents de nos archives communales.

Les registres de nos anciens consaux nous permettront seulement de raconter dans quelles conditions ces maisons religieuses ont pu s'établir dans nos

murs ; ils nous feront aussi connaître les rapports peu nombreux qu'elles eurent avec nos administrations communales. Cela ne formera pas une histoire complète de ces anciens couvents. Faute de mieux, je vais analyser le peu que ces registres m'ont appris relativement aux Carmélites, Dominicaines, Annonciades Célestes, religieuses de Sion et Ursulines.

I. Carmélites.

Désireuses de fonder à Tournai une maison de leur ordre, les religieuses Carmélites de Mons acquirent du comte de Solre, en 1613, moyennant le prix de 8000 florins, l'ancien hôtel de Beaufort, séant en la rue d'Audenarde, aujourd'hui des Augustins. Le *droit d'escars*, revenant à la ville pour cette vente, se montait à 400 florins. Sur le rapport du conseiller de Cambry, qui rappelait les services rendus à la ville par le père du vendeur pendant les vingt-deux ans qu'il avait été gouverneur de Tournai, les consaux décidèrent, dans leur séance du 4 juin 1613, de lui faire remise de ce droit. Pour les remercier de ce don, qui pourtant profitait aux Carmélites plus qu'à lui-même, le comte de Solre adressa aux magistrats la lettre suivante :

« Messieurs, j'ay veu par voz lettres du iiij° de ce mois la quitance que vous avez fait du droit d'escars deu à cause de la vente de la maison de Beaufort en Tournay. La convention qui en avait esté faite de ma part avecq celluy quy en avoit la charge des Carmélines de Mons, est à charge que la somme me debvoit estre furnie argent francq et net, sans estre tenue à chose quelconque. Toutesfois je ne puis laisser de vous remerchier beaucoup de fois de vostre bonne

volunté, avecq asseurance que je m'en revengeray à toutes occasions où j'auray moïen de me faire paroistre, messieurs, vostre entièrement affectionné à vous servir, le Conte de Solre. De Hazevent, le xiiij^{e} de juing mil six cons treize. »

Cependant l'adhéritance de l'hôtel de Beaufort avait souffert certains retards, car la R. M. Izabeau de Saint-Pol, supérieure des Carmélites de Mons, écrivait, à la date du 1er mars 1614, aux consaux pour les prier de hâter cette formalité; elle promettait d'ailleurs d'envoyer, avant l'expiration des délais de purge, l'autorisation qu'elle réclamait à Bruxelles pour permettre à ses compagnes à s'établir à Tournai.

Peu de jours après en effet, les consaux recevaient une lettre de recommandation, écrite de Bruxelles par le comte d'Estaires sous la date du 17 mars 1614, et une autre des chef et commis de finances, en date du 19 du même mois. Ces derniers adressaient aux consaux la requête des Carmélites de Mons, et réclamaient une vue des lieux et l'avis de nos magistrats. Ceux-ci, après avoir remis leur délibération à la séance suivante, chargèrent le grand prévôt et le conseiller de la ville de se rendre à Bruxelles afin de suivre de plus près l'affaire. Le 30 avril 1614, les délégués firent aux consaux le rapport suivant :

« Quand au fait des religieuses Carmélites pour lesquelles messeigneurs les chiefs et commis aux finanches ont escript, et monsieur le conte d'Esterre en particulier, affin de les recepvoir en ceste ville et de consentir à l'amortissement requis de leur part, lesdits députéz ont déclaré que, en suitte de la charge qu'ilz avoient de nostre part, ilz en ont parlé audit seigneur conte et lui déclaré qu'estions assez enclins et délibéréz de les recepvoir en ceste ville moïennant



qu'elles ne fussent à la charge d'icelle pour nouriture et entretènement ny aultrement, comme aussy les religieux deschausséz de meisme ordre, lesquels ordinairement sont de leur suite pour leur administrer les sacremens et faire aultres debvoirs dépendans de leur ordre, pour la crainte qu'il y auroit que, allant mendier leurs nécessitéz, ilz trouveroient de la difficulté à cause du grand nombre de poures bourgeois et manans qu'il y a en ceste ville et la charge qu'ilz ont de six ou sept ordres mendians en ladite ville ; leur aïant ledit seigneur déclaré, quand auxdites religieuses, qu'elles sont dotées de revenuz suffisans pour leur nouriture et entreténement, par où que, de leur costé, n'y a crainte que ladite ville en puist recepvoir aulcune mise ou interrest ; et quand auxdits religieux deschausséz, qu'ilz ne viendront en cestedite ville, et que ce n'est chose nécessaire qu'ilz suyvent lesdites religieuses. »

Malgré les conclusions favorables de ce rapport, les consaux, dans la séance du 13 mai, décidèrent de chercher tous les prétextes possibles pour éviter la venue des Carmélites ; pourtant si le comte d'Estaires insiste trop, il faudra bien se soumettre, mais en stipulant d'une façon formelle « que l'on ne leur accorde amortissement fors en l'église. »

Nouveau rapport sous la date du 26 octobre 1614 : « De messieurs de Guisegnies, grand prévost, et conseilier de Cordes, lesquels ont raporté que monseigneur le conte de Bruay les auroit mandé exprès au chasteau pour leur dire qu'il y a environ trois sepmaines que l'on avoit fait grand alégresse et démonstration de joye en la ville de Bruxelles à la bénédiction de l'église des dames Carmélines, que ont fondé Leurs Altèzes, avecq procession solempnelle, lesquelles ont duré

l'espace de huit jours, d'une église à l'aultre, ayans les rues estéz aornées et parées, le tout pour complaire à Leursdites Altèzes, disant ledit seigneur conte que, comme le jour de demain monsieur le doïen Malcote et deux aultres chanoines doibvent chanter messe solempnelle en la maison des Carmélines, naghaires receues en ceste ville, et que ès aultres églises on debvoit sonner les cloches, il requéroit à messieurs les consaulx ou aulcuns d'iceulx de volloir assister à ladite messe, et en signe d'allégresse de faire basteler au belfroy et quelques feuz de joye par la ville, asseurant que ce faict seroit agréable à Leursdites Altèzes, de tant meismes que il y entendoit que on avoit faict ès villes de Douay et Vallenchiennes samblables debvoirs et allégresses. » Inutile de dire qu'on se conforma aux désirs exprimés par le comte de Bruay.

Ce ne fut pourtant que le 28 novembre suivant que furent délivrées les lettres patentes des archiducs autorisant les Carmélites à fixer leur résidence à Tournai, leur accordant l'amortissement de leur maison et le droit d'acquérir jusqu'à concurrence de 3000 florins de revenus. Quant à l'autorisation officielle des consaux, elle ne fut accordée que le 25 mai 1621, sur la réquisition de M. de Coupignies, chef des finances et premier commissaire au renouvellement de la loi.

Mais déjà avant cette époque, les consaux avaient accordé de larges subsides aux Carmélites : le 17 février 1615, ils leur donnaient 400 florins pour les aider dans leurs constructions ; le 10 avril 1618, c'était une nouvelle somme de 1000 florins, destinée à élever le bâtiment du dortoir, qui devait avoir cent et cinq pieds de long, trente de large, et autant en hauteur.

Ce fut le 11 avril 1627 qu'on posa la première pierre de l'église des Carmélites, dont le couvent était dédié à S. Joseph. Les consaux, invités à assister à cette cérémonie, décidèrent de s'y rendre en corps; et peu de jours après ils accordaient une gratification de huit livres aux maçons qui avaient travaillé à cette opération, comme nous le montre le document suivant que j'ai trouvé parmi les pièces à l'appui des comptes de cette année :

« Prévostz, jurés, mayeurs et eschevins de la ville et cité de Tournay, a nostre amé Louis de Bargibant, massart et recepveur général de ladite ville, Salut. Nous vous ordonnons que, des deniers de vostre recepte, ayez à vous rembourser des dix patacons, vallissans huit livres flandres, que, par charge des chefz de Nous Consaulx, le procureur de ceste ville a donné et furny au maistre machon et aultres adsistans lorsqu'à la solempnité faite au cloistre des dames Carmélines lesdits chiefs, à ce députéz par Nous, y ont fait les debvoirs d'y asseoir la première pierre portant les armes de ceste ville au fondement de l'église qu'elles y prétendent bastir et dresser.... »

Les consaux ne se bornèrent pas à ce témoignage de sympathie pour les Carmélites; ils y joignirent bientôt, sur les instances du comte de Vertain, une preuve encore plus palpable de leur bon vouloir. Le 1er juin 1627 en effet, ils accordèrent à nos religieuses un nouveau subside de 4000 florins pour les aider à achever leur église. Ce subside devait être réparti sur deux années.

Nous ne possédons que peu de renseignements sur cette église et sur le mobilier qui la garnissait. « On y voit, nous dit le *Calendrier de Tournay de 1775*, à côté de la grille des Dames, un tableau représentant

Notre-Seigneur qui apparaît à sainte Thérèse, peint par Lucas François. A droite dans la croisée, est un tableau représentant la fuite de la sainte Vierge en Egypte, dans un paysage, peint par Wynkerbooms. Tous les autres tableaux, de même que celui de l'autel, sont de très belles copies d'après Rubens et Vandyck, qui valent plus que de mauvais originaux. »

Dès leur arrivée à Tournai, nos religieuses avaient reçu d'Antoinette de Bachy, à l'effet de meubler leur chapelle, une image de la Vierge, « composée du bois du chesne où at esté trouvé l'image de Notre-Dame à Montaigu. » Par testament en date du 31 mars 1618, la même donatrice légua aux Carmélites une somme de deux cents florins pour décorer cette statue.

Une cérémonie intéressante eut lieu en 1727 dans l'église de notre monastère. Voici ce que nous apprend à ce sujet le registre aux délibérations des consaux, sous la date du 14 octobre de cette année.

« De la requête des mères supérieure et religieuses discrètes du couvent des Carmélites de cette ville, disans qu'aiant plut à Notre Mère la sainte église de mettre au nombre de ses saints le vénérable Père Jean de la Croix, premier carme deschaussé et coadjuteur de sainte Thérèse dans la réforme de leur ordre, elles souhaiteroient avec grand zèle faire la solamnité de la cannonization en leurdit couvent, qui sera le 19 de ce mois, pour suivre les desseins de Sa Sainteté Benoît XIIIe, notre souverain pontif, qu'at été fait dans les pareils couvents d'autres villes, à quel effet elles seront obligées de faire des dépenses considérables auxquelles elles ne sont point en état de fournir par raport à leur pauvreté; sujet qu'elles viennent en tout respect s'adresser à Vos Seigneuries pour qu'il leur plairroit accorder leurs charité et bienveillance

ordinaire en pareil rencontre, prenant favorable égard que ledit saint Jean de la Croix est de leur ordre, et, ainsy qu'il est dit cy-devant, coadjuteur de sainte Thérèse leur fondatrice, et ne désirant rien plus que de faire connoître au publicq, avec la sainte église, et le mérite de ses vertus et la grandeur de sa gloire, il leur plairoit aussy d'assister à ladite solemnité et de leur accorder une messe à l'honneur dudit saint pendant le temps de l'octave, à célébrer le jour qu'il leur plaira désigner. Quoy faisant, elles prieront le Seigneur et imploreront le secours dudit saint pour la santé, conservation et prospérité de Vos Seigneuries. — On a été d'assens de leur accorder une messe des consaux, mardy prochain. »

Bien que, lors de leur admission à Tournai, il eût été bien stipulé que les Carmélites de pourraient pas étendre leur domaine immobilier en ville au-delà de leur première acquisition, ces religieuses avaient acheté, au début de 1628, deux petites maisons et un jardin de soixante pieds, en façade sur la rue Claquedent. Elles en demandèrent l'amortissement, basant cette réclamation sur l'enclavement de cette petite propriété et son voisinage du lieu où elles célébraient leurs offices. Leur demande fut agréée, mais à la condition qu'elles borneraient là leurs acquisitions.

Ce furent en effet d'ordinaire des rentes sur la ville qui constituèrent les revenus des Carmélites. Ainsi lorsque Marguerite Baclan entra, le 8 octobre 1660, chez ces religieuses, sa dot fut constituée au moyen de trois lettres de rentes dont la ville autorisa le transfert le 16 mai 1662. Ce furent encore des rentes que leur transféra Anne-Marie Delevigne quand elle fonda deux messes par semaine à perpétuité dans l'église des Carmélites.

Dès le 3 novembre 1615, avant même que l'autorisation définitive de fixer leur résidence à Tournai ne fut donnée aux religieuses Carmélites, les consaux leur avaient accordé les droits qu'ils concédaient d'ordinaire aux couvents : le droit de minck consistant dans la permission d'acheter directement le poisson, et l'exemption d'impôt sur une certaine quantité de bière et de vin. Mais des difficultés s'étant élevées pour l'exercice de ces droits, nos magistrats, par résolution du 24 octobre 1634, les confirmèrent en stipulant toutefois que ces privilèges « seraient réglés au pied des aultres maisons de religion. »

Les Carmélites déchaussées de Tournai appartenaient à la réforme de sainte Thérèse, et menaient par conséquent une vie purement contemplative dans leur clôture perpétuelle. Elles tombaient donc sous le coup du décret du 8 décembre 1781, en vertu duquel l'empereur Joseph II prononçait la suppression des couvents qui vivaient « sans contribuer, d'une manière visible, au bien-être du prochain et de la société civile, en tenant des écoles, en servant des malades, etc. » En conséquence, le sieur Miroux, délégué par le fiscal de Bettignies, se rendit, le 24 avril 1782, au couvent des Carmélites pour saisir les effets qui s'y trouvaient, en dresser inventaire et reconnaître les biens qui leur appartenaient.

Ce ne fut qu'en 1783 que les religieuses quittèrent leur cloître, pour y rentrer toutefois bientôt à l'époque de la révolution brabançonne. « Cette réinstallation, dit Bozière, donna lieu à une cérémonie à laquelle figurèrent des députés des Consaux et du clergé, ainsi que des patriotes en armes. L'autorité saisissait avec bonheur l'occasion de cette rentrée pour faire une démonstration anti-joséphiste, alors que la révolution

qui voulait le renversement du pouvoir de l'empereur en Belgique était dans toute sa force. »

Mais cette accalmie ne fut pas de longue durée; et l'invasion française de 1794 vint de nouveau fermer les portes de notre monastère. L'église et les bâtiments claustraux furent vendus et démolis. Il fallut attendre jusqu'en 1829 pour voir les Carmélites fonder un nouveau couvent dans le quartier de Saint-Jean. Elles y ont construit une jolie chapelle, ornée de belles statues de Puyenbrœck. On y voit aussi un beau reliquaire, qui peut-être appartint à l'ancien couvent, et qui a figuré avec honneur dans certaines expositions rétrospectives. Voici la description qu'en fit autrefois Mgr Voisin.

« Reliquaire-ostensoir en forme de cylindre en cristal de roche à cinq faces, dont deux ornées d'une série de baies trilobées gravées. Ce cylindre est entouré à chaque extrémité d'une bande de filigrane en argent doré semé de pierreries, et terminée par un pignon percé d'une fenêtre ronde entourée de pierreries. Le cylindre est soutenu par une tige hexagone à nœud ciselé garni de boutons ou losange émaillés, qui s'élève d'un pied hexagone évasé. Il reste les deux premières lettres d'une inscription : D. N. — XIIIe siècle. »

II. Dominicaines.

Le 16 mai 1628, le Frère Jean Roman, vicaire de la maison des Dominicains de Tournai, se présentait à l'assemblée des consaux et leur représentait « que par dévotion et codicille testamentaire de quelque personne pieuse il auroit esté légaté au remonstrant notable somme d'argent précisément et soubz condition d'ériger une maison de filles du mesme ordre audit

Tournay et non aillieurs, ce que ne se pouvant faire sans agréation et congé spécial de Vos Seigneuries, pour la gloire de Dieu et augmentation de son saint service, il demandait de permettre l'entrée desdites religieuses soubz condition qu'elles ne seront aucunement à la charge de ladite ville, comme elles ne sont en toute autre place et lieu de ces provinces où elles sont à présent establyes. » Il ajoutait qu'il n'y avait rien à craindre sous ce rapport puisque, en vertu même de leur règle, les Dominicaines devaient être suffisament dotées pour vivre en clôture sans être à charge au public. Si l'autorisation n'était pas accordée, la fondation serait perdue, car elle était faite pour Tournai et rien que pour Tournai.

L'autorisation de résidence fut accordée le même jour sous les restrictions ordinaires ; dotation suffisante constituée en rentes plutôt qu'en immeubles, choix d'un local ratifié par les consaux, juridiction maintenue à la ville sauf pour l'église et le dortoir. « Adjoustant lesdits seigneurs consaulx qu'ilz n'entendent donner aulcun consentement que, pour plusieurs bonnes considérations, elles puissent pour maintenant ni pour l'advenir achepter la maison quy fut à monsieur du Mont située en la rue Royale, ayant sortie sur le Marchié-aux-vaches. »

Ce fut pourtant précisément cette maison où les Dominicaines s'installèrent peu après leur arrivée à Tournai. Aussi les consaux, informés de cette désobéissance à leurs ordres, firent appeler, le 23 décembre 1628, le Frère Roman et lui signifièrent « le tort que lesdites religieuses avoient faict ausdits seigneurs chiefz de s'estre placées et adomicilées en ceste ville puis peu de jours, s'y renfermées, y faict célébrer la messe et aultrement s'y comporté comme en ung

cloistre, sans en fachon quelconque en advertir lesdits seigneurs, comme tenus estoyent.... ; et que faict encore à remarquer, en la mesme maison que spécialement, pour plusieurs bonnes considérations, leur avoit esté expressément deffendu, chose de mauvais goust et ne se pouvant passer soubz silence. » En conséquence on leur ordonne d'avoir à se soumettre aux conditions de leur admission.

Le F. Roman ne put fournir d'excuses valables et s'était retiré, lorsque les chefs des consaux le rappelèrent pour lui signifier « qu'ilz persistent en leurs résolutions et particulièrement de ne permectre leur résidence en ladite maison quy fut monsieur du Mont ; ains qu'elles ayent à en sortir au plus tôt après les festes quoyement (?) et en modestie, et se retirer en quelque autre, soit de celle du seigneur d'Esquelmes où elles estoient arrivées, ou en aultres de leurs amis, et s'y tenir sans y faire ny exercer aulcunes functions publicques tant qu'elles auront satisfaict à ce quy leur a esté ordonné. »

Des pourparlers eurent lieu pour l'acquisition de diverses maisons. Il fut d'abord question de celle du seigneur de Bercus, située dans la grande rue S. Jacques, puis de celle du seigneur de la Howardrie. Enfin on se décida pour celle du comte de Westmorland, baron de Latimer, en la rue de la Tannerie. Le 21 août 1629, les consaux autorisèrent les échevins de S. Brice à en adhériter les Dominicaines. Mais moins d'un an après, s'éleva une nouvelle difficulté. Nos religieuses, sans prendre l'avis des consaux, avaient acquis une nouvelle maison, rue Haigne, qui tenait à leur couvent et l'y avaient annexée. Plainte du procureur général de la ville, à la date du 11 juin 1630 ; vue de lieux par les chefs ; enfin autorisation, sous la date

du 25 juin, de conserver l'état de chose acquis, mais avec défense expresse de renouveler ces agissements et de s'étendre davantage.

Les travaux d'édification du couvent des Dominicaines ne furent terminés qu'en 1631. Elles s'y installèrent le 1er mai de cette année. Invités à assister à cette cérémonie, les consaux promirent de s'y rendre « un plus grand nombre que faire se poulra. »

Nos archives communales ne renferment aucun document qui nous renseigne sur les dispositions intérieures de ce couvent ou sur son ameublement. Le *Calendrier de Tournai de 1775* ne mentionne rien de remarquable chez nos Dominicaines. Tout au plus pourrons-nous signaler le legs fait en 1652 par Claire Le Clercq, veuve de Maximilien Heryne. Cette dame, morte en 1655, avait donné « aux religieuses Dominicaines, en considération et faveur de ses deux filles illecq religieuses, deux grands chandeliers d'argent à usage d'église, ung petit plat d'argent, deux pochons d'argent et clochette aussy d'argent. »

En 1675, nos religieuses voulurent agrandir leur couvent et construire un nouveau cloître. Elles achetèrent dans ce but certains terrains, et se décidèrent cette fois à réclamer l'autorisation des consaux. Ceux-ci, après une vue de lieu, donnèrent leur consentement, mais à la condition que les maisons en façade sur la rue Haigne seraient vendues dès que le mur de clôture du couvent serait construit. Nos magistrats, toujours attentifs aux intérêts de leurs administrés, mirent aussi pour condition qu'elles « ne pourront employer en leursdits ouvrages et bastimens à construire, des ouvriers estrangers, fussent-ils maistres ou valets, si ce n'est qu'iceux ouvriers se mettent soubs quelque francq maistre d'icelle ville. »

Au cours de leur séjour à Tournai, les religieuses Dominicaines eurent plusieurs fois recours à la bienveillance des consaux; mais ce ne fut pas toujours avec un égal succès.

Le 17 avril 1714, la prieure du couvent de Notre-Dame du Rosaire exposait que le pape Clément avait ordonné à toutes les maisons de l'ordre de S. Dominique de célébrer solennellement la fête de S. Pie V. Ces fêtes devant avoir lieu le deuxième dimanche de juin 1714 et le 17 du même mois, elle prie les consaux de faire chanter une messe à cette occasion, d'y assister au plus grand nombre possible, et aussi de l'aider de quelque somme d'argent. La célébration de la messe lui fut accordée; quant au subside, les consaux le refusèrent. Une cérémonie du même genre dût encore avoir lieu le 13 juin 1728, à l'occasion de la canonisation de la R. M. Agnès du Mont-Politien. Ce fut pour les Dominicaines une raison de présenter aux consaux une requête semblable à la précédente. Plus heureuses cette fois, elles obtinrent une messe solennelle et le don d'une somme de cent florins.

Le 22 décembre 1722, nouvelle requête des Dominicaines. Elles se plaignent de leur misère qu'aggrave encore le non payement des rentes dues par la ville et qui constituaient le plus clair de leurs ressources. Ayant constaté que, dans les lettres royales qui les autorisaient à s'établir à Tournai, « il est expressément porté qu'elles jouiront des mêmes franchises, exemptions et privilèges dont jouissent toutes autres religieuses du même ordre ès pays de pardeçà, » elles réclament l'exemption d'impôt sur la boisson. Se basant sur ce que nos religieuses ne se conformaient pas aux conditions de leur admission, qui limitaient leur nombre à vingt, les consaux rejetèrent leur demande.

Le décret de Joseph II, relatif aux maisons religieuses, atteignait directement les Dominicaines dont la vie était purement contemplative. En conséquence le sieur de Bettignies, fiscal du conseil, se transporta en personne, le 24 avril 1782, dans le couvent de nos religieuses pour dresser inventaire de ce qui leur appartenait, et bientôt après fit fermer leur maison. Mais bientôt survint la révolution brabançonne; nos Dominicaines s'adressèrent aux consaux le 11 mai 1790, et firent valoir « que, par l'époque heureuse de la révolution, un chacun a rentré dans ses droits; et comme elles désirent de se réunir en communauté et observer leurs vœux, elles supplient de pourvoir incessamment à leur rétablissement et aux moïens de les réintégrer dans leur maison. » L'affaire fut renvoyée au comité des fondations. L'invasion française de 1794 vint définitivement trancher la question; et l'ordre des Dominicaines cessa d'exister à Tournai.

III. Annonciades Célestes.

Le 16 juin 1621, les archiducs Albert et Isabelle écrivaient aux consaux de Tournai : « Chers et bien aymés, Nous avons pour agréable que recepviez en nostre ville de Tournay les religieuses de l'ordre de l'Annunciation de Nostre-Dame désireuses d'y fonder un couvent à leurs despens et sans y demander l'aumosne; moyennant quoy, ne pouvant cette fondation tourner à votre préjudice et charge, Nous attendons de votre zèle et piété, veu les choses de semblable mérite, que lesdites religieuses vous seront bien venues et admises sans y faire aucune difficulté. »

L'affaire en resta là pendant deux ans, durant lesquels une demoiselle Catherine de Hangouart fit des

démarches à Rome pour obtenir du pape l'autorisation de fonder à Tournai un couvent d'Annonciades. Les bulles obtenues, elle prit son recours aux archiducs qui, à leur tour, consultèrent l'évêque et les consaux. Les avis furent favorables; celui des consaux est du 11 octobre 1623. Aussi le 30 du même mois, recevait-on de Bruxelles la lettre suivante :

« Receu avons l'humble supplication et requeste de demoiselle Catherine de Hangouart, fille de franche et libre condition, contenant que, comme elle a obtenu par bulle de Notre Saint Père le Pape puissance de dresser sa maison ou aultre en nostredite ville de Tournay en monastére des Annunciates, ainsy nous a très humblement suppliée qu'il nous pleust favoriser ladite bulle de nos lettres de placet afin de la mettre en exécution. Pour ce est-il que Nous, ces choses considérées et sur icelles eu l'advis tant de l'évesque de Tournay que de vous prévostz et juréz, mayeurs et eschevins de nostre ville et cité susdite, inclinons favorablement à la supplication et requeste de ladite damoiselle Catherine Hangouart suppliante, luy avons octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons, en lui donnant congé et licence de grâce espécialle, par ces présentes, qu'elle puist et pourra mettre ou faire mettre à exécution deue lesdites bulles apliquées selon leur forme et teneur, sans pour ce aulcunement mesprendre. »

Toutes ces formalités remplies, Catherine de Hangouart fit venir de Pontarlier quelques religieuses Annonciades qu'elle installa provisoirement dans sa maison de la paroisse de S. Piat. Puis, afin de donner à la fondation qu'elle créait, une situation définitive, elle procéda, par acte public, à la donation des fonds qui devaient constituer l'avoir de la nouvelle communauté.

« André Catulle, prebtre, licentié ès loix, official et chanoine de l'église cathédrale de Tournay, juge et commissaire spécialement député à cause de la dignité de nostre officialat par nostre Saint Père Grégoire, Pape quinziesme de ce nom, pour l'exécution d'une bulle parlante de l'érection du monastère des Annonciades de l'ordre de Saint Augustin en cette ville et cité de Tournay. A tous ceux qui ces présentes lettres voiront et oyront, scavoir faisons que le vingt sixiesme de novembre de cet an 1626 comparurent pardevant nous, et ès présences des tesmoings cy après dénomméz, damoiselle Catherine de Hangouart, fille de franche et libre condition de feu Guillaume, durant sa vie escuier, seigneur de Pietre, d'Espumereaux, de la maisrie de Gondecourt, etc., d'Anthoinette de Croy (lisez Croix), dame de le Court, etc., d'une part, et les Révérendes Mères SS. Marie-Glaudine-Scholastique, prieure, et Marie-Jenne-Magdeleine, sous-prieure, au nom des religieuses et de tout le monastère des Annonciades susdictes fondées par la première comparante, d'autre part; et a cognu et confessé icelle damoiselle Catherine de Hangouart avoir donné et donner par ce présent instrument par donation d'entrevif et irrévocable la somme de huict mils florins carolus pour la fondation première dudit monastère et pour achepter terres ou rentes conservables à perpétuité sans que jamais elles ne pourront estre aliénées; mais, toutesfois qu'elles seront vendues ou remboursées, autant de fois les deuxiesmes comparantes et leurs succédantes en offices et tout le couvent seront tenus et obligées remploier les deniers en pareil ou meillieur achapt de terres ou rentes, et faire mention aux lettres d'achapt que lesdits deniers procédent de la première fondation de ladite damoiselle de Han-

gouart, laquelle en oultre a confessé avoir donné et donner aux susdittes RR. MM. et à leur monastère la maison, jardin et héritage où elles sont à présent en la paroisse de S. Piat, abordant de deux lez aux jardins du refuge de l'abbaye de St Amand, et de l'abbaye de S. Martin de l'ordre de S. Benoist, d'autre lez à l'héritage de monsieur Cousin, chanoine de Tournay : de laquelle maison, s'il y avoit quelque débat de son vivant ou après sa mort, elle veut que lesdittes RR. MM. succédantes en offices et couvent ayent droit de prendre sur tous ses biens présens et advenir la somme de cinq mille florins, lesquels (ledit cas arrivant) elle leur donne par donation d'entrevif et irrévocable à présent comme pour alors, et pour quoy elle assujetti dois à présent tous ses biens susdits. Semblablement confesse leur avoir donné et quitté, donne et quitte tant que besoin est tous les frais et despens qu'elle a fait tant pour la procuration de laditte bulle de Notre Saint Père le Pape Grégoire XV servant à l'érection du monastère, qui comance *In apostolicæ dignitatis culmine constituti*, et pour obtenir le placet de Nostre Sire le Roy d'Espaigne comme aussy des deux cens florins qu'elle a fraié et déboursé à cause du voyage d'icelles secondes comparantes pour venir de Pontarlier en Bourgongne jusques à Tournay, y estans par nous appellées pour l'érection et meilleure direction dudit monastère. Item, laditte damoiselle de Hangouart confesse avoir donné et donner aux secondes comparantes tous et chacun mœubles et ornements à elle auparavant appartenants, qu'elle a livré et baillé audit monastère, tant servans à la chapelle qu'à l'usage de la maison, portans trois cens florins et davantage sauf meilleure et plus juste estimation, ensemble de deux cens florins qu'elle a fraié pour

l'acommodation de laditte maison en monastère, et six cens florins qu'elle a désigné et laissé pour la fondation d'une lampe ardente en huille jour et nuit devant le Saint Sacrement en la chapelle ou église lorsqu'elles en auront, et généralement tous autres despens et mises qui pourroient avoir esté frayées par icelle damoiselle de Hangouart à cause de l'érection, fondation et direction dudit monastère; toutes lesquelles choses elle leur at donné purement et simplement pour l'amour de Dieu, honneur de la glorieuse Vierge Marie Annonciade, rémission de ses péchéz et salut de son âme, ne voulant que lesdittes religieuses soient inquiétées de personne, mais qu'elles gouvernent les biens et revenus susdits comme leurs autres biens qui appartiennent ou appartiendront à leur monastère, selon leurs institutions et privilèges et en suitte de la faculté que nous leur avons donné par nos lettres patentes exécutoriales sur ladite bulle de N. S. Père le Pape Grégoire XV, consentant néantmoins laditte damoiselle de Hangouart que les secondes comparantes pouront vendre laditte maison, où présentement est le monastère pour achepter une autre place ou maison, si ainsy estoit trouvé convenir à leur plus grande comodité et gloire de Dieu à condition que sera fait mention aux lettres d'achapt, que les deniers venans de laditte vendition de la maison où estoit ledit premier monastère y ont esté emploiés. Et afin qu'icelle fondation demeure à tousiours ferme et stable, laditte damoiselle de Hangouart veut et entend que les susdits biens provenans d'elle seront tousiours conservéz au mesme ordre aussy longtemps qu'il sera en pied et maintenu; et en cas mesme que le monastère viendroit estre ruiné par fortune de guerre ou autre accident, ce qu'à Dieu ne plaise, les

susdits biens ne pourront estre appliqués autrement que ne portent et disposent les constitutions et privilèges dudit ordre et monastère. Ont (lesdites secondes comparantes) déclaré accepter et avoir pour agréable, comme elles acceptent par ceste, confessant et déclarant en spécial avoir receu les susdits huict mille florins carolus de fondation de ladite damoiselle Catherine de Hangouart, et ce, partie en nœuf bonniers et deux cens de terres labourables gisans au village de Landas qui ont esté acheptées quattre mille et cent quarante sept florins, et autre partie, sçavoir est trois mil huict cens cincquante trois florins carolus, en argent dont sera créé une lettre de rente de pareille somme au denier vingt sur la ville de Tournay ou ailleurs, asseurément; au moyen de quoy icelles secondes comparantes, au nom de l'ordre et de tout le couvent, ont promis de maintenir et entretenir ladite fondation par elles et leurs succédantes en offices et monastère, et mesme, recognoissant le bien qu'il a pleu à ladite damoiselle de Hangouart faire et procurer en érigeant ce monastère, l'ont recogneu pour première fondatrice des Annonciades en cette ville de Tournay, s'obligeant luy offrir, si ainsy luy plait, ou à messire Barthélemy de Hangouart, chevalier, seigneur de le Court, etc., son frère, et successivement au chef de la famille des Hangouarts, ou à faute de sexe masculin descendant dudit seigneur de le Court et de madame Marie de Pressy, sa femme en premières nopces, à la plus proche parente portant le surnom de Hangouart, une chandelle armoyée des armes dudit monastère d'un costé, et de l'autre costé des armoiries du chef des Hangouarts, et ce au jour de S. Madelaine, par le prebtre célébrant la messe à l'offertoire ou à la fin de la messe durant laquelle

elle debvra ardre, en la forme que se fait en aucunes religions; et au cas que personne d'iceux à qui appartiendra ne comparoistroit audit jour pour recepvoir ladite chandelle après avoir esté ardante tout le temps de la messe, ont promis de l'envoïer à la place qu'il leur plaira nommer en cette ville et non dehors; et pour plus ample et perpétuelle mémoire du bénéfice receu, lesdittes secondes comparantes ont promis aussy et se sont obligées, outre les prières qui leur sont prescriptes et ordinaires pour les patrons et fondateurs spécialement, dire et faire célébrer tous les ans et à perpétuité un obit ou anniversaire pour le repos de l'âme de laditte damoiselle de Hangouart, de ses parens et amis, à commencer au jour de son trespas, avec vigiles à nœuf leçons et une messe de Requiem, et en oultre qu'elles auront tousjours esgard de recevoir aucunes filles de la parenté de laditte damoiselle de Hangouart devant toute autre, si avant qu'elles seront trouvées capables à la religion suivant leurs constitutions; finallement elles ont offert en action de grâce à laditte damoiselle Hangouart les prières suffrages et communication de touttes les bonnes œuvres qu'elles feront et faire pouront tant elles que toutes les monastères à jamais pour les vivants et trespasséz, comme les autres monastères ont accoustumé de faire pour leurs fondateurs accordans aussy que les feuz père et mère de laditte damoiselle, frères et sœurs et leurs descendans soient participans des prières, suffrages et faveurs susdits, le tout selon la puissance accordée à leur monastère par laditte bulle de Nostre Saint Père le Pape Grégoire XV, et autres privilèges de leur ordre. Touttes lesquelles donations, acceptations et obligations réciproques Nous, en la qualité de juge et exécuteur apostolique susdit, avons

loué, confirmé et approuvé, louons, confirmons et approuvons par cestes, et voulons estre inviolablement observées, en y condemnant les parties de leur gré et consentement; déclarans en outre que laditte damoiselle de Hangouart, par les donations que dessus, a satisfait amplement à la fondation première et aux conditions portées par la susmentionné bulle de N. S. P. le Pape Grégoire XV en ce qui touchoit de son intention et debvoir, demeurant icelle libre d'augmenter ses faveurs et libéralités vers ledit monastère si et comme elle trouvera convenir. En confirmation de tout ce que dessus, avons signé ce présent instrument de nostre seigne manuel, et fait sceller de nostre scel, avec apposition aussy des seignes manuels et seaux des susdittes comparantes, en présence de messieurs maistres Anthoine Carpentier, prebtre, pasteur de S. Pierre en Tournay, et maistre Jacques Varlet, aussy prebtre, chapelain de S. Estienne dit Notre Dame de Halle en l'église paroiscialle de S. Quentin audit Tournay, témoins à ce requis et appelléz. Faict au monastère susdit des Annonciades en Tournay, les jour, mois et an que dessus. »

L'exécution de la clause de la remise d'un cierge armorié à la fondatrice du couvent ou à ses héritiers donna lieu à quelques difficultés à cause de la clôture de nos religieuses. L'autorité ecclésiastique appelée à se prononcer décida que la remise en serait faite à l'église, et que, pour cette cérémonie, les grilles du chœur seraient exceptionnellement ouvertes comme lors des prises d'habit. Des lettres conformes à cette décision furent délivrées par la prieure des Annonciades à Catherine de Hangouart, le 10 mars 1628.

Revenons à l'installation de nos religieuses. Ainsi que l'avait prévu l'acte de fondation, la maison, où

s'étaient installées les Annonciades à leur arrivée à Tournai, ne leur suffisant pas, elles en achetèrent deux autres dans la même rue, mais sur le rang opposé, et en obtinrent l'adhéritement, le 2 mars 1627, à charge de revendre leur première maison. Les consaux veillaient du reste à ce que leur domaine immobilier ne prît pas d'extension : ainsi ils leur refusèrent, le 16 novembre 1627, l'autorisation pour les nouvelles religieuses de payer leur dot en biens fonds.

Les travaux de construction ayant été promptement entamés, on invita nos magistrats à assister à la pose de la première pierre du couvent, qui devait avoir lieu le 26 mars 1629. Cette invitation fut acceptée. Au cours des travaux, on trouva le nouveau terrain insuffisant; et sur leur réclamation, on accorda, le 25 septembre suivant, aux Annonciades la permission d'y joindre un petit héritage à front de la rue des Pigniers.

Un petit registre de comptes de la maison nous renseigne sur quelques travaux. J'en extrais certains passages en respectant l'orthographe tout à fait rudimentaire de la sœur boursière :

« Payé pour la récrétion des machons lorsqu'ils ont planté le may, le 11 d'octobre 1629, 5 francs. — Payé à Michel Taverne pour avoir taillé une pierre de l'Annonciad et une pierre avec le Nom de Jésus, pour mettre dessus la porte de devan, la somme de 5 francs 10 sous. »

Le chapelain des Annonciades se présenta aux consaux, le 1er juillet 1631, et leur exposa que « demain leur intention est sortir leur première maison pour entrer en celle nouvellement bastye. » Ce transfert devant avoir lieu solennellement par une procession dans laquelle l'évêque portera le Saint-Sacrement, il

invite les consaux à y assister, et les prie de faire carillonner pendant ce temps au beffroi. Les chefs accordèrent le carillon et promirent d'assister en personne à la procession.

Treize ans plus tard les Annonciades se décidèrent à faire construire une église. La première pierre en fut posée le jour de Notre-Dame des Neiges (août 1624). Après avoir honoré cette cérémonie de leur présence, nos magistrats voulurent contribuer à l'embellissement de l'édifice, et accordèrent aux religieuses, le 30 mai 1645, une somme de 250 florins destinée à faire poser à la façade principale de l'église une verrière portant les armes de Tournai. Mais le 18 septembre de l'année suivante, les Annonciades obtinrent l'autorisation d'appliquer cette somme à l'édification d'un portail.

Le livre de compte, dont j'ai parlé plus haut, nous fournit encore, au sujet de ce travail, quelques sommaires renseignements que je transcris textuellement : « Payé à la vesve Toilloy, ce 23 de novembre 1646, pour l'enrichissement du pignons du portalle, la somme de 18 francs. — Payé à Michel de le Mot, pour avoir doré le cocque et pain le féticaur de la sacristi, la somme de 6 francs 10 sous. »

Un grand nombre de messes étaient fondées dans cette église. C'est un document appartenant à l'ancien dépôt des archives de l'Etat qui nous l'apprend. « Voicy tous les jours de feste qu'il faut dire la messe pour la fondation que mademoiselle de Hangouart a faict à nostre monastère de l'Annonciade Céleste de Tournay, l'an 1649.

Au mois de janvier :

1. Le jour de l'an,
2. l'Epiphanie.

Au mois de février :
3. la Purification de Nostre Dame,
4. S. Mathias.

Au mois de mars :
5. S. Joseph,
6. l'Annonciade.

Au mois d'avril :
7. la première feste de Pasque,
8. la seconde feste de Pasque,
9. S. Marc.

Au mois de may :
10. S. Jacque et S. Philippe,
11. la Dédicace de Nostre Dame,
12. l'Ascension de Nostre Seigneur,
13. la première feste de la Pentecoste,
14. la seconde feste de la Pentecoste.

Au mois de juin :
15. la feste du Très Saint Sacrement,
16. la Nativité de S. Jehan,
17. S. Pierre et S. Paul.

Au mois de juillet :
18. la Visitation de Nostre Dame,
19. S. Marie Magdeleine,
20. S. Jacque.

Au mois d'aoust :
21. Nostre Dame au Neige,
22. S. Laurent,
23. l'Assomption de Nostre Dame,
24. S. Barthélemy,
25. S. Eleuthère,
26. S. Augustin.

Au mois de septembre :
27. la Nativité de Nostre Dame,
28. l'Exaltation de la Sainte Croix,
29. S. Mathieu,
30. S. Michel.

Au mois d'octobre :
31. S. Piat,
32. S. Luque,
33. S. Simon et S. Jude.

Au mois de novembre :
34. la feste de tous les Sains,
35. la feste des Morts,
36. S. Martin,
37. la Présentation de Nostre Seigneur,
38. S. Catherine,
39. S. André,

Au mois de décembre :
40. la Conception de Nostre Dame,
41. nostre bienheureuse Mère Marie-Victoire,
42. S. Thomas,
43. la Nativité de Nostre Seigneur,
44. S. Estienne,
45. S. Iehan,
46. la feste des S. Innocens. »

Pour achever de dire ce que nous savons relativement à l'église des Annonciades, signalons-y « un tapy ouvré de poinct de Turquy, » qu'on posait dans le chœur lors des prises d'habit, et qui avait été donné en 1654 par la fondatrice même du couvent, qui y eut sa sépulture. Sur le grand autel se dressait un tabernacle, sans doute assez riche, car il coûte 300 florins. C'était

un don de Catherine-Thérèse d'Ennetières, morte en 1668.

Comme tous les ordres religieux établis à Tournai, les Annonciades jouissaient de certaines faveurs accordées par le magistrat, entre autres la remise d'une partie de l'impôt sur les boissons. Pour rendre cette remise encore plus avantageuse, nos religieuses demandèrent, en 1640, de pouvoir construire une brasserie dans l'enclos de leur monastère. Cette faveur leur fut accordée, mais à la condition de payer chaque année une imposition taxée à la somme de 162 livres 10 sols.

Lorsqu'en 1667 Louis XIV se fut emparé de Tournai, le roi, sur les représentations de Vauban, décida de construire une nouvelle citadelle sur les hauteurs de la rive gauche de l'Escaut. Le monastère de nos religieuses se trouva englobé dans le périmètre des nouvelles fortifications. Il fallut donc se résoudre à un nouveau changement de résidence; et on leur accorda en échange l'ancien hôtel des gouverneurs de la ville, situé dans le quartier du Château.

Voici comment s'exprime à ce sujet le « cahier et priserie des héritages du château donnés en échange aux particuliers pour ceux pris pour l'esplanade de la citadelle (1669) :

« Aux religieuses Célestines pour l'église, maison, jardin et héritage à elles appartenans, cotté dans ledit plan de l'esplanade n° 10, à elles assigné en échange la maison, jardin et héritage qu'at occupé le gouverneur, avec la maison qui étoit annexée à la cure dudit château, et les deux vieilles maisons qui sont entre ladite maison de monsieur le gouverneur et celle de la cure. » Ce terrain avait 210 pieds de façade, et 290 pieds de profondeur.

Lors de la démolition, il y a quelques années, de ce

qui restait de l'ancien couvent des Célestines, notre confrère, monsieur L. Cloquet, a publié dans nos Bulletins un petit travail archéologique sur ce monastère et y a joint une vue des derniers débris de l'ancien hôtel des gouverneurs. Je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur. Je me bornerai à analyser les documents que m'ont fournis nos archives.

Bien qu'installées dans leur nouveau local dès 1670, ce ne fut qu'en 1683 que les Célestines firent travailler à leur chapelle. Le 27 avril de cette année, elles demandaient aux consaux l'autorisation de reconstruire un portail semblable à celui de leur ancien couvent. Après vue de lieu, la permission leur fut accordée. Mais ce travail n'allait pas sans un subside; aussi voyons-nous qu'on leur accorde une aide de 500 livres. Le livre de comptes, que j'ai cité à plusieurs reprises, nous fournit encore ici deux petits renseignements que je transcris : « En 1702, payé le tailleur de pierres pour 170 paires de careaux de marbre blanc et noir pour le pavement du chœur de notre église, 425 florins. — Achat d'un tableau de la Descente de Croix, moyennant 24 florins, en novembre 1706, dont le cadre coûta 2 florins 16 patars. »

Comme les maisons religieuses, dont j'ai parlé dans les chapitres précédents, le couvent des Célestines fut fermé sous le règne de Joseph II. Ce fut le sieur de Bettignies, fiscal du conseil, qui se chargea lui-même de l'exécution des décrets de l'empereur. Les Annonciades Célestes rentrèrent-elles dans leur couvent lors de la révolution brabançonne? C'est probable, bien que je n'ai rien rencontré à ce sujet. Dans tous les cas, si la réouverture du monastère eut lieu, ce fut pour peu de temps, et l'invasion française de la fin du siècle dernier vint définitivement disperser

nos religieuses, dont l'ordre ne se reconstitua pas à Tournai.

IV. Religieuses de Sion.

S'il est un ordre religieux à Tournai, dont l'histoire doive sembler facile à écrire, c'est assurément celui des Sœurs de Notre-Dame de Sion. Les débuts de cet ordre et les événements qui le concernent ont été racontés jusqu'en 1644 par Jacques de la Porte, religieux Augustin (1), à la requête de Dame Claude de Boulogne, Prieure du monastère. Le manuscrit en a été retrouvé et acquis, il y a quelques années, par monsieur le comte de Nédonchel, qui en a donné une courte analyse dans nos Bulletins (2).

D'autre part les archives presque complètes de la maison existaient, m'a-t-on assuré, dans l'ancien dépôt des archives de l'Etat à Tournai. Mais le transfert de ce dépôt à Mons s'est effectué avant que je puisse dépouiller ce dossier. Dans ces conditions, il ne me sera possible de dire que fort peu de choses relativement à la maison de Sion. C'est celle en effet des maisons religieuses de Tournai dont nos magistrats ont eu le moins à s'occuper.

« A tous ceulx que ces présentes lettres voiront ou oiront, Mayeur et eschevins de la ville et cité de Tournay, Salut. Scavoir faisons que le jour et datte de ces dittes présentes, pardevant nous comparut en sa personne maître Jacques Bosquillion, prebtre, fondateur de la bonne maison des filles dévotaires de la société Notre Dame de Sion, située en la rue de le

(1) V. mon art. sur *Jacques de la Porte et ses œuvres.* — *Bull. de la Soc. hist. et litt.* T. XXIV, p. 8.

(2) *Bull. de la Soc. hist. et litt.* T. XXI, p. 205.

Gaine (actuellement des Filles-Dieu) de la ditte ville. Et recognut que, désirant dotter honnestement la ditte maison pour y estre entretenues et alimentées après son trespas à perpétuité six filles vierges, il avait donné, et par ces présentes donnoit par don d'entrevif, irrévocable et sans rappel, les parties et sommes cy après déclarées, ce acceptantes, pour et ou nom de la ditte société, Michielle Barbieur, dame et maitresse, Marie Barbieur, Anne Bosquillion et Catherine Joncquois, jeusnes filles admises par ledit fondateur en laditte maison, pour ce comparantes. Premiers, ledict fondateur a donné et donne comme dessus à la ditte maison et société présente et future tous et quelzconcques ses biens meubles réputéz pour meubles, droictz et actions mobiliaires, rentes héritières, cours et arriéraiges d'icelles et des censses deues, escheus et à escheoir jusques au jour de son trespas, le tout pour prendre, lever et avoir en tel estat que lors il sera trouvé et non anchois où que les meubles soyent sceuz et trouvéz, saulf les choses particulièrement données ou légatées à aultres lieux ou personnes ; bien entendu que, sy lesdis lieux ou personnes refusoient d'accepter leurs dons ou légatz, et ou ne volsissent accomplir les charges des dittes donations particulières, en ce cas ledit fondateur donne à la ditte société, par semblable donation d'entrevif, les donations et choses refusées, soient meubles ou immeubles, le tout sans aultres charges que dessoubz. Item, et donné et donne, comme dessus, l'usufruict, proufictz et revenuz de toutes et chacunes ses terres, maisons et héritaiges desquelles il sera trouvé propriétaire et possesseur au jour de son trespas, pour en joyr par la ditte société le terme et espace de douze ans continuelz après son trespas, à charge des reliefz, rentes et arriéraiges que debveront

les dittes terres lesdis douze ans durans. Item, a donné et donne comme dessus trois mil florins carolus de vingt patars la pièce, à prendre, lever et avoir après ledit terme de douze ans expiréz, et quant bon semblera à laditte société, maistres ou commis, après ledit trespas, sur toutes et quelzconcques les terres, maisons et héritaiges à luy appertenantes ès chastelenies de Lille, Douay, Orchies et appendences, et non ailleurs ny sur aultres biens meubles ou immeubles, dont laditte société, maitres et commis, polrat et polront, durant ledit terme quant ilz trouveront convenir, faire vendre et subaster lesdittes terres et maisons pour, sur les deniers en procédans, lever et recepvoir laditte somme de trois mille florins carolus ou tant que lesdittes ventes porteront, tous droictz seigneurialx et despens de justice préallablement payéz et défalquéz; et si lesdittes ventes portoient plus en francqz deniers, ledit fondateur en at aussy faict pareille donation que dessus à laditte société, à charge de remployer les deniers qu'elles recepveront des dittes ventes en achapt de rentes héritières ou des mesmes terres ou d'aultres parties, par l'adveu des seigneurs, au proufict de laditte société et maison de Sion. Et pour plus grande sceureté desdittes donations, ledit fondateur a donné et octroyé, donne et octroye par ces présentes à laditte société, leurs maitres ou commis, puissance, auctorité et mandement espécial de créer ou faire créer main assize ou appréhender par mise de faict ou aultrement, comme ils trouveront convenir, lesdittes terres, maisons et héritaiges après ou devant son trespas, et les faire vendre après ledit trespas. Lesdittes donations faictes à charge que laditte société sera tenue de payer les debtes, furnir et accomplir le testament, services, obsecques et funérailles, dons et légatz testamentaires

ou aultres dudit fondateur et donateur; item, de célébrer après son dit trespas, en leur oratoire ou chapelle de laditte société, s'il plaist à monseigneur le révérendissime Evesque de Tournay ou aultre supérieur permettre, accorder et consentir d'en édifier, bastir ou accommoder audit lieu une chapelle ou oratoire pour célébrer, sinon aillieurs où bon leur semblera, trois messes par sepmaines à perpétuité pour les âmes dudit fondateur, de sœur Margueritte Bosquillion, religieuse à Marvis, sa sœur, et aultres ses parens et amis vivans et trespasséz, dont la première se dira le lundy ou mardy du nom de Jhésus, la seconde le vendredy de Passion, et la tierche le sabmedy de Notre Dame; item, de nourir et entretenir en laditte maison le nombre de filles que receues par luy seront au jour de son trespas, et, s'il n'estoit complet de six, à charge d'en admettre les premiers requérantes, trouvées idoines et capables, en dedans trois ans après ledit trespas; item, à charge de bien et deuement entretenir les hostieux et carpentaiges de laditte maison et les meubles communs d'icelle maison en leur entier telz qu'ils seront audit jour de son trespas, sans les pooir vendre, donner ny alliéner. Sera tenue chaque fille estofer sa chambrette à ses frais, coustz et despens, de toutes choses convenables et accoustumées, ou les payer au pourfict de laditte maison, sy jà laditte chambrette estoit estofée de couche et aultres meubles, et de s'accoustrer honnestement selon la coustume du lieu et en conformilé des aultres consœurs de laditte société; et oultre ce, sy elle at ou attend aulcuns biens meubles ou immeubles, de donner par don d'entrevif, au proufict et pour augmentation des biens de laditte maison, tous et chacuns ses biens meubles et réputéz pour meubles, droictz et actions mobiliaires, item ses

immeubles ou la valeur en argent cler sur iceulx, pour le moings aussy avant qu'elle aura ou polra proufiicter à l'advenir et coustera à ladite maison à cause de ses despens de bouche, alimentations, sollicitudes, entreténemens, médecines et aultres nécessitéz corporelles durant la vie. Item, seront tenues les filles dévotaires, admises en ladite société, de dire et réciter tous les jours par ensemble en leur oratoire le petit office de Notre Dame, les lectures et aultres prières pour les fondateurs, bienfaiteurs, conservateurs, maitres, superintendens et leurs consœurs, et au reste se conduire et régler à perpétuité suivant l'intention et ordonnances dudit fondateur, contenues en ses escriptz pour ce faictz et délivréz entre les mains desdittes maistresse et filles. Toutes lesquelles donations, charges, devises et conditions tant en particulier comme en général lesdites maistresse et filles, comparantes en ladite qualité tant pour elles que pour leurs successeuresses, ont accepté et acceptent ces présentes, et promis les tenir et ensuivre de poinct en poinct à jamais. Mesme désirant accomplir et effectuer de leur part ce que en elles est, touchant les donations faire par les filles admises comparantes, de rechief toutes en général en ladite qualité, et chacune respectivement en son particulier ont et a donné, donnent et donne tous et quelzconcques les biens meubles, droictz et actions mobiliaires réputéz pour meubles, lettres de rente qu'elles ont et avoir polront compéter et appartenir par succession, hoirie ou aultrement jusques audit jour, ou la valeur et pris d'icelles terres, maisons et héritaiges où qu'elles soient ou seront gisantes et séantes, pour par ladite société en joyr, user et possesser depuis leurs dits trespas en avant héritablement et à tousjours en commun et en augmentation des biens de ladite

maison, à charge de leurs testamens, services, obsecques et funérailles; ce que lesdis fondateur et filles, l'une pour l'aultre en laditte qualité, ont accepté et acceptent au proufict de laditte maison de Sion, nonobstant droictz, stilz, us, coustumes de ville ou pays ad ce contraires, ausquelz en général et à chacun en particulier lesdictz comparans ont renonché et renonchent de leur plain gré et franche volonté mesmes au droict, disant générale renonchiation non valoir, et à toutes graces, prévilèges et reliefz de droictz, soubz l'obligation de tous leurs corps et biens meubles ou immeubles vers tous seigneurs et justice, promectans recognoistre quant et où besoing sera. En tesmoing de ce, nous avons à ces dittes présentes faict mettre et appendre le scel dudict eschevinaige, quy furent faictes et données le second jour de juillet mil six cens et huict. »

Comme on le voit par l'acte que je viens de transcrire, ce n'était pas un couvent qu'avait fondé Jacques Bosquillon, mais une sorte de refuge pour six filles. Ce ne fut qu'en 1609, « la surveille de l'Ascension, » que, sur l'instante demande de ces filles, l'évêque de Tournai donna l'habit religieux à trois d'entre elles. Appelé désormais à se développer promptement, le nouvel ordre ne pouvait se contenter de la petite maison que lui avait donnée son fondateur. Le nouveau local était situé au Grand Rhoduit, et consistait en une maison provenant des enfants de Nicolas de Flines, dont les consaux autorisèrent l'achat le 29 janvier 1613.

Des démarches furent faites à Bruxelles afin d'obtenir l'amortissement du nouveau monastère. Après une assez longue enquête, nos magistrats, dans la séance du 8 juillet 1614, accordèrent « l'amortèssement du lieũ où se érigera ledit monastère en y réservant

néantmoins toute jurisdiction haulte, moïenne et basse que la ville y a. » A cette faveur les consaux ajoutaient les autres privilèges dont jouissaient également les maisons religieuses dont j'ai parlé précédemment. L'aide en argent ne fit pas non plus défaut. Ainsi en 1619, lorsqu'il s'agit de mettre la dernière main à leur chapelle, on accorda aux Dames de Sion une somme de 300 florins.

Je n'ai rencontré aucun document relatif à cette église. Je sais seulement qu'on y vénérait les reliques de S. Victor, et que l'apport de ces reliques donna lieu à une cérémonie solennelle que mentionne le registre aux délibérations des consaux dans les termes suivants :

« 31 juillet 1685. — De la requeste des Prieure et religieuses du monastère de Sion en cette ville, disantes qu'ayant esté favorisées de Rome du corps de S. Victor, martyr, comme il appert par la bulle de N. S. P. le Pape Innocent xj^me^ et par l'approbation de Monseigneur l'Evesque, elles ont obtenu de messeigneurs le vicaire général et chanoines de la cathédrale que, le sabmedy 18 aoust au soir, on sonne la grosse cloche de ladite cathédrale pour annuncher la feste dudit saint martyr au peuple ; que le lendemain matin on assamble dans ladite cathédrale les réguliers, où on chantera la grand messe dudit sainct, à la fin de laquelle se fera une procession solemnelle qui sortira par le grand portal et descendra par la rue du collége de S. Paul vers la rue de Courtray, puis ira par la grande rue de S. Jacques pardevant les RR. PP. Augustins pour de là monter vers la porte de Lille, revenant droit au Grand Marché par la petite rue du Rhoduit à la chapelle desdites religieuses où on ne laissera entrer que le clergé et messieurs du magistrat, à cause de la petitesse de la chapelle, à laquelle procession lesdits sei-

gneurs ont permis que devancent quelques chariots de triomphe et autres ornemens convenables; suivront lesdits réguliers et messieurs les chanoines en corps avec tout le clergé, au milieu duquel sera porté la fiertre dudit corps saint par quatre prebtres. » En conséquence elles invitaient les consaux à assister à la cérémonie, demandaient qu'on fît carillonner la veille au beffroi, et que le lendemain on allumat un feu de joie sur le Grand Marché. Ces demandes leur furent accordées.

L'ordre des religieuses de Sion prospéra rapidement; et avant la fin du siècle on comptait à Tournai quarante religieuses, dont beaucoup, comme le fait remarquer M. le C[te] de Nédonchel dans sa note sur le manuscrit de Jacques de la Porte, appartenaient aux familles les mieux posées de Tournai. C'est ainsi que, dès 1630, revêtaient l'habit des sœurs de Sion deux filles du seigneur de Merlin, grand prévôt de la ville; celui-ci ayant invité ses collègues du magistrat à la cérémonie, reçût d'eux une pièce de vin d'Ay.

Supprimées par l'édit de Joseph II, les religieuses de Sion rentrèrent dans leur monastère durant la révolution brabançonne, mais pour peu de temps. Les Français étant entrés à Tournai le 7 novembre 1792, les commissaires de la république mirent les scellés au couvent le 8 février 1793. Ce fut la fin du monastère de Sion.

V. Ursulines.

Le 31 janvier 1654, le secrétaire de Robiano transmettait aux consaux, de la part du Conseil privé, la requête suivante adressée au roi d'Espagne par les religieuses Ursulines de Lille, qui désiraient fonder à Tournai des écoles gratuites pour les jeunes filles.

« Au Roy. — Remonstrent très humblement la supérieure et aultres religieuses Ursulines, de l'ordre de S. Augustin, résidentes en vostre ville de Lille, que, pardessus les fonctions ordinaires et communes dont ce sexe, voué singulièrement à Dieu en tous les ordres, servent le publicque, les prières qu'elles font jour et nuict pour leur procurer les aydes et advantaiges nécessaires, elles ont un quatriesme vœux essentiel, d'enseignier sans aulcun salaire ou rétribution temporelle les jeusnes filles les cathéchismes, leur apprendre ce que la foy veut et commande, et tout le reste servant à leur salut, et encore à lire, escrire, coudre, sans obmettre chose aulcune qui puisse rendre recommandable ce tendre aage au temps auquel elle a plus de besoing d'instruction pertinente, de quoy elles ont tasché de s'acquitter par tous les lieux de leur demeure au contentement de vostredite ville, selon qu'il appert par les attestations cy joinctes. Ors comme elles désireroient, poussées de zèle des âmes, rendre pareil service à vostre ville de Tournay, sans aulcune charge d'icelle, à ceste cause elles ont recours à Vostre Majesté, très humblement suppliants qu'elle soit servye leur accorder, de grâce spécialle, demeure fixe et habitation en ladite ville, et leur en faire dépescher les lettres en tel cas pertinentes. »

Transmise aux consaux le 17 février 1654, cette requête fut renvoyée aux chefs chargés de l'examiner et d'en faire rapport. Ce fut le 3 mars suivant que le projet de réponse au Conseil privé fut soumis aux délibérations des consaux qui l'adoptèrent dans cette forme :

« Messeigneurs, la requeste des religieuses Ursulines, présentée à Sa Majesté et appostillée le dernier de janvier passé, avecq lez lettres closes à nous addres-

sées sur ce sujet ayantes esté par nous examinées pour reservir Sa Majesté de notre advis, avons trouvé à propos de luy représenter avecq toute soubmission et respect qu'en façon que ce soit ne pouvons approuver leur entrée et introduction en cette ville, et que, s'il nous est permis de nous y rendre opposans en justice, pour diverses grandes considérations nous entrerons en cette opposition et embrasserons ceste cause plus que toute autre affaire qu'ayons à présent; et pour monstrer que nostre procédé ne regarde en cela que l'utilité publicque, et ne tend qu'à éviter diverses incommodités et inconvénients de très grande conséquence, nous supplions Vos Seigneuries de faire réflexion sur le grand nombre de religions et communautés quy sont establis en ceste ville et quy causent en partie la grande pauvreté d'icelle et la mendicité quy y régne aultant qu'en nulle ville de l'obéissance de Sa Majesté, chacun rethirant ses aulmosnes et charités des pauvres manans et indigens pour les employer aux cloistres. Il est pourtant vray qu'ils occupent le plus beau et le meileur de la ville, et en ont deslogé les bons bourgeois, d'où est venu ceste surcharge sy griesve, nommément ès années dernières qu'avons esté chargés de garnisons, et à l'occasion de ce ung abandonnement de la ville par le desgout de cette charge et l'importunité d'ung tel nombre de religieux continuellement à leur porte, quy, avecq tout ce que dessus, demeurent francqs des impostz et aultres charges et se dispensent que trop souvent de faire part de leur franchise et exemption à leurs amys, sans cent aultres incommodités que causent les immunités, quy leur donnent occasion de franchir touttes polices. Et combien qu'il se polroit dire que ces inconvéniens ne se retrouveroient pour l'entrée desdites requérantes,

néantmoings nous debvons estre asseuréz qu'il en sera de mesmes en leur regard que de toutes aultres, lesquelles, nonobstant touttes précautions et promesses quy ont esté éludées, n'ont laissé de passer oultre à ce qu'elles avoyent entreprins, et avecq leurs poursuittes, importunités tant en Cour qu'en ceste ville s'en sont faict croire et pousser leurs dessins jusques à but proposé, se moquant desdites précaution et promesse, et rendant toutes leurs emprinses irréparables, tellement qu'il ne se faut estonner sy, ayans esté si souvent trompé en semblables occasions, nous tachons à présent de les éviter ; car quant au fruit qu'elles poudroyent faire en ceste ville, ce que ne voulons à présent débatre ny examiner, il nous semble qu'au regard de l'institution des fillettes la chose est en icelle ville sy bien réglé par diverses aultres escolles, que nous n'avons aulcuns besoings desdites Ursulines, quy par leurs nouveautés annéantiroient toutes lesdites aultres escolles, comme il arrive en cas semblable ; ce que vraysemblablement causeroit plus de préjudice que l'arrivée desdites Ursulines feroit de fruict. Mais il y at une aultre raison plus pressante quy est que, passé quelques années, sur semblable requeste de diverses aultres religions, nous avons tousiours supplié Sa Majesté de nous en excuser et ne permettre que, contre nostre consentement, elles y seroient introduictes, et en quoy nos prières, pour des grandes raisons, ont esté exaucées ; en sorte que par diverses fois les Pères Minimes, nonobstant leurs instances réitérées, ont esté esconduicts, comme aussy les Pénitentes Capucines (1). Et sy à présent on vient à se relaser en faveur desdites

(1) V. mon article *Les Capucines*. — *Bull. de la Soc. hist. et litt.* T. XXIV, p. 392.



Ursulines, les aultres quy voiront ceste ouverture ne mancqueront de s'en prévaloir et d'alléguer le fruict qu'ils pourront apporter soit par leurs functions ou prières ou tels aultres prétexts dont ilz sont assez abondans, et penseront que ce leur serait fait injure que de leur refuser ceste entrée et l'accorder aux aultres. Aussy sommes nous bien informéz qu'ils n'attendent que cette occasion, laquelle il nous est plus conseillable de prévenir que de nous exposer encoires à nouvelles oppositions qu'il conviendra former contre lesdites aultres religions; et puis nous ne scavons point sy ce grand nombre d'escolles est prouffitable, Sa Majesté ayant, seullement passé deux ans, fait serrer les escolles que les Pères Augustins avoient icy ouvert pour les enffants masles, et que presque les mesmes raisons militent pour les escolles des filles. Enfin encoires que ne pouvons représenter sy naïfvement les inconvéniens que supposons de ceste multiplicité de religion et que prévoïons debvoir supputer par introduction de nouvelles, sy est-il que ne pouvons aultrement croire qu'ils seront considérés par Vos Seigneuries et remonstrés à Sa Majesté selon qu'ils sont en la réalité, et que Sa Majesté et Son Altesse Sérénissime ne voldront faire aultrement en ceste occasion qu'ont fait leurs prédécesseurs en semblable et, suyvant ce, qu'ils n'introduiront lesdites requérantes contre les très humbles prières et remonstrances que nous leur faisons, et les raisons quy ne permettent que nous y puissions donner nostre consentement, quy est l'endroit où nous finissons la présente après nous estre signéz, Messeigneurs, les très humbles et très obéissans les prévostz, juréz, mayeurs et eschevins de la ville et cité de Tournay. »

Après un refus aussi net et aussi fortement motivé,



on aurait pu croire que les Ursulines de Lille se le seraient tenu pour définitif. Il n'en fut rien pourtant, et le 6 octobre 1665 les consaux recevaient de Bruxelles une nouvelle requête de nos religieuses, identique dans le fond et même dans la forme. Cette fois, la protestation vint des « dames et maistresses de l'escolle des filles » qui prétendaient suffire aux besoins de la ville et n'avoir que faire de la concurrence des Ursulines. Et comme il s'était agi d'installer nos religieuses dans les bâtiments du Séminaire, les Jésuites, voisins de ce local et qui le convoitaient, se joignirent aux protestataires, du moins en ce qui concernait le choix de la résidence des Ursulines.

Malgré ces diverses oppositions et grâce aux hautes influences qu'on avait fait agir, les consaux, dans leur séance du 19 janvier 1666, finirent par donner leur consentement à la demande qui leur était faite, mais en posant les conditions suivantes :

« Premiers, les Ursulines estantes admises et receues en ladite ville seront tenues d'estre tellement dottées, et à en faire apparoir, qu'elles puissent vivre sans mendier ny estre en aucune façon à charge au publicq ou particulier.

» Sy payeront tous impos, assizes, maltotes et générallement tous droits qu'ont accoustumé payer tous autres manans tant sur vivres, vestemens, mathériaux à bastir, que sur toutes autres denrées et marchandises nécessaires à leur subsistance, quy se lévent et collectent présentement, et ceux quy pourront cy après s'establir, et générallement supporteront toutes polices et charges, à la réserve des personnelles, sans pouvoir prétendre cy après aucune grâce ou exemption au contraire, à péril que, dès maintenant et pour lors, elle est tenue pour nulle et qu'elles n'en pourront user.

» Seront obligées lesdites religieuses d'enseigner filles de toutes conditions sans prendre aucun salaire, rémunération, honnoraire ou recognoissance, soubs tel nom qu'on les puisse nommer et qualifier, de laquelle elles ne pourront se descharger à quel prétext que ce soit, et ne pourront s'en exempter par bénéfice ou grâce papale ou royale, auxquelles elles renonchent *in formâ*.

» En outre elles seront tenues de prendre leur demeure et résidence en la maison nommée le Séminaire, en la rue des Allemans, paroisse de S. Piat, appartenante à ladite ville.

» La propriété de laquelle leur serat transportée avecq ses dépendences et appendences quy leurs seront désignées avecq leurs consistences, tenans et habouts, ou à la personne qu'elles dénommeront à ce; pour le pris et valeur de laquelle elles payeront et furniront prestement la somme de douze mille florins de vingt patars pièche, ou telle autre que l'on conviendra.

» Et où l'on trouveroit qu'elles ne se pourront placer en ladite maison, elles pourront s'accommoder en quelque autre lieu, pourveu que ce soit du gré et consentement desdits seigneurs consaux.

» Ne pourront aussy lesdites religieuses dresser ou ériger aucune brasserye en leurdite maison; ains seront tenues brasser aux brasseryes bourgeoises, comme font plusieurs autres cloistres.

» Et seront obligées de faire aggréer lesdites conditions par leurs supérieurs, et y satisfaire ponctuellement, à péril de perdre le fruit de la présente grâce.

» Réservant par exprès la justice et jurisdiction en icelle compétente et appartenante à ladite ville, sans mesme donner asile à telle personne que ce soit dans leur dortoir, réfectoire ou aultre lieu de leur maison.

» Ne pourront icelles religieuses acquérir héritaiges

joindans celluy que dessus, ou autres en ladite ville, sans le gré et consentement dudit magistrat ou de leurs successeurs. »

N'ayant pu s'installer à leur arrivée à Tournai dans les bâtiments du Séminaire, les Ursulines, en attendant de trouver un local à leur convenance, se placèrent dans une maison proche du Marché-aux-Vaches, et y ouvrirent de suite des écoles, qui d'ailleurs ne tardèrent pas à être momentanément fermées par suite de la grande épidémie de 1668. Ce ne fut qu'à la fin d'avril ou en mai 1669 qu'elles en obtinrent la réouverture.

La maison où les Ursulines s'étaient provisoirement logées, ayant été acquise par les religieux de S. Marc, elles furent contraintes de chercher un autre local. Précisément alors l'hôtel d'Hoochstraete, situé en la rue des Carmes, s'étant trouvé à vendre, elles en firent l'acquisition, qui fut ratifiée par les consaux le 24 septembre 1671. Quelques années après, sous prétexte d'être logées trop à l'étroit, nos religieuses firent l'acquisition de quelques petites maisons dans la rue des Bouchers S.-Jacques; mais on leur en refusa l'amortissement, en se basant sur ce qu'il leur était interdit de s'agrandir.

Cependant leur école avait beaucoup prospéré; elles avaient eu jusqu'à 70 pensionnaires payant 26 livres de gros; mais en 1724 le prix de la pension était fortement diminué; il n'était plus que de 18 livres. En 1732, une ère nouvelle de prospérité s'était ouverte pour les Ursulines : elles comptaient 52 religieuses et 80 pensionnaires. Ce nombre s'accrut encore, au point que, leur couvent devenant trop petit, il fut question en 1777 de les transférer dans le collége des ci-devant Jésuites; et dans ce cas leur maison de la rue des

Carmes aurait servi à loger les orphelins. Il ne fut pas d'ailleurs donné suite à ce projet.

Les Ursulines, grâce à leurs écoles, ne tombaient pas sous le coup des décrets de Joseph II. Ce fut aussi à cause de l'instruction gratuite qu'elles donnaient à la jeunesse, qu'elles ne furent pas atteintes par le décret de la république française qui fermait les couvents. Actuellement encore nos religieuses continuent d'enseigner les filles dans le même local où elles s'étaient établies en 1671.

Nos archives tournaisiennes ne nous disent rien de la chapelle des Ursulines. Le *Calendrier de Tournai 1775* ne nous en parle pas non plus. Mais la liste des objets d'art du diocèse de Tournai, qu'a publiée Mgr Voisin dans le tome X de nos Bulletins, signale différents objets qu'on y rencontre. Je transcris sa description.

1. Statuette en ivoire de Saint Michel terrassant le démon, montée sur un socle en ivoire et bois d'ébène. Ecole Flamande, XVIIe siècle. Haut = 0,24.

2. Quatre chandeliers en argent, de 0,64 de hauteur. Sur le pied qui est triangulaire, de la forme moderne des chandeliers d'église, sont trois cartouches, dans l'un desquels, sur chaque chandelier, sont deux écus. Celui de dextre est écartelé, au premier et au quatrième, de gueules à une autruche d'argent, portant en son bec un fer à cheval de même, percé de sable; et au troisième, d'or à la croix pattée d'azur. Ce sont les armes des Cordouan; mais l'ordre des quartiers pourrait bien avoir été intervertir. L'autre écu, à sénestre, est parti d'azur et d'argent, et chargé de trois roses, deux en chef et une en pointe. Ces deux écus sont timbrés ensemble d'un casque, taré en tiers, avec une licorne pour cimier. Ces quatre chandeliers furent

donnés à la communauté par Jacques Cordouan et par la dame Marie-Jeanne d'Auby, à l'occasion de l'entrée de leur fille en religion sous le nom de mère Sainte-Félicité, en 1703.

Cette religieuse Ursuline était Marie-Michelle Cordouan, née à Tournai et baptisée en l'église de S.-Quentin le 21 janvier 1678.

Ajoutons enfin, d'après M. d'Herbomez, que la quatrième layette du *Fonds de l'évêché de Tournai* aux archives du royaume à Bruxelles renferme, sous le numéro 521, des inventaires des ornements sacerdotaux conservés dans le couvent des Ursulines à Tournai en 1708 et 1730.

A. de la Grange.

LA CAPITATION A TOURNAI (1695-1747).

Les embarras financiers du règne de Louis XIV sont bien connus. Quand après une série de guerres déjà longue, il fallut faire face à l'Europe coalisée, le gouvernement français ne négligea aucun moyen pour subvenir à la détresse du trésor. Au nombre des mesures prises et parmi les plus importantes figure la « Déclaration du Roi pour l'établissement de la Capitation générale » du 18 Janvier 1695.

Il y avait entre la capitation et les autres impôts une différence remarquable. Créée dans un moment où la patrie était en danger, où le peuple, à bout de sacrifices, murmurait hautement, l'imposition nouvelle frappait indistinctement tous les sujets du Roi, sans tenir compte des privilèges et immunités qui sont le caractère saillant de l'organisation fiscale de l'ancien régime. Le Dauphin lui-même était inscrit en tête de

la liste des contribuables. Tout absolu que fut son pouvoir, le souverain n'avait pas voulu porter semblable atteinte à des droits séculaires, sans sauver au moins les apparences; dans l'exposé des motifs de la Déclaration, il semblait demander cette concession au patriotisme de la noblesse « qui dans toutes les occasions, disait-il, expose sa vie et verse si généreusement son sang pour notre service. »

Quant au clergé, s'il était exempté, du moins provisoirement, c'est que le Roi ne doutait point « que ce corps se porterait de lui-même à lui témoigner son zèle dans cette conjoncture » et qu'on espérait obtenir plus de sa bonne volonté que par la contrainte.

La capitation offre un autre point de vue intéressant; c'est dans une certaine mesure, une taxe proportionnelle à la fortune de chacun. Le noble paie plus ou moins cher, suivant qu'il est titré, possesseur d'une seigneurie ou d'un fief ou simple cadet; le bourgeois selon sa profession, sa fortune, l'état de ses affaires; le fonctionnaire d'après sa charge. Il s'en suit que les rôles de cet impôt équivalent pour ainsi dire à un recensement des conditions sociales. De plus, ils sont dressés par paroisses et par rues; ils conduisent le lecteur de maison en maison, désignant l'habitant par son nom, sa qualité, sa profession, tandis que le chiffre de capitation, placé en regard de chaque nom, détermine approximativement la fortune du contribuable. Ces documents à la main, si quelque ami du vieux Tournai visitait en détail le plan en relief de notre ville en 1702, qui repose à l'hôtel des Invalides et que nous ont décrit MM. Soil et Desclée (1), il pourrait, d'imagination, faire rentrer dans chaque maison

(1) Annales de notre Société, t. II, p. 369.

l'occupant de jadis et ranimer la cité de Louis XIV en lui rendant sa population.

*
* *

Pour comprendre le sens et apprécier la valeur des rôles de la capitation, il faut savoir comment et sur quelles bases ils furent rédigés. Les fonctionnaires chargés de ce travail étaient les intendants; mais, comme ils n'auraient pu y suffire à eux seuls, on leur avait adjoint différents auxiliaires. Pour la noblesse, c'était un gentilhomme choisi par le Roi dans chaque bailliage; pour les parlements, le premier président, deux députés et le procureur-général; dans les villes, le magistrat municipal.

La capitation était due « *par feux et par familles* » suivant un tarif arrêté pour la première fois au conseil des finances le 12 Février 1695, plusieurs fois modifié et complété dans la suite (1). Ce tarif divise les contribuables en vingt-deux classes, auxquelles correspond une échelle de taxes et détermine les catégories de personnes que doit comprendre chacune des classes. Les modernes partisans de ce qu'on nomme l'impôt sur la fortune ou sur le revenu recourent à une déclaration du contribuable pour fixer la matière imposable; Louis XIV, au contraire, confiait aux intendants la tâche particulièrement délicate de taxer d'office ses sujets, en les parquant dans les vingt-deux classes du tarif.

Enumérer toutes ces classes avec leurs innombrables subdivisions est inutile ici. Nous nous bornerons à citer

(1) Nous n'avons pas trouvé dans nos Archives communales le texte de la Déclaration royale, ni celui du tarif; ils nous ont été fournis par les Archives municipales de Lille. (Registres aux ordonnances, édits et arrêts du Roi. 1694-1696, fol. 88 et suiv.; 1700-1702, fol. 37 et suiv.)

celles qui furent appliquées à Tournai, *en groupant séparément les nobles, les fonctionnaires et les bourgeois*. Aussi bien, les bases de l'impôt étaient totalement différentes, ainsi que les règles de la perception, selon la qualité du contribuable. Si la capitation portait une première atteinte aux immunités en matière d'impôt, elle ne réalisait pas encore l'égalité de tous devant le fisc, ses conditions étant plus douces pour les nobles que pour les autres.

Noblesse.

7me classe.	Les marquis, comtes, vicomtes et barons.	250	livres
10me	» Les gentilshommes seigneurs de paroisse.	120	»
15me	» Les gentilshommes possédant fief et château.	40	»
18me	» Les écuyers mariés ou non.	10	»
19me	» Les gentilshommes n'ayant ni fief ni château.	6	»

Magistrats et Fonctionnaires.

3me classe.	Les premiers-présidents des parlements des provinces.	1.000	livres
6me	» Les présidents à mortier des parlements des provinces.	300	»
9me	» Les conseillers, chevaliers d'honneur, procureurs et avocats généraux des Cours supérieures des provinces.	150	»
11me	» Les maires des villes où il y a parlement ou autre compagnie supérieure.		

	Les secrétaires du roi des petites chancelleries.	100 livres
13me classe.	Les échevins, procureurs du roi, greffiers et receveurs des biens des villes où il y a parlement ou autre compagnie supérieure.	
	Les maires des villes du second ordre.	60 »
16me »	Les échevins, procureurs du roi, greffiers et receveurs des deniers communs des villes du second ordre.	
	Les premiers huissiers des compagnies supérieures des provinces.	30 »
17me »	Les notaires des villes où il y a parlement ou autre cour supérieure.	
	Les avocats des cours supérieures.	
	Les procureurs des parlements et autres cours supérieures.	
	Les huissiers des cours supérieures.	20 »
18me »	Les tabellions des villes où il y a parlement.	
	Les notaires des villes du second ordre.	10 »

Bourgeoisie.

10me classe.	Les banquiers et agents de change.	120 livres

11me classe.	Les marchands faisant commerce en gros.	100 livres
13me »	Les bourgeois des grosses villes vivant de leurs rentes.	60 »
14me »	Les marchands de vin privilégiés.	50 »
15me »	Les bourgeois des villes du second ordre vivant de leurs rentes.	
	Les fermiers des terres et biens dont les baux excèdent 3.000 livres.	
	Les fermiers des moulins dont les baux excèdent 2.000 livres.	40 »
16me »	Les gros marchands tenant boutique.	
	Les marchands de vin, de blé et de bois.	
	Les traiteurs.	
	Les messagers des villes où il y a parlement ou autre cour supérieure.	
	Partie des fermiers et laboureurs.	30 »
17me »	Partie des fermiers et laboureurs (1).	20 »
18me »	Les médecins, chirurgiens et apothicaires des villes du premier et du second ordre.	
	Les barbiers et perruquiers	

(1) Nous avons constaté que l'on taxait les fermiers à une livre par bonnier de terre occupé.

des villes du premier et du second ordre.
Les artisans des grosses villes tenant boutique et employant des garçons. 10 livres.

* * *

La Déclaration royale prévoyait quelques cas particuliers :

1° Les contribuables qui pouvaient, à raison de leur qualité et de leurs fonctions, être classés dans plusieurs catégories, n'étaient redevables que d'une seule taxe, celle de la catégorie la plus imposée.

2° Les fils de famille mariés ou pourvus de charges, même demeurant avec leurs parents, étaient contribuables.

3° Les veuves devaient la moitié de ce qu'aurait payé leur mari.

Si minutieuse que fut cette classification sociale, elle ne laissait pas d'offrir des difficultés d'application. Les intendants furent-ils maîtres de les trancher à leur manière? Reçurent-ils des instructions interprétatives? ce qu'on appellerait aujourd'hui des circulaires ministérielles? Nous n'en savons rien, n'ayant eu sous les yeux aucun document de cette nature. Toujours est-il que dans bien des cas il fallut faire prévaloir l'esprit de la loi sur la lettre. C'est ce que nous constaterons par l'examen des rôles d'imposition.

La recette de la capitation se faisait, à la campagne par les collecteurs des tailles; en ville par les receveurs des deniers communs; pour les gentilshommes, l'intendant devait commettre un receveur dans chaque bailliage; les membres des parlements s'aquittaient

entre les mains des payeurs des gages de ces compagnies.

Comme les besoins d'argent étaient pressants, on avait pris soin de stipuler que le paiement se ferait en deux termes égaux, « le premier dans le premier jour de mars et le second dans le premier jour de juin suivant. »

* * *

La Déclaration royale avait été signée le 18 Janvier 1695. Dès le 30 de ce mois, les consaux furent avisés par le baron de Rongy, grand-prévôt, que M. de Bagnols, intendant de Flandre, avait envoyé à Tournai le sieur Menneson, son secrétaire, « à effet de dresser, » avec le sieur Cambier son subdélégué, à l'intervention » de Messieurs du Magistrat, l'estat de la capitation » que le Roi veut être imposée en cette ville à la » charge des habitans d'icelle. » On décida de se mettre à l'œuvre au plus tôt.

Les délégués pour cette besogne furent le baron de Rongy, M. du Chambge, mayeur et M. Varlut, trésorier, outre le subdélégué, M. Cambier. Ils accomplirent leur tâche avec tant de zèle et de promptitude que, dès le 23 Février, le grand-prévôt pouvait rendre compte aux consaux d'un voyage qu'il avait fait à Lille, en compagnie du mayeur et du trésorier, dans le but de soumettre leur travail au sieur Menneson, avant d'y mettre la dernière main. Trois jours après, ayant fini, ils retournèrent chez l'intendant pour entendre ses observations; le haut fonctionnaire fut sans doute satisfait, car nous ne voyons pas qu'il ait exigé des corrections.

Toutefois, un incident survint; de nouvelles instructions arrivèrent de Versailles, réclamant l'inscrip-

tion des domestiques. Ce supplément de travail ne demanda que huit jours. Le produit total de l'impôt devait atteindre environ 32.000 livres.

* * *

Mais le magistrat n'était pas au bout de ses peines. A cause, sans doute, de la précipitation qu'on avait dû mettre à la rédaction des rôles, mais surtout en raison de la nature même de l'impôt, dès que les contribuables connurent leur sort, les réclamations commencèrent à pleuvoir.

La première en date fut celle de M. de Maulde, gentilhomme auquel on avait attribué gratuitement le titre de baron avec la capitation correspondante de deux cent cinquante livres; or, il n'avait porté, disait-il, que celui de marquis, et encore sans y avoir droit, mais seulement parce qu'il était neveu du marquis de Colembert; la capitation aidant, il semblait avoir renoncé à toute velléité de ce genre et, très modestement, se plaignait de l'état de sa fortune et alléguait sa qualité de cadet (1).

Les consaux examinèrent quelques requêtes; mais comme il en venait à chaque séance, on ouvrit un dossier et on les y classa, pour les transmettre à l'intendant.

C'étaient surtout les artisans qui réclamaient et le thème de leurs doléances ne variait guère. Chacun se plaignait d'être soumis à la même taxe que tel autre du même métier, plus riche que lui, mais que le tarif, avec ses catégories toutes faites, mettait sur le même pied. Pour en finir, les consaux proposèrent à M. de Bagnols de fixer dorénavant une somme d'impôt pour

(1) Consaux, 22 Mars 1695.

chaque corporation; les *suppôts du métier* la répartiraient entre eux, en tenant compte des moyens de chacun (1). L'intendant permit de faire « ce qui se faisait à Paris. » Nous ne savons en quoi consistait ce procédé; mais il y a lieu de croire qu'il déplut aux chefs des corporations, car ceux-ci se prêtèrent d'assez mauvaise grâce à fournir les renseignements qui leur furent demandés à cette fin (2).

* * *

Au commencement de l'année suivante (1696), M. de Bagnols réclama de nouveau la collaboration du magistrat de Tournai pour rédiger les rôles (3). On députa le grand-prévôt, le mayeur et M. Cambier, conseiller de la ville. Les réclamations furent assez rares; toutefois, il paraît que la perception n'était pas facile, si l'on considère qu'au mois d'octobre les consaux se virent obligés de prendre des mesures de rigueur, un tiers de l'impôt n'étant pas encore rentré.

Par une disposition de l'édit qui établissait la capitation, le Roi s'était engagé à la faire cesser trois mois après la publication de la paix. Le traité de Ryswyck mit donc fin à sa perception.

Mais l'expérience avait été favorable, et quand la guerre de la succession d'Espagne vint réclamer un nouvel effort financier, on s'empressa de recourir une seconde fois à la capitation. Ce fut l'objet d'une nouvelle déclaration royale signée le 12 Mars 1701.

* * *

(1) Consaux, 29 Mars 1695.
(2) Consaux, 29 Avril 1695.
(3) Consaux, 26 Février 1696.

Dès le mois d'Avril, les consaux furent requis de « travailler à l'établissement de la capitation. » Ils nommèrent les délégués ordinaires; mais, au mois d'Août suivant (1), le projet de rôle qui avait été envoyé à Lille fut retourné avec un ordre de M. de Bagnols enjoignant d'imposer six mille livres de plus sur les bourgeois. Ceci provenait de ce que, le Parlement ayant obtenu un dégrèvement, le Roi ne voulait cependant rien y perdre et trouvait bon que la bourgeoisie soldât la différence. Les consaux protestèrent et députèrent vers l'intendant le trésorier Varlut muni d'une lettre contenant leurs observations. Mais celui-ci rapporta pour toute réponse que les choses étaient trop avancées et que l'on tiendrait compte de la réclamation l'année suivante.

Malgré l'augmentation des taxes, peu de réclamations parvinrent aux consaux en 1701 ; la capitation entrait dans les mœurs et l'on savait sans doute par expérience l'inutilité des récriminations. Il ne fallut pas, comme à Lille, en 1704, faire « deffense d'insulter ou maltraiter de fait ou de paroles ceux qui sont chargés du recouvrement de la capitation (2). »

A une plainte qui leur fut adressée le 11 Octobre, les consaux répondirent le 18, en donnant un renseignement qui n'est pas sans intérêt, à savoir que la capitation de soixante livres avait été appliquée à toute personne qu'on présumait avoir au moins mille florins de rentes.

En 1702, quand l'intendant envoya ses instructions habituelles pour la confection des rôles, l'excès des charges qui pesaient sur le peuple et la promesse du Roi

(1) Consaux, 17 Avril, 7 Août 1701.
(2) Lille. Archives communales. Ordonnances, 27 Novembre 1704.

lui furent rappelés; non pas en vain cette fois, car les consaux furent autorisés à revenir aux chiffres de la période antérieure (1695-1698) (1). Faible dédommagement des subsides écrasants que le gouvernement de Louis XIV ne cessait, à cette époque, de demander à la ville.

* * *

La perception de la capitation se poursuivit sans nouveaux incidents jusqu'en 1709. Alors, les vicissitudes de la guerre séparèrent les destinées de Tournai de celles de la France et nos ancêtres portèrent leurs tributs à de nouveaux souverains.

L'impôt reparut sous la courte domination de Louis XV (1745-1747). Sa perception n'amena aucun épisode intéressant, mais il y a lieu de remarquer une grande différence, au point de vue de l'application du tarif, entre cette période et la précédente. Le Parlement n'étant pas revenu, Tournai tomba au rang de ville du second ordre; le taux des taxes en fut diminué : les échevins et les jurés payèrent quarante livres au lieu de soixante, les rentiers de même, etc.

* * *

Sous le n° 1250 de l'inventaire provisoire de nos archives communales, on a réuni tous les documents qui semblaient se rapporter à la capitation. Il en est parmi ceux-ci qui regardent d'autres impôts; certains, qui furent peut-être des travaux préparatoires, seraient mieux à leur place parmi les recensements de la population (2). Nous n'avons conservé le texte complet des

(1) Consaux, 28 Janvier et 7 Février 1702.

(2) Signalons en particulier des relevés des habitants de Saint-Brice, de la Madeleine et de Saint-Nicaise.

rôles que pour les années 1695, 1706, 1707, 1708, 1746 et 1747. Le Parlement n'y est compris qu'en 1707 et 1708.

Mais aux pièces que possèdent nos archives, il convient d'ajouter un registre appartenant aux archives départementales du Nord (Intendance du Hainaut C. 859) et signalé par notre confrère M. A. d'Herbomez dans le tome XXIII, page 324, de nos Bulletins. Ce registre contient le rôle de 1696 et c'est, à notre avis, le plus précieux de tous par l'abondance et la précision des détails.

Nos documents sont donc de deux époques séparées par un espace de quarante ans. Les uns, allant de 1695 à 1708, embrassent les dernières années de la domination de Louis XIV; les autres, de 1745-1746, sont contemporains de l'éphémère souveraineté de Louis XV dans le Tournaisis. Les extraits qui suivront plus loin sont divisés en deux séries correspondant à ces périodes. Pour la première, nous avons pris comme base le registre de 1696 (des archives départementales du Nord) et nous y ajoutons, en caractères distincts, un certain nombre d'articles relevés dans les autres; les rôles de 1746 et de 1747 sont à peu près identiques et peuvent aisément être fondus en un seul.

Nous n'avons pas songé à publier intégralement ces listes de contribuables encombrées de noms obscurs ou disparus; mais en faire des extraits, de manière à rassembler sous les yeux du lecteur les éléments quelque peu notables de la population tournaisienne de ce temps nous a paru intéressant. Nous y comprendrons la magistrature, la noblesse, les professions libérales et la bourgeoisie; dans cette dernière catégorie, nous nous sommes arrêtés à la capitation de vingt livres, au-

dessous de laquelle on tombe dans la classe des artisans. En outre, nous avons relevé quelques noms et quelques particularités dignes d'attention : écoles, enseignes, etc.

***

C'est donc un tableau de la Société tournaisienne que les rôles de la capitation mettent sous nos yeux ; en cela consiste leur principal intérêt pour notre histoire.

Voici d'abord la noblesse. Elle est divisée par le tarif d'imposition en quatre classes principales : 1° les princes et les ducs, — nous n'en rencontrerons pas à Tournai ; — 2° les marquis, comtes, vicomtes et barons ; 3° les seigneurs de paroisses ; 4° les possesseurs de fiefs. A côté de ceux-ci, il y a des cadets, des gentilshommes sans biens et même des pauvres. Ici, comme dans toute ville de province, ce sont les simples possesseurs de fiefs qui composent la grande majorité.

Titres et seigneuries sont rares dans notre noblesse. A l'époque de Louis XIV, parmi plus de cent noms inscrits sur la liste des nobles, nous n'avons relevé qu'une dizaine de titrés : le baron de Rongy, chef de l'antique maison de Roisin, la comtesse de Bergeyck, née d'Ennetières, le baron de Haudion, le comte d'Halennes, les barons de Flers, d'Angerville, de Warcoing, de Pottes, de Mooreghem et de Bousbeke (1). Etaient seigneurs de paroisses ou, suivant une expression usitée dans les rôles, de « *Villages à clocher*, » MM. de Chin, de Grandmetz, de Thun, de Wanne-

(1) Ces sept derniers titres appartenaient respectivement aux familles de Harchies, d'Ostrel, de Lestendart, de Nassau, de Croix, van Spiere et le Vaillant.

hain, de Bourquembray, de Braffe, de Condette, de Baillart et la douairière d'Esquelmes (1).

Sous Louis XV, la proportion est restée la même, mais les noms ont changé. Nous retrouvons un baron de Rongy et un baron de Bousbeke; à côté d'eux s'inscrivent les comtes de Mouscron (2), de Sainte-Aldegonde, de Saint-Genois, d'Agasasa, la comtesse d'Hust (3), le vicomte de Blois et le baron d'Espierres (4).

Malgré le caractère de stabilité que l'on attribue, non sans raison à la société de l'ancien régime, les vicissitudes de la fortune n'y étaient pas inconnues; elle avait ses parvenus et ses déchus. A Tournai, l'aristocratie contemporaine de Louis XIV et de Louis XV ne remonte pas, en général, à une origine fort ancienne. Quelques vieux noms, transmis par une longue suite de générations, jettent un écho des temps lointains de la chevalerie et de la féodalité : Roisin, Harchies, Maulde, Calonne, Croix, Haudion, Landas. D'autres, non moins dignes de considération, rappellent la grande bourgeoisie de l'époque communale : de Saint-Genois, d'Aubermont, Bernard, Le Louchier, d'Ennetières. Mais à côté de ces maisons anciennes, d'autres s'élèvent. Une comparaison entre les rôles de la capitation du temps de Louis XIV et ceux du règne de Louis XV démontre combien l'accès de la noblesse était largement ouvert en ce temps-là; d'une période à l'autre, une pléiade de noms passe de la liste des bourgeois à celle des gentilshommes.

Une circonstance importante favorisait l'avènement

(1) Issus des familles de Bargibant, Brecht, de Landas, d'Ennetières, de la Motte-Baraffe, de Gaest, de Maulde, Théry et Bernard.

(2) d'Ennetières.

(3) d'Esclaibes.

(4) Delfosse.

de couches nouvelles. C'était la présence à Tournai d'un Parlement. Tout président, tout conseiller au Parlement était anobli par sa charge et transmettait à ses descendants la qualité de gentilhomme. Après les de Bargibant et les Errembault, ce furent les de Pollinchove, les de le Vigne, les Jacquerie, les Visart, les de Flines, les de Franqueville et une foule d'autres qui, par cette voie, entrèrent dans la noblesse.

*
* *

Tournai n'a pas gardé les archives de son Parlement, pas plus que le Parlement lui-même, qui se retira en 1709 devant les troupes de la coalition et s'établit à Cambrai, puis à Douai sous le nom de Parlement de Flandres. L'histoire de cette illustre compagnie est encore à faire, car le président Pinault des Jaunaux qui publia en 1702 une *Histoire du Parlement de Tournai* n'est qu'un annaliste et son récit s'arrête trop tôt.

C'est grâce au Parlement que Tournai, sous Louis XIV avait le rang de ville de premier ordre. Le personnel de magistrats, d'avocats et d'officiers subalternes qui gravitait autour de ce tribunal comptait, en 1707 et 1708, environ cent cinquante personnes inscrites aux rôles de la capitation. On se figure aisément quelle place considérable tenaient les gens de robe dans la société tournaisienne de l'époque.

Lors de sa création, en 1668 le « Conseil Souverain de Tournai » (qui devint Parlement en 1686) eut deux présidents et sept conseillers. Le nombre de ceux-ci fut peu après porté à neuf; ils se partageaient en deux chambres. En 1689, les nouvelles conquêtes du roi ayant étendu le ressort, on créa une troisième chambre; en 1693, nouvelle augmentation du personnel;

enfin en 1705, le nombre des présidents fut porté à huit et celui des conseillers dépassa trente.

Primitivement, c'était le Roi qui nommait les officiers du Parlement; mais, depuis un édit de 1693, ces fonctions, sauf celles de premier-président devinrent héréditaires et vénales. Les présidents finançaient 45.000 livres, les conseillers 30.000, etc. Si le titulaire d'une charge voulait se retirer, il démissionnait en faveur d'un successeur de son choix, qui lui remboursait la finance; s'il mourait en fonctions, ses héritiers cherchaient un acquéreur ou l'un d'eux prenait la place; quand il s'agissait de charges nouvellement créées, on « traitait avec le Roi. »

Ce système formait de véritables dynasties de magistrats; en voici quelques exemples pris dans le milieu que nous étudions.

Fils d'un médecin, petit-fils d'un drapier de la Grand'Place, Jacques-Martin de Pollinchove fut nommé premier-président en 1691 ; son fils lui succéda en 1710 et son petit-fils occupa le même siège à partir de 1780. La famille Malbaux de Buissy compte quatre présidents à mortier, de père en fils; les Bruneau en ont trois, suivis d'un procureur général.

Pierre Hattu fit partie du Conseil Souverain, dès sa création, comme conseiller, ensuite comme président à mortier; deux de ses fils et un de ses petits-fils furent conseillers; dans la famille de Mullet, quatre conseillers; chez les de Forest, un conseiller, deux présidents et un avocat général.

Parmi les familles d'origine tournaisienne, signalons outre les de Pollinchove, les Jacquerie qui eurent trois conseillers et un greffier, les De Flines, les de le Vigne, etc.

* * *

La bourgeoisie, comme l'entendent les rôles de la capitation, c'est l'ensemble des habitants de la ville, déduction faite des nobles et des corps constitués. Prenant ce mot dans une acception restreinte et plus usuelle, nous comprenons sous la dénomination de bourgeois les *Notables*, rentiers et négociants, à l'exclusion, non seulement des ouvriers, mais des artisans et des boutiquiers. La capitation de vingt livres nous a paru marquer assez exactement cette ligne de démarcation.

Ainsi réduite, il y a encore dans la bourgeoisie, des distinctions à faire. Ses premiers rangs se confondent pour ainsi dire avec les rangs de la noblesse inférieure; il existe en effet (en assez grand nombre sous Louis XIV, plus rares sous Louis XV) des bourgeois vivant « noblement » ou « honnestement » suivant les expressions du temps, c'est-à-dire de leurs revenus et sans se livrer à l'industrie ou au commerce, possédant des fiefs et faisant usage d'armoiries enregistrées dans l'Armorial de France; pépinières de magistrats et de fonctionnaires, les familles de cette classe finirent presque toujours par s'introduire dans la noblesse.

Un peu en dessous de cette élite, se placent les riches négociants.

On trouverait, s'il en était besoin, dans les rôles de la capitation, la preuve du marasme dans lequel végétaient notre commerce et notre industrie dès le dix-septième siècle. Tandis qu'à Lille plus de soixante-dix négociants en gros furent taxés à cent livres, il n'y en eut pas un seul à Tournai. Ce n'est pas, sans doute, que le commerce en gros fut inconnu ici, mais les affaires de nos négociants étaient si peu brillantes qu'on ne pouvait leur faire subir dans toute sa rigueur

l'article du tarif qui les concernait; ils payaient de quarante à soixante livres. Remarquons que la plupart de nos riches marchands étaient en même temps des rentiers; leur double qualité est énoncée dans les rôles; il semble même que la capitation relativement élevée dont on les frappe, vise plutôt leurs rentes que leur chiffre d'affaires. Le négociant tournaisien avait, dès ce temps-là, une tendance à immobiliser son capital au lieu de le consacrer, comme dans les centres plus actifs, à l'extension de ses affaires. Ce petit groupe de riches marchands ne se rattache pas à une même branche, ni aux spécialités de l'industrie tournaisienne; l'un est marchand de vin, l'autre marchand de fer, un troisième marchand de bas, celui-ci chaufournier, celui-là savonnier, etc. Ils forment le second élément de la haute bourgeoisie. La plupart sont bourgeois de vieille race; beaucoup firent enregistrer dans l'armorial général de France, leurs armoiries ou leur chiffre; les descendants de plusieurs reçurent des lettres de noblesse.

Les « gros marchands tenant boutique » — ainsi s'exprime le tarif de la capitation — forment la bourgeoisie moyenne. Ils devaient être taxés à trente livres; mais nous savons qu'il était avec le tarif des accommodements et l'intendant Dugué de Bagnols, qui ne s'abusait pas sur la situation du commerce tournaisien, ne pouvait manquer de les appliquer ici. C'est pourquoi la capitation de vingt livres est plus fréquente, parmi nos marchands, que celle de trente.

Si l'on parcourt la liste de ces négociants, les spécialités tournaisiennes s'accusent. Les marchands de bas sont de loin les plus nombreux, surtout dans les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Brice; dans celle-ci, les hautelisseurs, peu répandus dans le reste

de la ville, forment un groupe respectable; les marchands de drap résident dans les paroisses de Saint-Quentin et de Notre-Dame; à Notre-Dame aussi sont cantonnés les orfèvres et à Saint-Jean les bateliers; déjà les cabaretiers (au nombre de quatre-vingt-deux en 1696) annoncent leur prépondérance future.

***

Une promenade rétrospective dans le Tournai de Louis XIV et de Louis XV n'est pas pour désorienter un tournaisien moderne. Quartiers et rues avaient à peu près la même physionomie, la même catégorie d'habitants que de nos jours.

En ce temps-là, les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Quentin appartiennent surtout au commerce. Sur la Grand'Place se succèdent à peu de distance les cabarets et les débits de vin; de la rue de Cologne au Beffroi — côté que l'on appelle rue ou rang des Drapiers — se rencontrent quelques marchands de drap. La rue des Orfèvres est occupée presque exclusivement par la corporation qui lui a donné son nom (1). Rue de Paris, rue de la Tête-d'Or, rue des Chapeliers, rue de Cologne, rue des Maux, les magasins, comme de nos jours, sont serrés les uns contre les autres; çà et là, quelques maisons de rentiers. Dans la partie basse de la paroisse de Notre-Dame s'élèvent des hôtels aristocratiques : rue des Fossés, l'hôtel d'Esquelmes; rue Dame-Odile, l'hôtel de Dudzeele; marché au Charbon, l'hôtel de Bargibant; rue de la Lanterne, l'hôtel Errembault.

Paroisse de Saint-Jacques, les choses ont changé notablement depuis le siècle de Louis XIV. Alors, la

(1) Dans cette rue nous avons compté sept orfèvres en 1696.

rue des Carmes et celle du palais Saint-Jacques (y compris la rue des Sœurs-Noires) formaient l'un des quartiers les plus aristocratiques de la ville ; gentilshommes, magistrats et avocats y voisinaient. Au contraire la rue Saint-Jacques comptait peu d'habitants de marque ; nous devons cependant y signaler le bel hôtel du baron de Pottes. Sur le quai des Salines étaient groupées de nombreuses brasseries.

Rue de la Madeleine, s'élevait l'hôtel de Landas et celui du président d'Hermaville ; rue des Prés Porchains, l'hôtel De Spiennes ; rue d'Audenarde, l'hôtel de Calonne.

La paroisse de Saint-Nicolas est, sous Louis XIV, celle des gens de robe. Conseillers, avocats et procureurs y forment un monde à part autour du Parlement. Plus tard et surtout à la fin du XVIIIe siècle, le quartier du Château se transformera en une sorte de faubourg Saint-Germain ; mais à l'époque dont nous nous occupons, la noblesse y est moins nombreuse que sur d'autres points de la ville.

Paroisse de Saint-Brice, le Becquerelle, les rues de l'Abliau et d'Aubignies sont très bien habitées ; nous y trouvons le baron de Mooreghem, le baron de Bousbeke, les Hannaert, les de Gaest, les Luytens, les de la Hamayde, les de le Vigne, les de Calonne, les Vrancx, etc. Rue de Pont, c'est le commerce et la bourgeoisie riche qui dominent : les de Berlot, les de Surmont, les Grau, les Liévou, les Dismal. Remarquons en passant rue du Quesnoy l'hôtel du premier-président de Pollinchove.

La paroisse de Saint-Jean est pauvre ; aucune noblesse et très peu de bourgeoisie. En repassant sur la rive gauche de l'Escaut, nous notons, sur les quais des Poissonceaux et Taillepierre quelques négociants

importants : Le Terre, du Pré, Wattrigant, de Gouy, Dismal, Baudechon. La grande rue de Saint-Piat est l'une des plus peuplées et des plus riches de la ville; gentilshommes, gens de robe, rentiers, commerçants y vivent côte à côte; au contraire la rue des Jésuites — où s'élèvent l'hôtel d'Aubermont et l'hôtel de la Croix de Maubray — et surtout la rue de la Ture semblent réservées à la haute bourgeoisie et à la noblesse. Les du Chambge, les de Flines, les de Calonne, les Rogiers, les de Clippele, les Marlier, les de Berlo y voisinent.

Dans la paroisse de Saint-Pierre, point de noblesse, mais les riches marchands — les Scapcooman, les de Surmont, les Lahaise, les Farin, les Lefebvre — alignent leurs étalages dans la rue des Puits-l'Eau; rue des Brasseurs, se succèdent les brasseries de l'Etoile, de la Rose et du Griffon.

La rue de Saint-Martin n'avait pas, sous Louis XIV, les grands hôtels qui la distinguèrent depuis; nous y trouvons seulement l'hôtel de Monnel; en 1746, deux grands seigneurs — les comtes de Mouscron et de Sainte-Aldegonde — ont leur résidence dans cette rue.

Enfin, la paroisse de Saint-Nicaise était pauvre, comme aujourd'hui la paroisse de Sainte-Marguerite, qui occupe à peu près le même territoire. Cependant la rue As-Pois comptait quelques notables et la Roquette Saint-Nicaise était habitée par le baron de Rongy, grand prévôt en 1696.

*
* *

Terminons ce coup d'œil sur la société tournaisienne d'autrefois par un trait secondaire, mais curieux, que nous révèlent les rôles de la capitation, nous voulons parler de la domesticité.

En 1696, la maison la mieux montée de Tournai

est celle du comte et de la comtesse d'Halennes (née de Créquy), rue de Château ; elle se compose d'un cocher, de trois laquais, d'une femme de chambre, d'une cuisinière et d'une servante. Les maîtres payaient de ce chef douze livres de capitation.

Quelques années plus tard, le baron de Haudion entretenait un cocher, quatre valets et trois servantes.

Le baron de Pottes, dans son bel hôtel de la rue Saint-Jacques, avait aux gages un cocher, deux valets, une femme de chambre et une cuisinière. Même service chef le baron de Flers. Le baron de Rongy, la veuve du président de Bargibant, M. d'Hallebast, la comtesse de Borgeyck, le baron de Bousbeke avaient quatre domestiques.

Tel est le personnel des principales maisons de la noblesse. Mais la plupart de nos gentilshommes ont un train de vie plus simple ; souvent ils se contentent d'un valet et d'une servante, parfois de moins.

La bourgeoisie du temps de Louis XIV ne connaît pas le luxe des domestiques. Chez les rentiers et les riches marchands, sauf de très rares exceptions, ce sont des simples servantes

qui font office de valets,
tiennent la maison propre, ont soin de l'équipage,
et quelquefois du jardinage (1),

et le plus souvent, il n'y en a qu'une par famille.

Nous sommes renseignés moins exactement sur les parlementaires ; au lieu d'énumérer leurs domestiques, les rôles se bornent à consigner la somme d'impôt qu'ils payaient pour leur service. Toutefois, ces chiffres font ressortir assez clairement l'importance

(1) La Fontaine, les *Souhaits*.

du Parlement et des gens de robe dans la société tournaisienne de l'époque.

Les présidents versaient sept à neuf livres de capitation pour leurs gens, c'est-à-dire autant que nos plus grands seigneurs, un ou deux exceptés ; la moitié des conseillers avaient trois ou quatre domestiques, parfois davantage. Au contraire, chez les avocats et les procureurs, l'existence était bourgeoise.

Sous Louis XV, le train de maison a augmenté dans la noblesse et dans la haute bourgeoisie. Chez le comte de Mouscron, huit domestiques ; chez le comte de Sainte-Aldegonde, six ; chez la comtesse d'Hust, six et un secrétaire. Le chiffre de quatre ou cinq domestiques, rare dans la période précédente, est devenu commun à la plupart des familles nobles. Si la vie bourgeoise reste modeste et ne comporte pas de laquais, pourtant l'unique servante d'autrefois paraît insuffisante ; dans les bonnes maisons, on en prend deux ou trois et parfois — mais ce luxe est exceptionnel — un valet ou une cuisinière.

Très rares sont les bourgeois qui roulent carrosse : en 1746, le banquier Caters ; sous Louis XIV, MM. Varlut et Delfosse, gens de finance eux aussi, l'un trésorier des Etats et l'autre de la ville.

EXTRAITS DES ROLES DE LA CAPITATION.

1re Partie (1696-1708).

MESSIEURS DU MAGISTRAT (1).

Prévost.

M. le baron de Rongy (2).	Livres	250
Un cocher, deux valets, deux servantes.	»	8

Jurés.

Guillaume-François Ladam (3).	»	60
Un valet et une servante.	»	3
M. de Cocq (4).	»	60
Une servante (5).	»	2
M. Muissart (6).	»	60
M. d'Enghien (7).	»	60
Un valet et une servante.	»	3

(1) Ce sont les magistrats en fonctions en 1696.

(2) Baudry-François de Roisin, prévôt de Tournai de 1686 à 1696 puis chevalier d'honneur au Parlement de cette ville. Il habitait en la petite roc Saint-Nicaise. Cf. Cte du Chastel. Notices généalogiques tournaisiennes, tome III, page 376. *Nous désignerons cet ouvrage dans les notes suivantes par les initiales N. G. T.*

(3) Ghislain-François Ladam, peintre de mérite, auquel MM. de la Grange et Soil ont consacré des articles, le premier dans le Bulletin de notre Société, T. XXIII, p. 389, le second dans la Biographie nationale. Surintendant du Mont-de-piété, il habitait rue des Carmes.

(4) Pierre de Cocq, Sr de Beaulieu, grand bailli du Temporel de l'Evêché.

(5) Quand la domesticité se réduit à une servante, nous nous dispensons, en règle générale d'en faire mention.

(6) Henri Muissart, écuyer, rue roc Saint-Nicaise.

(7) Jean-Baptiste-François, chevalier, seigneur de Wambroek, Haute-

M. de Beaufait (1).	Livres	60
Un valet, deux servantes.	»	5
M. Cambier (2).	»	60

Conseillers pensionnaires et autres officiers.

M. Jacques de Surmont (3), 1er conseiller.	Livres	80
Un valet et une servante.	»	3
M. Pierre de Pollinchove (4), 2me conseiller.	»	80
Un valet et une servante.	»	3
M. Jacquerye (5), greffier civil.	»	60
Un valet et une servante.	»	3
M. Varlut (6), trésorier général et greffier des finances.	»	60
Un cocher, un valet, deux servantes.	»	7
M. le Blon, grand procureur.	»	60
Un valet et une servante.	»	3
M. Hersecap, greffier criminel (7).	»	40
M. de le Tombe, second procureur (8).	»	60

court, etc., bailli du Tournaisis, décédé en 1703, habitait en haut de la rue des Jésuites. N. G. T. II, 22.

(1) Maximilien-François-Dominique de Calonne, écuyer, seigneur de Beaufayt, habitait rue du Palais Saint-Jacques. N. G. T. I, 340.

(2) Michel-Dominique Cambier, habitait en haut de la rue des Jésuites; il fut conseiller du Roi et trésorier-général des États de Tournai. N. G. T. II, 377.

(3) Avocat, échevin et juré de Tournai de 1651 à 1665, décédé en 1701, il habitait rue Saint-Piat. N. G. T. III, 510.

(4) Frère du premier-président du Parlement, avocat, décédé en 1706. Il habitait rue du Quesnoy. N. G. T. III, 97.

(5) Adrien-Lamoral Jacquerie. N. G. T. II, 367. Il habitait en haut de la rue de la Tête d'Or.

(6) Gaspar Varlut, échevin et juré de Tournai, conseiller du Roi, auditeur-général des comptes. N. G. T. III, 596. Il habitait rue Perdue.

(7) Etienne-Bruno. N. G. T. II, 269.

(8) Antoine-Louis, avocat, conseiller au bailliage. N. G T. III, 546.

Mayeur.

M. du Chambge (1).	Livres	100
Ses domestiques.	»	5

Echevins.

M. Jannart (2).	»	60
Deux servantes.	»	4
M. Michel.	»	60
M. du Broeucq, rapporté avec la chancellerie (3).		
M. André (4).	»	60
M. Biesbroucq.	»	60
M. Richard.	»	60
N. conseiller pensionnaire de l'eschevinage.	»	80
M. Camphain, greffier (5).	»	60
Un valet et une servante.	»	3
M. Presin, greffier de Saint-Brice (6).	»	40

Officiers du Clapet (7).

M. Nicolas du Rieu (8).	»	40
M. Dominique Seppa (9).	»	10
M. Paul-François Rose (10).	»	10

(1) Charles-Joseph, écuyer, seigneur de la Saulderie, habitait rue des Tanneurs. N. G. T. I. 428.

(2) Jacques Jannart. N. G. T. III, 512.

(3) Adrien Cazier, seigneur du Brœucq, ancien capitaine d'infanterie, magistrat de Tournai de 1664 à 1696, receveur de la Chancellerie du Parlement de Tournai, habitait rue de la Lanterne. N. G. T. II, 438.

(4) Jean André, avocat au Parlement de Flandre. N. G. T. I, 123.

(5) Jacques-Philippe Cazier, S[r] de Camphin, anobli par l'achat d'une charge de conseiller-secrétaire du Roi. N. G. T. II, 435. Il habitait rue des Carmes.

(6) Pierre, seigneur de la Grard-Croix, licencié ès lois, plusieurs fois échevin de Saint-Brice. N. G. T. III, 165.

(7) Impôt sur la bière.

(8) Greffier des finances et membre du Magistrat en 1664. N. G. T. III, 331.

(9) N. G. T. III, 481.

(10) Devint trésorier receveur-général de Tournai. N. G. T. III, 396.

Cinq assesseurs commis aux finances.

M. Gilles Midavaine.	Livres	50
Deux servantes.	»	4
M. Antoine Pottier, fils de Pierre.	»	50
M. Philippe du Mortier (1).	»	50
M. Charles van der Heyden (2).	»	50
M. Gabriel-Joseph Hoverland (3).	»	50

GENTILSHOMMES ET NOBLES (4).

Paroisse Notre-Dame.

		1696	1706-1708
Mme la douairière d'Esquelmes, veuve de seigneur à clocher (5).	Livres	60	
Un cocher, un valet, une servante.	»	5	
M. de Luchain, son fils à marier (6).	»	5	
Madame.... belle-mère au Sr			

(1) N. G. T. II, 680.

(2) Jean-Baptiste-Charles, licencié ès droit, fut trésorier-général de Tournai. N. G. T. II, 280.

(3) N. G. T. II, 310.

(4) Dans le rôle de 1696, les nobles sont inscrits à la fin de chaque paroisse. Nous avons adopté une autre méthode qui nous a paru plus logique et qui est suivie dans les rôles des autres années ; elle consiste à inscrire à la suite les gentilshommes de toutes les paroisses.

(5) Marie-Claire de Berghes Saint-Winnoc, veuve de Maximilien Bernard, chevalier, seigneur d'Esquelmes. (Cf. Cte du Chastel. Notes pour servir à la généalogie de la famille Bernard, p. 82.) Elle habitait « en haut de la rue des Fossés, » probablement dans l'hôtel occupé aujourd'hui par Mme Delrue-Schrevens.

(6) Charles-Joseph Bernard, seigneur de Luchin.

		1696	1706-1708
procureur général au Parlement, bonne rentière (1).	Livres	30	
N. le Chapelier, veuve du sieur Dudzeele, vivant avocat fiscal au bailliage (2).	»	15	20
Une servante et un valet.	»	3	
Mme Vanderbecque, veuve du sieur président Errembault (3).	»	150	
M. Vanderbecque, son frère, seigneur de Wastines (4).	»	40	40
Melle Bourquembray, sans biens (5).	»	3	
Mme du Moulin, son fils et sa fille (6).	»	40	
Un cocher, un valet, une servante.	»	5	
Mme du Bois, chez le chanoine, son fils, veuve d'un maître de la chambre des comptes de Lille.	»	75	

(1) Mme Philippe, dont la fille avait épousé le procureur-général de Baralle, N. G. T. I, 160. Elle habitait rue du Châtelet.

(2) Marie-Claire le Cappellier, veuve de Gilles-François Errembault, Sr de Dudzeele, fils aîné du président Louis Errembault. N. G. T. I, 405. Elle habitait rue Dame-Odile.

(3) Marie van der Becken, veuve de Louis Errembault, président du Conseil de Flandre, ensuite président à mortier au Conseil Souverain de Tournai, anobli par ses fonctions. M. d'Herbomez a raconté, dans le T. 22 de nos Bulletins les démêlés de la veuve d'Errembault avec l'archiviste Jean Godefroy à propos des papiers du président. Elle habitait, ainsi que son frère, rue de la Lanterne.

(4) Denis-Joseph van der Becken résidait en 1705 dans la rue du Palais Saint-Jacques. N. G. T. I, 205.

(5) Gertrude de la Motte-Baraffe. N. G. T. II, 731.

(6) Yolande de Formanoir, veuve d'Arnould Bernard, Sr du Moulin. (Cf. Cte du Chastel, famille Bernard, p. 79.)

		1696	1706-1708
Mme de Bargibant, veuve de président du Parlement (1).	Livres	150	
Son fils, seigneur de paroisse (2).	»	120	120
Deux servantes, un valet, un cocher.	»	7	7
Les Sœurs de M. le chanoine Aingers (*alias* d'Haingnière) pauvres.	»	6	6
Melle Bayart.	»	30	
M. le baron d'Haudion (3).	»		250
Un cocher, quatre valets, trois servantes.	»		12
Mme de Soubrechies (4).	»		20
Un valet, deux servantes (5).	»		5

Paroisse Saint-Piat.

M. de Maubray (6).	Livres	40	
Un valet, une servante.	»	3	
M. Brecht, seignr de Granmetz (7).	»	120	120
Un valet, deux servantes.	»	5	5

(1) Marie Picquery, veuve de Jean de Bargibant, président à mortier au Conseil Souverain de Tournai, anobli en 1664. Elle habitait au Marché au charbon.

(2) Marc-Antoine de Bargibant, Sr de Chin. N. G. T. I, 177.

(3) Louis, baron de Haudion, membre de la Chambre de la noblesse des États de Hainaut, habitait rue Claquedent en 1712, année de sa mort. Cf. La noblesse belge, 1894, 1re partie, p. 68.

(4) Marie-Madeleine-Thérèse de Calonne, veuve de François-Joseph de la Hamayde, Sr de Soubrechies, inscrit dans la bourgeoisie en 1696. (Annuaire de la noblesse de Belgique, t. XXVIII, p. 162.)

(5) Les noms imprimés en italiques sont ceux que l'on ne rencontre pas dans le rôle de 1696, mais qui apparaissent dans des registres postérieurs.

(6) Jean-François de la Croix, Sr de Maubray, magistrat de Tournai de 1674 à 1682, anobli en 1669. (Cf. Cte du Chastel. Généalogie de la famille de la Croix.) Il habitait rue des Jésuites.

(7) Jacques de Brecht, écuyer, Sr de Grandmetz. N. G. T. III, 328. Il habitait rue des Dominicains.

		1696	1706-1708
Mme Brecht, sa mère, demeurant chez lui, sans biens (1).	Livres	3	
M. Errembaut, le cadet, rentier (2).	»	60	
Mme la veuve du président Hattu (3).	»	150	
Un valet, une servante.	»	3	
M. du Véhu (4).	»		40
Melle Hattu.	»		40
Delle Claire Berland, femme séparée du sieur de Rabecq (5).	»	5	
Une servante.	»	2	
Mme d'Autecourt, aussi séparée de son mari, et sa fille (6).	»	6	6
Un valet, une servante.	»	3	
Le Sr du Quesnoy (7).	»	40	40
Un valet, une servante.	»	3	
M. de Montpinchon (8).	»	40	

(1) Veuve de Pierre de Brecht, conseiller des domaines et finances de S. M. Catholique à Bruxelles.

(2) Laurent Joseph, Sr du Coutre, fils cadet du président, auteur des Errembault du Maisnil. Cf. La noblesse belge, 1891. 1re partie, p. 69.

(3) Anne-Isabelle le Moisne, veuve de Pierre Hattu, président à mortier au Conseil Souverain de Tournai, anobli par cette charge. N. G. T. II, 196. Elle habitait vis-à-vis le portail de Saint-Piat.

(4) Maximilien Hattu, fils du président, Sr du Vehu et conseiller au Parlement de Flandre.

(5) Sœur de l'apothicaire Michel Berlant. N. G. T. I, 129. Elle habitait rue Merdenchon.

(6) Françoise-Thérèse de Léon, épouse de J.-B. d'Enghien, Sr de Hautecourt. N. G. T. II, 23.

(7) Jacques-Gaspar d'Aubermont, juré, puis mayeur de Tournai. (Cf. T. 22 de nos Bulletins, p. 402.) L'hôtel d'Aubermont était situé dans la rue des Jésuites.

(8) Jacques-François d'Ennetières, beau-père du précédent. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires. I, 985.

		1696	1706-1708
Les trois héritiers du sieur d'Aubermez, deux filles et un garçon (1).	Livres	40	
M. d'Aubermez, cadet (2).	»		6
Deux da^{elles} des Sœurs.	»		12
Une servante.	»		2
La dame douairière du Quesnoy, veuve d'un chevalier d'honneur de la Cour (3).	»	75	
Ses deux filles (4).	»	6	
Une servante.	»	2	
Le sieur de la Bassarderie (5).	»	40	
Un valet, une servante.	»	3	
Mme la douairière de la Plaine (6).	»	20	
Une servante.	»	2	
La dame douairière de Warnoise (7).	»	6	
Une servante.	»	2	

(1) Enfants de Maximilien d'Ennetières, S^{r} d'Aubremez et de la Grusonnerie.

(2) Charles-Joseph d'Ennetières, fils de Maximilien, conseiller au Parlement de Flandre en 1716.

(3) Robertine-Françoise Rym, veuve de Pierre d'Aubermont, chevalier d'honneur au Conseil Souverain de Tournai, habitait « vis-à-vis du parloir des Jésuites. » (V. manuscrit de Leman.)

(4) Adrienne-Thérèse et Marie-Robertine d'Aubermont.

(5) Nicolas-François le Vaillant, frère du Sr de Waudripont, capitaine des gardes du roi d'Espagne. C'est l'auteur des le Vaillant du Châtelet et de Merlain. (Cf. Annuaire de la noblesse de Belgique. T. XVIII, p. 244.)

(6) Antoinette-Jacqueline d'Enghien, veuve d'Arnould d'Ennetières, Sr de Laplaigne. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires I, 955.

(7) Cornélie van Borsselen van der Hooge veuve de Gilles-François Damman, Sr de Warnoise. N. G. T. I, 119

		1696	1706-1708
M. de Bourquembray (1).	Livres	40	
Une servante.	»	2	
Mme de la Broye, *demeurant aux Filles-Dieu.*	»	6	6
Une servante.	»	2	
Delle Angéline Daman.	»	3	
Mme de Popuelle (2).	»		20
Une servante.	»		2

Paroisse Saint-Nicaise.

M. Charles de Monnel, Seigneur de Lespinoy (3).	Livres	40	
Un valet et une servante.	»	3	
M. Pierre de Monnel, son fils (4).	»	3	
M. de Walle (5).	»	40	40
Un valet et une servante, *un cocher.*	»	3	5
M. de le Motte, son frère (6).	»	40	40
Melle de Schynckele.	»		6

(1) Maximilien-Robert de la Motte Baraffe, Sr de Bourquembray. N. G. T. II, 132. Il se fixa plus tard dans la paroisse de Saint-Brice. v. p. 383.

(2) Marie-Caroline d'Aubermont, veuve de Jean-François le Louchier, Sr de Popuelles, échevin, juré, mayeur et grand prévôt de Tournai. N. G. T. II, 500.

(3) Juré, échevin, mayeur et second prévôt de Tournai; il habitait rue Saint-Martin, du côté opposé à l'abbaye, près de la Cure de Saint-Nicaise. N. G. T. II, 663.

(4) Juré, échevin et mayeur des échevinages de Tournai, décédé en 1730 sans postérité. N. G. T. II, 664.

(5) Jean de Landas, seigneur de le Walle, échevin de Tournai de 1685 à 1700. N. G. T. I, 68.

(6) Augustin-Dominique de Landas, seigneur des Mottes. Id. p. 69. Ces deux frères habitaient la basse roc Saint-Nicaise.

Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

		1696	1706-1708
M. de la Tour, possédant fief (1).	Livres	40	
Un valet et une servante.	»	3	
M. de Thun, fils de M. de Leverghem, Seigneur à clocher ou de paroisse (2).	»	120	
Dam^elle Marie-Catherine de Landas, fille audit sieur de Levreghem (3).	»	3	
Mme du Vivier (4).	»	20	
M. d'Albasse, son beau-fils, avec fief (5).	»	40	40
Un valet, un cocher, une cuisinière et une servante.	»	7	5
Mme de Callonne, veuve de M. Cattablays (6).	»	3	6
Une servante.	»	2	
Melle Baraffe, fille noble.	»	3	
Melle Lamotte, id.	»	3	

(1) Édouard-Louis de Félizot, seigneur de la Tour, époux de Christine de Landas. N. G. T. I, 70.

(2) Ferdinand-François de Landas, seigneur de Thun, fils de Pierre-François, seigneur de Lewerghem. N. G. T. I, 70. Il habitait rue de la Madeleine avec ses deux sœurs

(3) Sœur de Ferdinand et de Christine; elle épousa Jean-François de Vertegans, cité plus haut.

(4) Cécile-Françoise Dennetières de Montpinchon, veuve de Charles Despiennes, seigneur du Vivier, habitait avec son gendre rue des Prés-Porchains. Cf. Annuaire de la noblesse de Belgique, 1864, p. 88.

(5) Guillaume-Dominique de Pape, seigneur d'Hallebast, gendre de Mme du Vivier, fut grand-prévôt de Tournai. La famille van de Kerchove possède son portrait. (Id. p. 89.)

(6) Marie-Madeleine-Adolphine de Calonne de la Chapelle, veuve de Louis-Raymond de Catelan, officier français, habitait rue d'Audenarde, aujourd'hui des Augustins. N. G. T. I, 339.

		1696	1706-1708
Melle d'Angouart, de Lille.	Livres	3	
Mme Desmaizières, veuve d'un gentilhomme possédant fief (1).	»	20	
Un cocher et deux servantes.	»	6	
Melle Desmaisières, sa fille.	»	3	
M. de Schynckele, écuyer, possédant fief (2).	»	40	
Un valet et une servante.	»	3	
M. de Schynchele, cadet.	»		6
Mme la veuve du sieur du Buisson, vivant commissaire provincial.	»	10	
Un valet et une servante.	»	3	
M. des Parqueaux (3).			40
Un cocher, un valet, deux servantes.	»		7
M. de Wannehain (4).	»		120
Un valet.	»		1
Mme de Bellain (5).	»		20
Un cocher, un valet, une servante.	»		5
M. de Robersart (6).	»		40
M. d'Aubermez, l'aîné (7).	»		40
Un cocher, un valet, deux servantes.	»		7

(1) Charlotte-Thérèse de Berghe Saint-Winnoc, veuve de Jacques, baron de Maisières d'Izier. (Annuaire de la noblesse, t. XXXV, p. 199.)

(2) Charles-Dominique de Schynckele, seigneur de Westbrouck. (Annuaire de la noblesse, 1879, p. 296.)

(3) Il habitait en 1696 dans la paroisse de Saint-Brice. V. p. 382.

(4) Il habitait en 1696 dans la paroisse de Saint-Jacques. V. p. 379.

(5) Marie-Marguerite Pollet, veuve de Philibert de Succre, Sr de Bellaing. N. G. T. III, 489.

(6) Il habitait en 1696 dans la paroisse de Saint-Jacques. V. p. 379.

(7) Fils de Maximilien d'Ennetières. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires. I, 986.

		1696	1706-1708
M. de Madre du Fay.	Livres		40
Un valet.	»		1
M. Sourdeau.	»		40

Paroisse Saint-Quentin.

M. de la Hamayde, escuier, Seigneur de Warnave, vivant noblement et conseiller du Mont de Piété et médiocre rentier (1).	Livres	40	40
Une servante.	»	2	
M. Georges le Prevost, Seigneur de Villerie (2).	»	40	
Une servante.	»	2	
M. Pierre Ambroise de Bléry, Seigneur de Navery, possédant fief (3).	»	40	
Deux servantes et un valet.	»	5	
Mme de Bléry, sa mère.	»	3	
M. Nicolas Fourmanoir, Seigneur de la Cazery, possédant fief (4).	»	40	
Une servante.	»	2	
Mme Hendrix (5).	»		60

(1) Pierre-Joseph de la Hamayde, seigneur de Warnave et de Lussigny, fut échevin, juré et mayeur des échevins de Tournai. On lui doit des notes biographiques et généalogiques que M. le Cte P. A. du Chastel a éditées sous ce titre : *Le Livre noir du patriciat tournaisien.*

(2) Villers.

(3) N. G. T. I, 238.

(4) Nicolas-Bernard de Formanoir, seigneur de la Cazerie et d'Archimont. Cf. Annuaire de la noblesse de Belgique, 1879, p. 19.

(5) Marie-Philippine de la Grange de Nédonchel, veuve de Jean Hendericks, qui fut bourgmestre de Furnes, puis conseiller au Parle-

		1696	1706-1708
Un cocher, un valet, deux servantes.	Livres		7
M. de Flesquières (1).	»		40
Un valet, une servante.	»		3
Les demoiselles de Flesquières.	»		18

Paroisse Saint-Jacques.

M. le baron d'Angreville (2).	Livres	250	
Un cocher, un valet, une servante.	»	5	
M. le baron de Flers (3).	»	250	
Un cocher, deux valets, une femme de chambre et une servante.	»	9	
M. de Chastillon Malaise (4).	»	40	40
Une servante, *un cocher, un valet.*	»	2	5
M. de Chastillon, son fils, marié à Melle de Frise (5).	»		40
Une servante.	»		2
M. de Pottes (6).	»	120	

ment de Flandre et anobli par cette charge. N. G. T. III, 824. Elle habitait rue de Courtrai.

(1) Il habitait en 1696 dans la paroisse de Saint-Brice. V. p. 382.

(2) Alexandre de Lestendart, baron d'Angeville, avait épousé Louise de Toustain, veuve d'Antoine de Blois, vicomte d'Arondeau. Cf. Annuaire de la noblesse, t. XVI, p. 66.

(3) Robert-Lamorald d'Ostrel. N. G. T. II, 44.

(4) Charles de Chastillon, chevalier, Sr de Malaise. Cf. Annuaire de la noblesse, t. XXIX, p. 113. Il habitait rue Saint-Jacques.

(5) Philippe-François de Chastillon, époux de Marie-Thérèse le Cappellier de Frize. (Cf. Id. p. 114.)

(6) Pierre de Croix, baron de Pottes, habitait l'hôtel occupé aujourd'hui par Mme Edm. Desclée, rue Saint-Jacques. Il mourut en 1706, et son frère Charles-Adrien, comte de Croix, lui succéda.

		1696	1706-1708
Un cocher, deux valets, une femme de chambre et une cuisinière.	Livres	9	
M. le comte de Croix.	»		250
M. de Robersart (1).	»	40	
M. de Wannehain (2 .	»	120	
Un valet.	»	1	
M. Thiéry, le jeune (3).	»	120	
Melle Bonnet, sa femme, séparée de lui (4).	»	30	6
M. de Chastillon d'Uldreucq (5).	»	40	
Deux servantes.	»		
Ses enfants.	»		40
M. de Maude (6).	»	6	6
Un cocher, un valet, une servante.	»	5	5
Melle de Frise, possédant fief et bonne rentière (7).	»	30	20
Un valet, une servante.	»	3	
M. des Ruysseaux, son fils (8).	»	6	6

(1) Pierre-Antoine de la Fosse dit Pithem, écuyer, Sr de Robersart. N. G. T. II, 74.

(2) Jean-François d'Ennetières, fils de Charles et de Catherine-Louise de Landas, dame de Wannehain. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires. I, 960.

(3) Baudouin-Joseph Théry, Sr de Baillart. N. G. T. III, 543.

(4) Jeanne-Françoise Bonnet de Thimougies. N. G. T. I, 281.

(5) Charles-François de Chastillon, Sr d'Uldreucq. Cf Annuaire de la noblesse de Belgique, t. XXIX, p. 116. Il habitait rue des Carmes.

(6) Peut-être Jacques de Maulde, Sr de Boninghe. N. G. T. II, 604.

(7) Marie-Marguerite Hovyne, veuve de Gilles le Cappellier, Sr de Frize et de Fléquières, anobli en 1658, habitait au Palais Saint-Jacques. N. G. T. I, 405.

(8) Philippe le Cappellier, Sr des Ruysseaux, second fils des précédents, échevin de Tournai en 1699, habitait au Palais Saint-Jacques. N. G. T. I, 405.



		1696	1706-1708
Mme la comtesse de Bergay (1).	Livres	125	
Un cocher, un valet, deux servantes.	»	7	
M. Preudhomme (2).	»	40	40
Deux servantes.	»	4	4
M. de Glimes, estranger et à pension.	»	6	
Melle Luytens d'Esparquaux (3).	»	3	6
Une servante.	»	2	2
Melle Pally, veuve du Sr Liégeois (4).	»	20	
Une servante.	»	2	
M. de Nave (5).	»		6
Mme de Luchin (6).	»		20
Un valet, une servante.	»		3
M. de Maude de Condet (7), *demeurant chez M. du Breucq.*	»		6-120
M. de Bouvry, cadet (8).	»		6
M. de Gaest (9).	»		40-120
Un valet, une servante.	»		3

(1) Marie-Françoise Dennetières, veuve en premières noces de Henri de Croonendael et en secondes de J.-B. de Brouchoven, Cte de Bergeyck. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires. I, 962.

(2) Charles-François Preud'homme, Sr des Aulnois, membre du magistrat de Tournai de 1686 à 1714. N. G. T. III, 172. Il habitait rue des Sœurs noires.

(3) Marie-Claude de Monget, veuve de Guillaume Luytens, Sr des Parqueaux, ou Marie-Madeleine Luytens. (Ann. de la noblesse, 1866, p. 224.) N. G. T. II, 658.

(4) Marie-Anne Pally, veuve de Louis Liégeois. N. G. T. II, 460.

(5) Charles-François de Nave, capitaine au régiment de Solre, habitait à la Grande-Etoile, rue Saint-Jacques. N. G. T. III, 8.

(6) Marie-Madeleine de Succre, veuve de Charles-Joseph Bernard, Sr de Luchin, qui habitait avec Mme d'Esquelmes, sa mère, en 1696. V. p. 369.

(7) J.-B.-Lamoral-Joseph de Maulde (?) N. G. T. II, 603.

(8) V. p. 382.

(9) Michel de Gaest, Sr de Corbry et de Braffe. N. G. T. II, 91. Il habitait rue Saint-Jacques.

		1696	1706-1708
M. de Visserye (1).	Livres		6
Une servante.	»		2

Paroisse Saint-Brice.

M. le baron de Morghem, chevalier d'honneur à la Cour du Parlement (2).	Livres	250	
Un cocher, un valet, une servante.	»	5	
Melle de Moreghem.	»		6
Mme de Carnin, veuve de M. Sallet (3).	»	20	
Une servante.	»	2	
Melle la veuve du Sr Sourdeau, de Saint-Amand.	»	3	
M. Jacques Hannart, Seigneur de Beauregard (4).	»	40	40
M. Jean Hannart, son frère, sans fief.	»	6	40
Melle Marie-Joseph Hannart, sa sœur, veuve du Sr Derlette (5).	»	3	6
Une servante.	»	2	
Mme de Gaest, veuve (6).	»	20	

(1) Charles-François de Vissery, ancien capitaine au régiment de Solre, fut conseiller et mayeur des échevins. N. G. T. III, 637.

(2) Adrien van Spiere, baron de Mooreghem, ancien bourgmestre d'Audenarde. (Cf. Cte du Chastel, Le Livre noir du patriciat tournaisien, p. 18). Il habitait rue du Becquerel.

(3) Catherine-Thérèse le Boucq de Carnin, veuve 1° de Gérard de Formanoir Sr de la Cazerie, 2° de Jean-Jacques Sallet, Sr de Saint-Géry et de Larbrassart. N. G. T. III, 459.

(4) N. G. T. II, 169. La famille Hannart habitait rue d'Aubignies.

(5) Pierre de Coppehem, Sr de Berlettes. N. G. T. II, 169.

(6) Suzanne le Flon, veuve de Pierre de Gaest, Sr du Mortier. N. G. T. II, 90. Elle habitait rue d'Aubignies.



		1696	1706-1708
Une servante.	Livres	2	
Les deux fils de Mme Bouvry (1).	»	20	
M. Philippe-Joseph Luytens, Seigneur d'Esparqueaux (2).	»	40	40
Un valet, une servante.	»	3	
M. N. le Cappelier, Seigneur de Fléquier (3).	»	40	
Un valet, deux servantes.	»	5	
Mme de Loucher, veuve de M. de Vevelberghe (4).	»	20	
Un valet, une servante.	»	3	
M. le Vaillant, Seigneur de Waudripont, *baron de Bousbecq* (5).	»	120	250
Un cocher, un valet, une fille de chambre et une servante.	»	8	7
Mme de Loucher, veuve du Sr de Beaumez (6).	»	20	
Un valet, une servante.	»	3	
Mme la douairière de Meulebecq (7).	»	20	

(1) Marie-Madeleine de Maulde, veuve de Marc-Antoine Pally et de Benoît Succa, Sr de Bouverie. N. G. T. II, 604.

(2) Et plus tard de Bossuyt. Il habitait rue d'Aubignies en 1696, et s'établit ensuite dans la paroisse de la Madeleine. Le comte H. de Beauffort possède son portrait au château de Bossuyt. Cf. Annuaire de la Noblesse, t. XX, p. 224.

(3) Charles-François le Cappellier, Sr de Fléquières, habitait rue de la Barre Saint-Brice. N. G. T. I, 405.

(4) Marie-Anne le Louchier, veuve de Philippe-François de la Rivière, Sr de Vevelsberghe. N. G. T. II, 500. Elle habitait rue Haigne.

(5) Guillaume-François le Vaillant, créé Baron de Bousbeque en 1697. Cf. Ann. de la Noblesse, t. XVIII, p. 240. Il habitait rue de l'Abliau.

(6) Agnès-Françoise le Louchier, veuve de Joseph-Ghislain Dennetières, Sr de Beaumez. N. G. T. II, 500. Elle habitait rue des Tanneurs.

(7) Marie-Lucrèce Pally, veuve de Philippe De Vulder, Sr de Meulbeke. N. G. T. III, 59 et 63. Elle habitait rue de l'Abliau.

		1696	1706-1708
Un valet, une servante.	Livres	3	
Melle de Pally, sa sœur.	»	3	
Les deux delles d'Exarde, étrangères (1).	»	6	
Melle de la Motte, douairière de Pronville (2).	»	20	6
Un valet, une servante.	»	3	
Melle Marie Pally, sa sœur.	»	3	
M. de Rabecq (3).	»	20	
Mme de Mars.	»	3	
Mme Rogiers, veuve de conseiller de la chancellerie (4).	»	50	
M. l'abbé de Bornein, pensionnaire chez le procureur Lequint.	»	6	
Un valet.	»		
M. de Bourquembray (5).	»		120
Un valet, une servante.	»		3
M. Desruisseau (6).	»		40
Un valet, une servante.	»		3
M. de Baudimont (7).	»		40
Un valet, une servante.	»		3
Melle de Bellerive.	»		40
Un cocher, un valet, une servante.	»		5

(1) Habitaient sur le quai.

(2) Jeanne-Françoise Pally, veuve d'Antoine-Philippe Wasselin de Pronville, habitait rue Saint-Brice. N. G. T. III, 59.

(3) Jean-François Pally, Sr de Rabecq, époux séparé de Claire Berland. N. G. T. III, 62.

(4) Marie-Jeanne Legrand, veuve de Charles Rogiers, anobli par l'achat d'une charge de conseiller-secrétaire du roi. N. G. T. III, 349.

(5) Il habitait en 1696 dans la paroisse de Saint-Piat. V. p. 374.

(6) Il habitait en 1696 dans la paroisse de Saint-Jacques. V. p. 379.

(7) Antoine-François de Cambry, Sr de Baudimont. Cf. Nos Mémoires, t. XXIII, p. 493.



Paroisse Saint-Nicolas.

		1696	1706-1708
Mme la veuve du sieur Mondet, conseiller au Parlement (1).	Livres	75	
M. de Marne, étant des Etats du Tournésis (2).	»	60	
Un valet et une servante.	»	3	
M. Dubois, Seigneur d'Inchy, id. (3).	»	60	40
Un valet et une servante.	»	3	3
M. Dubois, son fils, avocat (4).	»	20	
Mme d'Harnes (5).	»		20
Une servante.	»		2
Mme la veuve du sieur du Mortier, vivant secrétaire audiencier à la chancellerie (6).	»	50	
Une servante.	»	2	
Le sieur François du Hautport de Grandsart, possédant fief (7).	»	40	

(1) Marie-Anne-Joseph Scorion, veuve en premières noces de Jean-François de Gouy et en secondes d'Adrien Mondet, conseiller au Conseil Souverain de Tournai, anobli par cette charge. N. G. T. II, 652.

(2) Louis de Braux, écuyer, seigneur de Marne, juré de Tournai de 1682 à 1685, bailli des Etats du bailliage de Tournai et Tournaisis, décédé en 1703. N. G. T. I, 308.

(3) Jean-Baptiste du Bois, seigneur d'Inchy. N. G. T. I, 245.

(4) Jean-Baptiste-Ignace du Bois.

(5) Jeanne-Joseph Salé, veuve de Guillaume du Bois, Sr de Harnes. N. G. T. I, 246.

(6) Madeleine Bonnet de Thimougies, veuve de Charles-Emmanuel du Mortier, anobli par sa charge. N. G. T. II, 696.

(7) Jean-François de Hauport, seigneur de Grandsart. N. G. T. III, 185.

		1696	1706-1708
M. le comte d'Halenne (1).	Livres	250	125
Une femme de chambre, une servante, un cocher, trois laquais, une cuisinière.	"	12	16
Mme la veuve du sieur Van Horne, conseiller au Parlement (2).	"	75	
Une servante.	"	2	
M. le baron de Warcoing (3).	"	250	
Un valet.	"	1	
M. de Beaumez, possédant fief (4).	"		40
Un valet.	"		1
Melle Desmezières (5).	"		6
Une servante.	"		2
Melle de Beaumez (6).	"		6
Une servante.	"		2

(1) Louis-Joseph de Harchies, comte d'Halennes, grard-prévôt de Tournai, décédé en 1697 ; sa veuve Marie-Brigitte de Créquy, paya la capitation en 1706-1708. N. G. T. II, 178.

(2) Anne Van Humen, veuve de François Van Hoorn. (Le Livre noir du patriciat tournaisien, p. 34).

(3) Joseph de Nassau, comte de Corroy, baron de Warcoing. (Ann. de la Noblesse belge, t. XXXVI, p. 237), habitait au quai de l'Arsenal.

(4) Pierre-François-Ghislain Dennetières, seigneur de Beaumez. (Goethals, Miroir des Notabilités nobiliaires, I, 989).

(5) Cf. p. 376.

(6) Marie-Caroline-Françoise Dennetières, sœur de Pierre ci-dessus, épousa en 1714, Antoine de Beauffremez.



BOURGEOISIE.

Paroisse Notre-Dame.

		1696	1706-1708
RUE DES NOIRETS.			
M. Druet, avocat (1).	Livres	20	
M. Michel, ci-devant entrepreneur des fourrages, petit rentier.	„	20	
QUAI.			
Delle Catherine Rogier, rentière.	„		20
Delle Lafosse.	„		40
MARCHÉ AUX POISSONS.			
Le Sr Proviner, procureur au Parlement.	„	20	
RUE DU FOSSÉ.			
Le maître du bureau de la poste aux lettres.	„	50	
Deux maîtresses d'école.	„		
M. Vandale, procureur au Parlement.	„	20	
Joseph Lebleu, marchand droguiste.	„	30	
RUE DES VOITRIERS, DITE DE COURTRAY.			
Louis Vanrode, tenant boutique de toile.	„	20	
M. Dupret, rentier médiocre.	„	40	
M. Scorion, rentier médiocre (2).	„	40	

(1) Albert Druez fut conseiller au bailliage. N. G. T. I, 669.
(2) Jacques Scorion, seigneur d'Ackelghem, époux de Marie-Angélique Rogiers. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1868, p. 321.

		1696	1706-1708
Le Sr Rogier, son beau-frère, très petit rentier (1).	Livres	10	
M. de Beime, procureur au Parlement.	»	20	
Le Sr Pierre Richard, marchand.	»		60
Le Sr J.-B. Marlier, rentier (2).	»		60
RUE NOSTRE-DAME (3).			
Jacques Ollivier, maistre orfèvre, rentier.	»	60	
Catherine Ollivier, sa sœur, rentière, demeurant avec luy.	»	30	
Jean-Baptiste Herbaut, marchand de drap.	»	40	
Nicolas Mainet, marchand épicier.	»	20	
Jean Deschamps, orfèvre.	»		20
RUE DAME-ODILE.			
Le Sr Jacques Pottier, rentier.	»		40
D^elle Mignot, de Saint-Amand.	»		60
RUE DU FOUR CHAPITRE.			
Claire Bauchamp, veuve de N. Ricquet, droguiste (4).	»	20	
M. Brisseau, avocat (5).	»	20	

(1) Thiéry-Charles Rogiers, fils de Charles Rogiers, conseiller-secrétaire du Roi, et de Marie-Jeanne le Grand, inscrite dans la noblesse de Saint-Brice. N. G. T. III, 350.

(2) Licencié ès droits, époux de Françoise de Clippele d'Attiche. N. G. T. II, 563.

(3) Dite aujourd'hui rue des Orfèvres.

(4) N. G. T. I, 529.

(5) Jacques-Philippe, échevin et conseiller de la Chambre de commerce de Tournai. N. G. T. I, 314.



		1696	1706-1708
M. de Flines, avocat (1).	Livres	20	
M. Nicolas de Flines, son frère, très petit rentier.	»	10	
M[elle] Ranson, médiocre rentière.	»	20	30

RUE DU CHAPITRE,
ALLANT A LA RUE DES MAUDITS.

M. Benard, contrôleur du bureau des traites.	»	30	
Deux servantes et un valet.	»		
M. Sandras, receveur du bureau des traites et des vivres.	»	40	

RUE DU TIÉTART, AU BAS QUARTIER.

Le S[r] Jean de le Croix.	»	60	

PLACETTE DU TIÉTART.

Un maître d'école.	»		

RUE DE LA CORDONNERIE.

Martin Derasse, marchand de draps (2).	»	40	
La veuve Martin Derasse.	»		40
Le S[r] Paul-Joseph Le Sceultre, petit rentier.	»	20	40
Nicolas des Forets, marchand tenant boutique de bas.	»	20	

(1) Pierre-Joseph de Flines. Cf. Ann. de la Noblesse de Belgique, 1866, p. 151.

(2) Décédé en 1701, père de Denis et de Maximilien de Rasse, anoblis en 1738. N. G. T. III, 261.

		1696	1706-1708
Charles Maillet, marchand de bas.	Livres		30
Le Sr Antoine Henry, rentier.	»		60
Le Sr Ignace Henry, son frère.	»		30

RUE DES CHAPELIERS.

		1696	1706-1708
La veuve du Pret, rentière (1).	»	20	30
Pierre Salomon Gruart, son gendre, tenant sa boutique (2).	»	20	30-50
Liévin Wattecamp, drapier.	»		30
Paul Grau, marchand de fer (3).	»	60	
Mtre Sclippele, son gendre (4).	»	20	
Paul-Joseph Grau (5).	»		50-60
Jeanne-Françoise Grau, sa sœur.	»		25
Le Sr Sébastien Bernard, marchand de laine (6).	»	40	60-50
Pierre Lotard, tenant boutique de bas.	»	20	
La veuve du Sr Pierre de Clippele, rentière (7).	»		40
Jean-François Isbecq, filletier (8).	»		20
Le Sr Felleries, avocat (9).	»		20

(1) Esther Salin, veuve de Martin du Pré. N. G. T. III, 143.

(2) Epoux de Marie-Antoinette du Pré, fut Grand et Souverain Doyen des Arts et Métiers. N. G. T. III, 143.

(3) N. G. T. II, 136.

(4) Jacques de Clippele, seigneur d'Attiche, époux de Marie-Joseph Grau. N. G. T. I, 530.

(5) Fils de Paul, ci-dessus. N. G. T. II, 136.

(6) Magistrat de Tournai de 1685 à 1699, il appartenait à une branche bâtarde de la famille patricienne de ce nom. Cf. Notes pour servir à la généalogie de la famille Bernard, par le Cte P. du Chastel, p. 110.

(7) Françoise du Mortier, veuve de Pierre de Clippele, seigneur d'Attiche, décédé en 1686. N. G. T. I, 529.

(8) N. G. T. II, 346.

(9) Jean-Baptiste de Felleries. N. G. T. II, 47.

		1696	1706-1708
RUE AUX RATS.			
Jacques Caulier, imprimeur.	Livres	3	
RUE DE LA TESTE-D'OR.			
Le procureur d'Onbry (1).	»	12	
Marie-Louise Sellier, cabaretière à l'enseigne du *Singe d'Or*.	»	10	
M. de Wilde, avocat (2).	»	20	
M. Jacques, médecin.	»	10	
Melle Meurchin (3).	»		20
Deux servantes.	»		4
Pierre-Charles Richard, marchand de vin.	»		40
Christian Pool, marchand boutiquier de beurre et de fromage (4).	»	20	30
M. Delsaux, avocat et rentier (5).	»	60	
Deux servantes.	»	4	
Roland Sagé, marchand de vin en gros.	»	30	
Denis Faucille, aubergiste à la Teste d'Or.	»	10	
Deux servantes et un valet.	»	5	
Antoine Pottier, marchand filletier et rentier.	»	30	

(1) Jean-Baptiste Simon, dit d'Ombry.

(2) Pierre-François de Wilde fut conseiller-pensionnaire et échevin de Tournai. N. G. T. III, 684.

(3) Marie-Thérèse Charlez, veuve de François-Louis de Calonne de Merchin: elle se remaria avec Jean-Baptiste Van der Heyden, écuyer. N. G. T. I, 350.

(4) Pauwels, natif de Waereghem, conseiller-assesseur aux finances de Tournai. N. G. T. III, 71.

(5) Jacques-François le Machon, dit de le Sauch, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Maresville. N. G. T. I, 539.

		1696	1706-1708
Jacques Potié, maître filletier et ses sœurs.	Livres		35
Le S[r] Nicolas d'Assignies, marchand (1).	»	60	40
Le S[r] Jacques Havet, marchand (2).	»		60

RUE DE LA TURE.

D[elle] Claire Berlo, veuve du S[r] Wacquens, rentière (3).	»	30	
Et son fils.	»		60
M. de Callonne *Duquesne*, avocat et rentier (4).	»	60	60
Un valet et une servante.	»	3	3
Le S[r] Thiéry Rogiers, rentier (5).	»	30	
Le S[r] Thiéry Rogiers, son fils, ayant atteint la succession de sa mère, demeurant avec son père (6).	»	15	
Guillaume Laurent, procureur ès cours layes et notaire royal.	»	20	
N. de Lionne, avocat (7).	»	20	
Le procureur Carpentier.	»		20

(1) Echevin de Tournai. N. G. T. I, 133.
(2) Echevin en 1702. N. G. T. II, 207.
(3) Isabelle-Claire de Berlot, veuve de Philippe Wakens, avocat. N. G. T. I. 224.
(4) Roland-Joseph de Calonne, seigneur du Quesne et d'autres fiefs. N. G. T. I, 349.
(5) Décédé en 1699. N. G. T. III, 348.
(6) Décédé en 1704. Ibid.
(7) Jacques-François, avocat au Parlement, magistrat de Tournai en 1702. N G. T. II, 477.



		1696	1706-1708
Marché au Beurre.			
Jacques Hubrecq, marchand.	Livres	20	
Pierre Liétart, marchand.	"		30-40
Rue de Paris.			
Robert Farin, tenant boutique d'étoffes de soie.	"	30	
Jean Obry, marchand d'essences et de gants pour lui et ses sœurs.	"	30	
Pierre-Abraham Poupet, marchand.	"	30	40
Le sieur Gabriel-Raphaël Portois, bailli de Pecq (1).	"	60	
Deux servantes et un valet.	"	5	
Joseph Grandsire, bailli de Velaines et avocat.	"	20	
La veuve Pierre Save, rentière.	"	30	
Marie Bernard, veuve d'Estienne Grau, marchande de fer (2).	"	30	
Charles Nostré, débitant de vin.	"	30	20
Nicolas Inglebert, libraire et imprimeur.	"	6	
Jacque Vinchent, libraire.	"	6	
M. de le Vigne, avocat (3).	"		20
Un valet, une servante.	"		3

(1) Gabriel-François, bailli de Kain. N. G. T. III, p. 110.

(2) Décédée en 1703. N. G. T. II, 134.

(3) Jérôme-François de le Vigne, membre de la magistrature de Tournai de 1685 à 1688, était fils du conseiller au Parlement Nicolas de le Vigne; celui-ci vivant encore, ses enfants ne bénéficiaient pas de l'anoblissement attaché aux fonctions parlementaires.

		1696	1706-1708
MARCHÉ AUX POTERIES.			
Philippe-François Helluy, apothicaire.	Livres		20
RUE SAINT-MARTIN.			
Christian Fredricq, marchand boutiquier.	"	20	
François Couvin, marchand.	"	30	
Herman-François Couvin, marchand.	"		40
Le Sr *Nicolas* du Rieu, fils, avocat (1).	"	20	20
Jean Pottier, rentier.	"	40	40
Catherine Ollivier, veuve d'Erasme Hoverlant, rentière (2).	"	60	60
Le Sr Hoverlant, châtelain de Leuze (3).	"		40
Le Sr Hoverlant, avocat, son frère (4).	"		20
Jeanne Van Hoest, veuve du sieur Inglebert, marchand en gros.	"	50	
Jacques Herkeau, notaire.	"	20	
M. Marquette, médecin.	"	10	
François Leman, médecin (5).	"		10
Le procureur Lecomte.	"		10

(1) N. G T. III, 331.
(2) N. G. T. II, 311.
(3) Charles-Dominique, fils d'Erasme et aïeul d'Hoverlant de Beauwelaere.
(4) Jean-François, seigneur du Carnois, échevin de Tournai en 1709 et 1711.
(5) V. p.



		1696	1706-1708
Anne Roty, veuve de N. Wattecamp, tanneur, rentière.	Livres	20	20
Bon de le Vigne, marchand et bon rentier (1).	"	60	
Catherine Mirou, veuve de N. de le Motte, filletière.	"	20	30
Martin Larmenien, vendeur de liqueurs.	"	20	
M. du Chambge, ci-devant greffier des Etats, rentier (2).	"	60	
Melle la veuve Surmont (3).	"		40

Paroisse Saint-Piat.

GRANDE RUE (4).

Pierre Tasse, aubergiste à l'escu de France.	Livres	10	
Un valet et une servante.		3	
Le Sr Jean-François de Calonne, receveur et bailli (5).	"	10	20

(1) Deux familles de ce nom habitaient Tournai : celle de Bon, mentionné ci-dessus, s'appelait aussi de le Vingne, forme qui a été consacrée par l'état-civil moderne.

(2) Jean, Sr de Hollay, Lassus, etc., bailli-général du temporel du Chapitre de Notre-Dame. N. G. T. I, 697.

(3) Agnès de la Chapelle du Hennocq, veuve de Jacques de Surmont, échevin et juré de Tournai de 1651 à 1665, premier conseiller pensionnaire des prévôts et jurés. N. G. T. III, 510.

(4) Y compris la rue des Clairisses.

(5) Licencié ès lois, membre du magistrat de Tournai de 1690 à 1706. N G. T. I, 358.

		1696	1706-1708
Melle La Charité, veuve du Sr de Calonne (1).	Livres	5	
M. Lepan, procureur au Parlement.	»	20	
Piat Houzé, marchand de bas (2).	»	40	40
D^elle Agnès Varlut, veuve du sieur Jean Lefebvre, marchande (3).	»	30	
Un valet et une servante.	»	3	
D^elle Marie-Peronne Derie, veuve de Jacques Henry, maître brasseur et enfans.	»	20	
Jeanne Bride, veuve de ....., drapier, rentière.	»	30	
François Roty, rentier.	»	60	
Jean Caudron, marchand de grains.	»	30	
Pierre Nay, marchand de bas.	»	20	
Le sieur Degand, qui livre des matelas et couvertes aux hospitaux.	»	30	
Esther Bert, veuve de N. du Pret, rentière.	»	30	
D^elle la veuve de le Vigne (4).	»		40
Le Sr Bequet.	»		30
Le Sr Jacques Janart (5).	»		60

(1) Gillette de la Charité, veuve de Jean-François de Calonne, mère du précédent. N. G. T. I, 357 et 434.

(2) Cf. L'ouvrage intitulé : Famille Houzé de l'Aulnoit, par A. Houzé de l'Aulnoit, p. 7.

(3) Sœur du trésorier-général Varlut. N. G. T. III, 596.

(4) Marie-Françoise Sourdeau, veuve de Jacques-Procope de le Vigne, châtelain de Leuze. N. G. T. III, 611.

(5) Echevin en 1696. N. G. T. III, 512.



		1696	1706-1708
Nicolas Polereau, marchand (1).	Livres		40
Le Sr Hersecap, avocat (2).	»		20
Le Sr Maloteau, avocat (3).	»		20
RUE MERDENCHON.			
Arnoud Josson, marchand de bas (4).	»		30
Nicolas de Forest, marchand de bas.	»		30
Philippe Roty, rentier.	»		40
Jean-François Roty, son frère, rentier.	»		40
Pierre Nay, marchand de bas (5).	»		30
Pierre-Joseph Dupret, rentier.	»		60
Gérard Serré, marchand.	»		20
RUE MADAME.			
Guillaume-François Baclan, marchand de bas et receveur de la paroisse (6).	»	20	20
RUE DES CARLIERS.			
Le brasseur de Saint-Pierre.	»	10	
Arnoud Lefebvre, marchand de bas (7).	»	60	
L'avocat Bauduin.	»	20	

(1) N. G. T. III, 139.
(2) N. G. T. II, 269.
(3) N. G. T. II, 545 (Henri-Philippe) ou 548 (Ferdinand-Ignace).
(4) N. G. T. II, 391.
(5) Cf. Grande rue de Saint-Piat ci-dessus.
(6) N. G. T. I, 159.
(7) Sr de Bary, de Lannoy, conseiller assesseur des finances de Tournai. N. G T. II, 45.

		1696	1706-1708
Poissonceaux.			
Michel d'Assonville, notaire royal	Livres	20	
Jacques le Terre, marchand (1).	"	30	50
Le Sr Vanlerberghe, procureur au Parlement.	"	20	
Le Sr Joseph du Pret, marchand de fer (2).	"	60	
Bon Ablay, maître plombier (3).	"	5	
Jacques Wattrigant, marchand de chaux (4).	"	60	
Un valet, une servante.	"	3	
Hubert-Gery Descault, marcd (5).	"		20
Le Sr Michel de Gouy, marcd (6).	"		40-50
Le Sr Noël du Pré, son beau-père (7).	"		40
Le Sr Jacques Dismal, marcd.	"		40
Le Sr Philippe Dismal.	"		40
La Taille-Pierre.			
Lamoral-Jacques Dailly, rentier petit.	"	20	
Jean-Baptiste Baudechon, marchand de charbon (8).	"	30	40

(1) Cf. Famille Houzé de l'Aulnoit, p. 316.

(2) N. G. T. III, 144. Son fils fut anobli en 1726.

(3) N. G. T. I, 109.

(4) N. G. T. III, 646. Sa fille épousa Michel de Gaest, écuyer Sr de Corbry et de Braffe.

(5) Sr du Quesnoy et du Rosoir, bailli de Warcoing. N. G. T. I, 630.

(6) Juré de Tournai en 1702. Auteur de la Famille de Gouy d'Anseroeul. Cf. Annuaire de la Noblesse, 1865, p. 108.

(7) Conseiller garde-scel au bailliage de Tournai. N. G. T. III, 142.

(8) J.-B Baudechon, échevin en 1709. N. G. T. I, 193.

		1696	1706-1708
Jean-Baptiste Vranx, son gendre (1).	Livres		20
Rue Cauwe (2).			
Deux maîtresses d'école.	"		
Rue des Jésuites.			
Le S[r] Laurent, avocat.	"	20	
Une servante et un valet.	"		
Le S[r] Pierre Blauwet, marchand de bas.	"	40	
D[elle] Marie-Antoinette Wattripont, rentière.	"	30	20
Gérard Spillebien, marchand de bas.	"		
Le sieur Adrien-François Zivert, marchand (3).	"	60	
La veuve du S[r] Zivert (4).	"		60-40
Anne-Marie Le Luitre, rentière.	"	30	
D[elle] Scorion.	"		20
D[elle] Limbourg (5).	"		40
Rue de la Ture.			
Dam[elle] Thérèse du Chambge, rentière, *veuve du S[r] Van Rode* (6).	"	30	40
Deux servantes.	"	4	

(1) Natif de Lille, inscrit en 1708 seulement. Cf. Annuaire de la Noblesse, 1852, p. 296.

(2) Actuellement rue des Procureurs.

(3) Décédé en 1703. N. G. T. III, 697.

(4) Marie-Aldegonde Caniot.

(5) V. p.

(6) Veuve en premières noces de Philippe de Brienne, bailli de Warcoing, et en secondes de Denis van Rode, prévôt de Saint-Amand, échevin de Tournai. N. G. T. I, 422.

		1696	1706-1708
N. de Flines, fils de feu Noël, rentier (1).	Livres	20	
Son frère (2).	»	20	
Le Sr Defeu, commis aux vivres.	»	20	
Un valet, une servante.	»		
Delle Locar, rentière.	»	30	
Melle sa fille.	»	15	
M. de Beaupret, marié avec la fille Mme Méaulne (3), petite rentière.	»	20	
Le Sr Jacques Clippele, rentier (4).	»	60	
Melle Saint-Aubin (5).	»	15	
Melle Adrienne de Flines, veuve Limbourg et ses filles (6).	»	60	
Un valet, une servante.	»	3	
Le Sr J.-B. Marlier, rentier (7).	»		60
Rue Sainte-Catherine.			
Le sieur d'Archies (8), greffier des Etats.	»	60	

(1) Jean-François de Flines, conseiller référendaire à la chancellerie du Parlement, reçu conseiller au Parlement en 1705, mort à Douai. Annuaire de la Noblesse, t. XX, p. 160.

(2) Robert-François, reçu conseiller référendaire à la chancellerie du Parlement en 1706. (Id.).

(3) Claude-Bernard-Louis-Maréchal de Bonpré, gendre de Louis Haccart de Méaulne. N. G. T. II, 163.

(4) Jacques de Clippele, Sr d'Attiche. N. G. T. I. 530. Il s'établit plus tard dans la rue Sainte-Catherine, v. p. 400.

(5) Le Maistre de Saint-Aubin. Nous l'avons trouvée inscrite parmi les nobles dans un rôle de 1702. N. G T. III. 480 et suiv.

(6) Marie-Anne de Flines, veuve de Jean-Joseph van Limbourg, bailli-général de la baronnie de Mortagne. N. G. T. II, 476.

(7) N. G. T. II, 563.

(8) Antoine-François de Harchies, bailli et receveur de l'abbaye de Saint-Amand, greffier héréditaire des Etats du bailliage de Tournai. N. G. T. II, 181.

		1696	1706-1708
Le notaire Plateau.	Livres	20	
Le S[r] de l'Or, commissaire aux vivres.	"		30
La veuve Sclippele, rentière (1).	"	30	
Le S[r] Jacques de Clippele, marchand (2).	"		50
Jeanne-Françoise Grau, sa sœur (3).	"		25

RUE DU WEZ.

Le S[r] du Moulin, seigneur de Marquain en partie.	"	10	
Un maître d'école.	"		

Paroisse Saint-Pierre.

RUE DES BRASSEURS (4).

Georges Parmentier, maître brasseur à l'Estoile.	Livres	10	
Une servante et un valet.	"	3	
Renard Buyet, id., à la Rose.	"	8	
Louis d'Autrive, id., au Griffon.	"	10	
Jaspard Lorthioir, procureur ès cours layes et notaire.	"	20	
Jean-François Lorthioir, avocat.	"	20	

(1) Françoise du Mortier, veuve de Pierre de Clippele, S[r] d'Attiche. N. G. T. I, 529.

(2) Fils de la précédente.

(3) Jeanne-Françoise Grau, sœur de Marie Grau qui avait épousé Jacques de Clippele. N. G. T. II, 136.

(4) Cette rue et la suivante ne sont pas nommées dans notre texte : un recensement contemporain nous a permis de réparer l'omission.

	1696	1706-1708
Rue du Pot d'Etain.		
Jean de Douay, fils, pelletier et marchand de bas. »	20	
Jean de Douay, père, rentier. »	20	
Rue du Pulau.		
M. Jacquelart, docteur en médecine (1). »	10	
M. de le Vigne, châtelain de Leuze, rentier (2). »	60	
Une servante et un valet. »		
Laurent Masure, marchand de beurre. »	20	50
Christophe Baucamp, marchand de bas. »	20	
Gilles Baucamp (3). »		50-40
Jeanne Derasse, veuve du Sieur du Rieu, rentière (4). »	20	30
Catherine de Rasse. »		30
Jeanne Pels, veuve de Martin Hennart, marchand de bas. »	20	
Pierre Scapcooman, marchand, rentier (5). »	60	60
Jacques Lahaise. »		20
Robert Farin. »		25
Jacques de Surmont, rentier. »	20	

(1) N. G. T. II, 361.
(2) Jacques-Procope, seigneur du château de Havinnes et d'Argy. N. G. T. III, 611.
(3) de Beaucamps, fils de Christophe.
(4) N. G. T. III, 328.
(5) N. G. T. III, 478.

		1696	1706-1708
Jacomo de Surmont, marc^d (1).	Livres		30
Marguerite de Rache, veuve de Charles Lefebvre, orfèvre (2).	»	3	
Pierre Lahaise, marchand de bas (3).	»	40	50
Un valet et une servante.	»		

RUE DU CHEVAY-SAINT-PIERRE.

Le Sieur Jean Scapcoman, marchand (4).	»	60	60

RUE DU PUITS-WAGNON.

Melle Catherine Hoverlant, marchande (5).	»	20	40
Jean Muidavaine, maître filletier, marchand de bas.	»	20	20
Jacquelin Vandale, veuve de (Arnoud) Willemer, rentier.	»	20	

Paroisse Saint-Nicaise.

RUE DE LA ROCQ (6).

M. Antoine Thieffries, bon rentier, ci-devant dépositaire du bailliage (7).	Livres	60	60
Le S^r avocat de Lionne.	»		20

(1) Jacques, dit Jacomo de Surmont, seigneur de Vieille-Croix. N. G. T. III, 307. Nous pensons que ce nom et le précédent s'appliquent à une seule et même personne.

(2) Aïeule de Piat et de Marc Lefebvre, les grands industriels tournaisiens du XVIIIe siècle.

(3) Ses descendants s'appelèrent La Haise de Fontenelle.

(4) Magistrat de Tournai de 1687 à 1706. N. G. T. III, 478.

(5) N. G. T. II, 310.

(6) Partie de la rue roc Saint-Nicaise appelée petite roque ou roquette Saint-Nicaise.

(7) N. G. T. III, 545.

		1696	1706-1708
Rue des Aveugles.			
D^elle Vangermez, veuve Fromont (1).	Livres		20
Coin de la Roquette.			
Le Sr Herbau, rentier (2).	»		60
Rue Prevost.			
Le Sr Jean-Baptiste Dubois, maître de la poste.	»	6	
Trois postillons et une servante.	»		
Rue a Poix (3).			
Pierre Thieffries, rentier (4).	»	20	20
M. Couvreur, avocat (5).	»	20	
M. Ranson, rentier (6).	»	60	60
M. Felleries, rentier, pensionnaire chez le Sr Ranson.	»	20	
M. Losée, avocat.	»	20	
Melle Scorion, veuve du Sr Vissery, officier de cavalerie (7).	»	3	

(1) Marie-Jeanne de Vangermez, veuve de Henri de Froidmont. N. G. T. III, 589.

(2) Jacques-Louis Herbaut. N. G. T. I, 636.

(3) Les quatre personnages dont les noms suivent habitaient dans la partie de la rue roc Saint-Nicaise appelée autrefois *basse roque ;* le reste de la liste appartient à la rue As-Pois.

(4) Frère d'Antoine ci-dessus.

(5) François-Mathieu, avocat au Parlement de Flandre, échevin de Tournai en 1697 et 1698. N. G. T. I, 601.

(6) Joseph Ranson ou Rasson, Seigneur de Mourcourt. N. G. T. III, 224.

(7) Claire Scorion, veuve en premières noces de Henri de Sandrasky, en secondes, de Charles-Antoine Cocquiel, dit le Merchier, et en troisièmes, de Charles de Vissery, écuyer, Seigneur de Coudekerque. N. G. T. III, 636.

Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

		1696	1706-1708
GRANDE RUE.			
M. du Fay, rentier (1).	Livres	60	
Un valet et une servante.	»	3	
Le Sr Leroy, greffier de la maréchaussée, petit rentier.	»	20	
Une servante et un valet.	»	3	
Pierre Desmaitre, officier de hautes œuvres.	»	4	
Marie Inglebert, maîtse d'école.	»	1	
Le Sr Caulier, avocat.	»	20	
Le Sr Van Melle, procureur au Parlement.	»	20	
Deux servantes.	»	4	
M. Donché, avocat, pensionnaire chez ledit Van Melle (2).	»	20	
RUE D'AUDENARDE (3).			
Le Sr Jean-François Rose, bon rentier (4).	»	60	60
Delle Perdu.	»		20
Le Sr avocat Delerue, fils (5).	»		20
Jean Lefebvre, rentier.	»	20	

(1) Jacques, licencié ès lois, Seigneur de la Tourette à Reveaux, époux d'Élisabeth de Formanoir de la Cazerie. N. G. T. II, 40.

(2) François Douche, reçu conseiller au Parlement le 26 Mai 1696 et président à mortier en 1705 (Cf. Hist. du Parlement de Tournai, par Pinault, p. 113 et Le livre noir du patriciat tournaisien, par le Cte P. du Chastel, p. 52 et 55).

(3) De nos jours rue des Augustins.

(4) Jean-François Rose, licencié ès droit, magistrat de Tournai en 1664. N. G. T. III, 395.

(5) Etienne-François de le Rue de Bempte et de Meulbeke, époux de Marie-Philippine de Cambry de Baudimont. N. G. T. III, 412.

		1696	1706-1708
RUE MUCHE-VACHE.			
D^elle^ Tordreau, sœur de M. de Crupilly (1).	Livres		30
RUE DE L'ECORCHERIE.			
Le Sr Delerue, avocat (2).	»		20
Le Sr Laurent Drué (3).	»	20	30
Le Sr Dupont, avocat.	»	20	

Paroisse Saint-Quentin.

GRAND MARCHÉ (4).			
La veuve Arnoud du Poncheau, marchande de lin et matelas.	Livres	20	
Le S^r^ de la Wœstine, rentier (5).	»	60	60
Isaac du Mortier, marchand traiteur, débiteur de vin.	»	20	
Pierre Court, march^d^ provençal.	»	20	
Hugues Chasse, quincailleur.	»	30	30
Jean François Sory, boulanger.	»		20
RUE DE COLOGNE.			
Estienne de le Motte, marchand.	»	30	30
Jean-François Dugardin, marchand de bas.	»	20	

(1) Marie-Ursule Tordreau, fille de Charles, échevin de Valenciennes, anobli en 1657 avec tout le magistrat de cette ville par le Roi d'Espagne. N. G. T. III, 569. Apparemment le gouvernement français ne reconnut pas cet anoblissement.

(2) Jacques-François Delerue, père d'Etienne.

(3) Capitaine du Serment de Saint-Georges, père d'Albert Druez, qu'on a vu plus haut.

(4) Côté de l'église de Saint-Quentin.

(5) Jacques-François de la Wœstine, Seigneur du Plouy. N. G. T. II, 40 et Le livre noir du patriciat tournaisien, p. 33.



		1696	1700-1703
Le Sr Antoine de le Vingne, fils de Bon, marchand.	Livres		20
Adrien-François Zivert, marchand (1).	»		50
Nicolas Ledoux, maître esperonnier.	»	20	20
Gilles Carette, marchand de vin et maistre orfèvre.	»	30	30
Jean de Lattre, marchand chaudronnier.	»	40	

MARCHÉ A LA PAILLE.

M. Antoine Ternois avocat (2).	»	20	20
Jean Hurteur, charretier de Lille.	»	30	
Une servante et deux valets.	»		
D^elle Marie du Chambge, veuve du Sieur Hardy, conseiller au bailliage, rentière (3).	»	30	60

RUE PERDUE.

Grégoire de le Court, procureur postulant des Sièges Subalternes et notaire royal.	»	20	
Bernard Mirou, maître du jeu de paume (4).	»	10	
Jeanne Joveneau, maîtresse de l'autre jeu de paume.	»	10	
Le Sr Gaspard Havet, avocat (5).	»	20	

(1) N. G. T. III, 697.
(2) Conseiller de la Chambre des Arts et Métiers. N. G. T. III, 531.
(3) N. G. T. I, 420.
(4) Cf. Bozière, p. 224.
(5) N. G. T. II, 209.

		1696	1706-1708
Le S[r] Jacques-Philippe du Ray, avocat (1).	Livres	20	20
Guillaume-Ignace Stéphany, receveur.	»	20	30-40
Le Sieur François Leman, licencié en médecine (2).	»	10	
Joseph Serquy, vendeur de volailles à Saint-Georges.	»	20	
D[elle] la veuve du Conseiller Surmont (3).	»		40
La veuve Dupret.	»		40

Réduit.

Marie-Jeanne Casse et deux de ses sœurs, maîtresses d'école à l'enfant Jésus, enseignant par charité.	»		

Reprise de la Place (4).

Sébastien Saillart, médiocre marchand de grains.	»	20	20
Pierre Masquillier, m[nd] de drap.	»	40	
Jacques Helbran, marchand drapier et toilier.	»	20	20
Denis Baudechon, marchand de vin (5).	»	30	40

(1) Magistrat de Tournai de 1702 à 1715. N. G. T. III, 317.

(2) Médecin, pensionnaire de Tournai, auteur d'un manuscrit intitulé « Mémorial des choses advenues à Tournai de 1696 à 1735. » N. G. T. II, 442.

(3) Agnès de la Chapelle du Hannocq, veuve de Jacques de Surmont. N. G. T. III, 510.

(4) Depuis le beffroi jusqu'à la rue de Cologne; c'est le côté appelé rang des drapiers.

(5) N. G. T. I, 193.

		1696	1706-1708
Simon Dumont, drapier.	Livres	20	
Sa veuve.			20
Gilles Duburcq, drapier.	»	30	
Jacques Cauvin, marchand de dentelles.	»	30	
Isidore Longueville, débiteur de vin (1).	»	30	
La veuve Isidore Longueville et son fils, marchands de vin.	»		60
Gérard Ernoud, drapier.	»	20	
Marie Bauduin, veuve de Gérard Ernoud, drapier.	»		20
L'AUTRE RANG DE LA PLACE (2).			
Le Sr Jacques Havet, marchand de bas (3).	»	60	60
Philippe Crocq, débiteur de vin.	»	20	
M. du Gardin, conseiller pensionnaire aux Etats.	»	80	
Un valet et une servante.	»	3	
M. Jean Scorion, bailli d'Espierres (4).	»	60	
Jeanne-Marie Scorion, rentière (5).	»	20	
Françoise Frère, veuve de Toussaint Cheminot, tenant boutique de liqueurs.	»	20	

(1) N. G. T. II, p. 486.

(2) « Allant vers le bailliage » est-il écrit dans le registre de 1706 ; c'est-à-dire depuis le Beffroi jusqu'à la rue des Maux.

(3) Echevin en 1702, décédé en 1707. N. G. T. II, 207.

(4) Seigneur de la Blommerie. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1868, p. 319.

(5) Sœur du précédent et de Robert Scorion. Id., p. 315.

		1696	1706	1708
Robert du Vinage, cabaretier et débiteur de vin.	Livres	20		
Louis-Gabriel Ternisien, gros débiteur de vin.	»	30		
Un valet et deux servantes.	»	5		
Jacques de Plisse, gros débiteur de vin, *cabaret*.	»	30		30
Pierre de Plisse, son fils, marchand de vin.	»	30		

RUE DES MAUX.

		1696	1706	1708
M. de Vaudœuil, lieutenant de la maréchaussée, gendre du Sr Presin (1).	»	3		
Delle Anne-Gabrielle Presin, fille de Jean (2).	»			30
Bon de le Vigne, marchand (3).	»	60		
La veuve Bon de le Vigne.	»			40
Jean-Baptiste Gouy, rentier.	»	20		
Marguerite Sellier, veuve de Jaspard Mourcourt, banquière et son fils.	»	120		
Deux servantes.	»	4		
Le Sr J.-B. Dumortier, licencié en médecine (4).	»	10		

(1) Amable Maupoint, Seigneur de Vendeul, conseiller du Roi, lieutenant prévôt de la maréchaussée de Flandre et de Hainaut, gendre de Pierre Presin, Seigneur de la Grard'Croix à Froyennes, greffier et échevin de Saint-Brice. N. G. T. III, 165.

(2) N. G. T. III, 165.

(3) Cousin de Bon de le Vingne qui habitait rue Saint-Martin; il était capitaine du Serment de Saint-Georges.

(4) N. G. T. II, 680.



		1696	1706-1708
Le Sr Jacques-Joseph Presin (1).	Livres		40
L'avocat Mallet.	»		20

Paroisse Saint-Jacques.

Rue Saint-Jacques (2).

Jeanne Pels, veuve de François de Hose, aubergiste au Lion blanc.	Livres	10	
Le sieur Pierre Lefebvre, rentier.	»	60	
Les delles Lefebvre.	»		40
Pierre Rousseau, cabaretier, débiteur de vin.	»	30	20
Le Sr Berland, apothicaire (3).	»	10	30
Un valet et une servante.	»	3	3
Jean-Joseph Ricquet, aubergiste à la grande Estoile.	»	10	20
Un valet et une servante.	»	3	3
Denis Pissenier, maître savonnier.	»	20	25
M. Lafosse, rentier.	»	60	
Delle Marie Lafosse, sa sœur.	»	20	
Le sieur Dubois, procureur au Parlement.	»	20	
Gilles Rose, maître apothicaire, rentier (4).	»	60	60
Le Sr Nicaise Caniot, rentier (5).	»	60	

(1) Greffier de l'échevinage de Saint-Brice, conseiller trésorier-général de Tournai, il fut anobli en 1754. N. G. T. III, 166.

(2) Y compris la rue du Bourdon Saint-Jacques.

(3) Honorable homme Michel Berland, frère de Mme de Rabecq. Sa fille épousa Henri Maloteau, Sr de Millevoye. N. G. T. I, 220.

(4) N. G. T. III, 395.

(5) Juré de Tournai de 1686 à 1689, mort en 1703. N. G. T. I, 383.

		1696	1706-1708
Le Sr Zivert, son beau-fils (1).	Livres	20	20
La veuve du Sr Scorion, rentière, et sa fille (2).	»	40	
Deux servantes.	»	4	
Le Sr Thiéry Errembaut, rentier (3).	»	60	
Le Sr Baclan, avocat (4).	»	20	
Le Sr Coutteau, avocat.	»		20
Jean Vinchent, tabellion (5).	»		20
Jean-François Rose, apothicaire (6).	»		30
Anne-Henriette Créteau et son frère (7).	»		30
Le Sr procureur de Vallet.	»		20

RUE DES CORRIERS.

Marie-Aldegonde Haché, maîtresse d'école.	»		
Nicolas Daman, maître d'école.	»		
Pierre Lenglet, charretier de Douai.	»	30	
La veuve Dismal, brasseur à Sainte-Catherine.	»		

(1) Adrien-François, échevin de Tournai. N. G. T. III, 697.

(2) Élisabeth van der Meulen ou du Moulin, veuve de Robert Scorion, Sr d'Ackelghem. Annuaire de la Noblesse, 1868, p. 320.

(3) Sr de Beaurepaire, bailli des États du Tournaisis, il fut anobli en 1699. Il était neveu du président Louis Errembault. Cf. La Noblesse Belge.

(4) N. G. T. II, 158.

(5) N. G. T. III, 626.

(6) Fils de Gilles ci-dessus.

(7) N. G. T. I, 604.

Sur les Salines.

		1696	1706-1708
Le S[r] Nicolas Jacquerye (1).	Livres	25	
Pierre Buyet, maître brasseur à Saint-Jacques.	»	6	
Ph. Dugardin, m[tre] brasseur (2).	»	6	
Un valet, une servante.	»	3	
Jean Dismal, brasseur à l'escu.	»	6	
Pierre Buyet, brasseur à Saint-Hermès.	»	10	
Deux valets, une servante.	»	5	
Pierre-Salomon Landrieu, brasseur à Saint-Hermès.	»	10	20
Un valet, une servante.	»	3	
La veuve Lesage, teinturière.	»	20	
Luc Dismal, brasseur à Saint-Jean.	»	20	20
Un valet, une servante.	»	3	3
La veuve Georges Brassart, brasseur à Saint-Laurent.	»	20	20
L'avocat Brassart, son fils.	»		20
Denis-Joseph Baulin, march[d] (3).	»	20	
Un valet et une servante.	»	3	
M. Doison, docteur en médecine (4).	»	10	
Marguerite Ternois, veuve de Georges Sellier, brasseur au Pélican.	»	10	
Un valet.	»	1	

(1) S[r] de Fréchies, licencié ès lois, bailli d'Howardries. N. G. T. II, 368.

(2) N. G T. II, 96.

(3) N. G. T. I, 198.

(4) Marc Doison, de Vendegies-au-Bois, médecin ordinaire du roi, médecin pensionnaire et échevin de Tournai ; son fils Philippe-Joseph fut anobli en 1739. N. G. T. I, 658.

		1696	1706-1708
Le Sr Vanlerberghe, procureur au Parlement.	Livres	20	
Jaspard de le Vigne (1), march^d^.	»	30	
Bon Delevigne (2), *marchand savonnier.*	»		30
Charles Saillart, marchand de chevaux.	»	20	
Le sieur Perdu (3), docteur en médecine.	»	10	
Ignace Morelle, aubergiste à la Petite-Nef.	»	10	

ALLANT AU VIEL MARCHÉ AUX POISSONS.

Jacques Balenghien, procureur au Parlement.	»	20	
Le Sr Warcqueau, id.	»	20	
Abraham-Roch Guelton, notaire.	»	20	
Le sieur de le Fosse, trésorier du Tournaisis (4).	»	60	
Deux valets et deux servantes.	»	6	

RUE DE LA TESTE D'ARGENT.

Guillaume Desquenne, marchand toilier.	»	20	
Joseph Leriche, traiteur.	»	20	

(1) Fils aîné de Bon cité, p. 000. Nous le trouvons rue de l'Abliau en 1706-1708.

(2) Frère du précédent, échevin en 1714.

(3) Philippe-François, médecin pensionnaire de la ville, mort en 1702. N. G. T. III, 74.

(4) Laurent de le Fosse, trésorier-général des États de Tournai et Tournaisis pendant 56 ans, Sr de la Locquerie et du Margnais, anobli en 1696 est l'auteur de la famille des barons del Fosse et d'Espierres.

		1696	1706-1708
Rue de le Cigne.			
La d[elle] veuve du Fay (1), rentière et sa fille (2).	Livres	30	30
Jean-Baptiste Devoir, aubergiste à la Grande-Nef.	»	10	
Le S[r] Dupont, avocat, père.	»	20	20
Le S[r] Nicolas-François Dupont, son fils, docteur en médecine.	»	10	
M[elle] Rose, veuve du S[r] Créteau, docteur en médecine et rentier (3).	»	20	
Antoine Lestienne, traiteur.	»	20	
Rue Piquet.			
Le S[r] Cantaloup, rentier (4).	»	60	
Pierre Gobert, procureur au Parlement.	»	20	
Jean Van Houte, aubergiste au Louvre.	»	10	20
Un valet, une servante.	»	3	3
Le S[r] Buyet, avocat.	»		20
Rue des Bouchers (5).			
M. Wasberghe, rentier.	»	30	
Jeanne Odolf, veuve de Philippe Petit et son fils, jeune médecin.	»	10	

(1) Judith Manneke, veuve de Jacques du Fay. N. G. T. II, 42.

(2) Marie-Jeanne du Fay, dame de Rongefort. N. G. T. II, 43.

(3) Marie-Catherine Rose, veuve de Claude Cresteau, médecin. N. G. T. I, 603.

(4) Charles, échevin en 1664. N. G. T. I, 388.

(5) Il y avait dans cette rue quinze bouchers en 1696.

		1696	1706-1708
Marché aux bêtes.			
Le Sr Cazier du Breucq (1).	Livres		30
Le Sr de Cocq (2).	»		60
Rue des Carmes.			
Jean-Baptiste Simon, procureur des cours layes et notaire (3).	»	20	
La veuve du procureur Simon (4).	»		30
Le Sr du Chambge, petit rentier (5).	»	10	
Jean-François Prevost, avocat (6).	»	20	20
M. Couteau, avocat.	»	20	
La veuve Luytens, rentière (7).	»	30	60
Un valet, une servante.	»	3	3
L'avocat Becourt.	»		20
J.-B. Sepa (8).	»		20
La veuve du Sr Caniot, avocat (9).	»		20
L'avocat Jacquelart (10).	»		20
M. Ladam, maître du Mont-de-Piété (11).	»		40

(1) Philippe-Albert Cazier, bailli général du temporel de l'Évêché, membre du magistrat de Tournai de 1698 à 1715, anobli et créé chevalier en 1729. N. G. T. II, 440.

(2) Mentionné ci-dessus; sa fille épousa M. Cazier du Breucq.

(3) Dit Simon d'Ombry. N. G. T. I, 425.

(4) Jeanne du Chambge, id.

(5) Gérard, id.

(6) N. G. T. III, 175.

(7) Catherine-Louise Denis, veuve de Gilles Desmarets et de J.-B. Luytens, dont le père, ancêtre des Luytens de Bossuyt, fut anobli en 1627.

(8) N. G. T. III, 482.

(9) Anne Caniot, veuve de Pierre-Salomon Caniot, avocat, conseiller au bailliage de Tournai. N. G. T. I, 385.

(10) Philippe-François-Joseph. N. G. T. II, 361.

(11) V. ci-dessus.

		1696	1706-1708
Le Sr de Surcques, juge des traites (1).	Livres		
Rue du Palais (2).			
M. de Poucques, avocat (3).	»	20	
La ve Paul Gérard, rentière (4).	»	30	40
M. Perdu, avocat (5).	»	20	20
Le Sr Faligant, fermier du vin (6).	»	40	
Jean Vinchent, notaire et tabellionnaire (7).	»	20	
Roland-François Waymel, avocat (8).	»	20	
Le Sr d'Ysembart, rentier (9).	»	40	60
Le Sr Vertegans, avocat (10).	»	20	
Toussaint Godefroy, procureur Parlement.	»	20	

(1) Pierre-Guillaume de Surcques, Sr de Ligny, président-juge des traites de Tournai, Douai et Orchies, fut conseiller au Conseil du Hainaut ; il est parfois qualifié écuyer. N. G. T. III, 499.

(2) Avec la rue des Sœurs-Noires.

(3) Guillaume de Poucques fut conseiller au bailliage et conseiller pensionnaire de la Chambre de Commerce de Tournai. N. G. T. III, 119.

(4) Marie-Catherine de Clippele de Rupilly, veuve de Philippe Gérard, juré de Tournai en 1664. N. G. T. II, 98.

(5) Benoît-Raphaël, gendre de la veuve Gérard. N. G. T. III, 74.

(6) Yves Faligan, Sr de la Croix (Ann. de la Noblesse de Belgique, t. XXXVIII, p. 126).

(7) Tabellion royal et tabellion garde-notes héréditaire. N. G. T. III, 626.

(8) Sr du Parcq, devint avocat-général au Parlement de Tournai et fut anobli par cette charge. N. G. T. III, 639.

(9) Charles-Frédéric d'Ysembart, Seigneur de Vreichem et d'Autour, né à Ath (Cf. Ann. de la Noblesse, t. XXI, p. 306).

(10) Jean-François Vertegans, Seigneur de Nordeloos, fut premier conseiller pensionnaire de Tournai, anobli ou reconnu noble en 1721 et créé chevalier en 1735. Nous le retrouverons dans les rôles de la Capitation sous Louis XV. N. G. T. III, 606.

		1696	1706-1708
Anne Malfait, veuve de.... du Pret, rentier (1).	Livres	30	
Le S[r] Louvigny, docteur en médecine (2).	»	10	
Le S[r] de le Rue, procureur au Parlement.	»	20	
Claire Montrepin et Jeanne-Françoise Duvivier, maîtresses d'escole.	»		
Rue Clacquedenne.			
Le S[r] d'Holain, bailly de Warcoing et rentier (3).	»	60	

Paroisse Saint-Brice.

		1696	1706-1708
Rue du Becquerel.			
M[elle] Marie du Rieu, veuve du sieur Hierosme de le Vigne, rentière (4).	Livres	30	
D[elle] Anne-Marie de le Vigne.	»		25
Ph. Lannoy, avocat.	»	20	
M. de la Hamayde (5).	»	60	
Un valet et une servante.	»	3	

(1) N. G T. III, 143.

(2) Gendre de la veuve du Pré. N. G. T. II, 504.

(3) Jean-Nicolas, S[r] du Moncheau, licencié ès lois, membre du Magistrat de Tournai de 1679 à 1686. N. G. T. II, 290.

(4) Décédée en 1698. N. G. T. III, 611.

(5) François-Joseph de la Hamayde, seigneur de Soubrechies, capitaine au service de France, ensuite échevin et juré de Tournai, était frère du seigneur de Warnave, qu'on a vu ci-dessus. Il protesta de sa qualité de gentilhomme; sans la contester, les consaux renvoyèrent sa requête à l'année suivante. Cf. Annuaire de la Noblesse, t. XXVIII, p. 162).

		1696	1706-1708
Le Sr François-Louis de Callonne, Sr de Meurchin (1), fief et bon rentier.	Livres	60	
Un valet et une servante.	»	3	
Trois damelles ses sœurs, rentières, libres de condition.	»	30	
Le sieur Jacques Hudsebaut, bon rentier (2).	»	60	
Jacques-Hyacinthe Hudsebaut, bon rentier (3).	»	60	
Deux servantes et un valet.	»	5	
M. de Moulembay, rentier (4).	»	60	
Michel de Gouy, marchand et bon rentier (5).	»	60	
Le Sr Lafosse, avocat.	»		20

RUE DES CACHETS.

Le Sr Frédéric Le Tellier, rentier (6).	»	30	

(1) Aïeul du célèbre contrôleur-général de Louis XVI; celui-ci naquit à Douai, son père étant conseiller au Parlement de Flandre. N. G. T. I, 350.

(2) N. G. T. II, 331.

(3) Anobli en 1698 par l'achat d une charge de Conseiller-Secrétaire du Roi.

(4) Me Charles de Moulembay, conseiller, lieutenant particulier du bailliage de Tournai, anobli par l'achat d'une charge de Conseiller-Secrétaire du Roi. N. G. T. II, 742.

(5) Juré de Tournai en 1702. Cf. Annuaire de la Noblesse, t. XIX, p. 108.

(6) Seigneur de Fauchelles et avocat au Parlement. Cf. Annuaire de la Noblesse, t. XXII, p. 322.

		1696	1706-1708
Rue d'Obeny (1).			
La veuve du sieur Jacques Vranx, rentier.	Livres	30	
Le sieur Charles Portois, avocat (2).	»	20	
Le Sr Jacques Van Rode, avocat (3).	»	20	
Delle Catherine-Thérèse du Fay (4).	»		50
Le Sr Brifau.	»		20
Rue de la Barre Saint-Brice.			
Gillette Inglebert, veuve de Pierre Lestienne, marchand de bas.	»	20	
Guillaume du Rieu, rentier (5).	»	20	
Trois maîtresses d'école.	»	3	
Le Sieur Houfflin, avocat.	»	20	
Antoine Henry, rentier.	»		60
Ignace Henry, son frère.	»		30
Rue de Cordes.			
Jean, Simon, Agnès et Marguerite Carette, frères et sœurs, rentiers.	»	30	
Agnès Carette.	»		40

(1) Actuellement rue de Rasse.

(2) Né à Renaix, membre du magistrat et conseiller pensionnaire de Tournai. N. G. T. III, 112.

(3) Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires, t. I, p. 398 et N. G. T. III, 341.

(4) N. G. T. II, 40.

(5) Membre du Magistrat de Tournai en 1664. N. G. T. III, 330.

Rue de l'Abliau (1).

		1696	1706-1708
Pierre Bonnet, notaire royal (2).	Livres	20	
M. Quequelberghe, procureur au Parlement.	»	20	
Pierre-Albert Lequint, id.	»	20	
Le Sr Letteur, avocat.	»	20	
Le Sr Lespagnol, avocat.	»	20	
Le Sr Segar, président des traites.	»	30	
Quatre maîtresses d'école.	»		
Le Sr Jacques Marlier, rentier (3).	»	60	60
Deux servantes.	»		
Le Sr Marlier, son frère.	»	60	
Gaspard de le Vigne, marchand (4).	»		40
Jean Garin, brasseur.	»		40

Sur le Quay.

		1696	1706-1708
Melle Françoise de Moulembay, rentière.	»	20	
Melle Barbe Moulembay, sa sœur, veuve du Sr Van Acre, rentière (5).	»	30	
Catherine-Françoise Renuit, rentière (6).	»		20
Robert Grau, marchand (7).	»		60

(1) Aujourd'hui rue des Campeaux.
(2) N. G. T. II, 227.
(3) Id. III, 562.
(4) Déjà cité p. 413.
(5) N. G. T. II, 742.
(6) Id. III, 320.
(7) Id. II, 135.

		1696	1706-1708
Rue de Pont.			
Le sieur Jean-Baptiste Berlo, rentier (1).	Livres	40	40
Marie-Thérèse Berlo, veuve de N. Cambier, rentier.	»	30	30
Jacques Dismal, marchand, et sa sœur.	»	40	
La veuve Pierre Surmont, rentière (2).	»	30	
Le Sr Pierre Surmont.	»		50
Le Sieur Jacques Liévou, marchand (3).	»	60	
Le Sieur Ignace Liévou, *rentier* (4).	»	60	60
Robert Grau, marchand (5).	»	60	
M. Delattre, docteur en médecine.	»	10	
Jacques Wattecamps, père, tanneur.	»		20
Delle Marie de la Fosse, rentière.	»		40
Rue du Quesnoy.			
Marc-Antoine Lericq, rentier.	»	60	50
La veuve Dumortier, rentière.	»	30	

(1) Id. II, 233.
(2) Adrienne-Marguerite Haugoubart, veuve de Pierre de Surmont. N. G. T. III, 509.
(3) Né à Cambrai, membre du Magistrat de Tournai de 1669 à 1685, décédé en 1705. N. G. T. II, 473.
(4) Fils du précédent, membre du Magistrat de Tournai de 1688 à 1694.
(5) Cité plus haut; il habitait, croyons-nous, au coin de la rue de Pont et du quai Saint-Brice.

		1696	1706-1708
Denis Vandale, rentier (1).	Livres	40	40-30
Le sieur Nicolas Baulin, rentier (2).	»	60	
N. Baulin, son fils, avocat (3).	»	20	
Deux maîtresses d'école.	»		
Le sieur Jean-François Felleries, avocat (4).	»	20	
Le sieur Jean-Baptiste Felleries, son fils, avocat.	»	20	
Ph. Liart, marchand de bas.	»	20	30-40
M. de Pollinchove, ancien conseiller (5).	»		40

RUE DE MORELLE.

Guillaume-François Bernard, marchand de laine (6).	»	20	
Le Sr Portois, avocat (7).	»		20

RUE NEUVE.

Etienne Chamart, maître d'école.	»	1	
Jean Liénard, marchand de bas.	»		20

RUE DE MARVIS.

Pierre Couvin, marchand gantier.	»	30	30
Jacques Renuyt, marchand de bas (8).	»	20	

(1) N. G. T. I, 609.
(2) Id. I, 199.
(3) Denis Baulin, conseiller au bailliage; sa fille épousa le baron de Cazier.
(4) Décédé en 1698. N. G. T. II, 47.
(5) V. p. 367.
(6) Cf. Cte du Chastel. Généalogie de la famille Bernard, p. 111.
(7) V. p. 419.
(8) Décédé en 1705. N. G. T. III, 320.

		1696	1706-1708
Le Sr Renuyt, rentier (1).	Livres		30
Jeanne le Blan, veuve de N. Mailliet, marchande de bas.	»	20	
J.-B. Maillié, marchand de bas.	»		30
Michel Cambier, marchand de chevaux.	»	30	30
Antoine de le Vigne, marchand de sel et d'huile (2).	»	30	

RUE SAINT-BRICE.

La veuve Pierre Monnier, aubergiste au Chapeau vert.	»		
Le Sr Pollereau, marchand (3).	»	60	
Deux servantes.	»	4	
François Lucas, maître d'école.	»		
Pierre et Jean Spillebien, frères, marchands de bas.	»	20	
Jacques-Albert Spillebien, avocat.	»	20	
Pierre Pontus, marchand de bas et rentier.	»	40	
Jaspard Petit, marchand de bas.	»	20	
Nicolas Vandal, bon rentier (4).	»	60	
La veuve Thiébaut Taffin, née Catherine Lamy.	»		25

(1) Fils du précédent, magistrat de Tournai en 1706.
(2) Frère de Bon, cité p. 394.
(3) Bailli du temporel de l'abbaye de Saint-Martin. N. G. T. III, 139.
(4) N. G. T. I, 609.

		1696	1706-1708
Rue du Sceau.			
Gaspar du Pret, rentier (1).	Livres		60
Marie Monart, veuve de Nicolas Vandale, rentière (2).	»		30
Rue Hagne.			
Erasme-Pierre Petit, marchand.	»	20	
François Ramart, rentier.	»	40	
Michel Liart, marchand de bas.	»	20	
Rue Cambron.			
Le S[r] Jacques Frighem, *rentier*.	»	40	40-30
Rue des Tanneurs (3).			
La veuve Bon Josson, brasseuse (4).	»	5	
Un valet et une servante.	»	3	
Sébastien Josson, son neveu, avocat (5).	»	20	
Pierre Fabien Bernard, marchand (6).	»	20	30
Philippe Dismal, marchand.	»	40	
Marie-Madeleine et Florence Odolf.	»		20
Jacques Wattecamp, tanneur.	»		30

(1) Cf. N. G. T. III, 145, note 1.
(2) V. p. 423.
(3) Située sur l'emplacement du quai Vifquin.
(4) Barbe Sellier, veuve de Bon Josson ; sa fille épousa Ghislain Falligan, S[r] de la Croix. N. G. T. II, 391.
(5) N. G. T. II, 392.
(6) Cf. C[te] du Chastel. Généalogie de la famille Bernard, p. 109.

		1696	1706-1708
Guillaume Isbecq, gantier (1).	Livres		25
La veuve Pierre Dupret, tanneur.	»		20
Jean de le Bury, brasseur (2).	»		30

Paroisse Saint-Jean.

Rue des Croisiers.

Jacques le Roy, marchand de bas.	Livres		20
Jean Wattecamp, tanneur.	»		20

Placette Saint-Jean.

Nicolas du Laurent, tenant billard.	»	4	
Les enfants Pierre Quievy, marchand de bas.	»	20	
Pierre Carette, marchand tanneur.	»		20

Rue du Poncheau, dite du Luchet.

La veuve Pierre Lamy, rentière, marchande (3).	»	30	60
Le sieur Robert Scorion de Léaucourt, avocat (4).	»	20	
Nicolas Gérard, marchand de bois.	»	30	

(1) N. G. T. II, 348.
(2) Id. I, 330.
(3) Marie-Catherine de Bacq, veuve de Pierre Lamy.
(4) Robert Scorion, seigneur de Léaucourt, échevin et greffier héréditaire de Tournai, anobli en 1723 avec quatre degrés paternels et maternels et confirmation d'armoiries; il avait épousé Marie-Catherine-Louise Lamy, fille de Pierre ci-dessus. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1868, p. 316.

		1696	1706-1708
Pierre-Joseph Odolf, marchand de grains.	Livres	30	40
Claude Gillart, fermier des moulins de la ville.	»	40	
Jean Lefebvre, maître batelier.	»	40	
Deux servantes et un valet.	»		

Paroisse Saint-Nicolas.

Quai.

Le sieur Jean-François du Mortier, rentier ecclésiastique (1).	Livres	40	
Le Sr Brisseau (2).	»		20
M. Pissot, rentier (3).	»	60	60
Maître Pierre Yolent, procureur au Parlement (4).	»	20	
Maître Memesse, procureur au Parlement.	»	20	

Grande Rue du Chateau.

Jacques Delrue, marchand boulanger.	»		20
Delle Anne-Scolastique d'Huberlant, rentière (5).	»	10	

(1) Né à Lille d'une famille tournaisienne, il était veuf de Marie-Joseph Visart. N. G. T. II, 698.

(2) Jacques-Philippe Brisseau, avocat, échevin de Tournai, conseiller de la Chambre de commerce. N. G. T. I, 314.

(3) François Pissot, garde-magasin de la ville et citadelle de Tournai, doyen des procureurs et receveur-payeur des gages. N. G. T. II, 181.

(4) Une de ses filles épousa Pierre-Joseph Dumortier, avocat au Parlement de Flandre à Douai; la famille Dumon-Dumortier est issue de ce mariage. N. G. T. II, 718.

(5) Veuve d'Amand-François Le Tellier, seigneur de la Cucquière. N. G. T. III, 592.

		1696	1706-1708
Maître Josse Leblon, procureur au Parlement.	Livres	20	
M. de Marbais, avocat au Parlement (1).	»	20	
N. Stordeur, procureur au Parlement.	»	20	
Jean-Baptiste Thieffries, marchand de chevaux.	»	30	
Le Sr Van Biesbrouck, procureur au Parlement (2).	»	20	
La veuve Biesbroucq.	»		20
M. Legay, avocat au Parlement.	»	20	
M. Dubois, avocat.	»	20	
La D^elle^ du Waut, pensionnaire à Saint-André.	»	30	30
D^elle^ Perdu, à Saint-André.	»		20

PARLEMENT DE FLANDRES (3).

M. de Pollinchove, premier président (4).	1000	livres
Ses domestiques.	9	»
M. Bruneau, président à mortier (5).	300	»
Ses domestiques.	8	»

(1) Jean-Louis de Marbais, écuyer, seigneur de Rosenpré, échevin de Tournai en 1686 et 1690, devint conseiller au Conseil d'Artois en 1703. N. G. T. II, 555.

(2) Guillaume van Biesbrouck, époux de Marie-Adrienne Richard. N. G. T. I, 374.

(3) Nous ne possédons la capitation du Parlement que pour les années 1707 et 1708.

(4) Jacques-Martin de Pollinchove, nommé premier-président en 1691, démissionnaire en 1710, habitait rue du Quesnoy. N. G. T. III, 98.

(5) Antoine Bruneau, natif de Lille, et d'abord conseiller pensionnaire de cette ville, mourut à Douai en 1720. N. G. T. I, p. 316.

M. d'Hermaville, id. (1).	300 livres
Ses domestiques.	7 »
M. des Jaunaux, id. (2).	300 »
Ses domestiques.	8 »
M. Couvreur, id. (3).	300 »
Ses domestiques.	7 »
M. de Buissy, id. (4).	300 »
Ses domestiques.	9 »
M. Donche de Beaulieu, id. (5).	300 »
Ses domestiques.	6 »
M. de Pollinchove, id. (6).	300 »
Ses domestiques.	1 »

Chevaliers d'honneur.

Le baron de Morephem étant mort, son gendre, M. de la Plaigne, a la survivance comme chevalier d'honneur (7).	150 »
M. le baron de Rongies (8).	150 »
Ses domestiques.	11 »

(1) Antoine du Bois de Hoves, seigneur d'Hermaville, natif d'Arras. N. G. T. I, 261. Il habitait rue de la Madeleine.

(2) Mathieu Pinault, seigneur des Jaunaux, auteur d'une histoire du Parlement de Tournai, imprimée à Valenciennes en 1701, habitait en 1699 rue du Cloître-Saint-André.

(3) François Couvreur, né à Ath, mort à Douai en exercice. N. G. T. I, 597.

(4) Louis-Philippe Malbaux, dit de Buissy, né à Lille, mort à Douai en exercice. N. G. T. I, 324.

(5) François Donche de Beaulieu, natif de Steenkerque les Furnes, était avocat en 1696 (v. p 404).

(6) Charles de Pollinchove, fils du premier-président, remplaça son père en 1710. Il avait été nommé président à mortier en 1705, lorsque le nombre des présidents du Parlement de Tournai fut porté à huit (Le livre noir du patriciat tournaisien, p. 16).

(7) Cité p. 381. Gaspar Dennetières, seigneur de la Plaigne, son gendre, recueillit sa survivance en 1701. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires, I, 956.

(8) Cité p. 366.

M. le baron de Woërden (1).	150	livres
Ses domestiques.	1	»

Conseillers.

M. d'Angouart (2).	150	»
Ses domestiques.	7	»
M. de Roubaix (3).	150	»
Ses domestiques.	7	»
M. de le Vigne (4).	150	»
Ses domestiques.	3	»
M. de Mullet (5).	150	»
Ses domestiques.	6	»
M. Odemart (6).	150	»
Ses domestiques.	6	»
M. Pollet (7).	150	»
Ses domestiques.	5	»
M. Jacquerye (8).	150	»
Ses domestiques.	7	»
M. de la Verdure (9).	150	»
Ses domestiques.	5	»

(1) Michel-Ange, baron de Woerden, grand-bailli des Etats de Lille (Annuaire de la noblesse de Belgique, t. XL, p. 226).

(2) Michel-Alexandre d'Hangouart de Ligni. Cf. Hoverlant. Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai, t. 73, p. 476.

(3) Alard de Roubaix, de Lille. N. G. T. III, 405, habitait rue Saint-Jacques.

(4) Nicolas-François de le Vigne, né à Tournai, mort en fonctions à Cambrai, habitait rue Saint-Brice. N. G. T. III, 612.

(5) Charles-Albert de Mullet, né à Tournai. N. G. T. II, 752.

(6) Bernard-François Odemar. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 511.

(7) Jacques Pollet, conseiller au bailliage, puis au Parlement. N. G. T. II, 103.

(8) Michel-Baudri Jacquerye, né à Tournai, seigneur d'Estrayelles et de la Balesquière. N. G. T. II, 366. Il habitait dans la paroisse de Saint-Nicolas.

(9) Georges de la Verdure, écuyer, né à Fruges. N. G. T. III, 598, habitait rue de l'Hôpital N.-D.



M. de Maffles (1).	150 livres
Ses domestiques.	11 »
M. Hannecart (2).	150 »
Ses domestiques.	5 »
M. de la Place (3).	150 »
Ses domestiques.	3 »
M. Becuau (4).	150 »
Ses domestiques.	5 »
M. Lescaillet (5).	150 »
Ses domestiques.	6 »
M. de la Hamayde (6).	150 »
Ses domestiques.	2 »
M. de Forest (7).	150 »
Ses domestiques.	3 »
M. Hattu du Véhu (8).	150 »
Ses domestiques.	6 »
M. Visart de Ponange (9).	150 »
Ses domestiques.	5 »

(1) Ferdinand-Ignace de Hautport, seigneur de Maffles, de Lille. N. G. T. III, 184.

(2) Jacques-Philippe Hannecart de Briffœil, natif d'Ath. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 472.

(3) Victor-Albert de la Place, de Valenciennes. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 517.

(4) René Bécuau de Colombe, ancien chanoine de la cathédrale, conseiller clerc. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 346.

(5) Martin-Augustin Lescaillez, natif de Valenciennes. N. G. T. II, 448.

(6) Albert-Maurice de la Hamayde, seigneur de la Hautoy, chanoine de la cathédrale, conseiller clerc. N. G. T. II, 664.

(7) Nicolas de Forest, né à Avesnes. N. G. T. II, 68.

(8) Maximilien Hattu, seigneur du Véhu, né à Douai, fils de Pierre Hattu, président à mortier au Conseil souverain de Tournai. N. G. T. II, 196.

(9) Jacques Visart, d'origine tournaisienne, auteur des comtes de Bocarmé et de Bury. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1864, p. 257.

M. Imbert d'Inglemaret (1).	150 livres
Ses domestiques.	5 »
M. Gérardel d'Aubencheul (2).	150 »
Ses domestiques.	6 »
M. de Burge (3).	150 »
Ses domestiques.	3 »
M. Boulé (4).	150 »
Ses domestiques.	1 »
M. Bourdon (5).	150 »
Ses domestiques.	2 »
M. de Flines (6).	150 »
Ses domestiques.	1 »
M. de Franqueville (7).	150 »
Ses domestiques.	3 »
M. Lefebvre (8).	150 »
Ses domestiques.	3 »
M. Biscop (9).	150 »
Ses domestiques.	1 »

(1) Nicolas-François Imbert d'Inglemarez. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 486.

(2) Daniel-François Gérardel d'Aubencheul. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 464.

(3) Adrien-Nicolas de Burges. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 367 et Le livre noir du patriciat tournaisien, p. 63.

(4) Louis-François Boullé. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 355.

(5) André Bourdon, conseiller clerc. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 356.

(6) Jean-François de Flines, de Tournai, fils de Robert, procureur-général au Parlement. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1866, p. 155.

(7) Jacques de Franqueville d'Abancourt, de Cambrai. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 455.

(8) Jean-Robert le Febvre d'Orval. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 444.

(9) Baron Bisschoop de Laudette. Cf. Hoverlant, op. cit., t. 73, p. 348.

M. Ruyant de Cambronne (1).	150 livres
Ses domestiques.	1 »
M. Hattu de Marseilles (2).	150 »
Ses domestiques.	6 »
M. Cordonnier (3).	150 »
Ses domestiques.	1 »
M. Thaten de Beautour (4).	150 »
Ses domestiques.	5 »
M. Save (5).	150 »
Ses domestiques.	1 »
M. Coppin (6).	150 »
Ses domestiques.	1 »
M. l'avocat général (7).	150 »
Ses domestiques.	3 »
M. le procureur général (8).	150 »
Ses domestiques.	6 »
M. d'Esnauë, conseiller vétéran (9).	150 »
Ses domestiques.	3 »
M. Sallé, greffier en chef (10).	150 »
Ses domestiques.	8 »
M. Barbier de Blignier, greffier de la 1re Chambre.	50 »
Ses domestiques.	2 »

(1) Nicolas-Ghislain Ruyant, seigneur de Cambronne. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1863, p. 245.

(2) Alexandre-Auguste Hattu, né à Tournai, fils du président Hattu de Marseille.

(3) Jacques Dominique. Cf. Hoverlant, t. 73, p. 348.

(4) Ignace Theetten, seigneur de Bautour, de Staple. N. G. T. III, 532.

(5) Pierre Save. Cf. Hoverlant, t. 73, p. 535.

(6) Pierre-Michel-Joseph Coppin, de Douai. N. G. T. I, 558.

(7) Roland-François Waymel du Parq. N. G. T. III, 639.

(8) Ladislas de Baralle, de Cambrai. N. G. T. I, 167.

(9) Jean-Antoine Desnauë, ancien conseiller au conseil provincial d'Artois.

(10) Antoine Salé, de Douai. Cf. Hoverlant, t. 73, p. 589.

M. Cambier (1), greffier de la 2me Chambre.	50 livres
Ses domestiques.	2 »
M. Boullonnois (2), greffier de la 3me Chambre.	50 »
Ses domestiques.	2 »
M. Lequint (3), greffier de la 4me Chambre.	50 »
Ses domestiques.	2 »
Trois commis à la peau.	30 »

Mme la présidente Hattu (4).	150 »
Ses domestiques.	3 »
Mme la présidente Errembaut (5).	150 »
Ses domestiques.	5 »
Mme Van Hoorn (6), veuve de conseiller.	75 »
Ses domestiques.	4 »
Mme Mondet (7), » »	75 »
Ses domestiques.	2 »
Mme de Flines du Fresnoy (8), »	75 »
Ses domestiques.	5 »
Mme Corduan (9), » »	75 »
Ses domestiques.	5 »

(1) Jean-Baptiste Cambier, de famille tournaisienne, décédé à Douai. N. G. T. I, 374.

(2) Etienne Boullonnois. Cf. Hoverlant, t. 73 p. 573.

(3) Hoverlant, t. 73 p. 587.

(4) Anne-Isabelle le Moisne, dame de Cordes, veuve de Pierre Hattu, Seigneur de Marseille, président à Mortier au Conseil Souverain de Tournai. N. G. T. II, 196.

(5) Marie Van der Becken, veuve de Louis Errembaut, président à Mortier au Conseil Souverain de Tournai.

(6) Anne Van Humen, veuve de François Van Hoorn, conseiller au Conseil Souverain de Tournai. (Le livre noir du patriciat tournaisien, p. 35), habitait au Marché aux bêtes.

(7) Marie-Anne Scorion, veuve d'Adrien Mondet. N. G. T. II, 653.

(8) Anne-Thérèse Cocquiel dit le Merchier, veuve de Séraphin de Flines, Seigneur du Fresnoy, décédé en 1703.

(9) Marie-Jeanne d'Auby de Quiéry, veuve de Jacques Cordouan, de Douai, décédé en 1704.

Huissiers.

M. Delezenne.	30 livres
M. Nerinckz.	20 »
M. Bez.	20 »
M. Meurin.	20 »
M. Becquet.	20 »
La veuve Meurillon.	10 »
La veuve Cornillot.	10 »

M. d'Argence, payeur des gages.	250 »
Ses domestiques.	? »
M. Verport, receveur des consignations.	250 »
Ses domestiques.	7 »
M. Tembreman, contrôleur des saisies réelles.	250 »
Ses domestiques.	2 »
Quatre contrôleurs des taxes de dépens.	40 »

Avocats.

Maître Jean Losée (1).	20 »
» Guillaume-Dominique Baclan (2).	22 »
» Michel Van Biesbroucq.	22 »
» Pierre Briffaut.	22 »
» Mathieu-François Couvreur (3).	22 »
» François Cousteau.	22 »
» Nicolas-François Dupont.	22 »
» Jacques Brisseau (4).	22 »
» Jean Simon.	22 »
» François-Maurice Bonnier (5).	22 »

(1) Habitait rue Perdue.

(2) N. G. T. I, 158.

(3) N. G. T. I, 601. Il se qualifiait écuyer.

(4) N. G. T I, 314.

(5) Devint conseiller au Conseil provincial de Valenciennes et conseiller honoraire au Parlement de Flandre. N. G. T. I, 282.

Maître	Jean Vertegans (1).	22 livres
»	Pierre-Joseph de Flines (2).	22 »
»	Antoine d'Inville.	20 »
»	Pierre-François De Wilde.	22 »
»	Daniel Vrans (3).	20 »
»	Amand-François Le Tellier (4).	22 »
»	François-Joseph Desnauë.	22 »
»	Antoine Hersecap (5).	20 »
»	Ignace-François Van Rode (6).	22 »
»	Robert Scorion (7).	22 »
»	Charles Portois (8).	22 »
»	Jean-Baptiste Mallet.	22 »
»	Jean-Baptiste de Flines du Fresnoy (9).	22 »
»	Nicolas Goutier.	22 »

Procureurs.

M. Van Lerberghe, l'aîné.	22 »
M. Dubois.	22 »
M. Lequint (10).	22 »
M. Van Dale.	22 »

(1) Jean-François Vertegans, Seigneur de Nordeloos, né à Eggewaert-Capelle, maintenu dans sa noblesse et anobli pour autant que de besoin en 1721. N. G. T. III, 606. Il habitait rue de Paris.

(2) Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. XX, p. 151. N. G. T. III, 684.

(3) Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. VI, p. 296.

(4) Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. XXII, p. 322.

(5) N. G. T. II, 269.

(6) Goethals. Miroir des Notabilités nobiliaires, t. I, p. 400 et N. G. T. III, 343. Son fils fut reconnu noble.

(7) Seigneur de Léaucourt, anobli en 1723. — Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. XXII, p. 316.

(8) N. G. T. III, 112.

(9) Fils du conseiller Séraphin de Flines, dont la veuve est inscrite, p. 433. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. XX, p. 156.

(10) Cf. Hoverlant, t. 73, p. 587.

M. Balenghien.	22	livres
M. Le Pan.	22	»
M. Warteau.	22	»
M. Quicquelberghe.	20	»
M. Manesse.	22	»
M. Van Lerberghe, le jeune.	22	»
M. Iolent (1).	22	»
M. Le Blon.	22	»
M. Pronnier.	22	»
M. Biesbroucq.	20	»
M. Gobert.	20	»
M. Piedana.	20	»
M. Stordeur.	22	»
M. De Wildere.	22	»
M. Spriet.	20	»
M. Lelong.	20	»
M. Herman.	20	»
M. Belin.	20	»
M. Vregin.	20	»
M. Vinchant (2).	22	»
M. Van Melle.	22	»
La v[e] François, commis du payeur des gages.	12	»

Officiers de la Chancellerie établie près le Parlement de Tournai.

M. Caneau (3).	100	»
Ses domestiques.	5	»
M. Jacobs d'Hailly.	100	»
M. Jacobs de la Cessoye.	100	»
M. de Lannoy.	100	»

(1) N. G. T. II, 717. Il habitait rue des Sœurs-Noires.
(2) N. G. T. III, 628.
(3) Pierre-Joseph Caneau, Seigneur de Cramelles. N. G. T. I, 377.

M. Lefebvre.	100	livres
La charge vacante de M. Jacobs de Vertin.	100	»
M. Van Tienne.	100	»
M. Valgrat.	100	»
M. Demarcq.	100	»
M. Chrétien Libert.	100	»
M. François Libert.	100	»
M. Van Zeller.	100	»
M. Laderrière.	100	»
M. Pierre-Chrétien Libert.	100	»

Secrétaires du Roi audienciers.

M. Mesgalant.	100	»
M. de Madre (1).	100	»
Ses domestiques.	5	»
M. Merlande.	100	»
M. Enlard.	100	»
Ses domestiques.	3	»

Secrétaires du Roi contrôleurs.

M. Vangermez (2).	100	»
M. Mesplan.	100	»
M. Boucquel.	100	»

Veuves (de Secrétaires du Roi).

Mme Bonnet (3).	50	»
Ses domestiques.	2	»

(1) Denis de Madre, Seigneur de Bourlivet, anobli par sa charge. N. G. T. II, 517. Il habitait rue des Augustins.

(2) Pierre-Maximilien de Vangermez, Seigneur de Breuze, anobli par sa charge. N. G. T. III, 590.

(3) Adrienne Delfosse, sœur de Laurent qu'on a vu p. 413, et veuve de Claude Bonnet, seigneur de Thimougies. N. G. T. I, 280.

Mme Dumortier (1).	50	livres
Mme Hudsebaut (2).	50	»
Ses domestiques.	3	»
Mme Camphin (3).	50	»
Ses domestiques.	2	»

Receveurs des Emoluments du Sceau.

M. Cazier de Breucq (4).	30	»
Ses domestiques.	2	»
M. Ternisien.	30	»
Ses domestiques.	2	»

Référendaires.

M. De Ghewiet (5).	30	»
Ses domestiques	2	»
M. de Sart.	30	»
M. Cazier du Breucq (6).	30	»
M. de Flines (7).	30	»

Greffier expéditionnaire.

M. Cambier.	60	»
Ses domestiques.	2	»

(1) Madeleine Bonnet, fille des précédents, veuve de Charles-Emmanuel du Mortier. N. G. T. II, 696.

(2) Marie-Josèphe de Moulembay, veuve de Jacques-Hyacinthe Hudsebaut. N. G. T. II, 331.

(3) Marie-Josèphe Cazier, veuve de Jacques-Philippe Cazier, seigneur de Camphain. N. G. T. III, 435.

(4) Adrien Cazier, seigneur du Breucq. N. G. T. II, 438. Il était frère de Jacques-Philippe.

(5) Georges de Ghewiet. N. G. T. II, 103.

(6) Pierre-Joseph Cazier, fils d'Adrien. N. G. T. II, 439.

(7) Robert-François. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. XX, p. 160.



Chauffecires.

M. De la Salle.	30 livres
M. Constant.	30 »
Ses domestiques.	2 »
M. Robiens.	30 »
Ses domestiques.	3 »
M. Paul Baccart.	30 »

Valets de Chauffecires.

M. Deskevel.	30 »
M. Masquilier.	30 »
M. Moreau.	30 »
M. de Ronquier.	30 »

Porte-Coffre.

M. Barré.	30 »
M. Desnoyer.	30 »
M. Herscap (1).	30 »
M. Huyse.	30 »

OFFICIERS DU BAILLIAGE (1).

M. Van der Gracht, grand bailli (3).	120 »
Trois valets, deux servantes.	7 »
M. Hattu, lieutenant-général (4).	100 »
Deux domestiques.	3 »

(1) Guillaume Hersecap. N. G. T. II, 268.

(2) En 1707 et 1708.

(3) Antoine-Ignace Van der Gracht, Sr de Fretin. Cf. Ann. de la Noblesse, t. XXXI, p. 249.

(4) Pierre-François Hattu, écuyer, Sr de Cordes, fils du président au Parlement. N. G. T. II, 196.

M. de Moulembay, lieutenant-particulier (1).	100	livres
Un domestique.	1	»
M. Des Champs, conseiller (2).	30	»
Deux domestiques.	3	»
M. Malotau, id. (3).	30	»
Un domestique.	2	»
M. Le Maire, id. (4).	30	»
Un domestique.	2	»
M. Druez, id. (5).	30	»
Un domestique.	2	»
M. Hoverlant, id. (6).	30	»
M. Baulin, id. (7).	30	»
Un domestique.	2	»
M. Crombreughe, avocat du Roi.	30	»
Un domestique.	1	»
M. Simon, conseiller garde-scel.	30	»
Le greffier.	40	»

OFFICIERS DE LA CHAMBRE DES ÉTATS DE TOURNAI (8).

M. de Beaurepaire (9).	60	»
Ses domestiques.	3	»

(1) Charles de Moulembaix. N. G. T. II, 742.
(2) Guillaume des Champs, S[r] de Béthomez. N. G. T. I, 429.
(3) Henri-Philippe Malotau. N. G. T. II, 545.
(4) Georges-Simon le Maire. N. G. T. II, 520.
(5) Albert Druez. N. G. T. I, 660.
(6) Jacques-Gabriel Hoverlant, S[r] de la Motte, puis du Carnois. N. G. T. II, 312.
(7) Denis Baulin. N. G. T. I, 200.
(8) En 1708.
(9) Thierry-Ignace Errembault, S[r] de Beaurepaire, bailli des Etats. Cf. La Noblesse belge 1891, 1[re] partie, p. 72.

M. d'Havellus (1).	60 livres
Ses domestiques.	3 »
M. Dubois d'Inchy (2).	60 »
Ses domestiques.	1 »
M. d'Hollain (3).	60 »
Ses domestiques.	2 »
M. Scorion (4).	60 »
Ses domestiques.	3 »
M. Copin (5).	60 »
Ses domestiques.	3 »
M. Delfosse (6).	60 »
Ses domestiques.	4 »
M. de la Loquerye (7).	60 »
Ses domestiques.	4 »
M. d'Harchies (8).	60 »
Ses domestiques.	2 »

(1) Jacques-Calixte de Calonne, S[r] d'Hauchin et d'Havelus, grand-bailli de Mortagne et grand-prévôt de Saint-Amand. N. G. T. I, 356.

(2) Jean-Baptiste du Bois, S[r] d'Inchy, grand-bailli de Rumes. N. G. T. I, 245.

(3) Jean-Nicolas de Hollain, S[r] du Moncheau, bailli de Warcoing. N. G. T. II, 290.

(4) Jean Scorion, S[r] de la Blommerie, grand-bailli d'Espierres. Ann. de la Noblesse, t. XXII, p. 319.

(5) Charles-Louis Coppin, S[r] d'Ossogne, bailli de Pecq. N. G. T. I, 550.

(6) Nicolas Delfosse, créé baron d'Espierres en 1720, conseiller pensionnaire des Etats. Cf. Ann. de la Noblesse, t. XVII, p. 138.

(7) Laurent Delfosse, père du précédent, S[r] de la Locquerie et du Marquais, trésorier général des Etats, fut anobli en 1696.

(8) Antoine-François de Harchies, greffier des Etats, bailli et receveur de l'abbaye de Saint-Amand. N. G. T. II, 181.



EXTRAITS DES ROLES DE LA CAPITATION.

2e Partie (1746-1747).

MAGISTRAT.

Les Prévôt et Jurés.

	1746
M. le grand prévôt.	*vacat*
M. Dusart, juré (1).	40 livres
Un valet, une servante.	3 »
2me juré.	*vacat*
M. Cazier du Broeucq, id. (2).	40 livres
Un valet, une servante.	3 »
M. Vranx, id. (3).	40 »
M. Simonon, id. (4).	40 »
Un valet, une servante.	3 »
6me juré.	*vacat*
M. de Vertegans, conseiller (5).	40 »
Un cocher, un valet, deux servantes.	7 »
M. Hoverlant, conseiller (6).	40 »
Une servante.	2 »

(1) Noël-Joseph le Couvreur, écuyer, Sr du Sart, fils du président au Parlement cité p. 428. N. G T. I, 597.

(2) René-François Cazier, chevalier, Sr du Brœucq, bailli général du temporel de l'Evêché. N. G. T. II, 440.

(3) Ignace-François Vranx, conseiller surintendant du Mont-de-Piété. Cf. Ann. de la Noblesse, t. VI, p. 296.

(4) Jean-Baptiste Simonon, de Liège, anobli en 1750. N. G. T. II, 463.

(5) Jean-François Vertegans, inscrit au rôle de 1707-1708 (v. p. 435), décédé en 1751. N. G. T. III, 606.

(6) Auguste-Gabriel-Joseph Hoverlant, Sr du Carnois, anobli en 1780. N. G. T. II, 312.

	1746
M. Depestre, greffier (1).	40 livres
Une servante.	2 »
M. Presin, trésorier (2).	40 »
Un valet, deux servantes.	5 »
M. Delvigne, procureur fiscal (3).	40 »
Un valet, une servante.	3 »
M. Hersecap, greffier criminel (4).	40 »
Une servante.	2 »
Le Sr Faligan d'Ordillies, contrôleur (5).	40 »
Un valet, deux servantes.	5 »
M. de la Croix, second fiscal (6).	20 »
Un valet, une servante.	3 »

	1747
M. de Templeuve, grand prévôt (7).	65 livres
Un cocher, deux valets, un cuisinier, deux filles de chambre et une relaveuse.	12 »
M. du Sart, juré.	40 »
Un valet et une servante.	3 »
M. du Coutre, id. (8).	40 »
Un valet et une servante.	3 »

(1) Paul-Joseph de Pestre, écuyer. Cf. Annuaire de la Noblesse, t. XXXV, p. 223.

(2) Jacques-Joseph Presin, Sr du Hennocq, anobli en 1754. N. G. T. III, 166.

(3) Nicolas-François-Joseph de le Vigne, écuyer. N. G. T. III, 614.

(4) Bruno-Dominique Hersecap, licencié ès lois. N. G. T. II, 272.

(5) Ives-Joseph Falligan, écuyer, seigneur d'Hourdellies.

(6) Ghislain Falligan, père du précédent, seigneur de la Croix, anobli en 1742 (Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique 1884, p. 129).

(7) Louis-François-Joseph Desmaisières, Sr de Templeuve. Cf. Ann. de la Noblesse, t. XXVI, p. 111.

(8) Denis-Joseph Errembault, Sr du Coutre, du Maisnil, etc. Cf. La noblesse belge 1891, 1re partie, p. 69.

	1747
M. Longueville, id. (1).	40 livres
Un valet et une servante.	3 »
M. Cazier du Broeucq, id.	40 »
Un valet et une servante.	3 »
M. Cocquéau de Vestbroucq, id. (2).	40 »
Un valet et une servante.	3 »
M. Van der Heyden, id. (3).	40 »
Un valet et une servante.	3 »

Les autres membres de ce collège sont les mêmes qu'en 1747.

Eschevinage.

	1746
M. Dubois, dit d'Hoves, mayeur (4).	65 livres
Un cocher, un valet, deux servantes.	7 »
M. de Levreghem, échevin (5).	40 »
M. le baron d'Espierres, id. (6).	40 »
Un valet, un cocher, deux servantes.	7 »
M. de Vesbroucq, id. (7).	40 »
Un valet, une servante.	3 »
4me échevin.	*vacat*
M. Janart, id.	40 livres
Une servante.	2 »

(1) Nicolas-Joseph, avocat. N. G. T. II, 487.

(2) Pierre Cocqueau, échevin en 1746, v. plus loin.

(3) Charles Van der Heyden, ancien capitaine au régiment de la Marck. N. G. T. II, 281.

(4) Robert-Augustin du Bois de Hoves, écuyer, seigneur du grand Manain, fut grand prévôt de Tournai. N. G. T. I, 254.

(5) Charles-François de Vertegans, seigneur de Leverghem du chef de sa femme Marie-Anne-Françoise de Landas. N. G. T. I, 70 et III, 607.

(6) Bruno-Auguste, baron del Fosse et d'Espierres (Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique 1863, p. 141). D'après le tarif de la capitation, il aurait dû payer 250 livres à cause de son titre.

(7) Pierre-Louis Cocqueau, époux de Françoise de Schynckele, dame de Westbrouck. Cf. Ann. de la Noblesse, t. XXXIII, p. 75.

	1746
M. Gaspard Delvingne, id. (1).	40 livres
Deux servantes.	4 »
M. de la Balequier, conseiller (2).	40 »
Un valet, une servante.	3 »
M. Cazier de Bohé, greffier (3).	40 »
Un valet.	1 »
M. Meyer, greffier de Saint-Brice.	40 »
Un valet, une servante.	

	1747
M. de la Hamayde, mayeur (4).	65 livres
Un valet et deux servantes.	5 »
M. le baron d'Espierres, échevin.	40 »
Un cocher, un valet et deux servantes.	7 »
M. Jannart, id.	40 »
M. Dupret, id. (5).	40 »
Un valet et une servante.	3 »
M. De Bonnières, id. (6).	40 »
M. De Mortange, id. (7).	40 »
Une servante et un valet.	3 »
M. Liétart, id.	40 »
M. Delabalequerre, conseiller.	40 »
Un valet et une servante.	3 »
M. Cazier de Bohé, greffier.	40 »

(1) Fils de Gaspard de le Vingne, mentionné ci-dessus, p 420.

(2) Denis-Joseph Jacquerie, écuyer, seigneur de la Balesquière. N. G. T. II, 367.

(3) Jacques Cazier, écuyer, seigneur de Bauhez. N. G. T. II, 437.

(4) Jean-François-Thierry-Joseph de la Hamayde, écuyer, seigneur de Soubrechies, fils de François-Joseph, cité p. 417.

(5) Gaspard-Joseph du Pré, avocat, anobli en 1726; son père est mentionné, p. 397. N. G. T. III, 146.

(6) Louis-Joseph Bonnier, dit de Bonnières, écuyer, seigneur de Montgarni. N. G. T. I, 282.

(7) Louis-François-Adrien de le Vigne, écuyer, seigneur de Mortange, avocat. N. G. T. III, 615.

	1747
M. Meyer, greffier de Saint-Brice.	40 livres
Un valet et une servante.	3 »

Employés au bureau des traites de cette ville et lieux en dépendants.

	1746-1747
Le sieur Marchilie, receveur.	40 livres
Le sieur Vanderlant, contrôleur.	30 »
Onze employés.	

État des employés dans les fermes d'eau-de-vie et tabac.

Le sieur Levasseur, directeur.	20 »
Le sieur Haccart de Guisenie, contrôleur (1).	6 »
Le sieur Carpentier, receveur.	10 »
La veuve Midavaine, receveuse.	6 »
Vingt-six employés.	

État des employés pour les droits de brasserie.

Le sieur de Calonne, receveur (2).	10 »
Six employés.	

Conseillers assesseurs.

Le sieur Liétard (3).	33 »
Le sieur Pauwels (4).	33 »
Trois servantes.	6 »

(1) Louis-Pierre-Théodore Haccart, écuyer, S[r] de Ghissegnies. N. G. T. II, 162.

(2) Hermès-François-Joseph. N. G. T. I, 358.

(3) Il n'est pas inscrit au rôle de 1747.

(4) Pierre-Joseph Pauwels, fils de Christian, cité p. 390. N. G T. III, 71.

	1746-1747	
Le sieur Druez de la Marlière (1).	33	livres
Un cocher, un valet, une servante.	5	»
Le sieur Nicolas-Joseph Delécole (2).	33	»
Le sieur Dumortier (3).	33	»
Le sieur Jacques Baudhine, clerc de la générale recette, dit greffier des finances.	10	»

Commis au Clapet.

La veuve du sieur Garin, receveuse.	40	»
Le sieur Liévou, premier commis (4).	20	»
Le sieur Lacqueman, contrôleur (5).	20	»

Dix-sept massiers, sergents et autres.
Dix-sept sergents bâtonniers.

ÉTAT DES OFFICIERS DE LA CHAMBRE DES ÉTATS DE TOURNAI.

M. Dubois de Harnes (6).	40	»
Domestiques.	3	»
M. Derasse (7).	40	»
Domestiques.	2	»

(1) Louis-François-Joseph Druez, S[r] de la Marlière à Orcq, fils de l'avocat Druez, cité p. 386. N. G. T. I, 661.

(2) Ce Delescolle, fabricant d'étoffes, eut pour gendre Piat Lefebvre, qui développa son industrie et en fit la Manufacture impériale et royale de tapis. Cf. Les tapisseries de Tournai par E. Soil, p. 80.

(3) Pierre-Joseph du Mortier. N. G. T. II, 681.

(4) Jacques-Joseph Liévou? N. G. T. II, 474.

(5) Pas inscrit au rôle de 1747.

(6) Antoine-Guillaume Dubois, écuyer, seigneur de Harnes à Rumes, député ordinaire des Etats de Tournai et Tournaisis en qualité de grand bailli de Rumes. N. G. T. I, 246.

(7) Maximilien de Rasse, fils de Martin qu'on a vu p. 388, seigneur

1746-1747

M. Scorion (1).	40 livres
Domestiques.	2 »
M. De Gesnes.	40 »
Domestiques.	1 »
M. Deuwaerders, conseiller (2).	40 »
Domestiques.	3 »
M. Van Rode, trésorier (3).	40 »
Domestiques.	3 »
M. Bonnet, greffier (4).	40 »
Domestiques.	2 »
M. De Beaumarché, commissaire (5).	20 »
Domestique.	1 »
M. De Baupré, procureur syndic (6).	20 »
Domestique.	1 »
Quatre huissiers.	

de la Faillerie, anobli en 1738, député aux Etats en qualité de bailli de Warcoing. N. G. T. III, 261.

(1) Jean-Robert-Ignace Scorion, seigneur de la Blommerie, grand bailli d'Espierres et en cette qualité député ordinaire aux Etats. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique 1868, p. 319.

(2) Jean-Baptiste-Ignace-Joseph de le Vigne, écuyer, seigneur de Deurwaerders, licencié ès droits. N. G. T. III, 615. Il habitait rue de l'Abliau.

(3) Ignace-Séraphin-Joseph Van Rode, écuyer, seigneur de Beauterre, reconnu noble en 1758; il était fils d'Ignace-François, mentionné p. 435.

(4) Pierre-Antoine Bonnet. N. G. T. II, 279.

(5) Charles-Joseph-François Roussin, écuyer, seigneur de Beaumarché. N. G. T. I, 180.

(6) Maréchal de Bonpré. N. G. T. II, 163.

OFFICIERS QUI COMPOSENT LE BAILLIAGE DE TOURNAI.

	1746-1747
M. Vander Gracht, grand bailli (1).	120 livres
Un valet et trois servantes.	6 »
Lieutenant-général.	*vacat*
M. Dumortier, lieutenant particulier (2).	100 livres
Trois domestiques.	4 »
M. Dumortier, conseiller garde-scel (3).	30 »
Trois domestiques.	4 »
M. d'Ysembart de Vreichem, conseiller (4).	30 »
Deux domestiques.	2 »
M. Decau, conseiller (5).	30 »
Deux domestiques.	2 »
M. De Glarges, conseiller (6).	30 »
Deux domestiques.	3 »
M. Druez, conseiller (7).	30 »
Un domestique.	1 »

Vacant : l'office de conseiller du s[r] Perdu.
» l'office de conseiller du s[r] Derasse.

(1) Louis-François Van der Gracht, seigneur de Fretin, fut président du Conseil provincial établi à Tournai en 1776. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1877, p. 251.

(2) Philippe-Hubert-Alexandre du Mortier. N. G. T. II, 682.

(3) François-Dominique du Mortier, père du précédent, loc. cit.

(4) Charles-Joseph d'Ysembart, écuyer, seigneur de Vreichem, fils de Charles, cité p. 416. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1867, p. 21.

(5) Guillaume-Charles-Joseph Décau, avocat, seigneur de Marquain. N. G. T. I, 630.

(6) Jean-Baptiste-Léopold de Glarges, écuyer, seigneur de Condé. N. G. T. II, 110.

(7) Amé-Guillaume-Joseph Druez, frère du seigneur de la Marlière. N. G. T. I, 661.

M. Coulon, avocat du Roy (1).	30 livres
Deux domestiques.	2 »
M. Le Couvreur, procureur du Roy (2).	30 »
Deux domestiques.	2 »
Vacant : l'office de greffier.	
» l'office de receveur des épices.	
Le sieur Malotau, premier commis-juré.	6 »
Deux domestiques.	3 »
Huit sergents à cheval, six sergents à pied, un geôlier, un priseur.	

CAPITATION DES NOBLES.

Paroisse Notre-Dame.

M. le comte de Sainte-Aldegonde (3).	250 livres
Un cocher, une cuisinière, une fille de chambre, une garde et deux valets.	10 »
M. de Templeuve (4).	120 »
Un cocher, deux servantes, deux valets.	8 »
Melle de Cazier.	6 »
Une cuisinière.	2 »
M. de Leverghem (5).	40 »
Une servante.	2 »

(1) Antoine-Joseph Coulon. N. G. T. III, 698.

(2) Henri-Joseph le Couvreur Delville. N. G T. I, 602.

(3) Philippe-Albert, comte de Sainte-Aldegonde, fils de Philippe-Albert et de Catherine de Monnel, mourut en 1746; sa veuve, Rose d'Esclaibes est inscrite pour 1747. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires, t. II, p. 615. Il habitait en haut de la rue Saint-Martin, peut-être dans l'ancien hôtel de Monnel, qui dépendait de la paroisse Saint-Nicaise en 1696, v. p. 374.

(4) V. p. 443.

(5) V. p. 444.



M. le comte de Mouscron (1).	250 livres
Un cuisinier, un cocher, trois servantes, trois valets.	15 »
M[elle] d'Andelot.	20 »

Paroisse Saint-Piat.

M[me] de Rasse (2).	6-20 livres
Deux servantes, un valet.	5 »
M[me] de Rouchefort (3).	20 »
Une servante, un valet.	3 »
M. Coix de Kervil (4).	6 »
Une servante.	2 »
M. de Ronne (5).	40 »
Une servante, un valet.	3 »
M. de Gaest (6).	120 »
Un cocher, une servante, un valet.	5 »
M. de Flines du Fresnoy (7).	40 »
Un cocher, une servante, un valet.	5 »

(1) Frédéric-Englebert-Maximilien-Joseph d'Ennetières, comte de Mouscron, marquis des Mottes, baron de la Berlière. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires, t. I, p. 970. Il habitait rue Saint-Martin, dans l'hôtel qui appartient aujourd'hui à M. Louis Duquesne, commissaire d'arrondissement.

(2) Françoise-Caroline-Josèphe Van der Heyden, veuve de Denis-Joseph de Rasse, anobli en 1738. N. G. T III, 261.

(3) Adrienne de la Motte Baraffe, veuve de Pierre d'Antoing, S[r] de Rougefort à Mourcourt. N. G. T. II, 732.

(4) N. G. T. III, 546.

(5) François-Ghislain le Louchier, frère cadet du seigneur de Popuelles. N. G. T. II, 501. Il habitait rue des Jésuites, dans l'hôtel d'Aubermont, qu'il tenait de sa mère, Marie-Caroline d'Aubermont.

(6) Jacques-Michel de Gaest, seigneur de Braffe. N. G. T. II, 91. Il habitait quai Taille-Pierre.

(7) Louis-Jean-Baptiste de Flines, seigneur du Fresnoy (Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1866, p. 157).

M. Dupret (1).	6 livres
Deux servantes.	4 »
M. Van der Heyden (2).	6 »
Deux servantes.	4 »
Mme Roger (3).	6 »

Paroisse Saint-Quentin.

Melle de Rumbecq (4).	6 livres
Une servante.	2 »
M. Dedel (5).	6 »
Une servante, un valet.	3 »
Melle de Roubaix (6).	6 »
Une servante.	2 »
M. d'Ysembart d'Autour (7).	40 »
Une servante.	2 »

(1) Gaspard-Joseph du Pré, avocat, membre de la Magistrature tournaisienne de 1743 à 1759, anobli en 1726. N. G. T. III, 146, habitait rue Saint-Piat.

(2) Peut-être Charles Van der Heyden, capitaine au régiment de la Marck, membre de la Magistrature tournaisienne de 1746 à 1749. N. G. T. II, 281. Il est inscrit aussi dans la bourgeoisie et habitait rue de la Ture.

(3) Agnès-Josèphe le Febvre de Barry, veuve de Thierry-Charles Rogiers, écuyer, seigneur de Saint-Antoine. N. G. T. III, 350.

(4) Sans doute une des filles de René de Thiennes, comte de Rumbeke, baron d'Ere. Cf. Goethals, dictionnaire généalogique.

(5) Jacques Dedel, seigneur de Bricebergue, juré de Tournai, receveur général des domaines. N. G. T. I, 351. Inscrit dans la bourgeoisie en 1746, il habitait rue Perdue.

(6) Marie-Catherine de Roubaix, dame de Portingal, fille du conseiller au Parlement, cité p. 429. N. G. T. III, 406. Elle était inscrite dans la bourgeoisie en 1746.

(7) Adrien-François d'Ysembart, seigneur d'Autour, fils cadet de Charles d'Ysembart, cité p. 416. Il habitait rue de Cologne. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1867, p. 307.

M[elle] Cazier de Brankestin (1).	6 livres
Une servante.	2 »
M[me] la comtesse d'Hust (2).	125 »
Un secrétaire, un cocher, deux valets, trois servantes.	14 »
M. Caneau de Cramelle (3).	6 »
M. de Mortange (4).	20 »

Paroisse Saint-Nicaise.

M[me] Errembault de Chin (5).	60 livres
Un cocher, un valet, deux servantes.	7 »
M[elle] de Beaurepaire, demeurant chez M[me] de Chin (6).	6 »
M[elle] Hoverlant et sa sœur (7).	12 »
Une servante.	2 »
M. le baron de Rongy (8).	250 »
Un cocher, deux servantes, deux valets.	8 »

(1) Marie-Ernestine-Henriette Cazier, dame de Braquestin, épousa en 1750 René-François Cazier du Breucq. N. G. T. II, 438. Ils habitaient rue des Maux.

(2) Anne-Thérèse de Renialme, dite de Cordes, veuve de Charles-Alexandre d'Eselaibes, comte d'Hust. Elle se remaria en 1750 avec Jean-Baptiste-Joseph de la Cour de Vilé. N. G. T. I, 570.

(3) Gabriel-Joseph Craneau, Seigneur de Cramelles. N. G. T. I, 378.

(4) Louis-François-Adrien de le Vigne, seigneur de Mortange. N. G. T. III, 615.

(5) Marie-Louise Delfosse, veuve de Marc-Antoine de Bargibant, S[r] de Chin, et de François-Louis Errembault S[r] du Rosoir. Cf. La Noblesse belge 1891, 1[re] partie, p. 72. Elle habitait en la roque Saint-Nicaise.

(6) Errembault de Beaurepaire.

(7) Anne-Françoise-Louise et Élisabeth-Françoise Hoverlant du Beddelard ; l'une d'elles est inscrite aussi dans la bourgeoisie, v. ci-après, où est leur véritable place. N. G. T. II, 314.

(8) Baudry-François-Nicolas de Roisin, fils de Baudry-François, cité p. 366. N. G. T. III, 370.

Melle Caneau (1).	6 livres
Mme Musart.	6 »

Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

Melle Luytens d'Esparqueau (2).	6 livres
Une servante.	2 »
Melle de Foubert (3).	6 »
M. de Kerchove (4).	6 »
Une servante.	2 »
Mme de la Hamayde.	20 »
Une servante.	2 »
Melle Cazier de la Potterie (5).	6 »

Paroisse Saint-Jacques.

M. Faligant et son frère, demeurant chez M. de Vesbroucq (6).	12 livres
M. du Châtelet (7).	120 »
Un cocher, deux servantes, un valet.	7 »

(1) Ghislaine-Josèphe Caneau, fille d'un conseiller Secrétaire du Roi. N. G. T. I, 380.

(2) Marguerite-Antoinette. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1866, p. 226.

(3) Marie-Anne Isberghe Van den Steen de Fouberghe. N. G. T. II, 658.

(4) Charles-Norbert-François Van de Kerchove, né à Gand, était gendre de Guillaume de Pape, Seigneur d'Hallebast, cité p. 375: il habitait rue des Augustins.

(5) N. G. T. II, 438.

(6) Henri-Ive et Antoine-Joseph, Seigneur de Saint-Antoine, fils d'Ive Falligan, cité p. 416. (Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1884, pp. 127 et 128). Ils habitaient rue Saint-Jacques.

(7) Jean-François-André le Vaillant, Seigneur du Châtelet, de Merlain et de Jollain, capitaine dans les gardes à cheval du Roi d'Espagne. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1864, p. 246.

M. le chevalier d'Espierres, demeurant chez M. son frère (1).	6	livres
M. Errembaut du Coutre (2).	40	„
Une servante et un valet.	3	„
Melle Errembaut, demeurant chez M. du Coutre.	6	„
M. le comte de Saint-Genois (3).	250	„
Un cocher, deux servantes, un valet.	7	„
M. d'Hollain (4).	40	„
Une servante.	2	„
M. du Fermont (5).	40	„
Un cocher, trois servantes, un valet.	9	„
Mme de Pascandal (6).	20	„
M. du Haulieu (7).	40	„
Deux servantes et un valet.	5	„

(1) Antoine-François del Fosse, frère cadet du baron d'Espierres. La famille Delfosse d'Espierres habitait, depuis 1704, l'hôtel occupé actuellement par M. Jules Desclée, rue Saint-Jacques. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1863, p. 141.

(2) Denis-Joseph Errembault, Seigneur du Coutre, mayeur des échevinages. Cf. La Noblesse belge, 1891, 1re partie, p. 69.

(3) Jérôme-Albert de Saint-Genois, comte de Grandbreucq et d'Escanaffles, né à Ath, fut grand-prévôt de Tournai, chambellan et conseiller d'État de l'Impératrice Marie-Thérèso. N. G. T. III, 444. Il habitait rue du palais Saint-Jacques.

(4) Pierre-François-Joseph de Hollain, petit-fils du bailli de Warcoing, v. p. 417. Il habitait rue Saint-Jacques.

(5) Philippe-François des Enffans, Seigneur du Fermont, puis du Ponthois. N. G. T. II, 10. Il habitait rue des Carmes.

(6) Marie-Albertine-Josèphe Errembault, veuve d'Éléonor le François et d'Antoine Hovine, Seigneur de Paschendaele à Dottignies. Cf La Noblesse belge, 1891, 1re partie, p. 62. Sa résidence était rue des Sœurs-Noires.

(7) François Bonaert, d'Ypres, époux de Claire le François, qui était fille de Mme de Passchendaele et veuve d'Ignace de Flines, Sr du Fresnoy et de Hautlieu. Ann. de la Noblesse V, 99 et XX, 157.

Melle de Beaurepaire (1), demeurant chez Mme de Pasquendal.	6 livres
M. de Corbery (2).	40 »
Un valet, une servante.	3 »
Mme du Maisnil.	20 »
Une servante, un valet.	3 »
Melle de Bocarmé (3).	6 »
Une servante.	2 »
M. de Lossy (4).	120 »
Une servante, un valet.	3 »
Mme Cazier de Bohé (5).	20 »
Une servante.	2 »
Mme de Lendoncq, douairière (6).	20 »
Un cocher, deux servantes, un valet.	7 »
Melle de Visserie (7).	6 »
Une servante.	2 »
M. de Visserie (8).	6 »
Melle de Mullet (9).	6 »

(1) Errembault de Beaurepaire.

(2) Jean-François-Joseph de Gaest, Seigneur de Corbry. N. G. T. II, 91.

(3) Fille de Jean-François Visart, Seigneur de Ponange, Bury, Bitremont et Bocarmé. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1864, p. 258.

(4) Jean-Baptiste de Lossy, Seigneur de Froyennes et de Warmez. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1851, p. 172.

(5) Marie-Anne Falligan, veuve de Jean-Benoît Cazier, Seigneur de Bauhez, greffier héréditaire de l'échevinage de Tournai. N. G. T. II, 436.

(6) Marie-Philippine de Chastillon, veuve de Jean-Philippe Isebrant, Seigneur de Lendoncq. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1850, p. 214.

(7) Claire-Robertine-Angélique de Vissery, petite fillette de Charles-François.

(8) Séraphin-Joseph-François de Vissery, Seigneur de Beaulieu, frère de la précédente. N. G. T. III, 637.

(9) Marie-Constance de Mullet, dame de Noirterre, nièce du suivant.

	1746-1747
M. de Mullet (1).	6 livres
Mme de Gomesdias (2).	6 »
Une servante.	2 »
Mme Sourdeau.	20 »
Melle Dony (3).	6 »
Une servante.	2 »

Paroisse Saint-Brice.

M. de la Hamayde (4).	40 livres
Deux servantes et un valet.	5 »
Mme Lecocq (5).	20 »
Une servante.	2 »
M. de Maurepas (6).	40 »
Un cocher, deux valets, une servante.	6 »
Melle de Wavrans (7).	6 »
M. Daman (8).	120 »
Un valet.	1 »
M. Doisson (9).	40 »

(1) Charles-Louis-Albert de Mullet, fils du conseiller au Parlement, cité p. 429. N. G. T. II, 752.

(2) Cf. N. G. T. II, 126.

(3) Jacobs d Ognies.

(4) Jean-François-Thierry-Joseph de la Hamayde, Seigneur de Soubrechies, mayeur, puis grand-prévôt de Tournai, fils de François-Joseph, cité p. 417. Il habitait au Becquerel.

(5) Anne-Marie-Christine de Haynin, veuve de Philippe François Lecocqz.

(6) Léger-Charles-Maximilien Robert, Seigneur de Grand-Morpas (Annuaire de la Noblesse, 1860, p. 233).

(7) Marie-Henriette de Wavrans, mariée en 1752 avec Charles Presin. Cf. Annuaire de la Noblesse, t. XVI, p. 260.

(8) Antoine-Louis, vicomte d'Hérinnes, grand prévôt de Tournai. N. G. T. I, 120.

(9) Marc-Joseph Doison, Seigneur de Neuville. N. G. T. I. 659, anobli en 1739, habitait rue Barre Saint-Brice.

	1746-1747
Mme de Viescourt (1).	20 livres
Une servante.	2 »
M. de Léaucourt (2).	120 »
Un cocher, une servante, un valet.	5 »
Mme de Bonstetten (3).	20 »
Une servante.	2 »
M. de la Catoire.	40 »
Une servante, un valet.	3 »
Mme de Warsage (4).	6 »
Une servante.	2 »
M. le baron de Bousbecq (5).	250 »
Une servante, un cocher, deux valets.	6 »
Melle de Bousbeque (6).	6 »
Une fille de chambre.	2 »
Melle du Chatelain (7).	6 »
Melle de Rongy et sa sœur (8).	12 »
Une femme de chambre.	2 »

(1) Marie-Catherine de Sucere, veuve de François-Joseph de Cambry, Seigneur de Viesecourt (Généalogie de la famille de Cambry par le Cte P. A. du Chastel, au t. XXIII, de nos Mémoires, p. 491).

(2) Charles-Joseph-Ignace Scorion, Seigneur de Léaucourt (Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1868, p. 318).

(3) Agnès Mondet, veuve d'Albert, baron de Bonstetten (Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1852, p. 308).

(4) Marie-Catherine-Louise-Joseph de Calonne, veuve de Gilles de l'Hostellerie de la Falloise, seigneur de Warsage, né à Wandre. N. G. T. I, 349. Elle habitait rue de l'Abliau.

(5) Pierre le Vaillant, baron de Bousbeke, seigneur de Waudripont. Cf. Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1864, p. 242.

(6) Agnès le Vaillant, fille du précédent, mariée en 1746 avec Antoine du Puich de Mesplace. Elle habitait rue du Sceau.

(7) Anne-Victoire Chastelain de Poix. N. G. T. III, 60.

(8) Charlotte-Florence et Marie-Maximilienne-Albertine de Roisin Rongy. N. G. T. III, 369 et 370. Elles habitaient rue d'Obignies.

1746-1747

M. le chevalier de Maulde (1).	6 livres
Une servante, un valet.	3 »
Melle Denain, chez Melle Renuit.	

Paroisse Saint-Nicolas.

Mme Van der Gracht, douairière (2).	20 livres
Mme Bernard (3).	6 »
Un cocher, deux servantes, deux valets.	8 »
M. le comte d'Ayasasa (4).	250 »
Trois servantes, un valet.	7 »
M. Dudzelle (5).	120 »
Un cocher, deux servantes, deux valets.	8 »
M. de Maubray (6).	40 »
Mme sa mère (7).	20 »
Un cocher, deux servantes, deux valets.	8 »
M. d'Archimont (8).	40 »
Un valet, deux servantes.	3 »

(1) Alexandre-Jacques-François de Maulde, seigneur de Condette et de Mansart, dit le baron de Maulde. N. G. T. II, 604. Il habitait au Marché aux bêtes.

(2) Marie-Ernestine de Croonendale, vicomtesse de Vlieringhe, veuve d'Antoine-Ignace Van der Gracht, seigneur de Fretin, grand-bailli héréditaire de Tournai. Cf. Ann. de la Noblesse de Belgique, 1877, p. 249.

(3) Peut-être s'agit-il de Françoise-Albertine Bernard, baronne de Taintegnies, veuve de Charles-Clément du Wault et d'Alexis de Souchières. Cf. Cte du Chastel, généalogie de la famille Bernard, p. 75.

(4) François-Gaston-Joseph d'Ayasasa, comte d'Orroir, fut mayeur des échevinages et grand-prévôt de Tournai. Cf. Ann. de la Noblesse, 1864, p. 49. Il habitait rue du Château.

(5) Denis-Errembaut, seigneur de Dudzeele. (La Noblesse belge, 1891, 1re partie, p. 63). Il habitait au quai de l'Arsenal.

(6) Chrétien-Alexandre-Joseph de la Croix, seigneur de Maubray. Ann. de la Noblesse de Belgique, 1850, p. 74. Il habitait au quai de l'Arsenal.

(7) Jeanne-François Van Hoorn, veuve d'Ignace de la Croix. Id. p. 73.

(8) Léon-Antoine de Formanoir, seigneur d'Archimont, frère du sei-

	1746-1747
M. du Longparois (1).	40 livres
Une servante.	2 »
Mme de Prone (2).	20 »
Une femme de chambre.	2 »
Melle de Saint-Maure (3).	20 »
Deux servantes.	4 »
M. Cocqueau (4).	40 »
Deux servantes, un valet.	5 »
Mme de la Motte.	20 »
Une servante.	2 »
M. Duquelon, cadet (5).	6 »
M. de Cambry (6).	40 »
Une servante, un valet.	3 »
M. de la Cazerie (7).	40 »
Un valet, deux servantes.	5 »
M. le vicomte de Blois (8).	250 »
Un cocher, deux servantes, un valet.	7 »
Melle de l'Espée et sa sœur.	12 »
Deux servantes.	4 »

gneur de la Cazerie. Cf. Ann. de la Noblesse de Belgique, 1879, p. 130. Habitait rue S.-Bruno.

(1) Léon-Antoine Scorion, seigneur du Longparois, ancien capitaine au service de France; nous ne savons ce qui justifiait son inscription dans la noblesse. Ann. de la Noblesse de Belgique, 1868, p. 312.

(2) Marie-Dorothée de Succre, veuve de François-Joseph Colins, seigneur de Proven. N. G. T. III, 491.

(3) Marie-Alexandrine de Succre, damoiselle de S.-Maur. Cf. Id.

(4) V. pp. 443 et 444.

(5) Emmanuel-Joseph de Cambry, seigneur du Quelon. (Cf. t. XXIII de nos Mémoires, p. 496).

(6) Jacques-Antoine-Honoré de Cambry, seigneur de Baudimont. (Id., p. 497).

(7) Nicolas-Bernard de Formanoir, seigneur de la Cazerie, juré de Tournai. Cf. Ann. de la Noblesse de Belgique, 1879, p. 120.

(8) Charles de Blois, vicomte d'Arondeau. Cf. Ann. de la Noblesse de Belgique, 1862, p. 67.

CAPITATION DE LA BOURGEOISIE.

Paroisse Saint-Pierre.

Rue du Curé.

	1746-1747
La veuve du sieur Coulon.	30 livres
Le Sr Sergeant, médecin.	24 »

Rue des Brasseurs.

Joseph Marlière, brasseur.	20 »
André Leclercq, marchand de charbon.	20 »
Le Sr Gorin, brasseur.	20 »

Rue du Puits-Beauduin-l'eau.

Le Sr Defontaine, marchand.	30 »
Le Sr Maquet, id.	20 »
Le Sr Cardinal, id.	30 »
Le Sr Antoine du Flos, id.	20 »
Le Sr André Fourny, marchand de bas.	20 »
Le Sr Lefebvre, marchand orfèvre (1).	30 »

Rue de la Tripperie.

La veuve Desffrennes, marchande.	20 »

Rue du Chevet Saint-Pierre.

Le Sr Duthoit, épicier et rentier.	20 »
Le Sr Rose, maître filletier (2).	40-20 »

(1) Jacques Lefebvre, fils de Charles et de Marguerite de Rasse cités p. 402, grand et souverain doyen de la Chambre des Arts. (Goethals, Miroir des notabilités nobiliaires, t. 2, p. 524).

(2) Adrien Rose. N. G. T. III, 398.

RUE DU PUICH-WAGNON.

Jean Colin, marchand de toilette.	20 livres

RUE AUX RATS.

Guillaume-Joseph Dujardin, marchand, bailli des eaux.	24 »

Paroisse Notre-Dame.

SUR LE QUAY.

Le Sr Poulin, brasseur.	30 livres
Demoiselle de l'Espée, rentière.	20 »
Sa sœur (1).	20 »
Une fille de chambre, une cuisinière.	4 »

RUE DES FOSSÉS.

Le Sr de la Croix.	30 »
Le Sr Tribout, bailli-receveur (2).	40 »
Le Sr Delporte, brasseur.	30 »

RUE DE ÇOURTRAI.

Le Sr Lamonier, marchand.	20 »

RUE DU FOUR-CHAPITRE.

Le Sr Pottier, granger du Chapitre.	20 »
Le Sr Joseph Lecomte, marchand.	20 »
Le Sr Vanros, marchand de vin.	30 »

(1) En 1747, elles furent inscrites dans la noblesse de la paroisse S.-Nicolas. Cf. p. 460.

(2) Albert-Alexandre Tribou, seigneur de Godebry, directeur des terres franches du Tournaisis. N. G. T. III, 583.

RUE DAME-ODILE.

Melle Brisseau, rentière (1).	30 livres
Un valet, une cuisinière.	3 »

RUE DES CHAPELIERS.

Jacques-Joseph Quennoy, marchd de toile.	20 »

RUE AUX RATS.

Le Sr Martin, médecin.	30 »

RUE DE LA TÊTE-D'OR.

Le Sr Dujardin, traiteur.	20 »
Le Sr Poupé, marchand.	20 »
Le Sr Vandal, marchand de vin.	30 »
Delle Holle, marchande de drap (2).	30 »
Une servante, un valet.	3 »
Jean-Baptiste Delhaye, traiteur.	20 »

RUE DE LA TURE.

Delle la veuve d'Ombry, rentière (3).	30 »
Une cuisinière, un valet.	3 »
La veuve Pontus, rentière.	20 »
Le Sr Haviguier.	20 »
Le Sr avocat Dubiez, rentier (4).	20 »
Son frère, rentier (5).	20 »

(1) Marie-Claire-Henriette Vrancx, veuve de Michel-Joseph Brisseau, licencié ès droits. N. G. T. I, 315.

(2) Françoise-Josèphe Donné, veuve de Jean-Georges Holl. N. G. T. III, 72.

(3) Marie-Elisabeth Carlier, veuve de Jean-Baptiste Simon, dit d'Ombry, procureur. N. G. T. III, 321.

(4) Pierre-Liévin du Biez. N. G. T. I, 230.

(5) Nicolas-Joseph du Biez. N. G. T. I, 229.

Rue des Prisons (1).

Delle Longueville, marchande de vin (2).	30	livres
Une cuisinière, un valet, une garde d'enfants.	5	»

Rue de Paris.

Le Sr Marlière, rentier (3).	40	»

Rue Saint-Martin.

Delle la veuve Havet, rentière (4).	30	»
Deux servantes.	4	»
Le Sr Watecant, marchand ou rentier.	30	»
Le Sr Leman, médecin (5).	10	»
Philippe Leleu.	20	»
Le Sr Bechez, licencié-ès-lois (6).	30	»
Pierre Delrue, maître filletier.	20	»

Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

Rue de la Madeleine.

Delle Marie-Anne Delmotte, rentière.	25	livres

(1) Partie de la rue de Paris.

(2) Claire Capron, veuve de Gérard Longueville, premier directeur de la Chambre de commerce de Tournai. N. G. T. II, 488.

(3) Robert-Joseph Marlier. N. G. T. II, 563.

(4) Anastasie Everardo, veuve de Noël Joseph Havet, banquier, seigneur de Chastillon. N. G. T II, 208.

(5) Gabriel-Joseph Leman, fils de François cité p. 407. N. G. T. II, 443.

(6) Pierre Béchet, seigneur de Deunisse à Bassenge (prov. de Liége). N. G. T. III, 590.

Quartier Sept-Fontaines.

	1746-1747
Le Sr Rose, rentier (1).	30 livres
Les delles Rose, ses sœurs.	20 »
Le Sr Caters, père (2).	60 »
Un cocher, deux servantes.	6 »

Salines.

Le Sr Rouzé, marchand.	20 »
Le Sr de Clippele (3), marchand.	40 »

Paroisse Saint-Piat.

Grande Rue (4).

Paul-Joseph Derasse, marchand,	30 livres
La veuve Gaspard Marissal, maître filletier.	20 »
Le Sr Delvigne, marchand (5).	40 »
Trois servantes.	6 »
Le Sr Henri Delvingne, rentier (6).	40 »
François-Joseph Sellier, maître hautelisseur.	20 »
Les enfants du Sr Théodore Houzé, négociant	40 »
Un valet, une servante.	3 »

(1) Jean-François-Joseph Rose, licencié ès droits, fils de Jean-François cité p. 404. N. G. T. III, 396.

(2) Jean Caters, né à Maeseyck et maître des postes de cette ville, s'établit à Tournai vers 1710 et y fut receveur des aides et subsides ainsi que des revenus de l'évêché. Cf. Ann. de la Noblesse, 1854, p. 73. Il tint une banque. Ses deux fils, Guillaume et Jean, commanditèrent les grandes industries tournaisiennes de la fin du XVIIIe siècle ; le premier fut associé de Péterinck ; le second, de Piat Lefebvre. (Voir les travaux de M. Soil sur la porcelaine et les tapis de Tournai).

(3) Jacques-François de Clippele, fils de Jacques cité p. 399. N. G. T. I, 531.

(4) Comprenant la rue des Clairisses.

(5) Jacques-Joseph de le Vingne, fils de Gaspar cité p. 420.

(6) Fils de Bon cité p. 413. N. G. T. II, 45.

	1746 1747	
Le Sr Bury, rentier (1).	30 livres	
Pierre Hostin, maître hautelisseur.	20	»
Une servante, un valet.	3	»
M. Verdure, commerçant hautelisseur (2).	40	»
Deux servantes.	4	»
Delle veuve Scapcoman, rentière (3).	25	»
M. Pottier, chaufournier, marchand de vin.	40	»
Deux servantes.	4	»

Rue Merdenchon.

Le Sr Bury, rentier.	30	»
Melle de Forest, rentière.	20	»
Melle Hautrive, rentière.	40	»
Deux servantes.	4	»
Veuve Queutry, rentière.	20	»
Le Sr Deletombe, avocat (4).	10	»

Rue Duez.

Le Sr N. Spital, marchand.	20	»
Le Sr Boucher, calandreur.	30	»

Rue Quenneson (5).

M. de Clipele, prêtre (6).	40	»
Melle Paludanus, maîtresse des Sept-Douleurs.	2	»

(1) Antoine-Joseph de le Bury, seigneur de la Crulerie (N. G. T. I, 331) ou Piat-Joseph de le Bury (Id., 329).

(2) Louis-Gabriel-Joseph Verdure, seigneur de Bethomez.

(3) Marie Dismal, veuve de Jean-Léopold Schaepcooman, licencié ès lois. N. G. T. III, 479.

(4) Jean-Baptiste-Joseph Deletombe. N. G. T. III, 546.

(5) Aujourd'hui rue des Récollets.

(6) Paul-François de Clippele, ancien curé de Warcoing. N. G. T. I, 530.

	1746-1747	
La maîtresse de la Maison des orphelines.	3	livres
La Mère Syndic des Récollets.	4	»
Jacques-Simon Flameng, chaufournier.	30	»

RUE SAINTE-CATHERINE.

Melle la veuve du Sr Hoverland (1).	20	»

RUE CAU (2).

Jean-Joseph Vinchent, tabellion (3).	25	»

RUE DES JÉSUITES.

Le Sr Pontus, rentier (4).	20	»
Deux servantes.	4	»
La mère de M. Pontus (5).	20	»
Deux maîtresses des Manarres.	6	»
Melle Calonne, rentière (6).	30	»
Melle Lucas, rentière.	30	»
Melle Havet, rentière.	30	»
Melle Wattecamp, rentière.	30	»

RUE MADAME.

Le S^r d'Avesnes, marchand de bas et rentier.	30	»

(1) Marie-Madeleine-Josèphe Anris, veuve de Jacques-Gabriel Hoverlant, seigneur de la Motte, puis du Carnois, conseiller pensionnaire des Etats du Tournaisis et conseiller du Mont-de-Piété. N. G. T. II, 312.

(2) Actuellement rue des Procureurs.

(3) Cf. N. G. T. III, 627.

(4) Gabriel-Louis-Joseph Pontus, pauvriseur de Saint-Piat. N. G. T. II, 269.

(5) Marie-Angélique Lorthioir, veuve de Jean-Joseph Pontus. Id. p. 270.

(6) Marie-Françoise-Josèphe de Calonne (?) N. G. T. I, 359.

RUE DES CARLIERS.

	1746-1747
M. de Flinnes, rentier (1).	40 livres
Son fils (2).	20 »
Deux servantes, un valet.	5 »
Adrien Posteau, maître brasseur.	30 »
La veuve du Sr Bury, rentière (3).	40-30 »
Jacques-Joseph Dapsens, marchand (4).	10 »
André-Joseph Leclercq, marchd de charbon.	20 »

POISSONCEAUX.

M. Wattecamp, maître filletier.	40 »
Sa belle-mère.	10 »
Charles-Joseph Desplanques, maître brasseur.	30 »
La veuve Wattecamp (Melle Gobert) rentière.	40-30 »
La veuve Bury, marchande.	24 »
Alexandre Dubois, marchand.	20 »
M. Gouy (le Sr Degouy) rentier (5).	40 »
Une servante, un valet.	3 »
M. Delhaye, rentier.	40 »
Deux servantes.	4 »

RUE TAILLEPIERRE.

M. Vranx, marchand (6).	40 »

(1) Guillaume-Procope de Flines, conseiller assesseur et administrateur des pauvres. Cf. Ann. de la Noblesse de Belgique, XX, p. 151.

(2) Pierre-Antoine-Joseph de Flines fut greffier héréditaire du bailliage de Tournai. Id. p. 152.

(3) Marie-Josèphe Liétar, veuve de Jean-Eloi de le Bury, conseiller au bailliage de Tournai et Tournaisis. N. G. T. II, 330.

(4) Marchand batelier et capitaine de la Compagnie bourgeoise des canonniers.

(5) Michel-Joseph de Gouy, seigneur de la Motte, auteur de la famille de Gouy d'Ansereul. Cf. Ann. de la Noblesse, 1865, p. 109.

(6) Cf. N. G. T. I, 193.

	1746-1747
M. Vranx, son fils.	20 livres
Deux servantes.	4 »
Melle Carez, rentière,	30 »

RUE DE LA TURE.

M. Van der Heyden (1).	40 »
Deux servantes.	4 »
Melle Louvigny, rentier (2).	20 »
M. Duhu, rentier.	40 »
Deux servantes.	4 »
Melle Vanros.	20 »

RUE DE LE VINGNE (3).

Les deux delles Druez, rentière (4).	20 »
Melle Duprez, marchande.	40 »

RUE DES FILLES-DIEU.

Melle Marlière, rentière (5).	30 »

Paroisse Saint-Nicaise.

RUE DE SAINT-MARTIN.

Me Lelong, procureur.	15 livres
Jean-François Lecomte, maître filletier.	20 »
Melle Hoverlant de Bedelaert (6).	6 »

(1) Inscrit en 1746 seulement, à la fois dans la noblesse et dans la bourgeoisie.
(2) Fille du médecin Louvignies cité p. 417. N. G. T. II, 505.
(3) Actuellement rue des Jésuites.
(4) N. G. T. I, 661.
(5) Marie-Catherine-Aimée-Josèphe Marlier. N. G. T. II, 563.
(6) Fille de Charles Hoverlant, châtelain de Leuze, cité p. 393.



Son frère, avocat (1).	6 livres
Me Drogart, procureur (2).	10 »

ROCQ ET ROQUETTE.

Le Sr Philippart, greffier.	20 »
Le Sr Pierre-Paul Thieffry, marchand de chevaux et rentier.	20 »
M. Van der Werven, rentier, (déchargé) (3).	40 »

Paroisse Saint-Brice.

BECQUEREL.

Le Sr Sergeant, marchand quincailler.	20 livres
Le Sr Farin, receveur du Mont-de-Piété.	15 »
Melle Odolf, rentière.	10 »
Melle Croquison, rentière.	20 »
M. Hudsebaud (noble) (4).	40 »
Melle de Wavrans (5).	30 »
M. Mayer.	30 »

RUE DU SONDART.

Le Sr Degouy, rentier (6).	30 »
Deux servantes.	4 »

(1) Charles Hoverlant, seigneur du Beddelard, conseiller pensionnaire de la ville de Tournai en 1752, père de l'historien Hoverlant de Beauwelaere. N. G. T. II, 314 et 315.

(2) Le procureur Jacques-Ignace Drogart fut père de Drogart-Derasse, officier municipal de Tournai sous la République française. N. G. T. III, 273.

(3) Peut-être Cornélis van de Werve, écuyer, seigneur d'Hemelryk, commandant de la place de Tournai. Cf. N. G. T. III, 272.

(4) Louis-Charles-Joseph Hudsebaut, écuyer, prêtre. N. G. T. II, 332.

(5) Marie-Henriette de Wavrans, nièce du précédent, mariée en 1752 avec Charles Presin, seigneur de Grard'Croix. Cf. Ann. de la Noblesse, 1862, p. 260. Elle est inscrite aussi dans la noblesse, v. p. 457

(6) Michel-Dominique-Joseph de Gouy, fils de Michel-Joseph, cité

Rue d'Obignies.

	1746-1747	
Codron, marchand.	20	livres
Agnès Hennart, marchande, et son frère.	20	»
La veuve de Roissart, receveuse (1).	15	»

Barre Saint-Brice.

Charles Desplanques.	20	»
Melle Duclos supérieure des Monelles; deux maîtresses.	8	»
Melle Droissart, rentière (2).	15	»
Sa sœur (3).	15	»

Retour de la Barre.

Le sieur Vranx, avocat (4).	10	»
Melle Vranx, rentière (5).	20	»
Deux servantes.	4	»
Melle Hélène Houfflin, rentière.	20	»

Rue des Jardins.

Nicolas-Joseph Lecrainier, marchand de bas.	20	»

Rue de la Tour de Marvis.

Delle Petit, rentière.	20	»
Pierre-Joseph Bariseau, chaufournier.	40	»

p. 468, fut seigneur d'Ausereul et échevin de Tournai. Cf. Ann. de la Noblesse, 1865, p. 109.

(1) Marie-Philippine de Lorthioir, veuve de Bruno-Albert-Joseph de Roissart, seigneur de Rigaud. N. G. T. III, 391.

(2) Marie-Hélène de Roissart, sœur du précédent. Id.

(3) Thérèse-Françoise de Roissart. Id.

(4) Ignace-François Vranx, juré et échevin de Tournai, surintendant du Mont-de-Piété; sa veuve et ses enfants furent anoblis en 1771. Cf. Ann. de la Noblesse, VI, 296

(5) Née Marie-Barbe-Marguerite Houfflin. Id.

Louis Roger, chirurgien.	20 livres
Deux garçons de boutique.	2 »

RUE SAINT-BRICE.

Bernardin Dehouzé.	20 »
Gilles-Albert Goblez, apothicaire (1).	10 »

RUE DE CAMBRON.

Delle la veuve Legris.	20 »

RUE HAIGNE.

La veuve Jean-Baptiste Duflos, marchande.	20 »
La veuve du Sr Legris, rentière.	30 »
Marie-Joseph Dupont, marchande.	20 »

RUE CLERCAMP.

Le Sr Pierre-François Bouché, marchand de bas.	20 »

RUE DES TANNEURS (2).

La veuve Poupé, brasseresse.	30 »
Le Sr Lemaire, maître filletier et rentier.	40 »
Le Sr Flameng, brasseur.	40 »
Deux valets, deux servantes.	6 »
Jeanne-Françoise Dujardin.	20 »
Le Sr Houzé, marchand (3).	40 »

(1) Gilles-Albert-Joseph Goblet, né à Châtelet, père de François-Magloire Goblet, procureur-général au conseil de Tournai-Tournaisis sous Joseph II, sous-préfet de l'arrondissement de Tournai et membre du Corps législatif sous l'Empire français. N. G. T. II, 119.

(2) Située sur l'emplacement du quai Vifquin.

(3) Gaspard-Joseph Houzé. Cf. Houzé de l'Aulnoit, op. cit., p. 16.

	1746-1747
Le Sr Pancouque (1).	30 livres
Bon Delevingne, marchand (2).	30 »
Deux servantes.	4 »
La sœur du Sr Dismal.	20 »
La veuve Ernest Parmentier, brasseuse.	30 »
Deux valets, une servante.	4 »
Jean-Baptiste Delroisse, marchand.	20 »
Le Sr Antoine Flameng, tanneur.	40 »
Michel Bouché, marchand.	20 »

RUE DE L'ABLIAU (3).

Le Sr Marlier, rentier.	30 »
La delle veuve Lahaise, marchande.	30 »
Le Sr de Clippel (4).	30 »
Deux servantes.	4 »
Le Sr Liénart l'aîné, teinturier.	15 »
Le Sr Michel Delos, maître brasseur.	30 »
Deux valets, une servante.	4 »
Melle Lhermitte, rentière.	30 »
Deux servantes.	4 »
Melle Delevingne, rentière.	20 »

SUR LE QUAY.

Henri-Benoît de Clairfay, marchand.	30 »
La veuve Delobelle, marchande.	20 »
Le Sr Gruart, teinturier.	20 »
Le Sr Daluin, brasseur.	30 »
Deux valets, deux servantes.	6 »

(1) Il habitait rue du Cigne en 1746, v. p. 481.
(2) Fils de Gaspar cité pp. 445 et 481.
(3) Actuellement rue des Campeaux.
(4) Léopold-Honoré de Clippele, seigneur d'Hem. N. G. T. I, 531.

Rue de Pont.

	1746-1747	
Robert Dath, marchand de drap.	20	livres
Jean-Baptiste-Joseph de Roissart, maître filletier (1).	20	»
La veuve Olivier Miroux, marchande.	30	»
Pierre-Simon Bouché, marchand de bas.	6	»
La veuve du Sr Legry, rentier.	30	»
Guillaume Renart-Ternois, apothicaire (2).	15-20	»
Le Sr Devaux, médecin.	10	»

Rue du Quesnoy.

Les delles Lericq, rentières.	30	»
Le Sr Delmotte.	40	»
Le Sr Malbecq, médecin.	10	»
Melle Preyez.	30	»
La veuve du Sr Copin, rentière.	30	»

Rue du Noviciat (3).

Georges-Joseph Craix, marchand de bas.	20	»
La veuve du Sr Rousseau, receveuse.	30	»
Philippe Hennebaut, marchand de bas.	20	»
Delle Renuit, rentière (4).	30	»

La neuve Rue.

Charles Paulart, rentier.	20	»
Arnoud-Joseph Mailliet, marchand de bas.	20	»

(1) Frère du seigneur de Rigaud mentionné ci-dessus. N. G. T. III, 390.

(2) N. G. T. III, 529.

(3) D'après Bozière, ce serait une partie de la rue du Quesnoy. Cf. Tournai ancien et moderne, p. 276.

(4) Catherine-Françoise Renuit. N. G. T. III, 320.

1746-1747

La veuve de la Censerie, chaufournier.	30 livres
Alexandre-Auguste Pennincq, chaufournier.	30 »

RUE DE LA TOUR DE MARVIS.

Pierre-Antoine Lachenal.	30 »
Le Sr Daluin, marchand de bas.	20 »

Paroisse Saint-Jean (1).

RUE DE LA GALTERIE.

Le Sr Gilles, chauffournier.	40-30 livres

PLACETTE SAINT-JEAN.

Delle Isbecque et sa sœur.	40 »
Le Sr Derasse, chaufournier (1).	40 »
Le Sr Pennincq, chaufournier.	30 »
Le Sr Delrue, maître cirier.	35 »

Paroisse Saint-Quentin.

RUE DU POURCELET (3).

Le Sr Antoine Delevingne, négociant (4).	30 livres
Charles Delmarle, marchand de fer.	20 »
François-Simon Souris, marchand.	20 »

(1) Il y avait sur le territoire de cette paroisse treize bateliers; nombre d'entre eux étaient de la famille Midavaine.

(2) Henri de Rasse, aïeul de Charles de Rasse, maire de Tournai. N. G. T. III, 271.

(3) Côté de la grand'place où se trouvait la maison du Porcelet, habitée actuellement par M. le Cte du Mortier.

(4) Habitait rue du Cygne en 1747.

Rue de Cologne.

	1746-1747	
Le Sr Denis Baudechon, rentier (1).	40	livres
Marie-Catherine Renier, marchde de drap.	20	»
Antoine Vitas, marchand.	30	»
Le Sr Bruno Stienne, maître orfèvre.	25	»
Le Sr François Rabau, marchand.	30	»
Gilles Wartel, marchand de fer.	20	»
André Van de Stienne.	20	»

Rue des Drapiers (2).

Marc Lefèvre, maître orfèvre (3).	20	»
Piat, son frère (4).	6	»
François Dufour, apothicaire.	20	»

Rue du Belfroi (5).

Joseph Lemoine, marchand.	20	»
Nicolas Joveneau, libraire.	20	»
Deux servantes.	4	»
Antoine Barbieux, aubergiste et traiteur.	20	»
Un valet, une servante.	3	»
Pierre-Joseph Drapier, marchand.	20	»
Thiébaut Du Bois, maître des postes.	20	»
Quatre valets, une servante.	6	»

(1) N. G. T. I, 193.

(2) Côté de la grand'place qui fait face à la halle aux draps.

(3) Père de Lefebvre-Caters, orfèvre et fabricant de bronze, et de Lefebvre-Boucher, banquier. Cf. Goethals. Miroir des notabilités nobiliaires, t. 2, p. 529.

(4) Ce Piat Lefebvre, porté au rôle de la capitation comme simple artisan, est le créateur de notre célèbre manufacture de tapis. Le point de départ de sa fortune industrielle fut son mariage avec la fille du hautelisseur Delescolle en 1755.

(5) Troisième côté de la grand'place.

Rue Dorée.

	1746-1747
Jean Ghecquière, marchand de blé.	30 livres
Delle la veuve Havet, rentière (1).	20 »

Rue Perdue.

M. Dedel, ancien mayeur (2).	20 »
Antoine Sauvage, maître vitrier (3).	6 »
Melle Waffelart.	40 »
Jean Legros, maître du jeu de Paulme.	10 »
Le Sr Liévin Du Hu, rentier (4).	30 »

Rue des Maux.

Melle de Roubaix (5).	40 »
Jean-Baptiste Dumortier (6).	40 »
Deux servantes.	4 »
Le Sr François Desruez, apothicaire (7).	20 »

Réduit des Sions.

Joseph Ghequière, marchand.	20 »
Melle la veuve Vinière.	40 »
Valentin Hasbroucq, procureur.	10 »

(1) Louise-Thérèse Lefébure, veuve de Pierre-François Havet, licencié ès droits, membre de la magistrature tournaisienne, bailli d'Antoing. N. G. T. II, 210.

(2) Jacques Dedel, écuyer, seigneur de Bricebergue, juré de Tournai et receveur-général des domaines. N. G. T. I, 350. Il fut inscrit dans la noblesse en 1747.

(3) Père du peintre Piat Sauvage.

(4) Marie-Madeleine du Hu épousa en 1738, à Saint-Quentin, André de Cambry, seigneur de la Fosse, capitaine au Royal-Wallon.

(5) Marie-Catherine de Roubaix de Portingal, inscrite dans la noblesse en 1747.

(6) Jean-Baptiste-Joseph du Mortier, bachelier en médecine et en sciences, seigneur de Trimont, décédé en 1746. N. G. T. II, 680.

(7) En 1747 seulement.

Paroisse Saint-Nicolas.

Quai.

	1746-1747
Le Sr Delmasure, rentier.	25 livres
Melle Baclan, marchande-cirière (1).	25 »
Le Sr Joseph Morand, marchd de charbon.	20 »
Le Sr Pierre-Antoine Defontaine, recevr.	30-25 »
La veuve Bonnet, notaire.	30 »

Grande Rue.

Melle Renuit, rentière (2).	40-30 »
Son fils (3).	20 »
M. Goossens, officier du Mont-de-Piété.	20 »
Melle de Rupilly (4).	30-20 »
Deux servantes.	4 »
Melle Le Tellier (5).	30 »

Paroisse Saint-Jacques.

Rue Saint-Jacques (6).

Guillaume Hague, marchand joailler et banquier.	40 livres

(1) Catherine-Louise Caniot, veuve de Robert-François Baclan. N. G. T. I, 159.

(2) Jeanne-Catherine de Surmont, dame de Vieille-Croix, veuve de Jacques Renuit, avocat en parlement, membre de la magistrature tournaisienne. N. G. T. III, 321.

(3) Michel-Joseph Renuit, anobli en 1751. Cf. Id.

(4) Françoise-Josèphe Rogiers, veuve de Robert-Joseph de Clippele, seigneur de Rupilly, Wambrechies, etc. N. G. T. I, 529.

(5) Marie-Catherine Scorion, veuve en premières noces de Maximilien de Vangermez et en secondes d'Amand-François Le Tellier, seigneur de la Cocquerie, déjà cité p. 435.

(6) Et du Bourdon Saint-Jacques.

	1746-1747
Madame Thiéry, rentière (1).	40 livres
Deux servantes.	4 »
Le S[r] Tribou (2).	30 »
Le S[r] Vanaverbeck.	30 »
Le S[r] Prévost, apothicaire (3).	20 »
Le S[r] Pissenier, rentier.	40 »
Deux servantes.	4 »
Sa sœur.	40 »
M[elle] Zivert, rentière (4).	40 »

RUE DES CORRIERS.

La veuve Vinchent, rentière (5).	20 »
M[elle] Baclan (6).	40 »
Le S[r] Havet, licencié (7).	40 »
Une servante et un valet.	3 »

LES SALINES.

M[elle] Laurent, marchande de charbon.	20 »
Philippe Moncheur, marchand de charbon.	30 »
La veuve Flament, rentière.	20 »
La veuve Rosier, brasseresse.	30 »
Philippe-Joseph Patte, march[d] de charbon.	20 »
Sébastien Delerue.	20 »

(1) Jeanne-Françoise Bonnet de Thimougies, veuve de Bauduin-Joseph Théry, écuyer, seigneur de Baillart. N. G. T. III, 543.

(2) Albert-Alexandre Tribou, seigneur de Godebry. N. G. T. III, 583.

(3) Louis-Auguste Prévost, grand et souverain doyen de la Chambre des Arts et Métiers. N. G. T III, 176.

(4) Marie-Catherine Caniot, veuve d'Adrien-François Zivert, qu'on a vu p. 411.

(5) Jacqueline Willems, veuve de Jean Vinchent, tabellion royal et tabellion garde-notes héréditaire. N. G. T. III, 626.

(6) Anne-Cécile-Thérèse Baclan. N. G. T. I, 158.

(7) Jean-Baptiste-Joseph Havet, licencié ès lois, membre de la magistrature tournaisienne. N. G. T. II, 211.

	1746-1747
Gaspar Mourcou, brasseur.	30 livres
Un valet, une servante.	3 »
Le Sr Maillet, brasseur.	30 »
Sa sœur.	20 »
Deux valets, une servante.	4 »
Jacques Gallez, marchand de charbon.	20 »
Le Sr Cornil, id.	20 »
Veuve Nicolas de Gage, batelier, marchand de charbon.	20 »
Le Sr Tieffry, marchand de charbon.	30 »
Veuve Dismal, brasseresse.	30 »
Un valet, une servante.	3 »
Albert-Joseph Chantreaux, salingueur.	20 »

RUE DE LE CIGNE (1).

Bernard Delebecq, marchand de charbon.	30 »
Nicolas Mascart, id.	30 »
Jean-Baptiste Wattelart, épicier.	30 »
Le Sr André Delcroix, marchand.	20 »
Le Sr Han, id.	20 »
La veuve Caniot, rentière (2).	30 »
Melle veuve Vanlerberghe, rentière.	40-20 »
Deux servantes.	4 »
Jacques De Clippele, marchd rentier (3).	40 »
Philippe Desplanques, marchd filletier.	35 »

(1) Actuellement rue du Cygne.

(2) Marie-Louise Bruyer, veuve de Pierre-François-Joseph Caniot, avocat, échevin de Tournai et grand-bailli du Chapitre. N. G. T. I, 386. En 1746, elle habitait rue des Carmes.

(3) Il habitait aux Salines en 1747, v. p. 465.

VIEUX MARCHÉ AU POISSON.

	1746-1747
François Poutrain, filletier.	20 livres
Le S[r] Gaspard de le Vingne, marchand (1).	40 »
Deux servantes.	4 »
Gérard Verdure, son beau-fils.	20 »

PLACETTE AUX OIGNONS.

Philippe Le Comte, marchand de vin.	30 »
Le S[r] Bouliez, licencié en droit.	40 »

RUE DE LA TÊTE D'ARGENT.

Jean-Baptiste Bien, maître chaudronnier.	30 »
Alexis Leroy, id.	30 »

RUE DE LE CIGNE (autre côté).

M. Pancouque, avocat (2).	40 »
Jean Anris, maître filletier.	20 »
Antoine de le Vingne, marchand.	30 »
Dominique Germain, maître filletier.	20 »

PORTE DE LILLE.

M[elle] de Flines, rentière (3).	40 »

RUE PICQUET.

Bruno Sellier, maître filletier.	20 »

(1) Echevin en 1746, fils de Gaspar, inscrit en 1696, v. pp. 413 et 420.

(2) Ferdinand Pancouque, seigneur de Warnifosse, avocat, bailli de Maulde sur l'Escaut et receveur-général de la baronnie d'Antoing. Cf. Annuaire de la Noblesse, XXVI, p. 320.

(3) Marie-Anne-Dorothée Malotau, veuve de Nicolas de Flines. Cf. Annuaire de la Noblesse, XX, p. 151.

RUE DES CARMES.

	1746-1747
Jacques de Flines, secrétaire du Mt-de-Piété.	6 livres
Le Sr Vandal, architecte.	15 »
Melle Marie-Françoise Morelle, rentière.	20 »
Melle Havet, rentière.	20 »
Le Sr Chamu, rentier.	20 »
Melle Caniot, rentière (1).	40 »
Melle Herkeau, id.	20 »
M. Simonon (2).	40 »
M. Jacquelart, médecin (3).	30 »

SŒURS-NOIRES.

M. de Courtray, médecin (4).	10 »
Melle Perdu (5).	30 »

(1) Marie-Louise Bruyer, veuve de Pierre-François-Joseph Caniot, avocat, échevin et grand-bailli du Chapitre de Tournai. N. G. T. I, 386.

(2) Jean-Baptiste Simonon, de Liége, juré de Tournai en 1746, anobli en 1750. N. G. T. II, 463.

(3) Adrien-François, fils de Jacques cité p. 401. N. G. T. II, 362.

(4) Philippe-Maximilien-Joseph. N. G. T. I, 592.

(5) Marie-Robertine des Champs de Béthomez, veuve de Benoît-Joseph Perdu, avocat, conseiller au bailliage de Tournai et Tournaisis. N. G. T. III, 75.

TABLE DES NOMS DE FAMILLE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1898.

M. le Comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

1. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. Tome 19. (4e Série, tome III, 2e partie.)

2. Même Société, bulletin trimestriel, 1896 et 1897.
Même Société, le Cartulaire du comté de Ponthieu, tome II.

3. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. 3e Série, tome V.
Voir, à la page 183, les épices au Parlement de Tournai et au Parlement de Flandres, par le baron A. de Warenghien.

4. Société historique de Compiègne. Procès-verbaux et rapports. V, 1896; VI, 1897.

5. Même Société : l'Alimentation à Compiègne. (Pâtissiers et bouchers.)

6. Même Société : les Francs-Archers de Compiègne et le camp de Compiègne en 1739, par le baron de Bonnault d'Houet.

7. Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Série in-8°, n° 21.

8. Mémoires de la Société académique du département de l'Oise. (Beauvais.) T. XVI, 3e partie.

9. Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 1897.

10. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1897, n°s 1, 2 et 3.

11. Mémoires, id. Cartulaire du Chapitre de la cathédrale d'Amiens. 1er fascicule.

12. Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1897, 2e fascicule.

13. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Mémoires, 5e série, fascicules I à VI.

14. Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires. 4e Série, tome I.

15. Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 46e année. 184e et 185e livraisons.

16. Bulletin de l'Université de Toulouse. Fascicules 1 à 4.

17. Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1896. 147e année, 5e série, tome 14.

18. Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes. Revue, tome 46, n°s 1 à 12.

M. Bertrand, bibliothécaire-archiviste à Ath, offre un exemplaire de son *Catalogue de la Bibliothèque publique de la ville d'Ath*. Remercîments.

M. Hocquet donne lecture d'un rapport sur l'*Histoire de l'avouerie et des avoués de Tournai* de M. Th. Leuridan. On vote, conformément à son rapport, l'impression de ce travail et on décide d'y joindre une planche de sceaux des avoués de Tournai.

Il est procédé au vote sur la présentation du baron Armand del Fosse et d'Espierres, comme membre titulaire. Il est élu en cette qualité.

L'élection du Bureau est renvoyée à la séance de janvier.

M. Soil complète les renseignements qu'il a donnés à une précédente séance sur le peintre Piat Sauvage. Ils seront joints au travail qu'il a rédigé sur cet artiste dont la notoriété fut grande et sur lequel l'attention du public s'est portée d'une manière toute particulière en ces derniers temps.

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

de Tournai.

STATUTS.

ARTICLE 1.

La Société a pour objet la culture de l'histoire et de l'archéologie.

Elle prend le titre de « Société historique et archéologique (1) de Tournai. »

ARTICLE 2.

Les travaux de la Société embrassent toutes les matières que comprennent l'histoire et l'archéologie, dans le sens le plus étendu de ces mots : histoire, archéologie, numismatique, paléographie, diplomatique, épigraphie, géographie et topographie anciennes, biographie, philologie, ethnographie, bibliographie, folklore, etc.

ARTICLE 3.

La Société correspond avec les Sociétés savantes belges et étrangères, qui sont instituées dans les mêmes vues.

(1) Séance du 13 février 1896.

Article 4.

La Société se compose de membres titulaires, de membres correspondants et de membres honoraires (1).

Article 5.

Les membres titulaires doivent avoir leur résidence ordinaire à Tournai, ou dans les environs, mais à une distance qui leur permette d'assister régulièrement aux séances.

Les membres correspondants sont pris, tant en Belgique qu'à l'étranger, parmi les hommes connus par des travaux analogues à ceux dont la Société s'occupe. Quand ils assistent aux séances, ils ont voix délibérative dans les discussions scientifiques.

Les membres honoraires se recrutent parmi les personnes de la ville et du dehors qui s'intéressent aux travaux de la Société. Ils n'assistent point aux séances ordinaires (2).

Article 6.

Les officiers de la Société sont : le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et le bibliothécaire-archiviste (3).

Ils sont élus pour trois ans et peuvent être réélus.

Article 7.

La Société se réunit en séance ordinaire une fois par mois. Il peut y avoir des séances extraordinaires.

(1) Séances des 12 octobre 1882 et 10 novembre 1892.
(2) Ibid.
(3) Séances des 3 février et 7 avril 1859.

ARTICLE 8.

L'élection des membres se fait aux séances mensuelles seulement, et toujours au scrutin secret.

ARTICLE 9.

Les fonds de la Société se composent :

1° Des cotisations payées par les membres titulaires, les membres correspondants et les membres honoraires (1).

2° Des sommes qui peuvent lui être accordées à titre de subsides.

ARTICLE 10.

La Société détermine la somme qu'il est indispensable d'appliquer aux dépenses administratives de l'association. Le reste des fonds est consacré :

1° Aux recherches, études et publications qui forment le principal objet de son institution.

2° A donner des prix ou médailles aux auteurs étrangers à la Société qui auraient présenté des ouvrages inédits jugés dignes de cette distinction.

ARTICLE 11.

La Société forme ses collections particulières de livres, de manuscrits, d'objets d'art et d'antiquités.

(1) Séances des 14 juillet 1887 et 10 novembre 1892.

RÈGLEMENT.

TITRE I.

Du comité permanent.

ARTICLE 1.

Les officiers institués par l'article 6 des statuts, forment un Comité permanent auquel est dévolue l'administration intérieure de la Société.

Il dirige les travaux et les publications.

ARTICLE 2.

Le renouvellement triennal du Comité a lieu dans la séance ordinaire du mois de décembre, pourvu que le nombre des membres titulaires présents, s'élève à la moitié plus un; à défaut de quoi l'élection est remise à la séance ordinaire suivante.

L'élection de chacun des officiers ne sera valable qu'autant qu'elle aura réuni la majorité des suffrages.

ARTICLE 3.

Le président maintient l'ordre dans les réunions, fait appliquer les statuts et règlements, et veille à l'exécution des résolutions prises.

Il nomme toutes les commissions et les compose de trois membres; cependant une commission peut être nommée au scrutin secret et à la majorité des voix, si la demande en est faite par trois sociétaires.

Le président seul a le droit de demander et de recueillir les voix, il résume les discussions et proclame le résultat des délibérations.

Il signe les diplômes, les procès-verbaux des séances et tous les actes que la Société juge susceptibles de cette formalité.

Il ordonne les dépenses conformément aux crédits ouverts par le budget et suivant les résolutions spéciales prises pendant le cours de l'exercice.

Il assiste de droit aux séances des commissions, et y a voix délibérative.

Il fait convoquer, quand il le trouve convenable, la Société en assemblée extraordinaire, par l'entremise du secrétaire.

ARTICLE 4.

Le vice-président remplace le président toutes les fois que celui-ci est absent ou empêché. Il est lui-même suppléé par le plus ancien des membres titulaires présents à la séance.

ARTICLE 5.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et, après leur adoption, les signe avec le président.

Il est chargé de la correspondance. Toutes les lettres qu'il écrit au nom de la Société, sont transcrites dans un registre spécial.

Il demeure dépositaire du sceau de la Société.

Il donne communication de la correspondance immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance précédente et rend compte de l'exécution des mesures prises par le comité permanent.

Il donne avis de leur nomination aux membres nouvellement élus et leur adresse un exemplaire des statuts et règlement.

Il délivre les diplômes et contresigne tous les actes émanant de la Société.

Il dirige, en se conformant aux dispositions de

l'article 33 ci-après, la publication des Annales et des autres ouvrages dont la Société a voté l'impression.

Il garde les collections de la Société, dont il est chargé de dresser le catalogue.

Indépendamment du registre de la correspondance, et de celui des procès-verbaux, il tient deux registres d'ordre : l'un, contenant les noms, âge, qualités et demeure des membres ; l'autre, l'inventaire des titres de la Société.

Il présente à la séance de Décembre, le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année.

En cas d'absence, il délègue ses pouvoirs à un membre qu'il propose à l'acceptation de la Société.

Article 6.

Les fonctions du trésorier consistent :

1° A recevoir contre quittance, la cotisation et les amendes dues par les sociétaires ;

2° A faire l'envoi des publications de la Société ;

3° A compter au secrétaire, sur les états formés par celui-ci, d'après les notes des fournisseurs, et sur le visa du président, les sommes dont l'emploi a été autorisé.

Ces états une fois soldés restent entre les mains du trésorier pour servir à l'appui du compte de sa gestion.

Ce compte est rendu dans la séance ordinaire de Janvier, il présente en balance les dépenses et les recettes faites pour la Société par le trésorier depuis la reddition du compte précédent.

En cas d'absence il fait connaître au président le membre qui doit le remplacer.



ARTICLE 7.

Le bibliothécaire-archiviste est chargé de la conservation des archives et de la bibliothèque de la Société.

Il en dresse le catalogue (1).

TITRE II.

Des séances de la Société.

ARTICLE 8.

La Société se réunit de droit et sans convocation préalable, le deuxième (2) jeudi de chaque mois, à quatre heures et demie du soir, dans la salle destinée à ses séances.

Si le deuxième jeudi du mois est un jour férié, la séance est remise au jeudi suivant (3).

La séance commence à quatre heures et demie (4) précises, quel que soit le nombre des membres présents.

ARTICLE 9.

Les séances extraordinaires ont lieu au jour et à l'heure indiqués par les lettres de convocation, dont la remise au domicile des membre devra toujours précéder de deux jours au moins le jour de la réunion

ARTICLE 10.

Le président peut admettre à la séance, des savants, des littérateurs, des personnages de distinction étrangers, soit à la ville, soit au pays.

(1) Séances des 3 février et 7 avril 1859.

(2) Ibid.

(3) Séance du 20 septembre 1877.

(4) Séance du 12 mars 1880.

ARTICLE 11.

Le membre titulaire qui n'assiste pas à la séance, soit ordinaire soit extraordinaire, est passible d'une amende de un franc au profit de la caisse de la Société, s'il ne prévient pas par écrit le président de son absence.

Il est dressé un tableau des absences pour la perception des amendes, et cette perception s'opère à l'expiration de chaque semestre, à la diligence du trésorier et contre quittance.

ARTICLE 12.

L'ordre des séances est réglé ainsi qu'il suit :

1° Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, et consigne dans celui du jour les modifications dont sa rédaction a paru susceptible.

2° Il donne connaissance des lettres reçues ou écrites ainsi que des communications faites à la Société.

3° L'assemblée s'occupe des rapports que le comité peut avoir à faire sur des objets d'administration intérieure.

4° Le président donne lecture de l'ordre du jour, après épuisement duquel l'assemblée consacre le reste de la séance aux lectures, et aux discussions qu'elles peuvent soulever.

Avant de se séparer, l'assemblée, par l'organe du président, règle autant que possible, l'ordre du jour de la séance suivante.

ARTICLE 13.

Le procès-verbal mentionne les mémoires et notices dont il est donné lecture et qui sont déposés entre les mains du secrétaire ; s'il y a des discussions, il en est fait également mention, mais sans reproduction des



arguments dont il a été fait usage, à moins que les auteurs ne les produisent par écrit.

ARTICLE 14.

L'impression des mémoires ou notices dont la Société a reçu communication n'a lieu qu'après que l'assemblée l'a décidée et du consentement de l'auteur.

Elle peut subordonner son vote à des changements à faire par ce dernier.

ARTICLE 15.

Quand des planches devront être jointes à un travail, l'impression de la notice et la gravure seront votées séparément.

ARTICLE 16.

Chacun des membres soit titulaires, soit correspondants, est invité à faire à la Société des communications en rapport avec l'une des matières indiquées par le programme servant d'introduction aux statuts.

Le comité permanent veillera à ce qu'il y ait autant que possible, une lecture par séance.

Chaque membre a la faculté de faire lire son travail par un collègue.

ARTICLE 17.

La lecture annoncée par l'ordre du jour distribué aux membres a la priorité sur toute autre qui n'aurait pas été soumise à cette formalité.

TITRE III.

Conditions et mode d'admission des membres.

ARTICLE 18.

Pour être admis à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, il faut avoir son domicile à Tournai, ou à une distance assez rapprochée pour qu'elle ne soit pas un obstacle à la fréquentation régulière des assemblées ordinaires; il faut en outre être présenté par trois membres titulaires.

ARTICLE 19.

La proposition d'admission doit être adressée au président qui en donne communication en assemblée.

ARTICLE 20.

L'admission ne peut avoir lieu qu'après un scrutin secret, ouvert à la séance suivante; elle n'est prononcée que dans le cas où elle a réuni les deux tiers des suffrages des membres présents.

ARTICLE 21.

La nomination n'est considérée comme définitive, et le membre nommé n'est inscrit sur la liste, qu'après qu'il a pris l'engagement par écrit de remplir les obligations qui lui sont imposées par le règlement et les statuts de la Société.

ARTICLE 22.

L'admission en qualité de membre correspondant a lieu sur la proposition du comité permanent et à la majorité des suffrages (1).

(1) Séance du 10 novembre 1892.
Les membres correspondants ne sont pas astreints au paiement de la

ARTICLE 23.

Le membre qui ne peut assister à la séance a la faculté de voter par procuration ; il fait connaître par écrit au président, le nom du collègue qu'il a chargé de son vote.

ARTICLE 24.

Si l'admission est consentie, elle est annoncée par le secrétaire à la personne intéressée, avec invitation de se présenter à la séance suivante.

ARTICLE 25.

Les membres honoraires sont admis sur la simple présentation d'un membre titulaire.

TITRE IV.

Obligations et devoirs des sociétaires.

ARTICLE 26.

Les membres titulaires ont à payer un droit de diplôme de cinq francs, après l'acquittement duquel le diplôme leur est remis.

ARTICLE 27.

Un diplôme est également délivré aux membres correspondants.

ARTICLE 28.

La cotisation annuelle des membres titulaires est fixée à dix (1) francs et celle des membres honoraires à cinq francs, payables entre les mains du trésorier.

cotisation de cinq francs, mais les publications de la Société ne seront adressées qu'à ceux qui paieront cette cotisation annuelle.

(1) Séance du 13 juillet 1881.

ARTICLE 29.

Chaque membre titulaire, honoraire ou correspondant est invité à faire part à la Société des découvertes qu'il pourrait faire ou dont il aurait connaissance; à rechercher les monuments et décorations architectoniques existant encore, les objets que des fouilles récentes auraient mis à découvert, à en faire l'historique, à en rechercher l'âge, à en constater l'état de dégradation, à les dessiner si cela lui est possible, et à faire ses observations sur les moyens de les conserver.

ARTICLE 30.

Tous les membres sont invités à faire hommage à la Société de leurs ouvrages et de ceux qu'ils auraient en double dans leur bibliothèque.

ARTICLE 31.

Tous membre correspondant qui laisse écouler plus de deux ans sans se rappeler au souvenir de la Société par quelque communication, peut être réputé démissionnaire.

ARTICLE 32.

Tous les membres de la Société peuvent prendre communication des objets, des livres et des manuscrits qui lui appartiennent; mais aucun de ces objets ne peut être déplacé que pour un temps déterminé et sous récépissé.

TITRE V.

Publications.

ARTICLE 33.

La Société fait imprimer chaque année un volume qui contient soit les procès-verbaux des séances d'une



certaine période, avec les notices qui y ont été lues, ainsi que, s'il y a lieu, d'autres travaux de peu d'étendue; soit les mémoires et ouvrages plus considérables qui lui ont été présentés et dont elle a voté l'impression.

ARTICLE 34.

Les cinquante volumes parus, jusqu'en 1895, de Bulletins et de Mémoires forment la première série des publications de la Société. La division ancienne en *Bulletins* et *Mémoires* est supprimée. La nouvelle série portera pour titre : ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE TOURNAI.

ARTICLE 35.

Toutes les sociétés savantes avec lesquelles la Société entretient des rapports suivis reçoivent un exemplaire de chacune de ses publications.

Il en est de même des membres titulaires, honoraires et correspondants, moyennant, pour ces derniers, le paiement entre les mains du trésorier de la cotisation annuelle des membres honoraires.

ARTICLE 36.

Les auteurs des mémoires et des notices publiés par la Société peuvent être autorisés à en faire aux frais de la Société (1), un tirage particulier de cinquante exemplaires, lesquels ne leur seront délivrés qu'un mois après la publication du volume.

La Société se réserve d'autoriser un tirage plus considérable, sur la demande de l'auteur.

Dans tous les cas, les tirés à part devront porter en

(1) Séance du 7 décembre 1848.

tête cette mention : « Extraits des publications de la Société historique et archéologique de Tournai. »

TITRE VI.

Comptabilité.

ARTICLE 37.

Dans le cas de mort, de démission ou de départ imprévu d'un membre titulaire pendant le cours d'un exercice, la cotisation par lui versée reste acquise à la Société.

En aucun cas, la cotisation versée ne peut être retirée.

ARTICLE 38.

Dans la séance ordinaire de janvier, une commission de trois membres est nommée pour examiner les comptes du trésorier.

Elle fait son rapport dans la séance suivante.

ARTICLE 39.

Après l'apurement du compte du trésorier, la Société établit son budget pour l'exercice courant.

TITRE VII.

Discipline intérieure.

ARTICLE 40.

Tout membre titulaire qui, sans cause connue et légitime laisse écouler six mois sans assister aux séances, pourra être déclaré démissionnaire.

ARTICLE 41.

La Société s'interdit formellement toute discussion étrangère aux matières qui font l'objet de ses études.

TITRE VIII.

Des modifications au présent règlement.

ARTICLE 42.

Les propositions tendant à des changements, additions ou modifications au présent règlement doivent être faites par écrit et remises au président; il en est donné lecture immédiatement, mais elles ne peuvent être adoptées qu'après avoir été discutées dans deux assemblées.

Les deux tiers au moins des voix de tous les membres titulaires sont nécessaires pour l'adoption des propositions de cette nature.

ARTICLE 43.

Après deux séances successives, dans lesquelles le nombre des membres présents n'aurait pas été suffisant, il pourra être procédé au vote, comme s'il s'agissait d'une proposition ordinaire.

TITRE IX (1).

Des droits des membres sur l'actif de la Société et de la dissolution de celle-ci.

ARTICLE 44.

Les membres correspondants et honoraires n'ont aucun droit dans les objets qui appartiennent à la Société.

De même les membres titulaires qui pour un motif quelconque cessent de faire partie de la Société perdent tout droit dans lesdits objets. Leurs héritiers, en cas de décès, n'y ont également aucun droit.

ARTICLE 45.

En cas de dissolution, les archives, collections, bibliothèque et avoir social sont dévolus à la ville de Tournai, après apurement des dettes de la Société, sans qu'aucun des membres, même titulaires, y puisse rien prétendre.

ARTICLE 46.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que sur la proposition écrite de cinq membres titulaires.

Elle devra faire l'objet de deux délibérations des seuls membres titulaires, à un mois d'intervalle l'une de l'autre, après avoir été portée à l'ordre du jour, sur les convocations.

La décision prononçant la dissolution ne sera exécutée que si elle a réuni les deux tiers des suffrages des membres présents, et si les deux tiers au moins des membres titulaires ont pris part au vote.

(1) Séance du 10 juillet 1897.

A défaut de réunir les deux conditions ci-dessus, le vote sera renvoyé à une troisième assemblée spécialement convoquée à cette fin, un jour de réunion ordinaire, et à cette assemblée, la dissolution pourra être prononcée à la simple majorité des suffrages si l'assemblée comprend au moins les deux tiers des membres titulaires présents, ou à la majorité des deux tiers des suffrages si l'assemblée ne comprend qu'un nombre moindre de membres titulaires.

Le présent règlement révisé conformément à la délibération du 14 janvier 1897 a été adopté aux séances des 13 mai et 10 juillet 1897.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI.

COMITÉ PERMANENT (1).

Officiers.

Messieurs

LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*

LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, *Vice-Président.*

EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

RENÉ DESCLÉE, *Trésorier.*

ADOLPHE HOCQUET, *Bibliothécaire.*

MEMBRES TITULAIRES

par ordre d'ancienneté.

Messieurs

de Nédonchel (le comte) Georges, ✱ ✠ C. ✠, membre de la commission des Archives, de la Bibliothèque, des Musées de tableaux et d'antiquités (1851).

du Mortier (le comte), ✠, propriétaire (1861).

Vos (le chanoine) J., archiviste de l'évêché (1868).

Soil Eugène, I. ✠ ✠, juge d'instruction, conservateur des Musées d'antiquités et de tableaux, membre de la Commission royale des monuments (mai 1876).

(1) Elu le 12 janvier 1899.

Messieurs

Cloquet Louis, ✠ ✠, professeur à l'université de Gand, membre de la Commission royale des monuments, secrétaire de la *Revue de l'art chrétien*, (novembre 1876).

Piret Adolphe, géologue (novembre 1877).

d'Herbomez Armand, ancien élève de l'Ecole des Chartes (février 1879).

Peeters Jules, docteur en droit, industriel (juin 1880).

de la Grange Amaury, membre de la Commission du Musée de tableaux et d'antiquités, des Archives; (juillet 1880).

Maquest Pierre, ancien archiviste de l'Etat et de la Ville (juin 1882).

de Formanoir de la Cazerie A., C. ✠ ✠ C. ✠, général en retraite, membre de la Commission de l'Académie de peinture et des Musées de tableaux et d'antiquités (février 1884).

van de Kerchove Amédée, propriétaire (février 1884).

Goffin Pierre, curé de Saint-Nicolas (avril 1885).

du Chastel de la Howarderie (le comte) P., propriétaire à Kain-lez-Tournai, (novembre 1887).

Houtart Maurice, avocat, conseiller provincial (février 1890).

du Sart de Bouland, Raoul, ✠ ✠ C. ✠, docteur en droit, gouverneur du Hainaut, vice-président de la Société d'économie sociale belge, etc., (mars 1892).

Bourla Chrétien, bibliothécaire de la ville (janvier 1894).

Allard Albert, avocat, membre des Commissions des Archives et de la Bibliothèque (janvier 1894).

Blondel Alfred, ingénieur (novembre 1894).

Croquet (l'abbé) J.-B. J., curé de Maulde (nov. 1894).

Messieurs

Desclée René, avocat (décembre 1894).

Hocquet Adolphe, archiviste et bibliothécaire-adjoint de la ville (mars 1896).

Sonneville Constant, ✠, architecte, membre de la Commission royale des monuments (juin 1898).

del Fosse et d'Espierres, (le baron) Armand, propriétaire (décembre 1898).

MEMBRES HONORAIRES.

I. — A Tournai.

Messieurs

Allard E., Président du tribunal civil.

Asou A., avocat et échevin des Beaux-Arts.

Bossut Jules, industriel, agent consulaire de France.

Boucher Jules, industriel, échevin des finances.

Bourgois V., brasseur.

Broquet L., avocat et ancien membre de la Chambre des représentants.

Melle Bruyenne, propriétaire.

Carbonnelle J.-B., propriétaire.

Carbonnelle-Théry G., brasseur.

Casterman H., éditeur, conseiller communal.

Casterman L., éditeur, conseiller provincial.

Cercle artistique (le Président du).

Cherequefosse Alfred, banquier.

Choisez O., marchand-tailleur.

Coppin, (le chanoine), directeur du séminaire.

Cordonnier A., architecte.

Crombé Léon, notaire.

Crombé Emile, négociant.

Decallonne Simon, éditeur.

Defontaine Idès, avocat.

Messieurs

de Formanoir de la Cazerie O., avocat, conseiller communal.

Delmotte H., agent de la banque nationale.

Delobe A., pharmacien.

Madame Delobel, propriétaire.

Delrue Emile, négociant, conseiller provincial et communal.

Delrue H., négociant.

Delval O., juge au tribunal civil.

Delwart L., industriel, échevin des travaux publics.

Deneubourg J.-B., chanoine, archidiacre de la cathédrale.

de Porre, architecte.

de Rasse (le baron) L., propriétaire.

De Rick A., avocat, conseiller communal.

Descamps E., ancien substitut du Procureur du Roi.

Desclée H., industriel.

Desclée-Dumon P., propriétaire.

De Smeth L., notaire.

Doye A., (le chanoine).

Dubiez H., agent de change.

du Bus de Warnaffe E., avocat.

du Bus de Warnaffe Léon, directeur de la banque centrale tournaisienne.

Ducolombier F., peintre.

Dumon E., vice-président honoraire du tribunal civil.

Dumortier Alexis, fils.

Dumortier Henri, juge.

Duquesne H., représentant et bourgmestre de Vaulx.

Duquesne L., commissaire d'arrondissement.

Errembault du Maisnil V., propriétaire.

Fournier Laurent, avocat.

Fournier Charles, avocat.

Messieurs

Glorieux E., notaire, conseiller provincial et communal.
Goblet Alfred, avocat.
Hainaut E., ingénieur des ponts et chaussées.
Hoyois J., avocat, membre de la Chambre des représentants.
Huet E., notaire, sénateur.
Isbecque Edmond, agent de change.
Isbecque L., ingénieur au chemin de fer.
Jacob Fernand, avocat.
Jobken E., préfet des études à l'Athénée royal.
Joveneau A., industriel.
Labis A., juge d'instruction.
Lefebvre A., avocat.
Le Hon P., notaire.
Leman d'Herbomez, négociant.
Leroy, (le chanoine), vicaire-général, doyen du Chapitre.
Liénart Paul, industriel.
Mayer H., avocat.
Pion L., directeur de l'Académie de peinture.
Pollet-Liagre J., peintre.
Quanonne Alfred, propriétaire.
Roger Charles, notaire.
Schrevens Emile, docteur en médecine.
Semet Célestin, propriétaire.
Semet Julien, avocat.
Soil Amédée, conseiller communal.
Spreux P., fils, brasseur.
Stiénon du Pré (le comte), membre de la Chambre des représentants.
Théry L., notaire.
Madame V. Tonnelier, propriétaire.
van de Kerchove G., propriétaire.

Messieurs

Van den Bulcke A., ancien commissaire d'arrondissement.
Vanderborght Jean, industriel.
Vandris J.-B., propriétaire.
Van Elegem N., chanoine.
Van Nieuwenhuyse, brasseur et conseiller communal.
Vasseur-Delmée, éditeur.
Vasseur Charles, dessinateur.
Vienne G., juge de paix.
Wacquez J., greffier du tribunal de commerce.
Wauthier, chanoine, professeur au séminaire.

II. — A l'étranger.

Messieurs

Anserœul.	Daumeries, brasseur.
Antoing.	S. A. le Prince C. de Ligne.
»	Blesin, régisseur particulier.
Arras.	Adolphe de Cardevacque.
Ath.	Vandenabeele V., conducteur principal des ponts et chaussées.
Bossuyt.	Le comte de Beaufort.
Bourghelles.	Gustave de la Grange.
Braffe.	Le Maistre d'Anstaing, propriétaire.
Bruxelles.	J. Bara, ministre d'Etat, sénateur.
»	Melle Th. Bossut, propriétaire.
»	de Koninck, bibliothécaire-adjoint de la Chambre des représentants.
»	le comte de Ghellinck A., propriétaire.
»	Devaux Eugène, artiste peintre.
»	Duvivier, avocat.

Messieurs

Chercq. Thorn, bourgmestre.
Cobrieux. Le baron de la Grange.
Ellezelles. De Gand, secrétaire communal.
Frasnes. Gracia Ed., notaire, conseiller provincial.
» Bôval E., notaire, bourgmestre.
Froidmont. Delannay E., médecin et conseiller provincial.
Froyennes. Mme Bonnet L.
Gand. Diegerick, archiviste.
Gesves. La comtesse de Limminghe.
Lessines. Lesneucq, secrétaire communal.
Leuze. Delmée J.-B., juge de paix.
Liège. Helbig, artiste peintre.
» de Rasse, Charles, inspecteur de l'enregistrement.
Lille. Mourcour Stanislas.
Londres. Dulau, libraire.
Maulde. le vicomte Cossée de Maulde.
Merchtem. Michel Edmond.
Mons. Puissant E., professeur de religion.
Mouscron. Desprets, négociant.
Moustiers. Le baron du Sart de Bouland.
Orcq. Crombez A., propriétaire.
Paris. Noté J., de l'Opéra.
» Despret Léon.
Péruwelz. Desmons E., notaire.
» Deswattines E., juge de paix.
» Frison A., ancien juge de paix.
Pottes. Pecquereau, notaire, conseiller provincial.
Ramegnies-Chin. de Villers Grand'Champs, propriétaire.

Messieurs

Renaix.	Joly V., avocat.
Roubaix.	Dubois A., architecte.
Rumillies.	Le comte de Robiano
Ryswyck.	Vosterman van Oyen, genéalogiste.
Stuttgard.	Le comte d'Hédicourt.
Taintegnies.	du Cellier, notaire, cons. provincial.
Templeuve.	Pillons A., notaire.
»	Coppez Georges, juge de paix.
Vitry-en-Artois.	Du Riez, Félix, archéologue.
Wez.	Le comte A. du Chastel de la Howarderie, ministre résident, bourgmestre de Wez.
Ypres.	Merghelynck de Beauworde, A.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1).

I. — En Belgique.

Messieurs

Le Roy Alphonse, professeur à l'Université de Liège.

Devillers Léopold, conservateur des Archives de l'Etat et de la ville à Mons.

Hachez F., directeur au ministère de la justice à Bruxelles.

Reusens Ed., chanoine et professeur à l'Université de Louvain.

Frésart Jules, banquier à Liège.

Bosmans (l'abbé), archiviste de la maison d'Aremberg à Enghien.

*Matthieu E., avocat à Enghien.

(1) Les membres correspondants ne sont pas astreints au paiement de la cotisation annuelle de 5 francs, mais les publications de la Société ne sont envoyées qu'à ceux d'entre eux qui acquittent cette cotisation.
Leurs noms sont marqués d'un astérisque.



Messieurs

Van Bastelaer D., président de la Société archéologique de Charleroi à Bruxelles.

Dufief Jean, secrétaire de la Société belge de géographie à Bruxelles.

*Van den Gheyn, Gabriel (le chanoine), directeur de l'Institut Saint-Liévin à Gand.

Beernaert A., ministre d'Etat, président de la Chambre des représentants à Bruxelles.

*Smekens Th., président honoraire du tribunal de 1re instance à Anvers.

Hymans Henri, conservateur des estampes à la bibliothèque royale à Bruxelles.

Hubert Joseph, architecte, membre de la Commission royale des monuments à Mons.

Saintenoy Paul, architecte à Bruxelles.

de Jonghe B. (le vicomte), président de la Société royale belge de numismatique à Bruxelles.

*d'Ursel Hippolite (le comte), président de la Société royale belge de géographie à Bruxelles.

*Delvigne A., (le chanoine) curé de Saint-Josse ten Noode, vice-président de la gilde Saint-Luc.

*de Maere A., (le baron) château d'Aertrycke par Thourout.

Houzeau de le Haye A., président de la Société des arts et des lettres du Hainaut à Mons.

Jacques V., docteur en médecine, secrétaire de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

II. — A l'étranger.

Messieurs

Lecesne P., vice-président du Conseil de préfecture à Arras.

Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais à Arras.



Messieurs

De Cardevacque Adolphe, membre de l'Académie d'Arras à Arras.

Le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.

*Leuridan Th., ancien archiviste de la ville de Roubaix.

Finot, archiviste du département du Nord à Lille.

Hautcœur (Mgr), recteur des facultés catholiques à Lille.

Le R. P. Camille de la Croix, à Poitiers.

Sorel Alex., président honoraire du tribunal civil de Compiègne.

Cons H., recteur de l'Académie de Poitiers.

Lair (le comte) Charles, archéologue, château de Blou, (Maine-et-Loire).

Germain de Maidy L., archéologue à Nancy.

Bled O., (le chanoine) président de la Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.

de Hautecloque (le comte) G., à Arras.

Brassart Félix, archiviste de la ville de Douai.

AUTORITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

auxquels la Société adresse ses publications.

Sa Majesté le Roi.

M. le Ministre de la Justice.

M. le Gouverneur du Hainaut.

M. le Greffier provincial.

M. le Bourgmestre de Tournai.

Mgr l'Evêque de Tournai.

La Bibliothèque royale de Bruxelles.
» centrale du ministère de l'Intérieur à Bruxelles.
» de l'université de Liège.
» de l'université de Gand.
» de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
» de la direction des lettres et des sciences.

La Bibliothèque publique de la ville de Tournai.
Le dépôt d'Archives de la ville de Tournai.

Le ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique *(dix exemplaires)*.

SOCIÉTÉS BELGES

avec lesquelles il y a échange de publications.

Anvers. Académie royale d'archéologie de Belgique.
Arlon. Institut archéologique de Luxembourg.
Bruges. Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
» Société archéologique.
Bruxelles. Commission royale d'histoire (rue de la Paille).
» Commissions royales d'art et d'archéologie (rue Montoyer, 22).
» Académie royale de Belgique.
» Académie royale de médecine.
» Société royale de numismatique.
» Société belge de géographie.



Bruxelles.	Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances (rue Ducale, 2).
»	Analecta Bollandiana.
»	Société archéologique de Bruxelles (rue Ravenstein, 11).
Charleroi.	Société paléontologique et archéologique.
Enghien.	Cercle archéologique.
Gand.	Messager des sciences historiques de Belgique (rue des Baguettes, 22).
»	Cercle historique et archéologique.
Huy.	Cercle hutois des sciences et des arts.
Liège.	Institut archéologique.
»	Société libre d'émulation.
»	Société liégeoise de littérature wallonne.
»	Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Louvain.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.
Malines.	Société archéologique.
Maredsous.	Revue bénédictine.
Mons.	Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut.
»	Cercle archéologique.
Namur.	Société archéologique.
Nivelles.	Société archéologique.
Tongres.	Société scientifique et littéraire.
Tournai.	Le touriste.
»	Cercle artistique.
Verviers.	Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Abbeville (*Somme*).	Société d'émulation.
Amiens »	Société des Antiquaires de la Picardie.
Arras (*Pas-de-Calais*)	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer »	Commission des monuments du Pas-de-Calais.
Caen (*Calvados*).	Société française d'archéologie.
Compiègne (*Oise*).	Société historique.
Douai (*Nord*).	Société d'agriculture, des sciences et des arts.
Dunkerque (*Nord*).	Comité flamand de France.
Heidelberg (*Allemagne*).	Neuenheidelberger Jahrbucher.
Lille (*Nord*).	Archives du département du Nord.
» »	Commission historique du département du Nord.
» »	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
Luxembourg.	Cercle historique littéraire et artistique.
Nancy (*Meurthe-et-Moselle*).	Académie de Stanislas.
Paris.	Société de l'histoire de France.
Reims (*Marne*).	Académie nationale.
Roubaix (*Nord*).	Société d'émulation.
Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).	Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin (*Aisne*).	Société académique des sciences, des arts et des belles-lettres.
Senlis (*Oise*).	Société archéologique.
Stockholm (*Suède*).	Académie royale des belles-lettres d'histoire et des antiquités.
Toulouse.	Société académique franco-hispano-portugaise.
»	Société archéologique du Midi de France.
Valence.	Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
Valenciennes.	Société d'agriculture, des sciences et des arts.

ERRATA.

Page 172, ligne 7. Au lieu de *Halhuin*, lisez : *Halluin*.

Page 175, ligne 6. Au lieu de *De l'envoi et de la pétition*, lisez : *De l'envoi de la pétition*.

Page 179, dernière ligne. Au lieu de *17 et 18 juin*, lisez : *3 et 4 juin*.

Page 183, ligne 23. Cette ligne doit être terminée par 2 points.

Page 201, note 1. Cette note qui s'applique au renvoi qu'on trouve page 202, ligne 7, doit être remplacée à la page 201 par celle-ci : ARCHIVES DE TOURNAI. *Testaments*, layette de l'année 1339.

Page, 217, ligne 11. Au lieu de *1836*, lisez : *1386*.

Page 226, ligne 23. Au lieu de *laisse*, lisez : *laissa*.

Page 237, note 1, ligne 2. Après le mot *six*, intercalez *rais*.

Page 254, ligne 26. Au lieu de *s'enquérir les*, lisez : *s'enquérir des*.

Page 262, ligne 16. Au lieu de *Gsyseghem*, lisez : *Ghyseghem*.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

M

N

O

P

R

S

Tournai, typ Casterman. — 802

